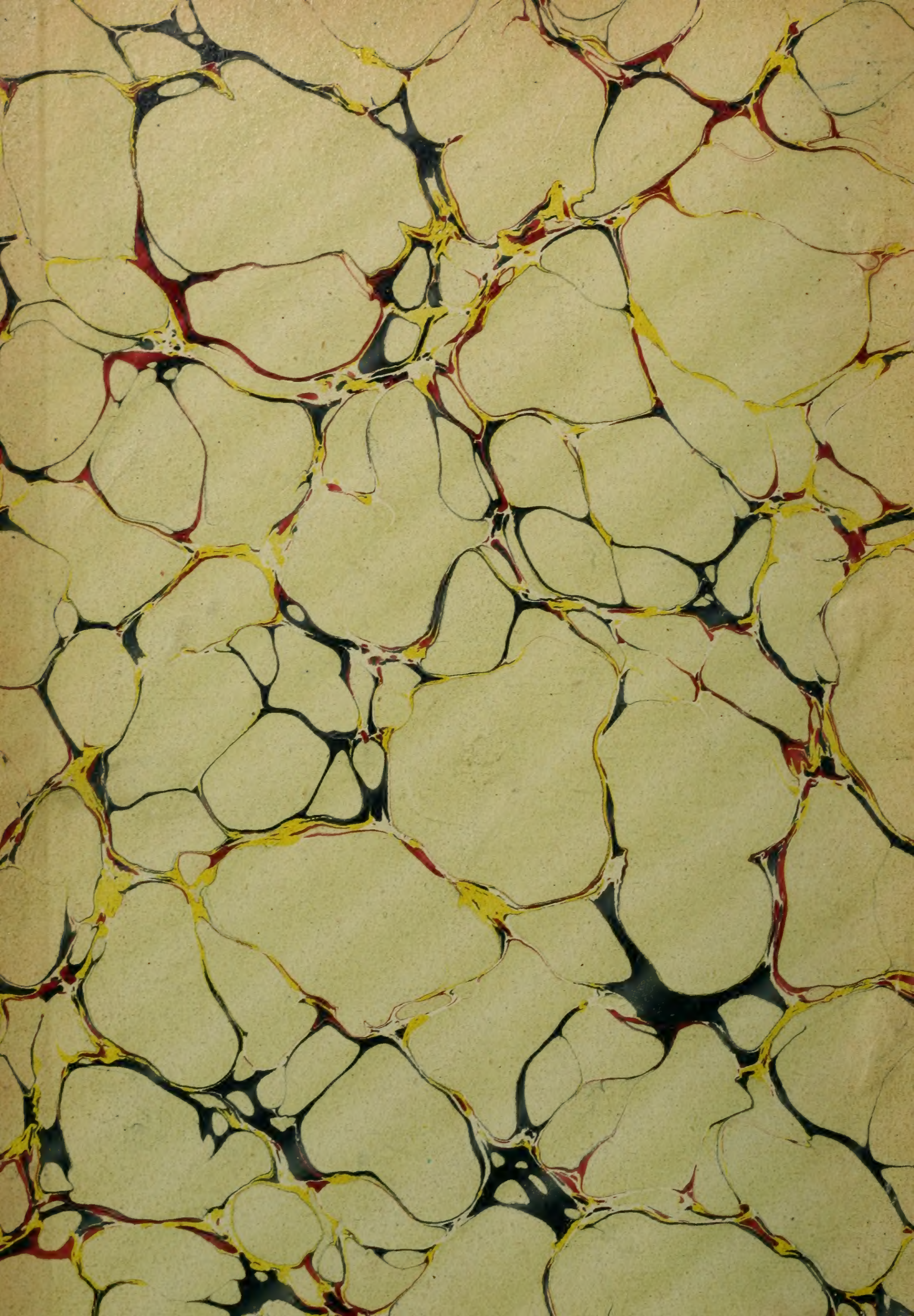
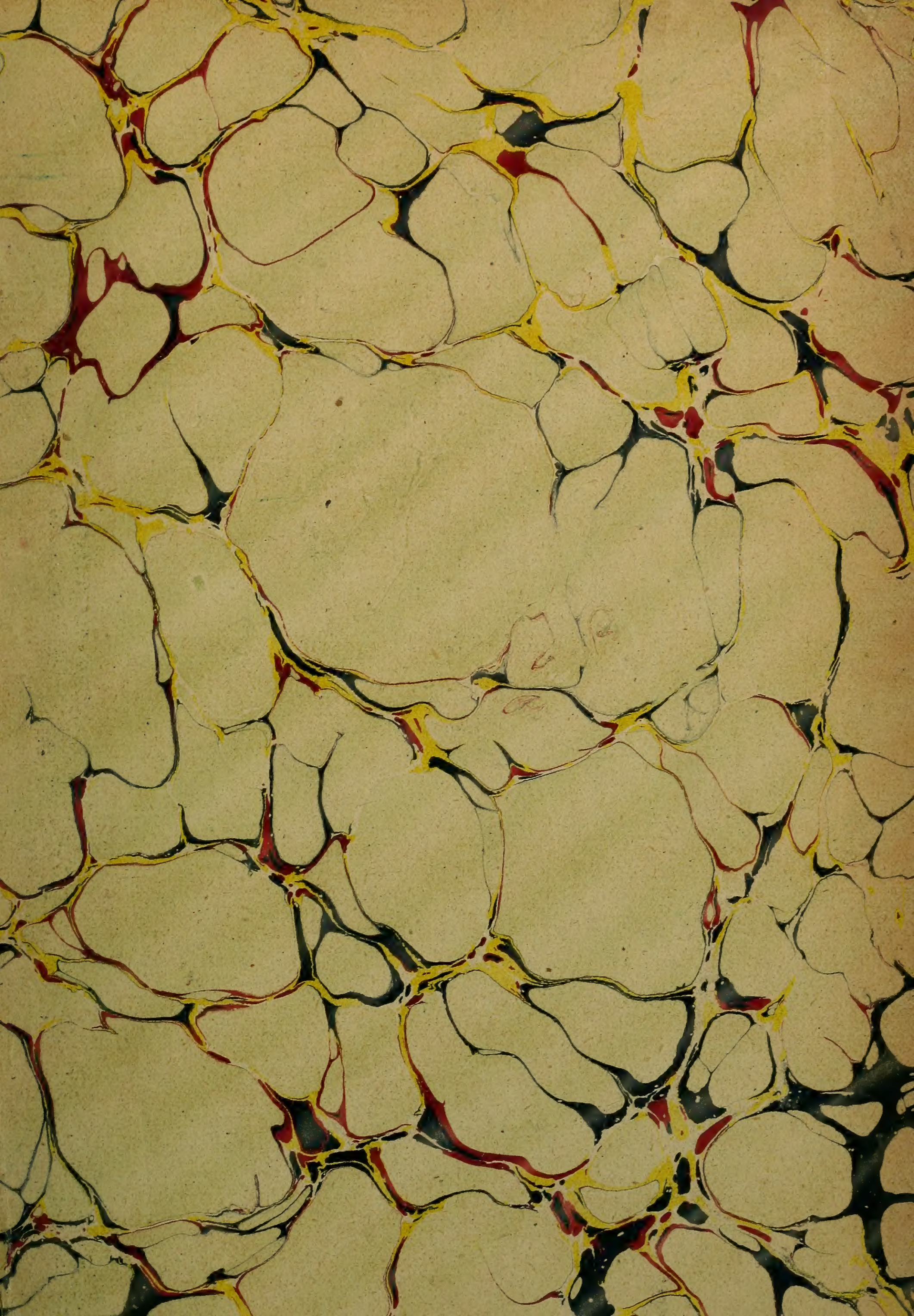

U d'/of OTTAWA
39003004856604





LES PAYSANS DE LA NORMANDIE ORIENTALE

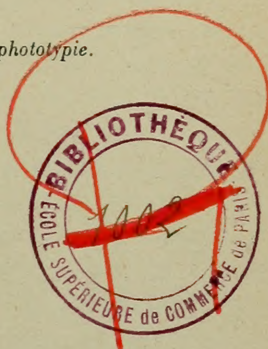
JULES SION
Ancien élève de l'École Normale supérieure
Docteur ès lettres.

LES PAYSANS
DE LA
NORMANDIE ORIENTALE

Pays de Caux, Bray, Vexin Normand, Vallée de la Seine.

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE

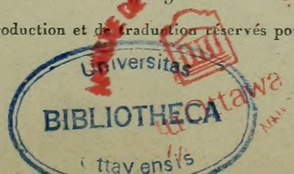
14 figures et cartes, 8 planches hors texte en phototypie.





PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1909





AVANT-PROPOS

C'est à un point de vue géographique qu'on s'est placé dans cette étude d'économie agraire. La géographie n'est-elle pas essentiellement l'analyse des rapports qui lient tout organisme au milieu physique ? De même qu'elle examine les conditions d'existence d'une espèce végétale ou d'une colonie corallienne, elle veut savoir *comment le paysan gagne sa vie*. Comment les populations rurales se sont-elles attachées au sol qui les nourrit ? comment ont-elles conquis leurs champs sur les forêts ou les marécages ? quel est le système de culture qui caractérise telle ou telle région ? le laboureur doit-il compléter par l'industrie domestique le revenu de son domaine ? quelle est la proportion des cultivateurs propriétaires, des fermiers, des journaliers ? de la grande ou de la petite exploitation ? quelles sont la densité de la population, sa répartition, sa vitalité ? émigre-t-elle vers les villes, depuis quand et pourquoi ? Voilà quelques-uns des problèmes dont il appartient à la géographie de poursuivre la solution, rapprochant dans sa synthèse les travaux des agronomes de ceux des économistes, dégageant parmi les faits sociaux ceux qui s'expliquent par l'action du sol et du climat, par les diversités de la technique et de la production agricoles.

Mais cette étude eût été incomplète si elle se fût bornée au présent, car les adaptations de l'activité humaine aux lois naturelles se renouvellent sans cesse et varient selon l'état de la civilisation. Au Moyen Age, d'immenses étendues incultes formaient comme le patrimoine commun de chaque paroisse ; c'était grâce aux droits d'usage et de vaine pâture que subsistait la masse des manants. Au XVIIIe siècle, ces droits devinrent précaires et les biens communaux furent menacés de la spoliation ou du partage : mais les progrès de l'agronomie permirent de récolter plus de blé et de conserver plus de bétail ; de plus, l'industrie textile s'était répandue

dans toutes les campagnes et, vers 1780, il n'était guère de famille où l'on ne vit la femme et les enfants filer le lin ou le coton. Aujourd'hui, cette union de la culture et de l'industrie domestique a été rompue par le machinisme. Le départ des tisserands et des journaliers vers les villes, la concurrence d'outre-mer ont forcé le fermier à convertir une partie de ses champs en herbages : l'agriculture prend un caractère à demi pastoral. Il peut être utile d'indiquer, en une sorte de géographie rétrospective, les phases principales de cette évolution. Dans l'impossibilité de la suivre dans le détail, on a insisté sur trois stades caractéristiques : le XIIIe siècle, le XVIIIe siècle et le moment présent. Le Moyen Age est assez bien connu grâce à MM. Léopold Delisle, De Beaurepaire, etc. ; pour la fin de l'ancien régime, les archives de Paris, de Rouen et d'Évreux renferment des documents précis et concrets ; sur la situation actuelle, de nombreux correspondants ont aidé l'auteur de leur expérience. A ces témoignages ont été empruntés les éléments de trois tableaux où l'on a essayé de représenter, dans la complexité de ses réactions au milieu physique, ce qu'a été et ce qu'est la vie matérielle du paysan normand.

LES PAYSANS
DE LA
NORMANDIE ORIENTALE

CHAPITRE I

LA NORMANDIE ORIENTALE

Le littoral de la Manche, les cours de la Bresle, de l'Epte et de la Seine circonscrivent un plateau dont l'altitude est rarement inférieure à 100 et supérieure à 200 mètres. La craie, qui en forme les assises peu ondulées, supporte une épaisse couche de limons où prospéra longtemps la culture des céréales et des plantes industrielles, tandis qu'aujourd'hui l'humidité du climat, la présence fréquente de l'argile dans le sous-sol favorisent le développement de l'élevage. Dans ce plateau s'entaillent des vallées profondes dont l'une, celle de la Seine, étend sur 5 à 15 kilomètres de largeur ses sablières, ses bois et ses prairies marécageuses. Au Nord-Est, des abords de Neufchâtel à ceux de Beauvais, s'ouvre une dépression, le Bray, dont les terres lourdes et compactes seront bientôt tout entières couvertes d'herbages. C'est cette contrée que nous appellerons la Normandie Orientale. Elle ne présente point cette homogénéité des « régions naturelles » où l'activité humaine s'adapte par des procédés identiques à un milieu physique identique ; elle constitue plutôt un ensemble organique de régions naturelles. Quelques-unes manifestent même une originalité si évidente qu'elle s'est imposée à l'attention populaire et qu'un nom a été créé pour les désigner : elles figurent à juste titre parmi les « pays », parmi ces divisions que l'usage vulgaire a maintenues, au milieu du chaos des circonscriptions administratives, parce qu'elles correspondent à certains aspects de la nature, à certains modes de vie. En les

étudiant, en cherchant à les délimiter, nous saisirons dans leur harmonieuse complexité quelques-uns des traits qui composent la physionomie de la Normandie Orientale.

I. — LES DIVISIONS DE LA NORMANDIE ORIENTALE.

Beaucoup des « pays » que distinguaient les anciens géographes ne sont plus connus, aujourd'hui, de leurs habitants que parce que leur souvenir se perpétue grâce à l'école primaire ou aux suffixes ajoutés à certains noms de communes. Il en est tout autrement du Caux. Surtout sur ses confins, il n'est pas rare d'entendre les villageois parler entre eux du Caux, soit qu'ils veuillent marquer une différence dans les procédés agricoles, dans le succès d'une récolte, soit qu'ils raillent le langage des « Cauchois »[1], qu'ils décrivent leur existence et leur caractère. Vers Buchy, Gournay, Lyons, ils appellent « Cauchois » les moissonneurs qui viennent des environs d'Yvetot se louer pour la coupe du blé ou du foin ; vers Boos, ils conservent longtemps ce surnom aux fermiers originaires des mêmes régions qui leur disputent les locations foncières ; par contre, aux abords de Goderville, de Fauville, on ne daigne pas comprendre sous cette dénomination les ménagers des contrées plus pauvres qui avoisinent Lillebonne ou Caudebec. On trouve une de ces traditions de plaisanteries et de « blason » populaires qui accusent l'originalité d'un pays. Mais, si le nom du Caux s'est conservé dans les villages, c'est avec une extension beaucoup moindre que dans la plupart des descriptions où il figure. Cette erreur, déjà très ancienne, provient de ce que l'on a confondu les limites du « pays », unité géographique, avec celles des formations historiques homonymes.

Le territoire de la peuplade gauloise qui l'habitait, les Calètes, ne comprenait pas Rouen : il semble avoir été borné à l'Est par cette zone frontière, aujourd'hui défrichée sur les plateaux fertiles, intacte encore sur les pentes argileuses, dont les massifs de Roumare, de la Forêt Verte, d'Eawy sont les derniers restes[2]. Moins vaste, le pagus Caletus des époques mérovingienne et carolingienne s'arrêtait vers l'Est aux confins du pagus Tellaus, le Talou, dont le nom rappelle celui de la rivière qui le traversait, la Tellas, aujourd'hui la Béthune.

[1] « Il n'y a pas encore cent cinquante ans, écrivait Duplessis en 1740, on donnait aussi aux Cauchois le nom de Caillots ou Caillettes ; ce nom est resté non seulement à quelques familles, mais aussi à quelques villages », comme Gonfreville-la-Caillotte (379, p. 2).

[2] Sur les limites des *civitates* et des *pagi*, cf. Le Prevost, 501, p. 236 ; Longnon, 504, p. I et VII.

Les limites étaient imprécises dans ces plaines déjà sillonnées par la charrue ; les diplômes et les chartes les fixent tantôt à la Scie, tantôt à la Saâne ou au Dun, quelquefois même à la rivière de Fécamp ; mais toujours ils attribuent au Talou la région de bois et de clairières traversée par la Béthune et la Varenne. Au Sud-Est, le pagus Rotomagensis ou Rodomensis, dont Rouen était le centre, englobait, vers le milieu du VIIe siècle, Jumièges et même Saint-Wandrille. Le pagus Caletus se restreignait donc aux plateaux limoneux voisins du Havre, d'Yvetot, de Yerville. Ce fut cette riche contrée, colonisée successivement par les Romains et les Normands, qui fut divisée entre les deux archidiaconés cauchois du diocèse de Rouen[1]. De l'archidiaconé du Grand-Caux relevaient au XIIIe siècle les doyennés de Gommerville, près de Saint-Romain-de-Colbosc, de Fauville et de Valmont ; de celui du Petit-Caux, les doyennés de Canville, de Bacqueville, de Brachy ; quant à Pavilly, Saint-Georges-de-Boscherville, Cailly, Ry, ils dépendaient de celui de Rouen. Mais, à côté de ces circonscriptions dans le dessin desquelles l'Église s'est toujours montrée si respectueuse du passé, la royauté établit une division d'ordre administratif, le bailliage de Caux. Sous Saint-Louis, il absorba ceux d'Arques, de Neufchâtel, d'Aumale ; jusqu'en 1789, le « grand bailli d'épée du bailliage de Caux » eut juridiction sur tout le pays qui forme aujourd'hui le département de la Seine-Inférieure, sauf l'arrondissement de Rouen[2]. Ses pouvoirs s'exerçaient ainsi jusqu'à la Bresle, dans des régions qui étaient toujours restées distinctes et de la cité des Calètes et du pagus de Caux. Ce fut pourtant cet assemblage artificiel, cette réunion tardive de contrées jusqu'alors séparées, que l'on a souvent appelé « pays de Caux ». Et cela depuis plusieurs siècles déjà[3]. En 1665, l'intendant Voisin de la Noiraye prolongeait cette contrée jusqu'à Eu, et il écrivait que « dans le pays de Caux est enfermée une autre petite contrée nommée le pays de Bray »[4]. Pour lui, la région comprise entre la Béthune et la Bresle faisait donc partie du Caux. Cette opinion se fortifia au XVIIIe siècle de l'autorité de Masseville et

[1] Sur les divisions ecclésiastiques, cf. Longnon, 471, p. XIII ; Desnoyers, 490, p. 153.

[2] Hellot, 497, p. VII ; Beaucousin, 457, p. IX.

[3] L'erreur s'explique d'autant mieux que le bailliage de Caux, dans l'enchevêtrement des anciennes divisions administratives, était l'une des mieux connues du peuple. Ainsi ce n'était pas une circonscription électorale en 1789 ; pour la représentation aux États-Généraux, il était morcelé en bailliages de Dieppe, Cany, etc. (Brette, 486, carte de la généralité de Rouen) ; et pourtant beaucoup de paroisses, sans mentionner ces dénominations dans l'en-tête de leurs cahiers de doléances, s'y disaient du bailliage de Caux (Arch. S.-Inf., B, bailliages de Dieppe et Cany).

[4] Bibl. Nat., ms. Cinq-Cents de Colbert, n° 274, f° 3v. — En 1631, l'historien Dumoulin arrêtait le Caux à la Bresle et y comprenait Aumale et Neufchâtel (467, p. 2).

de Duplessis[1], et, de leurs descriptions si largement utilisées par les érudits postérieurs, elle a passé dans de nombreux ouvrages modernes. Dans les livres et dans les écoles, on appelle souvent pays de Caux tout l'ensemble des plateaux crayeux de la Seine-Inférieure ; à peine fait-on parfois exception pour les environs de Rouen, auxquels on conserve à tort le nom de Roumois qui, dès le XVIII[e] siècle, était réservé à la région de Quillebeuf, de Pont-Audemer et de Routot[2]. Comme les campagnes qui s'étendent entre l'Eaulne et la Béthune sont trop manifestement différentes des plaines plus fertiles d'Yvetot et de Doudeville, on a distingué ici le Grand-Caux, là le Petit-Caux[3]; or les archidiaconés d'où procèdent ces désignations s'arrêtaient à l'Est, le premier, à la Durdent, le second, à la Scie. On a ainsi prêté au Caux une étendue que ne peuvent lui reconnaître ni l'histoire, ni la géographie. Dans sa critique des noms de pays, la méthode géographique se base en effet sur l'opinion populaire ; elle étudie s'ils sont encore employés dans l'usage courant, et avec quelle extension ; puis elle recherche si les limites tracées par le vulgaire ne correspondent point à la diversité des conditions naturelles.

Or les lettrés seuls connaissent le « Petit-Caux » ; les habitants de la région ainsi désignée ne se disent pas Cauchois ; ils réservent ce nom aux villageois du canton d'Offranville qu'ils rencontrent au marché de Dieppe ; par leurs cultures, par leur langage, ils prétendent « tirer sur la Picardie ». A l'Ouest de la Béthune ne commence pas encore le vrai pays de Caux, bien que son nom ne tarde pas à servir de suffixe toponymique. Selon l'expression normande, « on est et on n'est pas dans le Caux » tant qu'on n'a pas dépassé une ligne tirée de Dieppe à Duclair par Tôtes et Pavilly. Sierville s'appelait au XVIII[e] siècle Sierville-en-Caux, et pourtant ses fermiers, ses

[1] Duplessis, 379, p. 2 ; Masseville, 386, I, p. 116.

[2] « Le Roumois qui est aux environs de Pont-Audemer, tirant à la rivière de Seine et vers Roan » (Bibl. Mazarine, ms. n° 4379, note à la fin du 28[e] cahier de la *Description de la Normandie par les élections*). — « Le Romois, écrivait l'intendant De la Bourdonnaye en 1698, ... laisse de côté les villes de Pont-de-l'Arche, de Louviers et d'Évreux qui font partie de la plaine du Neubourg et ne comprend que celles de Pont-Audemer et de Quillebeuf. » (Arch. Nat., H[1] 1588[11], f[o] 2[v]).

[3] Ant. Passy, 78, p. 23. Le nom que Passy étend à tout le plateau situé entre la Béthune et la Bresle est d'après lui celui des « plaines voisines de la mer ». Aucun texte n'autorise à donner au terme de « Petit-Caux » ce sens qu'ignore la tradition populaire. Au contraire, il figure avec son vrai sens dans la toponymie du XVIII[e] siècle. Ainsi Bretteville-du-Petit-Caux, aujourd'hui réuni à Varneville, se trouvait bien dans l'archidiaconé du Petit-Caux : or cette localité est au Sud de Tôtes, loin de la mer (Cochet, 284, col. 92). De même, la « paroisse de Pibeuf dans le Petit-Caux », voisine de Cailly (Tableau comparatif des récoltes de 1788 et 1789, Arch. S.-Inf., C 2121).

ouvriers parlent des Cauchois pour opposer leur condition à la leur. Même dans la péninsule limitée au Nord par la Manche, à l'Est par la Scie ou la Saâne et la Sainte-Austreberthe, au Sud par la Seine, les paysans établissent des distinctions. Ne sont pas Cauchois les riverains de la Seine et de ses affluents, non plus que ceux des fleuves côtiers. Pour les villageois d'Alvimare, les bords de la Durdent ou de la rivière de Bolbec ne font pas partie du Caux ; c'est pour eux « la vallée », région distincte de celle à laquelle ils se font honneur d'appartenir ; de même les bourgs de pêcheurs des « valleuses » ne sont pas cauchois aux yeux des cultivateurs des Loges. Norville, qui s'étend sur les alluvions du fleuve, se dit « dans la vallée » et non « dans le Caux » ; à plus forte raison Vatteville-la-Rue. Une élimination plus curieuse encore porte sur l'extrémité occidentale de la péninsule. Dans plusieurs communes, Sotteville-sur-Mer, Néville, Allouville, Cauville, Épouville, on hésite à reconnaître comme cauchoise la région située à l'Ouest d'une ligne tracée de Tancarville à Étretat ou Fécamp. Le plus souvent, il est vrai, on ne sépare point du Caux les abords du Havre et de Criquetot-l'Esneval ; mais le paysan interrogé sur la limite du Caux commence fréquemment par répondre que « ce sont les environs d'Yvetot, à quatre ou cinq lieues à la ronde ». C'est là en effet le cœur même du pays de Caux, la région dont le nom ne fait de doute pour personne. La géographie doit donc définir ce pays comme les plateaux voisins d'Yvetot, jusqu'à la Seine, la Sainte-Austreberthe et la route de Tôtes à Dieppe. On ne peut appliquer son nom aux hautes terres crayeuses qui le continuent vers l'Est que pour la commodité de l'expression, comme on désigne un massif montagneux par le principal sommet ; encore vaudrait-il mieux, pour éviter toute équivoque, convenir de les appeler « le plateau cauchois ». En réalité, aucun terme vulgaire ne s'applique à elles. En Normandie, comme dans bien d'autres provinces, le langage populaire n'a distingué que les unités naturelles dont l'originalité est la plus saisissante, laissant entre elles de vastes espaces sans nom.

Reste à préciser ce qui fait, aux yeux des paysans, la personnalité du Caux. L'un de ses éléments, avant 1789, était l'existence d'une coutume spéciale. Il y avait une coutume de Caux « et autres lieux tenant nature d'iceluy », qui différait surtout de la coutume générale de Normandie en ce que « les fils ainez possèdent presque tout le bien de chaque famille ». C'est là un trait que note Masseville dans son *État géographique,* immédiatement après avoir indiqué la fertilité des terres, l'importance « du négoce des toiles et des papiers qui s'y

fabriquent »[1] : c'est là un de ceux que devait retenir le paysan le plus ignorant, parce qu'à propos de chaque héritage se posait la question de savoir s'il était sis « en coutume générale », ou « en coutume de Caux ». Il n'en est que plus remarquable de constater que l'usage courant restreint le Caux bien en deçà du territoire jadis régi par sa coutume. Restriction qui provient, en partie, d'une diversité linguistique. « Entre eux, les Cauchois se reconnaissent au *patelin* »[2], à leur prononciation traînante, à ce patois dont tout lecteur de Maupassant a retenu quelques mots. Or il se modifie peu à peu à l'Est d'Yerville, surtout au delà de la Varenne ; le glossaire de la vallée de l'Yères renferme nombre de formes picardes, en même temps que les voyelles deviennent plus brèves. Mais ce patois n'eût sans doute point suffi à distinguer le Caux des régions voisines. De plus, il est parlé sur les bords de la Durdent, de la rivière de Valmont ; on ne s'expliquerait point l'opposition des « vallées » et du Caux si celui-ci ne se signalait avant tout par certains caractères géographiques. Dans l'esprit de ses habitants, le Caux correspond aux plateaux où la craie est surmontée d'une épaisse couche de terre franche, assez meuble pour se prêter à la culture des céréales et du colza, assez humide pour pouvoir s'engazonner. Il ne s'étend pas sur les pentes voisines du Bray, où le limon fait défaut et où la charrue retourne une argile compacte, pétrie de silex ; il ne comprend pas les vallées, couvertes de prairies sur presque toute leur largeur. C'est avant tout un « bon pays », une région où la nature récompense l'homme de son effort. A ces traits de sa physionomie, la luxuriance de sa végétation sous un climat humide, la richesse de ses récoltes, s'ajoute dans l'imagination populaire l'aspect des groupements humains. Il n'est pas de voyageur qui n'ait remarqué ces fermes éparpillées à travers toute la campagne, entourées chacune d'une levée de terre, le « fossé », sur lequel croissent de grands arbres, des ormes ou des hêtres. A l'abri de cette enceinte rectangulaire, les bâtiments s'écartent dans une cour herbue, la « masure » où vaguent les chevaux et les vaches. Ainsi la monotonie de ces hautes terres à peine ondulées est rompue par ces rangées d'arbres d'une régularité absolue ; l'horizon n'apparaît jamais vide et morne comme dans les intervalles des villages picards : partout, il est animé par ces habitations qui se dispersent à tous les plans comme pour multiplier l'emprise de l'homme sur la terre. Ce sont là des visions

[1] Masseville, 386, I, p. 117 ; Basnage, 359, I, p. 445.
[2] Lecarpentier, 384, p. 6.

familières au Cauchois, si bien qu'il hésite à se croire chez lui dans ces contrées voisines de la mer, de Saint-Valery à Dieppe, où les maisons se groupent davantage ; à plus forte raison exclut-il du Caux les villages agglomérés des cantons d'Eu et d'Envermeu. Jusqu'à ces dernières années, le Caux était aussi pour lui le pays des « cacheux de navette »[1], des tisserands en cotonnades ; en 1860, chaque village y comptait encore plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de ces artisans. Si l'on considère la plaine d'Yvetot comme le cœur même du Caux, c'est peut-être parce que cette ville était le centre directeur de cette activité. Si la région du Havre est parfois distinguée de ce pays, c'est peut-être parce qu'elle ne subissait pas les mêmes influences économiques ; les cacheux y étaient moins nombreux, de même que dans l'arrondissement de Rouen, et la plupart façonnaient le lin, non le coton. L'union de l'industrie domestique et d'une culture assez intensive, basée à la fois sur l'élevage et sur la production des céréales, des plantes industrielles, a fait longtemps la prospérité des plateaux qui s'étalent du Havre à Pavilly et à Dieppe ; c'est elle aussi, avec les aspects de leurs campagnes et le langage de leurs habitants, qui a maintenu dans l'esprit du peuple la conscience de leur originalité.

Au Sud-Est du Caux et de cette région de Rouen qui n'a pas reçu de désignation vulgaire, nous rencontrons un autre « pays », le Vexin. Lui aussi a souvent été prolongé hors des limites que lui reconnaissent les habitants, et pour des raisons analogues. Son nom rappelle celui de la cité gauloise des Véliocasses, dont la capitale était Rouen, et dont le territoire allait des forêts qui bornent à l'Ouest l'horizon de la cité jusqu'aux bords de l'Oise. Après la constitution du pagus Rotomagensis, il ne s'appliqua plus qu'à un comté, le pagus Veliocassinus ou Vilcassinus, limité à l'Ouest par l'Andelle. Ce pagus devint l'un des archidiaconés du diocèse de Rouen. Mais, tandis qu'en 1091 il formait un seul archidiaconé, en 1313 nous le voyons divisé, par la vallée de l'Epte, en Vexin Normand et en Vexin Français[2]. Ces dénominations, qui n'apparaissent pas avant le XI[e] siècle[3], sont très rarement employées aujourd'hui par les paysans ; ils ne parlent que du « Vexin » sans qualificatif ; toutefois, à Gaillardbois, on entend par Vexin français une contrée qu'on se représente vaguement comme située au delà de l'Epte ; à Morgny, on croit que ce sont les environs de Gisors. Comme la dualité de la Normandie et de la France est une notion très populaire, les villa-

[1] Sobriquet des tisserands cauchois (Moisy, 519, p. 100).
[2] Le Prevost, 501, p. 242 ; Longnon, 471, p. x.
[3] Villemsens, 512, p. 154.

geois comprennent la distinction entre les deux Vexins dès qu'on la leur propose. mais ils ne la font pas d'eux-mêmes. Ils ne donnent même pas au Vexin Normand toute l'étendue de l'ancien archidiaconé. De celui-ci ressortissaient les doyennés de Portmort dans la vallée de la Seine. de Gamaches au Sud d'Étrépagny, de Gisors, de Bray : il comprenait approximativement toute la région limitée par la Seine. l'Epte et l'Andelle. Or les vallées ne font point partie du Vexin, ni celle de la Seine, ni celle de l'Epte. Les fermiers d'Étrépagny affirment la supériorité de leur fortune. de leurs procédés agricoles sur ceux des petits ménagers qui cultivent les alluvions de l'Epte ; ceux-ci, d'autre part. à Saint-Clair, à Gasny, raillent les « Vexiniers » qui vont moins souvent à la ville, qui s'y font remarquer. prétendent-ils, par leurs façons rustiques. Le Vexin est sur le plateau. Mais ce n'est point tout le plateau. Les paysans balancent à y comprendre les collines tertiaires du canton d'Écos[1] ; ils leur donnent quelquefois le nom de « Vexin pouilleux », parfois aussi de « Vexin bossu » en raison de leur relief accidenté. Même hésitation pour la partie septentrionale. Au Nord d'une ligne tirée de Charleval. sur l'Andelle, à Puchay et Gisors, l'argile affleure souvent ; ses silex gênent le développement des racines pivotantes et usent rapidement le soc des charrues. Elle était jadis couverte de bois, et les champs ont encore parfois l'aspect de clairières comme près de Rosay ou des Hogues. Les villages établis dans ces essarts étaient unis entre eux par la jouissance de droits d'usage à peu près identiques ; ils formaient une sorte de confédération, les Sept-Villes-de-Bleu[2]. ou, près de Lyons, une petite région. distincte du Vexin[3]. Toute cette contrée encore morcelée par des futaies ou des bosquets est plus pauvre que les plaines du Sud, où, suivant un dicton local.

Du Thil à la Londe
Sont les meilleures terres du monde.

[1] Au sommet de la colline qui domine Authevernes, une vieille paysanne disait que, pour être dans le Vexin. il suffisait de descendre la côte ; pour elle, le Vexin commençait donc aux champs de betteraves de Guitry et des Thilliers.

[2] Voir ci-dessous, p. 139.

[3] Le Prevost, 502, II, p. 355. On ne voit point, toutefois, que le « Lyons » ait jamais été un nom de pays comme le veut Ant. Passy (79, p. 69). L'ensemble des clairières habitées était plutôt désigné sous le nom de « la forêt ». Voici par exemple en quels termes la commune de Morgny, en 1790, exposait l'importance économique de Lyons : « C'est là où toutes les parties de la forêt correspondent entre elles pour leur commerce et leurs besoins particuliers ; ils vous supplient de voir que les villes où ils sont, dit-on, forcés d'aller plaider n'ont avec la forêt de Lyons aucune relation de commerce. » Et celle de Fleury déclarait : « Toutes les parties de la forêt liées entre elles ne pourront que souffrir de la division projetée... Lyons est comme le point central où se réunit tout le commerce de la forêt pour s'exporter de là à Rouen et dans les villes du pays de Caux. » (Arch. Nat., D, IV *bis* 17).

Aussi n'est-ce pas le « vrai Vexin ». Pour le paysan, le « vrai Vexin », c'est la partie la plus fertile du plateau; c'est celle qui borde, sur 4 à 7 kilomètres de largeur, la route de Paris à Rouen, entre Grainville et Les Thilliers ; ce sont les environs d'Écouis, de Guiseniers, surtout d'Étrépagny. Si les pentes argileuses qui descendent vers les rivières ou montent vers le Bray sont encore boisées, le centre du plateau offre partout à la charrue une couche épaisse de limon où prospèrent les céréales et la betterave. Dans leurs descriptions de la généralité de Rouen, les intendants insistaient au XVIIe siècle sur le prix exceptionnel auquel étaient louées ces terres meubles et profondes qui nourrissaient Paris [1]. Aujourd'hui le laboureur remarque surtout l'étendue des exploitations qui réunissent parfois cent et deux cents hectares sous la direction des « gros messieurs », terme populaire qui désigne les chefs de ces vastes entreprises. Grandeur des fermes, fécondité du sol : tels sont pour lui les caractères essentiels du Vexin.

A la différence du Caux et du Vexin, le Bray ne correspond pas, même en partie, à une circonscription administrative : son exemple achève de prouver que les « pays » ne procèdent pas toujours des pagi. Il y eut bien un doyenné de Bray, mais ce doyenné ne groupait que les paroisses voisines de Gournay ; le reste du Bray dépendait, soit de l'archidiaconé d'Eu, soit de l'évêché de Beauvais. Et pourtant, bien qu'il n'eût aucune existence officielle, le Bray apparaît dès le IXe siècle [2] ; son nom est resté l'un des plus vivaces de la toponymie populaire, parce que c'est celui d'une région naturelle très individualisée. La dénudation d'un dôme aligné Nord-Ouest Sud-Est a mis au jour des terrains infracrétacés et jurassiques dont les affleurements sont limités par ailleurs, en Normandie orientale, à la base de quelques falaises. Ces terrains argileux ne conviennent pas à la culture ; ils ont jadis été boisés, et peut-être « Bray » est-il le nom d'une forêt que rappellent encore des taillis entre Forges et Gournay. Quand ces massifs furent essartés, le sol fut converti en prairies dont l'herbe drue nourrit un nombreux bétail, surtout des vaches; la renommée des fromages de Neufchâtel, du beurre de Gournay fit connaître le Bray jusqu'à Paris et Londres. C'est cette

[1] Voisin de la Noiraye, ms. cité, f° 3 ; De la Bourdonnaye, ms. cité, f° 2^v : « Le Vexin Normand. Ce pays surpasse encore de beaucoup celui de Caux en fertilité, et l'acre de terre labourable, c'est-à-dire l'arpent et demy ou environ, qui ne vaut ordinairement que 8 ou 10 livres de revenu annuel dans ces derniers cantons, en vaut 16 ou 18 communément dans les plaines du Vexin Normand. » Cf. Delamare, 464, II, p. 437.

[2] Le Prevost, 501, p. 243.

région d'élevage, où les pâtures remplacent peu à peu les guérets, que le peuple appelle aujourd'hui le Bray. Il n'étend pas son nom à toute cette longue dépression creusée de Dieppe aux abords de Noailles par l'érosion qui évida le dôme. Partout où l'on récolte des céréales, il ne se croit pas dans le Bray. A Freulleville, sur la Béthune, quelques villageois se disent brayons ; mais d'autres affirment que la « vallée de Bray »[1] commence seulement à Saint-Valery-sous-Bures ; à Fresles, on la fait même débuter en amont de Mesnières, et, à Gaillefontaine, en amont de Neufchâtel. En remontant la Béthune, on n'entre donc dans le Bray que lorsque s'étalent, sur les sables et les argiles infracrétacés, des prairies coupées de haies, à peine entremêlées çà et là de quelques labours. Et même, lorsque cessent ces aspects analogues à ceux des Bocages armoricains, lorsque la culture s'étend à nouveau sur les étages supérieurs du Jurassique, le Brayon ne reconnaît point toujours son pays. Le territoire de Molagnies, au Nord de Gournay, juxtapose des prairies sur les alluvions de l'Epte à des champs sur les calcaires assez secs du Kimeridgien ; pour certains habitants, les unes sont dans le Bray et les autres dans la Picardie. La plupart, il est vrai, rangent dans le Bray cette croupe calcaire située entre l'Epte et le Thérain, d'autant plus que les herbages s'y multiplient aujourd'hui. Le nom de Bray s'applique même, quelquefois, au delà du Thérain, aux confins occidentaux de la plaine picarde, à ce canton de Formerie devenu maintenant une vaste pâture ; ce nom semble suivre dans ses progrès la conversion des terres en herbages. On peut le borner actuellement, toutefois, au fond de la dépression, à cette région d'herbages, enrichie par l'industrie laitière, qui s'allonge entre des collines crayeuses depuis Bures jusqu'à la route de Beauvais à Gisors.

Sur la bordure méridionale du Caux et du Vexin, nous trouvons une autre région naturelle, les bords de la Seine. S'ils ne lui donnent d'autre nom que « la vallée », les paysans reconnaissent l'originalité de cette contrée. Dans l'intervalle de vastes massifs forestiers, les sables, fertilisés par le labeur de plusieurs générations, portent des plantes industrielles, des légumes, des arbres fruitiers aussi rares dans le Vexin et le Caux que dans les plaines du Neubourg et de Routot ; d'immenses prairies se déroulent en aval de Rouen et, à l'abri des digues, s'accroissent des alluvions conquises sur la mer. C'est une région, ici de pâtures, là de cultures minu-

[1] Cette expression est assez rare ; elle ne désigne point particulièrement les prairies tourbeuses de Forges à Gournay auxquelles la carte de l'état-major semble la restreindre.

tieuses et presque de jardins ; les champs, plus morcelés que sur les plateaux, y appartiennent assez souvent à qui les travaille. Pas plus que les vallées des autres fleuves, celle de la Seine ne porte aucun nom de pays ; par ses productions, par son état social, elle mérite pourtant une place spéciale dans une étude géographique.

Diverses par leur sol et leurs cultures, les régions que nous avons distinguées dans la Normandie orientale sont cependant solidaires. La géographie physique ne les sépare point. Elle voit dans cette contrée soumise au même climat, pluvieux et tempéré, l'unité d'un plateau de craie, d'argile à silex, de limon ; les dislocations qui ont préparé le cours de la Seine et relevé les assises crayeuses vers l'ancien dôme du Bray ne sont, pour elle, que les plus énergiques dans un système de plis dont elle retrouve la trace sous les plaines les plus tranquilles du Caux et du Vexin. La géographie humaine peut encore moins dissocier ces contrées qui ont eu la même histoire et, à de rares exceptions près, les mêmes règles juridiques. Elle remarque que la variété même de leurs produits les a mises depuis longtemps en relations suivies. Sur les terres lourdes du Bray, sur les sables voisins d'Elbeuf et de Rouen, le blé venait mal ; mais les chariots chargés de grain descendaient des riches campagnes du Caux et surtout du Vexin ; grâce à ce commerce qui éloignait la crainte des famines, le Bray et la vallée de la Seine renoncèrent à récolter des céréales pour se couvrir l'un d'herbages, l'autre de plantes industrielles. Chaque contrée put se spécialiser dans la spéculation que les conditions naturelles rendaient la plus lucrative. Les fermiers cauchois vendirent aux Brayons les vaches dont l'engraissement était plus rapide sur les prairies voisines de Gournay. Nombre des progrès qu'ils furent les premiers à réaliser dans la technique agricole se propagèrent de proche en proche jusqu'à la Bresle et l'Epte. Au XVIII[e] siècle, ils donnèrent aux Brayons l'exemple de la suppression des jachères, de l'extension des prairies artificielles ; ils leur apprirent l'usage de la grande charrue munie d'un avant-train et, en l'an XIII, on constatait que « la manière de construire les fermes usitée dans le pays de Caux a été adoptée récemment dans la contrée des vallées de l'Est »[1] ; les pommiers se multiplièrent d'abord près d'Yvetot avant que le cidre eût remplacé la bière dans les villages voisins de la Béthune et de l'Andelle. Par contre, c'est sous l'influence du Bray que l'élevage se développe aujourd'hui sur les plaines limoneuses ; ce fut d'abord pour alimenter le commerce de Gournay que l'on « cou-

[1] *Statistique de l'an XIII*, Arch. S.-Inf., M 2.

cha en herbe » les champs des environs de Buchy et de Lyons. Ce fut dans la vallée de la Seine que débuta la culture des pommes de terre, le long de ce fleuve qui transporta longtemps les denrées des plateaux, leurs blés et leurs bois. Ce ne sont donc pas seulement les produits, ce sont encore les instruments, les procédés du travail agricole qui s'échangent d'une extrémité à l'autre de la Normandie orientale. Cette unité se manifeste aussi dans son état social. Presque partout le régime du fermage a été et est encore prépondérant; sauf dans quelques villages voisins de Gaillon et d'Elbeuf, rares sont les paysans qui cultivent leurs biens, plus rares encore ceux qui possèdent et dirigent des exploitations étendues. La terre appartient en majeure partie à cette bourgeoisie que le commerce et les fabriques ont enrichie; la puissance économique qu'elle a acquise dès le Moyen Age et qu'elle n'a cessé de développer depuis se révèle à chaque pas dans les campagnes les plus reculées de la Normandie orientale. Elle y a partout donné à l'industrie domestique une impulsion qui enrichit longtemps cette contrée tout entière, le Bray comme le Caux et le Vexin : et presque partout l'objet principal de cette industrie fut, durant de longues années, le filage, le tissage du coton. Aujourd'hui que les rouets et les métiers ont cessé de fonctionner, la population dont ils assuraient le bien-être doit abandonner une terre qui ne suffit pas à la nourrir; car nulle part l'agriculture ne peut employer, hiver comme été, tous les bras qui s'offrent à elle. Que ce soit près d'Yvetot, de Neufchâtel ou d'Étrépagny, il est peu de villages où chaque recensement n'accuse le départ de dizaines de tisserands ou de journaliers, attirés par les mêmes villes, Paris, Rouen, Le Havre, et par ces usines qui se sont fondées sur les moindres ruisseaux tributaires de la Seine.

La diversité de la Normandie orientale cache donc une unité réelle. C'est un pays de vieille civilisation agricole, très anciennement peuplé, où de bonne heure se perfectionnèrent, ici, la culture des céréales et des plantes industrielles, là, l'élevage des bovidés. C'est aussi l'un de ceux où l'industrie domestique fut longtemps le plus active, où sa disparition a jeté le trouble le plus profond dans la vie des paysans. Région rurale voisine de grandes villes, elle s'est développée sous leur influence, et leurs classes dirigeantes sont devenues les siennes. De l'homme, plus que de la nature, lui vient son unité géographique.

II. — LES LIMITES DE LA NORMANDIE ORIENTALE.

Délimiter la Normandie orientale par le cours de la Bresle, de l'Epte et de la Seine, c'est, semble-t-il, attribuer à ces rivières une puissance d'obstacle que la nature ne leur a pas accordée. Et cependant, soit parce qu'elles sont bordées de forêts, soit parce que la frontière du duché et de la province de Normandie suivait le tracé des deux premières, elles ont vraiment séparé les populations rurales. De part et d'autre, les paysans ne sont pas en relations constantes ; ils se fréquentent et se connaissent peu ; ils diffèrent parfois par leurs procédés de culture, par leur langage, par leur état foncier. Mieux que la géographie physique, la géographie humaine peut s'arrêter dans son étude au voisinage de ces rivières.

Du Tréport à Aumale et Beauvais, la Normandie orientale confine à la plaine picarde. Le contraste entre l'économie agraire de ces deux régions était jadis saisissant du haut des collines que longent les cours supérieurs de la Béthune et du Thérain. On opposait le Bray aux plateaux crayeux qui le dominent à l'Est de Gaillefontaine et de Songeons comme un pays d'herbages à un pays de céréales. En 1831, Graves écrivait que « son agriculture est réputée normande, tandis que celle des plateaux est qualifiée de picarde ; ainsi la distinction géognostique fait sentir ses effets jusque dans le langage local »[1]. Aujourd'hui le voyageur qui va d'Amiens à Rouen remarque au delà de Formerie, lorsqu'il descend vers Longmesnil et Serqueux, combien le paysage devient plus verdoyant, le relief plus varié et plus indécis, les maisons plus disséminées ; et souvent il date de ce moment son entrée en Normandie. Sur la ligne d'Abbeville à Dieppe, il hésiterait davantage pour la fixer. A peine s'apercevrait-il que les plateaux péniblement gravis par le train entre les profondes coupures des vallées vont en s'élevant de plus en plus vers le Sud-Ouest ; mais ce sont les mêmes plaines découvertes, balayées par le vent de mer dont une ceinture d'arbres abrite les villages. Peut-être verrait-il plus de vaches et de prairies de trèfle vers Criel, plus de champs de betteraves sur ces parties fertiles du Vimeu qui s'inclinent lentement de la Bresle à la Somme, mais la différence est peu sensible. Ce serait la forcer que de définir la Normandie comme une zone pastorale et la Picardie comme une terre à blé. Surtout depuis que la

[1] Graves, 409, p. 110.

concurrence étrangère a abaissé le prix des céréales, la partie littorale de la Picardie s'est couverte de pâtures ; de même, ces environs de Formerie et de Grandvilliers dont les immenses jachères attristaient en 1803 le regard de Cambry[1]. L'influence du Bray s'est exercée sur les plateaux argileux qui ne convenaient pas au froment; et les contrastes se sont atténués. Ce qui distingue le plus nettement la Picardie de la Normandie aujourd'hui, ce n'est pas ou ce n'est plus sa culture ; c'est, mieux encore que son langage, son état social. Le paysan des environs d'Ault ou d'Oisemont sait qu'au delà d'Eu ou de Blangy, la terre n'appartient pas à qui la met en valeur ; et il rappelle avec quelque fierté combien sont rares dans son village les cultivateurs qui ne possèdent pas au moins leur « manoir » et quelques champs. L'originalité de la Picardie, c'est la multitude de ses « ménagers »[2]. Les exploitations y sont généralement moindres qu'à l'Ouest de la Bresle ; les parcelles plus exiguës se dispersent sur tout le finage de la commune ; mais une partie d'entre elles forme le patrimoine du ménager et celui-ci achète souvent l'une après l'autre celles qu'il loue pour arrondir son domaine, pour pouvoir occuper un cheval. Il s'est constitué près d'Amiens, d'Arras, de Cambrai, une forte démocratie rurale, dont la vitalité démontre combien les critiques souvent adressées à la petite exploitation doivent être, sinon toujours atténuées, du moins localisées. Travaillant avec les siens, recourant le moins possible à une aide étrangère, le paysan picard a fécondé le sol par un labeur aussi intelligent que minutieux. Il sait varier ses cultures selon les besoins du marché, modifier ses procédés, changer son outillage en conséquence ; cette perpétuelle adaptation de la science à la pratique lui a été rendue possible par l'esprit d'association qui a développé les syndicats et les mutualités. Par leur technique, par les rendements qu'elles obtiennent, les exploitations de plus de 50 hectares ne lui sont pas tellement supérieures que le prix de la main-d'œuvre ne compense cet avantage ; et, depuis vingt ou trente ans, plusieurs d'entre elles ont disparu, morcelées et absorbées par les progrès de la culture familiale. Ce sont, nous le verrons, de tout autres conditions économiques et même une tout autre mentalité qui prévalent en Normandie.

Mais, si cette contrée se distingue nettement de la Picardie, où marquer la limite? Sera-ce à la Bresle? Cette rivière séparait en 1789 les deux provinces comme, aujourd'hui, les départements de la

[1] Cambry, 373, I, p. 82.
[2] Demangeon, 517, p. 337.

Somme et de la Seine-Inférieure ; elle semble destinée à ce rôle par les marécages de sa large vallée, dont plusieurs noms de villages, Bourbel, Oust-Marest, Pont-et-Marais, rappellent les fondrières et les prairies flottantes. C'était là, toutefois, un obstacle insuffisant pour arrêter les formations politiques. Pour le comté d'Eu, il est probable, et pour Aumale il est certain que, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, ces états féodaux faisaient partie du Vimeu, c'est-à-dire de la Picardie[1]. En plusieurs points, la frontière resta longtemps indécise entre les provinces et même entre les circonscriptions révolutionnaires ; l'administration centrale de la Seine-Inférieure signalait, en l'an VII, la perpétuité de ces contestations qui l'avaient empêchée « jusqu'à présent de procurer aux communes voisines de la Bresle la tranquillité qu'elles désirent »[2]. La véritable limite, ce n'est pas le cours du fleuve ; c'est cette large zone forestière que l'on peut suivre de la Manche jusqu'à l'Oise, le long de la Béthune, de l'Epte et du Thérain[3]. Sur les argiles du Bray, sur celles des plateaux qui se relèvent de part et d'autre pour venir dominer la dépression, d'épaisses futaies ou des bois marécageux s'opposaient jadis aux communications. Les défrichements des paysans et des moines ont séparé les massifs, mais sans les anéantir. Au Nord-Ouest, dans la région qui correspond à l'ancien pagus du Talou, s'étendent la Haute et la Basse forêt d'Eu, les forêts d'Arques, du Hellet, d'Eawy, de Saint-Saens, de Nappes ; entre Gournay et Forges subsistent encore quelques vestiges de cette forêt de Bray qui couvrait tout le fond de la dépression avant que les abus de la pâture n'eussent transformé le sol en landes. Plus au Sud, des plaines à blé et à betteraves du Vexin Normand, on voit l'horizon limité par la forêt de Lyons, par les bouquets d'arbres qui, entre Étrépagny et Gisors, attestent l'ancienne extension du Buisson de Bleu. L'Epte a donné son nom primitif, Tellas, à la vaste forêt de Thelle qui s'enfonçait jadis comme un coin entre les cités gauloises des Bellovaques et des Véliocasses, entre le Beauvaisis et le « Vexin Français ». Quand l'effort de colonisation parti des plaines limoneuses eut troué de larges clairières ces massifs jadis presque impénétrables, les essarts furent partagés entre les groupements humains établis sur

[1] Semichon, 511, p. 63 ; 401, I, p. 5. Lors des élections aux États-Généraux de 1789, la sénéchaussée de Ponthieu, dont le siège était à Abbeville, comprenait toute la région d'Eu, le bassin de l'Yères et s'avançait même jusqu'au delà de l'Eaulne. Aux environs de Gamaches, la rive gauche de la Bresle ressortissait au bailliage d'Amiens (Brette, 486, carte de la généralité de Rouen).

[2] Lettre du 27 thermidor an VII, Arch. Nat., D IV *bis* 74.

[3] Demangeon, 517, p. 427.

leur périphérie. Il y eut, à partir du xe siècle, un Bray Normand et un Bray Picard, l'un dépendant de Gournay et l'autre de Beauvais. L'Epte sépara les buissons de Lyons et de Bleu, normands, de la forêt de Thelle, française. Il importe de remarquer que la frontière n'était pas alors tracée entre deux divisions administratives, mais bien entre deux états, et deux états souvent ennemis. Les puissants ducs de Normandie la fortifièrent contre leurs voisins ; ils leur interdirent les approches de Rouen par une série de châteaux, disposés sans doute selon la limite de la cession faite à Rollon, Gournay, Gaillefontaine, Conteville, Mortemer, Foucarmont, Blangy, Monchaux, Gamaches et Eu, puis par une ligne de places de réserve : la Ferté-Saint-Samson, Neufchâtel, Arques et Dieppe[1]. Ainsi la région forestière joua le rôle de « marche » entre les possessions des princes féodaux ; elle continua à séparer les populations rurales, assujetties de part et d'autre à des gouvernements opposés, régies par des lois, des coutumes différentes. Ce rôle de zone frontière, elle le remplit encore aujourd'hui que les forteresses ont été démantelées ; c'est sur ses confins que se rencontrent et se heurtent les influences picardes et normandes. Les baux y fixent à la location un terme différent de celui qui est usité dans le Caux ; au moyen âge, ils stipulaient les prix plutôt en livres parisis qu'en livres tournois comme à l'Ouest ; on compte plus souvent par journaux et arpents que par acres comme dans le reste de la Normandie[2]. Le canton de Blangy tout entier se rattache à la Picardie par son langage, tandis que, de l'autre côté de la forêt d'Eu, l'idiome de la région de Londinières contient surtout des formes brayonnes[3]. Dans les essarts où l'argile à silex est à fleur de sol, les pâtures s'élargissent comme dans le Bray, et c'est l'influence normande qui domine ; le pommier se multiplie aux abords de ces villages où, il n'y a guère plus d'un siècle, on brassait encore la bière, la boisson du Nord. Par contre, sur la côte, l'agriculture semble continuer celle du Vimeu avec ses champs de betteraves et quelquefois même d'œillettes. Déboisée de bonne heure, soit parce que les défricheurs partirent des ports, soit parce que le vent de mer rendait les taillis plus secs et moins épais, cette région littorale devint une « campagne » dénudée ; elle laissa place entre la mer et la forêt pour la voie qui, de Caudebec à Arques, Eu, Boulogne ou Amiens, allait de la Normandie dans le Nord de la France[4].

[1] *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel...*, 439, p. VIII ; Semichon, 511, p. 195.
[2] De Beaurepaire, 123, p. 355.
[3] Joret, 312, p. 148.
[4] Sur le tracé des voies romaines, cf. Cochet, 283, p. 43 ; Desjardins, 294 , IV, p. 135.

Une autre trouée, plus importante encore dans l'histoire de la Normandie, s'ouvrait sur le cours moyen de l'Epte, entre les massifs qui s'élèvent vers le Bray et ceux qui bordent la Seine. Par Écouis, Saint-Clair et Magny fut établie, sur le sommet des plateaux, la chaussée de Paris à Rouen et Harfleur, celle qui assura la liaison de l'ancien duché au domaine royal. Toutefois, même dans cette région de passage, la Normandie se rapproche de l'Ile-de-France sans se confondre avec elle. Nous sommes ici aux confins, non pas du bassin tertiaire parisien, mais des contrées où se sont conservés les sédiments résistants de l'Éogène. Avec leur alternance de sables, d'argiles et de calcaires, surtout avec l'apparition du calcaire grossier, commence une topographie différente de celle des plaines crayeuses. De la route de Gisors à Vernon par Les Thilliers, on voit leurs mornes étendues dominées par des monticules aux contours nets, arrêtés, où la variété des affleurements et leur inégale dureté ont été mises en évidence par le ruissellement. A l'Ouest de l'Epte, le calcaire grossier constitue sur les sommets comme un revêtement qui a protégé les couches meubles sous-jacentes. Des sources jaillissent au niveau de l'argile plastique et les maisons se sont souvent établies à mi-pente ; les prairies s'étendent sur le sol humide tandis que, récemment encore, la vigne prospérait sur les sables et les éboulis calcaires ; dans les cabarets des villages, on boit du vin et non plus du cidre. A l'Est de l'Epte, entre Chaumont et Magny, on traverse des plaines souvent fertiles, de vastes champs de blé et de betteraves ensemencés par de grosses fermes semblables à celles d'Étrépagny ; mais les plaines sont plus exiguës, plus morcelées que dans le Vexin Normand ; le limon se réduit à quelques plaques et, dans leur intervalle, la charrue retourne une terre argileuse où elle se heurte à une quantité de plaquettes calcaires. Ce sol résulte de la décomposition du calcaire grossier qui forme, à une faible profondeur, le soubassement de ces plaines. Soubassement presque tabulaire, dont le rebord borne l'horizon, au Sud de Chaumont, avec une régularité géométrique ; les ravins s'y entaillent entre des escarpements abrupts qui contrastent avec les versants plus arrondis des rivières normandes ; le fond des thalwegs, étroit et aride dans le calcaire, s'élargit dans les sables et, quand il arrive au contact des argiles plastiques, il se couvre d'une herbe humide et d'une végétation vigoureuse. Sur cette plate-forme presque horizontale se dressent çà et là quelques buttes qui témoignent de l'extension primitive des meulières : les hauteurs de Montjavoult, de Montagny, et, près

de Mantes, celles qui supportent les bosquets d'Arthies se profilent sur le ciel avec des silhouettes d'oppida. Les villages s'y sont parfois accolés, avec l'église et la forteresse au sommet, les maisons à mi-côte, au niveau des sources, et, plus bas, les vastes cultures. Ce sont des aspects familiers aux environs de Pontoise, de Versailles, mais tout nouveaux pour un Normand. Et peut-être leur originalité a-t-elle contribué à perpétuer la notion de l'ancienne diversité politique, ainsi que les ruines de ces forteresses qui protégeaient jadis le passage du fleuve : Neufmarché, Gisors, Dangu, Saint-Clair et Château-sur-Epte [1]. Vers Cahaignes et Écos, le vent d'Est s'appelle encore vent de France ; à Fourges, les vieillards qui vont travailler sur le plateau oriental disent en partant : « je vais en France », et, pour un habitant de Chaumont, si Gisors n'est pas dans le Vexin, il est « en Normandie ». Derrière cette frontière, les formes phonétiques normandes se sont conservées, bien qu'assez peu nombreuses dans le canton d'Écos, dans ce pays de collines tertiaires qui, à bien des égards, représente une avancée de l'Ile-de-France en terre normande. Si les Révolutionnaires l'ont laissé à l'Eure, tandis que le Vexin Français, qui formait deux subdélégations de la généralité de Rouen, Chaumont et Magny, et un archidiaconé du diocèse de Rouen, a été rattaché à l'Oise et à la Seine-et-Oise, ce ne fut pas seulement pour respecter la limite des provinces. Une note des papiers du Comité de Division nous apprend que « MM. les députés de la Normandie ont voulu se garder dans les cinq différentes divisions des trois généralités de cette province tout ce qui était régi par la coutume de Normandie ; en conséquence, ils ont consenti de détacher de la généralité de Rouen la moitié du Vexin Français qui est de la coutume de Senlis et qui a toujours fait partie de la généralité de Rouen » [2]. L'Epte séparait dans l'élection de Gisors les coutumes comme les provinces : au delà, vers l'Est, la propriété, la famille étaient soumises à d'autres règles, et cette opposition juridique a longtemps maintenu vivante dans l'esprit du paysan la distinction entre la Normandie et l'Ile-de-France.

La vallée de la Seine, en aval de Vernon, ne correspond à aucune limite politique ou administrative, car on ne peut évidemment donner une interprétation littérale au texte de César d'après lequel le fleuve séparait la Gaule Celtique au Sud, de la Belgique au Nord [3].

[1] Le Prevost, 502, II, p. 4 ; III, p. 13.
[2] Arch. Nat., D IV *bis* 23, dossier 356.
[3] César, *De bello gallico*, I, 1.

D'après un pouillé du XIIIe siècle, l'archidiaconé de Rouen comprenait, à gauche de la vallée, les doyennés de Bourgtheroulde et de Pont-Audemer[1]. Au XVIIe siècle, le gouverneur militaire de la province avait sous ses ordres deux lieutenants généraux, l'un pour la Haute, l'autre pour la Basse Normandie. Or le premier avait autorité non seulement sur le Caux, le Bray et le Vexin, mais encore sur le Roumois, la « Champagne », l'Ouche, le Lieuvin et l'Auge[2]. Son ressort s'étendait donc jusqu'au delà des pâtures de la Touques, à travers une suite de plaines calcaires, plus ou moins recouvertes de dépôts tertiaires et de limons, qui se prolongent vers le Sud sans se distinguer en rien de celles de l'Ile-de-France et du Maine. L'expression de Haute Normandie ne correspond à aucune réalité géographique, ni historique, sauf à une simple division militaire, factice comme nos circonscriptions de corps d'armée : elle ne désigne aucune unité réelle qu'on puisse hésiter à briser. Aussi artificielle était la généralité de Rouen dont l'intendant avait sous ses ordres, à la fin de l'ancien régime, des subdélégués à Honfleur, Pont-Audemer, Pont-l'Évêque et Évreux. Par suite de la position de Rouen sur la Seine, tout organisme politique ou administratif dont cette ville était le centre devait fatalement déborder sur la rive gauche du fleuve, le long des deux voies romaines qui menaient l'une en Basse Normandie, l'autre vers Évreux et Orléans[3]. Par l'une arrivaient sur les quais les toiles de lin du littoral; par l'autre descendaient vers Elbeuf et Rouen les voitures chargées de grains près du Neubourg. Des localités aussi proches de Rouen que Pont-Audemer et Amfreville, en relations aussi fréquentes avec elle, devaient être placées sous l'autorité des mêmes fonctionnaires. Toutefois, malgré des rapports aussi suivis, leur activité économique manifestait une indépendance qu'on trouve rarement dans le Caux. L'industrie qui, par sa diffusion dans les moindres hameaux, fit la fortune de la Normandie orientale aux XVIIIe et XIXe siècles, le filage et le tissage du coton, ne se répandit pas aussi largement au Sud de la Seine ; l'on y chercherait en vain un centre cotonnier comparable à Yvetot. On filait et on tissait dans beaucoup de chaumières, mais c'était soit le lin, soit la laine, dont Bernay, Verneuil, Lisieux, continuèrent longtemps à faire des étoffes grossières, les frocs et les flanelles[4]. Le sol et le climat sont trop sem-

[1] Longnon, 471, p. XIII.

[2] Hippeau, 470, I, p. XXVIII.

[3] Vidal de la Blache, 395, p. 178.

[4] L. Duval, *Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV* (Alençon, 1890, in-4), p.122 ; *Procès-verbaux des séances de l'Assemblée provinciale de la Normandie pour la généralité d'Alençon* (Lisieux, 1787, in-4), p. 265, 287.

blables de part et d'autre de la Seine pour que les cultures puissent beaucoup différer. Néanmoins, à l'Ouest d'une ligne passant par Bernay, Serquigny, Le Neubourg et rejoignant la Seine à Elbeuf, l'assolement est biennal, et non plus triennal comme dans toute la partie de la Normandie située au Nord de la Seine[1]. D'autre part, la propriété est plus divisée dans les plaines de Pont-Audemer, de Routot, de Bourgtheroulde et sur les plateaux qui dominent Louviers et Gaillon, que dans le Caux et le Vexin ; un plus grand nombre de paysans sont parvenus à acquérir quelques-uns des champs qu'ils exploitent et le régime du fermage est moins exclusif[2]. Il n'y a point entre l'économie agraire des deux rives d'opposition bien tranchée : mais on discerne mille différences de détail dans l'aspect des campagnes, la disposition des maisons, la technique agricole. On voit que les paysans ne se fréquentent guère d'un bord à l'autre : ceux des Cauchois qui émigrent l'été pour se louer comme moissonneurs vont jusque dans les environs de Rouen et d'Étrépagny, mais non vers Pont-Audemer ni vers Saint-André ; de la région de Louviers, de Gaillon, on ne va que rarement dans le Vexin.

Jadis, en effet, les relations entre paysans étaient malaisées d'un versant à l'autre de la vallée. En 1789, quatre ponts seulement étaient jetés sur le fleuve en aval du confluent de l'Epte, à Vernon, aux Andelys, à Pont-de-l'Arche et à Rouen[3]. Encore celui de Vernon n'avait-il été rétabli qu'en 1762, après une interruption de près d'un siècle, et menaçait-il ruine dès l'an VII[4]. Lorsqu'ils s'étaient effondrés ou dans leur intervalle, on se servait de bacs[5]. Ce moyen de passage, qui grève encore le prix des transports à Duclair et Caudebec, était non seulement onéreux, mais parfois même périlleux pendant l'hiver ou les tempêtes. On ne pouvait y recourir quand la Seine charriait des glaçons, ni quand le flux ou les crues rendaient le courant trop violent. Ses rives, mal fixées jusqu'à notre époque, souvent couvertes par les inondations, étaient creusées de fondrières où pouvaient s'enlizer les voitures. Les difficultés de la traversée de la Seine furent l'un des motifs les plus souvent allégués devant le Comité de Division de la Constituante. Le district de Louviers comprenait primiti-

[1] Bourgne, 156, p. 114.

[2] Il y a dans le Roumois une multitude de petits propriétaires ayant chacun 5 à 6 hectares, dont 4 de terres arables, et 2 d'herbages composant la « masure » autour de la maison d'habitation (Renseignements recueillis par M. Carcopino, agrégé d'histoire).

[3] Arch. Nat., D IV *bis* 1, carte de Clermont, 1788.

[4] *Annonces, affiches et avis divers...*, I, p. 2 ; Rapport de Masson-Saint-Amand, messidor an IX (Arch. Nat., F[1c] III, Eure, 8).

[5] Liste dans De Beaurepaire, 260, p. 181.

vement une partie de la vallée de l'Andelle et des plateaux du Vexin. Plusieurs communes demandèrent et obtinrent de ressortir des Andelys, représentant que « la rivière de Seine est très souvent débordée et couverte de glaces pendant l'hiver, ce qui rend les abords de Louviers et de Pont-de-l'Arche absolument impraticables dans cette dure saison »[1]. Lorsque Yvetot disputa à Caudebec le siège du district, les habitants des communes comprises entre la Seine et la forêt de Brotonne remontrèrent qu'en revenant d'Yvetot, ils étaient « chaque jour exposés à rester sur le rivage, ou parce qu'il est trop tard et qu'il n'y a plus de passage, ou parce que le flux de la mer rend la traversée dangereuse, ou enfin parce que les pluies et les débordements rendent peu sûres pendant la nuit les prairies qui sont au delà ». Et Yvetot reconnaissait que le passage de la Seine est très périlleux à Caudebec, si bien qu'on avait dû accorder une justice de paix spéciale aux quatre paroisses situées au delà du fleuve[2]. D'autres dangers se cachaient dans ces bois qui longent la Seine. Elle est bordée, sur ses anciennes alluvions ou sur les pentes argileuses qui la dominent, d'une lisière forestière, autrefois presque continue de Vernon à Quillebeuf par les forêts de Bizy, des Andelys, de Longboel, de Bord, d'Elbeuf, de la Londe, de Rouvray, de Roumare, de Maulévrier, du Trait, de Jumièges, de Brotonne. En aval d'Elbeuf, la largeur de ces massifs, entourés d'une ceinture de prairies jadis marécageuses, atteint encore jusqu'à douze et quinze kilomètres. Or, non seulement les chemins restent longtemps détrempés sous le couvert des arbres, mais autrefois les voyageurs étaient exposés aux assauts des bandes de malandrins qui pullulaient dans les époques de troubles et de misères. Encore en 1826, « plusieurs assassinats commis en plein jour avaient jeté l'alarme dans les vastes forêts de Brotonne et de la Londe, et notamment sur les points du territoire de la Seine-Inférieure qui touchent immédiatement aux cantons de Bourgtheroulde et de Routot. Pendant plusieurs semaines on n'osait plus y voyager que par caravanes »[3]. Jusqu'à une époque très voisine de la nôtre, c'étaient des routes peu sûres que ces chemins forestiers, et les paysans hésitaient à s'y aventurer.

Aujourd'hui, ces dangers n'existent plus, mais les communications

[1] Pétitions de La Roquette (1790) (Arch. Nat., D IV *bis* 23), de Pont-de-l'Arche, Grainville et Cressenville (1790) (D IV *bis* 6).

[2] Lettre de la municipalité de Vatteville (an III) (D IV *bis* 90) et requête de la municipalité d'Yvetot (an II) (D IV *bis* 74).

[3] Arch. Nat., F[1c] V, Eure, 2, session du Conseil général de 1826.

sont restées assez rares entre les populations rurales des deux rives. Leurs produits et leurs besoins ne sont pas assez divers pour leur imposer des relations suivies. Les transactions ne se font pas entre les deux plateaux, mais plutôt entre chacun des plateaux et les bords du fleuve où sont établis les marchés, les centres urbains, les voies commerciales ; en outre, ces rives de la Seine ont leurs cultures spéciales qui sollicitent les échanges. Entre la région que nous étudions et le reste de la « Haute Normandie », c'est une véritable région naturelle qui fait la séparation : nulle part à l'Ouest, jusqu'aux confins du massif armoricain, on ne rencontrerait de limite géographique aussi nette.

En voyageant autour de la Normandie orientale, nous l'avons vue non pas s'opposer aux régions voisines, mais se distinguer d'elles sur toute sa périphérie. Une ceinture d'épaisses forêts l'entoure de toutes parts, sauf aux points où la Bresle et l'Epte sont franchies par les vieilles routes qui l'unissaient à la Picardie et à la France des Capétiens. Si cet obstacle, renforcé au Sud par les difficultés du passage de la Seine, n'arrêtait pas les grands courants commerciaux, il rendait jadis difficiles les relations entre les paysans ; aujourd'hui encore, il les rend peu fréquentes. Sans doute, on ne discerne pas toujours de part et d'autre de véritables contrastes, mais parfois seulement des nuances assez délicates dans leur diversité. N'est-ce pas le cas de tous nos pays de plaines ? On sépare sans scrupule, dans une analyse morphologique, le bassin tertiaire parisien de l'auréole crétacée ; mais la géographie humaine hésite à marquer une limite dans ces plaines, couvertes des mêmes cultures, qui s'étendent de Rouen à Pontoise ou d'Évreux à Orléans. A moins de renoncer à leur étude détaillée, elle doit retenir, pour borner son champ d'études, des différences de détail dans l'aspect du paysage agricole ou des villages, dans le régime d'exploitation, dans l'activité industrielle, dans le langage des paysans. Il lui suffit de conserver intacte la physionomie d'un pays, sans en briser l'unité préparée par la nature et réalisée par le travail de l'homme. En séparant la Normandie orientale de la Picardie, de l'Ile-de-France, des « campagnes » qui se succèdent sur la rive gauche de la Seine, on ne rompt aucune unité de ce genre.

CHAPITRE II

LE MILIEU NATUREL. — LE CLIMAT

I. — LES ÉLÉMENTS DU CLIMAT.

1. — La température[1].

Située entre le 49e et le 50e degré lat. N., largement ouverte aux influences océaniques, la plaine normande jouit toute entière d'un climat tempéré. Des observations poursuivies de 1845 à 1894 à Rouen ont donné pour cette ville une moyenne de 11°,5. La température moyenne du mois le plus froid, janvier, ne s'abaissa pas au-dessous de 3°,2 ; celle du mois le plus chaud, juillet, ne s'éleva pas au-dessus de 20°,1. Durant ces 50 années, le chiffre le plus bas lu sur le thermomètre a été de — 20°,1 et le chiffre le plus haut de 37°,5[2]. A Fécamp, de 1851 à 1900, la température moyenne du mois le plus froid a été de 3°,9, celle du mois le plus chaud de 16°,5. La différence de ces deux nombres n'est que de 12°,6, alors que l'amplitude annuelle atteint déjà 16° à Paris et qu'elle approche de 19° à Strasbourg[3]. Comparés à l'Est de la France, ou même au

[1] On trouve dans le *Résumé des observations...* (10), les moyennes annuelles des 20 stations de la Seine-Inférieure pour 25 ans, variant de 9°,09 (Buchy) à 11°,39 (Dieppe). Mais on sait quelle critique sévère et minutieuse doit s'appliquer à ces observations de température, dont l'emplacement et la valeur des appareils, le nombre et l'heure des constatations peuvent faire varier les résultats dans des limites très étendues (Angot, 5, p. 296). Or, si on rapproche les moyennes de diverses stations après leur avoir fait subir la correction d'altitude (0°,55 par 100 m.), on n'est pas sans inquiétude sur la valeur de quelques-uns de ces documents. Comment Yvetot peut-il être plus froid de 1°,10 que Goderville (10°,39 ; 11°,49) ? Dieppe (11°,46), plus chaud de 1°,61 par rapport à Londinières (9°,85) et de 0°,97 par rapport à Saint-Valery-en-Caux (10°,49) ? Aussi paraît-il préférable de ne retenir que quelques stations, Fécamp, Le Havre, Rouen, où les observations se poursuivent dans de bonnes conditions.

[2] Gully, 9, p. 6, 18. Températures non réduites au niveau de la mer.

[3] Angot, 5, p. 308. Températures non réduites.

centre du bassin Parisien, le Caux et les plateaux voisins sont des régions où la chaleur est douce et égale, où les extrêmes sont rares et relativement faibles.

Ils doivent la constance de leur température au voisinage de la mer qui, s'échauffant et se refroidissant moins vite que la terre, rafraîchit l'air l'été et l'attiédit pendant la mauvaise saison. Ce caractère est d'autant plus net que, à altitude égale, une station est moins éloignée de la mer. Du Havre à Rouen, il n'y a pas 75 kilomètres à vol d'oiseau, et pourtant le climat de Rouen est déjà moins soumis aux influences marines, moins régulier.

TEMPÉRATURES MOYENNES MENSUELLES DU HAVRE ET DE ROUEN (1896-1905)[1].

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	ANNÉE
Le Havre..	5,0	5,5	7,2	9.8	12,5	15,9	18,3	17,9	15,6	12,0	7,7	5,4	11,0
Rouen.. .	4,8	5,2	6,9	10,0	13,0	17,0	19,2	18,3	15,7	11,1	6,8	4,6	11,0

La moyenne annuelle est rigoureusement la même, mais la belle saison, d'avril à octobre, est plus chaude à Rouen, et la mauvaise saison, d'octobre à avril, y est plus froide qu'au Havre. L'écart est de un degré, à un dixième près, en juin et juillet, en faveur de Rouen, et à son préjudice en octobre et novembre. Les journées de forte chaleur et de grand froid s'y font plus fréquentes. La plus haute température observée chaque année pendant cette période a été en moyenne de 34°,5 à Rouen et de 32°,8 au Havre ; la plus basse fut en moyenne de — 9°,6 et de — 6°,6. Durant la journée la plus chaude, le 16 juillet 1900, le mercure a marqué 37°,5 à Rouen et 35°,4 au Havre ; par contre, il descendit jusqu'à — 14°,2 dans la première, tandis qu'il s'arrêta à — 9°,2 dans la seconde de ces deux villes. En comparant le nombre de jours de gelée, 48,4 à Rouen au lieu de 29,4 au Havre, on voit aussi où les hivers sont le plus rigoureux. Dans les environs de Rouen, de Gournay, d'Étrépagny, le climat est déjà plus continental, plus extrême que dans la région littorale. Le paysan redoute davantage, pour les blés qu'il a semés à l'automne, les froids de l'hiver et les gelées de mars ; par contre, sa moisson mûrit plus vite. La date de la récolte ne retarde pas seulement quand on va du Sud au Nord, mais aussi quand on se

[1] Les moyennes ont été calculées d'après les tableaux des *A. Bur. C. Mét.*, II, partie B, années 1896-1905. Températures réduites au niveau de la mer.

dirige d'Est en Ouest. En éliminant l'influence de l'altitude, on trouve que, de 1881 à 1890, la moisson du blé d'hiver a commencé en moyenne le 26 juillet près de Paris, le 31 juillet près des Andelys, le 4 août près de Rouen, et seulement le 6 août sur la côte de Fécamp au Havre[1]. Les faucheurs commencent souvent leur travail dans le Vexin à la mi-juillet, tandis qu'il est assez rare, à l'extrémité du Caux, de les voir entrer dans les chaumes avant le 1er août.

Bien que les plateaux ne dépassent nulle part 250 mètres, l'influence de l'altitude s'exerce l'été à côté de celle de la mer pour retarder la végétation. La vallée de la Seine est toujours en avance pour sa moisson sur les hautes terres voisines, d'autant que ses alluvions sablonneuses constituent un sol plus « chaud ». Aubevoie, près de Gaillon, devance de 8 jours Ailly, sur le plateau entre la Seine et l'Eure ; Louvetot, près d'Yvetot, est en retard de 8 à 12 jours sur les environs de Caudebec et de Guerbaville. A Sainte-Barbe, sur les premières pentes des versants exposés au Sud-Est, on peut moissonner dès le début de juillet et recueillir les pommes de terre dès la fin de septembre. Abritée contre les vents du Nord et, çà et là, contre ceux de l'Ouest par les falaises qui la bordent, la vallée connaît des étés assez chauds pour que la vigne ait pu longtemps tapisser les coteaux de Vernon, de Gaillon, même d'Elbeuf et de Rouen ; les cerisiers, les pruniers y mûrissent leurs fruits qui font aujourd'hui la richesse de cette région. La dépression du Bray nous fournit un autre exemple de région relativement chaude, protégée contre les courants trop froids par les collines crayeuses qui la limitent. La végétation est plus précoce que sur les plateaux voisins, hauts de plus de 200 mètres. La commune de Fresles, à l'Ouest de Neufchâtel, s'étend à la fois dans la fosse et sur son rebord ; or, on coupe ordinairement les blés à la fin de juillet dans le bas et seulement du 1er au 8 août sur le haut. Inversement, les semailles commencent ici une ou deux semaines avant celles de la dépression, dans la première quinzaine d'octobre au lieu de la seconde quinzaine. L'hiver s'y fait sentir plus tôt et plus durement ; la neige persiste quelquefois plusieurs semaines près de Formerie, tandis qu'elle a déjà fondu à Forges et à Gournay. Une différence d'altitude de 100 à 120 mètres suffit à faire des plateaux un pays plus rude, où le paysan doit se hâter de labourer pour ne pas être surpris par la mauvaise saison.

Comme les écarts de température qu'entraînent, soit l'altitude,

[1] Angot, 3, p. 191 et pl. B 23.

soit la distance de la mer, ne dépassent pas 1°,5 d'un point à l'autre de notre région[1], les dates des travaux agricoles ne varient que d'une ou deux semaines. Aussi les ouvriers des plateaux ne peuvent faire la moisson à la fois dans leur village et dans la vallée de la Seine ou le Bray. Ils ne peuvent imiter ces Picards qui, émigrant l'été près de Paris, puis revenant près de Vervins, réussissent à louer leurs bras pour deux récoltes la même année.

2. — Les vents.

La prédominance des vents d'Ouest concourt à rendre plus modéré et plus égal le climat de la Normandie, en portant dans l'intérieur l'air frais de la mer l'été, en réchauffant le continent l'hiver. Elle est très sensible dans le tableau suivant qui indique le nombre de jours où, durant les trente années 1853-1882, le vent a soufflé à Fécamp de telle ou telle direction[2].

S. W.	W.	N. W.	N.	N. E.	E.	S. E.	S.
1 548	2 587	1 470	637	1 036	1 799	754	1 126

En réunissant les vents d'Ouest à ceux de Sud-Ouest et de Nord-Ouest, on voit que le vent venait de ce quart de l'horizon plus d'une fois sur deux[3]. Sa direction moyenne est d'Ouest un quart Sud-Ouest. Elle varie du Nord-Ouest au Sud-Ouest et au Sud-Sud-Ouest suivant la saison. En mars, la direction moyenne du vent coïncide avec la moyenne annuelle ; il remonte vers le Nord jusqu'en juin, selon le mouvement apparent du soleil, puis il le suit dans sa descente vers le Sud jusqu'en décembre. Il obéit ainsi aux lois générales

[1] Entre Rouen et Le Havre, la différence des températures, réduites au niveau de la mer, ne dépasse pas 1°,1 l'été. D'autre part, on peut évaluer l'influence de l'altitude en admettant que la température décroît en juillet de 0°,60 par 100 mètres (Angot, 5, p. 301). On trouve ainsi que sur les plateaux les plus élevés, aux environs de Conteville (243 m.), la température est inférieure seulement de 1°,46 à celle qu'on observerait au niveau de la mer durant ce mois, et de 0°,9 à celle de la dépression de Gournay. A Rouen, l'écart entre les bords de la Seine et les hauteurs de Bonsecours n'est que de 0°,8.

[2] Angot, 2, p. B 256.

[3] 5 605 sur 10 957. — Au cap d'Ailly, la direction moyenne du vent, de 1869 à 1878, a été de S. 39° W. ; à la Hève, de S. 2° W. ; au phare de Berville, de S. 55° W. (Allard, 1, p. 19 et carte pl. I).

de la circulation atmosphérique dans l'Europe occidentale : la proportion des vents Nord-Ouest augmente l'été quand le maximum de pression des Açores et le minimum de l'Islande occupent leur position la plus septentrionale, et la proportion des vents Sud-Ouest s'accroît l'hiver quand ces centres d'action se reportent plus au Sud.

Venus de l'Océan, sur lequel ils se sont chargés de vapeur d'eau, les vents d'Ouest la laissent se condenser en partie quand ils arrivent sur le littoral. Ce sont eux qui rendent si humide le climat normand. Pour 1 000 jours de vent, il tombe à Fécamp[1] :

S. W.	W.	N. W.	N.	N. E.	E.	S. E.	S.
3m,081	2m,948	2m,783	2m,690	1m,604	1m,115	0m,990	2m,141

La quantité d'eau apportée par le vent du Sud-Est est donc trois fois inférieure à celle que déverse, soit le vent du Sud-Ouest, soit celui de l'Ouest[2].

En même temps que les plus humides, les vents marins sont les plus violents. Voici le nombre de jours par an où le vent souffle en tempête à Fécamp[3] :

S. W.	W.	N. W.	N.	N. E.	E.	S. E.	S.
1,35	4,75	2,35	1,05	1,35	2,20	0,20	0,75

Sur les 86 jours où domine le vent d'Ouest chaque année, il est qualifié 29 fois de brise légère, 30 fois de bonne brise, 18 de forte brise et 9 de très forte brise ou de tempête. Les grandes tempêtes

[1] Marchand, 202, p. 20. Cf. Allard, 1, p. 30.

[2] Cette inégalité est moins sensible si l'on compare le nombre de jours de pluie par 1 000 jours de vent :

S. W.	W.	N. W.	N.	N. E.	E.	S. E.	S.
598	481	403	378	300	249	336	565

Le vent du S. apporte de petites ondées très persistantes, mais laisse relativement peu d'eau dans les pluviomètres. La météorologie populaire a remarqué combien les pluies amenées par les vents d'E. (*vent d'amont*) sont rares et courtes :

De la pluie d'amont,
C'est de la pluie sans raison.

[3] Marchand, 202, p. 17.

viennent exclusivement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest ; par contre, les vents du Sud et du Sud-Est sont les plus doux. Il n'est d'ailleurs pas besoin de girouette ni d'anémomètre pour constater la fréquence et la force des vents marins : la vue des arbres de la côte suffit. Leurs troncs rabougris et noueux restent droits parce que le frottement du vent sur le sol atténue son intensité ; mais, à quelques mètres de hauteur, les branches se tordent, se déjettent vers l'Est, comme pour échapper aux ouragans qui les flagellent et brisent les bourgeons ; suivant l'expression des vieux forestiers, elles se « sèchent en cîme », perdent leurs feuilles avant l'automne et la « poussure d'une année se trouve brûlée l'année suivante »[1]. C'est pour protéger les constructions, pour empêcher les fleurs et les fruits des pommiers d'être emportés que les Cauchois entourent leurs vergers d'une lisière de hêtres ou d'ormes, plantés sur les fossés qui limitent la masure ; dans les fermes importantes, on renforce souvent cette enceinte en disposant devant le fossé deux ou trois rangées supplémentaires sur le côté qui fait face à la mer. Ces lignes de grands arbres, qui font la beauté régulière de la campagne cauchoise, montrent jusqu'à quel point, même à plusieurs dizaines de kilomètres de la côte, on redoute l'assaut des vents marins.

3. — La pluie.

La Normandie n'a pas usurpé sa réputation de contrée pluvieuse. Sous forme de pluie, de brouillard, de neige ou de grêle, il tombe à l'Ouest du Caux près d'un mètre d'eau, quantité qui classe cette région parmi les plus arrosées de la France, immédiatement après les massifs montagneux, la Basse Bretagne et la côte Gasconne. Toute l'étendue des plateaux et presque tout le Bray reçoivent plus de 700 millimètres, alors qu'on recueille seulement 510 millimètres à l'Observatoire de Paris. On s'explique que l'herbe si drue des masures normandes, par sa croissance vigoureuse, rappelle aux Anglais les pelouses de leur pays : tout le bassin de la Tamise et toute la moitié orientale de la « verte Érin » sont moins humides que les environs de Fécamp[2].

Cette humidité, le Caux la doit au régime des vents et à l'altitude de ses campagnes. Les vents marins, presque saturés de vapeur

[1] Procès-verbal de visite des bois de Fongueusemare, 7 août 1753, Arch. Nat., Q[1] 1388.

[2] Voir la carte pluviométrique de l'Europe occidentale, Angot, 4, pl. B 21.

d'eau, se heurtent contre les falaises de la Manche ; ils s'élèvent, se refroidissent et laissent se condenser la vapeur d'eau. Les pluies qui tombent sur ces plateaux, hauts de 100 à 200 mètres, rentrent dans la catégorie des « pluies de relief », comme celles que produit dans nos montagnes de l'Est et du Centre la montée de l'air sur les versants orientés vers l'Atlantique. Le maximum se place, non pas dans la région la plus élevée, mais dans celle où les courants les plus humides, ceux du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest, combinent leurs effets, à l'extrémité occidentale de la péninsule. Durant la période 1876-1900[1], le pluviomètre d'Yvetot a indiqué en moyenne 939 millimètres, celui de Bolbec 953, celui de Fécamp 960 et celui de Goderville 993, le chiffre le plus fort qui ait été constaté dans notre région. Plus à l'Est, les précipitations diminuent : la plupart des vents marins ont déjà été appauvris par leur passage sur la terre ; seul, celui du Nord arrive encore directement de la Manche, mais il est trop froid et il a traversé une mer trop étroite pour contenir beaucoup d'humidité. Aussi la courbe qui circonscrit les points recevant plus de 900 millimètres laisse-t-elle en dehors d'elle tout l'Est du Caux, les environs de Tôtes (845 millimètres), de Bosc-le-Hard (849), de Buchy (803), bien que l'altitude de cette localité, sur les pentes qui se relèvent vers le Bray, dépasse de 136 mètres celle de Bolbec. La dépression du Bray correspond dans toute sa longueur à un minimum pluviométrique : Saint-Aubin-le-Cauf n'a que 719 millimètres, Neufchâtel 758, Forges 697, Gournay 728. Sur les plateaux qui dominent le Bray à l'Est, il semble que les pluies augmentent en même temps que l'altitude : c'est du moins ce que l'on peut supposer d'après les observations de Formerie (845 millimètres), d'Eu (862), de Londinières (773). La plupart des stations sont malheureusement situées dans des vallées assez profondes, et leurs chiffres sont sans doute inférieurs à ceux que l'on trouverait sur les plateaux. Il en est de même pour le Vexin, où n'existe aucun pluviomètre[2] : toutefois, à en juger par les stations voisines, Buchy et Épreville (799) à l'Ouest, Gournay et Gisors (701) à l'Est, on peut attribuer à cette région de 700 à 800 millimètres d'eau et admettre que la plaine d'Étrépagny reçoit au minimum 250 millimètres de moins que celle de Goderville. L'aspect de sa végétation contribue à nous prouver que le Vexin est un pays sec en comparaison du Caux ; c'est une région où il est plus difficile d'accroître les prairies, où l'élevage a

[1] Les moyennes des pluies ont été calculées pour toute notre région par M. Demangeon, 517, p. 486.
[2] Non plus que sur la Seine du confluent de l'Epte à celui de l'Andelle.

toujours été plus étroitement subordonné à la culture. Ce n'est cependant pas sur ces plateaux que se rencontrent les minima. Ils s'alignent soit sur le bord de la mer (La Hève 686 millimètres, Saint-Valery 684. Dieppe 635). soit dans la vallée de la Seine (Elbeuf 584, Villequier 547). Sans doute, quelques-uns de ces chiffres ne peuvent être acceptés sans réserves ; on ne s'explique guère, par exemple, que Villequier reçoive 317 millimètres de moins que Caudebec, station située à 4 kilomètres en amont et presque à la même altitude[1]. Il semble bien, cependant, que la pluviosité s'abaisse dans la vallée de la Seine, surtout aux points comme Villequier et Elbeuf que les falaises boisées des méandres abritent des vents d'Ouest. Les Rouennais croiront sans difficulté qu'il existe une différence entre les bords de la Seine (Ile Lacroix, 690) et les quartiers élevés de leur ville (Mont-aux-Malades, 828), quitte à ne pas donner à ces nombres une valeur absolue. De même, les minima des ports sont peut-être moins accusés que ne l'indiquent les statistiques ; mais il reste certain que les nuages pluvieux ne déversent pas leur humidité au premier contact du continent, sur la plage et aux embouchures des rivières : ils la réservent pour les hautes terres qu'ils rencontrent derrière les falaises[2].

La pluie se distribue assez inégalement entre les différents mois :

HAUTEUR DE PLUIE TOMBÉE A FÉCAMP DE 1853 A 1882 (en mm.)[3].

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	ANNÉE
81,1	48,5	56,6	52,2	64,1	59,4	63,3	77,8	95,2	108,1	89,1	81,0	876,4

En comparant ces chiffres, on voit qu'ils restent inférieurs à la moyenne mensuelle (73,0) de février à juillet inclus et qu'ils la dépassent d'août à février. La différence est assez forte ; mars reçoit presque deux fois moins d'eau qu'octobre. A Goderville, les 3 mois de mars, avril et mai ne réunissent que 171 millimètres, contre 346 pour octobre, novembre et décembre. On constate dans toutes les stations

[1] Il est vrai que Villequier se blottit dans une anfractuosité des falaises. Mais Caudebec n'est guère plus exposé aux vents d'W., et Bolbec, qui reçoit 953 millimètres, se trouve pourtant dans une vallée profonde, dans un « précipice », suivant l'expression de certains vieux itinéraires. — D'après M. Gully, vice-président de la Commission météorologique de la Seine-Inférieure, la faiblesse des quantités recueillies à Rouen, Elbeuf, Saint-Valery et Dieppe s'explique par l'emplacement défectueux des pluviomètres (10).

[2] On sait d'ailleurs que cette sécheresse relative du littoral s'observe aussi en Picardie (Demangeon, 517, p. 98) et en Flandre (Blanchard, 513, p. 28).

[3] Angot, 2, p. B 250.

l'existence d'une saison sèche et d'une saison humide : la saison sèche, c'est le printemps ; la saison humide, c'est l'automne. Ce contraste entre le printemps et l'automne s'observe dans tout le Nord-Ouest de l'Europe, où il marque sur les côtes la transition entre le régime marin à pluies d'hiver, et le régime continental à pluies d'été. Ce n'est pas que les vents soufflent plus souvent de la mer à l'automne qu'au printemps. En octobre et en novembre, le continent est déjà devenu plus froid que l'océan, l'air est attiré de la terre vers la mer et les vents de terre sont même plus fréquents à Fécamp en octobre qu'en mars [1]. Mais la température est beaucoup plus élevée en octobre : 11°,18 au lieu de 6°,15 ; par suite, l'air entraîné vers le continent par les dépressions barométriques qui traversent l'Atlantique est plus chargé de vapeur d'eau ; chaque jour de vent d'Ouest correspond à une plus grande quantité de précipitations qu'en hiver ou qu'au printemps. La condensation s'opère surtout sur les côtes, ainsi qu'en hiver ; durant ces saisons, les vents n'arrivent dans l'intérieur que déjà à demi desséchés. Au printemps, la différence de température entre la mer et la terre s'atténuant, les pluies n'ont plus la même tendance à tomber principalement sur la zone littorale ; les vents marins portent plus loin leurs vapeurs sur le continent [2]. Cette opposition entre les côtes et l'intérieur n'apparaît dans toute sa netteté que si l'on compare des stations très distantes, par exemple Brest et Zurich ; toutefois, la répartition mensuelle de la pluie n'est pas exactement la même à l'Est et à l'Ouest de notre région, à Goderville dans le Caux et à Gournay dans le Bray oriental. Le maximum se place bien en octobre dans les deux localités, mais le minimum de la seconde devance celui de la première ; la courbe de Gournay commence à remonter en avril, tandis que celle de Goderville descend jusqu'en juin. L'automne et l'hiver sont plus humides à l'extrémité occidentale du Caux que sur les bords de l'Epte ; le printemps et le début de l'été sont proportionnellement plus secs, quoique les précipitations y soient toujours plus considérables [3].

[1] Nombre de fois où le vent a soufflé à Fécamp (1853-1882) :

	Mars.	Octobre.
De la mer vers la terre (S.W., W., N.W., N.).	497	491
De la terre vers la mer (N. E., E., S. E., S.) .	433	439
Différence en faveur des vents marins. . . .	64	52

[2] Angot, 4, p. B 175 ; Idem, *Traité de météorologie* (Paris, 1899, in-8), p. 237.

[3] Pour comparer la répartition mensuelle des pluies de diverses stations, il est commode de calculer le coefficient pluviométrique, c'est-à-dire « le rapport de la quantité de pluie réelle de ce mois à celle qu'on y aurait observée si la pluie eût été répartie uniformément dans toute l'année ». Les mois secs correspondent à un coefficient plus petit, et les

Le contraste entre la saison sèche et la saison humide paraît beaucoup moins tranché aux habitants que ces chiffres ne le feraient supposer. C'est que l'écart est moins grand entre le nombre de jours de pluie qu'entre les quantités d'eau recueillies au pluviomètre. Tout en recevant à Fécamp presque deux fois plus d'eau que mars, octobre n'a que 2 jours de pluie en plus (16,7 et 14,7); septembre et novembre, qui figurent parmi les mois pluvieux, n'ont l'un et l'autre que 15 jours, 7, et si janvier va jusqu'à 17,1, avril ne descend pas au-dessous de 12,2 : du maximum au minimum, la différence ne dépasse pas 5 jours. La pluie se répartit entre 175 jours : il pleut donc à Fécamp un jour sur deux, et cela en toute saison. Il tombe moins de pluie au printemps et en été qu'en automne, mais elle ne se distribue pas entre un nombre de jours très inférieur : les giboulées, les brouillards qui s'égouttent lentement remplacent les fortes averses. De même à Rouen [1]: bien que les précipitations soient moins abondantes et un peu plus rares, le total atteint encore 155 jours par an ; il pleut, en moyenne, 12 ou 13 jours même dans les mois qui comptent le plus d'éclaircies, de mai à septembre. C'est seulement en juin que plus de la moitié du ciel est débarrassée des nuages. La nébulosité moyenne s'élève à 52 en août, 58 en septembre, 61 en octobre, contre 49, 51 et 53 à Paris [2]. Si l'hiver et le printemps sont un peu moins sombres à Rouen qu'à Paris, la fin de l'été et l'automne sont moins clairs ; le soleil se montre moins souvent ; par suite, le raisin, les fruits sont plus exposés à ne pas mûrir à temps. Dans cette atmosphère presque constamment mouillée, les contours des objets ne sont jamais dessinés avec la même netteté un peu brutale que dans le Midi l'été ; leur modelé ne paraît jamais aussi sommaire, ni les oppositions de lumière et d'ombre aussi dures. La fréquence des pluies, plus encore que leur abondance, leur distribution dans les mois les plus chauds, conservent à l'herbe des masures sa fraîcheur tout l'été ; c'est à elles que certaines parties du Caux doivent la beauté de leurs pelouses et de leurs futaies.

mois humides à un coefficient plus grand que l'unité. Suivant le procédé indiqué par M. Angot (4, p. B 183), nous avons fait le calcul pour Goderville et Gournay :

	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.
Goderville.. .	0,97	0,98	0,73	0,67	0,63	0,77	0,80	1,04	1,22	1,51	1,31	1,30
Gournay. . .	0,84	0,94	0,74	0,80	0,85	0,94	0,98	0,98	1,07	1,27	1,27	1,26

Les mois secs vont donc, pour Gournay, de janvier à septembre, et pour Goderville, de janvier à août. Le contraste entre l'automne et le printemps est moins marqué dans la première station (écart des extrêmes : 0,53) que dans la seconde (0,88).

[1] Gully, 9, p. 22 et 41 (période 1845-1894).

[2] Teisserenc de Bort, 13, p. 46.

II. — LES SAISONS ET LA VIE DES CHAMPS.

La physionomie de chaque saison peut varier selon que dominent les influences de la mer ou celles du continent, les courants de l'Ouest ou ceux de l'Est. Ces multiples vicissitudes d'un climat assez variable, où nulle barrière montagneuse n'arrête complètement les vents froids ou humides, ont été étudiées avec soin par le paysan, parce que le fruit de son travail dépend d'elles tout entier. S'il ne peut empêcher ces gelées tardives ni ces averses qui dévastent parfois sa récolte, il essaie de les prévoir ; il veut deviner si l'année lui apportera la disette, ou si elle sera assez prospère pour qu'on doive « étayer les greniers », pour qu'on puisse « marier filles et laboureux ». De ces observations est née toute une météorologie traditionnelle ; on a longtemps répété dans les campagnes ces dictons, souvent imagés, d'un tour vif, que de grossières assonances fixaient dans les mémoires. Et si beaucoup de ces proverbes établissent entre deux ou trois jours de l'année une correspondance problématique, d'autres se vérifient si on ne leur attache pas une précision trop rigoureuse. Ce n'est pas la « lune rousse » qui est « la mort des jeunes pousses », mais il est exact qu'il faille redouter pour elles les nuits claires du printemps, où la terre se refroidit tandis que la lune brille dans un ciel sans nuage. Les pronostics de la sagesse populaire sont souvent confirmés par la science[1].

1. — L'hiver.

En décembre, l'hiver a déjà commencé. « S'il va droit son chemin, disent les campagnards, il arrive à la Saint-Martin » (11 novembre) ; « s'il était outre la mer, il viendrait à Saint-Nicolas parler » (6 décembre). Les 3 mois qui suivent : décembre, janvier et février, ont une température presque égale : 4°,56, 3°,78, 4°,70 à Fécamp[2]. Les

[1] Angot, *Traité...*, p. 386. Le souvenir de ces proverbes commence à se perdre ; même dans les communes éloignées des villes, les vieillards sont seuls à les répéter. Les nouvelles générations les ignorent ou les raillent comme des superstitions. Il serait intéressant de les recueillir pour que la météorologie puisse faire le départ entre les dictons qui intéressent seulement le folk-lore et ceux qui peuvent servir à l'étude des « types de temps ». M. Levézier, instituteur à Isneauville, en a rassemblé un grand nombre (11).

[2] Moyennes de Fécamp, de 1853 à 1882. Températures vraies, sans correction d'altitude (Angot, 2, p. B 240).

grands froids sont rares : de 1853 à 1882, la moyenne des minima absolus n'a été que de — 6°,14. Ainsi, l'hiver est beaucoup moins rigoureux que dans l'Est de la France et même qu'à Paris : la température moyenne de janvier, à Fécamp, dépasse de 1°,4 celle de Paris et de 3°,3 celle de Strasbourg. Mais, si la Normandie ne redoute pas les nuits glaciales de la Lorraine, elle n'a pas non plus ses journées ensoleillées. L'hiver est au bord de la Manche une saison, non pas de froid vif et sec, mais de constante humidité. Durant 3 mois, il tombe 210 millimètres d'eau en 48 jours ; il pleut donc ou il neige plus d'un jour sur deux. Froid modéré, pluies fréquentes, ciel brumeux : telle est la physionomie de l'hiver en Normandie.

Le paysan ne va guère aux champs : « Entre Noël et la Chandeleur, il n'est plus de laboureur ». C'était jadis le moment où l'on battait les grains, où les rouets des fileuses, les métiers des tisserands étaient le plus actifs dans les chaumières ; c'est une période, aujourd'hui, où le journalier trouve peu d'ouvrage. Mais s'il n'a guère à travailler au dehors, le cultivateur suit avec attention toutes les variations du temps qui peuvent compromettre le succès de ses semis : il surveille ces successions de vents marins et de vents du Nord-Est ou de l'Est qui amènent la pluie ou le froid. D'ordinaire, il ne craint pas que la mauvaise saison commence de bonne heure, ni même qu'elle s'annonce comme assez dure. Parmi les proverbes ruraux, il en est peu d'aussi connus que ceux d'après lesquels

L'hiver n'est jamais bâtard,
S'il ne vient pas tôt, il vient tard,

ou encore :

Noël près du pignon
Pâques près du tison.

On ne souhaite nullement que l'hiver soit trop doux, et on n'aime pas ces tièdes journées de janvier « où volent les moucherons ». Le blé se développe trop vite ; ses tiges s'élèvent trop haut entre les mottes de terre et sont trop exposées au gel si le froid revient. De plus, les chaleurs inusitées dénotent la prédominance des vents du Sud-Ouest, de ceux qui apportent le plus de pluie. Or, si l'excès d'humidité est moins dangereux qu'au début de l'été, il ne faut pas cependant que le sol soit complètement détrempé, d'autant qu'un retour du froid le congèlerait plus profondément et ferait périr les racines :

Janvier d'eau chiche
Fait le paysan riche.

Ce qu'on redoute le plus, ce sont les froids secs amenés par l'établissement d'un régime de vents continentaux[1]. Durant les nuits étoilées, dans une atmosphère que la bise du Nord ou de l'Est a purifiée, la terre laisse rayonner toute la chaleur qu'elle a reçue pendant le jour ; c'est alors que le thermomètre descend le plus bas. Rien n'est plus dangereux pour les jeunes plantes que ces alternatives de dégel le jour et de gel la nuit. En 1855, la moyenne de février à Fécamp fut de — 0°,20 ; les touffes de blé que la chaleur de novembre et décembre avait fait croître rapidement ne purent résister à ces froids tardifs, et la récolte de la paille ne dépassa pas les 875 millièmes d'une récolte moyenne. En 1861, l'abaissement de la température moyenne de janvier à 0°,36 contribua à dévaster les emblavures ; on dut labourer certains champs ou semer des blés de mars dans les vides[2]. Le paysan croit que ces malheurs lui seront évités si la neige recouvre la terre, à condition qu'elle ne se répande pas en trop grande abondance et qu'elle ne persiste pas trop longtemps. Pour lui, « année neigeuse, année fromenteuse »[3]. C'est surtout à la fin de l'hiver, en février, même en mars, qu'il désire la voir tomber :

Neige de février
Vaut demi-fumier ;
Neige de mars
Vaut un parc,

c'est-à-dire fertilise le sol autant que le parcage des moutons. A cette époque, en effet, la couche de neige n'est jamais très épaisse : « la poule l'emporte avec ses pieds »[4]. Elle ne risque donc pas de refroidir le sol et, d'autre part, elle le protège contre les gelées encore fréquentes qui, en février, même sur la côte, sévissent une nuit sur quatre[5]. Même dans ce pays où l'hiver est en général plus maussade que rigoureux, on désire l'apparition de la neige comme une garantie contre un excès toujours possible du froid.

[1] C'est cette crainte, sans doute, qu'exprime le dicton : « Clair Noël, claires javelles. »
[2] Marchand, 202, p. 536, 542, 546.
[3] Dans le cas contraire, le sol deviendrait trop froid : « Huit jours de neige, c'est fumure ; huit jours au-delà, c'est poison. »
[4] Variante : « Neige de février fuit comme lévrier. »
[5]

	J.	F.	M.	A.	M.	O.	N.	D.	Total.
Jours de gelée à Fécamp.	9,9	6,9	4,3	0,6	0,03	0,3	3,8	8,3	34,1
Jours de neige.. . . .	2,2	1,6	1,7	0,5	0,1	0,2	0,3	1,8	8,4

(Angot, 2, p. B 246 et 252.)

2. — Le printemps.

Au printemps, la température monte d'ordinaire assez rapidement : 6°,15 en mars, 8°,98 en avril, 11°,30 en mai. La nature se réveille : on voit s'ouvrir les bourgeons du pommier ; « mars ne s'en va pas sans fleur de colza » ; « avril ne part pas sans son épi de seigle » ; « le mois de mai ne s'en va pas sans épi de blé. » On retourne dans les champs pour y semer l'avoine mêlée au trèfle, et, çà et là, l'orge qui doit être semée à la Saint-Georges (23 avril). Bientôt la terre a reçu tout ce qui devra fructifier l'été. Il est peu de moments où le paysan observe le temps avec plus d'anxiété pour essayer de deviner ce que sera sa moisson. C'est qu'en effet le sort de sa récolte se décide alors, selon qu'il tombe plus ou moins d'eau, que les nuits sont plus ou moins fraîches :

Huit jours en avril et mai
Font plus que le reste de l'année.

Or nulle saison ne diffère plus d'année en année ; nulle n'est plus inconstante. Des sautes de vent font se succéder brusquement les influences océaniques et les influences continentales. Le temps n'est jamais sûr ; après quelques journées où le vent du Sud-Ouest a répandu une chaleur moite, le froid peut sévir aussi cruellement qu'en plein hiver si la girouette tourne vers le Nord-Est. En avril le mercure du thermomètre peut dépasser 20° le jour, mais il peut aussi tomber à près de zéro la nuit et même plus bas[1]. Sur 30 ans, il a gelé à Fécamp 13 fois en avril, et même une fois en mai. Ce sont là, il est vrai, les rigueurs exceptionnelles d'un climat ordinairement très doux, mais le laboureur est assez pessimiste à cet égard. Il n'a pas confiance avant mai dans l'arrivée définitive de la belle saison. Citadins comme paysans connaissent ces proverbes qui recommandent de « garder un mauvais tison pour mars », de ne pas « quitter un fil en avril » ; on rappelle que :

Il n'est si gentil mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

La venue de la pluie ne défraie pas moins les conversations que

[1] Moyenne des maxima et des minima absolus de 1853 à 1882 à Fécamp :

Mars.	Avril.	Mai.
15,5	20,7	23,3
—2,1	0,2	2,4

celle du froid. C'est la saison où elle est le plus rare : il ne tombe que 173 millimètres en 3 mois. Or il ne faut pas que le sol se dessèche : les touffes de blé ne développeraient pas leurs racines adventices, ne « talleraient » pas assez vigoureusement, et la paille ne serait pas assez haute. L'avoine, le trèfle et la luzerne qu'on vient de semer auraient peine à germer ; l'herbe des prairies resterait à ras de terre. Aussi dit-on souvent que :

Jamais pluie de printemps
N'est mauvais temps.

Toutefois, mieux vaut qu'elle arrive en avril. Quelques-uns prétendent, en effet, que « mars sec n'a jamais fait manger le pain sec »[1] ; et on préfère pour mai la chaleur à la pluie[2], pourvu que la rosée rafraîchisse la glèbe le matin. Le mois où la pluie est la bienvenue pour tous, c'est avril :

Pluie d'avril
Vaut de la fiente de brebis.
Rosée de mai, grésil de mars et pluie d'avril
Valent plus que le chariot de David[3].

Elle favorise alors la croissance des tiges et des feuilles, tandis que, plus tard, elle pourrait contrarier la floraison. Elle ne doit même pas arriver trop tard en avril. Sur les bords de la Seine, on assure que :

S'il pleut le jour de Saint-Marc (25 avril),
Fruits à noyau au hasard.
S'il pleut à la Sainte-Monique (4 mai),
Pas de fruits à pépins.

A cette époque, une pluie trop abondante entraînerait le pollen et empêcherait la fécondation ; elle ferait « couler le fruit » des cerisiers, des pruniers et, ce qui causerait plus de perte, des pommiers à cidre. Très délicates, les fleurs du pommier redoutent les moindres

[1] On dit aussi :

Février doit remplir les fossés
Et mars les vider.

[2] Avril frais et mai chaud
Remplissent la grange jusqu'au haut.

Ou encore :

Tonnerre en avril :
Prépare ton baril.

Peut-être les pluies du début du printemps sont-elles aussi nécessaires aux arbres fruitiers que celles de mai leur sont funestes (un proverbe très répandu annonce dans le même sens que « mars venteux, an pommeux »). Mais, peut-être aussi, faut-il voir dans ce dicton une des mille superstitions relatives à la foudre.

excès d'humidité ou de froid, et le printemps peut faire varier la production des fruits du simple au double.

3. — L'été.

En été, la température varie moins vite qu'au printemps. Elle reste presque stationnaire dans les quelques semaines qui précèdent ou qui suivent son maximum, à la fin de juillet ou au début d'août. La chaleur est adoucie par les vents marins qu'attire le minimum de pression continental : tandis qu'en janvier, les courants compris entre le Sud-Ouest, le Nord-Ouest et le Nord-Est sont à peine plus fréquents que ceux du secteur opposé (470 et 460), ils soufflent en août 2 fois sur 3 (625 et 305). Mais, s'ils rafraîchissent l'atmosphère de la Normandie, ils ne condensent en général leur humidité que dans des régions plus éloignées de la Manche ; juin et juillet n'atteignent pas la moyenne mensuelle des précipitations, ni même août dans nombre de stations.

Quelquefois la terre ne reçoit pas assez d'eau pour entretenir la végétation ; l'herbe se fane trop vite dans les prairies et ne donne pas de regain ; les chaumes du blé sont trop courts ; n'ayant pas assez de fourrage pour nourrir son bétail l'hiver suivant, le paysan doit le vendre à vil prix, dès les premiers froids ; les mares où il l'abreuvait sont taries et il est obligé d'aller chercher de l'eau dans les rivières. Toutefois la sécheresse est moins à redouter que l'excès d'humidité. La crainte qu'expriment les dictons populaires, c'est celle de ces perturbations climatériques qui, rapprochant le minimum de pression de la côte ou multipliant les cyclones venus de l'Atlantique, rendent l'été aussi pluvieux, aussi sombre, aussi froid que l'automne.

Juin pluvieux
Vide celliers et greniers.
Quand Saint-Jean blanchit la mousse,
Saint-Sylvestre n'a rien dans sa bourse,

Au contraire :

Beau temps en juin,
Abondance de grain.

La chaleur est nécessaire, en effet, pour mûrir les grains et les fruits. Il leur faut même une chaleur sèche, car la plante a besoin de lumière pour fixer le carbone qui entre dans la fécule des céréales, dans le sucre des cerises et des pommes. Les fruits qui se sont

formés sans soleil, sous un ciel couvert de nuages, ne se colorent guère. Juillet est heureusement le mois où le ciel normand, d'ordinaire chargé de vapeur, s'éclaircit le plus souvent.

Selon que le printemps et l'été ont été plus ou moins chauds, plus ou moins humides, la moisson peut débuter au milieu de juillet, ou se retarder jusqu'à la fin d'août pour laisser les pailles se dessécher et le grain se développer. Le plus souvent, elle se place au début d'août, mais aucune date agricole n'est plus variable d'année à année. C'est le moment de la vie des champs où s'impose l'effort le plus vigoureux, où l'homme doit faucher, et la femme ramasser les javelles, pendant treize à quinze heures plusieurs jours de suite. Comme on le répète,

Qui dort en août
Dort à son coût.

Jamais, en effet, la récolte n'est menacée d'une ruine aussi complète qu'au moment où le paysan peut se croire le plus près de recueillir les fruits de son labeur. En quelques heures, elle est quelquefois presque anéantie, s'il survient un orage, par la grêle ou par une averse diluvienne.

Formée dans les nuages orageux, la grêle peut apparaître comme eux en toute saison.

MOYENNE DES CHUTES DE GRÊLE CONSTATÉES DANS LES DIVERSES STATIONS DE LA SEINE-INFÉRIEURE (1891-1906)[1].

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	ANNÉE
1,2	0,8	2,3	3,4	4,0	8,2	7,1	10,0	4,0	4,3	0,2	2,2	47,7

On voit que pas un seul mois n'est resté complètement indemne. Mais la grêle est rare en hiver : en 15 ans, dans 20 à 25 stations, elle n'a été signalée que 18 fois en janvier, 12 en février et seulement 3 en novembre. Par contre, elle a été constatée 124 fois en juin, 107 en juillet et 149 en août. C'est donc en été qu'elle est le plus fréquente, à l'époque où ses ravages peuvent être le plus funestes. Les grêlons atteignent alors quelquefois une grosseur

[1] Moyennes calculées d'après les fascicules annuels de la Commission météorologique de la Seine-Inférieure (7), auxquels nous empruntons les renseignements qui suivent sur les dégâts causés par la grêle ou les averses de 1871 à 1906.

invraisemblable. Le 24 juin 1872, on a ramassé à Eu des sphères de 7 centimètres de diamètre; de même, le 29 juillet 1873, près de Caudebec. Le 12 août 1875, on a trouvé près de Gamaches de véritables blocs de glace pesant 250 grammes; toutes les récoltes avaient été détruites le long d'une bande large de 2 kilomètres; on dut réparer beaucoup de toitures trouées; des lièvres, des perdrix, des poules avaient été assommés. Il n'est pas besoin de projectiles aussi lourds pour dévaster la campagne; presque chaque année, la Commission météorologique de la Seine-Inférieure enregistre des chutes de grêle qui ont littéralement haché les blés et les avoines, brisé les tiges des colzas, détaché les fleurs ou les fruits des pommiers. Le 29 juillet 1901, les dégâts furent évalués à plus de 700 000 francs dans les plaines voisines d'Harfleur et d'Oudalle; à 200 000 francs pour 3 communes du canton de Longueville, Bois-Robert, La Chapelle-du-Bourgay et Saint-Germain-d'Etables. Certaines régions sont particulièrement menacées. En comparant le chiffre des pertes causées par la grêle, dans chaque canton de la Seine-Inférieure, de 1821 à 1860, on a pu fixer la trajectoire que suit le plus souvent ce fléau [1]. Poussés d'ordinaire par les vents du Sud-Ouest ou de l'Ouest, les nuages suivent la vallée de la Seine jusqu'à Rouen; là, le parallélisme des forêts de Roumare et de Rouvray les fait dévier vers le Nord, le long du ruisseau de Monville. C'est aux origines de ce cours d'eau, au moment où ils arrivent sur la partie la plus élevée du plateau, que les nuages se déchargent le plus souvent; pendant la période étudiée, le canton de Clères est celui qui a subi les pertes les plus importantes: 2 fr., 05 en moyenne chaque année par hectare de terre labourable. Les cumulo-nimbus continuent ensuite leur course vers le Nord-Est, attirés par la forêt d'Eawy; ils ravagent les hautes plaines du canton de Bellencombre qui s'étendent devant ce massif, puis ils longent sa lisière jusqu'à la côte: là, ils sont emportés vers la Manche ou rejetés vers Bacqueville et Pavilly, selon qu'ils arrivent au moment du jusant ou du flux. De leur masse, une partie peut se détacher près de Clères pour gagner par Buchy les abords de Forges, où ils font rage autour des taillis qu'a conservés le Bray; puis ils répandent la terreur dans les essarts de la forêt d'Eu ou sur les plateaux voisins de Formerie. Au contraire, les environs de Neufchâtel, de Londinières, d'Envermeu et d'Eu sont préservés de leurs incursions par les collines boisées qui séparent la Béthune de ses affluents: tandis qu'en avant de ce rempart, la moyenne des

[1] Marchand, 202, p. 22.

pertes annuelles atteignait 1 fr., 50 par hectare dans le canton de Bellencombre ; elle s'abaissait à 0 fr.,21 dans ceux de Neufchâtel et d'Envermeu, et à 0 fr., 07 dans celui d'Eu. Il arrive parfois que les nuages ne remontent pas la Seine jusqu'à Rouen. La vallée de Montivilliers semble leur offrir une issue vers le Nord ; puis, de Criquetot-l'Esneval, ils tournent à l'Est vers Goderville, ensuite au Sud-Est vers Bolbec, et viennent planer au-dessus de Lillebonne où ils éclatent : le canton de Lillebonne arrive au sixième rang pour la gravité des dégâts (0 fr., 93). A l'Est de ce circuit qui se ferme autour de Saint-Romain, le littoral et le centre du Caux restent presque toujours indemnes : Valmont 0 fr., 14 ; Fauville 0 fr., 10 ; Yvetot et Fontaine-le-Dun 0 fr., 06 ; Ourville et Fécamp 0 fr., 05 ; Cany 0 fr., 01. Ainsi, les zones dangereuses de la Seine-Inférieure sont d'abord et surtout les régions traversées par le ruisseau de Clères et la Varenne, puis le centre du Bray, enfin l'extrémité occidentale de la péninsule. Les rivières, même peu importantes, semblent guider la marche du fléau ; les forêts paraissent l'attirer, tout en abritant les régions situées derrière elles.

C'est encore en été, pendant la saison des orages, que tombent les averses les plus redoutables par leur intensité. En juin, en juillet, en août, parfois même en septembre lorsque la chaleur persiste, on a noté des pluies qui répandaient plusieurs centimètres d'eau en quelques heures ou même en quelques minutes. Le 4 juin 1873, le pluviomètre de Fécamp a reçu 23 millimètres en 1 heure, et le lendemain on notait à celui d'Elbeuf 75 millimètres en 2 heures. Le 9 juin 1875, on recueillait à Cany 26 millimètres en 30 minutes et le 17, à Neufchâtel, 12 en 15 minutes. On cite encore des pluies de 45 millimètres en une heure, à Longueville, le 23 juillet 1878 ; de 53 millimètres, à Sanvic, le 7 juin 1899 ; de 45 millimètres, le 24 juillet 1901, à Neufchâtel. On devine les dégâts causés par ces déluges, survenant à l'époque de la fenaison ou de la moisson. Les chaumes sont brisés, les foins couchés et souillés de boue ; les eaux sauvages ruissellent sur le sol, le ravinent et, se réunissant, gonflent soudain les rivières : on a vu à Clais, le 28 août 1875, l'Eaulne déborder en une heure et couper les routes. Sans doute, ces malheurs sont rares ; mais, si les pluies sont moins abondantes et moins fréquentes en été qu'en hiver, elles tombent souvent par averses courtes et violentes ; les blés sont fréquemment « versés » ; aussi recommande-t-on aux cultivateurs cauchois de rechercher pour leurs semis les variétés qui produisent les chaumes les plus résistants.

4. — L'automne.

La température décroît aussi vite qu'elle a augmenté au printemps. De 14°,60 en septembre, elle s'abaisse à 11°,18 en octobre et à 6°,80 en novembre. Sans doute, septembre reste souvent un mois assez chaud qui achève de mûrir les pommes et parvient même parfois, dans la vallée de la Seine, à mûrir le raisin ; la moyenne des maxima absolus est encore de 24°,3 à Fécamp. Mais, déjà en octobre, il peut geler dans cette ville 6 ans sur 30 et, pendant les nuits de novembre, le mercure descend au-dessous de zéro 3 ou 4 fois chaque année.

A la Saint-Michel [29 septembre]
La chaleur remonte au ciel.
La Toussaint
Met l'hiver en train.

Même quand l'été se prolonge dans l'arrière-saison, les nuits sont fraîches ; la vapeur d'eau se condense en brumes et, plus tard, en gelées blanches. Dès la mi-septembre, des brouillards opaques persistent parfois jusqu'à 9 heures du matin dans les dépressions marécageuses, la vallée de la Seine, les prairies du Bray. La brume se résout en pluies : c'est la période où il tombe le plus d'eau. Octobre reçoit, à Fécamp, le 1/8 du total annuel.

Avant le retour de la mauvaise saison, il faut terminer la tâche de l'année qui finit et préparer celle de l'année qui vient. On abat les pommes, on repique les jeunes plants de colza ; dans le Vexin, on arrache les betteraves ; partout on laboure et on sème le blé. On doit hâter les semailles sur les hauteurs et dans les terres argileuses, où la charrue et la herse ne pourraient entrer si les pluies venaient à détremper la glèbe compacte ; au contraire, on peut les retarder dans les vallées, au sol léger et chaud ; les sables de Criquebeuf-sur-Seine, de Guerbaville, ne reçoivent pas le blé avant la fin d'octobre. Dans le Caux, on commence dès la Saint-François (4 octobre) ou la Saint-Denis (9 octobre), mais, plus souvent, on attend la fête de Saint-Romain, le patron de Rouen (23 octobre).

A Saint-Romain.
Semaine à grain.

Si l'on précipite les semailles, une Graminée, le Vulpin des champs ou Queue-de-rat [1], a le temps de se développer avant l'hiver ; le

[1] *Alopecurus agrestis* L.

printemps une fois venu, elle étouffe le froment et ne mérite que trop son nom de « famine ». D'autre part, si on attend trop longtemps, on risque de traverser, à l'époque des semailles, une période de pluies abondantes qui empêcheront de passer la herse et le rouleau sur les mottes ; ou bien encore, on expose les graines, lors de la germination, à des gelées que les plantules encore délicates supporteront mal. C'est le danger le plus redoutable : aussi veut-on voir, dans le Caux,

A la Toussaint les blés semés,
Les fruits et les récoltes serrés.

On ne réalise pas toujours ce vœu de la sagesse populaire ; les longues averses de l'automne obligent parfois le laboureur des plateaux à ne terminer la préparation des terres que plus tard. Mais, sauf dans les années exceptionnellement humides, on ne rencontre plus, après le 5 ou le 10 novembre, la lourde charrue cauchoise, attelée de ses trois chevaux, avec sa « flèche » relevée sur les deux roues de son avant-train (phot. IV, 1). Les champs restent déserts et le cycle du travail agricole s'y clôt bien avant la fin de l'automne.

CHAPITRE III

LE MILIEU NATUREL. LE SOL ET LES EAUX

La structure du relief, la nature et la localisation des divers terrains qui ont formé les sols arables sont les résultats d'une longue évolution ; ils ne se comprennent pas sans l'étude du passé géologique, pas plus que l'état social actuel d'une contrée sans la connaissance de son histoire économique. La « géologie agricole » est à la base même de la science agronomique.

I. — L'ÉVOLUTION DU RELIEF.

On sait que Paris occupe le fond d'une vaste dépression, remplie par des sédiments de plus en plus anciens à mesure qu'on s'éloigne de la capitale. Les assises tertiaires du centre sont entourées par des auréoles concentriques formées par le Crétacé, l'Infracrétacé et le Jurassique. La Normandie orientale représente un segment de l'auréole crétacée. C'est la craie qui constitue le soubassement visible des plateaux ; si profondes que soient les coupures des vallées, elles ne laissent affleurer que très rarement des couches inférieures. Par les aspects de sa topographie, par le régime de ses eaux, notre région ressemble parfois à d'autres pays de craie, la plaine picarde, la Champagne.

Mais la craie y est souvent recouverte par des terrains plus récents. A la fin de l'époque crétacée, les mers où elle s'était accumulée se retirèrent. Exposée à l'action des eaux atmosphériques, la partie superficielle de la craie se décomposa, et ainsi débuta la formation de cette argile à silex qui, sur toute l'étendue des plateaux, s'interpose entre le sous-sol calcaire et la terre arable. Puis, au début de l'ère tertiaire, la Normandie subit le contre-coup de ces abaissements et de ces soulèvements qui, tantôt, submergeaient plus

ou moins complètement le Bassin Parisien, tantôt, forçaient les mers à se retirer. La craie y disparut sous les sables, les argiles des époques thanétienne et sparnacienne ; puis, au moins dans la région orientale, sous les calcaires grossiers du Lutétien. Mais ensuite la Normandie émergea définitivement. Elle fut respectée par les mers qui, pendant la fin de l'Éocène et pendant l'Oligocène, reprirent encore plusieurs fois possession de la région parisienne ; même les lagunes et les lacs où se déposèrent les gypses, les calcaires de Brie et de Beauce semblent ne guère avoir dépassé, vers l'Ouest, les limites de l'Ile-de-France.

Cependant, elle restait soumise à cet effort de plissement qui, avant même l'ère tertiaire, accompagnait chaque phase de soulèvement [1]. A diverses reprises, l'écorce terrestre fut ridée en de longues ondulations qui parcoururent tout le Bassin Parisien. Bien que plusieurs fois arasés par le retour de la mer, ces crêtes, ces anticlinaux se sont toujours reconstitués sur le même emplacement et dans la même direction. La plupart s'alignent du N. N.W. au S. S. E. Ils se groupent en faisceaux, dont la saillie est plus ou moins accusée. Dès le début des mouvements orogéniques, se sont creusées deux larges dépressions suivant le cours l'une de la Seine, l'autre de la Somme ; entre elles, par un effort souvent contrarié, mais d'une persistance remarquable, s'est dressé un dôme, dont on peut suivre les prolongements depuis Dieppe jusqu'à Meaux. Ce dôme, c'est le Bray ; de chaque côté, les assises crétacées se relèvent vers lui et la craie blanche a jadis atteint sur son sommet une hauteur de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'exagération des poussées qui contractaient l'écorce terrestre a rendu ce bombement dissymétrique. Tandis que, sur le versant occidental, les couches s'inclinent lentement vers le S.W., l'axe anticlinal est très proche d'une dislocation, tantôt pli brusque, tantôt faille, qui a étiré les couches du versant oriental et y a réduit à une épaisseur insignifiante les affleurements du Jurassique et de l'Infracrétacé. A considérer seulement ces systèmes géologiques, on ne trouve plus dans le Bray qu'une moitié du dôme. Les autres ondulations qui rident la craie dans la Normandie orientale sont moins prononcées ; elles ont toutefois déterminé la direction de plusieurs rivières : la Bresle, l'Yères, l'Eaulne jusqu'à Ancourt, la Scie coulent dans des dépressions tectoniques, dans des synclinaux. Le cours de la Seine, de Mantes à Rouen, a été

[1] Sur ces oscillations du sol et ces plissements, cf. Hébert, 46, 47 ; M. Bertrand, 17 ; De Lapparent, 52 ; Dollfus, 31, 35 ; Munier-Chalmas, 74-76 ; Barré, 16, p. 78.

préparé par des cassures, des failles, le long desquelles le versant occidental s'est abaissé par rapport au versant oriental. A Rouen, cette dénivellation dépasse 200 mètres ; on la constate encore au N. W. de Rouen et jusqu'à Pavilly[1]. Une dislocation analogue traverse le pays de Caux de Fécamp à Lillebonne, et, près de cette ville, elle est rejointe par une faille presque perpendiculaire qui se dirige de Notre-Dame-de-Gravenchon vers Villequier. A l'Ouest de la faille Fécamp-Lillebonne, les assises se relèvent vers Le Havre où les argiles du Kimeridgien forment le soubassement ébouleux du cap de la Hève[2].

Ainsi, au début du Pliocène, époque où le plissement passa par son maximum d'intensité, le relief de la Normandie orientale ne laissait pas que d'être assez accidenté. Mais dès que la contrée fut émergée, les mouvements orogéniques trouvèrent un antagoniste dans l'érosion. Le travail des eaux courantes s'attachait à niveler les anticlinaux qui se dressaient ; quand l'écorce terrestre cessa de se contracter, il put se poursuivre avec succès. La saillie la plus forte, celle du Bray, fut la plus attaquée. La clef de voûte fut emportée par le ruissellement ; une masse énorme de sédiments disparut, puisque l'altitude de la craie blanche a été réduite de 600 à 240 mètres. Cette roche ne subsista que sur la périphérie du dôme. Or les assises inférieures sont beaucoup moins résistantes qu'elle ; lorsqu'elles furent mises à nu, l'érosion précipita son œuvre et affouilla les sédiments meubles de l'Infracrétacé. Le centre du bombement tectonique fut évidé, si bien qu'il correspond maintenant à une cavité entourée par des falaises crayeuses. Le Bray n'est plus un dôme qu'aux yeux du géologue : pour le voyageur, c'est une longue dépression, une sorte de boutonnière suivant la comparaison classique. Un démantèlement analogue s'accomplissait dans le reste de la région. Toute saillie dans l'architecture du sol était décapée. Les débris étaient emportés par ces courants pliocènes qui ont étalé des nappes de galets sur les plateaux voisins de l'Epte, entre Neufmarché et Dangu, et qui semblent avoir ébauché la vallée de la Seine en amont de Rouen[3]. Il arriva un moment où les anciens plis, les anciennes failles ne se traduisirent plus dans la topographie que par de molles ondulations ; le modelé de la Normandie orientale devint très proche de celui de ces « pénéplaines » qui représentent

[1] Harlé, 44 ; De Lapparent, 57, p. 131.
[2] Lionnet, 69, p. 71 ; Dollfus, 36 *bis*, p. 4.
[3] Dollfus, 33, VI, p. 4 ; VII, p. 7.

l'aboutissement logique de l'érosion [1]. Sa surface devint à peu près unie, à peu près régulière, malgré la complication tectonique de son substratum. Ainsi s'explique la platitude de ces campagnes que l'on parcourt près d'Yvetot et d'Étrépagny ; il faut de l'attention pour trouver trace de ces rides, de ces affaissements, de ces poches qui les avaient jadis accidentées.

Mais, loin que leur niveau soit proche de celui de la Manche pourtant si voisine, ces campagnes ont une altitude moyenne de 100 à 150 mètres. Ce ne sont pas des plaines, ce sont des plateaux. En effet, la pénéplaine a été surélevée depuis son nivellement. Cet exhaussement semble s'être produit le long de ces axes Sud-Sud-Ouest—Nord-Nord-Est qui coupent à angle droit les axes décrits précédemment. Dans son ensemble, la Normandie orientale se comporte comme une région anticlinale comprise entre deux aires synclinales, dont l'une correspond à la Manche et dont l'autre, d'Orléans à Paris et Soissons, a toujours été la partie la plus profonde des mers tertiaires. Tout se passe comme si, durant l'époque pleistocène, ces plis avaient joué et si la région anticlinale avait été mise en saillie. Quel qu'ait été le processus de cette surrection, le fait est certain. La plate-forme normande a été soulevée ; par suite, les rivières qui y serpentaient paresseusement ont dû creuser leur lit, puisque la pente devenait plus forte. La pénéplaine a été disséquée par de profondes vallées, dont les versants presque abrupts contrastent avec la topographie monotone des plateaux [2]. — D'autre part, l'aire synclinale de la Manche s'est affaissée dans les temps préhistoriques. Durant le Pliocène cette mer n'existait pas ; son emplacement était occupé par un fleuve qui allait des abords du Pas de Calais à l'Atlantique et qui avait pour affluents la Somme, la Seine, les rivières côtières d'aujourd'hui. Puis sa vallée fut submergée, grâce à un abaissement du sol ; à la fin de l'époque de la pierre taillée, les flots achevèrent de rompre l'isthme qui joignait encore l'Angleterre au continent. Ils remontèrent dans les vallées des affluents de l'ancien fleuve ; la Seine, en particulier, perdit la portion inférieure de son cours, comme le montre l'allure des courbes bathymétriques de — 10, — 20 et — 30 mètres qui dessinent une pointe vers son estuaire [3].

[1] L'assimilation des plateaux cauchois à une pénéplaine soulevée est une hypothèse de M. Davis (23, p. 26, et surtout 24, p. 496).

[2] M. Davis caractérise ainsi le Caux : « A gently undulating upland, dissected by numerous adolescent valleys ». (24, p. 496).

[3] Barré, 16, p. 376.

Dans l'évolution géologique, ce soulèvement de la pénéplaine et cet affaissement de la Manche sont les derniers épisodes qui aient laissé une trace visible dans le paysage normand. Nous pouvons maintenant étudier de plus près le relief et le sol.

II. — LES PLATEAUX.

1. — Le relief.

Presque dans leur totalité, les plateaux normands se trouvent compris entre 100 et 200 mètres d'altitude. La courbe hypsométrique de 100 mètres serre de près les vallées ; c'est seulement entre Saint-Pierre-en-Port et Dieppe qu'elle s'infléchit vers l'intérieur des terres et laisse en dehors d'elle la zone littorale sur 4 à 5 kilomètres de largeur. Sauf près de Yerville, où elle enferme à peine 2 kilomètres carrés, celle de 200 mètres ne se remarque qu'à proximité du Bray. Sur la face Sud-Ouest de l'ancien dôme, elle décrit depuis les Grandes-Ventes jusqu'au delà de l'Epte des ellipses allongées, très étroites ; sur la face Nord-Est, en dehors de la colline qui sépare la Béthune de l'Eaulne, elle entoure un espace assez vaste près de la forêt d'Eu et de Formerie. C'est là, près de Conteville, que se trouve le point culminant de la Normandie orientale, 243 mètres. — Or les environs de Saint-Pierre-en-Port et de Varengeville forment le flanc méridional du synclinal de la Manche ; et, d'autre part, les altitudes supérieures à 200 mètres se rencontrent sur les pentes de l'ancien dôme brayon, au voisinage de la clef de voûte : il y a donc encore une relation étroite entre la topographie actuelle et l'architecture du sol telle qu'elle a été ébauchée par les plissements de la craie. L'érosion a pu adoucir la saillie des anticlinaux, diminuer l'importance des rejets le long des failles ; mais elle n'a pas eu le temps de faire disparaître toute trace de ces accidents, du moins des plus importants d'entre eux. Les plateaux normands représentent une pénéplaine, mais une pénéplaine imparfaite. Ainsi, relativement au dôme du Bray, la région de la Seine constitue une partie basse de la tectonique. Or, si l'on examine une coupe de Guerbaville, près de Caudebec, à Neufchâtel (fig. 1), on voit que les plateaux ne dépassent guère 100 à 120 mètres du fleuve jusqu'à la Sainte-Austreberthe : c'est la lèvre affaissée de la faille de Pavilly ; puis, au delà de Barentin, ils montent brusquement à 160 ou 170 mètres et restent à cette altitude jusqu'à la Varenne ; au delà de cette rivière, une pente de 21 pour 1000 atteint

rapidement 236 mètres, à un kilomètre seulement de la falaise crétacée. En partant d'autres points voisins de la Seine, on constaterait aussi qu'on s'élève à mesure qu'on approche du Bray. Des environs d'Écouis ou d'Étrépagny, on aperçoit au Nord de larges croupes boisées qui dominent de 60 à 100 mètres le plateau du Vexin : ce sont les massifs de la forêt de Lyons, dans la partie où ils avoisinent la fosse. Si l'on prolonge la coupe au Nord-Est de Neufchâtel, on remarque qu'au delà de l'Eaulne on descend assez lentement vers Aumale, puis plus vite lorsqu'on a franchi la vallée du Liger : on est ici sur ce versant oriental du dôme qui, malgré quelques ressauts, s'abaisse vers le synclinal de la Somme. On voit que, de part et d'autre du Bray, les plateaux s'élèvent encore vers son axe depuis la Seine d'un côté, depuis la Somme de l'autre.

Si la surface topographique révèle encore les anciens efforts de plissement et de fracture, ce n'est plus qu'à un examen attentif. Non seulement l'érosion y a atténué les inégalités produites par ces efforts, mais elle l'a façonnée suivant ses lois propres. Le Caux et les régions qui prolongent ce pays jusqu'au Bray sont drainés, au Nord, par les tributaires

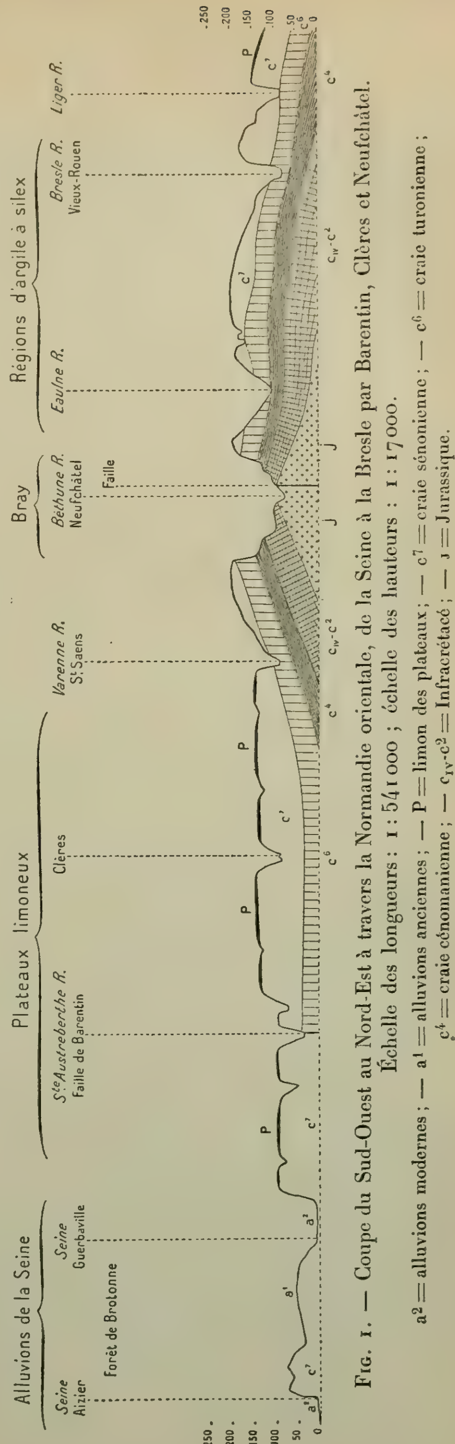


Fig. 1. — Coupe du Sud-Ouest au Nord-Est à travers la Normandie orientale, de la Seine à la Bresle par Barentin, Clères et Neufchâtel. Échelle des longueurs : 1 : 541 000 ; échelle des hauteurs : 1 : 17 000.

a^2 = alluvions modernes ; — a^1 = alluvions anciennes ; — P = limon des plateaux ; — c^7 = craie sénonienne ; — c^6 = craie turonienne ; c^4 = craie cénomanienne ; — c_{IV}-c^2 = Infracrétacé ; — J = Jurassique.

de la Manche, au Sud, par les affluents de la Seine : par suite de cette disposition, la périphérie du plateau cauchois est un peu moins haute que les parties voisines de la ligne de partage. La différence est d'ailleurs faible. La pente n'est que de 7 pour 1 000 de Yerville à Sotteville-sur-Mer, du point le plus élevé du Caux au point le plus déprimé du littoral. A l'extrémité occidentale, elle est plus insignifiante encore ; près de Goderville, de la ligne de faîte à la Manche elle n'atteint que 4,3 pour 1000 et que 2,6 du faîte à la baie de Seine. Il est étrange que Antoine Passy ait pu voir dans le Caux « deux grandes plaines paraissant s'abaisser de chaque côté d'une espèce de chaîne un peu plus élevée que le reste du sol »[1] : rien ne montre mieux à quel point la théorie des bassins a pu fausser la vision des meilleurs observateurs. En réalité, le Caux et les régions voisines ne constituent qu'un seul plateau, légèrement renflé au centre et s'abaissant insensiblement jusqu'aux falaises qui dominent soit la Manche, soit la Seine. — Par contre, les plateaux compris entre l'Epte et l'Andelle sont déprimés en leur centre. Entre les abords du Bray, où l'on trouve des altitudes de 225 et 230 mètres, et ceux de la Seine, où l'anticlinal de Vigny relève la craie jusqu'à plus de 150 mètres, la plaine d'Étrépagny ne dépasse guère 100 à 120 mètres : on est ici sur le prolongement du synclinal de la Scie, qui semble avoir facilité le creusement de la Levrière et de ses affluents. Un peu plus à l'Est, les assises crétacées s'enfoncent sous les couches tertiaires. Des collines hautes de 140 à 150 mètres, très découpées par les affluents de l'Epte, ont été, grâce à leur revêtement de calcaire grossier, protégées contre l'érosion qui a isolé les buttes de Fontenay et de Guitry. Mais ces monticules, aux versants parfois assez raides, au sommet tabulaire, appartiennent au paysage parisien plus qu'au paysage normand. Dans les autres parties du Vexin et dans le Caux, il ne s'est point conservé de sédiments qui produisent un relief aussi hardi. Les horizons des plateaux ne sont jamais ailleurs bornés par des contours aussi nets ; ils s'étendent indéfiniment, très calmes, parfois un peu monotones (phot. IV, 1 et 2). De longues ondulations les parcourent sur le trajet des vallées sèches ; les rivières les entaillent profondément : mais, au delà de ces coupures, ils se continuent presque à la même altitude (phot. II). Leur modelé est donc resté très voisin de celui d'une pénéplaine.

Le plateau se termine sur la mer par une falaise, dont la hauteur varie suivant qu'elle correspond à un anticlinal, à un synclinal ou à

[1] Ant. Passy, 78, p. 19.



Falaises des Petites Dalles.

A la partie supérieure des falaises, on voit l'argile à silex s'enfoncer en poches dans les assises crayeuses.

une partie faillée[1] (phot. I). Elle atteint 107 mètres au cap de La Hève, dans cette zone de surélévation tectonique où le Kimeridgien affleure sur la plage. A Saint-Jouin, où le Turonien et le Sénonien apparaissent au-dessus du Cénomanien, elle a 122 mètres, et 116 mètres au cap d'Antifer. De ce point, elle s'infléchit vers le Nord-Ouest. La faille de Fécamp a fait descendre à 85 ou 90 mètres les falaises d'Yport et de Saint-Léonard, tandis que. sur la lèvre opposée, celles de Senneville sont restées à 126 mètres. L'altitude du rivage va ensuite en diminuant vers l'Est, à mesure que la craie s'enfonce sous les dépôts éocènes ; elle se réduit à 40 ou 50 mètres entre Veules et l'embouchure de la Saâne ; puis elle se relève sur le prolongement du Bray (104 mètres près de Belleville), pour redescendre ensuite vers le synclinal de la Somme. — Le recul des falaises cauchoises est un fait connu de tous. On sait comment les flots sapent leur base ; ils projettent contre elles les galets de silex qui proviennent de leur destruction et creusent dans la partie inférieure une rainure qui provoque les éboulements. De plus, le ruissellement érode le sommet ; les eaux d'infiltration élargissent les diaclases, surtout lorsque le gel vient augmenter leur volume ; elles isolent des pans de rochers qui s'écrouleront tôt ou tard, et cette ablation est aussi importante que celle qui résulte de l'attaque par les vagues. Au cap de la Hève, les eaux descendent jusqu'au niveau du Kimeridgien en entraînant les sables néocomiens ; les glaises infracrétacées et les calcaires cénomaniens ne sont plus en équilibre, ils glissent sur les argiles kimeridgiennes et certains éboulements, comme celui de 1881, ont entraîné à 100 mètres en mer une masse de plus de 2 millions de mètres cubes. Le premier port établi dans le voisinage, celui du Chef de Caux, dut être abandonné ; dès 1373, on dut réédifier son église, l'ancienne étant « cheue en icelle mer »[2]. Entre Saint-Jouin et Le Havre, la mer avance, d'après M. Lennier, de $0^m,20$ à $0^m,25$ par an. Au delà du cap d'Antifer, la craie sénonienne affleure presque toujours seule et, grâce à sa résistance, les progrès de la dénudation sont moins sensibles ; toutefois, près de la pointe d'Ailly, de Saint-Aubin, de Penly, on voit la plate-forme littorale étaler sur 800 à 1 000 mètres de largeur ses rochers tapissés d'algues et on peut de-

[1] Coupe suivant les falaises dans Hébert, 46, XXIX, pl. IV. — Nombreuses photographies dans Girard, 40.

[2] Sur la Hève : Borély, 428, I, p. 97 ; Lennier, 65, II, p. 214 ; Prudhomme, 82 ; Lemesnil, 59 (carte montrant le recul depuis 1828) ; Noury, 77 (dessins représentant l'éboulement de 1905).

viner l'espace perdu par le continent[1]. Et c'est encore l'érosion marine qui explique la présence des « valleuses », de ces « vallées suspendues » qui se terminent sur la côte par un escarpement. Certains affluents de ce fleuve dont la Manche occupe le bassin n'ont pas été assez puissants pour régulariser leur profil au fur et à mesure que la mer envahissait leur partie inférieure ; aussi leur thalweg ne se raccorde plus avec leur niveau de base. Pour y accéder de la mer, il faut escalader une muraille, et parfois l'ascension ne laisse point que d'être pénible. On arrive alors dans un « fond » souvent encaissé, dont les versants sont restés couverts de gazon. Il en est de même pour la partie des plateaux qui avoisine immédiatement la mer. Ils sont bordés par une étroite bande de pâtures, large de 100 à 300 mètres au plus ; la culture n'empiète guère sur elle parce qu'elle est généralement formée par cette argile à silex dans laquelle, près de la falaise, s'ouvrent des entonnoirs aux parois ébouleuses. Mais, immédiatement au delà de ces friches, rien ne rappelle plus la proximité de la Manche, sinon les arbres des masures tordus par le vent et, çà et là, quelques tas de varech ou de saumure. A deux kilomètres de la falaise, la mer n'apparaît plus que de loin en loin, dans l'échancrure des valleuses. On n'observe pas cette pénétration réciproque de la terre et de la mer qui fait l'originalité de la Bretagne ; leurs domaines sont nettement séparés par cette haute muraille percée de rares ouvertures. Dans la vie économique de la contrée, les influences maritimes ne se sont exercées qu'aux embouchures des rivières, où se sont développés des bourgs de pêcheurs et de marins, et, plus récemment, de nombreuses stations balnéaires. Mais le plateau ne les a guère connues ; en dehors des villages les plus proches des ports, un paysan ne songe jamais aujourd'hui à devenir matelot ; s'il quitte la charrue, c'est l'usine qui l'attire et non la barque. La population du plateau est restée uniquement agricole, et cela, sans doute, parce que la nature de la côte a réduit au minimum le contact entre la terre et la mer.

2. — Les matériaux du sol.

La craie. — Dans le Caux comme dans le Vexin, les plaines normandes reposent partout sur les assises du Crétacé supérieur. Les

[1] Selon la terminologie de M. Davis, la côte normande est arrivée à l'état de « maturité » par la simplicité de son dessin, la disparition des parties saillantes et le comblement des estuaires (24, p. 499).

étages géologiques sous-jacents, l'Infracrétacé et le Jurassique, n'affleurent qu'à la base des falaises du Havre, ou sur la lèvre soulevée des failles de Villequier et de Rouen. Ailleurs, les coupures les plus profondes ne montrent que les couches crétacées. Sur une épaisseur qui peut dépasser 300 mètres, cette puissante formation est tout entière constituée par une même roche, la craie. Ordinairement ce calcaire blanc et traçant est si tendre qu'on peut le rayer avec l'ongle ; il résiste mal à la gelée qui, lorsqu'il est à découvert, le décompose en menus fragments. Il se laisse facilement dissoudre par les eaux de pluie ; chargées d'acide carbonique, elles transforment en bicarbonate soluble le carbonate de chaux, l'entraînent et ne laissent comme résidu que l'alumine, la silice, la magnésie. Cette corrosion désagrège surtout les couches superficielles où elle est favorisée par l'extrême fendillement de la roche ; celle-ci se partage en une multitude de parallélipipèdes qui deviennent de plus en plus exigus vers le haut où l'on constate un véritable émiettement[1]. Plus bas, les assises calcaires sont parcourues par plusieurs systèmes de fentes, de diaclases, produites par les efforts de torsion qui accompagnèrent les plissements. De ces diaclases, les unes sont verticales ou obliques ; elles s'orientent suivant deux directions dominantes, soit Nord 50° Est, soit Nord 127° Est, qui règlent le tracé de certains ravins ou le dessin des falaises[2] ; leurs intersections déterminent près du Tréport et de Dieppe cette série d'angles qui font ressembler les falaises à des redans de fortifications. Les autres sont horizontales ; le long de la Manche, on les voit diviser la muraille crayeuse en lames superposées[3]. Généralement, la craie renferme des silex, quelquefois disséminés au hasard, mais le plus souvent disposés en bancs réguliers, parallèles aux strates. Sur les parties de la côte où affleurent seulement les étages supérieurs du Crétacé, à Bénouville, à Saint-Pierre-en-Port, on voit les couches calcaires alterner avec des lits de gros silex noirs, souvent entourés d'une épaisse couche grisâtre, espacés de $0^m,30$ à $0^m,60$. A des niveaux inférieurs, ces silex se font plus rares ; ils se réduisent à de minces plaquettes et deviennent d'un gris cendré, ou se tachent de points jaunes. Ils paraissent résulter de la concentration de la silice autour d'organismes en décomposition, tombés sur le fond de ces mers tranquilles et chaudes où s'est len-

[1] C'est ce que les carriers appellent la « craie michée ».
[2] Daubrée, 22, p. 126, 144.
[3] Suivant Munier-Chalmas, ces diaclases horizontales résultent de la poussée exercée par les rides périphériques du dôme brayon sur une masse calcaire homogène, souvent dépourvue de stratification bien nette (76, p. 937; 75, p. 852).

tement déposée, pour former la craie, une boue calcaire mêlée à des enveloppes de Foraminifères.

La longue durée de cette sédimentation a permis aux géologues de compter dans la craie plusieurs étages, le Cénomanien, le Turonien, le Sénonien et, dans chacun, ils ont pu discerner diverses zones. Mais la plupart de ces distinctions, utiles pour qui veut connaître l'âge et la direction des accidents tectoniques, n'ont aucun intérêt géographique. Elles ont été faites selon la faune qu'on rencontre à tel ou tel horizon, bien plus que suivant les caractères minéralogiques. Il ne pouvait en être autrement, car deux échantillons provenant du même niveau paléontologique peuvent ne pas posséder la même texture, si l'un a été prélevé près du Bray et l'autre près d'Étretat. Un même étage ne présente point partout la même composition, ni la même épaisseur ; la craie grise du Cénomanien, épaisse de 35 mètres à la Hève, fait complètement défaut à Rouen ; le Turonien a près de 40 mètres à Fécamp et 8 à 10 seulement à Tancarville[1]. De plus, en comparaison des propriétés communes à tous les types de craie, les différences lithologiques qu'entraînent les variations de faciès ou de niveau paraissent de bien faible importance. Le plus souvent, elles ne portent que sur l'abondance et la couleur des silex, la proportion des minerais accessoires comme l'alumine ou la glauconie. Elles ne sont perceptibles qu'à un examen attentif; et l'on peut suivre la route d'Étretat au Havre sans voir que l'on passe successivement du Sénonien au Turonien et au Cénomanien ; on n'aperçoit aucun changement ni dans les formes du terrain, ni dans l'aspect des cultures. C'est à cette profonde homogénéité de la craie que les plateaux et les vallées normands doivent l'uniformité de leur relief.

Les affleurements des bancs les plus résistants ne se traduisent point par un ressaut dans le profil des thalwegs. Mais, si le topographe peut les négliger, ils ont une certaine importance économique. En général, la craie n'est pas et ne peut être employée pour la construction ; elle se désagrège trop rapidement sous l'action des intempéries, surtout du gel ; souvent elle est fendillée en blocs trop menus, et les diaclases, les bancs de silex empêchent de la tailler régulièrement. D'où ce fait paradoxal que, dans un pays où l'on trouve partout une pierre calcaire à quelques mètres de la surface, presque toutes les maisons sont bâties en briques ou en argile mêlée de paille. Çà et là seulement on rencontre dans la masse de la roche

[1] Légende de la Carte géologique détaillée, feuilles d'Yvetot et de Rouen.

des parties assez dures pour qu'on puisse en extraire des matériaux de construction. Ce sont en général des couches de structure noduleuse ; elles doivent leur dureté, suivant M. Cayeux, à un commencement de cristallisation de leur ciment et les nodules représentent les points où les cristaux de calcite sont restés intacts [1]. Ces lits s'exploitent à des niveaux assez divers, où ils n'offrent d'ailleurs aucune constance. Ils existent dans la craie glauconieuse au-dessous de Fécamp, où plusieurs galeries souterraines ont été creusées dans leur épaisseur. Le niveau de la craie à *Micraster breviporus,* au sommet du Turonien, offre parfois aussi la structure noduleuse ; mais celle-ci domine surtout dans les bancs inférieurs de la craie sénonienne à *Micraster cortestudinarium,* que les ouvriers appellent « bancs galeux ». Dès le moyen âge, plusieurs carrières y ont été ouvertes, notamment à Vernon, à Elbeuf, au Port Saint-Ouen, à Caumont ; les églises de Rouen et des bords de la Seine qui datent des XVe et XVIe siècles ont été construites en grande partie avec les pierres du Val des Leux, à 3 kilomètres en aval de La Bouille ; mais en même temps, on faisait déjà venir en quantité des pierres de Caen, que l'on employait même dans des moulins et des bâtiments ruraux [2]. Aujourd'hui, la plupart des carrières ne sont plus guère utilisées que pour fournir des matériaux d'empierrement, des déblais pour les digues de la Basse Seine, de la chaux pour les sucreries.

Les dépôts tertiaires et l'argile à silex. — Si la craie forme partout le soubassement des plateaux, elle n'apparaît jamais à leur surface. Il faut descendre sur les versants des vallées, ou sur ceux des croupes qui dominent le Bray, pour la voir affleurer avec sa végétation calcicole de Caryophyllées, d'Ombellifères, de Composées d'aspect sec et pauvre. Dès le haut de la pente apparaissent les terrains que la sédimentation marine, la désagrégation ou le ruissellement ont fait reposer sur elle, et qui constituent toujours le sous-sol des plateaux jusqu'à plusieurs mètres de profondeur. Grâce à cette couverture, on ne traverse jamais de ces mornes étendues dont le sol blanchâtre ne peut porter que de maigres bosquets de pins, comme les « savarts » de la Champagne Pouilleuse, ou n'a pu être fécondé que par l'apport incessant d'engrais, comme la « Gohelle » de Lens.

Il est vrai que les dépôts laissés par les mers tertiaires sont en eux-mêmes peu fertiles. Les plus anciens, ceux du Thanétien, con-

[1] Cayeux, 20, p. 269.
[2] Cochet, 284, col. 265, 313 ; De Beaurepaire, 123, p. 684 et 756.

sistent en sables fins, généralement blancs, çà et là agglomérés en grès ; à la base on rencontre des silex, verdis à la surface, arrachés aux reliefs crétacés nivelés par la première transgression éocène. Les sédiments plus récents du Sparnacien sont de nature plus variable : argiles pures ou mêlées à des lits de lignite, sables, amas de galets ; mais ni les uns ni les autres ne conviennent guère à la culture [1]. Heureusement celle-ci ne rencontre ces dépôts tertiaires que de loin en loin, si l'on excepte le voisinage immédiat de l'Ile-de-France. La feuille de Lille de la carte géologique à 1 : 320 000 représente bien de vastes plaques de sables thanétiens sur le Caux ; mais elles consistent le plus souvent en une mince pellicule de sable, recouverte par une épaisseur de limon suffisante pour qu'elle n'influe guère sur la nature du sol. Sauf près du Havre et de Gisors, il est très rare qu'elle détermine l'apparition d'une végétation silicicole (la plupart des ajoncs et des bruyères que l'on voit çà et là croissent sur des parties sablonneuses de l'argile à silex) ; plus rare encore qu'on reconnaisse dans la topographie les aspects caractéristiques des dépôts sablonneux. Sur beaucoup de points, en effet, ils n'ont été préservés de l'érosion que par leur position au fond de poches, de cavités ; d'autre part, ils n'ont été cimentés en grès que dans des localités peu nombreuses. Aussi ne les voit-on pas former des buttes qui dominent les plateaux crayeux, comme les témoins tertiaires aux environs de Cambrai et de Saint-Quentin. A l'unique exception près du Mesnil-Verclives, on ne connaît pas non plus en Normandie l'analogue de ces villages picards qui se sont établis sur les monticules éocènes pour puiser l'eau retenue par leurs argiles. Le seul intérêt de ces témoins pour la géographie humaine, c'est d'offrir des matériaux de construction. Près de Bolbec, et surtout à l'Ouest de la Durdent, on trouve des grès. On tire du sable à Saint-Léonard près de Fécamp, aux environs d'Yvetot et de Lillebonne et près de Saint-Saens. L'argile plastique sparnacienne est employée à la fabrication des tuiles et des briques à Varengeville, à Dieppe ; les rares affleurements conservés des argiles granitiques miocènes ont fourni la matière des plus belles pièces de la céramique rouennaise [2].

Beaucoup plus important est le rôle de l'argile à silex qui s'étale sur toute l'étendue des plateaux normands et affleure au sommet des versants de toutes les vallées. On sait qu'elle représente le résidu de

[1] Cf. sur le Tertiaire Normand : Dollfus, 26 ; 27 ; 28 ; 33, VII, p. 4 et IX, p. 276 ; 36 *bis*, p. 1 ; Lemoine, 61, p. 26.

[2] Jourdy, 48, p. 155.

la dissolution de la craie par les eaux atmosphériques, et on a tout lieu de croire que l'attaque des couches calcaires a commencé dès le moment où elles ont été émergées, dès la fin de l'époque crétacée. Elle s'est continuée toutes les fois que les eaux chargées d'acide carbonique ont pu s'infiltrer à travers les dépôts postérieurs ; aussi ne peut-on rapporter sa formation d'une façon précise à aucun étage du Tertiaire ou du Quaternaire[1]. La preuve que l'argile à silex, du moins l'argile à silex typique, provient d'une décomposition sur place et non du ruissellement, c'est qu'elle pénètre dans la craie par des poches verticales, coniques ou cylindriques, souvent si rapprochées et séparées par des parois si minces qu'elles ne peuvent être dues au travail des eaux courantes. Pour qui a vu l'irrégularité du contact entre l'argile et la craie, les cavités profondes, les pitons de craie qui pointent au milieu de la masse superficielle, il est évident que la seule force en jeu est l'altération chimique de la craie. Les pitons, ou « bonshommes », correspondent aux parties restées intactes, et les poches, aux fissures élargies par la désagrégation. Au fond de ces creux d'où les infiltrations ont fait disparaître le calcaire, on trouve souvent une couche très mince de glaise brune, puis une glaise compacte, tantôt noire si elle contient du manganèse, tantôt d'un rouge brun si les oxydes de fer y dominent, plus rarement jaunâtre ou verdâtre. Elle peut renfermer une assez forte proportion de sable. Les silex qui y abondent sont souvent de grandes dimensions ; les uns ont conservé les protubérances qui leur ont fait donner le nom de « cornus » ; les autres ont été cassés, mais leurs angles ne se sont pas émoussés ; ils ne ressemblent nullement aux cailloux arrondis que roulent les rivières ou que la Manche lance au bas des falaises. Quelquefois, on peut suivre à travers toute la largeur de la cavité les lits de silex interstratifiés dans les bancs crayeux voisins ; on peut reconnaître les mêmes cordons, simplement un peu affaissés au milieu de la poche ; l'argile qui les empâte s'est donc formée sur place. Mais cette argile à silex typique, d'origine toute locale, a souvent été remaniée. Sur les pentes rapides, surtout aux origines des vallons qui entament la craie, il s'est parfois produit un léger glissement. Elle présente alors une très grande épaisseur et peut reposer sur des paquets de limons ou de sables tertiaires[2] : ainsi s'explique qu'on la voie recouvrir l'Éocène à la briqueterie de Frileuse près du Havre, au sommet des falaises de Sotteville et de Varengeville. Plus souvent encore, elle a été

[1] Dollfus, 32, p. 883.
[2] Lemoine, 60, p. 459 : 61, p. 25.

transportée par les eaux courantes. Quand on suit le rivage entre le cap de la Hève et celui d'Antifer, on remarque que, loin d'être disséminés dans la masse argileuse ou de rappeler la stratification de la craie, les silex se concentrent en amas ellipsoïdaux, au milieu d'une glaise où ils font presque complètement défaut ; d'autre part, ils sont tous cassés en fragments dont les angles ont commencé à s'émousser ; enfin l'épaisseur de cette formation est très variable sur un trajet assez court. Ces particularités attestent l'action du ruissellement. La disposition lenticulaire des silex est ici identique à celle des blocs et des galets les plus lourds dans les terrasses quaternaires ; ainsi que les argiles, ils semblent avoir rempli le fond de ravins creusés par des courants violents, et ce serait un problème intéressant pour la géographie physique que d'étudier dans quelle mesure ces courants ont ébauché le réseau hydrographique actuel. Sur les plateaux, le ruissellement a aussi étalé cette argile remaniée, dont les pierres se sont peu à peu brisées ; on découvre souvent au fond des mares voisines du Bray un limon rempli, non pas de cornus, mais de petits éclats de silex.

Restée en place ou remaniée plus ou moins complètement, l'argile à silex a généralement plusieurs mètres d'épaisseur ; elle peut même atteindre 30 ou 35 mètres dans le Caux, aux abords du Bray, dans les régions anticlinales où il semble que sa formation ait été favorisée par la multiplication des diaclases[1]. Même quand elle se réduit à 4 ou 6 mètres, comme dans le Vexin, elle couvre la craie d'un placage de glaise assez épais pour arrêter une partie des infiltrations. Là où elle constitue le sol, les champs restent longtemps détrempés après l'hiver. L'eau y séjourne à une faible profondeur, s'étale en flaques après la moindre averse et, pour la faire écouler, on a quelquefois été forcé de creuser des « bois-tout », des puits remplis de cailloux, d'arbres, de branches à travers lesquels elle gagne les couches perméables de la craie. Par contre, ces terres argileuses, appelées parfois « terres coches » ou « cauchin », se dessèchent complètement et se fendillent si l'été est chaud et peu pluvieux. Elles se laissent difficilement travailler dans les saisons humides et il faut souvent alors ajourner les façons au préjudice de la récolte ; d'autre part, les che-

[1] M. de Lapparent a remarqué qu'elle atteint son maximum d'épaisseur dans les régions anticlinales, par exemple sur ce bombement S. W.-N. E. qui va des plateaux de l'Eure aux collines de l'Artois. Les fissures y sont plus nombreuses, et par suite plus facile serait l'ascension des eaux thermales par lesquelles on expliquait la corrosion de la craie (55, p. 309). Sans admettre l'origine sidérolithique de l'argile à silex, on peut croire que les eaux atmosphériques ont agi plus facilement sur les terrains les plus fracturés où les fentes préparaient la formation des poches.

vaux ont peine à traîner la charrue dans ces glèbes compactes. Les silex usent rapidement le soc, les dents des herses ; les faux risquent de s'y ébrécher. Il faut les ramasser et l'on voit assez fréquemment des « ateliers » d'une dizaine de femmes et d'enfants occupés à cette besogne. Naturellement les dépenses ne sont pas compensées par le prix de ces pierres qui sont pourtant employées à charger la plupart des routes. Sur des terres aussi froides, où foisonnent les mauvaises herbes, la culture ne peut être que dispendieuse et peu rémunératrice. Mieux vaut l'abandonner. C'est ce que l'on a compris aux abords du Bray, dans la seule région où l'argile à silex affleure sur une vaste surface. De grandes forêts s'y sont conservées et on a renoncé à les défricher ; les frais d'essartage et de mise en valeur n'étaient pas remboursés par le produit des récoltes. Aux environs d'Aumale, de Formerie, de Buchy, de Lyons et de Bézancourt, on laisse même les champs s'engazonner. Toute cette contrée, où les landes alternaient jadis avec de maigres guérets, où la pauvreté de la terre et des habitants a longtemps maintenu la pratique des jachères, s'est couverte aujourd'hui de belles pâtures. L'herbe pousse drue et vigoureuse ; les haies qui enclosent les pâtures s'entremêlent de chèvrefeuille, de clématite, de ronces, de viorne ; les peupliers, les ormes, les coudriers se pressent autour des maisons et sur les bords des chemins creux. C'est la vigueur de cette végétation spontanée, le développement des prairies, et non plus la stérilité des champs, qui distinguent maintenant les régions d'argile à silex.

Les limons. — Ces paysages sont rares en Normandie orientale. Le plus souvent, l'argile à silex est cachée par le « limon des plateaux ». C'est un mélange de particules argileuses et sablonneuses très fines, unies généralement à un peu de calcaire ; les cailloux ne s'y rencontrent guère qu'en couches peu épaisses, à certains niveaux bien définis. Si l'on ne sait pas encore exactement dans quelles conditions cette boue jaunâtre s'est déposée à l'époque pleistocène en Normandie, comme dans la plaine picarde et l'Ile-de-France, on connaît du moins son origine. On a remarqué en effet que, dans le bassin de Paris, son extension correspond à celle des sédiments argilo-sableux laissés par les mers tertiaires : le limon fait défaut dans la Champagne que ces mers semblent n'avoir pas submergée, et il atteint sa plus grande épaisseur sur le parcours du détroit par lequel elles avançaient de Bruxelles vers Paris[1]. Sa présence n'a

[1] De Lapparent, 53, p. 456.

donc rien de surprenant en Normandie orientale, puisque la craie y disparut sous un épais manteau de dépôts éocènes et même, près de la Seine, sous les sables granitiques que roulaient les courants miocènes venus du Massif Central. Si on les voit aujourd'hui si réduits, c'est que leur masse a été remaniée. Les agents atmosphériques détruisirent leurs reliefs, triturèrent leurs éléments, mélangèrent intimement le sable à l'argile ; parfois aussi l'argile à silex, lessivée par les pluies, entra dans ce travail de combinaison d'où résulte le limon.

Il s'est étalé sur toute la surface des plateaux et on le rencontre même parfois sur les versants des principales vallées[1].

Toutefois, cette nappe ne s'est conservée intacte que dans les régions planes ou peu inclinées ; partout où la pente est forte, l'érosion l'a emportée. Elle n'existe plus sur les versants des vallées secondaires : ils sont trop rapides pour que des terrains aussi meubles aient pu y subsister. L'argile à silex a été mise à nu autour de chaque rivière ; sur la carte géologique, on voit la teinte violette qui la représente former un liséré autour des moindres ravins[2] et le limon ne reparaît que là où cessent leurs ramifications. Plus l'érosion est active dans une région, plus le limon risque d'y manquer. De là son insignifiance au voisinage du Bray. Sans doute, on le trouve parfois sur les plus élevées des falaises qui dominent la dépression ; il y dépasse parfois 230 mètres. Mais il ne forme que des plaques assez exiguës sur les crêtes où la différence de niveau entre les sommets et les vallées donne aux eaux courantes une force vive considérable. Sur l'arête effilée qui sépare l'Eaulne de la Béthune, les champs sont jonchés de silex près de Croixdalle et de Sainte-Agathe-d'Aliermont. C'est encore un sol aussi pauvre que montrent presque partout les tranchées des routes à l'Est de Saint-Saens, de Buchy, au Nord de Lyons, sur les flancs de ces collines que découpent les affluents de la Varenne et de l'Andelle. — Dans les régions

[1] Ainsi, près de Rouen, il monte à 154 mètres entre Saint-Aubin et Celloville, et sur l'autre lèvre de la faille de la Seine, aux Authieux, on le retrouve en place à 95 mètres.

[2] Toutefois les feuilles d'Yvetot et de Neufchâtel exagèrent la largeur de cette bordure. Elles donnent aux plaques de limon une si faible étendue que la moitié du sol cauchois semble formée par l'argile à silex ; on ne s'explique plus dans ce cas sa fertilité. Il paraît que les auteurs ont mis la teinte violette partout où la charrue ramène des silex à la surface (Risler, 87, II, p. 218). Mais ces silex ne peuvent-ils point provenir du limon qui en contient à plusieurs niveaux ? La terre qui les renferme n'est pas nécessairement argileuse ni compacte ; à la périphérie des plateaux, les caractères agronomiques de l'argile à silex disparaissent vite dès qu'on a gravi les versants des vallées. Il est rare de trouver dans le Caux des sols glaiseux, parsemés de cailloux, comme près de la forêt d'Eu ou dans certaines parties du pays d'Ouche.

où il s'est conservé, le limon est d'autant plus épais que le ruissellement est moins intense et le réseau hydrographique moins serré. Il n'a laissé le plus souvent qu'une couche mince et discontinue sur la côte, à proximité des valleuses ; près de Doudeville et d'Ourville, il a été comme décapé par les rivières qui se jetaient jadis dans la Durdent, et il est généralement peu profond entre la Bresle et la Béthune : aussi Passy remarquait-il que le sol est argileux et froid dans ce qu'il appelait le « Petit Caux »[1]. Pour voir au limon plusieurs mètres d'épaisseur, il faut gagner les parties de la pénéplaine qui ont été les moins ravinées, et, en général, quitter la périphérie des plateaux pour le centre. Les paysans de Louvetot et d'Allouville, près d'Yvetot, savent qu'au voisinage de la Seine et de ses affluents la glèbe est souvent lourde, compacte, et que les terres sont beaucoup meilleures vers Goderville et Fauville. Et de fait, plusieurs briqueteries entaillent le limon, près de ces bourgs et d'Yerville, jusqu'à 5, 8 et même 10 mètres de profondeur. La puissance moyenne de cette formation est plus grande encore dans le Vexin, où les cours d'eau sont moins nombreux et moins travailleurs que dans le Caux. Aux environs d'Étrépagny, elle atteint souvent 10 et 12 mètres.

Le limon n'est pas homogène sur une telle épaisseur. On peut y distinguer une série de couches différant non par leurs fossiles, mais par leurs caractères minéralogiques et agricoles. Elles se groupent en trois assises, que séparent l'une de l'autre de minces lits de cailloutis. Sur une coupe où elles sont toutes représentées, on voit : 1° à la base, reposant sur l'argile à silex ou sur l'Éocène, un amas de graviers assez gros ; 2° un limon compact, d'un rouge brun, utilisé par les briquetiers : nous l'appellerons « limon rouge » ; 3° un lit de cailloux légèrement roulés, provenant soit de l'argile à silex et de la craie, soit des grès thanétiens : c'est la zone inférieure de l'assise moyenne ; 4° un limon jaunâtre, formé d'un sable assez gras, très fin et doux au toucher ; on y remarque en assez grand nombre de gros points noirs semblables à des morceaux de fusain ; 5° un limon argileux de couleur brune ; il se divise en une multitude de plaquettes aplaties, très minces, parfois tapissées d'un enduit ocreux, qui lui ont fait donner par les géologues le nom de « limon fendillé ». 6° et 7° Au-dessus d'un nouveau cailloutis, par lequel commence l'assise supérieure, vient un limon d'un jaune foncé, composé de particules très ténues de sable et de calcaire. Il contient assez peu d'argile pour

[1] Ant. Passy, 78, p. 31.

que l'on doive le mélanger, dans la fabrication des briques, au limon compact de la série inférieure. Les ouvriers qui l'extraient l'appellent tantôt « sable », tantôt « argilette » ou « terre à renard » ; nous lui appliquerons le terme d' « ergeron » devenu classique dans la stratigraphie du Quaternaire. 8° Il est recouvert par une couche brunâtre, plus riche en argile, plus pauvre en calcaire, où l'on trouve souvent des silex éclatés, revêtus d'une patine blanchâtre. Cette couche se débite verticalement en grandes plaques assez irrégulières ; comme elle est parfois exploitée, nous lui réserverons le nom de « terre à briques ». Telles sont les divisions du limon normand dans les localités où l'on en peut observer la série complète, à Frileuse près du Havre, au Mesnil-Esnard près de Rouen [1]. Elles correspondent assez exactement à celles que M. Ladrière a distinguées dans le Nord, la Hesbaye, la Picardie et les environs de Paris [2] ; et leur succession autorise les mêmes hypothèses sur leur origine. Près du Havre comme près de Bavai ou de Villejuif, chaque lit de graviers est en effet surmonté d'éléments plus fins ; dans la série moyenne aussi bien que dans la série supérieure, le sable prédomine à la base et l'argile au sommet ; d'autre part, au-dessus du limon fendillé, on trouve quelquefois une mince couche sablonneuse grise, remplie de particules charbonneuses : c'est le « limon cendré » qui représente un ancien sol végétal, l'analogue dans la série moyenne de la terre à briques dans la série supérieure. Tout se passe donc comme si les forces qui ont amené la formation du limon, — très vraisemblablement le ruissellement — avaient atteint trois fois un maximum d'intensité pendant lequel elles charriaient les cailloutis ; puis, après avoir laissé tomber ces pierres, elles n'étaient plus capables de

1 Les briqueteries et les tranchées voisines du Havre ont été étudiées par MM. Babeau (14), Bigot (18), Boule (19), Dubus (15, 296) et Prudhomme (81, 84, 85), et celles des environs de Rouen, par MM. Jourdy et Lemoine (60, p. 454). Nous avons cru devoir rapprocher leur terminologie de celle qui est devenue classique après les travaux de M. Ladrière (49, 51 ; cf. De Lapparent, 56, p. 1700). En ajoutant nos observations personnelles, nous avons subdivisé le limon de l'assise moyenne en limon sableux à taches noires et limon fendillé : la différence entre ces deux termes est aussi nette que dans le Nord, et aussi importante pour la géographie agricole.

2 Il faut noter toutefois la différence d'aspect, et peut être d'origine, de l'assise inférieure. Telle que la décrit M. Ladrière, avec sa succession de « diluvium », de sable grossier, de glaise, de tourbe, elle semble correspondre à une formation fluviatile ; par contre, à la Hève (97 mètres), on observe à ce niveau, entre les cailloutis inférieur et moyen, une couche épaisse de terre à briques assez homogène. De plus, sa couleur rouge indique une oxydation prolongée, tandis que dans le Nord, l'assise inférieure, verdâtre ou bleue, semble avoir échappé à cette action. — Nous n'avons pu reconnaître avec certitude en Normandie le « limon panaché », à concrétions ferrugineuses, qui apparaît au-dessous du limon sableux à taches noires dans la classification de M. Ladrière.

transporter que du sable et même, ensuite, que de l'argile ; celle-ci se couvrait de végétaux dont la décomposition ou la disparition ont laissé comme vestiges des points charbonneux, des tubulures. Au début de chaque nouvelle période d'activité, le sol qui venait de se constituer était raviné ; dans une briqueterie située sur la route d'Octeville à Montivilliers, près de Fréville, on voit le « sable », ou ergeron, descendre dans le limon fendillé par des poches dont un lit de petits silex et de fragments crayeux tapisse le fond et les parois. Quant à la terre à briques supérieure, les eaux d'infiltration chargées d'acide carbonique y ont dissous le calcaire qui s'est conservé au-dessous dans l'ergeron ; les sels de fer suroxydés l'ont colorée en rouge ; peut-être, pour expliquer que les silex y soient tous éclatés, faut-il ajouter qu'à la fin de l'époque glaciaire, ils ont été soumis à des alternatives de gel et de dégel dans un sol analogue à celui des toundras sibériennes, tantôt complètement gelé, tantôt converti en boue [1].

Il est très rare que l'on puisse distinguer toutes ces zones sur la même coupe. Le plus souvent, l'une ou l'autre fait défaut, soit qu'elle n'ait pu se former, soit qu'elle ait été détruite après son dépôt. Aux environs du Havre, l'assise moyenne repose parfois directement sur les sables thanétiens ; dans toute notre région, du reste, le limon rouge et le cailloutis inférieurs n'apparaissent que dans des localités privilégiées. En réalité, comme les lits de cailloutis sont toujours très minces, le sol arable n'est constitué que par les limons des assises supérieure et moyenne : limons à taches noires et fendillé, ergeron, terre à briques. Encore ces deux dernières couches ont-elles disparu en bien des points. Non seulement sur le bord des plateaux, mais même sur les parties les plus planes, les moins ravinées, elles ont été enlevées par le ruissellement qui attaqua les terrains quaternaires. L'étude détaillée du limon est rendue difficile par la rareté des tranchées ; les briqueteries ne se rencontrent que de loin en loin, et l'on ne voit guère de ces chemins creux analogues à ceux qui, dans l'Artois, le Cambrésis, s'enfoncent de 4 à 6 mètres au-dessous des champs de betteraves. Toutefois, il nous semble résulter d'observations assez nombreuses que l'assise moyenne est de beaucoup la plus largement représentée. Sauf près du Havre, de Rouen, de Fauville, de Dieppe, ce sont le limon fendillé et le limon sableux à taches noires que l'on trouve sur le bord des routes, dans les briqueteries, dans les excavations d'où l'on tire la terre des « fossés » de ferme.

[1] De Lapparent, 56, p. 1702.

Ce sont eux qui affleurent dans le Caux, près de Fécamp, à Ancretteville, à Saint-Léonard, aux Loges, à Goderville, à Gonneville, à Saint-Valery, au Sud de Luneray, à Auzouville-l'Esneval, à Hugleville près des sources de la Sainte-Austreberthe, au Mont-Cauvaire près de Clères ; de même, entre la Bresle et la Béthune, à Saint-Martin-en-Campagne, à Saint-Pierre-en-Val, à Saint-Léger-aux-Bois, à Abancourt ; de même enfin, dans le Vexin, près de Corny, d'Hennezis et d'Hacqueville. Le limon fendillé, superposé au limon tacheté, semble constituer la plus grande partie du sol normand dont le reste est formé par l'assise supérieure.

Les différences que l'on a signalées dans la texture de ces diverses couches se retrouvent dans leur valeur agricole [1]. On peut les classer en deux groupes : le limon tacheté et l'ergeron produisent des terres plus sablonneuses ; le limon fendillé et la terre à briques, des terres plus argileuses. Mais, tout en établissant cette distinction, il faut remarquer que le premier groupe contient toujours une forte proportion d'alumine, et le second, de silice ; jamais on ne constate la même opposition qu'entre les sables thanétiens et les argiles sparnaciennes. En outre, leur perméabilité, et par suite leur richesse, dépendent aussi bien de la nature du sous-sol que de leur consistance propre. Lorsque les limons sableux affleurent à la surface, comme entre Saint-Jouin et Le Havre, le sol est blanchâtre, sans consistance ; il se laisse facilement entraîner par le ruissellement ; les eaux d'infiltration font descendre trop profondément les engrais pour qu'ils restent efficaces. Vers Gonneville et Cauville, on voit des champs de pommes de terre, plus vastes que dans le reste du Caux, qui rappellent par leur étendue ceux des alluvions sablonneuses de la Seine ; dans certains sentiers, on marche sur un sable aussi mouvant que celui des dunes. Les limons argileux sont en général plus fertiles ; c'est sur ces « terres franches » que l'on obtient les meilleurs rendements. A la condition, toutefois, qu'ils soient suffisamment drainés. Comme ils sont compacts, il importe que le sous-sol soit assez perméable pour assurer l'écoulement des eaux de pluie ; par suite, il faut que l'ergeron ou le limon tacheté aient une grande épaisseur comme dans le Vexin. Si, comme il arrive souvent dans le Caux, ces zones se trouvent réduites à quelques décimètres ou si elles font défaut, les infiltrations sont retenues ou ralenties par l'argile à silex ; l'eau peut rester très près du sol et imbiber la terre arable. Aussi les champs de limon fendillé

[1] Sur l'importance agronomique des divisions des limons quaternaires, cf. Ladrière, 50 ; Gosselet, 41.

ou de terre à briques sont-ils parfois bourbeux et détrempés après la pluie lorsque la couche imperméable est trop voisine de la surface, cas qui se présente surtout à la périphérie des plateaux. Pour éviter cette humidité excessive de la couche superficielle, les paysans divisent souvent leurs guérets en « planches » de 8 à 10 sillons séparés par une rigole un peu plus profonde ; mais cette disposition n'arrête pas totalement le développement des mauvaises herbes qui foisonnent sur ces terres compactes, et de nombreux sarclages sont nécessaires pour les empêcher d'étouffer les plantes cultivées.

Les limons du Caux, et surtout ceux du Vexin, passent cependant pour l'une des meilleures terres à blé de la France. Arthur Young admirait la fertilité des « loams » qu'il traversa de Rouen au Havre et ne connaissait guère en Angleterre de sols plus profonds [1]. Et déjà dans les descriptions des XVII[e] et XVIII[e] siècles, la fécondité de ces plaines était devenue un lieu commun. Que cette richesse provienne en partie des qualités des limons quaternaires, rien n'est plus certain. Si les « terres franches » sont rangées dans la première classe du cadastre, elles le méritent souvent par leurs propriétés physiques. Composée d'argile et de sable, leur masse passe presque tout entière à travers les mailles très rapprochées d'un crible fin ; nombre d'analyses y trouvent 95 et même jusqu'à 99,5 pour 100 de « terre fine » [2]. Sauf dans des zones de cailloutis très minces, à peine épaisses de quelques centimètres, on n'y trouve pas de pierres et les racines pivotantes peuvent s'y développer à l'aise. Les labours y sont faciles ; en général la glèbe conserve toujours une certaine humidité, en même temps que l'eau et l'air circulent facilement à travers le réseau capillaire qui la traverse. Les radicelles peuvent s'enfoncer à une grande profondeur pour aller chercher l'eau et les éléments nutritifs. Mais ceux-ci n'existent pas tous en quantité suffisante. Au point de vue chimique, le limon forme un sol incomplet, presque autant que les produits de désagrégation des granites et des schistes cristallins. La faible proportion de l'élément calcaire est un défaut commun à tous les horizons limoneux. Il est surtout sensible dans le limon fendillé et la terre à briques qui ont été presque complètement décalcifiés ; mais, à un moindre degré, il se constate aussi dans l'ergeron et le limon tacheté. Sur dix échantillons prélevés dans la Seine-Inférieure, en des localités très distantes, l'analyse chimique n'a décelé que dans trois 1 pour 100 de carbonate de chaux, et dans six

[1] Young, 396, II, p. 384.
[2] Risler, 87, IV, p. 132.

la teneur de ce sol variait entre 0,25 et 0,29 pour 100 [1]. Or on admet ordinairement qu'une bonne terre arable doit en renfermer au moins 1 pour 100. Le trèfle, qui couvre dans le Caux près du tiers des emblavures, ne prospère que s'il en trouve dans le sol 0,5 pour 100. Dans les champs pauvres en calcaire, les tiges de blé ne sont pas assez rigides : elles « versent » souvent, surtout si l'on a répandu beaucoup d'engrais azotés. Le lait des vaches nourries sur des pâturages de ce genre est exposé à se couvrir de moisissures bleues lors du dépôt de la crème : c'est ce que l'on appelle dans le Caux le « lait bleu » [2]. Heureusement, le carbonate de chaux qui manque au limon abonde dans le sous-sol ; il suffit pour se le procurer d'atteindre certains niveaux argileux de la craie sénonienne ou, çà et là, de la craie turonienne. Sur les versants des vallées, on peut exploiter la marne à fleur de sol : sur le sommet des plateaux, il faut creuser des puits profonds de 8 à 50 mètres pour rencontrer des couches exploitables. Malgré les frais de percement et d'entretien, ces puits sont extrêmement fréquents : les archives municipales renferment une quantité de demandes d'autorisation pour l'exploitation des marnières : les tas de moellons blanchâtres, les treuils ou les branchages qui surmontent les excavations se profilent souvent à l'horizon des plateaux normands. Dès le moyen âge, les contrats de location spécifiaient à quelle date, sur quelle surface, le fermier était tenu d'épandre de la « marle » [3] : peut-être même les Calètes et les Véliocasses furent-ils de ces peuples gaulois qui, lors de la conquête romaine, connaissaient déjà ce moyen d'améliorer leurs terres [4]. Aujourd'hui les paysans comprennent la nécessité d'y recourir de plus en plus souvent. Quelques-uns savent que l'utilité de la marne n'est pas seulement d'incorporer du calcaire au sol, mais aussi de modifier les propriétés physiques de la glèbe, de rendre plus perméables les argiles et plus compactes les terres sablonneuses trop meubles. La quantité à employer varie suivant l'épaisseur de la couche retournée par la charrue ; comme le soc pénètre à environ 20 centimètres, on porte en général de 15 à 40 mètres cubes par hectare. L'opération devrait être renouvelée dès que la chaux a été enlevée avec les récoltes ou dissoute par les eaux d'infiltration. Il n'est d'ailleurs pas besoin d'analyser la terre pour discerner ce moment. Dès que la proportion de carbonate calcique s'abaisse au-

[1] Risler, 37, II, p. 230, IV, p. 148.
[2] Marchand, 202, p. 95.
[3] Delisle, 132, p. 268 ; De Beaurepaire, 123, p. 366.
[4] Pline, XVII, IV.

dessous de 0,5 pour 100, les champs sont infestés par l'Oseille sauvage, la « surelle », et par diverses autres plantes calcifuges, comme la Matricaire. L'apparition de l'Oseille est le signe certain auquel le cultivateur reconnaît que la marne a été absorbée [1]. — Ce n'est pas seulement du calcaire qu'il faut introduire dans les limons. Ils sont pauvres, presque toujours, en acide phosphorique et, souvent, en potasse ; il faut leur restituer ces éléments si l'on veut que le sol conserve sa fécondité. Pour l'acide phosphorique, cet apport est moins facile que dans la plaine picarde. Les rares sucreries normandes ne livrent à l'agriculture qu'une quantité de défécations insuffisante. D'autre part, il existe bien des rognons de phosphate de chaux dans le Gault et surtout dans le Cénomanien, mais l'épaisseur de la craie qui les recouvre empêche de les exploiter [2]. D'ailleurs la plupart des paysans n'ont que peu de relations avec les marchands de phosphates ou de nitrates. Ils se bornent à engraisser leurs terres avec le fumier de leurs étables, et le développement de l'élevage leur permet d'en répandre de plus en plus sur les champs. Ainsi l'azote, la potasse, l'acide phosphorique fournis par le fumier, la marne extraite du sous-sol ont transformé les limons ; leur emploi a divisé les sols trop argileux, agglutiné les particules sablonneuses de l'ergeron et ajouté à toutes les couches les principes de fertilité qui leur faisaient défaut. La fécondité des plaines normandes n'est pas tout entière un présent de la nature ; elle est, en partie, l'œuvre de l'homme.

3. — L'eau sur les plateaux.

Les eaux potables sont rares sur les plateaux normands. Jusqu'à une époque très récente, beaucoup de paysans n'ont eu à leur disposition que l'eau croupissante des mares où s'abreuvait leur bétail. Déjà, aux États-Généraux de 1484, nous voyons le député du bailliage de Rouen, Jean Masselin, signaler le triste sort « du Caux qui, presque tout entier, souffre extrêmement d'être privé d'eau » [3] ; et, décrivant cette région, l'intendant De la Bourdonnaye notait, en 1698, que « ce pays, fort élevé et très froid, est incommode pour l'extrême disette de bonnes eaux » [4]. Les habitants d'Yvetot, d'après

[1] Marchand, 202, p. 89.
[2] Clouet, 21, p. 435.
[3] J. Masselin, 472, p. 550.
[4] Arch. Nat., $H^1 1588^{11}$, f° 2^v. Cf. Masseville, 386, I, p. 117.

le *Conducteur Français*, se voyaient forcés d'être « plus économes d'eau que de cidre »[1]. Or le Caux reçoit partout plus de 800 millimètres de précipitations ; dans la région comprise entre l'Epte et l'Andelle, moins immédiatement exposée aux vents pluvieux, il ne tombe nulle part moins de 700 millimètres. Il nous faut donc chercher dans la perméabilité du sol et l'allure des nappes souterraines les causes de cette sécheresse.

De l'eau des précipitations, une partie s'évapore. L'évaporation atteint son maximum pendant la saison chaude. On a constaté que les pluies des mois de juin, juillet et août sont absolument sans effet sur les sources voisines du Havre ; celles de mai et de la première moitié de septembre ne sont que très rarement et très faiblement efficaces[2] : c'est l'application de la loi de Dausse suivant laquelle les pluies d'été ne profitent pas aux rivières du bassin de la Seine[3]. — Une autre partie ruisselle sur le sol. Ce phénomène se constate surtout sur l'argile à silex, là où elle affleure avec une épaisseur considérable, ou sur les versants rapides de certaines vallées. M. Dollfus estime que, de 730 millimètres de précipitations reçus aux environs de Rouen, un tiers s'écoule sur les pentes et un tiers seulement s'infiltre dans le sous-sol des plateaux[4]. Les « eaux sauvages », si redoutées en pays de montagnes, ne sont pas absolument inconnues dans le Caux. Lorsque le sol est durci par la sécheresse ou par la gelée, une forte pluie n'y pénètre que lentement ; l'eau y creuse des ravins et parfois, l'été, dévaste les récoltes. Le relief de la commune des Loges, près de Fécamp, est bien calme ; et pourtant on conserve le souvenir des dégâts causés par un orage qui, en septembre 1842, emporta toute la terre végétale de plusieurs champs dans les vallées d'Étretat et de Vattetot[5]. Ce ne sont là, toutefois, que des accidents très rares dans l'histoire des villages normands. En général, l'eau tombée sur le sol a le temps de s'y infiltrer, car elle provient plutôt de longues averses prolongées que d'orages violents, et les douces ondulations qui parcourent le plateau ne la forcent pas à se concentrer rapidement dans leurs déclivités. Le plus souvent, d'ailleurs, le sol est formé par un limon poreux et perméable. Ce limon repose, il est vrai, sur l'argile à silex plus ou moins remaniée. Aussi trouve-

[1] *Le Conducteur français*, 376, p. 61 (1776).
[2] Meurdra, 111, p. 469.
[3] Belgrand, 94, p. 65.
[4] Dollfus, 34, p. 247.
[5] Au hameau de la Haie, on vit se creuser. sur 300 mètres de longueur, un ruisseau profond de 2 mètres et large de 4 (Arch. municip. des Loges).

t-on à sa base un niveau d'eau où s'arrêtent certains puits, profonds seulement de quelques mètres ; mais cette nappe, trop superficielle, par suite fréquemment souillée, est peu abondante et tarit souvent l'été. Les plaques de limon des plateaux sont, en effet, trop discontinues, trop exiguës pour qu'elle puisse rassembler les eaux tombées sur une vaste surface. Et surtout l'argile à silex est loin de s'opposer absolument aux infiltrations. Elle est souvent divisée par des fentes ; des pitons de craie s'approchent très près de sa surface ; les silex dont elle est chargée contribuent à faire glisser les eaux dans la profondeur et souvent les poches correspondent à des points d'infiltration. L'eau arrive donc sur la craie.

Cette roche est perméable, mais d'une perméabilité très variable selon les niveaux et selon les régions. Quand elle est compacte, elle ne se laisse traverser que très lentement. Il en est tout autrement si les cassures s'y multiplient. La surface de la craie étant divisée en une multitude de blocs, l'eau descend goutte à goutte dans leurs intervalles et remplit tous les vides de cette partie à demi effritée, qu'elle imbibe comme une éponge. Il faut ajouter qu'en certains points l'eau tombe brusquement dans le sous-sol par des cavités, des puits naturels appelés « béthunes » ou « bétoires ». A l'Ouest du méridien de Rouen, la craie est remplie de débris de Bryozoaires comme dans l'Eure : par suite de cette particularité, elle est plus souvent qu'en Picardie criblée de trous où disparaissent les eaux superficielles [1]. Près d'Yvetot, on montre plusieurs « bétoires » ; l'une, dans le vallon de Fort-Rouge, a $0^{m},80$ de diamètre ; d'autres, derrière l'Hospice Asselin, sont de véritables gouffres qui absorbent instantanément les eaux de ruissellement les plus abondantes [2]. Descendue par ces « abîmes » en miniature ou, plus généralement, par les mille interstices de la craie supérieure, l'eau continue à s'abaisser dans les couches profondes au moyen des fissures qui les découpent. Elle reste à la surface de certains bancs peu fendillés, puis elle les franchit par des diaclases verticales ou obliques. Peu à peu, elle dissout les parois de ces fentes, elle les élargit en couloirs et en poches. Ainsi s'est creusé dans la craie tout un système de cavités et de con-

[1] Cayeux, 20, p. 304 et 445 ; Demangeon, 517, p. 122.

[2] Ozanne, 113, p. 30 et 47. Dans les falaises des environs d'Étretat, M. Lennier a signalé (67, p. 60) de nombreux puits naturels remplis de débris des terrains superficiels, profonds parfois de plus de 60 mètres, de forme conique à la base. Très fréquents dans la craie sénonienne, ils font l'effroi des ouvriers qui recherchent la marne. Lorsque le plafond des marnières vient à rencontrer un de ces puits, ils se vident tout d'un coup et peuvent engloutir les ouvriers. — Voir les dessins d'Ant. Passy, 78, atlas, pl. XI et XII.

duits que l'on peut étudier le long des falaises de la Seine. Entre Tancarville et Lillebonne, on y remarque à différents niveaux des canaux, des anfractuosités plus ou moins remplis de sables fins. Les uns servent encore à l'écoulement ; les autres ont été abandonnés, car les fentes qui résultent de la poussée au vide le long des berges déterminent une série de captures. Quelquefois ces conduits livrent passage à des eaux assez abondantes. Au château d'Auzebosc, un puits profond de 63 mètres est tombé sur un courant qui débite 107 litres à la seconde et ne se tarit jamais[1]. A Sotteville-sur-Mer, un forage a rencontré dans l'épaisseur de la craie sénonienne une véritable rivière, très rapide, qui débouche sur une partie du littoral découverte à marée basse[2]. Les sources des Fontaines, situées à 30 mètres en avant des falaises d'Yport, font partie d'un groupe de sources sous-marines qui représentent l'extrémité de courants semblables[3]. A Caumont, près de La Bouille, on connaît une cascade souterraine : au cap d'Antifer, on montre plusieurs grottes, dont le Trou du Marin, long de 100 mètres ; le Trou au Galet, long de 60 mètres ; la grotte aux Pigeons. Ces excavations sont rares en Normandie orientale, la faible consistance de la craie les a empêchées de s'agrandir comme les cavernes des Causses. De plus, dans cette roche assez fendillée, les fissures sont beaucoup plus nombreuses que dans les calcaires compacts du Massif Central ou du Jura ; par suite, chacun des conduits ou des cuvettes contient un moindre volume d'eau, est moins exposé à l'érosion. Mais si les éléments y sont plus multipliés et si les dimensions de chacun se trouvent réduites, c'est bien le même système de circulation souterraine. Plus encore que la craie picarde, la craie normande n'est perméable que grâce à son réseau de fissures ; au lieu d'y présenter une surface continue comme dans les pays de sables, les nappes s'y composent d'une suite de cavités étagées.

A quelle profondeur se rencontrent ces nappes ? Supposons d'abord que les vallées soient creusées jusqu'au fond dans la craie sénonienne ; c'est le cas des régions comprises entre la Scie et la Durdent, l'Epte et l'Andelle. Seule, la base de cet étage est assez compacte et massive pour retarder l'infiltration ; encore, si elle est souvent fort humide, ne possède-t-elle pas de nappe constante. Toute la masse crayeuse peut donc être considérée comme perméable

[1] Ozanne, 113, p. 24.
[2] Rapport de Munier-Chalmas (Arch. municip. de Sotteville).
[3] Houdry, 104, p. 37.

dans cette hypothèse. Or les vallées qui l'entaillent drainent les eaux tombées sur les plateaux ; la nappe qui se forme sous ceux-ci s'écoule vers ces collecteurs. Ses points les plus élevés correspondent aux parties les plus hautes des plateaux, et ses points les plus bas, aux thalwegs ; sa surface ondulée reproduit donc, en les atténuant, les accidents de la topographie. — Dans d'autres vallées, celles de la Béthune inférieure et de ses affluents, de l'Yères, de la Bresle, du Robec et du ruisseau de Clères, la craie turonienne affleure sur les versants. Avec elle, nous trouvons des assises imperméables. Les bancs marneux qui alternent dans sa partie moyenne avec des lits plus calcaires arrêtent les infiltrations ; si l'un d'eux les laisse passer, les autres les retiennent et l'on rencontre presque toujours à cet étage une succession de nappes plus ou moins importantes. Leur altitude varie avec celle des assises argileuses ; elles suivent les synclinaux que dessinent celles-ci et se rassemblent dans les parties géologiquement basses. Ainsi les eaux qui sourdent à Fontaine-sous-Préaux sont trop abondantes pour qu'on ne doive pas leur supposer une origine lointaine : elles viennent de toute cette dépression tectonique qui longe le Bray du Nord-Ouest au Sud-Est et qui correspond à une large zone aquifère. Il existe donc, au-dessus des marnes turoniennes, une circulation souterraine réglée dans son cours par les plissements qui ont affecté la craie[1].

Pour atteindre ces courants, il faut percer des puits généralement profonds. Le plus souvent, en effet, les lits imperméables restent au-dessous du niveau de la mer et il faut atteindre la nappe retenue dans la craie sénonienne par l'équilibre hydrostatique. Or cette nappe est très bas, car les vallées qui déterminent son altitude sont dès leur origine assez proches du niveau de base. Comme les plateaux le dominent de 100 à 150 mètres, leur surface reste éloignée des couches aquifères. Aussi, sur toute leur étendue, beaucoup de puits dépassent-ils 30, 50 et 60 mètres. Dans la région comprise entre la Béthune et la Bresle, on doit descendre à 90 mètres (Millebosc, Campneuseville, Fresnoy), à plus de 100 mètres (Guerville). A Vibeuf dans le canton d'Yerville, le puits de la Ferme à Châteauroux a 150 mètres ; un autre, foré pour une usine, n'a pas moins de 150 mètres ; à Theuville-aux-Maillots, à Bréauté, à Néville, plusieurs atteignent 60 à 80 mètres. Dans le Vexin, la profondeur minimum est de 35 mètres à Morgny, de 70 à Richeville, et l'ancien puits communal de Gaillardbois avait, dit-on, plus de 100 mètres. Il est vrai

[1] Dollfus, 34, p. 247.

que beaucoup d'autres ne vont pas au delà de 20 ou 30 mètres. Les uns s'arrêtent à ces couches superficielles de la craie où l'eau s'attarde avant de traverser les bancs inférieurs plus compacts ; d'autres semblent percer le plafond des cavités et des conduits souterrains les plus élevés. Malheureusement, ne rencontrant pas une nappe assez abondante et régulière, ils sont sujets à tarir l'été. On devine les dépenses qu'entraîne le fonçage de puits profonds de 50 et 100 mètres. Généralement, elles s'élèvent à 100 francs, y compris la valeur du tube et de la pompe, si la nappe se trouve à 8 mètres ; mais, si elle est plus éloignée, il faut compter par mètre au moins 10 francs pour le forage et 5 francs pour la maçonnerie qui doit descendre jusqu'à ce que les éboulements ne soient plus à redouter. On cite nombre de puits qui ont coûté de 1 000 à 2 000 francs ; le prix de revient peut s'élever à 30 000 francs (Vibeuf), à 40 000 (Sotteville-sur-Mer), quand un industriel ou une commune veulent obtenir un volume d'eau considérable. Aussi peu de puits appartiennent aux cultivateurs, sauf dans les très grosses fermes. Beaucoup sont la propriété des communes. Il est probable que les paroisses les ont fait creuser à une date assez ancienne. Mais, suivant le sort général des biens paroissiaux, ces puits furent souvent négligés, ainsi que les mares communes. Biville-la-Baignarde et Sainte-Geneviève signalaient, en 1789, que « ces puits ont été abandonnés et les mares publiques atterries en sorte que, dans les grandes gelées et les sécheresses, les pauvres habitants sont forcés de quitter leur travail pour se procurer dans des lieux éloignés l'eau qui leur est nécessaire »[1]. Cet « atterrissement » des puits continue sous nos yeux ; il provient, soit de masses sablonneuses analogues à celles que l'on trouve dans les poches de la craie, soit de concrétions calcaires ; les fissures qui alimentent la réserve phréatique s'obstruent peu à peu si on n'a soin de les débarrasser de ces dépôts. Nous verrons d'autre part que les nappes d'eau s'abaissent de plus en plus : par suite, il faut approfondir les puits de temps à autre. Ainsi, en plus des frais de premier établissement, ils exigent un entretien assez onéreux. Encore leur usage est-il singulièrement pénible. Pour remonter un seau, contenant de 40 à 50 litres, d'une profondeur de 30 mètres, il faut l'effort de deux hommes ; quelquefois même on doit employer un cheval. Pour tirer 50 litres du puits que la commune de Neuville-les-

[1] Arch. S.-Inf., B. bailliage de Dieppe, cahiers des doléances. — D'après le cahier de Biville, François Ier aurait « ordonné en 1540 qu'il serait fait des puits par tous les lieux, bourgades et villages ». Nous n'avons pas trouvé trace de cette ordonnance, à la date indiquée, dans le *Catalogue des Actes de François Ier*.

Dieppe avait fait forer vers 1870, on mettait un quart d'heure ; aussi dut-on le combler. Et, fût-on résigné à supporter ces fatigues et à dépenser plusieurs milliers de francs, on n'est pas toujours assuré de trouver un volume d'eau suffisant ; on peut tomber, dans l'intervalle de deux cavités, sur un îlot où la craie peu fissurée est restée presque sèche. A Saint-Romain, on a vainement essayé de dégager un ancien puits de 75 mètres : un mince filet d'eau est seul apparu au fond[1]. A Yvetot, le seul puits digne de ce nom, celui de la maison d'arrêt, atteint 100 mètres, et pourtant son débit est très faible ; un forage exécuté par une installation industrielle a complètement échoué[2].

Ainsi, les eaux qui descendent dans la craie ne peuvent être ramenées à la surface qu'en faible partie, au prix de beaucoup de dépenses et de peines. Le problème qui s'imposait aux cultivateurs était donc de les empêcher de s'infiltrer, de les recueillir à la surface du sol. Or l'argile à silex est peu perméable quand elle n'est pas traversée par des fentes nombreuses ou quand les aiguilles calcaires ne réduisent pas son épaisseur. Le limon l'est davantage, mais ses pores se bouchent aisément si on le piétine, et la vase qui s'accumule sur le fond le rend bientôt presque étanche. En creusant une cavité profonde de quelques mètres dans une déclivité du terrain, on peut donc retenir l'eau des pluies ; en plantant des ormes ou des hêtres sur le bord, on peut la préserver contre l'évaporation. La création des mares a remédié aux inconvénients des puits ; sans elles, les plateaux normands seraient restés une région presque aride et dont le peuplement eût présenté des caractères tout différents. C'est surtout dans le Caux qu'elles se sont multipliées, dans la région qui reçoit le plus de pluies, dans une de celles où l'argile à silex est le plus près de la surface. La toponymie même de ce pays révèle leur importance dans l'économie agraire : très fréquents sont les hameaux, les communes dont le nom finit par le suffixe mare ; l'établissement ou le manoir de plusieurs colons scandinaves s'appela d'abord « la mare » de tel ou tel. Il est bien peu de fermes qui n'aient pas une mare dans un angle de leur masure, à l'ombre des arbres qui surmontent le fossé. Les bestiaux vont s'y abreuver et les cochons s'y vautrent aux heures chaudes de la journée. Malheureusement, elle ne sert pas que d'abreuvoir. Le paysan est convaincu de la supériorité de son eau sur l'eau de citerne ou de puits pour la fabrication du cidre ; il est

[1] Martin, 447, p. 222.
[2] Ozanne, 113, p. 47.

exact, en effet, que plus aérée, elle donne un cidre moins dur; mais au moins faut-il éviter qu'elle ne soit souillée par l'écoulement du purin. D'autres mares se rencontrent en plein champ; aux environs d'Yvetot, de Criquetot-l'Esneval, la carte de l'État-major indique nombre de ces excavations circulaires d'un diamètre de 8 à 12 mètres. Elles dispensent le paysan d'apporter de sa ferme la boisson des vaches qui paissent dans la campagne ; c'est là qu'il vient emplir le tonneau pour le vider ensuite dans des cuves près d'elles. Il y a aussi au centre des hameaux ou des villages des mares communales dont plusieurs, les cahiers de 1789 nous l'ont montré, datent de plusieurs siècles. On trouve parfois dans les archives municipales des délibérations sur leur entretien, souvent négligé ; à Boos, en l'an X, on se plaignait que de cinq grandes mares, une seule fût restée en bon état et que par suite on eût ressenti 4 fois depuis 12 ans « les effets d'une sécheresse très préjudiciable aux hommes et aux animaux »[1].

Jadis, en effet, les mares servaient à l'alimentation des hommes comme à celle du bétail. Encore au milieu du XIXe siècle, dans presque tous les villages cauchois, on y puisait la plus grande partie de l'eau nécessaire aux besoins domestiques, sans souci des risques de contamination[2]. Ces dangers sont maintenant connus et bien peu de paysans s'y exposent encore aujourd'hui. La substitution de l'ardoise au chaume dans les toitures a provoqué ce progrès de l'hygiène ; on a pu recueillir l'eau des pluies et chaque ferme a maintenant sa citerne. Dans le Vexin, où les précipitations sont moins abondantes que dans le Caux, de grands propriétaires entreprirent l'adduction des eaux de la Seine. Depuis 1880, la « Société des eaux du Vexin » a installé près des Andelys de puissantes machines qui refoulent ces eaux sur les plateaux voisins; une canalisation de 180 kilomètres les distribue dans les fontaines et les lavoirs de 51 communes[3]. Grâce à cette entreprise dans la région comprise entre l'Epte et l'Andelle, grâce à l'aménagement des citernes dans le Caux et les plaines adjacentes, les paysans ne recourent plus aux puits que rarement. Ils attendent, pour s'imposer ce labeur, que leurs citernes soient presque complètement vidées. Aussi beaucoup de puits ont-ils été abandonnés à la fin du siècle dernier : Heudicourt n'entretient plus que 5 puits communaux au lieu de 10 en 1846 ; à

[1] Duchemin, 410, V, p. 99 et 102.
[2] Marchand, 110, p. 272.
[3] Imbeaux, 106, p. 264.

Millebosc, sur trois puits, un seul est encore utilisé aujourd'hui. Peu de villages cauchois en conservent plus d'un ou deux, et dans beaucoup, ou bien il n'en a jamais existé, ou bien il n'en reste plus un seul. Peut-être cet abandon n'est-il pas sans inconvénients. Lorsqu'il n'a pas plu depuis longtemps, lorsque les réservoirs sont épuisés et les mares taries, on est parfois obligé de descendre dans les vallées et de ramener les tonneaux d'une distance de plusieurs kilomètres. A Yvetot, lorsque les sources de Saint-Denis d'Héricourt n'avaient pas encore été captées par un conduit long de 11 kilomètres, on devait aller à Sainte-Gertrude ou à Saint-Mellon, et l'on a vu payer l'eau potable 10 francs le mètre cube[1]. Si la ville ne connaît plus ces extrêmes sécheresses, elles éprouvent encore quelquefois les communes rurales des environs ; d'Alvimare, on va puiser l'eau à Bolbec ou aux sources de la Durdent, éloignées de 12 kilomètres en ligne droite. Malgré les progrès récents, le Caux souffre encore de la perméabilité de son sous-sol et de la profondeur des nappes d'eau.

L'hydrologie des plateaux crayeux a exercé sur le mode de groupement des habitations une influence que nous étudierons plus loin. Mais il faut signaler dès maintenant comment la rareté de l'eau s'y opposa à la naissance de centres manufacturiers et de villes importantes. L'industrie textile n'a pu s'y implanter que sous la forme de la filature et du tissage à domicile ; pour la teinture, l'apprêt des étoffes, il fallait un volume d'eau que les puits ne pouvaient fournir. Ces opérations restèrent donc confinées dans les vallées, sur le bord des rivières où l'on foulait les draps, où l'on blanchissait les toiles, où l'on imprimait les indiennes. Les vallées retinrent encore les usines modernes, même celles qui n'étaient point mues par la force hydraulique, même les usines agricoles. Sous le second Empire, on songea à créer une sucrerie à Yvetot, mais on dut renoncer à ce projet parce que les puits et les citernes de la ville n'auraient pu fournir les 400 mètres cubes nécessaires chaque jour pendant les 4 ou 5 mois de la campagne[2] ; mieux valait établir la fabrique dans une vallée et y apporter les betteraves que la placer au milieu des cultures à la condition de faire venir une si grande quantité d'eau. Les manufactures ne pouvaient donc se développer dans les agglomérations des plateaux ; celles-ci ne pouvaient être, tout au plus, que les centres directeurs de l'industrie domestique. La rareté de l'eau entravait la croissance des villes, même de celles qui se trouvaient sur une voie

[1] Ozanne, 113, p. 49.
[2] Ozanne, 113, p. 13.

commerciale très fréquentée, comme jadis la route de Paris à Rouen et aujourd'hui le chemin de fer de Rouen au Havre. La plus importante, Yvetot, n'a jamais dépassé 10 000 habitants. Ainsi s'est conservé intact le caractère rural des plateaux normands ; ils sont restés des régions de culture, sans grandes villes malgré leur fertilité, sans usines malgré la densité et jadis l'activité industrielle de leur population.

III. — LES VALLÉES DE LA CRAIE.

1. — La vallée de la Seine.

La nature des alluvions diffère suivant le régime du fleuve au moment où il les déposa. Les variations de leur valeur agricole, suivant leur altitude et leur éloignement du thalweg, rappellent encore les diverses phases du creusement.

Les plus anciennes, d'âge pliocène, consistent en des nappes de galets épaisses de un à trois mètres. Les cailloux roulés qu'elles renferment sont presque tous de nature siliceuse : ce sont des silex crétacés, des grès tertiaires, mêlés à du sable sans stratification régulière. Près de la Basse Seine, ils sont confinés dans les limites de la vallée qui commençait déjà à s'ébaucher dans ses grandes lignes ; mais on les rencontre à un niveau très supérieur à celui du thalweg. A Courcelles, ils sont à 85 mètres et la Seine à 15 mètres ; au Sud de Pont-de-l'Arche, la dénivellation est de 84 mètres, et de 80 mètres près des Authieux[1]. Ils restent ainsi à 40 ou 50 mètres au-dessous des plateaux voisins.

A l'époque de leur formation et au début du Pleistocène, la Seine occupait une vallée large de 8 à 12 kilomètres, entre des versants très adoucis qui la raccordaient aux parties plus élevées de la pénéplaine. L'érosion était très proche d'avoir achevé son œuvre ; le fleuve, arrivé à la vieillesse, n'avait plus qu'une pente insignifiante de Paris à la mer. Par suite, il décrivait des méandres sur ses alluvions, ces méandres qui commencent près de la Roche-Guyon et qui jadis se continuaient même en aval de Caudebec. Quand la pénéplaine fut soulevée, l'érosion dut recommencer pour racheter la différence de niveau. Le fleuve affouilla son lit et ses méandres s'encaissèrent. Mais comme, suivant l'expression de M. Davis, il fut « forti-

[1] Dollfus, 33, VI, p. 4 ; VII, p. 8.

fié »[1] par cet exhaussement qui accroissait sa pente, il élargit peu à peu la zone occupée par ses méandres. Ayant plus de vitesse, plus de force vive, ses eaux attaquèrent les rives dans les courbes concaves et les firent reculer peu à peu, sans laisser au ruissellement le temps de rendre leur profil moins raide. De là ces berges presque abruptes qui, au sommet de certaines boucles, ressemblent à de véritables falaises. Près des Andelys, à la Roque, la pente dépasse 50 pour 100; et sur cette côte couverte d'une herbe maigre se dressent des rochers crayeux, comme le Siège de Gargantua. Du Château-Gaillard, on voit ces escarpements répéter, bien loin vers le Sud-Ouest, des silhouettes de ruines ; à peine laissent-ils au bord du fleuve la place de la route et de la voie ferrée. A Rouen, le Cénomanien ménage la transition entre la vallée et les plateaux de Mont-Saint-Aignan et Bois-Guillaume ; mais ceux de Canteleu et de Bonsecours sont tranchés presque à pic, et les routes doivent en descendre par des lacets. De La Fontaine à Duclair, les maisons n'ont guère de place pour leurs jardins ; elles ont dû se serrer près de la falaise que de nombreuses carrières entaillent, ici comme près de Caudebec et de Tancarville[2].

Si l'espace manque pour les habitations et pour les cultures le long des courbes concaves, les unes et les autres ont pu s'étendre librement à l'intérieur des courbes convexes. Le fleuve y abandonnait les débris qu'il arrachait en amont ; elles avançaient à mesure que les berges concaves reculaient, de telle sorte que leurs sédiments les plus anciens sont les plus élevés et les plus éloignés du thalweg. Déposés au moment où la vallée était balayée par les courants de l'époque diluvienne, on les retrouve à 30 ou 40 mètres au-dessus de l'étiage, au sommet de certains de ces caps que la Seine contourne aujourd'hui près de Venables, de Tourville-la-Rivière[3], ainsi qu'au Trait[4] et à Graville-Saint-Honorine[5]. Au-dessous de

[1] Davis, 23, p. 26. Une des preuves les plus nettes de cet encaissement se rencontre près de Duclair. M. Davis a montré comment la Seine, en allongeant son méandre, a capturé un affluent, la Sainte-Austreberthe, dont le cours inférieur est aujourd'hui représenté par une vallée sèche que suit la route de Duclair à Yainville. Or le niveau de cette vallée est aujourd'hui supérieur de 10 à 15 mètres à celui de la Seine.

[2] L'ancienne route de Duclair à Caudebec était établie au bas de la falaise ; or, en 1807, le chemin de Caudebecquet à Caudebec n'était praticable qu'à marée basse (Le Boullenger, Bibl. Rouen, ms. n° 1258, p. 13). Il a fallu pour obvier à cet inconvénient entailler la route dans l'escarpement.

[3] Belgrand, 93, p. 78, 96.

[4] Bucaille et Biochet (Compte-rendu des travaux de la Société, *B. S. Géol. N.*, IX, 1882, p. 23 et 34).

[5] Prudhomme, 83.

ces « hauts niveaux », les graviers pleistocènes remplissent presque entièrement la vallée, du moins en amont de Rouen : ils forment même le fond du lit de la Seine où des sondages ont atteint leur base, à Saint-Pierre-du-Vauvray, à l'altitude de — 2 mètres et à Saint-Sever, de — 10 mètres[1]. Ces alluvions anciennes sont souvent épaisses de 10 à 12 mètres ; dans les nombreuses carrières où on les exploite comme ballast, comme matériaux d'empierrement ou de construction, on les voit constituées par des strates entre-croisées, mais où l'on reconnaît pourtant la division indiquée par Belgrand. La partie inférieure, le gravier de fond, renferme les plus gros blocs ; on y rencontre des débris de toutes les roches résistantes du bassin de la Seine, en particulier des roches cristallines du Morvan. Puis le fleuve, moins violent, n'a plus guère transporté que des « sables gras », mêlés à des lits marneux, argileux et même quelquefois à du lignite. Enfin on remarque une zone sableuse parsemée de cailloux roulés, le limon de débordement. Généralement grisâtres à la base, les sables diluviens sont oxydés au contact de l'air et prennent une couleur jaunâtre ou rougeâtre. Ainsi que les dépôts pliocènes, ils ne donnent que de mauvaises terres. Il faut faire exception pour la bordure des plateaux, d'où le ruissellement a parfois fait descendre dans la vallée un limon plus riche, et pour certains lits argileux qui affleurent quelquefois au milieu des couches sableuses. Partout ailleurs, le sol est pauvre. Il ne contient pas toujours assez de chaux et ne convient qu'à des plantes silicicoles, comme la pomme de terre. L'eau s'infiltre au milieu de ses particules sans cohésion ; aussi les récoltes souffrent-elles souvent de la sécheresse et faut-il semer des végétaux, comme la luzerne, dont les longues racines vont chercher à plusieurs mètres dans le sous-sol l'eau et les sels dissous. Le plus souvent, les graviers pliocènes qui occupent le sommet des boucles convexes ont conservé leurs bois ; c'est en partie sur eux que s'étendent la forêt des Andelys, les bosquets qui séparent Tosny de Villers-sur-le-Roule, la lisière septentrionale de la forêt de Bord, le centre de celle du Rouvray. Ces massifs se prolongent sur les graviers des alluvions pleistocènes ; mais, le plus souvent, c'est par des taillis assez rabougris dont plusieurs ont été plantés récemment, lorsqu'on s'est convaincu de la stérilité complète de leur emplacement. La route des Andelys à Venables traverse sur plusieurs kilomètres des taillis secs et pauvres de châtaigniers chétifs, de chênes aux troncs tourmentés ; ailleurs on a semé des pins, l'essence qui

[1] Dollfus, 33, VII, p. 8.

s'adapte le mieux à ces terrains siliceux. D'autres régions présentent encore des « garennes », au milieu de champs arides où l'on a eu grand'peine à substituer le blé au seigle et au méteil ; les pommes de terre, les carottes s'accommodent seules de ce sol trop meuble, composé presque uniquement de sable et de débris de silex éclatés. De Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Bliquetuit, au Sud de Caudebec, on voit encore de vastes jachères et les pentes qui s'inclinent vers la Seine rappellent les aspects mornes des landes armoricaines. Si quelques villages voisins des grands centres de population ont pu améliorer leurs champs, ce fut à force d'y apporter des engrais, le fumier des étables, les boues des villes. La culture intensive a seule rendu possible la conquête du sol : encore celle-ci n'est-elle point complète (phot. II).

Après ces sables et ces graviers, où l'on retrouve seulement les traces de la plus ancienne industrie humaine, celle de la pierre taillée, le fleuve a déposé des alluvions plus fines et souvent plus fertiles. A l'époque de la pierre polie, il a commencé à remblayer son lit majeur devenu trop large. Son régime fut d'abord assez calme et ses eaux assez limpides pour que ce remblaiement pût se faire quelque temps, non avec du limon, mais avec de la tourbe[1]. Surtout aux époques où le bois et la houille étaient rares, on a extrait ce combustible en divers points de la vallée : au Mesnil-sous-Jumièges, près de Lillebonne, surtout à Heurteauville où son épaisseur dépasse 4 mètres[2]. Une nouvelle variation de régime a fait disparaître la tourbe sous des couches de glaise et de sable fin limoneux. Peu à peu, elles ont rétréci le lit du fleuve. Entre les alluvions anciennes et le chenal s'étend la zone des alluvions récentes, très étroite en amont de Rouen, large ensuite de un à deux kilomètres ; des îles entourées de saules et de peupliers encombrent le chenal. Le courant trop faible de la Seine moderne ne porte plus guère que des particules limoneuses mêlées à peu de sable lors des crues ; aussi ses alluvions constituent-elles un sol beaucoup plus fertile que celles du fleuve pleistocène. Elles sont aujourd'hui couvertes de belles prairies près de Sahurs, d'Anneville, de la Mailleraye ; des digues les protègent contre les inondations de la Seine ou du flux et régularisent le colmatage qui se poursuit derrière elles ; des fossés régulièrement entretenus conduisent vers le fleuve les eaux d'infiltration, et souvent l'on ne voit plus aucune de ces plantes palustres, comme les joncs

[1] Belgrand, 94, p. 2, 23.
[2] *Statistique de l'an XIII* (Arch. S.-Inf., M. 2) ; Deshayes, 430, p. 229.

et les carex, qui caractérisent les régions marécageuses. Une partie de ces alluvions argileuses, auxquelles on réserve le nom de « terres de marais », s'est déjà asséchée suffisamment pour être labourée ; dans plusieurs villages, comme Yville, on y sème du blé et des haricots, tandis que les « terres de sable », plus anciennes, ne se prêtent qu'à la culture du seigle et des pommes de terre. Mais, en général, les alluvions modernes restent à l'état de pâtures où l'on engraisse le bétail : ce sont déjà les conditions agricoles de l'estuaire qui s'annoncent.

2. — L'estuaire de la Seine.

La Seine se termine par un estuaire, large de 7 à 10 kilomètres, dont les bords ont été modelés par l'action successive des eaux courantes et des vagues. On y discerne encore la trace des méandres qu'elle décrivait autrefois dans cette région, à l'époque où elle se jetait dans le fleuve qui précéda la Manche. Grâce à l'affaissement du sol qui favorisa l'irruption de la mer[1], les flots pénétrèrent dans les boucles de la vallée ; ils tronquèrent les parties convexes et les réduisirent à des promontoires, parfois très effilés, comme le nez de Tancarville, le cap du Hode au Nord, les pointes de Quillebeuf et de Saint-Samson au Sud. Les berges concaves, jadis affouillées par la rivière, conservèrent la régularité de leur courbure, surtout celles des méandres les plus orientaux qui ont été les moins exposés à l'érosion marine. Autour du Marais Vernier et au Sud de Lillebonne, d'anciennes falaises qui s'élèvent rapidement à 80 ou 100 mètres reproduisent le dessin des rives de la Seine, près de La Bouille et de Jumièges ; du sommet, on voit leur ligne se recourber en arcs de cercle. Toute la différence est que, il y a quelques siècles à peine, elles ont été battues par les vagues.

Les flots qui s'engouffraient dans l'estuaire rencontraient une suite d'anses semi-circulaires séparées par des promontoires. C'étaient là des conditions favorables à la sédimentation qui, activée et réglée par l'homme, transforme aujourd'hui l'embouchure de la Seine en une région de polders. Le fleuve ne prend presque aucune part à ce travail. Son apport est infime en aval de Rouen ; il ne contient guère d'alluvions que lors des grandes crues et à la suite de la débâcle des glaces. Il faut des pluies exceptionnellement abondantes et pro-

[1] Davis, 24, p. 498.



VALLÉE DE LA SEINE, vue de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Au premier plan, les limons de lavage, cultivés par les petites exploitations des hameaux, sont répartis en une multitude de parcelles. Plus loin, les sables et les graviers stériles des alluvions anciennes portent les taillis de la Garenne ; les alluvions modernes forment des prairies. Au fond, la forêt des Andelys recouvre le bord du plateau vexinois

longées pour que la Seine roule au pied des falaises, comme en 1880, des arbres, des herbes arrachés à ses rives et y forme un cordon littoral de plusieurs kilomètres de longueur, un ourlet végétal continu[1]. En temps ordinaire, le comblement de son embouchure est dû uniquement aux courants marins[2]. Le flot de marée qui traverse la Manche du Sud-Ouest au Nord-Est heurte le plateau cauchois au cap d'Antifer ; une partie continue vers le Pas-de-Calais, une autre s'infléchit vers le Sud et pénètre dans l'estuaire. Elle y est suivie par un courant plus méridional qui a côtoyé le rivage depuis Barfleur et qui, moins rapide, prolonge la durée de la haute mer. Tous deux remontent dans la vallée, où le frottement sur le lit du fleuve produit le mascaret lors des vives eaux ; la marée se fait sentir jusqu'à 26 kilomètres en amont de Rouen, au barrage de Martot, et avant la construction de cet ouvrage, elle atteignait Poses, au confluent de l'Andelle. Sa rencontre avec les eaux du fleuve ralentissant sa vitesse, elle laisse tomber sur le lit une partie des troubles qu'elle n'a plus la force d'entraîner : ce sont soit des vases tenues en suspension dans les flots, soit des sables qui roulent sur le fond. Le jusant les remporte souvent vers la haute mer ; mais, si le vent et la marée sont favorables, une partie se dépose et accroît les « blancs bancs ». Les premiers d'entre eux se sont constitués aux abords de Caudebec, où, devant la Mailleraye, le banc tourbeux des Meules a fait longtemps office de barrage et forcé les eaux du flux à se décanter. Puis, progressivement, ils se sont étendus en aval. Partout où l'eau perd de sa vitesse, à la rencontre des courants, surtout à l'entrée des anses, le sable tombe et crée une sorte de digue, l'« accore », derrière laquelle le colmatage se poursuit rapidement s'il n'est point contrarié par de fortes marées. A la base, on trouve généralement une alluvion assez grossière, contenant 62 pour 100 de sable quartzeux et 28 pour 100 de carbonate de chaux[3]; ces éléments sont dus à la désagrégation de la craie, des silex arrachés au littoral cauchois et des roches anciennes de la Basse Normandie. Ils supportent l'« herbue », composée de particules fines d'argile et de calcaire intimement mélangées. Cette vase, remplie de millions de vers annélides et de coquilles, est encore très molle : on a vu souvent des vaches ou des chevaux s'y enlizer et disparaître malgré tous les efforts pour les sauver. La première plante qui apparaisse est la

[1] Lennier, *B. S. Géol. N.*, VII, 1880, p. 21.

[2] Sur le comblement de l'estuaire : Partiot, 114, p. 39, 58, 70 ; Belleville, 95 ; Lennier, 63, 65 ; Lionnet, 68 ; Prudhomme, 82, p. 36.

[3] Marchal, dans Lennier, 65, I, p. 227.

Criste marine (*Salicornia herbacea* L.) ; ensuite, au milieu des Salsolacées et des Polygonées, la laîche (*Carex paludosa* Good.) se multiplie, tandis que les joncs garnissent les bords des criques ou crevasses qui parcourent ce sol encore spongieux ; puis, dans les parties les plus sèches, diverses Graminées, dont la *Catabrosa aquatica* P. B., se mêlent au *Plantago maritima* L., à l'*Armeria maritima* Willd., au *Statice Limonium* L., au *Senecio palustris* D. C., à l'*Aster Tripolium* L., à des plantes aromatiques comme l'absinthe (*Artemisia maritima* L.). Au fond des anciens méandres concaves, les eaux qui sourdent de la craie entretiennent une végétation plus humide, une végétation de tourbière.

Même dans ces parties abritées, presque jamais les polders ne pouvaient être considérés jadis comme définitivement acquis à la culture. Le chenal se déplaçait continuellement et il revenait parfois longer des « accrues » anciennes qu'on eût pu croire absolument consolidées. Si une tempête ou si des vents violents jetaient les eaux avec force sur le banc, son bord, son « accore », devenait vertical : à partir de ce moment, sa disparition était prochaine. Le courant le sapait par-dessous ; le haut, divisé par des fentes parallèles à la rive, s'éboulait et tombait avec fracas, entraînant au fond les herbes qui se putréfiaient et produisaient un dépôt d'apparence tourbeuse. Les alluvions semblaient se dissoudre dans les flots avec une extrême rapidité : le pan qui venait d'être arraché fondait littéralement en quelques minutes. Quand un banc tombait ainsi « en fonture », il pouvait s'en détacher en une nuit une bande large de plus de 60 mètres. Derrière l'accore, la mer rencontrait souvent une zone de prairies plus basses ; tantôt elle les submergeait, couvrait de sable leur végétation qui se décomposait ; tantôt elle continuait son attaque jusqu'à ce qu'il ne restât rien de ces alluvions ; il est vrai qu'après quelques années, le chenal pouvait se reporter plus loin et laisser le polder se reconstituer sur le même point[1]. Ces incessantes variations ont donné lieu à une multitude de contestations pour la propriété des accrues. Nous n'en citerons qu'un exemple, pris au sommet même de l'estuaire, dans la région où a commencé le dépôt des sédiments marins. Au VIIe siècle, l'abbaye de Saint-Wandrille reçut en don l'île de Belcinac, longue alors de 3 milles et large de 1500 pas[2]. En 1074, nous voyons préciser sa position : elle commençait à Caudebec et se terminait au château de Vatteville. Ensuite

[1] Noel, 112, p. 40 ; Le Boullenger, ms. cité, p. 25.
[2] Cochet, 284, col. 486.

elle disparut; puis des atterrissements se formèrent dans cette région, mais, comme il n'était pas aisé de définir la situation exacte de l'ancienne Belcinac, les gens du roi prétendirent au XIV[e] siècle qu'il s'agissait d'une nouvelle île et la revendiquèrent pour leur maître. Une enquête instituée en 1398 nous apprend « qu'il est chose certaine et notoire, audit pays, que ladite île croît et décroît souvent par la force de l'eau ». Un pêcheur déclara l'avoir connue plus longue de 4 ou 5 acres, vers Caudebec, qu'elle n'était alors ; il l'avait vue recouvrir par les flots dont l'irruption soudaine y avait noyé des troupeaux. Un autre pêcheur, âgé de 70 ans, affirma « qu'il y a 40 ans, il aida à mettre au bout d'amont de l'île qui, au temps de la jeunesse du déposant, était d'un quart plus longue, plus de 40 battelées de terre pour la défendre de l'eau qui la mangeait... Peu après, elle fut détruite de plus de moitié par les grandes *barres* marines qui y viennent tous les 40 ou 80 ans ». Peut-être, en effet, était-elle de plus en plus exposée à mesure que, l'alluvionnement progressant en aval, de nouveaux polders resserraient le chenal où le courant du flux prenait plus de force. A partir de 1597, elle fut entièrement submergée jusqu'en 1640, où une partie recommença à se découvrir ; puis, après le milieu du XVII[e] siècle, on n'en trouve plus aucune mention[1]. On pourrait signaler des faits analogues pour toutes les accrues qui, à une date postérieure, se créèrent en aval de Caudebec. En 1655, Norville possédait 714 acres de prairies, 1600 en 1687, 1080 en 1784, 509 en 1815, auxquelles, en 1820, s'ajouta un banc de 550 acres[2]. — Le colmatage de la Basse Seine ne put se poursuivre avec quelque régularité qu'à l'abri de certains cordons littoraux. Les galets apportés par le courant d'Antifer ont dressé à 2^{km},500 au Sud des coteaux de Graville un « perrey » orienté Ouest-Est. Derrière cette digue, se sont déposées des alluvions où les eaux douces entretenaient une végétation qui a formé plusieurs bancs de tourbe. Mais parfois la digue était rompue ; les flots reprenaient possession des accrues où ils laissaient des vases qui sont devenues des argiles. Vers le XIII[e] siècle, ces irruptions cessèrent et l'on put bâtir sur le sol devenu plus ferme, au bord des criques qui le traversaient, des bourgades de pêcheurs et de marins, comme l'Eure, comme Chef-de-Caux, l'ancêtre du Havre. A l'Est de l'embouchure de la Lézarde, que l'avancée de ce perrey ensabla peu à peu, un autre cordon littoral empêchait les fortes marées d'envahir les vallées

[1] Rondeaux, 117, p. 2.
[2] Lennier, 65, II, p. 240.

d'Oudalle et de Rogerville ; il s'était constitué aux dépens des falaises qui terminent le plateau de Saint-Romain, tandis que les galets du précédent provenaient des environs de Saint-Jouin et du cap de la Hève. Sur la rive méridionale, le courant du Calvados avait jadis amoncelé jusqu'à Berville une lisière de débris qui protégeait les prairies voisines d'Honfleur ; mais, comme il roule peu de galets, ce cordon resta peu solide ; il fut rompu et les prairies ont été submergées à diverses reprises[1]. Presque sur tous les points de l'embouchure de la Seine, il a fallu, pour assurer la perpétuité des polders, surélever et consolider ces jetées naturelles peu résistantes ; le colmatage de l'estuaire n'a été rendu définitif que par la construction toute récente des digues.

3. — Les vallées secondaires.

Comme tous les pays dont le sol est perméable, les plateaux normands ne sont traversés que par de rares cours d'eau. Si l'on examine la carte du bassin de la Seine dressée par Belgrand, on remarque combien leur réseau hydrographique est pauvre en comparaison de celui des régions où l'eau ruisselle sur des glaises ou des marnes, la Champagne humide, par exemple, ou même la Thiérache. Au lieu d'une multitude de ruisseaux serpentant à la surface, on n'aperçoit qu'un petit nombre de vallées profondes, dont chacune rassemble les eaux infiltrées sur un vaste espace et ne se ramifie guère. De Dieppe au Havre, sur une distance de près de cent kilomètres, les falaises du littoral ne sont échancrées que par cinq rivières, dont deux seulement reçoivent les eaux d'un affluent. D'après Belgrand, il suffit dans le Caux d'un seul cours d'eau pour drainer 125 kilomètres carrés, alors que cette proportion tombe déjà à 1 par 95 en Picardie[2]. Les vallées, du moins les vallées humides, ne traversent les plateaux crayeux que de loin en loin.

Les formes du terrain. — La profondeur des vallées est un des traits les plus apparents de la topographie normande. Ne disposant que de 15 à 30 kilomètres pour atteindre le niveau de base, les rivières entaillent vigoureusement le plateau dès leur origine. De leur thalweg aux plaines voisines, sur une distance d'un kilomètre

[1] Lennier, 65, I, p. 67, II, p. 223 ; Quin, 86, p. 3.
[2] Belgrand, 94, p. 239, 245.

à peine, il y a souvent une différence d'altitude de 80, 100 et 120 mètres. Les versants crayeux qui les dominent brusquement ont une inclinaison très rapide. Des bords de la Durdent, près d'Oherville, au château d'Auffay, la pente est de 30 pour 100 ; de 35 pour 100 entre la rivière de Fécamp et la chapelle de la Vierge qui se dresse au Nord de la ville ; et même elle atteint 40 pour 100 sur la rive gauche de l'Andelle, près de la côte qui portait le prieuré des Deux-Amants.

On conçoit quel obstacle des rampes aussi fortes opposaient jadis aux communications. A en croire les itinéraires antérieurs au XIXe siècle[1], elles apparaissaient comme des passages pénibles, parfois périlleux. Dans le récit d'un voyage entrepris en 1752, on lit que Bolbec est « dans une espèce de précipice entouré de tous côtés par des montagnes élevées », qu'on rencontre une « montagne assez difficile » en quittant Caudebec pour aller au Havre. A l'Ouest de Rouen, près de Déville, « la montagne du Gros Chêne, très pénible pour les voyageurs, est presque impraticable pour les voitures chargées, ainsi que la montagne des Vieux que l'on rencontre à 3 lieues par delà entre Varengeville et Caudebec ». « Ces deux montagnes, ajoute même notre voyageur, empêchent les communications de Rouen par charrois avec l'intérieur du pays de Caux qui est très riche ; tous les transports se font par des bêtes de somme »[2]. Sans doute, il y a là quelque exagération, mais nous savons d'autre part qu'à cette époque, les blés du Caux ne venaient point par voiture à Rouen ; malgré les frais d'un transbordement, on les embarquait à Caudebec ou Duclair pour remonter la Seine jusqu'à cette ville[3]. Les charrois étaient, en effet, sinon impossibles, du moins lents, fatigants, même dangereux sur des rampes qu'on n'avait pas encore régularisées. Lorsque commença la réfection des routes, vers 1750, on dut souvent adoucir la pente en creusant des lacets à flanc de coteau ; maintes fois, sur la carte de Cassini ou sur celle de Capitaine, on voit, à côté de l'ancienne chaussée rectiligne, les sinuosités de la nouvelle. Le tracé de la route de Rouen au Havre fut même modifié et reporté vers le Nord ; on la fit passer par Yvetot, bourg alors insignifiant, pour la maintenir le plus possible sur le haut des plateaux.

[1] En 1616, Zinzerling qualifiait le rebord du Vexin, près de Fleury, de « præceps mons » et de « montosa loca » les collines qu'on rencontre au sortir de Rouen sur la route de Dieppe (Sincerus, 391, p. 352 et 360).

[2] Bibl. Mazarine, ms. n° 2840, partie 7.

[3] Voir ci-dessous chap. VIII, § I.

Dans l'établissement des voies de communications récentes, on a souvent manifesté ce même souci d'éviter la périphérie du plateau où les échancrures des vallées sont plus profondes. Pour relier Yvetot à la route de Rouen à Amiens et ménager des relations directes entre la Picardie et Le Havre, on passa par Saint-Victor, Tôtes et Yerville : on restait ainsi dans des plaines unies, à distance des ravins creusés par les rivières côtières et par les affluents de la Seine. La construction de la ligne de Rouen au Havre fut assez malaisée. On dut lui faire remonter le ruisseau de Clères, creuser un tunnel de 2 kilomètres à l'Ouest de Malaunay, conserver des pentes assez fortes jusqu'à Motteville et, de là, rester sur le sommet du plateau. On ne put la faire dévier pour passer à Bolbec, qui est dans une vallée trop profonde. Comme les villes de la Basse Seine, comme Duclair, Caudebec, Lillebonne, ce centre industriel si actif ne put être atteint que par des voies de raccord. Pour la locomotive comme pour la voiture du paysan, la traversée des vallées normandes reste difficile.

Mais, si les rivières érodent vigoureusement la masse compacte de la craie, il se trouve à l'origine, et de part et d'autre de chacune d'elles, un réseau de vallées sèches qui serpentent longtemps à la surface du plateau sans guère s'y enfoncer. En temps normal, elles ne contiennent pas une goutte d'eau ; il faut des averses violentes ou des pluies très prolongées pour qu'un ruisseau y coule, même dans leur partie inférieure ; encore est-il presque aussitôt tari que formé. C'est à peine si l'on distingue les traces du travail des eaux courantes. Le bassin de réception, où l'on s'attendrait à les voir se rassembler, se raccorde aux plaines voisines par des pentes insensibles ; le sommet du cône vers lequel convergent des génératrices faiblement inclinées sur l'horizon est à quelques mètres seulement en contrebas ; souvent, d'ailleurs, la culture a comblé en partie cette cavité. Plus loin, cette dépression se continue longtemps sans guère se creuser davantage, entre des versants très adoucis. Le fond est souvent assez large pour que des châteaux, des fermes, des hameaux entiers aient pu s'y établir (fig. 2 A). On n'y distingue qu'assez rarement le lit d'un ruisseau, même abandonné depuis longtemps ; il n'y a pas de fossés, de saules, d'alluvions pour le rappeler. Dans ce qui fut le thalweg, on découvre, au-dessus de silex aux angles émoussés, mais non complètement arrondis, une couche souvent épaisse de sable fin et d'argile brune un peu ferrugineuse ; la chaux qu'elle renferme en profondeur a été enlevée dans les zones superficielles par les eaux atmosphériques. Ces « limons de lavage » ont été laissés par les eaux qui

ruissellent sur les versants. Tapissant tout le fond des vallées sèches, ils forment un sol meuble, perméable, assez complet, souvent riche. Assez secs pour pouvoir être cultivés tout entiers, ils ne portent guère de prairies. Des briqueteries s'y sont parfois installées là où il est le plus épais, au débouché des ravins latéraux. Sur la carte géologique détaillée, on voit la teinte brune qui figure ces « dépôts meubles des pentes » dessiner d'étroites bandes sur toute la surface des plateaux. On constate ainsi que les vallées sèches peuvent s'étendre jusqu'à 10 et 15 kilomètres en amont du point où l'eau commence à y affleurer ; celles qui prolongent la Durdent au delà d'Héricourt vont à l'Est jusqu'à Yerville et au Sud jusqu'à Allouville, très près de la rivière de Caudebec. Grâce à ce réseau, les affluents de la Seine et les tributaires de la Manche sont à l'origine distants d'à peine quelques kilomètres. — Si l'on descend ces vallées, on voit soudain un étroit sillon s'entailler dans leur fond et s'y encaisser assez rapidement ; tandis que le profil transversal, en amont, était celui d'une auge, celui de ce sillon ressemble à un V dont les deux branches seraient d'abord très resserrées. L'opposition est d'autant plus marquée que, dans la première section, la culture aplanit les versants ; au contraire les bords du fossé qui succède à cette large dépression sont restés couverts de broussailles et de taillis qui les ont conservés intacts. Ce resserrement du thalweg, cette brusque rupture de pente indiquent que la vallée passe de l'argile à silex dans la craie séno-

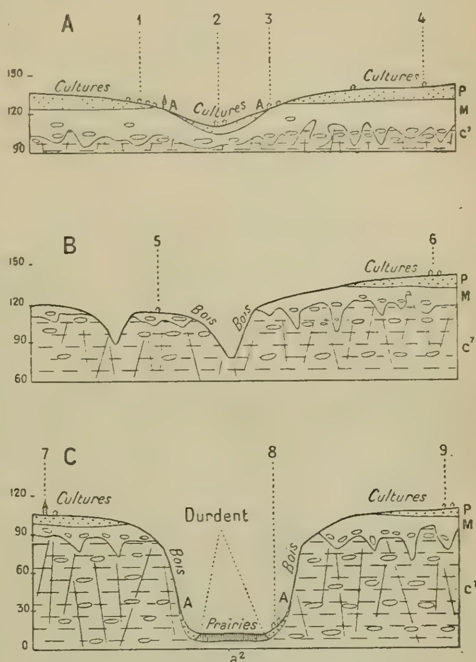


FIG. 2. — La vallée de la Durdent.
Coupes transversales. Échelles : hauteurs, 1 : 6000 ; longueurs, 1 : 50000.

A. Ravin sec dans l'argile à silex, à l'Ouest d'Yvetot.
B. Ravins secs dans la craie, à l'Est de Cliponville.
C. La vallée marécageuse de la Durdent, à Cany.

Signes géologiques : c^7 = craie sénonienne ; — M = argile à silex ; — P = limon des plateaux ; — A = dépôts meubles des pentes ; — a^2 = alluvions.

Localités : 1 = Écretteville-les-Baons ; — 2 = Le Château ; — 3 = Champ d'Oisel ; — 4 = Carpenterie ; — 5 = Grémonpré ; — 6 = Boisgribout ; — 7 = Clasville ; — 8 = Caniel ; — 9 = Bout d'Ocqueville.

nienne (fig. 2 B). Les diaclases qui traversent cette roche ont permis à l'ancienne rivière de se rapprocher brusquement de son niveau de base : mais, depuis le soulèvement de la pénéplaine qui provoqua cette descente, trop peu de temps s'est écoulé pour que le profil transversal ait pu s'évaser et s'adoucir. A la différence de l'argile à silex, la craie est trop résistante pour que le ruissellement ait pu arrondir les berges du fossé. Elles gardent une pente de 30 à 35°, alors même que celui-ci s'élargit ; la vallée reprend en aval la forme d'une auge ; entre des talus très inclinés, difficiles à gravir, le fond redevient plat et peut être labouré. Des fermes isolées, des hameaux s'y établissent à nouveau ; çà et là, on voit les chaumières des bûcherons qui travaillent sur les versants boisés.

A l'apparition de l'eau dans la vallée, l'aspect de celle-ci change complètement. Lorsque le thalweg rencontre le plan hydrostatique de la craie sénonienne ou bien les nappes aquifères des glaises turoniennes ou infracrétacées, les eaux souterraines y jaillissent par des sources qu'en raison de leur volume on a parfois qualifiées de « vauclusiennes »[1]. Les unes sont à l'origine de la rivière ; les autres sortent le long des parois du thalweg ou, plus rarement, au milieu des prairies qui couvrent le fond. La limpidité des eaux filtrées par la craie a jadis favorisé la formation de la tourbe. Des bancs de tourbe ont été reconnus, et quelquefois exploités, dans la plupart des vallées, au Nord comme au Sud ; on y trouve des troncs et des branches de saules, d'aulnes, de coudriers, de Conifères[2]. Des forêts humides existaient donc dans les vallées à l'époque de la pierre polie, quand vivaient les plantes qui en se décomposant produisent la tourbe, les mousses du genre *Hypnum,* les Carex. Actuellement, ces forêts ont le plus souvent disparu. C'est là un trait qui les distingue nettement des vallées picardes. Dans la plupart de celles-ci, la rivière est souvent bordée de taillis assez hauts et très denses ; la végétation luxuriante des sous-bois y rend la marche presque impossible. Le long de la Durdent, des ruisseaux de Fécamp, de Lillebonne, de Clères, près de l'Andelle et de l'Epte, il n'y a presque toujours que quelques bouquets d'arbres, des rangées de peupliers et de saules assez espacés. Les eaux stagnantes, du moins aujourd'hui, y sont aussi plus rares qu'en Picardie, car la pente des rivières, plus forte, ne leur permet guère de séjourner sur le sol. C'est seulement à quelques kilomètres

[1] Imbeaux, 106, p. 1028.

[2] Marchand, 110, p. 280; Dumesnil, 38, p. 195; *Soc. Géol. N., Exposition de 1877,* 88, p. 684.

de leur embouchure que les vallées de certains fleuves côtiers présentaient encore récemment un aspect marécageux. Les matériaux arrachés aux falaises sont emportés vers le Nord-Est par les courants ; ils tombent dans les anfractuosités du rivage et forment des cordons littoraux qui barrent les estuaires. Nous verrons comment on fut obligé de percer ces digues de galets, ces « pouliers », pour assurer le passage des rivières dont jadis les eaux refluaient dans les vallées et en submergeaient une partie[1]. Aujourd'hui, il ne reste guère d'espaces improductifs le long des rivières. Si elles se divisent parfois en plusieurs bras chargés d'anastomoses, ce n'est point que d'elles-mêmes leurs eaux aient tendance à s'attarder et à s'étaler sur le sol (dans les 7 derniers kilomètres de son cours, la Durdent a encore une pente de 2 pour 1 000) ; c'est parce qu'elles sont retenues par les barrages des moulins, des usines ou qu'elles sont dérivées dans des canaux d'arrosement. Le fond des vallées est en effet occupé tout entier, partout où l'industrie n'a point réclamé sa place, par de vastes pâtures souvent irriguées. Peu ou point de labours ; le sol est encore trop humide et la culture n'a pu prendre possession que des limons de ruissellement déposés au bas de certaines pentes. Le reste du thalweg est laissé à l'élevage. C'est là seulement, dans les régions crayeuses de la Normandie, que l'on peut récolter du foin pour la mauvaise saison : on voit le contraste entre l'économie rurale des vallées et celle des plateaux où la plus grande partie de la nourriture du bétail, hiver comme été, provient de la culture (fig. 2 C).

La largeur des thalwegs, qui dépasse parfois 300 mètres après 10 kilomètres de cours, la platitude de leur fond, son humidité, sont des caractères communs aux rivières de tous les pays dont la craie constitue le sous-sol. Mais les vallées normandes diffèrent des vallées picardes ou champenoises par le modelé de leurs versants. En Picardie, ceux-ci sont assez régulièrement arrondis du haut en bas, et leur profil dessine une courbe convexe. Leur ensemble se présente, de chaque côté du thalweg, comme une suite de mamelons aux flancs doucement inclinés, semblables à ces croupes crayeuses, ces downs, qui entourent la dépression anglaise du Weald. Or les downs sont relativement rares en Normandie. On les rencontre aux confins de la Picardie, le long de la Béthune et de l'Eaulne, de l'Yères et de la Bresle. Les assises cénomaniennes et turoniennes, dans lesquelles ces rivières ont creusé leur lit, sont constituées par des marnes assez délitables et les eaux qui descendent sur les berges n'ont pas eu peine

[1] Chapitre XII, § III.

à émousser leurs crêtes. Des champs s'étagent jusqu'au sommet des versants qui se raccordent avec les plateaux par une pente insensible. Dans le Caux, au contraire, le thalweg est limité de part et d'autre par des versants rectilignes qui s'élèvent souvent d'un seul jet jusqu'à la surface des plaines voisines. La craie sénonienne a mieux résisté que les étages inférieurs et, dans le cycle d'érosion actuel, le ruissellement n'a pu encore dégrader ses escarpements. La tâche lui était d'autant plus difficile que, à l'inverse des vallées situées au Nord de la Béthune, ils sont restés couverts d'arbres dont les racines retiennent la terre. Il était impossible, en effet, de songer à défricher ces versants, en raison tant de la rapidité de leur pente que de la stérilité de leur sol. L'argile à silex constitue leur partie supérieure ; la craie affleure plus bas, les dépôts meubles, seuls fertiles, sont généralement assez restreints ; mieux valait donc ne pas abattre les arbres qui croissaient sur ces falaises et qui pouvaient seuls leur donner quelque valeur. Quand on les a coupés, elles ne portent qu'une herbe rare et maigre, elles forment ces « larris » brûlés par le soleil, ces pâtures sèches où l'on peut à peine conduire les moutons. Leur produit est si maigre qu'on les reboise quelquefois ; on y plante des pins, ou même des pommiers, sur les parties les moins déclives. Les versants des vallées restent donc ou sont redevenus le domaine de l'arbre. Parfois ils ne sont couverts que de taillis ; mais souvent aussi ils portent des arbres de haute futaie ; sur les bords de la Durdent, près de Cany, ou sur ceux de l'Andelle on voit quelques-unes des plus belles hêtraies de la Normandie. Quand on gravit les pentes de l'argile à silex, on passe à travers des bois touffus, où les ormes, les hêtres, les bouleaux se dressent au milieu d'un fouillis inextricable de ronces ; il est peu de baliveaux dont le tronc ne soit tapissé de lierre ou dont les branches les plus basses ne soient enlacées par la clématite et le chèvrefeuille. Cette végétation arborescente, qui croît si luxuriante sur ces glaises compactes, s'arrête tout d'un coup lorsqu'on est parvenu au sommet de la pente ; à l'orée du bois, on voit s'étendre de vastes plaines de culture dont l'aspect dénudé semble d'abord un peu morne ; les hêtres et les ormes ne s'y voient plus qu'autour des fermes et l'on constate, du moins dans le Caux et le « vrai Vexin », combien la forêt est étroitement limitée aux versants des vallées. — Cette bordure de bois et de taillis concourt avec la raideur de la pente à séparer les plateaux des vallées. Non que l'isolement de celles-ci soit absolu ; les villageois des plateaux possèdent des prairies dans le bas, et inversement les communes riveraines comprennent le plus souvent des hameaux sur les hauteurs ; mais,

entre leurs berges abruptes et boisées, les vallées vivent d'une vie assez originale pour que les habitants des plateaux ne les considèrent pas comme parties intégrantes du Caux ou du Vexin.

La pente des versants varie naturellement suivant qu'ils ont été plus ou moins activement attaqués par l'érosion fluviale et par le ruissellement. Certaines vallées, comme celle de la Sainte-Austreberthe, comme celle que suivait jadis la rivière d'Étretat, se composent sur plusieurs kilomètres de leur cours d'une suite de méandres encaissés, formés par le même mécanisme que ceux de la Seine. Dans les boucles concaves, les berges, longtemps affouillées à la base, sont restées presque à pic ; et dans la courbe que décrit cette falaise vient parfois s'emboîter un mamelon d'une ascension moins rude, comme celui que l'on voit au Sud du bois des Loges, en face de Cuverville. Mais ces éperons sont en général peu développés, d'autant que l'extrémité de plusieurs a été recoupée par une variation de chenal. La craie et l'argile à silex n'y supportent point le placage d'alluvions anciennes qui couvre leurs analogues dans la vallée de la Seine ; nulle part, ils ne forment un ressaut assez large pour que la culture ait pu en prendre possession. — Dans les parties sinueuses des thalwegs, c'est tantôt le versant droit, tantôt le versant gauche qui a la pente la plus rapide. Mais, à côté de cette inégalité, il en est une autre due à l'orientation. Le versant oriental reçoit de plein fouet les pluies amenées par les vents les plus humides, ceux de l'Ouest. Moins directement exposé à leur assaut, le versant occidental est moins dégradé ; les particules de l'argile et de la craie entraînées par les eaux sauvages peuvent s'y déposer et par ce dépôt adoucir son profil. On observe ce contraste dans les vallées situées entre le Bray et la Picardie et dans celle de l'Andelle de Croisy à Fleury. Le long de la Bresle et de l'Yères, on voit sur la rive droite des côtes arides s'élevant rapidement vers les plateaux, tandis que les champs et les bois de la rive gauche descendent doucement jusqu'aux rivières. L'opposition est moins flagrante dans le Caux et le Vexin ; dans la plupart des vallées de ces régions, les dépôts meubles manquent sur une rive comme sur l'autre. Les deux versants étant soit boisés, soit engazonnés, le ruissellement y est peu important et ne diffère guère d'une berge à l'autre.

On a remarqué dans les vallées normandes l'absence d'une forme topographique très fréquente dans les régions crayeuses, les « rideaux »[1]. En Picardie, ces ressauts de terrain interrompent très

[1] Lasne, 58, p. 38.

souvent la déclivité des versants ; ils la divisent en une succession de paliers, séparés par des talus dont la hauteur varie en général de 1 à 5 mètres, mais peut atteindre 10 et même 20 mètres. Des accidents de ce genre ne sont pas absolument inconnus dans la Haute Normandie, où on leur donne parfois le nom de « douve ». On en remarque quelques-uns sur les bords de la Seine, près de la gare de Pont-de-l'Arche ; sur ceux du Gambon, près des Andelys ; dans le ravin que gravit à l'Ouest de Criel la route de Dieppe, on en compte une dizaine très rapprochés, qui constituent comme les marches d'un gigantesque escalier, et on en voit d'assez élevés sur certaines des croupes qui dominent la Béthune, à Bures par exemple. Ils apparaissent quelquefois dans les vallées sèches du Caux ; les Usages ruraux de l'arrondissement d'Yvetot les signalent même pour attribuer « les terres en rideau ou talus au sol inférieur, sauf titres ou possession contraire »[1]. Toutefois, surtout dans cette région, ils sont très rares, et là même où ils deviennent un peu plus nombreux, à l'Est de la Béthune et de l'Andelle, on ne les voit s'étager du haut en bas des versants que dans des cas exceptionnels. La règle, dans toute la Normandie orientale, est la continuité de la pente depuis le plateau jusqu'au thalweg, sans aucune terrasse où l'on puisse labourer à plat, où des maisons, où un village aient pu se bâtir.

Si l'on cherche dans l'origine des rideaux les causes de cette différence entre la Normandie et la Picardie, on voit que leur formation a été expliquée tantôt par le jeu des diaclases, tantôt par l'influence de la culture : M. Demangeon a d'ailleurs montré comment, de la Bresle à l'Escaut, ces deux causes ont pu concourir au même résultat[2]. Les nappes aquifères qui s'écoulent dans les vallées dissolvent la craie de leurs parois et laissent des vides ; les couches supérieures s'éboulent et glissent le long des diaclases. Comme celles-ci sont très souvent parallèles aux vallées, les affaissements se localisent de chaque côté du thalweg ; ils produisent une série de paliers séparés par les rideaux[3]. C'est sans doute par un processus analogue que se sont formés ceux des rideaux normands dont la hauteur approche de 10 ou 15 mètres ; mais leur rareté indique que l'érosion souterraine fut beaucoup moins active dans notre région. Pourtant les mêmes forces sont à l'œuvre ; la craie est traversée par des joints dont les rivières, sur maintes sections de leur cours, re-

[1] *Usages locaux*, 368, p. 40.

[2] Demangeon, 517, p. 44.

[3] Cf. les observations de M. J. Gosselet sur la dissolution de la craie et la formation des rideaux le long des rivières de l'Artois (*A. S. Géol. Nord*, XXXV, 1906, p. 237).

produisent la direction ; on connaît d'autre part l'existence de nappes souterraines au fond des thalwegs. La différence ne serait-elle pas plutôt dans la texture de la roche ? La partie de la Normandie orientale où les rideaux sont le moins fréquents, le Caux, a pour sous-sol cette craie à Bryozoaires qui fait défaut à l'Est du méridien de Rouen ; or son réseau de circulation souterraine se distingue de celui de la craie picarde par la présence de bétoires, sans doute aussi par la plus grande largeur des poches et des conduits où coulent de véritables rivières ; il se rapproche de celui qui caractérise les calcaires compacts. Ne peut-on compléter cette ressemblance en disant que l'érosion exercée par les eaux est assez étroitement localisée et que la solidité des piliers crayeux situés entre les cavités empêche des affaissements aussi fréquents que ceux qui forment les rideaux ? — Si la tâche incombe à la géographie physique de vérifier cette hypothèse pour les grands rideaux, c'est par les procédés de la culture que s'explique l'absence de talus peu élevés. On sait, en effet, qu'en Picardie ceux-ci proviennent du labourage. Dans cette contrée comme dans beaucoup de pays, le paysan qui laboure un coteau conduit sa charrue dans le sens des courbes de niveau et perpendiculairement aux lignes de plus grande pente. Or la charrue et le ruissellement font descendre la terre vers la limite inférieure de chaque champ et y créent un bourrelet ; dans la parcelle placée en contrebas, les mêmes actions tendent à rendre cette dénivellation plus forte. La plupart des rideaux apparaissent donc comme une régularisation de la pente par la culture. Comme les terrasses des régions méditerranéennes, ils ménagent des plans horizontaux pour éviter que la terre et les engrais ne soient emportés, d'une pièce à l'autre, jusque dans le thalweg. Or, en Normandie, les versants sont souvent presque abrupts et l'on ne pourrait songer à les diviser en paliers, même très étroits, comme les déclivités arrondies des downs picards. D'autres, il est vrai, ne diffèrent guère des croupes qui bordent les vallées de la Canche ou de la Somme. Pour ceux-ci, l'absence de rideaux vient de ce qu'ils ne sont pas cultivés. Un paysan Picard qui suivrait les rivières du Caux et du Vexin serait étonné de voir laisser en friches des pentes assez douces où il ferait certainement passer la charrue. Ce qu'il devrait se rappeler, c'est que, chez lui, ces côtes seraient divisées entre une foule de petits propriétaires. Assuré de garder pour lui les fruits de son travail, chacun d'entre eux défricherait ces taillis et ces riez ; il les défoncerait, ameublirait le sol et l'engraisserait, sachant que, sinon lui, du moins ses descendants profiteraient de la fécondité qu'il lui aurait donnée. En Nor-

mandie, au contraire, presque tous ceux de ces larris qui n'appartenaient pas aux paroisses étaient en possession de nobles ou de bourgeois et, aujourd'hui encore, le paysan ne les tient qu'en location. Dès lors, pourquoi se fatiguerait-il à améliorer un terrain qui peut lui être enlevé au bout de neuf ans et dont la plus-value peut amener une élévation de son bail ? Il préfère laisser telles quelles ces maigres pelouses où il fait paître ses moutons ou ses vaches ; il ne les laboure pas, donc il ne crée pas de rideaux. Admettons qu'il les cultive : comme les exploitations et les parcelles sont plus vastes qu'en Picardie, les limites des champs seront bien moins nombreuses et, de même, les rideaux qui correspondent à chacune. Les « douves » que l'on voit près des Andelys ont sans doute été ménagées au moment où ces pentes étaient couvertes de vignobles, possédés par ces petits « haricotiers » de la vallée de la Seine qui forment une exception parmi les populations rurales de notre contrée[1]. La rareté des rideaux en Normandie semble en corrélation avec la prédominance du fermage, autant qu'avec les conditions naturelles. Dans ce cas particulier, si paradoxal que soit le fait, la topographie a subi l'influence de l'état social.

Le régime des eaux. — L'eau qui s'est infiltrée dans le sol ne reparaît que très rarement à la surface des plateaux, sauf sur les versants des collines tertiaires voisines d'Écos où l'affleurement de l'argile plastique correspond à une ligne de sources. Partout ailleurs, on ne rencontre qu'exceptionnellement des « mouillants », comme ceux qui jalonnent la faille de Lillebonne à Villequier. Pour trouver des sources abondantes, régulières, il faut descendre dans les vallées. Beaucoup jaillissent au point où le thalweg traverse la nappe aquifère retenue par les marnes turoniennes. C'est le cas de toutes celles des environs de Rouen, de celles de Fontaine-sous-Préaux qui donne 367 litres par seconde, de Saint-Jacques-sur-Darnétal qui produit 3 000 mètres cubes par jour, de Clères, de Cailly, de la fontaine Mulot, près de Maromme, qui débite 220 litres par seconde en temps ordinaire. C'est aussi la nappe du Turonien qui, près de Radicatel, gonfle les mares situées entre la route et la falaise ; à Saint-Laurent-de-Brévedent, elle fournit au Havre de 13 500 à 40 000 mètres cubes par jour. Les réservoirs de cette ville sont aussi remplis par les eaux d'un niveau géologique inférieur, celui de la gaize ; elles forment à Graville quatre sources, dont on attend 7 000 mètres cubes par jour

[1] Brossard de Ruville, 400, I, p. 102.

au minimum, et plusieurs autres dans la vallée de la Lézarde jusqu'à Montivilliers. Quant aux fleuves côtiers, de Dieppe à Veulette, ils sont alimentés par cette nappe des assises sénoniennes dont l'altitude se règle sur celle des vallées. Ainsi la Durdent naît aujourd'hui dans la craie blanche en amont de Saint-Denis-d'Héricourt[1].

Aux origines de cette rivière, dans un ravin qui se dirige vers Hautot-le-Valois, on montre au pied de l'église de Rocquefort une cuve de 3 mètres de diamètre d'où jaillit à des époques irrégulières la fontaine du Vert-Buisson. Nous trouvons ici un exemple de ces sources intermittentes qui sont assez fréquentes dans les pays de craie. Dans les années pluvieuses, le niveau de la nappe phréatique s'élève plus haut que les sources perennes ; il affleure en amont de celles-ci dans le fond des thalwegs et les vallées sèches deviennent humides ; puis, quand il s'abaisse, les sources éphémères tarissent. Celle du Vert-Buisson puise au même réservoir qui alimente la Durdent : la preuve de cette solidarité, c'est qu'elle ne coule jamais sans que son apparition soit annoncée par une crue de la rivière. Ses eaux sont abondantes au point de submerger la vallée ; elles ont causé des épidémies meurtrières et il a fallu en 1812 leur frayer un chenal jusqu'à la Durdent[2]. Près de Foucarmont, Rétonval est bâti dans un vallon complètement aride en temps ordinaire ; or, en novembre 1882, on aperçut des sources dans la partie la plus basse du terroir ; une semaine plus tard, elles émergèrent plus haut dans divers ravins et coulèrent jusqu'au mois d'avril. Le sous-sol de l'église fut si détrempé qu'on pouvait enfoncer de longues perches dans le chœur et qu'on dut le repaver[3]. Au Nord du Vexin, la Levrière commence parfois à la fontaine du Houx, en amont de Bézu-la-Forêt, mais généralement elle n'a d'eau que 500 mètres plus bas. Au commencement de nombreuses vallées, on cite des sources temporaires de ce genre, assez redoutées des paysans, car ces eaux ravinent les cultures ou, s'étalant dans les prairies, exhalent des miasmes putrides.

Ainsi l'altitude des sources varie suivant que la saison, que l'année sont plus ou moins humides. Mais, sous ces oscillations, on discerne un phénomène plus important, l'assèchement progressif du pays. Permanentes ou éphémères, les sources sont aujourd'hui en aval

[1] Sur les sources utilisées pour l'alimentation des villes, cf. Imbeaux, 106, p. 995 ; sur celles des environs de Rouen, Dollfus, 34, p. 240 ; sur celles des environs du Havre, Lennier, 66, p. 22 ; Meurdra, 111, p. 467.

[2] *Statistique de l'an XIII* (Arch. S.-Inf., M 2, p. 22) ; Marchand, 110, p. 288.

[3] Monographie de Rétonval (ms.).

des points où elles étaient autrefois ; à l'époque historique, dans chaque bassin fluvial, la partie aride des vallées s'est allongée aux dépens de la partie humide. Ce phénomène ne pouvait manquer d'être remarqué par les populations rurales qu'il forçait à creuser des puits, à les approfondir, à démolir les moulins, à convertir les prairies en labours ; elles ont imaginé à son sujet des légendes restées très vivaces. On prétend que la rivière de Fécamp naissait jadis à Daubeuf et qu'elle a disparu pour châtier les habitants du village d'avoir chassé des fontaines les paysans des plateaux, altérés par une longue sécheresse ; à Néville, une rivière qui descendait vers Saint-Valery aurait été bouchée avec des ballots de laine pour abolir des superstitions ; d'autres auraient été taries par les incantations d'une bohémienne ou par les prières d'un prêtre dérangé pendant l'office par les chants d'un meunier[1]. Ce sont là les explications mythiques d'un fait réel. D'après Marchand[2], on montrait à Auberville-la-Renault, vers 1850, les vannes des anciens moulins mus par cette rivière d'Étretat dont la vallée, jusqu'à la mer, est aujourd'hui complètement desséchée. Au Sud de Fécamp, on reconnaît dans certaines parties du Val-aux-Clercs le lit d'un ruisseau qui commençait près d'Épreville et d'Ignauville par des sources devenues aujourd'hui intermittentes. Depuis trente ans, le Dun a été reporté à 3 kilomètres en aval ; les puits où il suffisait de se pencher pour atteindre l'eau ont dû maintenant être approfondis jusqu'à 4 mètres au moins[3]. Au milieu du XIX[e] siècle, la Bresle naissait entre Criquiers et Formerie, tandis qu'aujourd'hui elle est permanente seulement au bas d'Hadancourt[4]. Cet assèchement, que nous voyons se poursuivre sous nos yeux, a débuté il y a longtemps déjà, malgré la tradition qui place souvent ses effets les plus sensibles dans un passé très récent. La légende veut que la rivière de Ganzeville ait reporté sa source, il y a un siècle seulement, de Daubeuf au Bec-de-Mortagne, et que celle d'Étretat ait coulé à ciel ouvert il y a deux siècles ; pour rendre compte de variations aussi brusques, on a été conduit à admettre que de vastes forêts avaient été abattues dans le Caux depuis quelques générations à peine. Mais, d'une part, cette explication est fausse, et nous verrons l'insignifiance des déboisements opérés dans ce pays à l'époque moderne, — d'autre part, les faits auxquels elle s'applique paraissent controuvés. Outre les

1 Cochet, 284, col. 87, 117, 119, 531, 534 ; Guilmeth, 432, p. 373 et 401.
2 Marchand, 110, p. 244 et 293.
3 D'après MM. Théreux, instituteur à Fontaine-le-Dun, et Mitrelle, instituteur à Pleine-Sève.
4 Demangeon, 517, p. 131.

levés de Cassini, nous possédons deux cartes à grande échelle, très soigneusement dressées, où la position des villages permet de repérer celle des sources et des forêts ; ce sont celles de Beauplan (1665) et de Frémont (1715), et nous pouvons les rapprocher des descriptions de l'*État géographique de la province de Normandie* de Masseville (1722)[1]. Or, si on compare ces documents à la carte de l'État-Major, on constate que, à quelques centaines de mètres près, presque toutes les rivières naissent aux mêmes points qu'il y a deux siècles ou deux siècles et demi. Les seules exceptions sont celles du Dun, de la Bresle et de la Scie ; au début du XVIII[e] siècle, celle-ci commençait à une lieue au-dessus de Saint-Victor, près d'Étaimpuis, où reparaît parfois encore la fontaine de Cachefetu. La longueur des autres cours d'eau a très peu diminué. Au milieu du XVII[e] siècle, Beauplan arrêtait déjà la rivière de Ganzeville au Bec-de-Mortagne : et Daubeuf s'appelait Daubeuf-le-Sec avant la Révolution. Fait plus remarquable encore, non seulement Cassini et Frémont, mais encore Beauplan ne font pas couler le moindre ruisseau dans la vallée d'Étretat ; tout entière elle est tracée avec le figuré des ravins secs sur cette remarquable carte de Frémont, où ces formes de terrain sont dessinées avec plus de netteté, plus d'intelligence de la topographie que sur la carte de l'État-Major[2]. Ainsi les variations vraiment importantes du réseau hydrographique ont eu lieu avant l'époque moderne.

Quelles en ont été les causes ? Pourquoi l'eau a-t-elle abandonné ces ravins qui prolongent les vallées en amont des sources ? Si elle a pu les creuser, c'est qu'il y eut une époque où elle ruisselait sur le sol au lieu de s'y infiltrer : par conséquent, la nappe phréatique était près de la surface et imprégnait la craie que cet excès d'humidité rendait imperméable. Mais, au fur et à mesure que la pénéplaine se souleva, le niveau hydrostatique s'éloigna de la surface[3] ; par suite,

[1] Masseville, 386, I, p. 367.

[2] En 1665, l'intendant Voisin de la Noiraye écrivait : « Estretat est une *vallée seiche* longue de 1 lieue et demie, large de 200 toises et où, depuis le rivage de la mer jusques à demie lieue de haut tirant vers les terres, la vallée va toujours baissant, de sorte que, si le perré du bord de la mer était rompu, la pleine mer remplirait demie lieue de la vallée qui est plus profonde et plus basse que la basse eau de la mer. » (Bibl. Nat., mss., Cinq-Cents Colbert, n° 274, f° 10).

[3] C'est l'explication proposée par M. Dollfus, qui ne croit pas au creusement des ravins secs par les « grands courants quaternaires...; le vrai diluvium n'y est pas sérieusement développé » (34, p. 248). Peut-être aussi peut-on supposer une diminution des précipitations. M. Rabot croit que l'abaissement du niveau aquifère, phénomène dont la généralité n'est plus contestée, résulte surtout de la diminution des pluies ; il marquerait « l'influence dans les pays de plaines du même phénomène qui dans les montagnes a déterminé un recul considérable de la glaciation » (115, p. 373).

dans les parties les plus hautes des bassins fluviaux, il s'abaissa au-dessous des thalwegs. Les vallées se tarirent donc en amont ; elles n'eurent plus d'eau qu'à partir des points où elles rencontraient les nappes d'infiltration ; dès lors se manifesta le contraste entre les vallées tourbeuses de l'aval et les ravins secs de l'amont. Cette hypothèse, qui rend compte du phénomène dans sa généralité, doit être complétée pour le ravin d'Étretat : du Vauchel à la mer, on ne voit plus la moindre trace d'un thalweg et l'on observe souvent des contre-pentes ; le sol n'est même plus assez humide pour porter des prairies et pourtant son altitude n'est pas supérieure à celle de la vallée humide de Fécamp. D'autre part, on voit déboucher sur la plage d'Étretat, à marée basse, un courant qui passe sous la ville : il semble représenter. l'ancienne rivière qui se serait ensevelie à la faveur d'une fissure de la craie turonienne. On connaît en effet dans la vallée plusieurs fosses. A diverses reprises, ces « boitures » ont sauvé Étretat, en absorbant les eaux retenues par la digue de galets : « dans des cas semblables, on n'avait jadis d'autre ressource pour s'en débarrasser que d'ouvrir la mardelle des puits où elles étaient bientôt englouties »[1]. Peut-être des crevasses de ce genre ont-elles permis à d'autres ruisseaux de prendre un cours souterrain.

Si l'asséchement s'aggrave sous nos yeux, assez lentement d'ailleurs, cela ne prouve pas nécessairement que les plateaux normands continuent à se soulever. M. Martel a montré sa généralité dans les pays calcaires ; l'eau chargée d'acide carbonique y élargit les fissures de la roche et profite de tous les interstices qu'elle agrandit pour descendre de plus en plus bas. — Les progrès de la culture ont pu aussi contribuer à diminuer les infiltrations. Non pas que le déboisement ait eu, dans notre région du moins, l'influence qu'on lui prête souvent. Depuis deux siècles, il ne s'est exercé que sur une très faible partie des plateaux limoneux ; c'est seulement aux environs de Formerie qu'on peut être tenté de rapporter à la destruction d'un bois le recul d'une source. Des coïncidences de ce genre fussent-elles plus multipliées qu'elles ne prouveraient pas une relation de cause à effet. On a pu contester que la forêt accroisse les réserves d'eau sous-jacentes. Sans doute, l'épaisse couche d'humus et les débris végétaux qui s'amoncellent sur le sol de la forêt ralentissent le ruissellement ; ils absorbent une partie importante des eaux de pluie qui les quitte ensuite pour s'infiltrer ; le feuillage la protège contre les rayons ardents du soleil. Mais, par contre, les arbres, par leur

[1] Le Boullenger, ms. cité, p. 37 ; Cochet, 98, p. 18 ; Lennier, 66, p. 26.

transpiration, exhalent une énorme masse d'eau, que leurs racines vont chercher jusqu'à une profondeur de 17 et 18 mètres. Ils concourent donc à tarir le sous-sol l'été : on a pu soutenir récemment que la quantité moyenne d'humidité expirée par la forêt égale ou surpasse la somme annuelle des précipitations atmosphériques : d'après divers hydrauliciens, les forêts seraient plutôt nuisibles dans les pays de plaines à l'approvisionnement des nappes souterraines [1]. La suppression des jachères a exercé une action plus certaine que le déboisement. Au début du XVIII[e] siècle, on laissait encore les champs se reposer une année sur trois. Aujourd'hui, au contraire, ils ne cessent de porter une culture ; ils sont couverts de plantes plus nombreuses et de dimensions plus considérables que par le passé. Par suite, la transpiration végétale enlève plus d'humidité au sol ; M. Houllier a vu dans l'augmentation de son importance la principale cause de l'appauvrissement progressif des sources dans le bassin de la Somme [2]. Sans doute, on ne peut accepter qu'avec prudence les résultats numériques d'expériences entreprises sur des espaces restreints ; mais le fait en lui-même est certain : dans les domaines où l'on a établi un réseau de drainage, les conduits situés sous les jachères donnent seuls de l'eau pendant les sécheresses, tandis que, sous les terres emblavées, les drains restent vides. Il est vrai que les pluies les plus abondantes tombent en octobre et novembre, au moment où les récoltes sont enlevées ; mais l'eau descendue dans le sous-sol est ramenée à la surface l'été par capillarité et les racines des Graminées et des Papilionacées vont alors la pomper à plusieurs mètres de profondeur. On a objecté également que la culture intensive nécessite des labours plus nombreux ; par suite, le sol est ameubli et se laisse traverser plus facilement par l'eau tant que les premières chaleurs de l'été ne le durcissent point ; donc, si la suppression des jachères a augmenté la surface d'évaporation, elle a en même temps favorisé les infiltrations [3]. Cette objection n'a pas autant de force pour la Normandie orientale que pour d'autres régions. Dans le Caux et le Vexin, la moitié de l'ancienne jachère porte soit du trèfle, soit de la luzerne ou du sainfoin. Ces Légumineuses ont été semées dans l'avoine la seconde année de l'assolement ; elles sont restées en terre pendant tout l'hiver et on les fait pâturer jusqu'au moment de semer le blé ; par suite, pendant plus de dix-huit mois, le

[1] Discussions du X[e] Congrès International de Navigation, résumées par M. Rabot (116, p. 169). Expériences d'Ototskii (*A. G., XV[e] Bibliographie, 1905*, n° 98).

[2] Houllier, 105, p. 383.

[3] Demangeon, 101, p. 138.



sol n'est pas retourné par la charrue[1]. D'ailleurs, même dans l'ancien système de culture, les jachères n'étaient point conservées intactes toute une année. Dès le XIIIe siècle, il était d'usage de les labourer une première fois au printemps et une seconde en été ; des baux des XIVe et XVe siècles montrent qu'elles étaient soumises à deux « airures » au moins[2]. Ainsi les pertes causées par l'évaporation ne sont compensées que dans une très faible mesure par l'ameublissement du sol. On peut laisser à la culture intensive une grande part de responsabilité dans le desséchement des plateaux normands. — L'industrie a contribué à accélérer ce phénomène. Surtout dans les vallées du Sud, elle puise sans compter dans les nappes souterraines ; la création d'usines qui exigent une grande quantité d'eau a comme résultat inévitable de diminuer le débit des sources. De même, les forages pour l'alimentation des villes ont pu tarir le fond des thalwegs. Depuis que Rouen a capté les sources de Fontaine-sous-Préaux, le cours du Robec est devenu très faible, et à Saint-Martin-du-Vivier toutes les usines ont dû arrêter leur travail faute d'eau. Par surcroît, la régularisation du chenal de la Seine, depuis le milieu du XIXe siècle, a supprimé les barrages qui maintenaient assez hautes les eaux du fleuve ; de Rouen à la mer, leur niveau s'est abaissé d'environ 1m,45[3] et le plan hydrostatique des plateaux voisins a suivi cette descente. L'action de l'homme concourt donc avec les causes naturelles pour diminuer le volume des eaux souterraines.

Malgré la diminution de leur débit, les sources représentent encore l'origine presque unique de l'eau des rivières. Le ruissellement ne gonfle celles-ci que dans des circonstances exceptionnelles ; c'est seulement de loin en loin qu'après une violente pluie d'orage ou à la fonte des neiges, des « avalasses » se précipitent dans les vallées, couvrent les prairies de limon, et même, quelquefois, menacent les villages[4]. En temps normal, les rivières ne sont alimentées que par les eaux d'infiltration. De là l'extrême régularité de leur régime. Au

[1] Les Légumineuses arrivent au premier rang parmi les plantes cultivées pour le taux de la transpiration. Des expériences suivies de M. Risler près de Nyon ont montré que, pour chaque jour de végétation, du 1er avril au 31 juillet, la luzerne évapore 3mm,4 à 7 millimètres d'eau, et le trèfle 2mm,9, contre 2mm,7 à 2mm,8 pour le blé, 2mm,3 pour le seigle et 0mm,7 pour la pomme de terre. On conçoit combien l'extension des prairies artificielles a pu diminuer les nappes souterraines.

[2] Delisle, 132, p. 305 ; De Beaurepaire, 123, p. 390.

[3] Dollfus, 34, p. 252.

[4] Les avalasses sont surtout dangereuses dans le bassin des courtes rivières dont la pente est très rapide et dont les versants raides et dénudés facilitent le ruissellement. Ainsi le Gambon a plusieurs fois ravagé Les Andelys. En février 1658, il renversa la plupart des maisons et sapa l'église ; puis, le 21 décembre, un second déluge ruina le reste de la ville

lieu de leur arriver brusquement après une averse, les eaux ne leur parviennent qu'au terme d'un long voyage dans le sous-sol : elles s'écoulent peu à peu, lentement. On a constaté près du Havre qu'elles mettent 45 à 60 jours pour réapparaître après la pluie et qu'il faut de 20 à 30 mois pour épuiser celles que chaque hiver emmagasine dans les poches du réseau souterrain [1]. Pendant l'été, elles soutiennent le débit que l'évaporation tendrait à faire baisser. Il est rare que des rivières aussi paisibles portent des particules arrachées à leurs bords. Belgrand a calculé que, dans les pays de craie blanche, les eaux restent absolument claires pendant 291 jours en moyenne chaque année ; elles ne sont vraiment troubles que pendant 5 jours seulement [2].

Par cette tranquillité, par l'absence de matières limoneuses, les rivières normandes sont « de bons cours d'eau » pour l'industrie. Depuis le moyen âge, elle a pu établir sur leurs bords ses tanneries, ses ateliers pour le foulage et l'apprêt des étoffes ; les « curandiers » ont acheté ou loué les prairies voisines pour y étaler les toiles à blanchir, sans craindre qu'une inondation subite vienne les enlever. Ajoutons que l'industrie a pu depuis longtemps utiliser l'énergie hydraulique. Évidemment, le débit est assez faible ; il se réduit pour le ruisseau de Maromme, l'un des plus travailleurs, à 2 800 litres par seconde en temps ordinaire ; pendant la longue sécheresse de 1870-1871, où l'on a jaugé quelques-uns de ces cours d'eau à leur extrême minimum, on n'a trouvé que 1 750 litres dans ce ruisseau, 900 dans celui de Bolbec et Lillebonne, 1 900 dans la Sainte-Austreberthe, 1900 dans l'Andelle à Vascœuil [3]. Par contre, la pente de ces rivières

et couvrit les prairies de 4 pieds de vase (Brossard de Ruville, 400, I, p. 216). Malgré les travaux d'endiguement, il y eut encore de nombreuses inondations. Au printemps de 1709, Les Andelys coururent de grands risques, en même temps qu'il y avait « beaucoup de désordres » le long de l'Epte et de l'Andelle ; plusieurs villages furent emportés (lettre de l'intendant, 16 mai 1709, Arch. Nat., G[7] 1650). Dans le Caux, Bolbec fut inondé à deux reprises en moins d'une semaine, les 26 et 30 juin 1897, à la suite de pluies d'orage ; les pertes causées par la 2[e] crue s'élevèrent à 200000 francs (Leseille, 433, p. 18; *Commission météorologique de la S.-Inf.*, 7, 1897, cf. 1903, 1904). La fonte des neiges, le 28 janvier 1795, obligea les habitants des bas quartiers de Montivilliers à se réfugier dans les étages (Dumont et Martin, 437, I, p. 329). Le 24 septembre 1842, une avalasse, arrivant par le Val-aux-Clercs, causa 400000 francs de dégâts à Fécamp; à la même date, l'église d'Yport fut entourée d'eau jusqu'à 1[m],50 du sol ; plus de 40 maisons furent englouties en un instant dans ce village (Cochet, 98, p. 5, 8). Plus à l'Est, près de la Varenne, l'abbaye de Saint-Saens se plaignait jadis des fréquentes inondations de la rivière qui endommageaient l'église et laissaient des eaux pestilentielles (Arrêt du Conseil du 4 juillet 1758, Arch. Nat., Q[1] 1394). D'après ces quelques exemples, on voit que les avalasses arrivent soit après la fonte des neiges, soit plus fréquemment après une pluie d'orage.

[1] Meurdra, 111, p. 469.

[2] Belgrand, 94, p .253.

[3] Belgrand, 94, p. 237 et 343.

est rapide, car la proximité du niveau de base les force à racheter sur une faible longueur une différence de niveau souvent supérieure à 70 mètres. Depuis ses sources jusqu'à la Manche, la Durdent descend de 2m,5 par kilomètre ; ce taux s'élève encore dans les courtes vallées des affluents de la Seine voisins de Rouen ; il dépasse 4 pour 1 000 pour le ruisseau de Clères jusqu'à son confluent dans le fleuve et approche de ce chiffre pour la Sainte-Austreberthe entre Pavilly et Duclair. Cette pente, qui les classe dans la catégorie des « rivières torrentielles », rend leur courant rapide et leur force vive considérable. Aussi une foule de moulins à blé, à tan, à foulons, à « émondre couteaux et autres taillants » étaient-ils jadis installés sur leurs rives [1]. A mesure que l'industrie se développa, ils cédèrent la place à des usines plus importantes [2] ; lorsqu'après la Révolution, les machines à filer le coton furent introduites en France, on les monta dans les vallées où elles se multiplièrent en vingt ans, au point de se gêner l'une l'autre [3]. En 1867, on comptait dans la Seine-Inférieure 966 établissements actionnés par la force hydraulique ; ils employaient 8 007 chevaux-vapeurs, soit plus du tiers de l'énergie mise en œuvre dans les usines du département. Sur des ruisseaux insignifiants, comme le Dun ou le courant de Veules, on trouvait 5 et 10 ateliers, 66 sur la Sainte-Austreberthe, 67 sur le Robec et l'Aubette, 104 sur le ruisseau de Cailly [4]. Aujourd'hui la concentration industrielle les a décimés ; nombre de moulins, de petites filatures, de teillages mécaniques ont été fermés. Toutefois il restait encore en 1899, dans la Seine-Inférieure, 522 établissements hydrauliques, avec une force totale de 5 589 chevaux [5] ; et on peut espérer que l'électricité permettra un jour d'utiliser à nouveau, sur les plus faibles ruisseaux, les barrages aujourd'hui abandonnés [6]. Les importantes usines modernes, filatures, tissages, teintureries, sont

[1] Voir par exemple le procès-verbal de visite de l'Andelle, près de Romilly, vers 1495 (De Beaurepaire, 260, p. 227). La carte de Cassini, dressée entre 1750 et 1760, nous montre une multitude d'usines même sur les parties supérieures des thalwegs où la population était très clairsemée. Ainsi, en amont de Bolbec, elle en figure 9, sur 2 kilomètres à peine, alors qu'elle indique sur cet espace un seul hameau sans église, Fontaine-Martel.

[2] Ainsi l'on voit en 1782 un industriel obtenir l'autorisation d'utiliser à actionner des fonderies et laminoirs l'eau de l'Andelle dérivée pour 4 moulins à tan qu'il avait achetés (De Beaurepaire, 260, p. 233).

[3] Voir ci-dessous chap. XI, § 1.

[4] Corneille, 240, p. 64 et 100.

[5] *Ministère du Commerce... Répartition des forces motrices*, 253, p. 29.

[6] Sur l'exploitation des moyennes et basses chutes d'eau et l'avenir de la « houille verte », cf. Bresson, 239, particulièrement la carte des forces hydrauliques utilisées et disponibles dans l'Eure (p. 249).

d'ailleurs restées dans le fond des vallées, où elles s'alignent le long des affluents de la Seine. Des hauteurs qui dominent Maromme, Barentin ou Lillebonne, on voit entre les versants boisés d'interminables rues de maisons ouvrières, dominées çà et là par les hautes cheminées des fabriques ; arrivé au terme de la pente, on ne trouve plus le moindre atelier dans la plaine. Plus que jamais éclate ce contraste entre l'activité industrielle des vallées et la vie toute rurale des plateaux qui s'explique, en dernière analyse, par le régime hydraulique de la craie.

IV. — LE BRAY[1].

Si nous remontons la vallée de la Béthune depuis son embouchure, nous ne voyons pas que jusqu'à Bures elle diffère en rien de celles de ses affluents, l'Eaulne et la Varenne : c'est la même successsion de roches qui affleure dans le thalweg, la craie sénonienne d'abord, puis la craie turonienne et la craie cénomanienne. Mais, à Bures, les crêtes qui limitent le bassin de la rivière principale s'écartent. Tandis que la plus septentrionale conserve sa direction Nord-Ouest-Sud-Est, la plus méridionale s'infléchit vers le Sud-Sud-Est. Et, à mi-côte de celle-ci, apparaît l'amorce d'un méplat qui la divise en deux étages : plus au Sud, ce méplat devient une terrasse assez vaste pour que des villages aient pu s'y établir. — Entre les deux crêtes, s'étendent des terrains que nous n'avons presque jamais rencontrés jusqu'ici : ceux de l'Infracrétacé. Peu résistants en général, ils forment une dépression couverte de prairies et de bois. Si on continue à suivre la rivière, on voit la dépression infracrétacée bornée à l'Est, non plus par la falaise crayeuse, mais par une croupe constituée par le Jurassique. Ses assises se relèvent à la fois vers le Sud-Est et vers le Nord-Est, si bien qu'elles atteignent vers les sources de la Béthune des altitudes supérieures à 200 mètres. Ainsi la dépression, près de Beaubec et de Forges, est comprise entre, d'une part, la falaise occidentale et sa terrasse, et, de l'autre, les collines jurassiques qu'on peut appeler le Haut Bray[2]. Ce sont les trois divisions qui s'imposent dans l'étude de cette contrée. Les différences de composition minéralogique qui les séparent n'ont pas laissé l'érosion se poursuivre

[1] Sur la géologie et l'hydrographie du Bray, cf. De Lapparent, 52 ; 57, p. 131, 428 ; Munier-Chalmas, 74, 76 ; Lemoine, 61, p. 28 ; Davis, 24, p. 497 ; Gulliver, 43, p. 644.

[2] Voir la coupe de Sommery aux Noyers (De Lapparent, 52, p. 16).

avec la même rapidité sur tout l'emplacement de l'ancien dôme : elles ont imprimé au relief une diversité qui se retrouvait jadis dans la mise en valeur du sol.

Du sommet des plateaux qui dominent le Bray à l'Ouest jusqu'au fond de la dépression, la dénivellation est de 100 à 120 mètres sur une distance d'à peine 3 kilomètres. L'existence d'une terrasse intermédiaire la fait paraître moins importante, en prolongeant les premiers plans du paysage à 50 ou 70 mètres seulement au-dessous de l'observateur. Le relief paraît toutefois assez hardi. On descend sur ce palier par une pente de 15 à 25 pour 100 qui oblige les routes à décrire des lacets ; le nom de falaise convient à ce rebord de la fosse brayonne, d'autant qu'il a été avivé par de nombreuses carrières ouvertes dans la craie sénonienne et les marnes turoniennes. Peu ou point de cultures : le labourage serait pénible ; ces « terres blanches » portent seulement une maigre végétation calcicole, un gazon rare et sec que broutent çà et là quelques troupeaux de moutons. Les champs ne commencent que sur les « terres grises » de la craie cénomanienne, qui constitue la partie occidentale du méplat, comme la gaize forme son rebord vers la dépression du Bray. La craie cénomanienne et la gaize sont entaillées par une multitude de ravins qui ont découpé les pentes orientales de la terrasse en une série de mamelons, dont quelques-uns sont complètement isolés, dont d'autres ne se rattachent que par un étroit pédoncule. La partie vraiment plane ne se trouve qu'au bas des escarpements turoniens, sur une largeur d'un kilomètre au plus : encore se relève-t-elle vers l'Est par une pente de 1 à 2 pour 100. Du haut de la falaise, le regard est cependant attiré sur cette terrasse par l'opposition de son relief calme et régulier avec la topographie confuse de la dépression, de ses teintes claires avec les couleurs sombres des herbages et des bois qui s'étendent au delà (phot. III, 1). Le Cénomanien est cultivé sur toute son étendue, bien que la terre végétale s'y réduise parfois à une mince pellicule ; l'avoine se sème à côté du sainfoin, le blé vient après les prairies artificielles là où le ruissellement a entraîné un peu du limon des plateaux voisins. Les champs sont limités du côté de la fosse par des pâtures encloses, plantées de pommiers ; des haies surmontées de grands arbres dessinent les contours des masures où l'on distingue souvent le clocher trapu d'une église et les toits d'ardoise, les bâtiments d'exploitation blanchis au lait de chaux. Cette zone de prairies et de villages se revoit partout sur la bordure orientale de la terrasse, de quelque point que l'on domine le Bray. Elle marque l'affleurement de la gaize. Cet étage consiste, dans sa



LA LISIÈRE DU BRAY, près d'Ernemont.
Pâtures sèches sur les pentes turoniennes ; champs sur la terrasse cénomanienne ; prairies plantées de pommiers et villages sur la gaize.



LE BRAY, vu de la Ferté-Saint-Samson.
La photographie est prise de l'escarpement de la gaize, qui domine d'environ 50 mètres les prairies des argiles infracrétacées.

partie supérieure, en un grès argileux durci par de la silice gélatineuse et mélangé d'un peu de calcaire ; plus bas, la proportion d'argile et de calcaire devient assez forte pour qu'on puisse parfois l'utiliser pour marner les terres[1]. Tout entière, la gaize est laissée en prairies. A son contact avec la craie glauconieuse, les eaux qu'elle arrête jaillissent en sources limpides et très constantes ; c'est l'une des raisons qui, dès les débuts du peuplement, ont déterminé l'homme à s'établir sur ce méplat. Assez résistante quand elle est sèche, la gaize termine la terrasse par un talus rapide, incliné de 15 pour 100 vers la dépression infracrétacée (phot. III, 2).

Les sables alternent avec les argiles dans le sol de la fosse brayonne. La gaize repose sur l'argile à poteries du Gault ; à celle-ci succèdent les sables verts ; puis viennent les argiles panachées du Néocomien supérieur et enfin les sables wealdiens. Cette dernière assise est de beaucoup la plus développée ; les sables y sont parfois consolidés en grès ferrugineux qui ont jadis été exploités et le fer est dilué dans l'eau de certaines sources : la vogue des eaux de Forges date déjà de trois siècles[2]. Comme les sables contiennent toujours des lits ou des lentilles de glaise, on peut considérer tout le fond de la dépression comme imperméable. Les eaux restent sur le sol qu'elles détrempent ; jadis les routes étaient impraticables après la moindre pluie et c'est pour cette région qu'a été imaginée l'étymologie traditionnelle qui fait venir *Bray* d'un mot celtique signifiant *boue*. Nombre de ruisseaux serpentent à la surface ; des cuvettes logeaient des étangs dont le desséchement se termine à peine. Près de l'ancienne abbaye de Beaubec, le bois des Moines est encore bordé d'étangs, et le hameau de la Rosière mérite son nom par l'abondance des roseaux qui croissent dans ses prairies. Le monastère de Bellozanne était entouré de mares ; celle de Bray, drainée aujourd'hui par le ruisseau de Mésangueville, renferme d'épaisses couches de tourbe ; celle du Mont Louvet, au Sud, se rejoignait au complexe marécageux qui fit longtemps la force défensive de la position de Gournay[3] ; de part et d'autre du défilé par où l'Epte franchit la falaise crétacée, l'érosion avait déblayé les sables et les argiles infracrétacés sur une vaste éten-

[1] D'après M. Cayeux, la gaize résulte de la transformation d'une boue calcarifère ou argileuse renfermant un grand nombre d'organismes siliceux ; leur décomposition a fourni une partie de la silice qui a converti en silicate le carbonate de chaux (20, p. 79 ; cf. p. 44 : étude de la gaize du Bray). La gaize du Bray se rattache au Cénomanien, au moins dans sa partie supérieure (Dollfus, légende de la feuille de Rouen, 2e éd. ; De Lapparent, 56, p. 1357 et 1392).

[2] Ciszeville, 417, p. 5, 14.

[3] Cochet, 284, col. 193 et 209.

due où les eaux s'attardaient [1]. Au Moyen Age, les mamelons arrondis qui séparent ces cavités disparaissaient sous les bois dont il n'est resté que quelques taillis, surtout entre Beaubec et Dampierre, et à l'extrémité orientale du Bray, près de Saint-Germain-la-Poterie, de Saint-Léger, de Berneuil. Conservés surtout sur les sables ferrugineux, ils se composent de chênes et de Conifères ; dans les clairières et sur le pourtour apparaît une végétation silicicole, des fougères, des bruyères, des ajoncs, des millepertuis, des lychnis, qui couvraient autrefois les landes du Bray. Aujourd'hui ces terres vagues ont été mises en valeur. Les sables ont été amendés par la marne, fertilisés par les engrais ; les veines argileuses qui s'y mêlent ont facilité leur conversion en prairies. Ce sont bien encore, le plus souvent, des pelouses assez sèches, brûlées par le soleil l'été, peu ou point plantées de pommiers ; l'herbe y pousse beaucoup moins drue que sur les glaises du Gault et du Néocomien ; mais l'engazonnement de ces terres légères a rendu au fond de la dépression son unité d'aspect. Tout entière jadis en forêts humides et en marécages, elle est devenue tout entière un pays d'herbages, les uns fauchés, les autres livrés à la pâture, séparés par des haies comme les clos du Bocage Normand.

Des abords de Saint-Saire à ceux de Savignies, elle est bornée à l'Est par les collines jurassiques du Haut Bray. Leur rebord, presque exactement parallèle à celui de la falaise occidentale, délimite un dôme en forme de fuseau très allongé, dyssymétrique, où la ligne de faîte se trouve rejetée vers le Nord-Est, très près de la faille qui termine l'accident tectonique du Bray vers la plaine picarde. Près des Noyers, à l'issue des bois de Gaillefontaine, le point culminant atteint 229 mètres, et la courbe hypsométrique de 200 mètres décrit des ellipses assez larges de part et d'autre du faîte. C'est dire que l'altitude de ces massifs n'est guère inférieure à celle des plateaux voisins de Formerie et de Songeons qui ne dépassent pas 243 mètres. Aussi, en arrivant dans le Bray par l'Est, ne voit-on pas l'horizon s'ouvrir aussi largement qu'en y venant de Buchy ou de Lyons. Pour rencontrer des aspects analogues à ceux qui s'offrent du haut de la Ferté-Saint-Samson, pour que le Bray apparaisse comme une vaste et profonde tranchée, il faut suivre le chemin de Conteville à Neuf-

[1] De l'une à l'autre de ces dépressions marécageuses, il n'y a point d'obstacles difficiles à franchir. Aussi songea-t-on, dans cette fin du XVIIIe siècle où naquirent tant de projets de canaux, à profiter de la fosse du Bray pour créer une ligne de navigation intérieure entre Dieppe et la Seine, soit par l'Andelle, soit par l'Epte, soit par le Thérain et l'Oise. Ce dernier plan fut proposé par le sieur Lemoine à l'Assemblée Constituante (Noel, 390, p. 12 ; *Procès-verbaux des Comités d'agriculture...*, 480, I, p. 346 et 419 ; II, p. 452 et 575).

châtel : au bas de la crête où il est tracé, la Béthune longe une falaise haute de près de 100 mètres ; on trouve à sa base la terrasse cénomanienne, sa zone de cultures et de villages, mais l'étirement du versant oriental du dôme a réduit presque à néant l'épaisseur de la gaize et du gault. De même que la Béthune, le Thérain a profité de la faille pour creuser son cours supérieur ; mais si, de Grumesnil à Escames, le dôme jurassique est séparé des plateaux crétacés par une vallée, il atteint leur hauteur : du haut d'Héricourt-Saint-Samson (211 mètres), le regard est immédiatement arrêté par les croupes kimeridgiennes voisines de Bazancourt (212 mètres). A Escames, le Thérain s'infléchit vers l'Est. Dès qu'il ne suit plus la faille, celle-ci n'amène plus qu'une dénivellation insignifiante, à peine sensible sur la route de Gournay à Songeons, où l'on ne remarquerait point qu'on sort du Bray sans la végétation caractéristique des sables et des argiles de l'Infracrétacé. Comme le Thérain isole sur sa rive droite une partie des plateaux crétacés, la pente générale est dirigée vers son thalweg aussi bien sur ceux-ci que sur le versant oriental du Haut Bray ; et ce versant, étant plus éloigné, moins attaqué par le ruissellement, arrive à les dominer près de Gerberoy et de Glatignies. Dans cette région, le Bray est resté en saillie. Ainsi l'inversion de relief qui a fait du dôme Brayon une dépression est beaucoup moins complète à l'Est qu'à l'Ouest. La raison n'en est pas seulement dans la dyssymétrie du dôme, mais aussi dans la plus grande résistance à l'érosion des terrains jurassiques qui affleurent dans le Haut Bray. Si les assises du Jurassique supérieur contiennent des argiles, des marnes, des calcaires marneux assez tendres, elles renferment aussi, au sommet du Portlandien, des grès ferrugineux souvent compacts et, au milieu du Kimeridgien, un banc de calcaire lithographique épais de 3 à 4 mètres, plus solide encore. La dureté de ces deux couches a empêché l'arasement du Haut Bray ; elle a forcé les rivières à établir sur sa bordure occidentale, sur l'Infracrétacé, les parties subséquentes de leur cours. L'Andelle et l'Epte ont donc affouillé l'Infracrétacé, tandis qu'elles respectaient les affleurements jurassiques[1] ; leurs affluents de gauche ont simplement découpé ceux-ci en collines dont les profils arrondis, surtout dans le massif kimeridgien, rappellent parfois ceux des downs de la craie. La ressemblance est d'autant plus complète que les céréales et les prairies artificielles occu-

[1] La résistance de ceux-ci apparaît surtout dans la vallée supérieure de l'Epte, vallée monoclinale établie, tantôt à la limite du Portlandien et des sables néocomiens, tantôt à celle du Portlandien et du Kimeridgien (De Lapparent, 57, p. 131). Dans les calcaires lithographiques, la rivière dessine des méandres encaissés de 20 à 30 mètres.

pent encore une partie importante de ces collines. Sans doute, les marnes et les argiles bleues du Portlandien forment un sol imperméable qui est presque toujours couvert de prairies ; près de Beaubec et de Longmesnil, les fermes ont pu se disperser à leur surface et y étendre leurs masures. Sans doute aussi, on peut çà et là créer des pâtures sur les calcaires lithographiques, grâce à leur émiettement et à leur mélange intime avec une terre grasse qui provient de la décomposition des assises supérieures : mais souvent leurs cailloux blancs rayonnent la chaleur solaire au point de gêner la croissance de l'herbe. Dans l'ensemble, l'altération des assises jurassiques produit des terres fortes, parfois difficiles à travailler, mais cependant plus propres à la culture qu'à l'engazonnement. Aussi, les prairies étaient-elles rares, il y a 30 ans à peine, sur les pentes du Haut Bray ; ses versants découverts, presque sans arbres, contrastaient avec la région de Neufchâtel et de Forges, région de pâtures et de haies. Nous verrons combien, par l'aménagement des fermes, par leur groupement, des villages comme Bazancourt se rapprochent du type d'habitation qui prévaut sur les plateaux crayeux voisins d'Amiens. A ce point de vue comme par ses formes topographiques et comme jadis par l'exploitation du sol, le Haut Bray semble parfois la continuation de la Plaine Picarde. Cette similitude devient aujourd'hui moins sensible, en même temps que les différences s'atténuent entre le massif jurassique et la dépression infracrétacée. Des herbages se créent partout où le sol contient une proportion d'argile suffisante : les cultures se réduisent de plus en plus aux sommets des versants, aux parties les plus calcaires et les plus sèches.

Composé de parties assez différentes par leur sol, par leurs aptitudes naturelles, le Bray n'a réalisé que de nos jours son unité économique. Le véritable Bray, la région réputée pour ses herbages plantureux, c'est la dépression avec les premières pentes des collines qui la limitent : ce sont les affleurements de l'Infracrétacé joints à ceux de la gaize et des argiles portlandiennes. Mais les prairies remontent de part et d'autre aujourd'hui ; comme le blé se vend mal, le paysan préfère « coucher en herbes » les terres fortes des versants et, sauf peut-être la terrasse de la craie cénomanienne, tout le Bray deviendra bientôt une immense pâture.

V. — CONCLUSION.

Nous voyons maintenant comment les régions de la Normandie orientale se distinguent par leur sol et nous pressentons comment

cette diversité doit se retrouver dans leur fonction agricole, dans la variété de leurs produits. La dépression brayonne, argileuse, difficilement drainée, ne convenait pas à la culture ; par contre, ses prairies pouvaient nourrir, sinon de grands troupeaux de moutons — leur sol est trop humide —, du moins assez de vaches pour assurer la prospérité de l'industrie laitière. Pour des raisons analogues, les alluvions à peine desséchées de la Basse Seine et celles des vallées secondaires portent des prairies et non des champs. Inversement, le Vexin et la vallée supérieure de la Seine devaient être des pays de culture, et seulement de culture. Dans le Vexin, l'argile à silex est trop loin de la surface et les précipitations atmosphériques sont trop rares pour que les prairies naturelles puissent s'étendre ; sur ses limons, d'une épaisseur et d'une fécondité exceptionnelles, on obtient pour le blé et la betterave des rendements si élevés que la fertilité de cette contrée attira les capitaux de la grande exploitation. La stérilité des sables de la Seine, longtemps couverts de forêts et de landes, ne pouvait être vaincue que par l'effort tenace de la petite propriété, seule capable des soins minutieux qu'exigent les plantes industrielles, les jardins maraîchers ; aujourd'hui leur richesse semble résider dans les plantations d'arbres fruitiers dont les racines vont chercher l'eau contenue dans les profondeurs de ces terres trop perméables. Quant au pays de Caux et aux plateaux qui le prolongent jusqu'à la Bresle et l'Andelle, ils conviennent et à la culture et à l'élevage. Grâce à la fréquence des pluies, à la proximité de l'argile à silex, chaque ferme peut s'entourer d'une « masure » où l'herbe croît sous les pommiers, où la beauté des arbres des fossés rappelle la vigueur de la végétation arborescente qui occupait jadis toute cette région. D'autre part, sauf aux abords du Bray et sur le pourtour des ravins, le blé, l'avoine, le colza, le lin trouvent un sol assez profond et assez meuble ; amendés avec la marne tirée du sous-sol, débarrassés des herbes qui les envahissent sous ce climat pluvieux, les limons du Caux peuvent compter parmi les meilleures terres de la France. Dans cette contrée, les conditions naturelles déterminent moins rigoureusement l'activité humaine que dans le Bray et le Vexin : elles laissent le paysan maître d'étendre ou de restreindre ses champs. S'il se décide à « coucher en herbe » ses guérets ou au contraire à défoncer ses pâtures, c'est d'après le prix des denrées. Il peut régler sa production sur l'état du marché, parce que le milieu physique ne la limite pas étroitement. C'est cette liberté d'adaptation qui a rendu l'évolution de la culture si complexe et si variée.

CHAPITRE IV

LES ORIGINES DE LA POPULATION

I. — INTERPRÉTATION DE LA CARTE ARCHÉOLOGIQUE.

Il semble aussi intéressant que facile de dresser la carte des localités qui renferment des vestiges d'âge préhistorique, gaulois et romain. D'après la fréquence de ces vestiges, on est tenté de comparer la densité des populations qui occupaient les diverses régions de la Normandie orientale, d'examiner si elle était plus forte sur les plateaux que dans les vallées, sur la côte qu'à l'intérieur, dans le Caux que dans le Bray ; on espère discerner la direction des migrations, voir si elles ont suivi le littoral et les fleuves ou si elles sont restées sur les hauteurs. Il se trouve que peu de provinces françaises ont été explorées aussi ardemment par autant de générations d'archéologues. L'éclat du passé de Rouen, de Montivilliers, les restes importants de la cité gauloise de Limes et des monuments romains de Lillebonne ont engagé les sociétés savantes à multiplier les fouilles, presque toutes heureuses dans ce sol qui semble pétri des débris du passé. Tous leurs membres n'étaient point qualifiés, il est vrai, pour cette besogne que l'on croit aisée et qui demande tant d'érudition et de sens critique ; c'est là ce qui rend si scabreuse, pour nous géographes, l'interprétation des faits que nous ne pouvons et que parfois personne ne peut vérifier. Heureusement un travail de révision et de contrôle a déjà été entrepris. Depuis quinze ans, la Société Normande d'études préhistoriques publie, en même temps que les résultats de fouilles très méthodiques, des inventaires critiques, singulièrement utiles pour ces époques où la fantaisie s'est donné trop longtemps libre carrière[1]. Non moins précieux, quoique parfois trop accueillant, le Répertoire archéologique de l'abbé Cochet décrit

[1] Particulièrement ceux de M. L. Coutil, 286-292 ; Dubus et Romain, 295 ; Quenouille, 319.

minutieusement, dans toutes les communes de la Seine-Inférieure, les vestiges que le savant dieppois crut pouvoir rapporter au début de notre histoire[1]; et son œuvre est continuée dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Le département de l'Eure, moins étudié, ne peut opposer, pour l'époque gauloise et romaine, que les travaux de M. Le Prevost[2], beaucoup moins étendus et détaillés ; ils n'indiquent que les gisements les plus importants ; aussi la rareté des localités du Vexin portées sur notre carte ne doit point faire préjuger de sa pauvreté archéologique (fig. 3).

Dans quelle mesure peut-on se servir d'une carte ainsi construite comme d'une carte du peuplement? Avec quelle prudence et même quelle défiance elle doit être interprétée, c'est ce que montrent dès l'abord plusieurs faits. Alors que, dans la partie orientale, presque toutes les communes s'y trouvent figurées, elle laisse en blanc plusieurs dizaines de kilomètres carrés dans le Caux, entre Ourville et Goderville, entre Caudebec et Yvetot, sur les plateaux qui dominent Rouen au Nord et à l'Est, et dans le Vexin méridional. Faut-il en conclure que ces espaces n'aient point été habités aux époques gauloise et gallo-romaine? Rien de moins vraisemblable. Ce sont là les parties les plus riches des plateaux. Il est vrai qu'aux débuts de l'occupation du sol, l'homme n'a point immédiatement reconnu les meilleures terres : il s'est parfois installé, dans la Normandie orientale, sur les affleurements les plus stériles de l'argile à silex ou des sables alluviaux que la forêt a reconquis depuis. Mais comment admettre que, durant les longs siècles écoulés depuis son apparition jusqu'aux invasions normandes, il ne se soit pas avancé dans ces plaines fertiles du Caux et du Vexin, même en les supposant boisées? que pas un cultivateur n'ait laissé dans une clairière des substructions, comme celles que l'on rencontre dans les fourrés les plus épais des bords de la Seine et de la Varenne? que pas un chasseur n'ait perdu une arme, trace de son passage? « L'arrondissement des Andelys, remarque M. L. Passy, est la partie du département de l'Eure que les Romains paraissent avoir le moins habitée. Tout le plateau du Vexin Normand n'a offert que de rares vestiges de constructions antiques. C'est sur les confins de l'arrondissement, sur le bord de la Seine, de l'Epte et de l'Andelle que nous trouvons les traces d'établissements romains »[3]. Mais par quelle aberration les Romains,

[1] Cochet, 284.
[2] Le Prevost, 502.
[3] L. Passy, dans son édition des papiers de Le Prevost, 502, I, p. 41, n. 1.

dont les traces sont si nombreuses de Gisors à Gasny, de Radepont à Pitres, même près de Lyons, sont-ils restés sur la bordure boisée ou marécageuse du Vexin, sans tenter de s'établir sur les plateaux infiniment plus riches, traversés par la voie romaine de Fleury à Saint-Clair? Sur le limon, pourtant, la forêt devait être moins épaisse, moins continue que sur l'argile à silex ou sur les assises tertiaires de la bordure. D'autre part, César rapporte qu'en 57 avant Jésus-Christ, la cité gauloise des Calètes opposa aux envahisseurs 10 000 combattants, autant que celle des Véliocasses[1]. Or le territoire des Calètes, beaucoup moins vaste que celui de leurs voisins de l'Est, ne s'étendait guère à l'Est de Caudebec : pour qu'ils aient pu mettre en ligne autant de combattants, il faut que la densité ait été très forte, et par suite que le défrichement ait été très activement poussé, même avant notre ère.

Ces faits et ces inductions n'apportent point la preuve indiscutable que tout le Caux et tout le Vexin ont été colonisés au début de notre histoire ; mais, rendant cette hypothèse vraisemblable, ils nous incitent à rechercher si l'aspect désertique qu'accusent certaines parties de notre carte n'est point dû à des causes accidentelles, à l'insuffisance de nos connaissances. Remarquons, en effet, que les régions laissées en blanc sont parmi celles qui ont été soumises depuis longtemps à la culture la plus intensive. Le paysan du moyen âge a débroussaillé et labouré cette terre ; s'il rencontra des débris de villa dans les taillis qu'il abattait, il les a sans doute renversés pour utiliser leurs matériaux ; si le soc de sa charrue buta contre une sépulture romaine ou barbare, il l'a violée pour la piller, brisant les poteries, dispersant les armes et les monnaies. Dans des pays aussi anciennement cultivés que le Vexin et le Caux, tout vestige de l'antiquité a dû être anéanti jusqu'au moment où ils furent recherchés, sinon toujours préservés, par la passion de l'archéologie. Les bassins de la Béthune, de l'Yères et de la Bresle sont plus riches en débris romains et barbares ; mais aussi, ils furent moins exposés aux ravages des paysans, qui laissèrent de grandes étendues en pâtures et en landes et qui permirent même à la forêt de réoccuper des champs cultivés par les Gallo-Romains. Les contrastes des parties foncées et des parties claires de la carte peuvent s'expliquer par les diversités de la mise en valeur du sol, indépendamment de toute différence de densité.

Les parties claires pourraient correspondre en même temps à des

[1] César, II, IV.

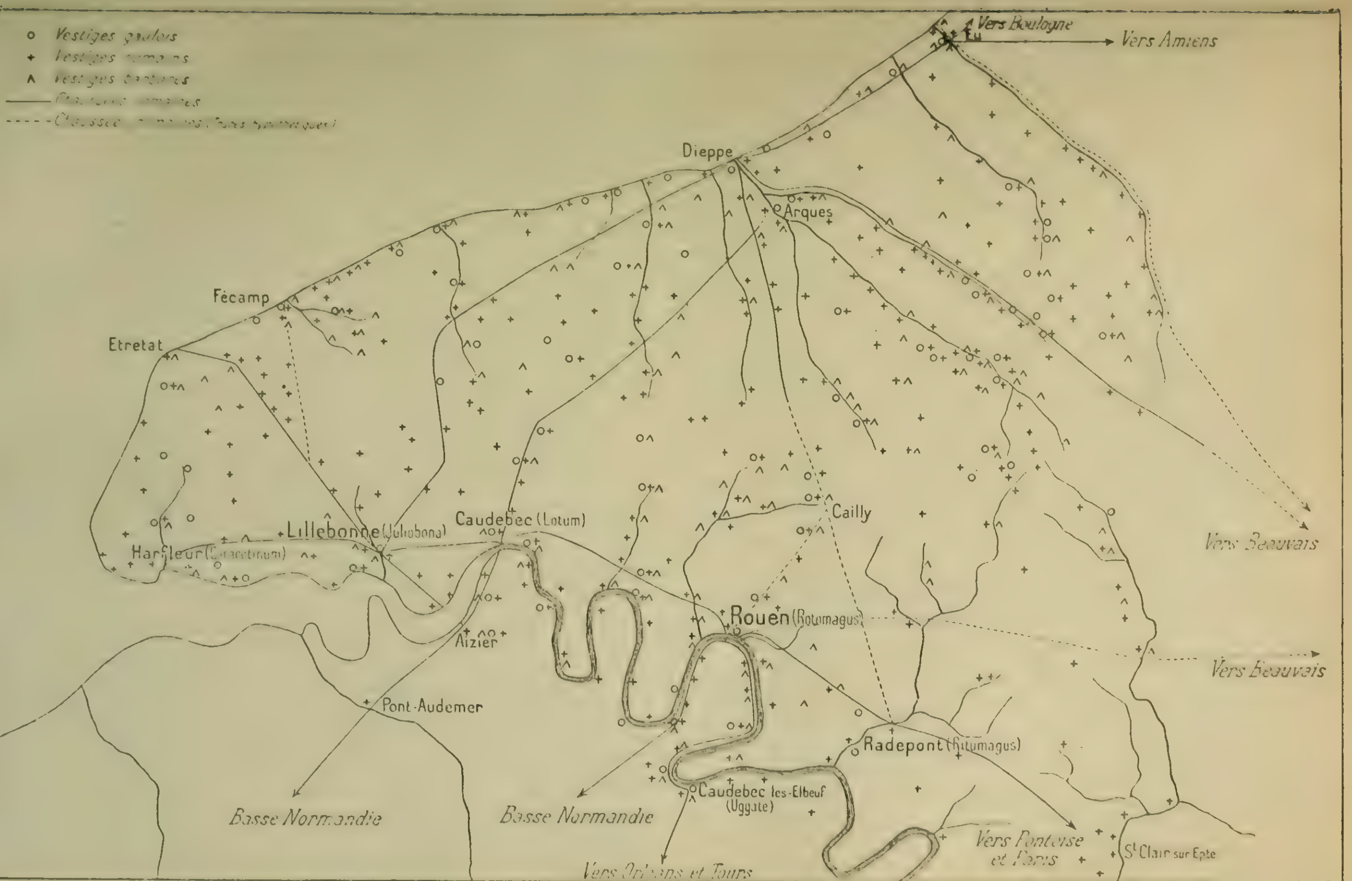


Fig. 3. — Carte de la répartition des vestiges gaulois, romains et barbares.

Echelle 1 : 850000.

régions moins souvent parcourues par les antiquaires, dont aucun plan d'ensemble, naturellement, n'a dirigé et ne dirige encore les explorations. Les trouvailles ne sont faites guère plus au hasard que les fouilles, entreprises ou abandonnées auprès de telle localité suivant mille contingences humaines. Tant de générations d'archéologues, toutefois, se sont formées dans les plus infimes bourgades de la Normandie et l'ont reconnue en tous sens qu'il n'y a point d'inégalité sensible dans l'étude des diverses régions pour les époques gauloise, romaine et barbare[1]. Il n'en est point de même pour les temps préhistoriques. Les explorations méthodiques ne datent guère que d'une vingtaine d'années : elles n'ont encore tenté que de rares travailleurs : une carte des vestiges paléolithiques ne figurerait que le champ des recherches de quelques savants. Si l'on n'a guère trouvé d'instruments en pierre taillée vers Yvetot et Fauville, c'est peut-être parce que le centre du pays de Caux n'a pas encore été étudié ; c'est peut-être aussi parce qu'ils sont presque toujours à la base de l'assise supérieure des limons et que cette assise a souvent été enlevée par l'érosion.

Toute découverte archéologique n'établit point l'ancienneté de l'occupation du sol. On croit souvent qu'un pays fut peuplé à l'époque de la pierre parce qu'on y a trouvé disséminés quelques racloirs ou quelques pointes de lance : mais n'y ont-ils point été laissés beaucoup plus tard par un paysan qui les aurait trouvés, puis abandonnés ? Le paysan attache, dans bien des contrées, des légendes et des superstitions aux silex travaillés : il les recueille parfois comme une sorte d'amulette, quitte à les rejeter ensuite. Dans un fanum romain de la forêt de Rouvray, entre le Grand et le Petit Essart, M. de Vesly a trouvé 70 instruments en pierre taillée et polie que les Romains avaient consacrés en ex-voto[2]. Ce ne sont pas seulement les silex ouvrés qui peuvent être transportés loin de leur lieu d'origine ; ce sont aussi les monnaies et les statuettes de valeur. Les hommes du moyen âge utilisaient non seulement les débris des monuments, mais encore tout le matériel de l'antiquité. Le rituel de l'abbaye de Jumièges, composé dans les premières années du XIe siècle, renfermait une oraison spéciale pour purifier les vases païens avant de les employer aux besoins du monastère[3]. La découverte d'une médaille ou d'une poterie romaine dans un localité ne suffit

[1] C'est d'ailleurs dans le voisinage de centres d'études comme Rouen, Les Andelys, Lillebonne, que subsistent les lacunes les plus étendues de la carte.

[2] De Vesly, 330, p. 141.

[3] Loth, 431, I, p. 1.

donc pas à prouver que les Romains y aient habité. Il se peut même que leurs villages aient été assez éloignés des points où l'on trouve des amas de monnaies ou de vases : ce sont souvent des cachettes qui ont été ménagées dans les bois ou les landes les moins fréquentés[1]. En somme, les seules traces indiscutables d'une ancienne occupation sont : les ateliers et les stations préhistoriques ; les sépultures, les débris de retranchements et de constructions. Encore ceux-ci doivent-ils être datés par des amas de monnaies, de poteries, etc., que l'on puisse supposer en place ; il existe en Normandie de très nombreuses levées de terre, appelées cateliers, camps de César, etc., qui ont pu être dressées au cours de la guerre de Cent Ans aussi bien qu'à l'époque romaine ou qu'aux âges préhistoriques.

On voit combien est délicate l'interprétation géographique d'une carte archéologique. Il est impossible, au moins pour la Normandie orientale, d'établir aucune comparaison entre la densité de la population dans les diverses régions. Rien ne prouve, loin de là, qu'elle ait atteint son minimum dans les espaces laissés en blanc. Des cartes de ce genre n'autorisent pas des conclusions négatives ; elles montrent seulement, sous les réserves indiquées, l'existence d'un groupement. Elles permettent surtout d'établir que l'homme n'a pas toujours évité les contrées dont le peuplement semblerait tout récent, comme les vallées du Caux, comme le Bray, comme les massifs forestiers qui confinent à la Picardie.

II. — L'AGE DE LA PIERRE.

Les vestiges de l'époque paléolithique ont surtout été reconnus dans les vallées. Jusqu'au Petit-Quevilly, des silex taillés ont été trouvés dans les « bas niveaux » de la Seine, un peu au-dessus de la limite des plus grandes crues actuelles, enterrés sous plus de 4 mètres de sables et de graviers, à Oissel, à Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng ; d'autres ont été découverts près des rivières septentrionales, à Lammerville, Beaumont-le-Hareng, Arques, Dieppe, Ancourt, Eu et Le Tréport ; ils forment une ensemble qui se rattache très nettement à celui de la Somme. Les populations qui les ont façonnés vivaient sans doute de la pêche au bord des courants diluviens qui balayaient alors les vallées. Elles ont connu des alternatives de froid sec ou d'humidité qui déterminaient les avancées ou les

[1] De même pour les cachettes de haches en bronze; d'ailleurs ces armes étaient sans doute fabriquées au milieu des forêts.

reculs des glaciers dans des régions plus septentrionales ou plus élevées : les plateaux se couvraient tantôt de steppes où s'accumulaient les limons, tantôt de forêts [1]. Des chasseurs s'y aventuraient : leurs armes nous attestent leur passage dans le Bray, dans la région aujourd'hui boisée qui s'étend entre les sources de la Varenne et du ruisseau de Cailly, et surtout sur les bords de l'Epte. A la fréquence des haches taillées dans les environs de Vesly, d'Écos, de Bois-Jérôme, on serait tenté de croire qu'ils avaient choisi comme oppida ces monticules, faciles à fortifier, que l'érosion a découpés dans le calcaire grossier ; mais leur nombre s'explique peut-être, simplement, par la minutie des recherches archéologiques sur ces points [2].

Dans quelle mesure le Caux fut-il occupé ? Les explorations se sont jusqu'ici bornées presque exclusivement au littoral où l'on a découvert plusieurs stations importantes du Havre à Fécamp [3] ; le centre est presque totalement inconnu. Il semble cependant probable que les Paléolithiques se sont peu à peu avancés des bords de la Seine et de la Manche vers l'intérieur. « Les instruments appartenant aux assises inférieures du limon des plateaux de notre littoral tendent insensiblement à disparaître, au fur et à mesure que nous pénétrons à l'intérieur des terres, pour donner naissance à une industrie plus récente que nous trouvons dans les assises supérieures. C'est la conquête du centre des plateaux qui commence [4] ». — La présence des silex acheuléens, à la base de l'étage supérieur du limon, n'est point spéciale à Rouen et au Havre : elle se constate depuis Rouen jusqu'à Yvetot et Dieppe d'un côté, Elbeuf, Dreux et même Mantes de l'autre. Mais parfois, dans ce milieu toujours identique, on trouve des instruments d'un type plus avancé, le Moustérien [5]. C'est là une preuve, entre mille, que même aux époques les plus reculées dont nous ayons conservé les vestiges, toutes les peuplades ne participaient point en même temps aux progrès de la technique. Cette reconnaissance de diversités régionales dans les plus anciennes civilisations, si évidemment qu'elle paraisse s'imposer, n'en est pas moins une des découvertes les plus récentes et les plus fécondes de la préhistoire.

A la fin de l'époque paléolithique, le climat devint plus humide ;

[1] Sur ces variations, voir De Lapparent, 56, p. 1724.

[2] Coutil, 286, p. 34 ; Poulain, 318, p. 46 ; Quenouille, 320, p. 34.

[3] Dubus, 296, 297 ; Dufour, 302 ; Romain, 323.

[4] Lettre de M. Dubus, que nous remercions des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur cette localisation.

[5] De Mortillet, discussion de la communication d'Ault du Mesnil et Capitan, 274, p. 307.

la tourbe remplit le fond de nos vallées ; le renne disparut. C'est alors qu'arriva, peut-être de l'Orient, une population nouvelle, sachant polir la pierre, adonnée à l'élevage et aux travaux agricoles. Il semble que les immigrants aient été trop peu nombreux pour absorber la race antérieure, celle de Cro-Magnon. A Léry, on a trouvé, sous un dolmen, un crâne dont l'indice céphalique (74,07) reste très voisin de la moyenne du type de Cro-Magnon (73,57). Dira-t-on, avec M. de Lapparent, que « les anciens habitants se sont réfugiés dans une région plus déshéritée, dont la culture a été lente à prendre possession »? Mais la même persistance, si tant est qu'on puisse l'établir d'après les débris de 2 ou 3 individus, a été signalée par M. Hamy à Fécamp et à Vaucelles près de Caen, aux abords de terres plus fertiles que les sablières du confluent de l'Eure[1]. La nouvelle civilisation, loin d'éviter les vallées, y a laissé comme marques de l'occupation du sol les monuments mégalithiques, alors qu'on n'en connaît point avec certitude sur les plateaux[2]. Ils sont d'ailleurs d'une extrême rareté dans la Normandie orientale[3] ; peut-être, dans leur lutte contre le paganisme, des apôtres comme saint Nicaise, saint Mellon, saint Ouen, ont-ils renversé la plupart de ces pierres que la superstition populaire entoure encore de ses légendes. On signale des menhirs à Port-Mort, Saint-Étienne-du-Vauvray, Petit-Couronne ; des dolmens ou des allées couvertes à Léry, près de l'Epte à Montreuil et Dampsmesnil, près de l'Andelle à Radepont. Les Néolithiques ne venaient point dans les vallées que pour y enterrer ou y incinérer leurs morts ; les traces de leur passage y sont fréquentes. Peut-être y ont-ils établi des palafittes semblables à celles des lacs suisses, à Poses, à Rouen ; dans le promontoire, entre les cours du Robec et du Cailly, où se confina Rouen jusque sous les premiers ducs de Normandie, on a découvert à 8 mètres de profondeur des pilotis supportant un reste de plancher et, dans le voisinage,

[1] De Lapparent, 56, p. 1662 ; Hamy, 306, p. 726 ; 308, p. 518 ; 309, 483 ; Hamy et De Quatrefages, 311, p. 92.

[2] On connaît la théorie, très contestée, de M. Alex. Bertrand, suivant laquelle les monuments mégalithiques auraient été élevés, toujours dans le voisinage des côtes ou des fleuves, par une population d'immigrés, « un courant hyperboréen » qui aurait longé le littoral occidental de l'Ancien Monde, de la Norvège à la Mauritanie (Bertrand, 277, p. 150 et 163).

[3] Toute pierre dressée, tout amoncellement de blocs passait jadis et passe encore souvent pour un menhir, un dolmen ou un cromlech. Une revision sévère s'imposait ; elle a été tentée par M. Coutil pour la Seine-Inférieure et l'Eure (287, 290). Nous n'en retenons que les résultats incontestables, en éliminant les attributions hypothétiques, qu'elles soient fondées sur l'aspect des lieux, la tradition ou le nom de localités comme Pierrefiques ou Trois-Pierres.

des silex, des débris de tissus, des graines de mil attestent l'activité agricole des habitants de cette station lacustre[1]. Les populations de cette époque ont aussi chassé, ou conduit leurs troupeaux, ou cultivé la terre sur les plateaux, où l'on compte par milliers les silex polis. Il n'est guère de commune où l'on n'en ait recueilli : les stations des environs des Andelys, du Havre, de Fécamp sont d'une extrême richesse[2]. Faut-il croire que la Normandie orientale a été tout entière parcourue par les Néolithiques, exceptionnellement peuplée ? ou le nombre de ces vestiges ne s'explique-t-il point plutôt par l'abondance des matériaux que fournissaient l'argile à silex et les alluvions des rivières de la craie ? Nous ne sommes pas plus fixés sur la vie que menaient ces populations dans les forêts qui, à la fin de l'époque paléolithique, avaient remplacé les steppes. Nous connaissons seulement quelques points, comme les Marettes, près de Londinières, où l'abondance des outils plus ou moins achevés, des éclats, des nuclei ou déchets de fabrication, indique la présence d'ateliers où se succédèrent des générations de travailleurs[3]. Parfois, soit en rapport avec cette ébauche de concentration industrielle, soit pour d'autres causes naturelles ou ethniques, la population se réunissait en de véritables villages. Entre Neufchâtel et Lucy, sur la crête qui domine le Bray, on a découvert dans le limon 15 dépressions circulaires, de 1m,20 de largeur sur autant de profondeur, remplies de terre végétale et, dans le fond, on a trouvé des morceaux de charbon, des poteries, des silex façonnés : c'était un groupement néolithique, dont les habitations étaient distantes de 4, 5 et 6 mètres[4].

III. — LES GALLO-ROMAINS.

Les transformations ethnographiques de la Normandie orientale

[1] Coutil, 288, p. 123 ; De Vesly, 329, p. 23.

[2] Capitan, 280 ; Capitan et Jasmin, 281 ; Dubus et Romain, 295 ; Dubus, 298 ; Dufour, 302 ; Quenouille, 319-320 ; Romain, 321.

[3] Cochet, 284, col. 228. Aux environs de Fécamp, où l'on a trouvé plus de 3 000 silex, les stations sont toutes au sommet des falaises, et « les champs avoisinant la côte fournissent un bien plus grand nombre de silex taillés que ceux situés dans l'intérieur du pays » (Romain, 322, p. 23 et 25). Cette localisation vient-elle de ce que les couches superficielles du limon ont été moins décapées sur la côte que près de la rivière de Fécamp, ou serait-ce que les populations de l'âge de pierre cherchaient à joindre les ressources de la pêche à celles de la chasse et de l'agriculture ?

[4] Dubus, 299, p. 100. — On a aussi découvert à Campigny des « fonds de cabanes » avec un matériel indiquant le passage du paléolithique au néolithique (Coutil, 291, p. 126). — A Neuville-les-Dieppe, une fouille dans un tumulus a dégagé la base d'une construction voûtée, circulaire, de 2m,40 de diamètre, bâtie de silex « mastiqués avec une terre rouge argileuse ». M. Vauvillé (327, p, 766) y voit une habitation néolithique.

restent mystérieuses pour nous jusqu'à l'arrivée des Gaulois. Encore connaissons-nous assez mal la vie de ces envahisseurs. Quelle conclusion tirer, par exemple, de la répartition de leurs vestiges, que nous ont révélés surtout les fouilles dans les régions boisées du bassin de la Béthune et les dragages de la Seine ? Une autre localisation s'explique davantage ; c'est celle des enceintes fortifiées, dont le nom populaire, « les cateliers », se retrouve dans un grand nombre de lieux-dits. Des 28 enceintes reconnues par M. de Vesly[1], la plupart dominent la vallée de la Seine, à Criquebeuf, Orival (tertre à l'Est d'Oissel), Mont-Calidu, près de Caudebec, Saint-Jean-de-Folleville, Sandouville ; les autres sont presque tous au sommet des falaises, comme le « camp du Canada », au Sud de Fécamp, et la « cité de Limes », à l'Est de Dieppe. Le matériel de civilisation montre que la plupart de ces cateliers ont été habités depuis les temps préhistoriques jusqu'au moyen âge. Non seulement, en effet, il était facile de défendre ces camps, protégés par le rebord abrupt des vallées ou de la côte et par des terrassements parfois hauts de 15 mètres ; mais ils occupent des positions dont la valeur stratégique a dû être reconnue dès que l'on sentit l'importance militaire ou commerciale de certaines voies naturelles. Ce que nous retiendrons surtout dans cette histoire du peuplement, c'est que, peut-être dès le Néolithique et sûrement à l'époque gauloise, les nécessités de la défense ont parfois amené la concentration de la population en oppida. Ces cateliers n'étaient point, en effet, que des citadelles ; leurs habitants en étaient assez nombreux, à en juger par leur étendue. Malgré l'éboulement continuel des falaises, la cité de Limes s'étend encore sur 55 hectares, et le camp du Canada est aussi vaste. Des mares pavées, des puits maçonnés d'une grande profondeur fournissaient l'eau nécessaire à un long séjour. Parfois on a pu discerner des vestiges d'habitations ; c'est presque avec certitude qu'on a décrit les maisons gauloises de la cité de Limes comme oblongues, faites de bois, de moellons crayeux et de bauge[2] : n'est-ce point encore l'appareil de beaucoup de fermes normandes et picardes ?

Au moment de la conquête romaine, les cités des Calètes et des Véliocasses étaient déjà animées par une activité économique assez intense. La Gaule Belgique nourrissait dans les clairières de ses futaies d'immenses troupeaux de moutons et de porcs ; Strabon nous dit qu'elle fournissait de lainages et de salaisons non seulement

[1] De Vesly, 331, p. 229 ; Coutil, 292, p. 49.
[2] Cochet, 284, col. 63 et 67 ; Féret, 304, p. 78.

Rome, mais encore la plus grande partie de l'Italie. Pline mentionne les Calètes parmi les peuplades transalpines qui tissaient la toile[1] : ils travaillaient déjà le lin, dont la culture enrichit si longtemps le littoral normand. Les produits de ces industries étaient enlevés par un des courants commerciaux les plus actifs dont ait été traversée la Gaule. Le Vexin et le Caux étaient longés dans leur partie méridionale par les marchands qui, par le Rhône, la Saône et la Seine, allaient de l'Italie en Grande-Bretagne : aussi les monnaies des Calètes et des Véliocasses se retrouvent-elles jusque dans le Sud et l'Est de la France[2]. S'ils ont choisi comme capitales Lillebonne et Rouen malgré la position dyssymétrique de ces villes dans le territoire de leurs cités respectives, c'est qu'elles se trouvaient sur cette grande voie économique, en des points près desquels il était encore facile de traverser le fleuve. Le réseau de routes[3], sans doute ébauché même avant la conquête, les mit en communication par terre, d'une part, avec la Bourgogne et Paris, par Pontoise, Saint-Clair-sur-Epte, Radepont ou Fleury, d'autre part, avec Harfleur, que nous imaginons comme une sorte d'avant-port. Une autre grande route, passant par Beauvais et la vallée de l'Eaulne, aboutissait à Arques et Dieppe[4]. L'importance de ces villes jumelles venait peut-être de ce que leurs ports sont les plus rapprochés de Paris, et sûrement de leur situation sur une voie transversale d'une extrême importance stratégique. Venant de Boulogne ou d'Amiens, on passait à Eu, à Arques, et de là, par Baons-le-Comte, on arrivait à Caudebec où l'on traversait la Seine pour gagner la Basse Normandie. Ainsi les légions pouvaient se transporter par terre d'une extrémité à l'autre du littoral de la Manche. C'est par cette voie que se maintint l'unité politique de la Normandie : c'est par elle, par exemple, qu'apprenant dans le Cotentin la révolte de son oncle, le duc Guillaume accourut dans le Vimeu réprimer l'insurrection (1053). D'autres chaussées menaient aussi de Dieppe en Basse Normandie, soit par Cailly et

[1] Strabon, IV, IV, 3; Pline, XIX, 2.

[2] Strabon, IV, I, 14. — Voir sur les débuts du commerce de Rouen, De Fréville, 266, I, p. 9. — D'après M. Cam. Jullian, le port de Rouen restait cependant très inférieur comme importance à ceux de Nantes ou Bordeaux, et la vraie capitale de la région était Lillebonne (313, II, p. 528).

[3] Sur ce réseau, voir Desjardins, 294, IV, p. 135 et pl. X; Cochet, 283, p. 43; Le Prevost, 502, I, p. 65.

[4] Avant l'ensablement de l'embouchure de la Béthune, Arques semble avoir été plus connu que Dieppe dans tout le Caux, où les paysans donnaient encore récemment le nom de « chemins arquois » aux débris des voies romaines, même en des points très éloignés : Pissy-Poville, Baons-le-Comte, Criquetot-sur-Ouville, Houdetot (Cochet, 284, col. 346, 524, 550; Auvray, 275, p. 304).

Rouen, soit par Lillebonne d'où l'on regagnait la grande route de Caudebec au passage d'Aizier ; une autre conduisait de Lillebonne à Étretat ; d'autres encore, d'une existence moins certaine, allaient probablement de Rouen à Beauvais, de Lillebonne à Fécamp. En somme, les deux routes les plus importantes dans l'économie générale de la région devaient être celles de Beauvais à Dieppe et de Pontoise à Harfleur, les autres n'étant que d'un intérêt local ou militaire. La Normandie orientale semble avoir formé dès lors une masse compacte, longée plutôt qu'elle n'était traversée par les grands courants commerciaux. Aussi les villes étaient-elles déjà strictement localisées à la périphérie, sur la côte, dans la vallée de la Seine, sur la grande route au croisement des voies secondaires ou au passage des rivières. Dès l'époque romaine, la vie urbaine évita les plateaux du Caux et du Vexin, où l'existence, ainsi que dans le Bray, a toujours été essentiellement rurale.

Grâce aux facilités des communications, la civilisation romaine put se diffuser jusqu'au fond des campagnes les plus reculées. Il suffit de se reporter aux articles Mosaïques, Statuettes antiques, Villas romaines, dans l'Index du *Répertoire archéologique* de l'abbé Cochet, pour constater le nombre et le luxe des villas, dont on a retrouvé les restes dans 46 communes réparties dans toute la Seine-Inférieure[1]. Sans doute, c'étaient là les demeures d'une aristocratie ; mais que cette aristocratie ait séjourné d'une façon temporaire ou suivie sur ses terres, au milieu de ses esclaves et de ses colons, c'est un fait qui ne fut point indifférent dans le développement économique de ces régions. De même, l'extrême dissémination des monnaies, des bronzes, des tuiles à rebord, des vases funéraires confirme que la civilisation s'était répandue dans tout le plat pays. Le Caux n'était certainement pas entièrement déboisé ; de vastes forêts couvraient encore au début du Moyen Age les terres les plus fertiles dans les environs de villes aussi riches et aussi populeuses que Fécamp ou que Lillebonne ; mais des villages devaient les attaquer sur toutes leurs lisières, dans une foule de clairières. Comment expliquer, sans une forte densité de population, qui implique l'extension déjà considérable de la culture, que les suffixes romains aient pu se maintenir si nombreux dans la toponymie après les invasions barbares ?

Cette densité que nous supposons aux parties du Caux et du Vexin

[1] Voir par exemple la description de la villa de Sainte-Marguerite-sur-Mer (Cochet, 284, col. 80). — Depuis la publication du *Répertoire*, d'autres villas ont été découvertes, dont une de 25 salles à Saint-Martin-Osmonville (*B. Comm. Antiq. S. I.*, III, 1874).

restées en blanc sur notre carte archéologique, nous la constatons dans des territoires beaucoup moins fertiles, moins favorables à l'habitat : dans les vallées et dans le Bray. Elle s'explique dans les vallées de l'Eaulne et du ruisseau de Bolbec par le tracé des voies romaines ; mais cette raison ne vaut pas pour celles de l'Epte, du Cailly, de la Sainte-Austreberthe, de la Lézarde au Sud, ni, au Nord, de la rivière de Fécamp, de la Durdent, de la Saâne, etc., où le sol de presque chaque village renferme les vestiges de l'occupation gallo-romaine. Sur la Durdent, par exemple, des fouilles heureuses ont mis à jour dans une prairie, près de Saint-Riquier-d'Héricourt, deux bâtiments en silex et en craie, dont l'un mesurait 44 mètres sur 18, l'autre 30 sur 15 ; les murailles, les tuiles, les monnaies se rencontrent en abondance sur 2 kilomètres de long près du hameau de Gréaume ; à Grainville, on trouve partout des murailles, des tombeaux, des vases remplis de pièces d'argent, et, à Cany, une quantité de médailles, de briques, de tuiles à rebord ; un cimetière romain a été violé en aval ; à Vittefleur, on a découvert des substructions et des cubes de mosaïque, ainsi qu'à Paluel[1]. Les villages des plateaux voisins sont loin d'égaler ceux de la Durdent par le nombre des débris anciens. Nous ne sommes pas en droit d'en induire qu'ils sont plus récents, car la culture a pu faire disparaître leurs antiquités ; mais nous retenons que les vallées ont été occupées dès l'époque romaine. Les immigrants barbares y ont trouvé, exactement comme sur les plateaux, une population déjà ancienne, assez dense pour conserver à beaucoup de ses groupements les terminaisons en *-ville* en face des suffixes *-bec* et *-fleur* des Saxons et des Scandinaves.

Nulle part en Normandie orientale, les débris romains ne sont plus nombreux que dans ce pays de Bray, humide et boisé, qu'on croirait être resté longtemps désert. Il faut faire exception, il est vrai, pour les environs de Gournay, les origines de l'Andelle et de l'Epte, dont les marais n'ont été desséchés qu'à partir du XVIe siècle. Mais, dans tout le bassin de la Béthune, dont le cours n'était pourtant suivi par aucune voie romaine, le terroir de presque chaque village s'est montré d'une richesse archéologique qu'on n'aurait pu soupçonner. Sans doute, les Gallo-Romains, et peut-être même les populations antérieures, ont été attirés par les minerais de fer, pourtant assez pauvres, que contient la base de l'Infracrétacé, par les sables fusibles du même niveau géologique[2] ; la fabrication du

[1] Cochet, 284, col. 528, 480, 477, 484, 481.
[2] De Lapparent, 52, p. 58.

fer et du verre était peu coûteuse à proximité des immenses forêts de ces régions. A Forges, le territoire de quelques lieux-dits : les Minières, les Ferrières, les Forgettes, le Bout-d'Enfer, est recouvert de monceaux de scories, parmi lesquels sont disséminées des monnaies datant d'Auguste à Constance. D'autres « minières » ont donné leur nom à des villages ou à des hameaux comme Ferrières, Neuville-Ferrières, près de Neufchâtel, où l'on a trouvé 65 médailles consulaires[1].

Mais la population n'habitait pas tout entière au voisinage de ces centres industriels. Elle a laissé des poteries, des tuiles à rebord à Serqueux, à Trefforest (hameau de Mesnil-Mauger) ; à la Rosière (hameau de Beaubec), l'abbé Cochet a découvert une centaine d'urnes funéraires. On trouve d'autres sépultures à incinération à Saint-Saire, à Bouelle ; des tuiles à Nesle-Hodeng, où l'on a fouillé un cimetière franc contenant 200 squelettes ; des monnaies gauloises et romaines, des bronzes à Neufchâtel ; des vases en terre rouge à Quiévrecourt ; une quantité de débris de construction à Saint-Martin-l'Hortier, à la ferme des Murailles entre Mesnières et Bures. A Osmoy, on signale des squelettes, des vases et des monnaies ; à Equiqueville, hameau de Saint-Vaast, des urnes contenant des os calcinés, des fibules, une lampe en bronze ; et nous voici à Arques où les débris romains sont innombrables sur le coteau d'Archelles, au bas de la forêt[2]. On peut aussi attribuer la plus haute antiquité aux villages de la lisière occidentale du Bray, depuis Mauquenchy jusqu'à Bully. Les uns, sur le rebord supérieur de la falaise, étendaient leurs cultures aux dépens des forêts des plateaux ; ainsi à Liffremont, près de Roncherolles, les débris de murailles, de « temples » sont si nombreux que les paysans donnent à ce hameau le nom de Vieux-Rouen. Les autres se sont établis dès l'époque romaine, sinon même dès l'époque gauloise, sur le ressaut que forme le Cénomanien : Sainte-Geneviève, Massy, Esclavelles, Bully[3].

Si surprenante que paraisse l'occupation du Bray, les populations, peut-être déjà trop serrées sur les plateaux limoneux, ont pu voir à cet habitat des avantages qui ne nous apparaissent plus dans l'état actuel de l'économie rurale. L'eau était toujours à portée, sans qu'il

[1] Cochet, 284, col. 196, 212, 250.

[2] Cochet, 284, col. 204, 202, 192, 254, 234, 243, 245, 250, 253, 241, 231, 34, 55, 566.

[3] Cochet, 284, col. 202, 259, 240, 236, 235.

fût besoin de creuser des puits ou d'excaver des mares ; la valeur exceptionnelle des pâturages était peut-être déjà reconnue de ces paysans, grands éleveurs de porcs et de moutons. Dans notre ignorance complète des conditions historiques de la colonisation, il faut savoir, d'ailleurs, nous résigner à constater des faits que nous ne nous expliquerons jamais.

Nous ne savons même pas dans quelle mesure subsistaient encore à l'époque romaine les massifs forestiers aujourd'hui les plus denses et les plus continus. Bien des cantons aujourd'hui boisés avaient été défrichés et habités. Dans la forêt d'Eawy, près du Lihut (hameau de Saint-Saens), on a découvert les substructions de 5 ou 6 maisons gallo-romaines, dont l'une mesurait 20 mètres de long sur 8 de large ; les murs, construits en moellons crayeux, taillés en petit appareil, étaient épais de près d'un mètre ; le toit de tuiles s'était affaissé sur l'aire de béton battu. Au Nord-Est, le triage du Camp Souverain renferme les restes d'une maison romaine près du sentier qui porte le nom mystérieux de Chemin des Limousins. D'autres traces indiscutables ont été reconnues dans les bois des Essarts-Varimpré, au Sud-Ouest de Foucarmont ; de Sainte-Hélène, près de Fécamp ; des Loges et de Fongueusemare, entre cette ville et Criquetot-l'Esneval ; de la Salle, près de Notre-Dame-de-Gravenchon ; dans la forêt de Maulévrier ; dans celle de Brotonne, où les fouilles de M. Charlier ont mis à jour plusieurs luxueuses villas, comme celles de M. de Vesly ont révélé les richesses archéologiques de la forêt de Rouvray [1]. Si, aux débuts de l'occupation du sol, l'homme a dû trouver l'argile à silex, les sables tertiaires ou alluviaux couverts d'épaisses forêts, il en avait défriché au commencement de notre ère bien des parties, reconquises ensuite par la végétation arborescente au cours d'époques désolées comme celle des invasions barbares.

IV. — LES INVASIONS GERMANIQUES.

Des peuplades germaniques qui franchirent les lignes du Rhin à la fin de l'Empire romain, plusieurs vinrent s'établir dans la Normandie orientale. Leurs cimetières, toujours à flanc de coteau, ont surtout été retrouvés aux confins du Bray, soit que les forêts les y

[1] Cochet, 284, col. 261, 264, 179, 542, 112, 100, 136, 506; *B. Comm. Antiq. S. I.*, IX; De Vesly, 330.

aient protégés plus longtemps contre la destruction, soit qu'elles se soient fixées dans ces régions de préférence au Caux et au Vexin [1].

D'autres invasions vinrent par mer. Le développement côtier de la Normandie l'exposait aux incursions des pirates du Nord, en même temps que sa richesse les sollicitait à s'installer près de ce beau fleuve qui leur ouvrait l'accès de la Gaule. Du IIIe au VIe siècle, les Saxons s'essayèrent dans le rôle que devaient jouer les Normands. Au cours de leurs brigandages, Lillebonne fut ruinée de fond en comble, si bien que l'ancienne capitale des Calètes ne reçut point d'évêque et que sa cité fut réunie à celle des Véliocasses [2]. Le littoral normand semble avoir ensuite été colonisé par ces nouveaux venus ; malheureusement, l'identité presque complète de leur toponymie et de celle des Normands empêche de préciser leur part dans le peuplement de cette région [3].

Au VIIe siècle, le pays pacifié semble avoir retrouvé son ancienne prospérité. C'est l'époque où le prétendu diplôme d'institution de la foire de Saint-Denis (629) représente le port de Rouen comme fréquenté par les marchands du Nord [4]. C'est aussi l'époque du développement, sinon de la fondation, des plus anciennes parmi les abbayes, dont l'œuvre a été si marquée dans l'aménagement du sol normand : Saint-Ouen de Rouen, vers 630 ; Saint-Wandrille, en 645 ; Jumièges, en 654 ; Pavilly, en 662 ; Montivilliers, en 682. Toutes, sauf celles de Saint-Saens, créée par un moine de Jumièges en 670, et de Vintlana, fondée dans le Bray par une colonie de Saint-Wandrille, s'installèrent sur les rives de la Seine, en des points où des ruines de castra, de villæ, où les textes même prouvent l'existence d'établissements romains : localisation toute différente de celle qui prévalut aux XIe et XIIe siècles, où les monastères semblent avoir

[1] Les crânes trouvés dans ces sépultures mérovingiennes accusent une dolichocéphalie très prononcée et l'indice céphalique se rapproche de très près de celui des hommes du Nord, des Scandinaves (Hamy, 306, p. 727 ; cf. 310). Dans l'absence de toute étude anthropologique sérieuse de la population actuelle, on ne peut discerner si ce caractère a mieux persisté à l'Est qu'à l'Ouest de notre région. M. Chervin veut que la partie orientale de la Seine-Inférieure ait été occupée par une autre race que le Caux. Le seul fait certain est que la taille y est beaucoup plus élevée (282, p. 603).

[2] Cochet, 446, p. 26 ; Longnon, 503, p. 172. — Rouen apparaît comme l'une des plus anciennes cités épiscopales de la Gaule. Dès 314, on voit siéger au concile d'Arles le second évêque de cette ville, Avitianus (Duchesne, 300, p. 10 ; 301, p. 154).

[3] Joret, 312, p. 170, n. 1.

[4] Diplôme attribué à Dagobert et daté du 30 juillet 629 (*Monumenta Germaniæ historica, Diplomatum Imperii t. I.*, Hannoveræ, 1872, in-fol., p. 141). — Pertz le classe parmi les *diplomata spuria*. Il est intéressant cependant de noter ses indications pour les raisons données par M. Fagniez, 242, I, p. 43.

recherché la solitude de vallées inoccupées. Des oratoires se multiplièrent autour des abbayes et devinrent l'origine de plusieurs paroisses rurales ; les défrichements s'étendirent rapidement et la vigne fut plantée aux abords de Saint-Wandrille qui, au VIIIe siècle, aurait déjà possédé 4 264 manses ou familles de colons [1].

Les progrès de la culture furent, une fois encore, arrêtés par une nouvelle invasion. Dès 820, 13 vaisseaux normands parurent à l'embouchure de la Seine ; repoussés, les Vikings revinrent en plus grand nombre : c'est avec 40 barques qu'ils remontèrent le fleuve en 845 pour piller Paris. Rouen fut brûlé plusieurs fois : Montivilliers, Fécamp furent détruits ; l'île d'Oissel devint l'arsenal, le lieu de ravitaillement d'où ils partaient pour de fructueuses razzias [2]. Ce n'étaient point pourtant des barbares étrangers à toute civilisation, incapables d'aucune autre ambition que celle du butin. Des fouilles heureuses dans les tumuli de la Scandinavie nous ont révélé le temps des Vikings comme une époque de luxe, dont toutes les richesses ne venaient point de la guerre. Par les îles de la Baltique, l'Europe du Nord était en relations de commerce continuelles avec Constantinople, avec les royaumes arabes de la Caspienne. Un art national s'était créé en Danemark, où l'orfèvre, l'armurier savaient imiter sans servilité les modèles romains et byzantins [3]. Si tant de barques se détachèrent des rivages du Danemark, de la Scanie, de la Norvège méridionale, c'est que les innombrables enfants illégitimes, n'ayant aucune part à l'héritage paternel, étaient forcés de s'expatrier ; c'est aussi que le pouvoir royal se fortifia au VIIIe siècle, fit disparaître la plupart des petits états et contraignit à l'exil soit les vassaux mécontents, soit les princes vaincus et leur clientèle. Tous les historiens scandinaves insistent sur l'importance de l'exode, du *Drang nach Süden*, qui débuta vers l'an 800. Au début, les Vikings se bornèrent à des incursions isolées, à de simples razzias. Mais la surpopulation de la Scandinavie s'accentuant à mesure que la guerre augmentait les moyens de subsistance, ce furent des flottes entières qui, au milieu du IXe siècle, concertèrent leurs efforts, non plus pour tenter un pillage sans lendemain, mais pour fonder des établissements durables. L'idée politique naquit « d'une émigration voulue et systématique » ; les Northmans s'embarquèrent en grand nombre, avec leurs femmes, pour s'installer dans ces terres fertiles de la Gaule, bien avant

[1] *Gallia christiana*, t. XI, col. 120 et suiv. ; Vacandard, 326, p. 156, 178, 198, 205 ; Dumont et Martin, 437, I, p. 16.

[2] Depping, 293, p. 70.

[3] Worsaæ, 332, p. 94, 102, 106 ; Montelius, 314bis, p. 214.

le moment où Rollon les reçut de Charles le Simple au traité de Saint-Clair-sur-Epte (911)[1]. Pendant le premier siècle qui suivit la formation du duché de Normandie, les rapports furent nombreux avec la mère patrie, d'où partaient encore les émigrants. « Il y eut, dit M. Steenstrup, un véritable peuplement, et non l'invasion d'une classe dominante »[2].

Le Caux devint vraiment une terre normande, au même titre que le Roumois et le Bessin. Sans doute, les populations antérieures surent s'y maintenir. Leur forte densité explique seule la persistance dans la toponymie des suffixes en *ville,* qui se sont conservés partout, sur les rivages de la Manche ou les bords de la Seine comme dans le Vexin. Toutefois, elle avait dû diminuer au cours des invasions du IXe siècle, et c'est dans les vides faits par leurs ravages dans chaque village que les nouveaux venus vinrent s'installer. Il est probable qu'ils ont laissé les anciens possesseurs du sol cultiver leurs champs, trouvant assez d'espace libre dans les domaines du roi, des monastères et dans les terres abandonnées. La toponymie du Caux indique une juxtaposition, une pénétration réciproque des éléments gallo-romains et germaniques[3]. Les noms des propriétaires barbares se sont combinés indifféremment avec les suffixes *ville,* ou *tot* et *mare.* Dans le canton de Criquetot-l'Esneval, Vergetot, Turretot, Ecrepintot, Sausseuzemare, Briquemare voisinent avec Écrainville, Anglesqueville, Epaville ; entre les sources de la Saâne et celles de la Scie, Bonnetot, l'Étantot, Butot avec Calleville, Varneville-Bretteville, sans qu'aucune différence dans la structure de ces villages indique une diversité d'origine. Parfois même, le langage populaire accoupla à des vocables germaniques des adjectifs romains. Beautot et Beaubec existent à côté de Belleville et montrent, par le mécanisme de leur formation, à quel point la fusion était complète. Il n'y a même pas lieu de distinguer dans le Caux entre le plateau et les vallées. Sans doute, plusieurs colonies germaniques se sont établies dans les anfractuosités de la côte, à Dieppe, aux Petites et aux Grandes Dalles : elles jalonnent le cours de la Seine, depuis Criquebeuf près d'Elbeuf jusqu'à Harfleur et Honfleur, en passant par Dieppedalle, Hautot, Caudebec et Quillebeuf. Mais, sur les affluents du fleuve ou sur les

[1] Favre, 303, p. 207.
[2] Steenstrup, 325, p. 301.
[3] Les principaux suffixes toponymiques saxons-norois sont, dans cette région, d'après M. Joret (312, p. 25) : *bec* : ruisseau ; *boel* ou *bol* : terrain cultivé ; *beuf* : demeure passagère ; *but* : maison ; *cotte* : petite maison ; *dale* : vallée ; *fleur* : flot ; *gard* : jardin ; *hus* : maison ; *londe* : bocage ; *mare* : étang ; *torp* : village ; *tot* : place engazonnée ; *tuit* : essart.

petites rivières septentrionales, les suffixes germains entrent pour une très faible proportion dans la formation des noms de villages ou même de hameaux ; ils se réduisent presque, à de très rares exceptions près, au suffixe *bec* que l'on trouve surtout dans le cours supérieur, presque aux sources des ruisseaux : Beaubec sur la Béthune, Notre-Dame-du-Bec sur la Lézarde, Bolbec sur la rivière de Lillebonne, Suffonbec sur la Sainte-Austreberthe. On se rappelle d'ailleurs

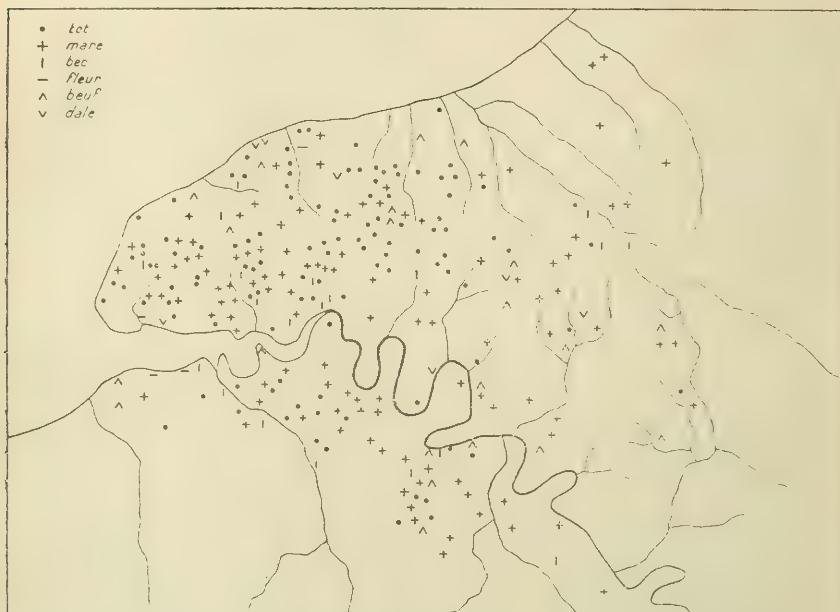


Fig. 4. — Répartition des suffixes toponymiques d'origine saxonne et scandinave.
Echelle 1 : 1 500 000.

que les vallées avaient été cultivées par la population gallo-romaine et, sauf dans les parties qu'avaient remontées les barques scandinaves, rien ne nous prouve que les terres libres y fussent plus étendues que sur les plateaux. On ne discerne point de différence de race entre ces deux parties du pays.

Jusqu'où s'est étendue vers l'Est la colonisation germanique? Pointons sur une carte l'emplacement de toutes les localités, villages, hameaux ou simples lieux-dits, dans le nom desquels figurent sûrement les plus reconnaissables des suffixes germaniques : *tot, mare, bec, fleur, dale, beuf* (fig. 4)[1]. Les groupes les plus importants se

[1] Une étude de ce genre devrait porter sur les formes anciennes des noms de lieux. En l'absence de tout dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, et étant donnée l'insuf-

trouvent dans le Caux proprement dit, et, en dehors des limites de cette étude, dans le Roumois et la Campagne du Neubourg. Sur le littoral du Nord-Est, à partir de Saint-Valery, ils deviennent très rares : on ne rencontre que Ribeuf sur la Saâne et Hautot dans le voisinage de Dieppe ; c'est pourtant là une de ces « régions maritimes et fertiles » que, suivant M. Joret, les Normands occupaient de préférence [1]. Dans toute la région comprise entre la Béthune et la Bresle, on ne retrouve que quelques noms en *mare,* qui ont pu se former à une époque plus tardive. Dans le Bray, il n'existe que deux noyaux, l'un assez important, il est vrai, entre Neufchâtel et Forges ; l'autre, très réduit, près d'Elbeuf. D'autres groupements se remarquent près de la rive droite de l'Epte et de l'Andelle supérieures, sur les plateaux qui dominent la Seine entre Les Andelys et Amfreville, entre Les Authieux et Rouen. Mais, dans l'ensemble, les colons germains ne semblent guère avoir dépassé la limite orientale du Caux, sinon par essaims isolés. Ils sont restés assez rares dans les environs de Dieppe et de Rouen, et ils n'ont laissé aucune trace sur les plateaux découverts qui constituent véritablement le Vexin. Les causes de cette localisation nous échappent. Si l'on devine qu'ils sont partis de leurs camps de la Basse Seine pour la conquête du Caux et du Roumois, de l'île d'Oissel pour celle du Neubourg, aucun texte ne nous révèle les circonstances historiques qui ont dû être prédominantes, ni les diversités de densité des anciennes populations, ni la position des terres vacantes, ni les besoins politiques et stratégiques qui ont pu régler les conditions de leur établissement.

fisance de celui de De Blosseville (371) pour l'Eure, nous n'avons porté sur notre carte que les noms de communes, de hameaux, de fermes où les suffixes germaniques se retrouvent d'une façon évidente. Nous avons par suite éliminé plusieurs noms en *-ot* qui viennent peut-être de *tot* ; leur omission ne modifie pas la limite orientale.

[1] Joret, 312, p, 69.

CHAPITRE V

LE VILLAGE AU MOYEN AGE

I. — LES DÉFRICHEMENTS.

L'une des marques de la prospérité de la Normandie sous le gouvernement de ses ducs, ce fut la reprise des défrichements, qui avaient cessé pendant les invasions. Ils nous sont attestés par les cartulaires dès le XI[e] siècle, mais ce fut surtout au XIII[e] siècle, particulièrement sous le règne de saint Louis, que la hache du bûcheron abattit des forêts entières[1]. Les féodaux qui les possédaient avaient intérêt à la mise en culture de ces étendues qui devaient être d'un bien faible rapport. Le bois ne pouvait guère se vendre qu'aux abords des villes, ou sur les rives des cours d'eau, où on le faisait flotter en juillet, « le mois de carroi ». Partout ailleurs, dans l'absence de voies de communication, la forêt n'était guère exploitable, et elle était de plus en plus dévastée par les paysans qui y avaient des droits d'usage. Dans d'autres régions de la France, on voit apparaître dès le haut Moyen Age le mécontentement des propriétaires féodaux devant les progrès de défrichements qu'ils jugeaient excessifs[2]. Rien de tel n'a été signalé dans la Normandie orientale ; tout au plus, peut-on soupçonner que les ducs se réservèrent pour la chasse les grandes forêts de la vallée de la Seine et qu'ils en écartèrent les bûcherons[3].

Autour des villages déjà constitués, le défrichement fut parfois l'œuvre spontanée du paysan lui-même. On sait combien il est dans sa mentalité de prolonger son sillon dans les terres vagues, dont aucun voisin ne revendiquera immédiatement la propriété ; aujour-

[1] Delisle, 132, p. 390 et suiv.

[2] Le *Capitulare de villis imperialibus* de 812 s'oppose déjà à l'extension des défrichements (*Monumenta Germaniæ historica, Legum t. I.*, Hannoveræ, 1835, in-fol., p. 183, § 36).

[3] Martin, 408, p. 39.

d'hui, c'est dans les chemins ruraux ; jadis ce fut à la lisière des forêts, dont la bordure se transformait en landes par les déprédations des troupeaux, des usagers ou par les ravages de la guerre. Les usurpations de la culture, insensibles mais continues, n'auraient cependant point suffi à la disparition de cantons entiers : les trouées pratiquées dans les grands massifs forestiers furent l'œuvre de véritables entreprises de défrichement. Le manant ne possédait sans doute pas les avances nécessaires pour aller s'établir en plein bois et attendre, en abattant les arbres, en arrachant les souches, le moment où ses essarts commenceraient à le nourrir. Les nouveaux villages ne se formèrent point par la réunion d'efforts individuels : ce fut la création de quelques seigneurs et aussi de corporations riches, bien outillées, ayant l'expérience de cette besogne, les abbayes.

Les puissantes abbayes des bords de la Seine, qui datent presque toutes du VIIe siècle, se rebâtirent quand la paix fut rendue à la Normandie. A partir du Xe, surtout aux XIe et XIIe siècles, la générosité des ducs, des rois d'Angleterre et de leurs feudataires multiplia les établissements monastiques : d'abord Sainte-Marguerite d'Aumale, puis Montivilliers, Sigy, Boscherville, Saint-Victor, Le Tréport, Longueville, Charleval, Beaubec, Mortemer près de Lisors, Valmont, Le Valasse près de Bolbec, L'Ile-Dieu près de Perruel, Bellozanne, Fécamp, etc.[1]. La localisation de ces nouvelles abbayes est assez remarquable (fig. 5). On ne songe point, évidemment, à l'expliquer par des causes d'ordre géographique ; mais on remarque une coïncidence curieuse entre leur emplacement et celui des massifs les plus étendus, situés sur les terres de « vocation forestière » les plus rebelles à la culture. Le plus grand nombre se distribue, en effet, sur les rives de la Seine et dans les régions boisées de l'Est. On n'en voit point dans les grandes plaines de culture d'aujourd'hui ; aucune dans les espaces largement découverts qui s'étendent le long de la mer entre la Bresle et la Béthune ; aucune dans le véritable Vexin, et Ourville fait seule exception dans le Caux, où Montivilliers, Le Valasse, Pavilly, Saint-Victor, Longueville restent à la bordure. N'est-ce point que ces plaines étaient occupées par une population déjà dense et qu'il n'y avait plus de place pour la colonisation monastique, sinon dans les forêts épaisses du Sud et de l'Est ? Que la culture eut déjà pris possession des plateaux fertiles, c'est aussi ce que semble indiquer la localisation des abbayes dans les vallées. Sauf Heudicourt, dans le Vexin, et Ourville, dans le Caux, toutes, de

[1] *Gallia Christiana*, t. XI, col. 120 et suiv.

même que les prieurés, se sont établies au bord des rivières. Ce fut presque une règle, il est vrai, pour l'ordre de Citeaux que d'éviter les espaces secs et élevés, où se plaisaient les disciples de saint Benoît ; peut-être aussi les fondateurs des abbayes cauchoises n'ont-ils cru trouver assez de solitude et d'espace pour leur activité que dans des vallées relativement peu habitées, évitées par la culture, comme celle du Fouillebroc, où se fixèrent, en 1134, les moines de



Fig. 5. — Forêts et abbayes.
Echelle, 1 : 1 500 000.

Mortemer, « vallis Mortuimaris ab antiquo appellata propter inundationem fontium qui inde oriebantur et humo iterum mergebantur, et sic vallem quasi bitumen effecerant usquedum ad rivulum derivarent » [1].

Si l'on peut supposer que les moines travaillèrent de leurs mains au desséchement de ces vallées marécageuses, il ne semble pas que le défrichement ait été leur œuvre personnelle, sauf aux abords des bâtiments claustraux dont la plupart ne s'éloignaient guère. De nombreuses chartes les autorisèrent à fonder des « granges » dans les forêts ou à leurs lisières. Les religieux de Mortemer, par exem-

[1] *Gallia Christiana*, t. XI, col. 307.

ple, possédaient, au XIIe siècle, près de Lyons, les granges de Bosquentin, Roule, Brémule, Mésangère, Pommeraie, Montroty et Hunval [1]. Mais ils ne laissaient dans chacune qu'un ou deux de leurs frères, aidés de quelques serviteurs ; ce n'étaient point un chantier de déboisement, mais simplement un abri pour le bétail de l'abbaye qui paissait dans la forêt, peut-être une resserre pour le produit des dîmes et des redevances. Il semble que la besogne des moines ait été toute de direction et de surveillance. Quand ils recevaient de la générosité des seigneurs de vastes bois à couper, ils appelaient souvent des paysans, dont le nombre était fixé par l'acte de donation : c'étaient les « hôtes », dont le travail était récompensé par certaines exemptions de charges et par les avantages de leur condition juridique. C'est ainsi que des villages se créèrent de toutes pièces au centre des clairières qui trouent les massifs forestiers, comme celle des Hogues, si resserrée entre la lisière boisée de l'Andelle et la forêt de Lyons, ou celle des Grandes Ventes, dans la forêt d'Eawy dont le nom ancien (Ventæ aquosæ) [2] indique l'humidité du sol argileux. Souvent aussi l'établissement des hôtes ne faisait qu'agrandir un village déjà existant. En 1202, l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem reçut en donation la « villa » de Gourchelles, près d'Aumale, dans une région encore actuellement assez boisée, et, en plus, assez d'espace pour installer 50 hôtes. La charte spécifiait que chacun d'eux aurait un jardin, une masure carrée, longue et large de 80 pieds, et 8 journaux de terre qui semblent contigus. Il aurait droit aux usages dans les bois du Faïel et d'Hugon. Quand son champ serait en plein rapport, il devrait une redevance de 6 gerbes aux donateurs, les seigneurs de Gourchelles [3]. Très souvent nous voyons la féodalité laïque, sans doute trop mal outillée, permettre à des abbayes d'installer des hôtes dans ses terres, à condition qu'elle percevrait une partie des produits, parfois la moitié comme à Pissy [4]. Elle se dessaisissait de ses biens pour augmenter son revenu, comme un pays neuf qui concéderait d'immenses territoires à des compagnies de colonisation.

L'une des régions où il est le plus facile de suivre les progrès du défrichement est l'ancienne forêt de Lillebonne qui, vers l'an 1000, s'étendait depuis la Seine au Sud jusqu'au Parc-d'Anxtot vers le Nord. Il est surprenant qu'elle se soit maintenue si longtemps dans

[1] Delisle, 132, p. 393.
[2] Cochet, 284, col. 112.
[3] Texte dans Delisle, p. 652.
[4] *Ibid.*, p. 666.

une région traversée par la voie romaine de Rouen à Harfleur, dont l'existence nous est attestée à la fin du XIIe siècle, où elle limitait les possessions des comtes de Longueville et de Boulogne au Nord, des seigneurs de Tancarville au Sud[1]. A la lisière de ce massif, se trouvaient deux des centres urbains les plus considérables aux époques primitives : Lillebonne, le chef-lieu de la cité des Calètes, et Saint-Romain-de-Colbosc, qui fut le siège d'un des trois doyennés de l'archidiaconé du Grand Caux. Si les défrichements s'étaient si peu étendus entre ces deux villes, de part et d'autre de la route, ce fut peut-être parce que les ducs tinrent à conserver intacte cette partie de leurs domaines où Guillaume vint souvent chasser. Les premiers efforts semblent dus aux paysans des villages de la périphérie, par exemple à ceux de Saint-Jean-d'Abbetot, au Sud-Ouest de La Cerlangue, dont la belle église romane fut construite au début du XIe siècle ; une charte du Conquérant, entre 1055 et 1066, accorda à l'abbaye de Boscherville la dîme des vieux et nouveaux essarts de cette paroisse. Mais c'est de la fondation de l'abbaye du Valasse par les Cisterciens (1157), que date la transformation de cette région. Dès 1180, Robert de Huambosc rendait compte de 292 livres qui représentaient « exitia novarum villarum in foresta Lillebonne ». Avec Le Valasse, d'autres abbayes et des seigneurs eux-mêmes se mettaient à l'œuvre. Aux XIIe et XIIIe siècles semble se placer la création des paroisses des Trois-Pierres, Mélamare, La Remuée, Saint-Nicolas-de-la-Taille dont Renaud, comte de Boulogne, mort vers 1220, est cité comme fondateur dans un document datant de 1268. Au Sud de la Chaussée, ses voisins, les sires de Tancarville, avaient appelé les moines de Boscherville, de Montivilliers, même ceux de Valmont plus éloignés : à leur activité se rapporterait le développement de La Cerlangue, puis de son hameau, Saint-Jean-des-Essarts, qui ne figure pas dans un Pouillé rédigé vers 1240 et n'est pas mentionné avant le XVe siècle[2].

Au voisinage immédiat de Fécamp, commençait, au VIe siècle, une épaisse forêt qui s'étendait dans les bassins des rivières de Valmont, de Ganzeville et d'Étretat où l'argile à silex, largement découverte, forme un sol peu propre à la culture. Au milieu du XIIe siècle, plusieurs paroisses y existaient déjà : Goderville, Villainville

[1] Non seulement les terres seigneuriales, mais encore les finages des paroisses s'arrêtaient souvent aux anciennes chaussées romaines. On s'explique facilement ce rôle de limites joué par les voies de communication à une époque où, avec les rivières, elles représentaient aux imaginations, dans ces pays de plaines, les seuls repères certains et connus de tous.

[2] Martin, 408, p. 9, 13, 39 ; 447, p. 18.

au Nord-Ouest de Criquetot-l'Esneval. Mais les défrichements d'ensemble ne commencèrent qu'après les concessions assez nombreuses faites, à cette époque, par les rois d'Angleterre à diverses abbayes : Fécamp, Boscherville et même le célèbre monastère du Bec, sur la Risle. Henri de Sully, abbé de Fécamp entre 1140 et 1188, reçut le droit d'établir plusieurs églises nouvelles dans cette forêt[1]. C'est à ses moines que Duplessis faisait honneur de la mise en valeur des Plains, ce pays aujourd'hui nu et découvert dont Manneville, Gueutteville, Saint-Riquier au xviiie siècle, et Saint-Valery à une époque antérieure, portaient encore le nom. Les riches limons de cette région ont dû être cultivés dès la création du monastère, car, dans la plupart des villages, les églises datent du xie ou du xiie siècle[2].

Les archevêques de Rouen ne restèrent pas indifférents au vaste mouvement de colonisation des xiie et xiiie siècles. En 1197, ils avaient acquis, dans un échange avec le roi Richard Cœur-de-Lion, la forêt d'Aliermont qui s'étendait, du Nord-Ouest au Sud-Est, entre l'Eaulne et la Béthune. C'est à leurs efforts qu'il faut attribuer, sinon le peuplement de cette région où les débris de constructions romaines sont nombreux, du moins le développement rapide de ces singuliers villages qui s'alignent en une seule rue depuis Saint-Nicolas jusqu'à Croixdalle (fig. 14). Quelques-uns d'entre eux, comme Eude Rigaud, semble s'être passionnés pour l'agrandissement de ces paroisses, qui étaient leur œuvre. Si l'une d'elles, Saint-Nicolas, est encore qualifiée de *nova villa* en 1220, de spacieuses églises s'élevèrent dans toutes dès le xiiie siècle[3]; leur population était donc déjà assez considérable. Plus à l'Est, la forêt d'Eu fut défrichée en partie par les moines de Foucarmont. Du xie au xiie siècle s'étendirent les essarts qui la partagèrent en Haute et en Basse Forêt ; les paroisses de Réalcamp et d'Aubéguimont, situées dans l'intervalle, furent fondées sous le règne de saint Louis[4].

L'action des grandes abbayes se faisait sentir très loin. Au Nord du Vexin, les moines de Mortemer trouvèrent des rivaux dans les religieux de Saint-Denis de Paris, qui reçut, dès l'époque mérovingienne, d'importantes concessions dans l'immense massif de Lyons

[1] Martin, 416, I, p. 25 et 69.

[2] Duplessis, 379, p. 52 ; cf. p. 109 ; Cochet, 284, col. 531-534.

[3] Decorde, 397, p. 55, 96, 100, 103 ; Cochet, 284, col. 31-33, 225, 230. — Les archevêques de Rouen ont sans doute aussi contribué à la mise en valeur de la région des Andelys et de Fresne qui fut le « premier patrimoine du siège archiépiscopal » (Le Prevost, 502, II, p. 137).

[4] Maury, 142, p. 323.

et de Bleu : de même Saint-Ouen de Rouen, Le Bec et beaucoup de monastères étrangers au Vexin Normand y possédaient des prieurés et des granges[1].

II. — LES DROITS D'USAGE.

Au Moyen Age, les villages voisins d'une forêt épargnée par le défrichement devaient à cette situation certains avantages. Ils avaient sur la forêt des droits d'usage, en vertu desquels ils jouissaient d'une partie de ses produits. De même, ils pouvaient, dans beaucoup de paroisses, envoyer leurs bestiaux sur les landes résultant de l'abroutissement des bois, sur les prairies marécageuses formées par les apports de la Seine ou de la mer. L'origine de ces droits est encore contestée : y voyait-on encore, au XIe siècle, les derniers vestiges de la propriété collective et les bois ont-ils appartenu aux communautés paysannes avant d'être usurpés par les seigneurs ? ou bien ceux-ci les ont-ils compris dans leur domaine privé dès le début du régime féodal ? c'est là une question toute juridique, peut-être insoluble. Ce qui est certain, c'est que, surtout à partir du milieu du XIIIe siècle, de nombreux documents attestent les droits des riverains, non pas comme hommes d'un seigneur, mais comme faisant partie d'une communauté villageoise, de l'une des paroisses « usagères »[2]. De nombreuses concessions étaient aussi accordées dans les forêts ou dans les pâtures communes aux abbayes et aux prieurés, aux seigneurs laïques, aux curés, même à des collectivités d'artisans, aux meuniers de Rouen, par exemple, aux bateliers de Croisset, aux toiliers de Montigny qui, moyennant 12 deniers, recevaient tous les trois ans un hêtre pour réparer leur métier[3]. Souvent les établissements religieux étaient exonérés des redevances, rentes ou forestages, herbages, panages, qui, en dehors d'amendes multiples, pesaient sur les vilains.

L'importance des usages variait à l'infini selon les actes de concession. Les premiers étaient conçus en termes assez vagues. Encore au milieu du XIIe siècle, la population des villages riverains

[1] Villemsens, 512, p. 156. — Une villa royale existait dès le VIIe siècle à Étrépagny, où les Mérovingiens étaient sans doute attirés par le voisinage des chasses de la forêt de Lyons (Le Prevost, 502, II, p. 54).

[2] Ainsi on voit apparaître en 1258, comme unis dans la possession des mêmes droits, « omnes consuetores residentes in quatuordecim parrochiis quæ sunt sub ala foreste » [de Roumare] (Prévost, 147 *bis*, p. 336 ; cf. pour d'autres exemples p. 334).

[3] Prévost, p. 339, 347, 362.

était si peu nombreuse, ou les forêts paraissaient si peu entamées, que les rois ne voyaient pas d'inconvénients à laisser leurs sujets prendre à peu près tout ce dont ils avaient besoin. Henri II permit à divers propriétaires de couper tout le bois nécessaire pour leur chauffage ou la clôture de leurs terres [1], d'envoyer tous leurs troupeaux, non point dans une forêt déterminée, mais dans toutes les forêts de la Normandie [2]. Quand celles-ci ne parurent plus illimitées, ni leurs ressources inépuisables, les restrictions se multiplièrent; l'étendue et l'exercice des usages furent étroitement réglés. Rien de plus divers que ces règlements, avec leurs détails menus et parfois savoureux. Ils indiquent dans quelle mesure et moyennant quelles redevances l'usager a le droit de prendre, selon une disposition assez générale, « le bois brisé, l'arraché, le verd en gisant et le sec en estant et en gisant, le mort bois, la branche de plein poing et de moins ». Nous savons, grâce à cette abondance de prescriptions, que, à part le chêne et le hêtre, les forêts de la Normandie étaient constituées par les essences peu estimées des « mort bois » que l'usager était autorisé à abattre : le charme, le bouleau, le tremble, le saule, l'aulne, le frêne, le sureau, le pin, sans compter les épines, les ronces, les genêts, les bruyères et les fougères du sous-bois [3]. Ces listes seraient à consulter pour une histoire de la flore arborescente de la France ; elles nous prouvent, par exemple, l'indigénat du pin, bien qu'il ne paraisse que très rarement dans les procès-verbaux de visites avant la fin du XVIIIe siècle. Les concessions spécifiaient encore jusqu'à quelle hauteur les usagers pouvaient couper les branches, de quels instruments, serpes, ferrures, charrettes, ils pouvaient se servir sans s'exposer à la rigueur des verdiers. Elles limitaient le nombre des chevaux, des vaches, des brebis qu'ils enverraient au pâturage, des porcs admis au « panage » si le sol était suffisamment couvert de glands. Les chèvres étaient sévèrement exclues par la Coutume de Normandie, et des dispositions très anciennes mettaient les bois « en défens » au printemps. Il est presque impossible de comparer ces usages, qui variaient de forêt à forêt, de fief à fief, de paroisse à paroisse ; on ne peut même songer à calculer leur rapport avec les redevances qu'ils entraînaient ; mais

[1] Le voisinage de la forêt exposait les champs aux ravages du gibier que les paysans n'avaient pas le droit de détruire. On permettait seulement à certains riverains, appelés ramagers, de l'écarter par des clôtures de menu bois, de houx ou d'épine par exemple, qu'ils pouvaient couper dans la forêt (Delisle, p. 375, n. 212).

[2] Prévost, 147 *bis*, p. 337.

[3] Delisle, 132, p. 360.

on voit qu'à des degrés très divers, les villages riverains trouvaient dans la forêt du bois pour leur chauffage, leurs constructions et leurs clôtures, de l'herbe pour leurs troupeaux. Leur vie était attachée à la forêt et l'importance des droits qu'ils y possédaient se révéla par leur ardeur à les défendre.

La lutte s'engagea de très bonne heure contre les propriétaires féodaux. La faute en fut parfois à l'avidité des seigneurs, qui tentèrent d'établir de « mauvaises coutumes », de percevoir des taxes arbitraires, à l'administration tracassière de leurs agents ; mais bien souvent aussi, les paysans furent les coupables. Les verdiers ne suffisaient point à la surveillance de ces immenses étendues boisées, attaquées de toutes parts par une multitude de délinquants qui coupaient les arbres, conduisaient leurs brebis ou leurs vaches dans les jeunes taillis ou menaient au panage un nombre de porcs excessif. C'étaient de continuels empiétements, des usurpations qu'avec le temps on faisait passer pour « coutumes ». Aussi les seigneurs en arrivèrent à craindre et pour leurs droits, et peut-être même pour leurs forêts journellement dégradées. Ils durent prescrire une suite d'enquêtes, dès 1171, pour ne point laisser prescrire leurs titres de propriété[1]. Ils en furent réduits à céder en toute propriété aux usagers une partie de la forêt pour sauver le reste du pillage. C'est dans ces actes de cantonnement qu'il faut souvent chercher l'origine des biens communaux. La partie que le propriétaire se réservait, le défens, la haie ou le plessis, était protégée par des levées de terre, des « fossés » que les paysans devaient entretenir. Les bestiaux qui les franchissaient, ou dont les conducteurs étaient surpris en flagrant délit, étaient menés dans une sorte de fourrière ou de ferme dont le nom, « le parc », se retrouve dans des lieux-dits, comme Le Parc-d'Anxtot, au voisinage de l'ancienne forêt de Lillebonne.

La possession des mêmes droits, puis des mêmes biens, la lutte contre les seigneurs féodaux ou les officiers forestiers développèrent sans doute, parmi les membres de chaque paroisse riveraine, la conscience de leur solidarité économique. Dans ces villages aux habitations dispersées, dont les habitants ne se rencontraient guère qu'à l'église le dimanche, il naquit de l'identité des intérêts le sentiment d'une vie collective, à laquelle tous participaient sans distinction de fortune.

Des groupements plus étendus se formèrent pour les mêmes rai-

[1] Delisle, p. 340.

sons. Les diverses paroisses voisines de la même forêt pouvaient relever de seigneurs différents ; mais, souvent, les usages accordés étaient à peu près les mêmes. C'est ainsi que le rédacteur de l'enquête de 1424 put joindre, dans l'indication de leurs droits et de leurs charges, les 17 paroisses riveraines de la forêt de Roumare. Lorsque celle-ci avait été déclarée « close » et les droits des usagers suspendus jusqu'à vérification de leurs titres, elles s'étaient associées pour présenter « en une cédulle » les droitures auxquelles elles prétendaient, les rentes et devoirs auxquels elles étaient tenues [1]. Entre les 17 paroisses, si distantes cependant, dut naître le même sentiment de solidarité qu'entre les membres de chacune : c'était un bien commun qu'il fallait protéger contre les revendications du maître, de l'ennemi commun. Près de Gisors, il se créa pour les mêmes raisons un groupement assez cohérent pour conserver son nom presque jusqu'à nos jours. En 1867, on appelait « les Sept-Villes-de-Bleu » les anciennes paroisses d'Amécourt, Sancourt, Hébécourt, Heudicourt, Saint-Denis-le-Ferment, Mainneville, Thierceville [2]. Leur territoire occupe, soit entre l'Epte et la Levrière, soit à l'Ouest de cette rivière, une région d'argile à silex et de dépôts tertiaires, jadis couverte par une forêt qui prolongeait celle de Lyons jusqu'à l'Epte : c'était la forêt de Bleu, dont les bois de Gisors et de Coquereaumont sont les derniers restes. Dès le XII[e] siècle, sa continuité était interrompue, comme aujourd'hui celle de la forêt de Lyons, par les clairières où s'étaient établis les villages. Un texte de 1280 leur reconnut, s'il ne leur accorda, le droit de prendre du bois de construction et de chauffage, d'envoyer leurs troupeaux dans la partie de la forêt qui prit le nom de « Coutumes de Bleu ». Les Sept-Villes reconnaissaient cette concession par le paiement, en commun, d'une rente de 32 l. 10 s. Ces droits communs, elles surent les étendre par une série d'usurpations insensibles, mais incessantes, qui leur valut enfin la pleine possession d'un terrain de sept mille acres, dont elles n'avaient eu d'abord que l'usufruit. Elles durent ce succès à leur solidarité dans la lutte contre les puissants seigneurs de Mainneville, contre les administrateurs des Eaux et Forêts et des Domaines, contre les commissaires extraordinaires du Roi. Elles s'entendaient pour régulariser leurs empiétements, leurs défrichements abusifs, par des accords comme celui de 1490 : que si l'un des habitants met en culture une place de coutumes, pourvu qu'elle fût vide de bois, il pourra se

[1] Prévost, 147 *bis*, p. 367.
Charpillon, 422, p. 245.

l'approprier sans que personne l'en empêche [1]. Il s'était donc formé comme une fédération entre les Sept-Villes, dont les habitants étaient en rapports fréquents, soit par les délibérations qui rassemblaient les notables, soit par la jouissance même des usages qui amenait à se rencontrer le bûcheron avec le pâtre. Ils menaient la même vie, assez différente de celle du vrai Vexin, plus découvert, où la forêt cessa de bonne heure de compléter le champ dans l'exploitation rurale. Le cas des Sept-Villes est-il isolé ? et ne pourrait-on citer en France d'autres forêts qui, loin de dresser une barrière entre les riverains, les unissaient par la possession des mêmes coutumes, par la communauté de leurs intérêts, par la similitude de leur existence ? Redoutée des voyageurs, la solitude des forêts était pourtant moins silencieuse que de nos jours, où, depuis la restriction, sinon la suppression des usages, les paysans ne paraissent plus guère qu'au moment des coupes. Venus des lisières ou des villages installés dans les éclaircies, ils s'y rencontraient plus souvent ; et l'étude des patois montrerait peut-être que les forêts, même assez longues, ne forment pas toujours une limite linguistique aussi tranchée que, par exemple, une vallée marécageuse comme celle de la Seine.

III. — LA VAINE PATURE.

Ce n'était pas seulement dans les bois, les landes et les marais des « coutumes » que tout paysan pouvait envoyer ses bestiaux : c'était aussi, à certaines époques, sur tous les champs de sa paroisse, qu'ils lui appartinssent ou non. Le Coutumier de Normandie, dans sa rédaction du milieu du XIIIe siècle [2], établit que « terres sont en aucun temps en deffens et en autre sont communes ». Elles étaient en deffens, l'accès en était interdit aux troupeaux, tant qu'il s'y trouvait une culture « de quoy les bestes pevent légièrement tollir les fruitz ». Il en était de même pour les prés, pour les « terres vuides » ou dépouillées, les jachères, « depuis my-mars jusqu'à la Sainte-Croix en septembre » (14 septembre). Mais après la récolte et passé ce délai, les terres étaient « communes » ; c'était « le temps de banon, en quoi les bestes pevent aller communément par les

[1] Lebeurier, 398, p. 160, 205, 211, 236.

[2] Nous citons ici le texte antérieur à la réforme de la Coutume en 1585, d'après l'édition de 1483 (360, ch. VIII) ; elle traduit le texte latin du *Summa de Legibus in Curia laicali* (Tardif, 361, II, p. 29), dont la rédaction originale se place entre 1254 et 1258 (*Ibid.*, p. CXCIV).

champs sans pastour ». Le paysan pouvait alors lâcher son troupeau à travers tout le terroir ; il n'était tenu de garder en tout temps que les bêtes malfaisantes « qui n'ont point de banon, si comme sont chièvres qui manguent les bourgons des vignes et la croissance des arbres, et porcs qui fouissent les prez et les terres semées ». Sauf cette réserve, le propriétaire ne pouvait chasser ce bétail de ses champs que s'ils étaient fermés, « sy comme de hayes ou telles choses » ; et le texte du XIIIe siècle spécifie même que « nul ne peut défendre sa terre en temps de banon si elle n'est close d'ancienneté ». La vaine pâture, autorisée d'ailleurs dans plusieurs autres provinces, n'était donc point une tolérance ; c'était une limitation légale du droit de propriété au profit de la collectivité ; en temps de banon, les terres vides étaient « communes » et les troupeaux de tous les paysans en profitaient également. La Coutume protégeait les cultures tant que leurs fruits n'étaient point recueillis ; le banon pouvait être abrégé suivant les années et la rapidité de la germination : « banon doit estre osté de toutes terres en quoi la blée est apparissant qui pourrait être empirée par avoirs [= s'il y a des troupeaux dans le champ], si qu'il n'y en doit point avoir ». On pouvait tenter la culture de plantes dont l'époque de végétation dépasse le temps de deffens ; on s'exposait seulement à les voir gâtées par ces bêtes qui divaguaient « par les champs sans pastour ». La Coutume de Normandie ne décourageait donc pas les initiatives ; elle ne s'opposait pas au progrès agricole. Mais, si elle respectait dans la propriété les droits acquis par le travail, elle la grevait d'une véritable servitude au profit de la masse des paysans, même des simples manouvriers.

L'usufruit temporaire qu'elle leur concédait, lors du banon, n'était point un avantage négligeable. A partir de la mi-septembre, leurs bestiaux pénétraient librement dans toutes les prairies dont le propriétaire devait parfois leur abandonner les secondes herbes [1]. Les jachères, soit, dans le régime de l'assolement triennal, le tiers du terroir, leur étaient livrées pendant tout l'automne, l'hiver et jusqu'au début du printemps : or, ces six mois sont de beaucoup les plus pluvieux de l'année et, sur ce sol généralement argileux, le cultivateur ne juge aujourd'hui que trop drue la croissance des mauvaises herbes. Ainsi, sous le régime de la vaine pâture, le paysan pouvait, à la rigueur, faire subsister sur les jachères ses bestiaux pendant la mauvaise saison ; après la mi-mars, il les envoyait sur les landes et les marais, et dans les forêts après le mois de mai. Il ne

[1] Delisle, 132, p. 272.

lui était donc pas absolument nécessaire d'exploiter un domaine pour profiter du lait et du croît d'une vache ou de quelques brebis ; dès qu'il possédait les avances nécessaires pour leur achat, il pouvait les entretenir sur cette immense partie du finage qui, pour six mois ou pour toujours, était « terre commune » ou « coutume ». La disparition graduelle du banon et des usages se fit, dans les temps modernes, aux dépens des plus misérables des villageois qu'elle força à vendre leur bétail ; c'est elle, en grande partie, qui oppose le village normand du Moyen Age à celui du xxe siècle.

IV. — LES FOURRAGES ET LE BÉTAIL.

Profitant des pâtures communes comme les pauvres, les paysans qui exploitaient un domaine pouvaient restreindre leurs prairies ou leurs cultures fourragères : il suffisait que leur bétail pût passer l'hiver, plus ou moins difficilement, jusqu'à la pousse des premières herbes. Les prairies fauchées ne s'étendaient guère que dans les vallées, et surtout dans celle de la Seine. Assez rares, et sans doute d'une assez grande valeur, elles n'étaient guère sorties du domaine immédiat des ducs ou de leurs principaux feudataires. Le fleuve permettait d'en transporter le foin à Rouen, même jusqu'à Paris où, vers 1350, il était expédié par quantités assez considérables de Sotteville, de Deville, de Petit-Couronne, de Bardouville, de Jumièges[1]. Les prairies de la Basse Seine étaient déjà aménagées à peu près comme de nos jours, sauf l'absence des digues protectrices ; après la fauchaison, on répandait sur elles de la terre végétale, on les « motait » ; à Saint-Georges-de-Boscherville, au Petit-Couronne, on savait, vers 1360, disposer le foin en « mullons, tiex que ledit foin pourra estre gardé un an et plus sans empirier pour pluie ne pour vents »[2]. Là où les abbayes avaient reçu des « portions de foin », s'élevaient des granges spacieuses, des « loges ». On connaissait déjà la pratique des irrigations et plusieurs textes mentionnent le droit de dériver des rivières pour baigner les terres riveraines[3]. Les cultures fourragères se bornaient encore aux fèves, aux lentilles, surtout aux pois et aux vesces. Ces deux dernières Légumineuses étaient souvent appelées « trémois », ainsi que l'avoine et quelque-

[1] De Beaurepaire, 123, p. 624 et 737.
[2] *Ibid.*, p. 373.
[3] Delisle, 132, p. 272 et 275.

fois l'orge, sans doute parce qu'elles se semaient au troisième mois de l'année [1].

Dans une région aussi riche que le fut la Normandie sous le gouvernement de ses ducs, l'élevage devait être assez rémunérateur. Ses produits, la viande surtout, trouvaient un marché dans les grandes villes, d'un luxe sensuel et plantureux. Aussi un bétail très nombreux vivait-il sur les terres des seigneurs et des abbayes [2]. Il leur était facile, même s'ils s'étaient réservé peu ou point de terres labourables dans leur domaine immédiat, de le nourrir dans les bois, les landes, les prairies ; sa surveillance ne demandait point la présence continue du maître comme la conduite d'une ferme de culture. Pourtant, ils trouvèrent souvent plus commode encore de le confier à ceux de leurs vassaux qui possédaient un troupeau. Les monastères pratiquaient parfois, à côté de l'exploitation directe, le bail à « mouteploit » ; ainsi, l'abbaye de Beaubec, à la fin du XVIe siècle, possédait dans plusieurs paroisses du Bray des troupeaux de moutons dont elle abandonnait tous les produits, sauf le croît, le « mouteploit ». Ce genre de bail à cheptel, ainsi que tous les contrats qui partagent le bénéfice entre le propriétaire et le gardien, paraît très souvent dans les registres des tabellionages. S'il était beaucoup plus employé que de nos jours, c'est peut-être, comme le pense M. Robillard de Beaurepaire [3], parce qu'il permettait de faire fructifier les moindres économies, dès qu'elles atteignaient la valeur d'une vache ou de quelques brebis. Par ces baux à métairie, le bourgeois le plus infime s'intéressait aux profits de la culture qui avivaient son ambition, l'achat d'une terre ; citadin, il devenait à demi-paysan. Souvent, il est vrai, ces contrats spécifiaient des conditions léonines ; c'étaient parfois de véritables transactions usuraires que les baux des XIVe et XVe siècles, lorsque le paysan, ruiné par les razzias des guerres, incapable d'acheter une vache, devait la prendre à loyer.

Les documents sont trop vagues ou trop succincts pour nous permettre d'apprécier les caractères et l'importance de l'élevage. On entrevoit combien le cheval de selle retint toute l'attention des féodaux, tandis que le mauvais état des routes fit négliger les races de trait [4]. A l'imitation des ducs, beaucoup de seigneurs voulurent avoir leurs haras, où ils recherchaient pour leurs destriers les croisements

[1] De Beaurepaire, 123, p. 381-390.
[2] Delisle, p. 220.
[3] P. 472.
Houel, 135, p. 318.

espagnols ou arabes : parfois ils s'étaient réservé la possession d'étalons, si bien que le paysan devait leur payer la monte. Les mêmes spéculations ne pouvaient manquer d'être tentées dans ces grandes exploitations qu'étaient les monastères ; les moines de Mortemer élevaient, au XIIIe siècle, des chevaux dans les landes de la forêt de Lyons [1]. Quant aux paysans, beaucoup étaient trop pauvres, ou ne cultivaient pas assez de terres, pour l'entretien d'un cheval. Celui d'un bœuf, d'ailleurs, était considéré comme beaucoup moins onéreux : moins difficile à nourrir, cet animal pouvait être engraissé quand ses forces diminuaient. Aussi voyons-nous parfois des bœufs attelés à la charrue ou aux voitures. Dans l'un de ces baux où le propriétaire faisait l'avance des semences, des instruments aratoires, d'un cheptel, les religieux de Saint-Lô prêtaient à leur fermier, à Bréauté, en 1447, « 4 bœufs pour tirer à la carrue » et seulement 2 juments [2]. A la même date, l'abbé de Fécamp faisait acheter auprès de Quetehou, dans le Cotentin, des bœufs de labour [3]. Les troupeaux de porcs, très nombreux, étaient menés dans les landes et les forêts lors de la glandée.

Les pâturages de la Normandie orientale et le bétail qu'ils nourrissaient n'atteignaient point à la réputation de ces prairies de la vallée d'Auge et du Cotentin où, suivant l'exagération traditionnelle, « l'herbe chasse le bœuf ». Les produits de l'élevage de la Basse Normandie étaient recherchés sur le marché de Rouen pour les tables luxueuses. Pour l'hôtel de l'archevêque, on faisait venir, au milieu du XVe siècle, des bœufs de Pont-l'Évêque, de Lisieux, de Caen, de Bayeux, ainsi que de ces moutons de prés-salés du Cotentin dont la renommée date du Xe siècle ; le beurre était acheté près de Coutances [4]. Il semble même que, faute de prés d'embouche, la Haute Normandie ne produisait point assez de viande pour sa consommation, au moins pour celle de ses villes. Au début du XIIIe siècle, les bouchers de Rouen allaient chercher au marché du Neubourg le bétail qui venait de la Basse Normandie [5]. A la foire du Pardon Saint Romain, venaient les éleveurs du Cotentin, des évêchés de Coutances, d'Avranches, de Tréguier, de Léon. L'Angle-

1 Delisle, p. 228. Les haras étaient souvent établis sur les landes qui bordaient les forêts, par exemple près de celles de Roumare en 1070 et de Brotonne en 1086.

2 De Beaurepaire, p. 358.

3 Delisle, p. 238. La race bovine était déjà désignée sous le nom d'aumailles (animalia). Celui d'avaires lui était commun avec la race chevaline (p. 233).

4 De Beaurepaire, p. 703, 704, 735.

5 Duchemin, 443, p. 18.

terre envoyait, par Rouen et surtout par Dieppe, des bœufs, des moutons, du lard, du cuir. Les seigneurs et les dignitaires ecclésiastiques ne se contentaient point des chevaux du pays ; il venait à Rouen des chevaux de Flandre, du Boulonnais, des genets d'Espagne ; d'autres étaient achetés à la foire de Guibray. Mais c'est surtout d'Angleterre, par Dieppe, que les importations furent nombreuses au début du xv[e] siècle : l'occupation britannique amena la vogue des chevaux anglais qui survécut à la conquête française[1].

Si les meilleures races étrangères étaient déjà appréciées dès le Moyen Age, leurs représentants n'étaient point achetés seulement pour les manoirs seigneuriaux, mais aussi par des paysans, comme ceux qui, près d'Elbeuf en 1404, de Darnétal en 1413, étaient en rapport avec des bouviers bretons[2]. Dès cette époque, on cherchait donc à améliorer les races de la Haute Normandie et, probablement, les types que les agronomes du début du xix[e] siècle décrivaient comme indigènes étaient déjà les résultats de croisements très anciens et très divers.

On est surpris de l'activité du commerce du bétail dès le Moyen Age, des relations lointaines qu'il suppose : depuis Rouen jusqu'à la Flandre et au pays de Léon. Il s'explique cependant par les facilités du transport ; malgré les risques d'épizootie et d'accidents, le maquignon qui convoyait des chevaux, l'herbager qui amenait un troupeau de bœufs n'avaient pas les énormes frais de route du marchand dont la pacotille était cahotée dans les ornières des pistes qu'on appelait des chemins. Il y aurait à chercher, dans les comptes des péages, si ces voies, suivies par le bétail, n'ont point conservé une certaine fixité, comme les « drailles » des moutons transhumants. Un troupeau peut passer par les plus mauvaises sentes ; mais son conducteur, à moins de le déprécier, est obligé de le nourrir sur des pâtures, de l'abriter dans des auberges qu'il ne trouve que suivant des itinéraires déterminés. Peut-être expliquerait-on, par ces itinéraires, l'importance de certains bourgs aujourd'hui déserts, ou, parfois, la propagation des races de bétail, de certains procédés de culture et d'élevage[3].

[1] De Beaurepaire, p. 467, 470, 726.

[2] *Ibid.*, p. 471, 702.

[3] Sur ces itinéraires suivis par les conducteurs de bétail, nous n'avons malheureusement pas trouvé de documents antérieurs à une enquête de 1810 sur l'approvisionnement de Paris (Arch. Nat., F[10] 510). On y voit que les troupeaux faisaient de 4 à 8 lieues par jour, sans suivre toujours les grandes routes ; ils évitaient les villes importantes et s'arrêtaient dans des bourgades insignifiantes comme Formille, Reaux, La Commanderie sur la route du Cotentin à Poissy et Paris.

V. — LES CULTURES.

Comme partout au Moyen Age, on croyait que le sol s'épuisait si on ne le laissait se reposer fréquemment. Aussi restait-il en jachère tous les deux ans, ou tous les trois ans. Dans le premier système, la moitié des terres labourables, ou « gagnables », demeurait improductive : ainsi les religieuses de Saint-Saens, en 1257, n'ensemençaient que 115 acres sur 245[1]. L'assolement triennal, qui réduisait la jachère au tiers, semble heureusement avoir été beaucoup plus fréquent.

Les cultures se suivaient dans l'ordre suivant : la première année, le champ, fumé et plusieurs fois labouré, était semé à l'automne de blé-froment ; au printemps de la seconde année, de trémois, c'est-à-dire d'avoine ou d'orge, de pois et de vesce : il se reposait la troisième année. Ce type est très nettement indiqué dans le bail d'un manoir à Martainville-sur-Ry en 1402 : « 18 acres de blé, bien fumées et labourées en 4 areures [c'est-à-dire retournées 4 fois par la charrue] : 20 acres en trémois, bien chargées et labourées, à savoir : 10 acres d'avoine en 2 areures, 10 acres de vesce en 1 areure, dont il y aura 1 acre semée de pois : 20 acres de jachère dont 10 en royons [en sillons] et 10 en plat »[2].

Région de culture et d'élevage à la fois, la Normandie orientale consacrait donc, chaque année, un tiers de son sol au froment et un autre tiers à ces trémois qui nourrissaient son bétail. Ce fut souvent un pays exportateur de blé. Il est extrêmement malaisé de discerner le sens et l'importance si variable du commerce des céréales dans la France du Moyen Age. Malgré les travaux de M. Robillard de Beaurepaire sur la navigation fluviale, on ne voit même point dans quelle mesure la Normandie approvisionnait Paris. Il apparaît cependant que Rouen envoyait souvent, hors de la province et

[1] Delisle, p. 298.

[2] De Beaurepaire, p. 386. Dans les baux des XIVe et XVe siècles, on trouve de nombreuses irrégularités qui s'expliquent peut-être par la misère du paysan. Tantôt il ne pouvait se procurer assez de semence, ou, n'ayant pas de chevaux et d'instruments, il cultivait moins de la moitié du domaine. Ce serait le cas dans un contrat de Mesnil-Raoul de 1466 : « 12 acres en labour, à savoir 4 de blé, 4 d'avoine, 2 de pois gris, 2 de vesce, et 18 acres de gasquière [jachère] en une areure » (*Ibid.*). Tantôt il cherchait à tirer de sa terre un profit immédiat, quitte à l'épuiser. Au manoir de la Picauderie, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, les religieux de Saint-Lô louaient en 1421 32 acres, dont 10 en blé 5 en orge, 5 en avoine, 2 en pois, 2 en vesce et seulement 8 en jachère (*Ibid.*, p. 387).

même loin du royaume, les blés des campagnes qui bordent le fleuve en amont. En 1395 et 1396, les blés du Vexin, dont Les Andelys étaient le marché, furent expédiés en Hollande. En 1456, ceux du Neubourg, embarqués à Elbeuf, furent vendus en Bretagne, en Flandre et en Écosse. L'exportation, qui fut presque continuelle au xv[e] siècle, d'après M. de Fréville, surprend par ses destinations lointaines, comme le Portugal et Gênes en 1494[1]. Évidemment, le hasard devait seul amener le capitaine d'un navire portugais ou italien à charger du blé à Rouen ; mais ces faits montrent qu'à diverses reprises la Normandie produisit plus de froment qu'il ne lui en était nécessaire : c'était un *bon pays*.

Les cultures patientes et minutieuses n'y étaient point inconnues. Son sol est assez riche et profond, son climat assez humide pour que le lin y ait été semé dès l'époque gauloise. De nombreux textes le signalent au Moyen Age dans les clairières des forêts, dans les essarts de celle de Lyons, par exemple : peut-être réservait-on à cette plante si exigeante, qui épuise vite les principes nutritifs du sol, la fertilité des terres vierges. Une pratique, aujourd'hui abolie, faisait « ramer » ses tiges avec des brindilles que les coutumes permettaient souvent de couper dans les bois voisins[2]. Dès le début du xv[e] siècle, la rabette, une Crucifère oléagineuse, couvrait assez d'espace à Guilmécourt et dans les plaines environnantes pour que Dieppe exportât d'assez grandes quantités de ses graines[3]. L'huile était fournie aussi par les capsules du lin, par celles du pavot qui étaient recueillies, au xiv[e] siècle, à Léry et dont faisaient commerce, au xv[e] siècle, les habitants de Pont-de-l'Arche. On se servait plus encore d'huile de noix. Les noyers ou « gauguiers » étaient plus fréquents qu'aujourd'hui sur les bords de la Seine, de Vernon à Elbeuf, où leur nombre a été diminué par la rigueur des hivers, surtout par la concurrence des huiles d'olive, d'œillette et d'arachide[4].

C'était encore la vallée de la Seine qui produisait les couleurs nécessaires à l'industrie textile de Rouen et d'Elbeuf ; peut-être le

[1] De Fréville, 266, I, p. 295.

[2] Delisle, p. 324 et 376. — Le ramage des lins consistait à établir au-dessus du sol un réseau de branchages, au milieu desquels les tiges s'élevaient sans avoir à redouter la pluie ni le vent. La filasse, très fine, servait à la fabrication du fil de mulquinerie employé par les dentellières (Barral et Sagnier, *Dictionnaire d'agriculture*, III, p. 520).

[3] Delisle, p. 325 ; De Beaurepaire, p. 391.

[4] On cite des donations de noix, au xii[e] siècle, à Angreville et Villers-sur-le-Roule, dans le voisinage de Gaillon ; des redevances en noix étaient spécifiées dans les comptes des seigneuries de Gaillon et de Fresne-l'Archevêque ; à Vernon, il y avait une place spéciale pour le marché aux noix. (Delisle, p. 325 et 507 ; De Beaurepaire, p. 411.)

sol léger et sablonneux convenait-il aux plantes tinctoriales. Alizay, en 1255, Léry et Tournedos, au XIVe siècle, cultivaient la gaude, Résédacée qui teint en jaune, la guède ou pastel, d'où l'on extrait le bleu ; la garance apparaît, dès le XIVe siècle, aux abords de Rouen. Pourtant les drapiers normands ne se contentaient point des produits indigènes : ils continuaient à faire venir la garance de Chartres, la guède d'Amiens, surtout de Caen et du Languedoc[1].

En dehors de ces cultures, qui n'entraient pas dans le cours régulier de l'assolement, les terres « gagnables » étaient soumises à des « façons » multiples[2]. Les jachères qui devaient recevoir le blé étaient labourées au moins trois fois. D'abord venaient au printemps les labours « de carême, de marchesque ou de tremois ». On « varetait » ou « guéretait » une seconde fois (binalia) en été, et une troisième (tercialia) à l'automne. Dès le Moyen Age, la charrue normande était très supérieure à l'araire romain qu'on retrouve encore dans le midi de la France. Le soc, en bois de hêtre ou de chêne, était ferré, muni d'un versoir et d'un coutre ; dès 1220, on signale à Vatteville, près de la forêt de Brotonne, une charrue dont l'avant-train reposait sur deux roues : c'est déjà le type de charrue qu'emploient aujourd'hui la plupart des fermes cauchoises[3]. On est surpris du nombre d'animaux attelés à chaque araire. Les moines de Jumièges faisaient labourer avec 4 bœufs et 2 chevaux : les dames de Caen, avec 8 bêtes de trait ; à Glicourt, on se servait de 2 juments et 4 bœufs ; à Bourg-Achard, de 2 bœufs et 2 chevaux. Les terres de la Normandie sont souvent fortes ; peut-être aussi le soc rencontrait-il alors plus d'obstacles : des siècles de culture n'avaient pas encore éliminé la végétation spontanée, qui reprenait possession du sol pendant l'année de jachère, et n'avaient point débarrassé le champ des pierres, des silex ou des grès tertiaires. Les petites exploitations ne pouvaient naturellement entretenir ces coûteux attelages ; aussi la plupart devaient s'associer pour labourer en réunissant leurs bœufs et leurs chevaux. Et même, beaucoup de paysans, aux XIVe et XVe

[1] Delisle, p. 329 ; De Beaurepaire, p. 392. — Le pastel (*Isatis tinctoria* L.) fit au Moyen Age la prospérité de la région de Toulouse et d'Albi, jusqu'aux exactions fiscales du XVIe siècle et à l'introduction de l'indigo, encore interdit sous le nom d' « inde » dans une ordonnance royale de 1598. Sur les relations du Languedoc avec Rouen, cf. Guénot, 267, p. 285.

[2] Sur ces façons, cf. Delisle, p. 302 et suiv.

[3] Dans les textes des baux cités par M. de Beaurepaire, on voit en 1447, à Bréauté, « deux carrues ferrées de toutes ferrures, montées de roues et prestes de labourer », et, en 1452, à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, « une charrue avec les fers et les rouelles » (p. 358). Après le labour, on « éblétait », on brisait les mottes de terre avec une espèce de longue massue.

siècles, étaient de « pauvres laboureurs de bras », réduits à retourner la terre avec la houe. Les labours finis, on semait le blé, assez tôt, autant que possible, pour qu'il eût pris racine avant les gelées. Les terres étaient ensuite hersées, mais le rouleau à cheval était encore inconnu. En juin, les femmes sarclaient et échardonnaient les blés[1]. Enfin, à partir de la fin de juillet, on sciait les blés au moyen de la faucille. La faux figurait pourtant dans le matériel de la ferme ; elle était employée régulièrement pour le foin et l'avoine ; mais on préférait pour le blé la faucille qui, abattant seulement les épis, laissait les chaumes sur les guérets jusqu'au mois de septembre ; ils étaient alors coupés pour fournir la « glue » ou l'« étouble » des toitures. Les épis étaient battus au fléau durant l'hiver.

VI. — LA VIGNE ET LE POMMIER.

Le recul de la limite de la vigne depuis le Moyen Age est un fait bien connu. Elle englobait jadis la Normandie, ainsi que d'ailleurs des régions plus septentrionales encore, la Picardie, l'Artois, la Flandre[2]. Dès l'époque mérovingienne[3], les moines avaient couvert de ceps les coteaux voisins de Fontenelle et de Jumièges ; mais la culture de la vigne ne paraît s'être étendue qu'après l'établissement des Scandinaves. Les ducs encouragèrent, croit-on, la constitution du vignoble normand. Sans doute, Rouen voyait affluer les vins des provinces françaises, dont son port approvisionna de tout temps l'Angleterre et les Pays-Bas. Les vins de Guyenne et de Gascogne, qui venaient par mer, les vins de Bourgogne, qui descendaient la Seine, formèrent pendant longtemps l'objet principal de son commerce. Mais les souverains de la Normandie, souvent en lutte avec leur suzerain, pouvaient craindre que celui-ci n'interdît la sortie des vins de France ou ne la restreignît en élevant les tarifs des péages de la Seine : il était désirable que le duché pût se suffire à lui-même. Aussi est-ce surtout, semble-t-il, aux XI[e] et XII[e] siècles que la vigne prit possession des coteaux normands. La réunion de l'Aquitaine aux États de Henri II, puis la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste exposèrent ses produits à la concurrence de

[1] Il faut remarquer combien ce procédé de sarclage était primitif. Les blés étaient piétinés ; la faucille ne détruit pas les racines des mauvaises herbes et, en les coupant si tard, on laissait certaines espèces répandre leurs graines sur le sol (Biot, 126, p. 667).

[2] Demangeon, 517, p. 254 ; Blanchard, 513, p. 37.

[3] Sur les débuts de la culture de la vigne, cf. Delisle, p. 418 et suiv.

ceux de la Gascogne et de la Haute Seine. Elle se maintint pourtant durant tout le Moyen Age : les importations étaient parfois arrêtées soit par les flottes ennemies, soit par des mesures fiscales, soit même par des prohibitions comme la défense, sous Philippe-Auguste, de transporter par eau, à Rouen, les vins de Gascogne, de Poitou et d'Anjou[1]. Il n'était point encore certain que le duché pût se dispenser de produire le vin dont il avait besoin.

La viticulture se développa donc en Normandie dans des conditions artificielles. Aussi se propagea-t-elle même dans des régions dont le climat ne lui convenait point et d'où elle disparut de bonne heure. Des lieux-dits ont conservé son souvenir dans des villages voisins de la côte, à Cuverville, sur l'Yères ; à Bouteilles, au Sud de Dieppe ; à Orcher ; M. Delisle la signale à Graville, près du Havre. Or, dans les listes de vignobles dressées par M. de Beaurepaire, pour les XIVe et XVe siècles[2], on n'en voit plus aucun près du littoral, et ils ne dépassent point, sur la Basse Seine, Heurteauville dans le méandre de Jumièges ; tous, sans exception, se trouvent dans la vallée de la Seine ou dans celle de ses affluents, l'Epte, l'Eure et l'Iton. Le climat de la région littorale ne se prête point, en effet, aux exigences de la vigne. A Fécamp, la température moyenne mensuelle, de juin à septembre, reste inférieure à celle de localités plus septentrionales, mais moins dominées par les influences marines, comme Lille et Bruxelles : elle ne dépasse point 16°.5 en août et 11° en octobre, alors qu'elle doit s'élever à 19° dans les mois où le raisin mûrit et à 12°,5 lors des vendanges[3]. Les gelées tardives ou précoces sont rares : le thermomètre n'est descendu à Fécamp, de 1853 à 1882, au-dessous de 0° qu'une année en mai et que 6 années en octobre ; mais l'excès d'humidité qui pourrit le raisin n'est pas moins à redouter en octobre que la gelée. Or le maximum de pluviosité, sur la côte normande, se place au début de l'automne, au moment même de la récolte. Ainsi s'explique l'insuccès de la culture de la vigne dans toute la région maritime, où elle ne semble même pas avoir été tentée par de puissantes abbayes comme celles de Fécamp, de Valmont, du Tréport. Ainsi s'explique encore son recul sur la Basse Seine. Les vins du terroir de Conihout, dans la presqu'île de Jumièges, n'étaient guère estimés, bien qu'ils fussent exportés jusqu'en Flandre et en Angleterre :

[1] De Fréville, 266, I, p. 26, 90, 108, 119, 198 ; De Beaurepaire, 260, p. 18, 25.
[2] 123, p. 453.
[3] Marchand, 202, p. 468.

De Conihout ne beuvez pas
Car il meine l'homme au trespas[1].

Il n'en était pas de même des vins qu'on récoltait en amont de Rouen, surtout près de Gaillon et de Vernon. Le climat, déjà plus continental, est loin d'être aussi défavorable que sur la côte. Les étés sont beaucoup plus chauds ; la vallée de la Seine reçoit peu de pluie en comparaison des plateaux et du littoral. Le maximum d'automne y est moins marqué ; il s'accuse, en octobre, à Rouen, par un chiffre de précipitations qui est très inférieur pour ce mois à celui de Sanvic (70 millimètres au lieu de 107), et même à ceux de plusieurs localités proches des vignobles de la Champagne (Châtillon-sur-Seine, 71 ; Joinville, 95 ; Bar-le-Duc, 96). Aussi, dans cette partie de la vallée de la Seine, sous un climat assez chaud et relativement sec, la vigne persista durant tout le Moyen Age et ce furent les exactions du fisc qui l'en firent arracher au XVIIe siècle[2]. On estimait surtout les produits des collines qui entourent Vernon et Gaillon. Les villages voisins de Vernon, Saint-Just, Saint-Marcel, Autils, désignés sous le nom commun de Longueville, semblent avoir planté en vignes presque tout leur terroir. Les principales abbayes de la Haute Normandie s'étaient appliquées à y acquérir soit quelques arpents, soit des rentes en vin. La réputation de ce cru se marquait à l'éloignement des monastères qu'il approvisionnait : Montivilliers, Fécamp, Le Bec, Mortemer et jusqu'à Sainte-Geneviève de Paris[3]. De même, « on vit les grandes abbayes de Saint-Ouen, de Fécamp, de Jumièges s'empresser de prendre pied près de Gaillon, dans cette petite région viticole, véritable terre promise pour elles »[4]. Ces vignes étaient d'un tel produit que les seigneurs de Gaillon n'aliénèrent jamais cette partie de leurs domaines, qui passa presque intacte entre les mains des comtes d'Évreux, des rois de France, puis des archevêques de Rouen. Leur situation, sur les premières pentes de coteaux abrités des vents du Sud-Ouest, était à peu près celle des vignobles de l'Epte, des environs de Louviers, d'Elbeuf. D'autres, au contraire, regar-

[1] De Beaurepaire, 123, p. 455.

[2] Le médecin Julien de Paulmier, en 1588, trouvait que les vins de la Haute Normandie valaient presque ceux de l'Ile-de-France dans les bonnes années, quoique peu chargés d'alcool, « peu vineux » et « oligophores » (146, f° 23v). — Il semble probable, d'après les procédés de culture indiqués par les textes, que les vignerons normands plantaient au Moyen Age le « pineau », le cépage bourguignon qui couvrait au XVIIIe siècle les coteaux voisins de Paris. Assez peu productif, il donnait un vin très supérieur à celui des variétés qui l'ont aujourd'hui remplacé dans l'Ile-de-France (Biot, 126, p. 671).

[3] Delisle, 132, p. 421 ; De Beaurepaire, 123, p. 459.

[4] Le Prevost, 502, I, p. 164.

daient le Sud-Ouest et même l'Ouest, en face de Vernon, de Gaillon, du Vaudreuil, en amont de Rouen et de Duclair. Les plants n'ont pas toujours évité même l'exposition au Nord, qu'on trouve en face d'Oissel, à Cléon et Tourville-la-Rivière, et de Duclair, à Ambourville et Berville. On les trouvait tantôt sur les pentes raides des rives concaves, tantôt dans les méandres convexes, soit sur le talus des alluvions anciennes, soit même dans les plaines récemment colmatées, comme à Conihout. Presque tous les vignobles sont dans le voisinage immédiat du fleuve ou de ses affluents navigables, l'Epte et l'Eure ; on n'en connaît point sur les bords des rivières qui ne portaient point charge, le Gambon, le Robec, le Cailly ; et, s'ils furent très rares sur les rives de l'Andelle, c'est peut-être qu'elle n'était que flottable, et cela seulement depuis 1488[1]. Les produits des vignobles normands n'étaient donc point consommés sur place en totalité : grâce aux facilités du transport par eau, ils étaient expédiés assez loin, soit au marché de Rouen, soit dans les abbayes.

En dehors de la vallée de la Seine, le paysan ne buvait guère de vin, trop rare et trop cher. Mais ce fut seulement à la fin du Moyen Age que l'usage du cidre se répandit dans la Normandie orientale[2].

Le pommier y est cependant indigène, malgré la tradition qui le fait venir du pays basque[3]. Il croissait dans les forêts où le duc Richard, d'après la légende, trouva la variété qui porte son nom ; où, près des Andelys, les usagers avaient le droit de cueillir ses fruits et ceux du poirier ; les moines de Saint-Ouen possédaient dans plusieurs de leurs domaines des rentes de pommes de bois. C'est, en effet, avec des pommes sauvages que le cidre fut longtemps fabriqué dans notre région. Pourtant, de très bonne heure, on replanta dans la cour de l'habitation des entes arrachées dans les forêts. Le sou-

[1] Sur les vignobles des bords de l'Epte, cf. Villemsens, 512, p. 155 ; sur la navigabilité des rivières, cf. De Beaurepaire, 260, p. 221, 235 ; Masseville, 386, I, p. 367.

[2] Sur les origines de la culture du pommier, cf. Delisle, p. 378, 471 ; De Beaurepaire, 123, p. 408.

[3] Cette tradition existait déjà au XVIe siècle. Le médecin Jacques de Cahaignes écrivait : « Il est autant impossible de dire qui en ait esté premier inventeur qu'il est difficile de composer le différend qui est entre les Normands et Biscains pour la première possession, que l'une et l'autre partie se prétend attribuer, de quoy toutesfois jamais homme, que je sache, n'a laissé aucune chose par escrit » (146, f° 37v). Au XVIIIe siècle, Rozier croyait que le pommier ne fut planté en Normandie qu'au XIVe siècle, époque où les rois de Navarre, comtes d'Évreux, avaient de grands domaines dans cette province ; dans plusieurs cantons de la Normandie, le pommier à cidre portait le nom de « biscait » (Biscaye) (148, III, p. 342). Ce qui est certain, c'est qu'on expédia longtemps du cidre de Bayonne à Rouen, et il n'est pas impossible que certaines variétés viennent de la Gascogne ou du pays basque.

venir de ces vergers s'est conservé dans des noms de lieux qui datent de l'époque où le vocabulaire nordique était encore couramment employé ; il est peu de noms de villages dont la physionomie germanique et archaïque soit plus accusée que celui d'Auppegard, à 12 km. au Sud-Ouest de Dieppe, ou qu'Épégard, l'Auppegardus d'une charte de 1181, dans la campagne du Neubourg. Or ces mots ont été formés des mêmes racines qui se retrouvent dans l'anglais Applegard : ils désignent des jardins plantés de pommiers[1]. S'il n'est jamais fait mention de ces vergers dans la Normandie orientale avant la fin du xv[e] siècle, quelques textes signalent cependant la fabrication du « suidre » ou « sidre », dès 1284, à Sigy ; dès 1302, à Fontaine-en-Bray ; dans les dernières années du xiv[e] siècle, à l'abbaye de Beaubec. Vers 1400, les curés percevaient la dîme des pommes dans les paroisses voisines de Montivilliers, d'Harfleur, de Saint-Romain-de-Colbosc[2], dans cette région humide et battue des vents où la vigne ne put persister.

Ce n'étaient là que des exceptions. Pendant tout le Moyen Age, la boisson populaire, dans le Caux et le Vexin, même dans les grandes villes de la vallée de la Seine, ne fut pas le cidre, mais bien la cervoise[3]. La cervoise était faite avec toute espèce de céréales, mais surtout avec l'orge, à une époque plus reculée avec l'avoine, dont les grains étaient écrasés dans des « moulins à gru », puis brassés, peut-être sans mélange de houblon. La bière, pour laquelle on employait moins de gru, coûtait moins cher ; elle semble d'un usage plus récent et moins fréquent dans les campagnes[4]. Tandis que, dans la Basse Normandie, les vilains étaient souvent tenus de travailler au pressoir seigneurial ou de livrer un tonneau de cidre, on ne constate que très rarement l'équivalent de ces obligations au Nord de la Seine. Par contre, les abbayes recevaient de leurs vassaux, à titre de redevance, des grains à brasser ou « brés » ; la cervoise, et non le cidre, figurait encore au xv[e] siècle sur la table des religieux de Valmont, de Fécamp, comme sur celle de leurs ouvriers ; il y avait alors de nombreuses brasseries à Rouen, à Pavilly, à Duclair, à Caudebec, au Tréport, à Eu, à Aumale. Il est vrai qu'on fabrique

[1] Joret, 312, p. xxvii.

[2] De Beaurepaire, p. 426.

[3] *Ibid.*, p. 436, 713. — Il n'est presque jamais fait mention du cidre dans le Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1275), qui note cependant l'état des biens d'église et le genre de vie des clercs réguliers (484, p. 26, n. 4).

[4] On brassait aussi du « bouillon » à Montivilliers vers 1408 : c'était sans doute, comme la « bouillie » picarde, de l'eau fermentée au moyen d'une petite quantité de levure (De Beaurepaire, p. 452 ; Dergny, 377, p. 33).

aujourd'hui de la bière dans des pays de vignobles, mais plusieurs textes[1] nous montrent qu'elle était considérée vers la fin du Moyen Age comme la boisson ordinaire de la Normandie orientale, comme celle qui distinguait cette région de la Basse Normandie ou de l'Ile-de-France. L'armée de Charles VII en faisait le sujet de brocards qu'elle lançait aux troupes anglo-normandes au siège de Pontoise :

Entre vous, Anglois et Normans...
... retournez à la cervoise
de quoi vous estes tous nourris.

Jean Masselin, député du bailliage de Rouen aux États-Généraux de 1484, prétendait qu'à la différence des deux autres bailliages normands, ceux de Caen et du Cotentin, le Caux n'avait pas de plants de pommiers ni de poiriers[2]. Dira-t-on qu'il exagérait la pauvreté de ses commettants pour obtenir une diminution de leur quote-part d'impôts ? Mais Jacques de Cahaignes, rappelant qu' « il ne se trouve monastère, ne chasteau, ne maison antique, où il n'y ait vestiges manifestes et apparentes ruines de brasseries de bière qu'on y souloit faire pour la provision ordinaire », affirmait en 1589 qu' « il n'y a pas cinquante ans qu'à Rouen et en tout le pays de Caux la bière était le boire commun du peuple, comme est de présent le sidre »[3].

Vers 1550, l'usage du cidre commençait cependant à être commun à Rouen et dans les campagnes, sauf aux abords de la Picardie. Il venait de la Basse Normandie, d'où il s'était propagé lentement vers l'Est[4]. Si le pommier est indigène, sa culture ne s'est étendue et généralisée que lentement le long du littoral de la Manche dont cet arbre, très rustique, ne redoute pas trop les automnes humides, les grands vents, ni, même dans le Nord, les gelées tardives. Au XIe siècle, la cervoise était encore la boisson ordinaire à Lisieux ; mais au XIIe, on percevait déjà la dîme du cidre dans le pays d'Auge et il était mentionné dans le tarif de la vicomté de Pont-Audemer. Au XIIIe et au XIVe siècle, son usage était général dans le Roumois, tandis qu'il apparaissait fort rarement sur la rive droite de la Seine, où l'on s'approvisionnait dans les vallées de la Touques et de la Risle. C'est à la fin du XVe siècle, lors de l'œuvre de restauration qui suivit le départ

[1] Indiqués par De Beaurepaire, 123, p. 425, 436.
[2] J. Masselin, 472, p. 550.
[3] Jacques de Cahaignes, 146, f° 38.
[4] Sur cette propagation, cf. De Beaurepaire, p. 423.

des Anglais et la pacification du plat pays, que le pommier fut cultivé dans le pays de Caux et dans le Vexin. De grands propriétaires, comme l'archevêque de Rouen, obligèrent alors leurs fermiers de planter les entes, souvent achetées dans le Roumois, après avoir essarté le sol et l'avoir « déroché » s'il était nécessaire. Le verger était établi dans une partie de la masure, souvent dans le jardin, près de la grange ; parfois, « afin de rompre les vents qui pourroient grever ou abattre les dits pommiers », on plantait, comme à Fresne-l'Archevêque, « 100 chesnes de 16 à 18 pieds de hauteur tout à l'entour »[1]. C'est peut-être de cette époque que date l'aspect typique des fermes cauchoises, avec les grands arbres qui surmontent leurs « fossés ». Parfois aussi, le verger excédait les limites de l'ancien jardin et l'on enclosait des champs voisins. La masure s'agrandissait, et l'extension de la culture du pommier correspond peut-être à un développement des prairies. Les terres où il était planté étaient en effet « couchées en herbe » et livrées au pâturage ; très souvent on voit le « fermier subject d'entretenir les entes de pieulx et espines pour la deffence des bestes »[2].

Si l'usage du cidre se généralisa vers le xvie siècle dans la Normandie orientale, c'est que la fabrication de la cervoise avait l'inconvénient d'absorber une partie importante des céréales récoltées. Au moins dans les mauvaises années, le peuple se nourrissait encore, à cette époque, de pain d'orge ; dès qu'une disette le faisait renchérir, on se plaignait du « grant nombre d'orge qui se consommait à brasser des cervoises, spécialement ès dicts baillages de Rouen et de Caux, dont l'en se pourroit plus facillement passer que on ne feroit de menger »[3]. Dès le règne de saint Louis, les famines amenaient souvent l'interdiction dans la Normandie de brasser de la cervoise pour abaisser le prix du pain[4]. Il faudrait aussi tenir compte des préjugés, si puissants pour ou contre l'introduction d'une boisson ou d'une culture nouvelle. Les paysans du Bourg-Dun redoutaient encore, en 1490, ces effets du cidre sur l'organisme que continuent à lui reprocher les habitants des pays de vignobles[5] ; il est possible que plus tard, le cidre ait paru, au contraire, une « liqueur plus plaisante et salutaire » que la cervoise. « Quelle faute serait-ce aux médecins, écrivait Jacques de Cahaignes à la fin du xvie siècle, de rechercher si

[1] De Beaurepaire, p. 428.
[2] *Ibid.*, p. 430.
[3] Réquisitoire du procureur du roi du bailliage de Rouen, 11 août 1524 (*Ibid.*, p. 450).
[4] Delisle, p. 480.
[5] De Beaurepaire, p. 446, n. 8.

curieusement et avec tant de frais tant de remèdes jusques aux extrémités de la terre et mépriser cestuy-ci, qui est si plaisante et si excellante médecine d'une infinité de maladies ! »[1]

VII. — LES EXPLOITATIONS.

La prospérité de la Normandie, aux XII[e] et XIII[e] siècles, vint sans doute en partie de ce que les paysans étaient déjà libérés du servage. Ce régime, qui les accablait encore au XI[e] siècle, disparut vers l'an 1100. Dès lors, tous les vilains purent se formarier et transmettre leurs biens à leurs héritiers en payant un droit modéré, le relief. Les redevances et les corvées qui leur étaient imposées étaient aussi nettement déterminées, aussi invariables que les relations de vassal à suzerain : c'était le système de la fieffe dans toute sa fixité[2]. Si le détail de leurs obligations n'entre point dans le cadre de ce travail, il faut noter pourtant comment l'abolition du servage accrut leur puissance productive : elle leur donna et la certitude de conserver pour eux une part de leurs bénéfices et l'espérance de relever leur condition par leur travail.

Le mode de tenure qui devait se généraliser de nos jours dans la Normandie orientale, le fermage, est très postérieur à celui de la fieffe. Les premiers « baux à louage » ou « à termage » n'ont été relevés qu'à la fin du XII[e] siècle et ces contrats, sans être tout à fait exceptionnels, sont restés assez rares jusqu'au XV[e] siècle[3]. On n'a point poussé assez loin la comparaison entre leurs conditions et celles des fieffes pour discerner sûrement les raisons précises de leur défaveur ; ils supposaient, sans doute, un esprit d'initiative, une acceptation des aléas de la culture pendant leur durée, une facilité à se déplacer, à quitter un manoir pour un autre, qui n'étaient point dans l'esprit ou dans les mœurs des paysans du Moyen Age. Aussi nombre de fermes, au XIII[e] siècle, étaient confiées, non à des manants, mais à des clercs, des prêtres, des bourgeois des villes[4]. Le preneur louait généralement pour neuf années, terme qui lui permettait de parcourir trois fois le cycle de l'assolement triennal et au bout duquel il devait

[1] 146, f° 38. L'usage de la bière, pour lui, est moins sain que celui du cidre ; il « doit estre délaissé aux serviteurs et aux gens de travail, aussi bien que du sidre sur, du poiré et des vins verds » (f° 81 v°).

[2] Delisle, p. 1, 18, 24.

[3] Delisle, p. 45 ; De Beaurepaire, p. 351.

[4] De Beaurepaire, p. 356, 380.

rendre le domaine tel qu'il l'avait reçu ; le contrat lui interdisait déjà de « dessaisonner » ses terres. On admettait qu'il dût tirer entièrement profit des améliorations qu'il avait réalisées : pour ceux de leurs champs que les moines de Saint-Wandrille, au XIIe siècle, faisaien marner tous les quinze ans, la durée du bail était portée à quinze ans[1]. — Le métayage ne prit jamais, au Nord de la Seine, une importance comparable à celle qu'il a encore aux confins des Bocages Normand et Manceau. Il fut parfois pratiqué lors des défrichements, dans l'Aliermont, par exemple, sous l'épiscopat d'Eude Rigaud, peut-être aussi sur les possessions des abbayes de Foucarmont et d'Aumale. Au XIVe siècle, il n'était plus employé que dans les manoirs les moins considérables et il n'était plus connu à la Renaissance[2].

S'il est presque impossible de juger de l'importance relative de la grande et de la petite culture au Moyen Age, on devine du moins l'existence, à côté des immenses fermes des religieux, de très menues exploitations, analogues à celles des plus modestes « haricotiers » de la Picardie. C'étaient celles de ces paysans dont la vache ou les quelques brebis vivaient sur les communaux et dans les jachères, de ces « pauvres laboureurs de bras », de ces « personiers » qui devaient s'associer pour le labour de leurs champs. Plusieurs se mettaient en service tout en conservant leur bétail ou leurs terres. Les registres de tabellionnages d'Elbeuf ont conservé plusieurs engagements de manants qui, au début du XVe siècle, « s'allouaient à servir pendant un an », et même trois ans et neuf ans, à condition que leur maître fît « garder leurs bêtes en la forêt par le pasteur de l'hotel », ou leur accordât qu'ils « laboureront et composteront leurs terres des charrues et des chevaux de leur maître, et pourront fumer une demi-acre de jachère du fiens [fumier] de sa cour ». Parfois le service était payé par le don de quelques acres[3]. Ces actes traduisent, en pleine guerre de Cent ans, l'effort obstiné du paysan vers la possession d'un domaine, même si ce domaine ne pouvait suffire à l'occuper ni à assurer la subsistance de sa famille.

VIII. — L'INDUSTRIE.

Pays d'agriculture très avancée, la Normandie orientale fut aussi,

[1] Delisle, p. 268.
[2] *Ibid.*, p. 51.
[3] De Beaurepaire, p. 573.

au Moyen Age, une région réputée pour l'activité de son industrie textile. Au XIIIe siècle, Rouen était comptée parmi les « villes drapantes » les plus importantes, avec les cités de la Flandre, de la Picardie, de la Champagne, avec Limoges, Toulouse et Montpellier. Dans le voisinage, Louviers, Elbeuf, Pavilly, Montivilliers, Harfleur possédaient aussi de nombreux métiers dont les draps étaient vendus aux marchands espagnols ou sur les étaux de la foire du Lendit [1]. Le développement de l'industrie linière fut plus tardif, ici comme en Flandre, parce qu'au XVe siècle encore le peuple ne se vêtait guère que de laine [2] : pourtant la corporation rouennaise des « tisserands et marchands de toiles et toileries » prétendait faire remonter sa fondation au XIe siècle, et ses premiers statuts réguliers datent de 1290 [3].

Par ses productions, par le régime de ses eaux, par le milieu local, la Normandie orientale présentait-elle des conditions particulièrement favorables à l'essor de l'industrie textile ? c'est ce qu'il est difficile d'affirmer. Si les moutons trouvaient des parcours étendus dans les jachères, les communaux, et une herbe abondante dans les forêts, on ne voit point que leur élevage ait pris une importance particulière. Ils n'ont jamais eu la réputation des races berrichonnes ou champenoises. La Flandre, pourtant si proche, n'achetait point leur laine qui, dès le XVIIe siècle, était considérée comme grossière, bonne, tout au plus, à faire des serges et des frocs pour le menu peuple. Elle a pu être employée, aux débuts de l'histoire, pour la fabrication des étoffes de la Gaule Belgique ; mais elle ne devait guère entrer que pour une part restreinte dans la fabrication des tissus de qualité supérieure, des draps qui, aux XIIe et XIIIe siècles, faisaient la réputation et la fortune des grandes villes industrielles. Si Beauvais ne figura parmi elles qu'assez tard, au XIIIe siècle seulement, c'est qu'elle était tenue à l'écart de la mer et que « la matière première de l'industrie des draps, la laine, venait en grande partie

1 Levasseur, 250, I, p. 415.

2 *Ibid.*, p. 660. — En Flandre, l'industrie de la toile ne date que de la fin du XVe siècle, le moment où l'industrie drapière fut menacée par la concurrence anglaise (Blanchard, 513, p. 373).

3 Ouin-Lacroix, 255, p. 107. — La bonneterie devint au XVIe siècle l'une des industries les plus importantes de Rouen. « Dans tous les pays, prétendaient en 1525 les maîtres de la corporation qui disaient occuper 30 000 artisans, on ne demandait que à avoir bonnets de cette ville, et par les foires et bourgs de ce royaume s'en faisait grand délivrance ». En 1530 leurs « chapeaux d'étoffes » se seraient vendus à Paris, en Flandre, en Angleterre, en Écosse, en Bretagne (Arch. municip. Rouen, A 12, f° 408v, 14 juillet 1525, et A 13, 8 et 14 juillet 1530).

de l'Angleterre ; c'était là que se fournissait la Flandre »[1]. Ainsi Beauvais, pour soutenir sa réputation, ne pouvait se borner à utiliser les toisons des moutons de la Picardie ou de ceux que nourrissait le Bray. Or les produits de Rouen étaient plus renommés encore pour leur finesse et leur beauté qui les faisaient rechercher jusqu'en Espagne et en Italie, si bien qu'Olivier Maillard reprochait aux marchands de faire passer des draps de Beauvais pour des draps de Rouen[2] : Rouen devait donc importer la laine que ses métiers travaillaient, loin de pouvoir se contenter de la tonte des troupeaux normands.

Si l'industrie s'est fixée de bonne heure dans les villes de la Basse Seine, est-ce parce que les rivières de cette région sont particulièrement propres à la teinture des étoffes ? Leurs eaux, sans doute, sont assez régulières et limpides au sortir de la craie ; mais on ne leur connaît point de qualités analogues à celles du Thérain qui, paraît-il, diminuent la rudesse des étoffes et font valoir leurs couleurs[3]. Il semble d'ailleurs difficile de trouver dans les propriétés physiques ou chimiques de l'eau les raisons déterminantes de la localisation des industries textiles, alors que des villes drapières, avec leurs teintureries et leurs ateliers d'apprêt, se sont établies sur des rivières dont le régime et la constitution géologique du bassin diffèrent autant que ceux de la Lys à Courtrai et à Gand, de la Somme à Amiens et de la Vienne à Limoges. — Les drapiers de Rouen se servaient, pour fouler ou teindre leurs draps, de la marne de Roumare que Louis VIII avait affermée à la ville, en 1224. En 1389, les bourgeois avouaient tenir du roi la terre à fouler, qu'ils pouvaient prendre partout dans la forêt de Roumare et même, s'il ne s'en trouvait plus, partout dans le bailliage de Rouen[4]. Cette terre ne pouvait être rare, en effet, si elle provenait, comme les termes assez vagues des documents le font supposer, du Sénonien ou du Turonien. Sa présence est loin d'expliquer l'activité de la fabrique de Rouen.

Autant le milieu local suffit peu à en rendre raison, autant le développement industriel de la Normandie est en rapport étroit avec l'essor commercial de cette région. Si Rouen figura parmi les grandes cités drapantes de France, c'est parce qu'elle fut l'un de ses emporia les plus anciens et les plus actifs. La valeur de sa position, reconnue déjà par les Romains, se manifesta à nouveau dès que la constitution

[1] Labande, 403, p. 201.
[2] Ouin-Lacroix, 255, p. 91.
[3] Labande, *loc. cit.*
[4] Prévost, 147 *bis*, p. 313.

du duché de Normandie eut ramené la paix. Ses marchands allaient en Flandre, dans les pays scandinaves avec lesquels les immigrants restèrent longtemps en rapport, en Angleterre, peut-être en Italie, dans ce xe siècle où la Bretagne était retombée dans la barbarie et où les principautés du Ponthieu n'avaient que des stations fortifiées. Leurs relations avec l'Angleterre, si fréquentes dès le temps d'Édouard le Confesseur que ce roi leur accorda un port spécial à Londres, le Dunegate [1], se multiplièrent encore après la conquête normande. Associés à la guilde des marchands de l'eau, ils vendaient à Londres des vins, du blé, et chargeaient des laines, des cuirs bruts, du plomb, de l'étain, du sel. L'acquisition de l'Aquitaine par Henri Plantagenet leur ouvrit le marché du Sud-Ouest de la France ; et de Bordeaux, en s'arrêtant sur le littoral espagnol et portugais, ils gagnaient les ports de la Méditerranée. Rouen était l'intermédiaire presque nécessaire entre la mer et le royaume de France ; ses armateurs, qui constituaient la « compagnie normande », avaient seuls, en 1192, le droit de naviguer sur la Seine en aval de Mantes. Les luttes qu'ils soutinrent pour maintenir leurs franchises aux péages de Calais, de Bapaume, de Crépy-en-Valois montrent qu'aux xiiie et xive siècles, ils transportaient en Flandre les marchandises françaises, notamment les vins de Bourgogne, soit par Rouen et la mer, soit par les rivières ou par voie de terre. Il s'était formé à Rouen, dès la fin du xiie siècle, l'époque où la ville s'entoura de nouveaux remparts, une bourgeoisie dont l'activité et la richesse rappellent celles des cités italiennes et flamandes [2].

Ce fut grâce aux relations d'affaires de cette bourgeoisie, à l'esprit d'initiative développé par ses lointaines entreprises, que s'étendit l'industrie textile. Les marchands rouennais étaient en rapports constants avec les villes drapantes de la Flandre, dont l'essor devait exciter leur émulation ; avec l'Angleterre, qui fournit de laine tous les métiers de l'Europe occidentale jusqu'au xive siècle [3]. Les quais de Rouen étaient couverts, au xiiie et même aux xive et xve siècles, de ballots de laines d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, d'Espagne, ainsi que de paquets de garance et de gaude venus de Caen, de Toulouse, de la Castille et de Gênes. Un marché immense s'ouvrait aux tissus rouennais dans le « pays d'amont », par la Seine qui les trans-

[1] Actuellement Downgate dans la Cité.

[2] Sur l'activité commerciale de Rouen au Moyen Age : Fagniez, 242, I, p. 97, 276 ; II, p. 30 ; De Fréville, 266, I, p. 90, 107, 115, 119, 213, 234 ; Chéruel, 445, II, p. 69, 246, 358, 484 ; Huvelin, 268, p. 293.

[3] Mantoux, 252, p. 24.

portait, ainsi que les vins et les poissons salés, jusqu'aux foires du Lendit, de Champagne : ils parvenaient, hors de son bassin, jusqu'à la foire de Lyon où ils étaient échangés, en partie, contre du fil. Ils acquirent en Espagne, au moins à partir du xive siècle, le débouché si important qu'ils devaient conserver jusqu'à nos jours ; les navires du Portugal, de l'Aragon, de la Castille, de Majorque déchargeaient à Rouen les tonneaux de vin pour prendre les draps normands [1]. Les matières premières affluaient donc, au défaut des laines et des teintures du pays, et les facilités de vente semblaient illimitées tant que la guerre n'arrêtait point les vaisseaux.

Ce fut, semble-t-il, par l'intermédiaire de Rouen que se développèrent les autres centres textiles de la Normandie orientale [2]; Vernon, Les Andelys, Louviers, Elbeuf, Darnétal, Pavilly, Montivilliers, Saint-Saens et Aumale devaient dépendre de son marché. Toutes ces villes, sauf les deux dernières, sont situées à proximité de Rouen, sur la Seine ou sur ses affluents, dans les vallées où les teinturiers, les foulons trouvaient l'eau nécessaire à l'apprêt des étoffes. Les ports de la côte, même Dieppe, ne purent jamais susciter auprès d'eux cette activité manufacturière qui resta toujours localisée sur le versant méridional du Caux. Seul, Harfleur échappait en partie à l'influence de Rouen. Creusé, à la fin du xiiie siècle, par la royauté qui voulait posséder, à l'embouchure de la Seine, un port indépendant du patriciat de Rouen, son havre fut menacé dès le début par l'ensablement de la baie ; mais ce désavantage était encore compensé au xive siècle par les libertés accordées aux marchands qui voulaient s'y établir. Harfleur exportait les draps de Montivilliers qui, d'après un compte de 1338, étaient enlevés par de nombreux navires espagnols, chargés de sel à l'arrivée. La guerre anglaise ayant diminué son commerce, la bourgeoisie chercha à prévenir sa décadence en s'appliquant à étendre et perfectionner l'industrie drapière [3].

L'industrie paraît s'être renfermée dans les villes et les bourgs

[1] De Fréville, 265, I, p. 120, 202, 297 ; De Beaurepaire, 260, p. 17 ; Bourquelot, 262, I, p. 141, 249. — Les relations commerciales semblent avoir été aussi très actives avec la Bretagne. D'après l'enquête de 1496 sur la décadence de la draperie rouennaise, il venait auparavant dans cette ville des Bretons, 60 ou 80 marchands qui prenaient les étoffes (Arch. municip. Rouen, A 9, f° 222v).

[2] Au xive siècle, le *Dit du Lendit* cite comme villes drapantes, dans notre région : Rouen, Louviers, Vernon, Aumale, Les Andelys, Darnétal, Pavilly, Montivilliers (Fagniez, 242, II, p. 176). — Les draps de Saint-Saens étaient apportés en 1522 à la halle aux draps forains de Rouen, avec ceux de Bernay, Elbeuf, Lisieux, Louviers et Pont-Audemer (Arch. municip. Rouen, A 12, f° 212v, 6 août 1522).

[3] Sauvage, 426, p. 14, 22, 42, 56, 58; Dumont et Martin, 437, I, p. 62, 73, 76.

jusqu'à la fin du Moyen Age. Les campagnes, auxquelles elle devait si fortement imposer sa marque aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ne semblent guère l'avoir connue. Il est possible que les fils de lin aient été utilisés sur place par des « toiliers », comme ceux qu'on cite près de Rouen à Saint-Georges-de-Boscherville en 1260, à Montigny au début du XV[e] siècle[1] : mais ce sont là des hypothèses que n'appuient point d'autres exemples. Les dépouillements si étendus de M. de Beaurepaire dans les cartulaires, les comptes d'abbayes et d'archevêchés, les registres de tabellionnages et d'officialité n'ont pas révélé l'existence d'autres drapiers ou toiliers campagnards ; on n'en voit point trace parmi les listes de gens de métier obligés à certains services héréditaires par des contrats d'inféodation, ni dans celles des salariés, ni dans celles des mobiliers de ferme[2]. Rien n'indique qu'il y ait eu des ouvriers du textile dans le village du XIII[e] siècle, ni que les cultivateurs aient consacré au tissage les heures laissées libres par les travaux des champs ; en tout cas, si on fabriquait des étoffes à la campagne, c'était uniquement pour les besoins locaux. La diffusion de l'industrie textile à la campagne rencontrait alors des obstacles dans la difficulté des communications, dans le prix d'un métier, dans l'inexpérience des paysans, parfois dans l'impossibilité de vendre à la ville des produits façonnés hors de son enceinte. Les marchands qui achetaient les draps aux ouvriers ne passaient par-dessus ces obstacles que s'ils espéraient trouver une main-d'œuvre moins chère dans le plat pays. Or la Normandie, même aux XII[e] et XIII[e] siècles, n'avait point la réputation d'être une région surpeuplée comme la Flandre ; ses paysans furent décimés par la guerre de Cent Ans et absorbés, dans les années qui suivirent la conquête française, par la restauration de l'agriculture.

Aussi, tandis que, dès 1314 et 1322, Gand, Bruges et Ypres durent interdire la fabrication des draps dans les campagnes voisines[3], les premières plaintes des drapiers rouennais contre les forains ne datent que de la fin du XV[e] siècle. En 1494, la municipalité de Rouen prescrivit d'interroger les gardes du métier pour savoir comment on pourrait « trouver manière de faire besongner et gangner le pauvre peuple de la drapperie de Rouen, et par quel moyen on pourroit remectre sus icelle drapperie en valleur et les gens qui s'i sont adonnez puissent vivre »[4]. L'enquête signala, à

[1] Prévost, 147 *bis*, p. 365.
[2] De Beaurepaire, 123, p. 569-620, 739-746.
[3] Blanchard, 513, p. 372.
[4] Arch. municip. Rouen, A 9, f° 179 (22, 23 mars 1494).

côté de la concurrence de Bourges, de Paris qui attirait les ouvriers de Darnétal, du « pays de bas » où Vire imitait la lisière des draps de Rouen[1], les causes de la décadence générale de l'industrie lainière, dont les produits ne suffisaient plus au luxe du début de la Renaissance. « Les grands seigneurs se souloient vestir de draps de laine et maintenant les sieurs et autres de petit estat se voistent de soye »[2]. C'était aussi le moment où les laines anglaises, retenues par l'industrie qui s'était développée à partir d'Édouard III en Grande-Bretagne, cessaient d'approvisionner les marchés du continent ; « et valent les laines 24 livres qui ne soulloient couster que 15 ou 16 livres »[3]. La fabrique ne pouvait se maintenir qu'en intensifiant sa production, en abaissant les prix de revient et de vente. Or elle était arrêtée dans cet effort par les règlements des corporations, si multiples et si impérieux, qui empêchaient l'introduction des perfectionnements techniques et même la fabrication d'étoffes de qualité inférieure. De là sa tendance à quitter l'enceinte de la ville pour la banlieue où elle était dégagée de ces entraves. Elle y établit d'abord les ateliers d'apprêt. Les foulons de Rouen, dont on voit encore les sombres maisons le long de l' « Eau de Robec », se voyaient enlever leur ouvrage par les moulins qui s'étaient multipliés à Carville, à Longpaon, surtout à Darnétal, alors que les règlements de Rouen limitaient leur nombre et leur emploi. Foulés aux pieds, les draps de Rouen n'avaient pas meilleure apparence et coûtaient plus cher que ceux des faubourgs : « il y a bon drap à Darnétal, reconnaissait la municipalité, et ung de 50 sols se montre mieux que ung de Rouen de 60 »[4]. L'emploi d'un procédé arriéré obligeait la ville à maintenir un prix fort élevé en l'état du marché. Le travail y était asservi à trop de prescriptions gênantes pour que les ouvriers n'eussent point la tentation d'émigrer. « Le peuple s'en est allé demeurer à Longpaon pour ce qu'on y fait draps plus légers... ; les gens sont allez à Dernestal demourer pour ce qu'ils expédient plus tôt leurs draps, et sont faiz en trois sepmaines, et ils mectent cinq sepmaines en ceste ville » ; de plus,

[1] F° 216v (9 décembre 1495).
[2] F° 179.
[3] F° 220v (18 janvier 1496).
[4] F° 179. Le cas de Rouen n'était pas isolé. Les grandes villes drapières, Amiens, Bourges, Poitiers, jalouses de garder la supériorité de leur marque, ne voulurent pas adopter les nouveaux procédés, tandis qu'ils se répandaient dans les bourgs et dans une foule de villages dont les seigneurs construisirent des moulins (Imbart de la Tour, 498, p. 229). La fin du xve siècle serait donc l'époque où, dans plusieurs provinces, l'industrie lainière cessa de se concentrer dans les grandes villes et se répandit le long des vallées.

ils n'avaient pas en ville la faculté de travailler à toute heure[1]. Cet exode a peut-être même dépassé la banlieue immédiate ; d'après l'un des déposants, « on drappe aux villages où on n'y soulloit point drapper, par quoy la drapperie de Rouen n'est pas sy bonne » ; d'après un autre, « les trois pars du païs vivent de drapperie »[2]. Pourtant, l'industrie textile ne s'était guère encore éloignée de Rouen ; elle restait confinée, en grande partie, dans les vallées du Robec et de l'Aubette ; née dans une ville d'active bourgeoisie marchande, elle sortait à peine de son berceau.

Hors des bourgs, se trouvaient presque seules les industries que leur besoin de combustible fixait à proximité des forêts : la verrerie, la métallurgie. L'une et l'autre se sont établies dans la partie orientale de la région, près des massifs si étendus de Lyons, d'Eu, du Bray. Elles ont évité la vallée de la Seine, pourtant si boisée, sans doute parce que le produit des coupes était réservé à Rouen ou parce que le voisinage de la ville en augmentait la valeur. On ne connaît près du fleuve qu'une verrerie, établie à Rouen vers la fin du XVIe siècle. Celles de la forêt de Lyons sont, au contraire, nombreuses et anciennes. Le domaine royal comprenait en 1302, l'usine de la Haye-en-Lyons, qui fut « arrentée », vers 1330, par Philippe VI à Philippe de Caqueray, l'ancêtre d'une de ces familles de gentilhommes verriers, les Caqueray, les Bongars, les Le Vaillant qui eurent longtemps le monopole de leur industrie en Normandie. Dans d'autres clairières du Lyons s'allumèrent, dès le règne de Jean le Bon, les fours du Landel, près de Bézancourt ; des Routieux, près de Beauvoir ; dans le Bray, c'étaient ceux du Candiot ou Tourelle, près de Forges ; de Bully, du Hellet et de Lucy au Nord de Neufchâtel ; et, plus à l'Est, on connaissait, au XVe siècle, ceux du Val d'Aulnoy, près de Saint-Riquier-en-Rivière, de Rétonval, de Saint-Martin-du-Bosc près d'Incheville. Ces usines employaient, avec la silice fournie par les sables tertiaires, les alcalis obtenus par la calcination des fougères que des enfants coupaient dans les forêts[3].

Pratiquée dès l'époque romaine, la métallurgie se restreignit toujours aux mêmes régions boisées, où elle traitait les minerais

[1] F^os^ 179, 222^v^ (4 mars 1496).

[2] F^os^ 223 et 227 (20 mars). Aussi la banlieue de Rouen vit augmenter sa population au XVe siècle, tandis que celle du reste du diocèse restait inférieure aux chiffres du XIIIe siècle. Saint-Pierre-de-Carville, entre Rouen et Darnétal, comptait 140 paroissiens vers 1250 et, en 1497, 463 feux et 13 mendiants (De Beaurepaire, 336, p. 430).

[3] Le Vaillant de la Fieffe, 249, p. 2.

pauvres soit du Tertiaire, soit surtout de la base de l'Infracrétacé, dont les grès ferrugineux ont été longtemps exploités près de Rainvillers, Saint-Germain-la-Poterie et Forges[1]. Vers 1320, la vallée de la Varenne, depuis Saint-Martin jusqu'à Rosay, retentissait du bruit des 40 ateliers de couteliers et des forges, où travaillaient 500 maîtres et ouvriers. D'immenses dépôts de scories rappellent encore l'activité de ce bourg, qui a une rue des Forges et un moulin de la Fonte[2]. Dans le Bray, Forges justifia son nom jusqu'au XVIe siècle, où ses établissements furent transportés à Beaussault, bien que ses minerais ne soient pas encore épuisés ; on travaillait aussi à Hodenger, à Cuy-Saint-Fiacre, et sans doute, en bien des villages du Bray où l'archéologue découvre des monceaux de scories d'âge indéterminé[3]. A la différence des verreries, ces usines se localisaient au voisinage immédiat des rivières ou des étangs dont elles barraient le déversoir ; c'étaient, en effet, des « moulins à forger » actionnés par des chutes d'eau et, comme dans la Haute-Marne, « la présence d'un cours d'eau apparaissait dès le XIIe et le XIIIe siècle comme la première condition pour l'établissement d'une usine métallurgique »[4]. La production de ces fabriques semble s'être toujours limitée aux besoins locaux. Elle occupait quelques centaines de paysans au charroi des minerais, à la coupe et au transport du bois ; elle n'a jamais suscité une industrie à domicile comparable à celle qui fit l'originalité de la Basse Normandie.

[1] De Lapparent, 52, p. 58.
[2] Cochet, 284, col. 262.
[3] *Ibid.*, col. 194 ; Ciszeville, 417, p. 5 et 7 ; Bunel et Tougard, 372 (arrt de Neufchâtel), p. 30, 52, 87, 114, 181, 189.
[4] M. Bulard, *L'industrie du fer dans la Haute-Marne* (*A. G.*, XIII, 1904), p. 230.

CHAPITRE VI

L'INDUSTRIE RURALE AU XVIII[e] SIÈCLE

I. — LES INDUSTRIES NON TEXTILES.

La plupart des industries que le besoin de combustible avait forcé à se disséminer aux alentours des forêts n'avaient point multiplié leurs établissements depuis le Moyen Age. Bien au contraire, celle du fer était en pleine décadence. Les étangs, dont les déversoirs actionnaient les martinets, furent desséchés en 1577 près de Forges, et vers la même époque près de Cuy-Saint-Fiacre[1]. Aucune mention n'est faite d'usines analogues ni dans le mémoire de l'intendant De la Bourdonnaye en 1698, ni dans les rapports des inspecteurs des manufactures, ni dans les délibérations des assemblées provinciales. Les verreries avaient mieux résisté. A la fin du XVIII[e] siècle, elles fabriquaient des vitres, des bouteilles à la Haye, au Landel, aux Routieux, à Neufmarché dans la forêt de Lyons; de même à Neaufles-Saint-Martin près du buisson de Bleu; au Lihut et à Maucomble dans les triages d'Eawy; au Hellet; aux Essarts-Varimpré, à Guerville dans la forêt d'Eu[2] (fig. 6). Plusieurs, pourtant, avaient déjà disparu; telle, celle de Lucy où les gentilshommes verriers défrichèrent au XVII[e] siècle les triages qui avaient longtemps alimenté les fours[3]; telles encore, celles qu'on avait tenté de créer, vers 1690, dans la vallée de la Seine, près de Jumièges[4]. Toutes

[1] Ciszeville, 417, p. 9; Malicorne, 141, I, p. 40.

[2] Arch. Seine-Inf., C 2171 (arrêté du 28 avril 1788); C 2140, p. 81; Le Vaillant de la Fieffe, 249; Clérembray, 414, p. 55. Pour la technique de la verrerie dans les usines de la forêt d'Eu, voir les descriptions et les gravures des *Mémoires* d'Estancelin, Arch. Nat., KK 1088, p. 256-275.

[3] Malicorne, 141, II, p. 130.

[4] Arch. Nat., K 909, n°s 30, 32, 34 (1692 et 1693); G^7 496 (lettres de l'intendant De la Bourdonnaye et du lieutenant De Beuvron, 8 et 26 octobre 1699).

étaient menacées par la concurrence allemande, surtout par la raréfaction du bois à mesure que l'industrie et le luxe le faisaient renchérir dans les villes. L'administration ne permettait de fonder ces usines que loin des centres urbains, et cependant on considérait comme un privilège de plus en plus onéreux les « affouagements », ces concessions de cantons forestiers dont les coupes leur étaient réservées[1]; en 1789, de nombreuses paroisses sollicitèrent la suppression de ces verreries qui, « par leur grande consommation, mettent le bois à un prix exorbitant »[2]. Par surcroît, celles qui subsistaient se trouvaient loin des voies navigables et même loin des grandes routes ; leurs produits n'arrivaient sur le marché qu'après de longs et coûteux transports sur de mauvais chemins. Leur place était fort réduite dans la vie économique de la région.

Il en était de même, à la fin du XVIIIe siècle, pour les petites industries des villes secondaires et des bourgs. Depuis longtemps, la révocation de l'Édit de Nantes et l'exode des protestants avaient réduit presque à néant la fabrication des chapeaux qui, jadis, s'expédiaient en Angleterre, en Hollande, dans tout le Nord ; les ouvriers qui avaient fait connaître Caudebec jusqu'à Paris étaient presque tous passés à l'étranger et, malgré ses sept tribunaux, cette localité n'était plus qu'une « bicoque » infime vers 1750. En 1787, il n'y avait plus un seul fabricant, alors qu' « en 1690 on comptait sur les rôles des tailles plus de 200 lignes de chapeliers »[3]. La préparation des cuirs, l'une des industries les plus importantes de Rouen au début du Moyen Age[4], fit la fortune de Saint-Saens comme celle de Pont-Audemer. Localisée au voisinage des eaux courantes et, en général, des forêts de chêne, elle persista longtemps à Blangy, Eu, Aumale, Gournay, Neufchâtel, Saint-Saens et Gisors, dans cette région d'élevage voisine du Bray, comme aussi à Caudebec, à Rouen, où l'on tannait en 1698 les peaux importées des Antilles, de l'Espagne, de la côte occidentale d'Afrique ; c'était alors « une manufacture considérable ». Mais le droit de marque et la concurrence

[1] Ainsi 4200 arpents dans la forêt de Lyons (19200 arpents) pour 4 verreries, alors que Rouen avait droit seulement à 6000 arpents (Arrêts du Conseil du 13 novembre 1784 et du 17 août 1785, Arch. Nat., K 904, n° 56).

[2] Cahier de doléances d'Orival (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Neufchâtel ; cf., dans la même liasse, ceux de Dancourt, Gauville, et (bailliage de Dieppe) celui de Saint-Nicolas d'Aliermont). Le cahier du Tiers du bailliage de Lyons priait le roi de ne conserver que 2 verreries dans la forêt de Lyons. Voir aussi Arch. S.-Inf., C 2170, p. 33.

[3] Bibl. Mazarine, ms. n° 2840, partie 7. Arch. S.-Inf., C 2156 (1787). Arch. Nat., H1 1588[11], f° 15. Boislisle, 461, I, p. 298.

[4] De Fréville, 266, I, p. 120.

anglaise la mirent partout en pleine décadence dans les dernières années de la royauté[1].

II. — L'INDUSTRIE TEXTILE AU DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE. LE COTON.

Si l'industrie textile n'était point la seule représentée dans notre région, c'était elle cependant qui, par l'importance de sa production, le nombre et l'extrême dissémination de ses ouvriers, caractérisait la vie rurale de la Généralité de Rouen dans toute l'étendue de ses campagnes.

A la fin du XVIIe siècle, époque que nous connaissons assez exactement par le mémoire de l'intendant De la Bourdonnaye (1698)[2] et surtout par les rapports de son prédécesseur Le Blanc qui visita toutes les manufactures de la Généralité entre 1678 et 1682[3], la principale industrie était encore, comme au Moyen Age, celle de la laine. Mais Rouen avait perdu sa primauté. Sa draperie n'occupait plus en 1697 que 3500 ouvriers, en dehors des fabriques de bouracan, de petites tapisseries et de tapisseries de Bergame. Son rival, Darnétal, « la vallée et bourg de Darnétal » suivant l'expression officielle[4] qui indique bien la dissémination des ateliers le long du Robec, l'égalait presque avec ses 3000 artisans employés aux draps du Sceau, façon d'Elbeuf et aux droguets. La manufacture d'Elbeuf était la plus considérable de la Généralité ; inaugurée seulement en 1667, elle était composée, en 1698, de 300 métiers qui ourdissaient, par an, environ 9 à 10000 pièces de draps façon de Hollande et d'Angleterre, et elle occupait « tous les jours plus de 8000 personnes auxquelles elle donne lieu de gagner leur vie tant à la ville qu'aux environs »[5]. D'Elbeuf, comme jadis de Rouen, l'industrie se répandait dans les villages voisins, Orival (8 métiers), Saint-Aubin (23 métiers). Louviers, comme ville drapière, ne datait que de 1678, l'année où Noel Cossart, frère du fondateur de la manufac-

[1] Arch. S.-Inf., C 2157, p. 76 ; C 2140, p. 79 ; C 2170, p. 28 ; De la Bourdonnaye, *loc. cit.* ; Procès-verbal de l'Assemblée provinciale de 1787, 476, p. 65 ; Potin, 423 A, II, p. 339.

[2] Arch. Nat., H[1] 1588[11], fos 13-15.

[3] Arch. Nat., G[7] 491. Réponses de Colbert à Le Blanc, Bibl. Nat., ms. fr. 8752 et 8757 *ter*.

[4] Employée notamment dans les statuts de la manufacture de lainages de Darnétal, 23 février 1706, Arch. Nat., G[7] 498.

[5] De la Bourdonnaye, ms. cité, fo 13v.

ture de Fécamp, avait transporté dans la vallée de l'Eure la fabrication des draps de luxe[1]. Colbert encouragea de tout son pouvoir cette initiative qui, espérait-il, exempterait la France du tribut qu'elle payait à l'Angleterre et à la Hollande[2]. Aussi, commencée avec 3 métiers, la manufacture de Louviers employait 1 900 ouvriers en 1698. Une grande partie des fils qu'elle employait venait de Pont-de-l'Arche où, en 1690, J. de la Rue et J. Bourdon avaient introduit les rouets hollandais, à la place des rouets français et des broches en fer qui brûlaient la laine et produisaient un fil gros et rugueux[3]. On fabriquait encore des draps fins à Gisors et à La Bouille, où s'étaient fixés deux anciens contremaîtres des Van Robais d'Abbeville.

Les étoffes grossières à l'usage du menu peuple, les serges, les droguets ou tiretaines, les flanelles, les frocs n'étaient point tissées en général dans les mêmes localités que les draps. Les draperies devaient rester à proximité du fleuve, par où arrivaient les laines d'Espagne qui avaient remplacé, depuis le XIVe siècle, les laines anglaises en Normandie. Par contre, les sergiers et sayettiers utilisaient presque uniquement les toisons des moutons indigènes ; aussi pouvaient-ils s'écarter davantage de la grande voie commerciale que formait la Seine. A part Darnétal, à part Vernon et Dieppe, assez peu florissants[4], les centres de leur industrie devaient être cherchés dans des bourgs qui avaient été longtemps de simples marchés agricoles. Les laines du pays de Caux étaient transformées en frocs[5], notamment par les 300 métiers qui, à Bolbec et aux environs, en-

[1] Sur la manufacture de Louviers, voir les lettres de Le Blanc des 26 mars, 24 avril 1678, 1er juillet 1679, 22 mai et 29 octobre 1680, 30 mars 1681, 4 mai 1682. Sur celle de Fécamp, qui comptait en 1664 6 maîtres et 100 à 150 ouvriers, voir le Rapport du chevalier de Clerville, Bibl. Nat., mss., Cinq-Cents de Colbert, 122, f° 25 ; les lettres de Le Blanc, 26 mars et 6 mai 1678, 9 septembre 1680, 29 mars 1681, 13 février, 20 mai et 2 juillet 1682 ; et Martin, 416, I, p. 278. Il semble, d'après un placet des habitants et l'apostille de l'intendant, qu'en janvier 1700 l'industrie avait été ruinée par les impôts (G7 496). En tout cas, la manufacture de Fécamp n'existait plus en 1715, non plus que celles de Saint-Aubin, de Gisors et de La Bouille (avis de l'inspecteur des manufactures Chrestien dans l'affaire Bourdon, 1715, G7 502).

[2] Lettres de Colbert des 31 mai et 28 novembre 1680, Bibl. Nat., ms. fr. 8752, fos 242 et 338.

[3] Sur Pont-de-l'Arche, voir le dossier de l'affaire Bourdon, particulièrement la lettre de l'intendant Roujault du 14 janvier 1715 (G7 502).

[4] En 1680, la manufacture jadis considérable de Vernon ne comptait plus que 29 métiers de couvertures de laine et de droguets ; celle de Dieppe n'occupait que 50 hommes et 100 enfants (Le Blanc, lettres des 27 juin et 4 juillet 1680).

[5] Cf. un projet d'arrêt portant règlement pour les frocs de Bolbec, Gruchet, Cany, Bacqueville, Angiens et autres lieux du Caux, 4 mars 1717 (Arch. Nat., F12 62, f° 32v).

tretenaient pendant neuf mois de l'année plus de 2 000 ouvriers. Celles du Bray, des confins de la Normandie et de la Picardie, étaient travaillées presque sur place. Ces régions participaient à l'activité de ce groupement d'industries rurales qui s'était formé entre Beauvais et Amiens. Depuis longtemps déjà, on faisait à Aumale des droguets et des serges[1]; la fabrication de la serge, façon d'Aumale ou façon de Londres, s'était répandue sur les plateaux comme dans le Bray, à Formerie, à Gournay où s'était créée une manufacture privilégiée vers 1668, à Hanvoile et Glatigny où, en 1693, une centaine de métiers tissaient des serges « qui ne sont propres que pour des gens de la campagne »[2]. En même temps, la population de ces régions était occupée à la bonneterie de laine qui a conservé le nom d'un village voisin, Tricot dans le Beauvaisis. L'intendant Le Blanc écrivait, le 2 juillet 1682 : « on commence à Neuschatel à tricoter ; il y a 10 maistres qui font travailler 100 ou 200 personnes »[3]. Cette industrie devait s'étendre à côté de la sayetterie, grâce à l'introduction des métiers vers 1700.

A la différence des draps et lainages, qui restaient dans le royaume, les toiles de la Généralité de Rouen étaient exportées en grande partie. Fabriquées soit avec les lins et les chanvres du pays, soit avec les fibres venues de Flandre, elles étaient vendues en Espagne[4] et en Amérique. C'était le cas, particulièrement, pour les

[1] D'après un des industriels consultés à l'enquête de 1663, « la manufacture [des tiretaines ou bellinges, employées à faire des chausses] s'est faite de tout temps à Aumale où elle a été inventée » (Arch. municip. Rouen, A 27, f° 550). En 1678, il y avait à Aumale 152 métiers de serges, et 54 en 1679 à Gournay (Le Blanc, 6 mai 1678 et 16 juin 1679). D'après l'inspecteur des manufactures Watier, la fabrique d'Aumale comptait en 1708 644 métiers dispersés dans 43 villages, et celle d'Eu, 14 métiers. Les serges servaient de doublure aux habits des soldats, pour l'ameublement, pour l'habillement des campagnards ; les laines fines venaient de Buchy et de la Brie, les qualités communes de Soissons et de Saint-Quentin. Les étoffes étaient vendues aux marchands d'Amiens et de Beauvais qui les faisaient teindre et apprêter (Bibl. Nat., ms. fr. 8037, f° 244v). Voir aussi sur Aumale, Semichon, 401, I, p. 112, et sur Gournay, Potin, 423 A, I, p. 345, II, p. 339.

[2] État des manufactures de la généralité de Paris en 1693 (dans 473, p. 802 ; voir aussi p. 340 et 624).

[3] Lettre de Le Blanc, G7 491. On tissait sans doute des lainages sur bien d'autres points. Dans une enquête sur les usages des Sept-Villes de Bleu en 1641, on constate que l'une d'elles, Tierceville, a beaucoup de fileuses de laine et de dentellières ; que les habitants gagnent leur vie à la fabrique des draps (Lebeurier, 398, p. 224). Dès les débuts de la propagande protestante dans le Caux, on voit apparaître les drapiers de Luneray près de Bacqueville (Hardy, 495, p. 35).

[4] Dès le début du XVIIe siècle, l'Espagne apparaissait comme l'un des plus importants, sinon comme le principal débouché pour les toiles de Normandie. (Supplique de Jehan de Wolff et Anthoine Lambert, marchands de Rouen, Bibl. Nat., ms. fr. 21739, f° 221). D'après les remontrances du Parlement de Rouen « dans ce pays de Normandie, c'est la

plus estimées, les fleurets ou blancards, qui étaient façonnées dans le Roumois et le Lieuvin, et qui arrivaient, des marchés de Pont-Audemer et de Saint-Georges-du-Vièvre, sur les quais de Rouen. Elles avaient été imitées sur la rive droite de la Seine, dans cette région littorale dont le sol et le climat conviennent au lin. Mais les élections de cette zone, celles de Caudebec, de Montivilliers, d'Arques, comme aussi celle de Rouen, tissaient plutôt des toiles moins fines « qui, écrivait l'intendant De la Bourdonnaye en 1698, sont propres à faire des chemises, des mouchoirs, des voiles de vaisseaux, des emballages, comme aussi des toiles rayées et à carreaux dont une partie passe dans la Nouvelle-France, sans compter des toiles brunes dont on double les habits. De toutes ces toiles, il s'en faisait pendant la guerre 6 ou 7 000 pièces qui occupaient 5 à 6 000 ouvriers ; le nombre en augmentera beaucoup pendant la paix »[1]. La plupart de ces ouvriers n'étaient point rassemblés dans des villes comme les drapiers ; il n'y avait point dans la toilerie de centre analogue à Louviers et à Elbeuf ; Rouen même n'en abritait qu'un petit nombre[2]. Le lin de la région maritime était aussi employé à la fabrication des dentelles qui, en 1682, d'après Le Blanc, constituait « le principal commerce du pays de Caux »[3]. Elle s'était répandue dans les campagnes autour de Saint-Valery et de Fécamp, dans les élections de Montivilliers et de Caudebec. Pourtant, elle occupait surtout les femmes et les enfants des pêcheurs. C'était particulièrement l'industrie des cités maritimes, du Tréport et d'Eu, de Dieppe, de Saint-Valery, de Fécamp, de Harfleur, surtout du Havre qui ne connut guère les autres formes de l'industrie textile[4]. Leurs ouvrières trouvaient des rivales parmi les paysannes d'une toute autre région :

manufacture des toiles qui fournit à la nourriture et entretènement du peuple, et aux subventions qu'il plaît à V. M. d'ordonner » (29 novembre 1605, *ibid.*, f° 225).

[1] De la Bourdonnaye, ms. cité, f° 14v.

[2] Sa toilerie avait éprouvé dans la première moitié du XVIIe siècle une profonde décadence, qu'on attribuait au relâchement des règlements; les toiles avaient perdu leur réputation et ne pouvaient soutenir la concurrence de celles du Brabant. Les gardes de la corporation des tisserands obtinrent en 1676 la rédaction d'un règlement très sévère, que Colbert fit appliquer avec rigueur, provoquant l'intervention de l'intendant et des échevins de Rouen toutes les fois qu'il lui arrivait des plaintes « sur la différence des vieilles toiles et des nouvelles qui a été faite dans les Indes » (lettres des 19 septembre 1681, 6 et 18 novembre 1682, Bibl. Nat., ms. fr. 8757 *ter*, f°s 646, 425, 419). Voir Ouin-Lacroix, 255, p. 108.

[3] Lettre du 2 juillet 1682.

[4] Lettres de Le Blanc, 4 et 8 juillet 1680. Requête des marchands du Havre pour obtenir des espèces, 1706 (Arch. Nat., G7 498). En 1720, la municipalité du Havre certifiait que « la manufacture des dentelles est la seule qui fasse subsister plus de 20000 femmes et enfants » (9 novembre 1720, carton G7 503-505).

les plateaux qui dominent l'Epte. Introduites sans doute dans ces campagnes par la manufacture de Chantilly, les dentelles blanches et noires faisaient « le principal commerce » des élections de Gisors, de Chaumont et Magny[1].

Tels étaient les produits et la distribution de l'industrie normande à la fin du XVIIe siècle. Elle employait encore presque exclusivement la laine et le lin du pays pour les étoffes grossières, la laine d'Espagne, de Champagne et de Berry pour les draps, les fibres de Flandre et de Bretagne pour les toiles les plus fines. Ce fut dans les premières années du XVIIIe siècle qu'elle s'accrut en généralisant, sinon en adoptant, l'usage d'une nouvelle matière première, le coton. Dès le XIVe siècle, le coton du Levant figurait parmi les objets tarifés par la Coutume du port de Dieppe ; il servait à faire des gants, des bonnets, des mèches à chandelles ; au XVIe siècle, il fut employé dans la confection des « futaines frangées et velues ». La fabrique de ces cotonnades, futaines et bazins, resta longtemps sans importance : tout unies et de couleur blanche, elles n'étaient guère de vente ; les intendants Le Blanc et De la Bourdonnaye n'en parlent même point. Elle n'intéressait que très peu d'ouvriers, car le coton nécessaire n'était point filé sur place, si étrange que paraisse le fait, à proximité des quais où se pressaient les arrivages du Levant et de l'Amérique. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, on ne voit pas que la filature se soit développée sur aucun point de notre région. Elle ne semble dater, dans cette partie de la Normandie, que de 1701. Cette année, un négociant de Rouen, Delarue, ne pouvant se défaire de 40 balles de coton brut, se hasarda à le faire travailler par des ouvriers du pays. Mais, comme le fil tordu par des doigts inexpérimentés était trop fragile, il imagina de renforcer le coton de la trame par une chaîne de soie, qu'il remplaça bientôt par une chaîne de lin[2]. C'était l'étoffe dite « siamoise », dont le nom rappelle ces tissus orientaux qui faisaient, à la fin du XVIIe siècle, une dure concurrence aux lainages et aux toiles français ; elle profita de leur faveur et les bénéfices de sa fabrication décidèrent les marchands de Rouen à importer le coton en laine pour le faire filer auprès d'eux[3]. L'initiative de Delarue, à laquelle on doit l'essor de l'indus-

[1] Lettres de Le Blanc, 17 et 21 juillet 1680.

[2] Mémoire de Latapie sur les toiles et toileries, 1773 (Arch. Nat., F[12] 560) ; Ouin-Lacroix, 255, p. 111 ; G. Dubosc, *Le coton à Rouen* (*Journal de Rouen*, 5 juillet 1903). D'après M. Levasseur, le développement de l'industrie cotonnière en France date de Delarue, qui fit les premières siamoises (250, II, p. 524).

[3] A Rouen, « les cotons en laine viennent des Indes et des Iles ; il en venait autrefois beaucoup de filé, mais à présent il n'en vient presque plus, tout étant filé dans le pays, ce

trie cotonnière en Normandie, fut encouragée par le Conseil du Roi pour occuper le menu peuple qui manquait de travail et, surtout, pour utiliser les productions de nos colonies d'Amérique. En relations constantes avec les Indes Occidentales qui achetaient nos fleurets et blancards, le port de Rouen était bien placé pour importer le coton de Cayenne, de Saint-Domingue, de la Guadeloupe. De plus, le pays de Caux présentait cette humidité de l'atmosphère, cette faible amplitude thermique nécessaires à la finesse et à la régularité du fil de coton ; la nouvelle industrie s'y trouvait soumise aux mêmes conditions météorologiques qui contribuèrent à la fortune de Manchester [1]. Elle prit immédiatement en Normandie une activité inouïe qu'elle garda dans les quinze dernières années de Louis XIV, malgré les désastres, la cherté du pain, la rareté du numéraire [2]. En dépit de ceux de leurs rivaux qui restaient attachés à la routine, les toiliers et les passementiers de Rouen surent se prêter aux caprices de la mode en fabriquant sans cesse de nouveaux types de tissus. Après les siamoises, les fichus, les mouchoirs, vinrent les « toiles rayées et à carreaux de fil et coton teint ». Puis, dès 1709, s'établit à Rouen une fabrique de toiles imprimées ou teintes en bleu ou en rouge, sauf des réserves ouvragées. C'était le procédé employé dans l'Orient pour ces indiennes qui menaçaient le débit des toiles, des blancards et « petites étoffes de laine », et que l'administration interdit longtemps d'introduire ou d'imiter en France. En 1759 seulement, elle se résigna à autoriser l'indiennerie, si florissante depuis

qui emploie un nombre infini de femmes et d'enfants à 4 ou 5 lieues de Rouen » (Mémoire sur les manufactures de toiles de la généralité de Rouen, 1708, Bibl. Nat., ms. fr. 8037, f° 240).

[1] Mantoux, 252, p. 193.

[2] On a lieu de s'étonner que la manufacture normande se soit, non seulement maintenue, mais encore développée, à une époque que l'histoire représente comme une de celles où le peuple a le plus souffert. Elle apparaît cependant comme en pleine activité au fort de la guerre, en septembre 1707, d'après le mémoire des Syndics du commerce de Normandie contre l'introduction des billets de monnaie (Boislisle, 461, II, p. 442). Le Chéron de Freneuse, inspecteur des manufactures, écrivait le 5 février 1708 : « Les ouvriers ont plus profité de cette guerre que si nous avions été en paix, par la grande quantité de ces toiles que les Malouins ont portées dans les Indes », et l'intendant De Courson, le 3 mai, affirmait que « jamais le commerce des toiles n'a été aussi florissant ». Il est vrai que, le 4 octobre 1709, Le Chéron trouvait nos manufactures presque entièrement tombées; mais la cause n'en était pas seulement dans la cherté du pain et la rareté de l'argent : c'était aussi parce que « les femmes, qui s'habillaient ci-devant des étoffes de ces manufactures, ne s'habillent plus aujourd'hui que de toiles peintes ». (Arch. Nat., G^7 499.) Ce fut vers 1711 que se fonda la manufacture de La Bouille, en 1713 que les Bourdon voulurent en créer une à Pont-de-l'Arche. En 1715, d'après l'intendant Roujault, dans la région drapière, aux abords de Louviers et d'Elbeuf, « la disette d'ouvriers est telle qu'on se les arrache les uns aux autres » (G^7 502), tellement la consommation surexcitait la production.

dans la région de Rouen[1]. Un peu avant cette date, Rouen se mit à imiter les draps et velours de coton de Manchester[2], et adopta le Rouge des Indes, la fabrication des « Andrinoples » dont l'Orient avait détenu jusqu'alors le secret[3]. La bonneterie en coton y était devenue une des fabriques les plus estimées en ce genre du royaume ; en 1787, il se faisait à Rouen et dans les environs au moins 36 000 douzaines de bonnets et de paires de bas[4].

Grâce à l'esprit d'initiative et d'invention de sa bourgeoisie urbaine, la Généralité de Rouen était devenue, à la fin de l'ancien régime, l'une des régions manufacturières les plus actives de la France et même de l'Europe entière. Reportons-nous à ces années de prospérité qui précédèrent la terrible crise provoquée par le traité de 1786 avec l'Angleterre. Vers 1780[5], Rouen envoyait dans toutes les provinces du royaume ses siamoises, ses mouchoirs, ses andrinoples, ainsi que les draps de Louviers et d'Elbeuf[6]. Les exportations de ses cotonnades dépendaient étroitement, il est vrai, du succès des récoltes, car « la plus grande partie des étoffes de cette fabrique n'était guère qu'à l'usage du peuple » ; mais elles s'étendaient à tout le bassin de Paris et atteignaient même les provinces méridionales à la foire de Beaucaire, sur les quais de Bordeaux et de Toulouse. Malgré les progrès de l'industrie locale à Bruges, Courtrai, Saint-Nicolas[7], la Flandre achetait beaucoup de siamoises, de toiles tout coton et brochées ; il en était de même pour la Hollande et « Cologne, Dusseldorf, le pays de Clèves jusqu'à Francfort », pour toute cette région du Rhin, où pourtant les usines d'Elberfeld commençaient déjà à s'outiller. Plus compromise, après les prohibitions de 1771, était la situation de Rouen sur le marché espagnol, en relations si anciennes et si étroites jadis avec la fabrique normande. Pourtant,

[1] Sur l'indiennerie, cf. lettre de l'intendant Richebourg, 4 octobre 1709 (G7 499) ; Savary, 272, III, col. 420, et IV, col. 1021 ; Miromesnil, 474, II, p. 270.

[2] Bibl. Mazarine, ms. 2840, partie 3 (Rapport sur Holker, vers 1752). Arch. Nat., F12 560, dossier : « Velours et draps de coton ».

[3] *Ann. S.-I.* 1823, p. 191.

[4] Procès-verbal de l'Assemblée provinciale, 476, p. 55.

[5] D'après un mémoire sur l'exportation des toiles de la généralité de Rouen, Arch. Nat., F12 560.

[6] La draperie de Rouen ne put résister au XVIIIe siècle à la concurrence de celles des villes voisines. Elle ne faisait battre en 1745 que 18 métiers de draps, au lieu de 98 en 1723 (États des manufactures de draperie, 1723 et 1745, F12 560). Elle ne se maintint qu'en abandonnant la fabrication des draps fins pour celle des ratines, espagnolettes, flanelles et droguets faits des laines du pays (Bibl. Mazarine, ms. 2836, p. 11 ; Mémoire du Bureau du Commerce et avis de l'intendant, 23 décembre 1766, F12 785).

[7] Blanchard, 513, p. 374.

on constatait encore, en 1780, que Rouen exporte « en temps de paix des parties considérables de toiles blancards pour Cadix qui de là sont portées dans les Indes Espagnoles ». Du moins, les négociants avaient conservé quelques-uns de leurs meilleurs clients dans les planteurs de nos colonies d'Amérique, sans compter les négriers et les traitants de la côte d'Afrique [1]. En 1787, la fabrique des toiles et toileries de coton de la Généralité était estimée, année commune, à 500 000 pièces, valant de 45 à 50 millions de livres ; et celle de la bonneterie de coton, à 1 800 000 livres [2].

III. — DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE RURALE.

De cette prospérité de l'industrie normande, les paysans s'étaient fait en masse les artisans au début du XVIIIe siècle, lorsqu'elle fut décuplée par l'entreprise de Delarue.

Le travail de la laine et du lin les avait déjà préparés, il est vrai, à cette association de la « fabrique » et de la culture qui devait enrichir leurs villages. Encore confinés, semble-t-il, dans la banlieue immédiate des villes à la veille de la Renaissance, les métiers s'étaient déjà répandus, vers 1700, en bien des points du plat pays. « A l'exception des draps fins qui se font à Rouen, Darnétal, Elbeuf et Louviers, écrivait l'intendant d'Herbigny en 1704, tout le reste [des étoffes de laine] se fabrique dans toutes les campagnes » [3]. Le lin était utilisé presque sur place dans la région maritime, où la présence de la matière première avait décidé de la naissance de l'industrie rurale. Plus loin de la côte, des fabricants, qui achetaient sans doute tout ou partie de leurs filasses aux marchands de Fécamp, faisaient tisser en 1707 les toiles blancards dans un rayon de 8 ou 9 lieues autour de Rouen : « les toiles fortes se fabriquent en grand nombre aux environs de Rouen ; les paysans les apportent tous les vendredis à la halle ; ils paient alors les ouvriers qu'ils ont fait travailler pendant la semaine » [4]. Les campagnes filaient beaucoup plus

[1] En 1788, on calculait à Rouen que, la France achetant environ 12 000 nègres par an à la côte d'Angola, la seule partie du littoral africain où l'on envoyât des cargaisons de « toiles nationales », la manufacture normande pouvait espérer une fourniture de 3 600 000 livres (F[12] 658 A).

[2] Procès-verbal, 476, p. 55.

[3] Lettre du 14 avril 1704, Arch. Nat., G[7] 497.

[4] Mémoire des Syndics du commerce de Normandie, 1707, dans Boislisle, 461, II, p. 443. D'après un mémoire sur les manufactures de toiles de la généralité de Rouen, il n'y avait, vers 1708, « point de maîtres dans cette fabrique ; ce sont les laboureurs et les paysans

qu'elles ne tissaient. Sans doute, le menu peuple de Rouen gagnait sa vie en façonnant les fibres dont il achetait, chaque semaine, quelques livres au marché pour y revendre le fil[1]. Mais c'était surtout dans le plat pays que tournaient les rouets. Lorsque Louviers et Elbeuf, à la fin du règne de Louis XIV, trouvèrent moins d'ouvriers à employer que de commandes à satisfaire, on vit « la nécessité d'en augmenter le nombre établir un nouveau commerce dans la manufacture de draps. Ce sont des maîtres fileurs qui ont des ouvriers jusqu'à 10 et 12 lieues. Ces maîtres fileurs traitent avec les manufacturiers, et se chargent des détails du filage, et rendent aux manufacturiers l'ouvrage dans le temps marqué »[2]. Ils avaient si facilement recruté leur personnel que, dans toutes les campagnes de cette région, on craignait de manquer de bras pour l'exploitation des forêts, des vignes et des champs. L'archevêque de Rouen, l'un des grands propriétaires fonciers de la vallée de la Seine, se plaignait du nombre des artisans : « on abandonne la culture des champs et des vignes, et on ne peut plus trouver du tout des bûcherons pour façonner les bois, quelque grand que soit le besoin qu'on en ait à Paris et à Rouen... ; les domaines seront abandonnés »[3]. Pourtant ces récriminations semblent excessives ou, à tout le moins, prématurées. Bien des villages ne les justifiaient point ; même dans le voisinage immédiat de Louviers et d'Elbeuf, beaucoup ne logeaient pas encore des fileurs de profession[4].

Bien que préparée par une évolution déjà longue, l'industrie rurale date vraiment de ces premières années du règne de Louis XV où la manufacture du coton prit son plein développement. Ce fut une époque d'active production. L'agglomération rouennaise, qui comptait, dans les six derniers mois de 1714, 1 581 métiers de siamoises, de mouchoirs et fichus, de toiles tout coton et fil et coton, en posséda 3 495 en 1722. Ces étoffes se vendaient si bien que les fabri-

qui les font ou les font faire ; le lin dont on file le fil qui est employé dans cette fabrique croît dans le pays et y est aussi filé » (Bibl. Nat., ms. fr. 8037, f° 241). En 1715, Le Chéron et Roullier, inspecteurs des manufactures, écrivaient que les fichus, les coutils pour les habits des paysans et des soldats, toutes les toiles composées de chanvre et de lin se fabriquaient dans « presque tous les villages du pays de Caux » (mémoire du 18 février 1715, Arch. Nat., F12 560).

[1] C'était encore le cas en 1767 (Miromesnil, 474, V, p. 58 ; voir aussi p. 129).

[2] Lettre de l'intendant Roujault sur l'affaire de la manufacture Bourdon, 4 janvier 1715 (Arch. Nat., G7 502).

[3] Lettre du 13 février 1714, même dossier.

[4] Liste des localités, à proximité de Pont-de-l'Arche, où ne se trouvait aucune industrie en 1713, d'après les mémoires des Bourdon et de leurs adversaires, les fabricants de Louviers.

cants, débordés par les commandes, durent recourir à la main-d'œuvre campagnarde. En 1722, le Parlement remontrait au roi qu' « il n'est presque point de village dans la province de Normandie, surtout au pays de Caux, où il ne se soit élevé une manufacture pour la fabrication de ces cotons teints, presque point d'hommes qui ne soient occupés à les carder et à les filer. » Une profonde et soudaine transformation bouleversait alors l'état social du village normand : telle est l'impression que suggèrent les remontrances du Parlement, les mémoires de la Municipalité de Rouen, de la Chambre de Commerce, et que fortifient les lettres de l'intendant Gasville[1]. Non seulement les femmes et les enfants, affirmait le Parlement, mais aussi des hommes faits, séduits par « la facilité de cette molle occupation et le lucre considérable qu'ils en tirent, » quittent pour carder et filer le coton soit le travail de la terre, soit celui de la laine ou du lin, « le filage du coton étant le plus facile et le moins salissant ». Ceux « dans les cantons desquels ce commerce n'est pas établi » accourent dans les lieux de fabriques ; « avec plaisir ils abandonnent leurs maisons pour se transplanter où la mollesse semble les appeler... Les villages, dégarnis de leurs habitants, laissent par conséquent les pères de famille sans domestiques, les fermiers sans laboureurs et sans journaliers, les vignerons sans ouvriers pour les façons de leurs vignes, les forêts de Votre Majesté et les bois des particuliers sans hommes pour en faire l'exploitation ; les terres, enfin, ne sont plus cultivées ou ne le sont qu'à des prix exorbitants que les journaliers qui restent dans le pays exigent des propriétaires ; les semences ne se font plus dans leur saison, les récoltes sont reculées »[2]. Celle de 1721 ne se fit, d'après la Municipalité de Rouen, qu'avec beaucoup de peine et d'argent ; les cultivateurs, qui ne purent payer les moissonneurs, furent seuls à manier la faucille ; aussi les blés furent-ils gâtés par le mauvais temps. On ne trouvait plus d'ouvriers pour réparer les granges, plus de vachers ni de bergers, si bien que les fermes étaient « désertes de bestiaux ». Malgré les termes ambigus des remontrances, il y eut moins déplacement de population que diffusion de l'industrie à travers les campagnes. Si quelques fileurs ou cardeurs allèrent s'établir dans les agglomérations urbaines ou à leurs abords, la plupart restèrent au village, où presque chaque maison eut son rouet. L'intendant Gasville écrivait, le 25 juillet 1722,

[1] Arch. Nat., cartons G⁷ 503-505. Arch. Chambre de Commerce de Rouen, carton XVIII, liasse 3, nᵒˢ 1 à 67.

[2] Remontrances du Parlement de Rouen, 22 avril 1722 (G⁷ 503-505).

qu'il était impossible de les dénombrer, que partout les femmes et les enfants filaient, les hommes cardaient. Les inspecteurs des manufactures évaluaient alors à plus de 100 000 dans la Généralité le nombre de personnes occupées à la nouvelle manufacture ; or Rouen et Darnétal n'en abritaient que 34 532, soit un tiers seulement. L'introduction du coton avait donc précipité l'évolution qui tendait à faire de la Normandie une région d'active industrie rurale.

Ce ne fut point sans rencontrer la résistance acharnée de tous ceux, propriétaires fonciers, gros fabricants des villes, magistrats, dont cette transformation menaçait les intérêts ou troublait les habitudes. Le Parlement proposa au roi « de faire deffense dans la campagne de carder et de filer aucuns cottons, même de fabriquer aucuns cottons teints meslez avec fil teint ou non teint. » Mais le temps n'était plus où des prohibitions de ce genre pouvaient arrêter ou limiter l'essor des forces productives. Impossible de ramener à la charrue ces paysans qui l'avaient abandonnée. L'industrie les payait trop bien, à en juger par le relèvement des salaires qu'elle avait imposé à l'agriculture : « un valet de charrue qui, les années précédentes ne gagnait que 40 à 50 livres par an, exige aujourd'hui de son maître jusqu'à 150 livres par an et même plus. Les journaliers, les batteurs en grange, payés 7, 8, 9 et 10 sous, exigent aujourd'hui jusqu'à 20, 25 et même 30 sous, plus la nourriture qu'ils prétendent avoir à leur gré. »[1] Le travail était moins pénible que celui de la terre, « se faisant pour la plupart assis et à couvert ». De plus, l'ouvrier, payé à la tâche, disposait librement de son temps ; il restait chez lui avec l'impression d'être son maître, plus que le journalier étroitement surveillé par un fermier. Plutôt que de renoncer à ces hauts salaires et à cette indépendance, les artisans auraient émigré. Ce fut par crainte de les voir affluer dans les villes, y porter la famine et l'émeute, ou quitter la province, que l'intendant Gasville, tout en reconnaissant le bien-fondé des remontrances du Parlement, combattit le projet qui interdisait dans les campagnes la manufacture du coton[2].

[1] Mémoire de la municipalité de Rouen, 20 avril 1722 (G7 503-505).

[2] Lettres des 24 avril, 24 juin et 25 juillet 1722 (même dossier). Cette population ouvrière paraît avoir été en effet très instable. Le régime colbertiste en fit émigrer une partie vers 1680, et l'intendant De Marillac, qui se déclarait l'adversaire de ce système, attribuait cet exode aux « nouveautés qu'on a introduites, pensant établir des manufactures et des commerces en France qui n'y étaient pas » (Lettre du 5 octobre 1685, G7 492). Il en était de même pour les ouvriers des campagnes. Les syndics de la Chambre de Commerce affirmaient, en 1754, que toute mesure les rendant responsables des malfaçons opérerait « une transmigration de ces ouvriers qui se transporteront où l'idée les portera, même à l'étran-

La plupart des fabricants étaient intéressés au maintien et à l'extension de l'industrie rurale. Les villes ne fournissaient point assez de bras ; et, surtout, les ouvriers qu'elles rassemblaient s'apercevaient de leur nombre, prenaient conscience de leur force et réussissaient parfois à imposer leurs conditions[1]. Depuis longtemps, par crainte des revendications de ce prolétariat urbain, si peu organisé pourtant et si lourdement châtié lorsqu'il se coalisait, l'administration veillait à ne point trop rapprocher les manufactures dont elle autorisait la création. Lorsque Louviers s'opposa à l'institution d'un filage à Pont-de-l'Arche, l'un des principaux motifs allégués fut que « cette proximité des manufactures rendrait infailliblement les ouvriers insolents, et plus en état de commander que d'obéir à leurs maîtres » : et l'inspecteur Chrestien reconnaissait que la dispersion des ateliers était souhaitable pour mieux contenir les ouvriers[2]. Un de ses collègues, après la visite de Vernon, en 1752, concluait ainsi : « Les ouvriers travaillent davantage dans les petites villes que dans les grandes, parce qu'il y a moins de débauche et moins de ressources pour eux lorsqu'ils mécontentent le maître qui les emploie » ; un autre pensait, vers la même date, qu'il faudrait déterminer les fabricants de Rouen à aller s'établir dans les petites villes peu actives, comme Caudebec, Pont-de-l'Arche, Vernon, Gisors, en leur donnant une prime par métier transporté[3]. C'est par ces préoccupations, très sensibles durant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, que s'expliquent en partie, outre la lenteur relative de l'accroissement des grandes agglomérations, le nombre des bourgades industrielles de l'ancienne France ; ce sont elles aussi qui rendent raison de cet autre fait géographique, plus important encore, les progrès de l'industrie rurale. Plus isolé que l'ouvrier des villes, le paysan devait accepter les conditions que lui fixaient les marchands. De plus, il pouvait se contenter par pièce d'étoffe d'un prix moindre, puisqu'à ce prix venaient s'ajouter les salaires de l'agriculture ou le produit

ger ; tout pays leur est égal pourvu qu'ils y trouvent à gagner leur vie ; les uns enlèveraient leur famille, les autres s'en mettraient peu en peine et la laisseraient dans la dernière misère » (Arch. Ch. Commerce, carton XVIII, liasse 3, n° 56 ; voir aussi, même liasse, n° 4, mars 1726).

[1] On les voit s'attrouper en 1688 pour protester contre un arrêt qui permettait aux drapiers drapants de Rouen de se servir d'ouvriers étrangers (lettre de l'intendant De Brou, 27 avril 1688, G[7] 492). En 1696, les maîtres drapiers de Darnétal se plaignaient de ce que « les ouvriers, se prévalant de leur grand nombre, font quand bon leur semble cesser tout le travail des manufactures par des assemblées tumultueuses » (G[7] 495).

[2] Dossier de l'affaire Bourdon, G[7] 502.

[3] Bibl. Mazarine, ms. 2840, parties 7 et 6.

de son champ. Ce n'était pas seulement une main-d'œuvre moins chère et plus docile que les fabricants venaient chercher dans la campagne ; c'était aussi plus de liberté, l'impunité quand ils violaient les règlements des corporations. A quel point un retour de sévérité des gardes ou des inspecteurs pouvait modifier la localisation des industries, c'est ce qui apparut à Aumale, au milieu du XVIIIe siècle. Lors de la création, en 1745, d'inspecteurs et contrôleurs des corps de métier, les badestamiers se dispersèrent dans le plat pays, si bien qu'il en restait seulement une dizaine dans la ville vers 1770[1].

Dans cet effort des marchands pour introduire les métiers jusqu'au fond des campagnes, l'administration voyait l'avantage, d'une part, de diminuer les prix de revient de la toilerie, de l'autre, de conserver au village les bras nécessaires à la moisson. Aussi se refusa-t-elle à adopter les mesures draconiennes proposées par le Parlement en 1722. Et même, plusieurs fois jusqu'à la Révolution, elle soutint les tisserands forains contre les gardes des toiliers, des passementiers de Rouen qu'inquiétait le nombre de ces concurrents et qui cherchaient, à force de vexations, à « empêcher que la fabrication ne se portât dans les paroisses des campagnes »[2].

[1] Mémoires d'Estancelin sur le comté d'Eu, Arch. Nat., KK 1091, p. 62. Vers la même époque, le sous-inspecteur Bayard écrivait que, de quinze fabricants de serges établis dans la ville dix ans auparavant, il n'en restait plus qu'un seul à Aumale : par contre, on tissait dans 60 paroisses environnantes (11 décembre 1778, F12 560). La liberté laissée aux fabricants de la campagne aurait, selon lui, compromis la réputation des serges ; de plus, les laines devinrent rares à la veille de la Révolution. Aussi l'industrie de la laine périclitait en 1789 dans cette région (cahiers de Barque, La Frénaye, Montmarquet, Orival, Arch. S.-Inf., B, baill. de Neufchâtel). Noel notait en 1795 la complète décadence des serges et de la badestamerie (390, I, p. 43) ; la *Statistique de l'an XIII* constatait qu'il restait seulement une fabrique et que les artisans s'étaient portés vers Grandvilliers (Arch. S.-Inf., M 2, f° 84 ; voir aussi M 1, f° 203).

[2] La corporation des toiliers de Rouen représentait, le 12 mars 1732, que « le grand nombre qui se fabrique de leurs marchandises en campagne et dans le pays de Caux qui ne se trouve exposé à aucune visite et voisin de l'étranger ruine absolument la manufacture de la ville... Il serait facile de réformer cet abus en interdisant dans les campagnes l'usage des cotons teints, les gens de la campagne ayant à faire d'autres travaux pour les employer et faire subsister leur famille » (Arch. Ch. Commerce, carton XVIII, liasse 3, n° 23). Au sujet d'une requête semblable, les syndics de la Chambre de Commerce objectaient, en 1754, que les fabricants de Rouen, par ces éternelles accusations contre les campagnards et leurs malfaçons, ne cherchaient qu'à détruire l'industrie dans le reste de la Généralité pour élever les prix ; les campagnes faisaient d'aussi belles toiles brochées (*ibid*, n° 49). Les marchandises foraines étaient d'ailleurs soumises à une visite spéciale, d'après l'arrêt du Conseil du 13 mars 1731. En 1776, un projet de réorganisation des corporations voulait empêcher les enquêtes abusives des jurés toiliers de Rouen dans des paroisses qui échappaient à leur juridiction : « il y a une infinité d'exemples de ces tracasseries dans lesquelles le Conseil a été obligé d'interposer plusieurs fois son autorité. » (Arch. Nat., F12 751). En 1783, D'Ormesson signale à l'intendant De Crosne que les gardes toiliers et passementiers assistaient illégalement à la visite des toiles foraines et vexaient les fabricants des campagnes

Ainsi l'industrie rurale triompha des résistances qui s'étaient opposées à son développement. Si complet fut son triomphe qu'il modifia profondément le caractère de la fabrique des villes. Jadis celle-ci n'étendait pas le recrutement de sa main-d'œuvre en dehors des agglomérations urbaines ; ses maîtres y entassaient les métiers dans les « boutiques » humides et sordides, parfois en contrebas de ruisseaux infects comme le Robec à Rouen, le Puchot à Elbeuf. Au milieu du XVIIIe siècle, elle retenait encore dans les villes les ateliers de teinture et d'apprêt, le tissage de certaines étoffes ; mais la plupart de ses ouvriers se trouvaient dispersés à travers la campagne dans un rayon de plusieurs lieues. D'après un important mémoire sur la toilerie de la Généralité en 1782[1], la plupart des fabricants de Rouen avaient presque tous leurs métiers hors de la ville, de même ceux de Bolbec et d'Yvetot. Leur négoce consistait à distribuer la besogne aux artisans des villages, souvent en leur avançant les matières premières, à rassembler les filés et les étoffes que parfois ils faisaient teindre chez eux. Les villes où ils résidaient jouaient donc, dans l'économie de la région, le rôle de centres directeurs ; c'étaient elles qui donnaient l'impulsion et la règle à l'activité industrielle des campagnes de la Normandie, mais elles ne l'absorbaient plus. Un fait significatif est le développement d'Yvetot. Resté longtemps sans manufacture, parce que le manque d'eau ne permettait point l'établissement d'ateliers d'apprêt, Yvetot était devenu, en 1776, un « bourg très considérable depuis quelques années, aussi commerçant que peuplé » ; l'affluence des nouveaux venus était telle que l'église parut trop petite[2]. Il dut cette rapide fortune, moins à la création de ses manufactures de velours de coton, qu'à sa position sur un croisement de routes important. Ses marchands recevaient chaque semaine, par Bourg-Achard et Le Landin, « le coton filé appelé chaîne » qui se fabriquait aux environs de Falaise, d'Harcourt, de Condé-sur-Noireau[3] ; ils expédiaient

(29 avril 1783, F12 838 ; voir aussi sur cette visite le dossier F12 844 B). Ainsi l'arrêt du Conseil du 7 novembre 1762, qui autorisait le travail industriel dans les campagnes (Levasseur, 250, II, p. 583), ne marque pas une date décisive dans l'histoire des villages normands ; l'industrie s'y était établie avant 1762 et elle eut encore, après l'arrêt, à se défendre contre les corporations urbaines.

[1] Arch. Nat., F12 650 ; la plupart des renseignements qui suivent sur la localisation des industries viennent de ce mémoire ; d'autres sont dus à D'Estaintot, 241, p. 119.

[2] *Le Conducteur français*, 376, p. 59.

[3] Arch. S.-Inf., C 2157, p. 77. Une autre cause de la prospérité d'Yvetot fut la réfection de la grande route de Rouen au Havre qui passa par le sommet des plateaux et non plus par Caudebec (Observations des habitants de Caudebec, an VIII, Arch. Nat., F2 I 520).

à Rouen leurs siamoises et leurs toiles imprimées. Or le transport des chaînes et des étoffes était facile à la surface du plateau ; celui-ci était sillonné de routes qui convergeaient vers Yvetot ; depuis longtemps, les villageois savaient le chemin de son marché au blé ; il ne fut point difficile de leur apprendre celui de sa halle aux toiles. De là, l'accroissement de cette curieuse ville industrielle où, en 1782, « la plupart des fabricants n'ont pas leurs métiers chez eux ; ils ne font que préparer leurs matières et donner à travailler jusqu'à sept lieues... Tous les villages, à 2 ou 4 lieues d'Yvetot, sont remplis de fabricants qui n'ont pas non plus leurs métiers chez eux. » Yvetot était devenu « le principal endroit des fabriques de la toilerie de Rouen »[1], parce qu'il pouvait centraliser les produits de l'industrie rurale.

Au moment du traité de commerce de 1786, il n'était guère de village, dans aucune région de la Normandie orientale, qui n'eût ses fileuses, ses toiliers ou ses tisserands. Près de la côte, c'était encore l'industrie du lin qui dominait, comme au début du XVIIIe siècle (fig. 6). En 1782, Bolbec « n'est point un endroit où l'on file et emploie le plus communément du coton. » Dans les villages voisins, les paysanes travaillaient au rouet les fibres dont on tissait les mouchoirs ; de même, celles du département de Caudebec, des environs du Havre, de Fécamp, de Doudeville, de Saint-Laurent. Les 300 métiers de la fabrique d'Ourville occupaient, à une distance de 3 lieues autour de ce bourg, 1800 personnes à la confection de toiles assez grossières. Plus à l'Est, les marchands de Dieppe faisaient faire des dentelles et des toiles de ménage avec le chanvre et le lin du pays. Les laines indigènes étaient employées, près de Bolbec, pour les frocs ; près d'Aumale, pour les serges et la bonneterie ; la draperie, tout entière confinée dans la vallée de la Seine, entretenait des fileuses dans les villages voisins de Vernon, des Andelys, de Louviers, d'Elbeuf et de Darnétal. En dehors de ces régions, le travail du lin et du chanvre avait été remplacé par celui du coton, qui s'était répandu de proche en proche autour de Rouen, d'Yvetot, de tous les points où pouvaient facilement arriver les ballots des Iles. Dans tout le centre du Caux, ce n'étaient plus des « toiliers » en lin, mais des « tisserands » de cotonnades que payaient des fabricants, établis parfois dans des bourgades insignifiantes, comme ce Métayer

Peut-être aussi Yvetot attira-t-il une partie de la population de Bolbec, où plus de 900 maisons furent incendiées en 1765 (Miromesnil, 474, IV, p. 43, n. 1).

[1] F12 650, mémoire cité.

qui, en 1782, occupait 2 500 personnes autour d'Hautot-Saint-Sulpice[1]. Le coton arrivait dans le Bray grevé de frais de transport trop élevés pour que l'industrie pût s'y développer aussi largement ; néanmoins, la manufacture de siamoises de Neufchâtel faisait filer une partie du



FIG. 6. — Localisation des industries en 1787.
Signes abréviatifs : B, Bonneterie ; — C, Cotonnades ; — d, Dentelles ; — Dr, Draps ; — H, Horlogerie ; — L, Lainages ; — T, Tanneries ; — t, Toiles de lin ; — V, Verreries.
Echelle 1 : 1 500 000.

coton nécessaire aux environs de cette ville ; à Forges, en 1768, les femmes gagnaient de 6 à 10 sous par jour à filer du coton pour

[1] Des entreprises aussi étendues étaient rares. La plupart des fabricants cauchois ne possédaient que quelques métiers ; ils n'avaient même pas assez de capitaux pour acheter les matières premières, qu'ils devaient emprunter à des négociants de Rouen. Dans un Mémoire des toiliers du pays de Caux et autres lieux de la province de Normandie, de 1744, on lit : « Les suppliants ne rougiront pas de convenir que la plupart n'ont été que de simples ouvriers qui, après avoir amassé avec bien de la peine le profit de leurs journées, sont venus au point d'établir quelques métiers, dont ils augmentent le nombre suivant que la fortune leur devient favorable. » Ils ont à lutter contre « quelques fabricants opulents établis dans la ville de Rouen » qui voudraient « renfermer dans eux seuls une fabrique qui ne peut jamais être trop étendue, en interdisant aux marchands de Rouen le commerce de cotons filés et blanchis » que ces marchands achètent à la halle pour revendre aux fabricants des campagnes. La dépendance de ceux-ci et des fileuses à l'égard de ces intermédiaires est précisée par les syndics de la Chambre de Commerce (28 décembre 1744). « La plus grande partie des gens du peuple n'a pas le moyen d'avoir du coton en laine, et ils ne

Rouen[1]. Les habitants du Vexin, d'après Lepecq de la Cloture, « ne sont point adonnés à l'industrie des fabriques... et le paysan y vit assez rapproché de la simplicité rustique »[2] ; divers témoignages nous indiquent, cependant, que la filature du coton, sans « faire l'occupation annuelle des gens des campagnes », sans atteindre à la même importance que dans le pays de Caux, s'était implantée dans cette région jadis tout agricole[3]. Il n'était point jusqu'aux villages perdus dans la forêt de Lyons où elle ne parut, dès le milieu du siècle, « la seule ressource pour les jeunes filles et les enfants »[4].

Des 188217 personnes que rémunérait en 1782 la toilerie de Rouen dans un rayon de 15 lieues, la plupart étaient occupées à filer. Le nombre des fileurs et fileuses dépassait de beaucoup celui des tisserands : on calculait qu'un seul métier de cotonnades pro-

subsistent que par le crédit qu'ils trouvent chez le marchand, qui reprend chaque jour en échange leur coton filé... Si ceux qui filent le coton doivent leur subsistance aux avances que leur fait le marchand, le fabricant n'est guère plus en état de s'en passer, et nous osons vous dire avec vérité, Monseigneur, que, sans ce secours, la fabrique ne se serait pas étendue en cette généralité au point où elle est, au grand avantage de la province. Il est peu de fabricants assez fortunés pour se pourvoir en temps des matières, et en quantité proportionnée aux besoins de leur industrie. Ces fabricants sont ceux qui vendent le plus cher et conséquemment les moins utiles. Au contraire, le plus grand nombre est celui qui, n'ayant pas de facultés, est obligé pour entretenir ses ouvriers d'avoir recours aux marchands et d'emprunter toutes les semaines les matières qui leur conviennent. Il est remarquable que ces petits fabricants, quoiqu'ils soient obligés d'acheter du marchand, établissent les marchandises à beaucoup meilleur marché que les fabricants aisés, ce qui occasionne la consommation » (Arch. Ch. Commerce, carton XXIII, liasse 43). Si donc le travail était réparti en une multitude de petits ateliers, ces entreprises minuscules étaient dans la dépendance économique la plus étroite à l'égard du grand commerce, qui leur avançait les matières premières et qui, de plus, leur achetait leurs produits, car « presque tous les fabricants de Rouen et de la généralité vendent à des marchands qui les revendent de Rouen, en coupant le plus souvent le nom du fabricant pour qu'on ne puisse pas s'adresser à lui » (Goy, Mémoire sur la consommation des étoffes dans la toilerie de Rouen, 1780, Arch. Nat., F^{12} 566). La concentration commerciale naquit avant la concentration industrielle.

[1] Observations de Bacaton, intendant du commerce, 1768 (Arch. Nat., F^{12} 650). Les plaintes furent assez fréquentes dans le Bray, en 1789, sur la décadence de la filature du coton depuis trois ans (Arch. S.-Inf., B, baill. de Neufchâtel, notamment cahiers de Beaubec, Forges, Fossé, Haucourt, Rosay, Saint-Saens, Le Thil, Villedieu, Vimont).

[2] Lepecq de la Cloture, 342, p. 75.

[3] Vers 1740, les Andelys eurent un marché important de coton en laine et filé les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine (Brossard de Ruville, 400, I, p. 292). En 1789, les cahiers du Tiers-État des bailliages de cette région, Charleval, Lyons, Pont-de-l'Arche, manifestent très souvent l'inquiétude provoquée par l'introduction des métiers à filer (Arch. S.-Inf., B ; cf. Arch. Eure, B, bailliages de Gisors et des Andelys). Dans quelques paroisses voisines de Gisors, comme Hébécourt, Neaufles, Les Thilliers, Vesly, les femmes faisaient de la dentelle de soie vers 1780 (Arch. Eure, C 229 et 230).

[4] Arch. S.-Inf., C 111 (1768). En 1775, à La Feuillie, les femmes s'occupaient à la filature du coton, tandis que les hommes étaient sabotiers et travaillaient à la forêt (Beaurepaire, 124, p. 27). Voir aussi Arch. S.-Inf., C 2140, p. 82.

curait de l'ouvrage à 10 artisans. Le travail du rouet n'exigeait qu'un court apprentissage et qu'une faible mise de fonds ; mais il était assez peu payé. Vers 1780, la manufacture de Rouen ne donnait parfois aux enfants que 4 à 5 sous par jour, aux femmes que 8 à 12 sous ; très peu arrivaient à 18 et 20 sous [1]. Aussi considérait-on que le filage, d'une façon générale, devait être réservé aux enfants, dont beaucoup y étaient « occupés dès leur tendre jeunesse », aux femmes, aux infirmes. Mais nous avons vu que, dès 1722, un grand nombre d'hommes recherchaient cette « efféminée occupation ». L' « horreur de la fatigue et l'amour de la fainéantise », que leur reprochait le Parlement de Rouen, le désir d'une indépendance plus grande n'étaient point leurs seuls mobiles. La municipalité de Romilly, en 1788, insistait sur ce que « la plupart des habitants, habitués à la filature dès l'enfance, ne peuvent travailler à la culture des terres et à aucun ouvrage de force ou d'adresse ; plusieurs ont voulu pour faire subsister leurs familles travailler à la journée ; ils n'ont pu y résister et ont éprouvé des maladies. Le cultivateur, comme le machiniste, est peu flatté de se servir de semblables ouvriers » [2]. Il est probable, en effet, que des jeunes gens, accoutumés à une occupation sédentaire et peu fatigante, devaient hésiter à l'abandonner pour les durs travaux des champs [3]. Si beaucoup continuaient à filer, d'autres apprenaient à lancer la navette. Les tisserands formaient comme l'aristocratie de la toilerie ; assez peu nombreux, ils gagnaient en moyenne, en 1782, environ 20 sous par jour. Ces tisserands et ces fileurs de profession se recrutaient, en général, dans les familles les plus pauvres du village, parmi celles qui jadis constituaient la classe des journaliers agricoles. — L'industrie ne payait point seulement ces artisans qui n'abandonnaient leurs métiers que lors de la moisson ; au moment de la Révolution, elle accroissait le revenu d'une foule de fermiers ou de petits propriétaires campagnards. Dès 1752, on constatait que, dans la région de Bolbec, tous les fermiers « ont des métiers chez eux pour occuper leurs enfants et leurs valets quand les travaux cessent dans la campagne » [4]. A Auppegard, en 1758, « les habitants, pendant l'hiver, font des toiles

[1] État d'appréciation des matières premières et de la main-d'œuvre des toiles et toileries de Rouen pour l'année 1779, par Goy (Arch. Nat., F[12] 658 A).

[2] État des pauvres de Romilly, Arch. S.-Inf., C 2212. Le « machiniste » est le directeur de l'usine où l'on fondait et laminait le cuivre (*Procès-verbal*, 476, p. 64).

[3] « Tous les enfants propres à travailler ne désirent apprendre d'autre métier que celui de faire les toiles, qui est le métier de la plus grande partie de la paroisse. » État des pauvres de Limésy, 1788, Arch. S.-Inf., C 2211.

[4] Bibl. Mazarine, ms. 2840, partie 7.

avec les lins qu'ils ont récoltés »[1]. C'était, en effet, surtout l'occupation de l'hiver pour ceux des paysans qui avaient des exploitations de moyenne importance ; mais son rapport était devenu plus qu'un appoint : seul, il permettait à beaucoup de payer les fermages élevés qu'ils avaient consentis[2]. Arrivé au Havre, Arthur Young écrivait : « Tout le pays depuis Rouen, le pays de Caux, est un district plutôt manufacturier qu'agricole ; dans les ressources de ses habitants, la ferme ne vient qu'après la fabrique. »[3] Et, d'après la discussion de ce passage par Vitalis, « les grands cultivateurs » étaient les seuls à ne s'occuper que de leurs terres[4]. Sans doute, des appréciations aussi générales ne tiennent pas compte des diversités locales, parfois si tranchées. Les paroisses d'une même région semblent avoir été atteintes d'une façon très inégale par la crise de 1787 : la filature n'occupait, dans les unes, que les enfants ou les femmes ou quelques familles pauvres, tandis que, dans d'autres, très rapprochées pourtant, elle salariait les 5/6 des habitants[5]. En effet, aujourd'hui encore, ce ne sont point seulement les conditions économiques et sociales qui varient de village à village, mais aussi l'opinion publique, la conscience collective du groupe dans le jugement qu'il porte sur ceux de ses membres qui renoncent aux occupations traditionnelles. De là, l'inégalité du progrès de la fabrique dans les différentes paroisses. Mais, en somme, il reste vrai que dans toute la Normandie, surtout dans le pays de Caux, les populations rurales avaient su réaliser l'union intime de la culture et de l'industrie.

IV. — INFLUENCE DE L'INDUSTRIE RURALE SUR LA CULTURE.

Dans cette union, l'agriculture ne fut-elle point sacrifiée à l'industrie ? C'est là encore un problème géographique que de calculer et de juger l'influence réciproque de ces deux formes de l'activité humaine lorsqu'elles se localisent dans la même région. Il s'imposa à l'attention vers la fin du XVIIIe siècle, surtout après la publication du voyage d'Arthur Young. Le célèbre agronome anglais admirait la fertilité des plateaux qu'il traversa de Rouen à Dieppe : « à peine rencontre-t-on des loams plus riches et plus profonds », mais

[1] Rôle des vingtièmes d'Auppegard, Arch. S.-Inf., C 529.
[2] Dutens, 379 *bis*, p. 65.
[3] A. Young, 396, II, p. 384.
[4] *Ann. S.-I. 1806*, p. 192.
[5] Voir par exemple les divers états des pauvres de l'arrondissement de Bosc-le-Hard, Arch. S.-Inf., C 2210.

il ajoutait aussitôt que « ce magnifique pays... est traité d'une manière misérable ; les moissons qu'il porte le déshonorent »[1]. Et il accusait la fabrique rouennaise d'avoir favorisé cette négligence. Ce fut l'origine de discussions passionnées[2]. Les adversaires de Young lui répondaient, comme Noel, qu' « un laboureur, qui est tout à la fois agriculteur et fabricant, est plus à portée qu'un autre de faire les sacrifices nécessaires à l'amélioration de ses terres ». Mais tenait-il toujours à améliorer ses terres? et, au lieu de leur réserver ses gains d'artisan, ne les consacrait-il point souvent à augmenter le nombre de ses métiers, qu'il confiait à ses domestiques ou aux journaliers du voisinage? L'ambition qui le tentait, c'était de devenir un fabricant, un marchand et d'occuper, comme Métayer à Hautot-Saint-Sulpice, des centaines et des milliers de bras ; ce n'était point de sa ferme qu'il pouvait espérer une fortune aussi rapide. Il restait parfois indifférent au succès, au progrès de la culture. En 1787 comme en 1802, on voyait « sur chaque point qu'il se ressent de l'asservissement des laboureurs fabricants à la routine ». Et Dutens n'avait sans doute pas tort de signaler, entre autres causes de la persistance des jachères près de Louviers, « l'esprit de commerce qui a gagné tous les habitants des campagnes ». De plus, le laboureur avait commencé par ne s'asseoir devant son métier que l'hiver et lors des répits de la culture ; mais, si les commandes affluaient l'été et relevaient le prix de la façon, renonçait-il toujours à ces bénéfices alléchants pour accomplir, en leur temps, les travaux des champs ? « Les habitants deviennent plus indifférents et négligents à faire la récolte de leurs grains ; ils en laissent quelquefois perdre une portion ou engrangent mal leurs récoltes, n'ayant point assez de bras occupés de ce travail et n'en voulant point appeler d'étrangers, comme on fait dans plusieurs de nos contrées »[3].

Les bras manquaient, en effet, depuis que beaucoup de journaliers avaient quitté le fléau ou la charrue pour le rouet ou la navette. La municipalité de Boos se plaignait, en 1788, qu'il ne se trouvât plus de journaliers, « en sorte qu'un laboureur, déjà surchargé par les gages exorbitants des domestiques, ne peut, à quelque prix que ce soit, faire faire en leur temps quantité de travaux qu'il est obligé de remettre et souvent d'abandonner, au grand préjudice de la cul-

[1] A. Young, *loc. cit.*
[2] Noel, 390, II, p. 116; Dutens, 379 *bis*, p. 65 et 71; Beugnot, 460, p. 8; *Ann. S.-I. 1806*, p. 192.
[3] Lepecq de la Cloture, 342, p. 188.

tivation »[1]. C'était surtout lors de la moisson que cette pénurie de main-d'œuvre pouvait devenir dangereuse. Sans doute, un arrêt du Parlement avait interdit, en 1723, de tisser des cotonnades du 1er juillet au 15 septembre, en dehors de Rouen, de ses faubourgs et de Darnétal[2] ; cette règle était généralement observée. Il y avait des exceptions cependant, et si la majorité des artisans prenaient la faucille l'été, quelques-uns préféraient l'oisiveté et les rapines du glanage ; beaucoup n'étaient plus accoutumés au rude labeur et à la discipline des travaux champêtres. Aussi voyons-nous l'industrie rurale accusée, à la fin du XVIIIe siècle comme en 1722, d'enlever les bras nécessaires à la culture. En 1788, le Bureau intermédiaire du département de Gisors jugeait « très intéressant qu'on empêchât des hommes que leur constitution robuste rend propres aux opérations agricoles de s'adonner à la filature du coton »[3]. Dans beaucoup de paroisses, les fermiers ou les propriétaires de grandes exploitations profitèrent alors de ce qu'ils représentaient la communauté pour réclamer des mesures de ce genre contre les journaliers qui avaient déserté leurs fermes[4]. Il y eut alors, entre les dirigeants de la culture et leurs anciens auxiliaires devenus indépendants, un conflit d'intérêts analogue à celui qui divise de nos jours les villages peuplés de mineurs.

En somme, si la diffusion de l'industrie procura plus de bien-être à la masse de la population rurale, elle ne fut point sans com-

[1] État des pauvres de Boos, Arch. S.-Inf., C 2212.

[2] *Recueil des édits, déclarations...*, 367, p. 499.

[3] Arch. S.-Inf., C 2140, p. 87 ; voir aussi p. 79.

[4] La communauté de Fresne-le-Plan demandait « qu'il fût défendu à tous journaliers de la campagne qui seraient dans le cas de pouvoir travailler aux gros ouvrages de s'occuper à ladite filature, à moins qu'ils ne pussent trouver d'autres besognes, et alors ils requéreraient à cet effet un certificat des membres et du syndic de la municipalité qui leur serait délivré pour un temps prescrit, et visé de trois en trois mois au besoin » (Arch. S.-Inf., C 2212). D'après celle de Boos, les progrès de l'industrie dans les campagnes avaient multiplié les cabarets, dont se plaignirent en 1789 une multitude de paroisses cauchoises, et elle voyait dans « la débauche à laquelle s'adonnent ces ouvriers une des causes de la mendicité » (*Ibid.*, voir aussi dans la même liasse les états fournis par Fontaine-le-Châtel, Mesnil-Raoul, et dans C 2210 celui de Beaumont-le-Hareng). En 1789, les rédacteurs du cahier d'Omonville pensaient « qu'il conviendrait aussi de fixer dans chaque paroisse un certain nombre de toiliers et siamoisiers sur celui des habitants ; vu que tous les jeunes gens s'adonnent à ces sortes de métiers, ce qui fait qu'aujourd'hui on ne trouve plus pour ainsi dire que des vieillards pour cultiver la terre et pour tous les autres métiers si nécessaires, tels que les charpentiers, maçons, couvreurs » (B, baill. de Dieppe). Le cahier de Cuverville, dans le Vexin, expose les vœux des petits exploitants en lutte contre les grandes fermes ; pourtant, il exprime la même hostilité contre le développement industriel ; il demande, « dans le cas où un fileur refuserait de travailler à l'agriculture », qu'il lui fût fixé une forte imposition supplémentaire (Arch. Eure, B, baill. des Andelys).

promettre les progrès de la culture. Un économiste uniquement préoccupé de l'accroissement de la production pourrait dire avec Beugnot : « La réunion dans une même ferme des fabriques et du labourage n'est point aussi avantageuse qu'on le croit généralement : l'agriculture n'a pas de temps à perdre dans le cours rapide des saisons, et elle a trop peu d'avances au milieu de nos campagnes pour ne pas s'appauvrir de la part de temps et d'argent que les fabriques attirent »[1].

[1] Beugnot, 460, p. 9.

CHAPITRE VII

LES BOIS, LES MARAIS, LES LANDES ET LES PATURES COMMUNES AU XVIIIe SIÈCLE

I. — LES FORÊTS.

1. — L'étendue des forêts.

En comparant la carte de Cassini à celle de l'État-Major, pour la Normandie orientale, on remarque de prime abord que les forêts n'étaient pas beaucoup plus étendues vers 1750 qu'aujourd'hui. Bien plus, on ne voit point, à cet égard, de différences très importantes entre les cartes les plus récentes et celles de Frémont, parue en 1715, de Beauplan, tracée en 1665, ou les *Cartes des forêts de Normandie* dressées la même année[1]. Même dans celle de Jollivet (1545), malheureusement assez mal dessinée, on n'aperçoit point de massifs considérables qui aient aujourd'hui disparu. Il faut suivre de très près les contours pour discerner les déboisements accomplis depuis deux ou trois siècles.

Lors des levés de Cassini, la forêt d'Eu ne dépassait ses limites actuelles qu'à l'Ouest de Gamaches, où Monchy et Millebosc étaient séparés par un massif qui occupait les terres de la Cour du Bosc et se prolongeait jusqu'à la route de Plate-Mare à Breuilly ; 5 ou 6 kmq. ont été gagnés en cette région à la culture, 3 ou 4 au Nord-Ouest d'Aumale entre Ellecourt, Morienne et la haute vallée de la Bresle, et 50 ha. dans la forêt du Hellet à l'Est de Bures. Par contre, la forêt d'Arques n'a point varié, non plus que les massifs qui couvrent le plateau compris entre la Varenne et la Béthune ; on trouve même déjà indiqués en 1665 presque tous les hameaux, les fermes isolées qui existent aujourd'hui sur le bord ou dans les clairières des

[1] Bibl. Nat., ms. n. acq. fr. 1464.

forêts d'Eawy et de Saint-Saens. En continuant vers le Sud-Est, nous ne trouvons ni dans la carte de Cassini ni dans celle de Beauplan, de modifications notables dans cette région, de Saint-Saens à Argueil, où le nom de presque toutes les communes commence par le préfixe *Bosc* ou *Bois*. La forêt de Bray, au Sud de Forges, a légèrement diminué depuis le milieu du XVIII[e] siècle, où elle se rejoignait à des bois assez étendus au Nord-Ouest de Gournay. Nous voyons par des règlements d'usages [1] que nulle part, sauf vers Gisors, la végétation arborescente n'a autant reculé depuis la fin du Moyen Age ; peut-être les comtes de Gournay négligèrent-ils longtemps de protéger leur forêt contre les paysans, parce que les bois, ne pouvant se vendre hors du pays, n'avaient presque aucune valeur. La forêt de Lyons a été mieux défendue contre les déprédations ; non seulement ses contours actuels sont encore ceux qu'indique la carte de Cassini, mais sur celle de Beauplan on reconnaît facilement le nom de presque tous les lieux-dits et la forme de toutes ces clairières qui découpent aujourd'hui ses futaies. On voit combien elle était déjà morcelée, comment elle avait été souvent réduite à une mince lisière autour de ces hameaux jadis établis en pleine forêt [2]. Entre 1665 et 1750, on peut noter seulement le défrichement du massif qui la prolongeait jusqu'aux villages de Morgny et de la Neuve-Grange, la destruction de la lisière qui séparait Bézancourt de Boschyons, le rétrécissement de cette partie du bois d'Étrépagny qui s'étendait entre Heudicourt et la Lande-Vinet, les Genestrey. Quant à cette forêt de Bleu qui, au Moyen Age, unissait les massifs de Lyons aux bois de Gisors, si menacée depuis longtemps par les empiétements des Sept-Villes, toute sa partie septentrionale disparut aux XVI[e] et XVII[e] siècles. D'après un arrêt du Parlement du 14 février 1522, un terrible ouragan renversa, en mars 1519, « un grand nombre et quantité de bois par la violence et impétuosité des vents, et entre autres lieux est tombé au Bois ou Buisson de Bleu, où il abattit 50 à 60 000 arbres ». Naturellement les riverains attribuèrent à l'ouragan de 1519 toutes les déprédations qu'ils avaient commises ; dans une « visite », en 1538, l'enquêteur Jean de Biville trouva d'immenses étendues déboisées, déjà réduites en landes et dont les habi-

[1] Règlements des usages de la forêt de Bray, 5 janvier 1669 (Arch. Nat., K 904, n° 2) : les bois du comté de Gournay, qui comprenaient plus de 12 000 arpents en 1572-1574, auraient été réduits à 4 800 en 1655. — Arrêt du Conseil du 29 octobre 1776, Arch. Nat., Q[1] 1394.

[2] Cet aspect apparait très clairement dans la carte manuscrite de 1665 (N. acq. fr. 1464).

tants s'emparaient pour les faire pâturer ou pour les cultiver : ce fut l'origine de la richesse des Sept-Villes de Bleu [1]. Sauf le défrichement d'une partie du bois des Bannis, qui, en 1715, allait encore jusqu'à Chauvincourt, de quelques boqueteaux près de Guiseniers et de Nézé, nous ne voyons pas qu'aucune autre commune ait, depuis 1665, agrandi son terroir dans tout l'espace compris entre l'Epte et l'Andelle, ni dans le Vexin, ni le long des forêts de Vernon et des Andelys. Il faut franchir l'Andelle pour trouver une conquête importante de la culture. Depuis 1750, elle s'est étendue sur environ 8 kmq. aux dépens de l'ancienne forêt de Longboel, au Sud de la Neuville, de Bourg-Beaudoin et de Vandrimare. Elle a progressé aussi entre le ruisseau de Cailly et la route de Rouen à Neufchâtel ; encore en 1750, les bois voisins de la Mare-aux-Loups, près de Quincampoix, prolongeaient la Forêt-Verte à travers les champs de la Muette. Sur les bords de la Seine, les forêts, propriétés domaniales, n'ont guère varié en étendue depuis le milieu du XVIIe siècle. Seule, la forêt de Rouvray, qui allait en 1750 jusqu'à la hauteur de Sotteville et du Grand-Quevilly [2], a diminué, trop proche de l'agglomération rouennaise ; tandis que celles de la Londe, de Roumare, de Mauny, du Trait, de Jumièges, de Brotonne présentaient déjà leurs contours actuels lors de la visite de Cassini, et même lors de celle de Beauplan, autant qu'on peut en juger par le dessin assez incorrect de celui-ci pour les derniers méandres de la Seine. La persistance dans la toponymie du Caux de noms en *bosc*, *brière*, la vue de nombreux affleurements de l'argile à silex, couverts de bruyères et de genêts, suggèrent l'idée qu'à une époque très proche de nous, des bois nombreux devaient encore interrompre la monotonie des cultures. En fait, il n'en est rien. La carte de Cassini ne diffère des nôtres que dans la région de Fécamp. Au Nord-Ouest de Cuverville, les fermes établies sur le plateau qui sépare les deux ravins où com-

[1] Dans l'enquête de 1538, Pierre de Roncherolles disait que « depuis 20 ans ou 40, le peuple est creu et augmenté de plus des 4 parts aux hameaux desdites Sept-Villes, à raison du gros prouffict et commodité que le peuple trouve en étant demourant en icelles Sept-Villes ; par l'augmentation duquel peuple ont été augmentées plusieurs maisons et édifices, tellement que, en plusieurs endroits, sur une masure ancienne, où n'avait il y a 40 ans que un feu, il y en a à présent 5 ou 6 ». Il ajoutait qu'ils avaient des bêtes « sans mesure », qu'ils en prenaient à location de paysans non coutumiers, si bien que chaque village avait près de 3 000 moutons (Lebeurier, 398, p. 253).

[2] Encore le plan de J.-B. Tisserend, levé à la fin du XVIIe siècle, donnait-il à la forêt vers le N. presque exactement ses limites actuelles ; sans doute, il ne figurait point les parties abrouties non comprises dans l'exploitation régulière ; « partie d'icelle, dit la légende, est abougry depuis l'Essar jusqu'aux brières de Saint Jullien, au nombre de 2 800 arpents » (Bibl. Nat., fr. 14542, fo 15).

mençait jadis la rivière d'Étretat sont de création récente ; il en est de même pour celle qui longe la route des Loges à Villainville ; leurs terres faisaient jadis partie des bois des Loges et de Fongueusemare. Au Sud d'Yport, le plateau qui portait le bois des Hogues n'a été dénudé qu'à la fin du XIXe siècle. Avec les parcs de quelques châteaux, ce sont les seuls points du Caux où la culture ait progressé depuis 150 ans et l'on ne peut guère évaluer cette avancée à plus de 6 à 8 kmq. dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot, vastes de 203 400 ha. Il y a plus : pour trouver dans ce pays l'indication de massifs aujourd'hui disparus, ce n'est point dans la carte de Frémont ou dans celle de Beauplan, pourtant très détaillées dans cette partie, qu'il faut les chercher, mais dans celle de Jollivet. On y distingue le figuré des forêts à l'Ouest et à l'Est d'Etainhus, entre Goderville et Bréauté, Vattetot et Beuzeville, Yébleron et Bielleville. Ce figuré, qui ne reparaît pas dans l'œuvre de Beauplan, ne représente point des massifs épais et continus, mais bien des boqueteaux isolés, dont aucun, comme le montre la position des villages voisins, n'occupe une étendue supérieure à celle du territoire d'une de nos communes actuelles. Ce n'étaient plus que des débris insignifiants des forêts qui avaient recouvert le pays de Caux et, si cette région s'est asséchée dans les temps modernes, ce n'est point par leur anéantissement qu'on peut l'expliquer[1].

De cette comparaison des cartes anciennes et modernes, il résulte qu'au début du XVIIIe siècle, les principaux massifs forestiers avaient déjà reculé dans presque toute la Normandie orientale jusqu'à leurs limites actuelles. Dans son ensemble, le déboisement est l'œuvre, non des modernes, mais des Gallo-Romains, des vilains des XIIe et XIIIe siècles, peut-être des contemporains de Louis XII[2]. Ils n'avaient laissé subsister, dans les parties vraiment fertiles, le Caux et le Vexin, que de rares bouquets d'arbres, abattus dès 1665, alors que dans les parties analogues de la Picardie, dans ces plaines que devait enrichir la culture de la betterave, la dénudation s'est seulement

[1] C'était l'explication proposée par Eug. Marchand (110, p. 244 et 293). Le déboisement du Caux lui semblait prouvé par l'examen de « la carte de Gaspard Merian ». Il s'agit sans doute de la carte annexée à la 8e partie de la *Topographia Galliæ, oder Beschreibung und Contrafaitung vornehmsten, und bekantisten Örter, in dem mächtigen, und grossen Königreich Frankreich... durch Martinum Zeillerum* (Franckfurt am Mayn, in Verlag Caspar Merians, 1657). Or cette carte, antérieure à l'ouvrage, est absolument informe et inutilisable.

[2] Aux États de 1484, Jean Masselin représentait déjà que le Caux était un pays relativement déboisé, à l'inverse de la Basse Normandie : « Vobis [les habitants du Cotentin] esse lignorum copiam, quæ Caletensibus minime suppetit, non modo ad structuras, sed nec ad calefactiones quidem » (472, p. 550).

achevée au XIX[e] siècle [1]. Rien ne montre mieux que cette élimination presque complète de la végétation arborescente, sur toute l'étendue des plateaux, à quel point la terre y était devenue précieuse et la population dense dès le début du XVIII[e] siècle. Dès cette époque, la forêt ne s'était guère maintenue dans la Normandie orientale que sur les terres rebelles à la culture, le long des vallées, sur les alluvions sableuses des hauts niveaux de la Seine, sur les plateaux élevés et découpés d'où l'érosion a enlevé le limon.

2. — L'état des forêts.

Si réduites en étendue, les forêts normandes étaient loin d'offrir au regard les futaies et les épais taillis d'aujourd'hui. La pénurie du trésor royal y avait jadis multiplié les coupes à blanc. En 1665, l'intendant Voisin de la Noiraye écrivait que, dans celle de Rouvray, le bois le plus âgé n'était que de 18 à 20 ans, et cela dans 300 arpents seulement sur 8 030 ; le reste n'atteignait que de 6 à 14 ans. Dans celle de Roumare, presque tous les cantons avaient été abattus depuis 20 ans ; même situation dans celles de la Londe, de Longbois ou Longboel, des Andelys [2]. L'Ordonnance de 1669, qui forme la base de notre Code Forestier, et les multiples arrêts du Conseil rendus jusqu'à la fin de la monarchie arrêtèrent ce gaspillage et régularisèrent l'exploitation, malgré les ventes extraordinaires que firent encore parfois consentir l'état du trésor ou le manque de combustible. Les officiers des Maîtrises firent strictement exécuter cette législation sur les bois des communautés et des particuliers qui ne purent ni défricher sans autorisation, ni abattre les futaies ou les taillis avant l'époque fixée. Ce qui leur était plus difficile, c'était d'empêcher les ravages de tout ce menu peuple qui vivait des forêts. La sévérité même et la constante répétition de leurs défenses prouvent à quel point il leur était malaisé de le surveiller et de réprimer ses pillages. Elles montrent aussi l'importance de la forêt dans l'économie des villages voisins.

On y trouvait, en effet, toute une population de bûcherons, de sabotiers, de charbonniers, de fabricants de douvelles et de tan [3],

[1] « Dans le seul département de la Somme, on avait défriché, de 1792 à 1821, 1463 ha. de bois ; de 1821 à 1833, 1862 ha.... ; encore ces chiffres ne comprennent-ils point les bois au-dessous de 4 ha. » (Demangeon, 517, p. 218).

[2] Bibl. Nat., ms. Cinq-Cents de Colbert, n° 274, f[os] 140 et suiv.

[3] Ces ouvriers étaient particulièrement nombreux dans la forêt de Lyons. En 1787, les paroisses voisines se composaient surtout de bûcherons, sabotiers, vanniers, charbonniers,

d'ouvriers nécessaires, mais si suspects de vols et de déprédations qu'en 1669, il fut interdit aux cercliers, tourneurs et saboliers, de « tenir atelier » à moins d'une demi-lieue des massifs [1]. En dehors de ces artisans et des bûcherons, les cultivateurs eux-mêmes coopéraient à l'exploitation. Au Trait et à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, « la plus grande partie des habitants étaient journellement occupés à transporter les bois provenant de la forêt du Trait, et on ne les payait pour cela que 14 sols par jour par chaque cheval qu'ils y employaient » [2]. Ainsi les fermiers et les ménagers employaient à la « vuidange de la forêt » leurs attelages pendant la mauvaise saison et gagnaient un salaire qui, bien que minime, s'ajoutait utilement aux gains de la culture. Un autre avantage, plus considérable encore, était la jouissance des usages qui leur procuraient, dans une mesure d'ailleurs très variable, le combustible, le bois d'œuvre et la pâture pour leur bétail, porcs, vaches et chevaux. L'exercice de ces droits était à la base même de l'existence de nombreuses communautés villageoises, qu'il dédommageait de certains inconvénients, comme les dégâts du gibier qu'abritait la forêt et l'ombre portée par les arbres gigantesques de ses « lisières ». Malheureusement, il servait de prétexte à une véritable dévastation, au XVIIIe siècle comme au Moyen Age. Aux abus des riverains venaient parfois s'ajouter les ravages du peuple des villes ; quand l'hiver était rigoureux et le bois cher, les ouvriers et les pauvres de Rouen, d'Elbeuf, d'Arques se répandaient dans les forêts voisines, où ils ébranchaient et abattaient les arbres. Si les officiers des maîtrises ne rencontraient plus, comme le père du grand Corneille en 1612, des bandes de 300 misérables en armes [3], ils durent parfois encore exercer une surveillance rigoureuse, et souvent vaine. Malgré leurs luttes contre ces pillards et leurs efforts pour régler les usages, les forêts normandes se trouvaient près de la ruine à la fin de l'Ancien Régime. Il suffit de feuilleter les procès-verbaux de visites pour rencontrer trace, dans

sans autre résidence habituelle que des « loges » dans les bois, où ils couchaient tout l'été, ne revenant au village que le dimanche. (Mémoire sur l'arrondissement de Lyons, Arch. Eure, C 55).

[1] Ordonnance de 1669, titre 27. Dans les adjudications de forêts, les cahiers des charges défendaient aux entrepreneurs de façonner les bois sur place, d'en donner une partie aux ouvriers qui auraient pu essayer de déguiser leurs vols ; elles leur prescrivaient de transformer eux-mêmes le bois en charbon, pour éviter l'accès dans la forêt de charbonniers inconnus (adjudications de 1758, maîtrise d'Arques, Arch. Nat., Q[1] 1390-1391 ; de 1791, maîtrise de Rouen, Q[1] 1393 ; de 1791, maîtrise de Caudebec, Q[1] 1386).

[2] Arrêt du Conseil du 8 juin 1777, Q[1] 1370.

[3] Prevost, 147 *bis*, p. 208.

presque chaque triage des bois les moins saccagés, de délits qui ruinaient peu à peu les massifs les plus épais. Dans presque tous, on remarquait des places vides, « abrouties », ne conservant qu'une végétation d'ajoncs et de bruyères, parfois assez touffue pour « étouffer le recru » des taillis ou obliger des chênes de 6 ans à ramper comme des vignes[1]. En 1757, sur les 8 000 arpents de la forêt de Rouvray, plus de 3 000 n'étaient d'aucun produit[2].

Ni par leur étendue relativement restreinte, ni par leur rapport très menacé par les abroutissements, les forêts normandes ne pouvaient plus, au XVIIIe siècle, suffire à la production du combustible nécessaire.

A la vérité, cette situation n'était point particulière à notre région. Ce fut dans presque toutes les provinces que le XVIIIe siècle vit se multiplier les plaintes sur le manque de bois, bien avant que les sauvages défrichements opérés après l'édit de 1766 eussent fait craindre les progrès du ravinement torrentiel. Dès 1701, les députés au Conseil du Commerce écrivaient que « toute la France est alarmée de voir un commencement de disette extraordinaire des bois de construction et de chauffage. ...On sait la consommation prodigieuse qui s'en est faite depuis quelques années, tant pour la construction extraordinaire des bâtiments de terre et de mer, pour les futailles à vin et eau-de-vie, que pour la consommation des raffineries à sucre et des chaufferies à eau-de-vie qui se sont établies et multipliées au delà du temps passé »[3]. Encore cette consommation était-elle insignifiante en comparaison de celle des fourneaux, forges, martinets, verreries qui se créèrent en grand nombre au début du règne de Louis XV. En interdisant à tous, « notoirement aux communautés, collèges, hôpitaux », d'en établir sans lettres patentes, le Conseil, en 1723, posait ce principe que « ces nouveaux établissements ne doivent être mis en usage que pour la consommation des bois qui ne sont pas à portée des rivières navigables et des villes, et qui, par leur situation, ne peuvent servir ni aux constructions, ni au chauf-

[1] Voir, par exemple, le procès-verbal de visite de la forêt de Roumare, 16 janvier 1764; le mémoire de Delavigne, arpenteur de la maîtrise de Rouen, 1788; l'arrêt du Conseil du 22 novembre 1789 (Q[1] 1395); la visite de la forêt d'Arques, 14 avril 1773 (Q[1] 1389).

[2] Lettre de Monville, grand maître du département de Rouen, 28 décembre 1757, Arch. Nat., K 904, n° 22. Le dépérissement des forêts provenait peut-être aussi de la longueur de la révolution fixée par l'Ordonnance de 1669; les arbres auraient été abattus si tard que les forêts ne pouvaient se régénérer et que, sur les sols ingrats, les baliveaux desséchés seraient devenus inutilisables. Cette affirmation se trouve très souvent dans les récits de visites; elle détermina les forestiers de la fin du XVIIIe siècle à rapprocher les coupes.

[3] Arch. Nat., F[10] 256.

fage »[1]. Ainsi l'administration en était réduite à surveiller craintivement les progrès de la métallurgie pour que le bois de chauffage ne fît point défaut aux villes, où sa consommation croissait au fur et à mesure de l'augmentation de la population, de la diffusion du bien-être. Si remarquable que fût le développement industriel de la France au milieu du XVIII[e] siècle, il était entravé par la cherté du combustible et il semblait à plusieurs devoir entraîner la ruine complète de nos forêts ; elles ne furent sauvées que par l'exploitation plus intensive des houillères et la découverte de nouveaux bassins[2].

Les inconvénients de cette situation se faisaient sentir en Normandie, malgré l'étendue des massifs qu'elle avait conservés le long de la Seine, de la Béthune et de la Bresle. N'était-elle pas, en effet, l'une des provinces du royaume où les manufactures étaient les plus anciennes, les plus nombreuses, et la population la plus dense ? Dès le début du XVI[e] siècle, nous voyons la municipalité de Rouen délibérer sur le « deffault et stérilité » de « bois à ardoir », et constater que les forêts des environs de Rouen étaient épuisées[3]. Le XVIII[e] siècle connut les mêmes inquiétudes. Ce qui montre à quel point le bois était devenu chose rare et précieuse dans les villes, ce fut l'établissement en leur faveur d'une réglementation analogue à celle qui leur assurait leur subsistance. De même que tout le blé de certains marchés, tout le bois de certaines forêts devait être porté à Rouen, où son prix ne pouvait s'élever au delà d'un maximum fixé par arrêt du Conseil[4]. Ses représentants engagèrent contre Le Havre, pour le produit des forêts qui bordent la Seine en aval, une lutte semblable à celles qui, vers la fin de l'Ancien Régime ou pendant la Révolution, opposèrent les cités jalouses de conserver pour elles, soit le blé de leur banlieue, soit même les convois de grains qui les traversaient[5]. Rouen recevait pourtant, en plus des bois des massifs

[1] Arrêt du Conseil, 9 août 1723 (*Mémorial alphabétique*..., 145, p. 230). En 1732, le Grand Maître des Eaux et Forêts de Champagne alla jusqu'à interdire la fondation ou l'accroissement de ces usines (p. 632).

[2] Voir les Observations sur l'état et administration des forêts délibérées en l'assemblée générale des Grands Maîtres, à Paris, le 14 février 1787, Arch. Nat., G[3] 2.

[3] Délibérations des 24 avril 1506 et 8 février 1517 (Inventaire des Archives Municipales de Rouen, par De Beaurepaire, p. 93 et 118). Les États de Normandie représentaient en 1576 que les forêts sont « dépeuplées de haut bois » (*Cahiers des États*..., 458, I, p. 273); en 1587, ils demandèrent et obtinrent la cessation des ventes extraordinaires de bois, « attendu que les forests sont quasi du tout ruinez sans aucun espoir de repeuplement ; ... il n'y a plus de chesnes pour la réparation ou construction de navires. » (*Ibid.*, II, p. 225).

[4] Voir sur cette législation Prevost, 147 *bis*, p. 285.

[5] Borély, 428, III, p. 487.

voisins, une partie de ceux du Lyons. Dès la fin du xve siècle, un de ses bourgeois, Jean le Roux, avait aménagé l'Andelle pour le flottage des bûches du Lyons, qui étaient arrêtées à Pitres pour prendre la direction, d'abord de Paris et de Rouen, puis de Rouen seulement[1]. En amont du moulin de Normanville, les ducs de Luxembourg et de Montmorency entreprirent, en 1756, de régulariser la rivière de façon à « faire flotter, pour la provision de la ville de Rouen, les bois de chauffage de la forêt de Bray »[2]. Malgré ces efforts, malgré les privilèges de la grande cité normande, on observait, en 1782, « que le bois est fort cher et souvent même très rare à Rouen », à cause des progrès du luxe et de l'immense consommation de plusieurs manufactures qui ne pouvaient employer le charbon de terre, comme les célèbres fabriques de faïence, et comme ces teintureries en rouge d'Orient qui avaient assuré la vogue des cotonnades cauchoises[3]. On en était réduit à violer les règles de l'aménagement forestier : on abattit les lisières pour gagner quelques années : on avança l'époque de l'exploitation, si bien qu'en 1769 les forêts des maîtrises de Rouen et de Caudebec étaient « surchargées de coupes »[4]. Il en était de même pour les forêts de l'Est. Bien que voisine des forêts d'Arques et d'Eawy, dont une certaine étendue lui était réservée, Dieppe manquait de bois pour le chauffage de ses habitants, pour ses industries, pour la construction des bateaux de pêche. Les officiers des maîtrises constatèrent, en 1774, que la ville « avait été 3 ou 4 mois sans aucun bois l'été dernier » ; en 1783, qu'une disette complète était à craindre pour l'hiver ; ils durent ordonner à diverses reprises des coupes supplémentaires malgré leur horreur de cet expédient[5]. Il était évident, à la fin du xviiie siècle, que les forêts ne suffisaient plus à des besoins toujours croissants. L'une des causes de l'infériorité de l'industrie française devant l'industrie anglaise était la cherté du combustible[6].

[1] De Beaurepaire, 260, p. 223. Voisin de la Noiraye, ms. cité, fo 146. Arch. Nat., K 904, nos 12 et 13 (1758). Q1 1393 (Arrêt du Conseil du 5 juillet 1783).

[2] Arrêt du Conseil du 20 avril 1756, Q1 1378. Observations faites par M. de Bacaton, intendant du commerce..., 1768, Arch. Nat., F12 650.

[3] Mémoire sur les bureaux de toilerie..., 1782, F12 650. En 1748, on avait ordonné à tous les manufacturiers qui se servaient de chaudières d'user de charbon de terre et non de bois à brûler (Prevost, 147 *bis*, p. 298).

[4] Arrêt du Conseil du 26 septembre 1769, Arch. Nat., Q1 1395. Cf., dans ce carton, l'Arrêt du 17 août 1785.

[5] Dossier de l'approvisionnement de Dieppe, Q1 1392.

[6] L'Angleterre percevait un tribut énorme sur nos manufactures par la vente de ses charbons. Si Rouen ne put soutenir à la fin de l'Ancien Régime la concurrence de l'Angleterre pour ses cotonnades, ce fut en partie parce que le charbon y coûtait, en 1787, 45 à 50

Depuis longtemps déjà, on avait essayé de remédier à cette pénurie. L'un des moyens, c'était le reboisement. En 1701, le contrôleur général avait communiqué à tous les intendants le mémoire du Conseil de Commerce, qui proposait de faire le relevé des landes voisines des rivières, d'en réserver une partie pour les bestiaux et d'accorder le reste en toute propriété aux particuliers qui voudraient les semer en bois. Comme beaucoup de ses collègues, l'intendant de Rouen, d'Herbigny, déclara que peu de gens seraient disposés à engager cette dépense dans l'espoir d'un profit incertain et très éloigné ; aucune suite ne fut donnée aux propositions du Conseil [1]. Il faut arriver jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle pour trouver une tentative sérieuse de reboisement. Le grand maître du département de Rouen, Pecquet, fit adopter, en 1750, le projet de planter en bouleau, arbre « qui pousse partout », les 3000 arpents stériles de la forêt de Rouvray. Comme il n'avait pas réussi sur quelques points de ce massif, dont le « sol est presque généralement d'un sable dur et couvert de bruyères dans lesquelles le bois croît difficilement », un garde-marteau, Rondeaux, eut l'idée de les ensemencer de châtaigniers [2] et de ces pins « sans le secours desquels plus de la moitié de la province de Guyenne serait inhabitable ». Il rencontra un plein succès et entreprit, vers 1755, de repeupler les « cantons vagues et vuides » des forêts de la maîtrise de Rouen, en les semant de glands, de faînes, de châtaignes, surtout de cônes de pins ; mais l'état du trésor ne permit que des essais [3]. Ils furent continués par quelques-uns de ces agronomes de Rouen qui avaient compris la nécessité de multiplier les plantations dans la Généralité. A côté des chênes, des hêtres, des ormes, ils tentèrent d'acclimater les essences étrangères : le platane, le « peuplier vert », les « pins à mâture », qu'on fit venir de Suisse, puis de Riga [4].

livres le tonneau au lieu de 11 livres 10 sols à Manchester. Sa situation était tellement désavantageuse que la Chambre de Commerce fit construire une sonde de 300 pieds pour rechercher la houille en Haute Normandie (*Procès verbal...*, 476, p. 56 et 321 ; résultats des sondages dans *Rapport des travaux...*, 481, p. 181 ; *Statistique de l'an XIII*, Arch. S. Inf., M 2).

[1] De Boislisle, 461, II, p. 102.

[2] On a cru que le châtaignier avait été jadis beaucoup plus répandu que de nos jours dans la France septentrionale, au point d'entrer dans presque toutes les constructions. En ce cas, sa disparition serait assez ancienne dans la Normandie orientale, car il n'apparaît que très rarement au XVIII[e] siècle dans les procès-verbaux de visite, soit des forêts, soit des « bois excrus sur les fermes ».

[3] Arch. Nat., K 904, n[os] 15 et 22 ; 905, n[o] 32. Les États des forêts, en 1790 (Q[1] 1395) et 1791 (Q[1] 1387) ne mentionnent point de bois de pins autour de Rouen.

[4] *Délib. et mém. S. R. Agric. Génér. Rouen*, I, p. 54 ; II, p. 6, 14, 230. *Travaux de la Société*, 1767, 1778, 1779, Arch. Nat., H[1] 1507.

3. — Restriction des usages.

Si le reboisement s'imposait, il n'était pas moins nécessaire d'empêcher l'extension, aux dépens des futaies, de ces bruyères qu'il fallait ensuite défricher et recéper. Or l'on voyait, à trop juste titre, dans la jouissance immodérée des droits d'usage l'une des causes principales de l'abroutissement des forêts. De là, cette tendance qui se manifesta dans toute la France, surtout à partir du XVIe siècle, non seulement à régler leur exercice, mais encore à le restreindre[1]. A maintes reprises, des « Réformateurs » vinrent procéder à des enquêtes sur l'état des forêts, sur les servitudes dont elles étaient chargées. Ils suspendaient la jouissance des usages et forçaient ceux qui y prétendaient à faire vérifier leurs titres ; quand une communauté ne pouvait représenter les siens, ils la déclaraient déchue de ses droits. Ils veillaient à ce qu'ils ne fussent point étendus à d'autres exploitations qu'aux fiefs et aux « maisons usagères », construites avant le milieu du XVIe siècle. Si ces maisons tombaient de vétusté, il fallait les rebâtir sur les anciens fondements et ne pas les agrandir : ainsi l'on empêchait les paysans de venir s'établir dans les paroisses riveraines pour jouir de leurs avantages, et, au fur et à mesure que la population de ces paroisses augmentait, les usagers n'en formaient plus qu'une partie. Leurs droits étaient parfois amoindris s'ils paraissaient trop onéreux. Non seulement on leur interdisait d'envoyer dans la forêt un bétail qui leur fût confié par des étrangers, mais on fixait le nombre d' « aumailles » ou de porcs qu'ils devraient confier à la garde d'un pâtre commun. Les moutons, admis au Moyen Age dans les forêts, en furent exclus à partir du XVIe siècle, un préjugé très tenace voulant que l' « haleine du mouton interrompît la sève » et arrêtât la croissance des taillis[2]. En même temps, les coutumiers virent restreindre leurs droits à des parties défensables, des « cantonnements » d'où leur bétail ne pouvait sortir[3]. A la fin du XVIIe

[1] Sur ces restrictions, voir *Cahiers des États...*, 458, II, p. 85 ; l'Ordonnance de 1669, titre XIX ; Estancelin, Arch. Nat., KK 1089, p. 227 ; Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, 28 août 1773, Q1 193[2] ; Prevost, p. 371.

[2] En s'opposant à la requête du sieur de Mante qui voulait élever des moutons anglais sur les landes qui bordaient les forêts d'Arques et d'Eawy, le grand maître, Mondran, représentait, en 1775, le « mal que l'odeur des moutons fait au bois qu'elle infecte et dont elle arrête la sève... Les moutons laissent de la laine aux arbres qui empêche les bourgeons de pousser ; l'odeur huileuse que renferme la laine et peut-être celle de l'intérieur de cet animal forme un poison pour le bois » (Q1 1376).

[3] Les seigneurs supprimèrent parfois les droits des usagers dans les forêts en leur accor-

siècle, on les leur fixait au moment de la visite des forestiers et ceux qui n'étaient point présents perdaient leurs droits pour toute une année.

A certaines époques, les officiers des maîtrises mirent tant d'obstacles à la jouissance des usages, ils la subordonnèrent à des conditions tellement vexatoires et réprimèrent si sévèrement les moindres délits que les paysans préférèrent renoncer à leurs droits et se défirent de leurs troupeaux. L'administration fut obligée de les protéger contre ses agents. Sans remonter aux débuts du règne de Louis XIII, où elle dut céder aux doléances des États de Normandie[1], nous voyons l'intendant Le Blanc déclarer, en 1680, que la « défense de pâturer dans les défens a provoqué la diminution du bétail » ; en 1682, à l'exception des Damps, les 20 paroisses voisines de la forêt de Pont-de-l'Arche avaient « abandonné leurs droits plutôt que de payer 20 sols par vache, qui se reçoivent par des gens inconnus, de lever aux greffes l'ordonnance et de payer les droits et frais de la descente des juges qui se transportaient pour marquer les triages. Ils avaient alors beaucoup de bestiaux qui les faisaient subsister dans un pays de sables, mais à présent ils n'en ont que très peu »[2]. La situation parut assez grave à Colbert pour qu'il ordonnât au grand maître des Eaux et Forêts de réprimer les exactions de ses subordonnés et d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de témoigner la plus large tolérance[3]. L'exemple de ces villages montrait, en effet, combien la prospérité de nombreuses paroisses était étroitement attachée au maintien de leurs privilèges ; à les troubler dans cet usufruit, on risquait de les appauvrir et de rendre difficile la levée des impôts.

Malheureusement, la jouissance des coutumes dégénérait presque forcément en abus, dans l'impossibilité pour les gardes d'exercer une surveillance efficace ; lors de toute visite, ils relevaient des traces de délits, le long des sentiers ou « coulisses » suivis par les maraudeurs, et l'abroutissement continuait. Les intérêts des usagers étaient opposés à ceux des villes et des industries, à la conservation même des

dant un terrain en toute propriété. Ainsi la duchesse de Longueville, vers 1580, abolit les coutumes du Fossé, de La Bellière, de Saumont-la-Poterie et donna en dédommagement à ces communautés 60 acres de terres vaines et vagues, qu'elles se partagèrent en proportion du nombre de leurs bestiaux. Trente ans plus tard, ces terres étaient devenues des labours et des prés fauchables. De même, elle décida les usagers des forêts de Gaillefontaine et Conteville à renoncer à leurs droits contre l'abandon de 30 acres de landes (Malicorne, 141, II, p. 12 et 17).

[1] *Cahiers des États...*, 459, p. 43 (1611) et 119 (1614).

[2] Lettres des 4 janvier 1680, 4 mai et 20 juillet 1682 (Arch. Nat., G^7 491).

[3] Lettres des 17 juin et 8 juillet 1682 (Clément, 463, IV, p. 292).

forêts ; aussi songea-t-on à les leur sacrifier dans les dernières années de l'Ancien Régime. En ordonnant la réformation des forêts de Maulévrier et du Trait, le Conseil déplorait les ravages commis par le bétail des riverains et interdisait de faire pâturer aucuns troupeaux, même ceux des coutumiers qu'il dispensait de toute redevance[1]. « Dans différentes paroisses de l'élection de Rouen riveraines des forêts du roi, écrivait-on en 1786, on éprouve depuis quelques années une diminution sensible dans le nombre des bêtes à cornes. Elle procède de l'interdiction de l'usage des forêts du roi à nombre de petits particuliers qui, à défaut d'exploitation suffisante, avaient la facilité d'y faire pâturer une vache »[2]. D'après ces textes, d'après les doléances de nombreuses paroisses en 1789[3], il semble que, pour sauver les bois d'une destruction totale et assurer le développement de l'industrie, l'administration se soit parfois décidée à priver les riverains de leurs droits séculaires : ce serait le terme de cette longue évolution qui tendait à abolir les usages forestiers.

II. — LES LANDES ET LES MARAIS.

Beaucoup de paroisses souffrirent d'autant plus de ces restrictions qu'elles étaient aussi troublées dans la possession de leurs pâtures communes.

1. — Situation.

Les étendues qui, sur les plateaux, avaient échappé à l'appropriation individuelle se trouvaient surtout le long des forêts ; sous le

[1] Arrêt du Conseil du 24 juillet 1783, Q[1] 1395.

[2] Réponse du subdélégué de Rouen à l'enquête de 1786 sur les conséquences de la sécheresse de 1785. Voir aussi les réponses des subdélégués de Lyons, Caudebec, Fécamp, Pont-de-l'Arche et la lettre de l'intendant du 27 avril 1786 (Arch. S. Inf., C 118).

[3] Le Tiers du bailliage de Lyons demande « que les droits de pâturage anciennement concédés aux riverains des forêts du Roi soient rétablis, pour par eux pouvoir mener leurs bestiaux sur les ventes défensables » (Arch. S. Inf., B). Les paysans de Doudeauville, privés depuis quelques années de leurs droits dans la forêt de Lyons, demandent qu'on les leur rende en examinant leurs titres (Arch. Eure, B, bailliage de Gisors ; cf., dans le bailliage des Andelys, les cahiers de Fresne et de Touffreville). Les habitants de Bézancourt, voisins de cette forêt, se plaignent d'y être privés de leurs droits d'usage, « alors que nous voyons les verreries insatiables absorber non seulement vos fonds, mais encore les bois des particuliers, de sorte que les habitants sont obligés ou d'abattre leurs arbres fruitiers, ou de se rendre délinquants dans vos forêts pour se chauffer, et par là se trouvent chargés de procès-verbaux et quelquefois ruinés. » Mêmes doléances à Hodeng-au-Bosc sur la restriction des usages : les paysans n'ont conservé dans les forêts d'Eu et d'Aumale « qu'un peu de pâturage, encore faut-il que le bois soit de 20 à 30 ans » (Arch. S. Inf., B, bailliage de Neufchâtel).

nom de « terres vagues », de « communes », elles comprenaient ces bruyères qui entouraient les massifs et témoignaient d'anciens abroutissements. Assez réduites dans les plaines fertiles pour que, dans son ensemble, la Haute Normandie ait paru à la Société d'Agriculture de Rouen la province la moins infectée du « fléau » de la propriété collective[1], elles occupaient une étendue encore assez considérable autour de Rouen, de Caudebec et dans la partie orientale de la Généralité, surtout dans le Bray. Sur la carte de Cassini, le figuré des landes s'étend depuis Forges jusqu'à Gournay sur toute la largeur de la dépression, interrompu seulement çà et là par celui des bois ou celui des marais ; selon l'évaluation des officiers de la maîtrise de Lyons, elles couvraient, en 1777, 6 731 arpents 5 perches, soit environ 3 450 ha. C'étaient les communes du comté de Gournay, dont jouissaient une trentaine de communautés, sans compter les seigneurs et les abbayes usagers[2]. Plus à l'Est, le fond de la fosse était occupé, jusqu'aux portes de Beauvais, par de médiocres pâtures que l'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Germer abandonnaient aux riverains[3].

Les vallées présentaient aussi beaucoup de terres vagues, de communes. L'emplacement des prairies actuelles était souvent occupé par des marais, où les troupeaux des villages voisins venaient paître sur un sol spongieux et creusé de fondrières.

C'était le cas, en particulier, pour les terres qui bordaient la Seine. Leur surface était considérable, comme le montre la carte de Cassini ; mais elle variait d'une façon si rapide et si irrégulière, suivant que le courant s'inclinait vers la droite ou vers la gauche, qu'il n'y aurait pas intérêt à essayer de fixer la position des « bancs herbés » à une date quelconque. Sur la carte de l'hydrographe Bocage, dressée en 1677, on voit, du cap de la Hode au nez de Tancarville, un « banc herbé », large d'environ 1 200 mètres, compris entre un banc de « sable découvre » et la lisière de galets qui suit le rebord de la falaise[4]. Or, en 1802, il n'existait plus aucune alluvion entre ces deux pointes[5]. Au XVIII[e] siècle, l'étendue des prairies voisines du fleuve restait sujette à de rapides alternatives, même en amont de

[1] Compte rendu des travaux de la Société en 1774-1775 (Arch. Nat., H[1] 1507).

[2] Arrêt du Conseil du 29 octobre 1776 et Procès-verbal des officiers de la maîtrise de Lyons, 30 mai 1777 (Arch. Nat., Q[1] 1394). Plusieurs de ces communautés ne relevaient point du comté de Gournay, mais on leur avait accordé les mêmes droits qu'aux paroisses de ce fief à la condition de payer la même redevance, 5 boisseaux d'avoine par an et par feu.

[3] Graves, 409, p. 90.

[4] Lennier, 65, atlas, pl. XVIII.

[5] Noel, 112, p. 20.

Tancarville, à Norville[1], à La Mailleraye, à Caudebecquet[2], au Trait et à Jumièges[3]. Quand elles n'étaient point protégées par des digues, elles étaient exposées à une submersion périodique ; aux portes même de Rouen, les communes du Grand et du Petit-Quevilly étaient inondées pendant les deux tiers de l'année[4]. En 1801, les terres comprises entre la Seine et l'Eure étaient considérées comme peu productives, non seulement parce que leur sol était trop sablonneux, mais parce que les eaux les recouvraient souvent[5].

Dans toute la vallée inférieure de la Seine, il n'y a que deux points où la terre ait gagné régulièrement sur les eaux au cours du xviiie siècle. Le premier est au S. E. du Havre. Si on rapproche la carte de Bocage, de 1677, d'un plan de la seigneurie d'Orcher dressé vers 1753[6], on remarque que le cordon littoral établi au S. de l'Eure s'est prolongé vers l'E. ; la Lézarde a dû dévier dans cette direction, tandis que, près de son ancien cours, la « fosse du Hoc » est presque comblée. Le dernier effort tenté par Harfleur pour rester en communication avec la mer avait échoué ; un « blanc banc » obstruait le canal creusé en 1581[7]. Mais ces colmatages étaient peu importants en comparaison de ceux qui se poursuivaient sur la rive méridionale, dans le Marais Vernier.

Dans cet hémicycle de collines, dont le rebord dessine avec une merveilleuse régularité la courbe d'un ancien méandre de la Seine, s'étendaient, dès le xive siècle, des terres émergées, des fonds tourbeux, où les habitants de Saint-Aubin et de Sainte-Opportune, vassaux de l'abbaye de Jumièges, menaient paître leurs vaches. L'aménagement avait déjà été entrepris ; deux canaux conduisaient vers la Seine les eaux de la « Grande Mare », qui occupe la partie la plus déprimée et que gonflent les sources de la craie. Mais les travaux d'ensemble ne datent que du règne de Louis XIII. Désireux d'accroître le sol cultivable de la France, Henri IV avait appelé Humfrey Bradley de Berg-op-Zoom : il l'avait chargé d'appliquer aux marécages du royaume cet art des desséchements qui, dès le Moyen

[1] Lennier, 65, II, p. 240.

[2] De Beaurepaire, 260, p. 219.

[3] Dossiers sur les marais de Jumièges, 1723, Arch. Nat., G7 503-505 et Q1 1379.

[4] Lettre de De Crosne, 10 août 1780, Q1 1381.

[5] Dutens, 379 *bis*, p. 16. Dans la subdélégation de Pont-de-l'Arche, en 1770, les terres de la vallée furent longtemps couvertes par les eaux. Après leur départ, on fut obligé de labourer et d'ensemencer à nouveau ; faute de foins, on dut vendre une grande partie du bétail (Arch. S. Inf., C. 111).

[6] Lennier, 65, atlas, pl. XVI.

[7] Dumont et Léger, 425, p. 49.

Age, avait valu aux Néerlandais une réputation européenne. Le « maître des Digues » traita, en 1607 et 1617, avec les seigneurs possesseurs du Marais Vernier. Avec l'aide d'ouvriers venus des Pays-Bas, il dressa depuis les falaises de la Rocque jusqu'à Saint-Aubin-de-Quillebeuf la levée de terre qui porte encore aujourd'hui le nom de « digue hollandaise ». Puis il creusa des fossés convergeant vers la Grande Mare, qui fit office de collecteur central ; en outre, il traça deux canaux qui suivaient le bord des collines et menaient les eaux vers la Seine. En 1633, l'entreprise était achevée; on procéda au règlement des parts entre les seigneurs et Bradley, qui obtenait les trois quarts de la surface assainie. Chacun des copartageants devait, à l'avenir, contribuer aux réparations suivant l'importance de son lot. Mais cette dernière clause fut mal exécutée et les travaux ne furent guère entretenus. Aussi, au XVIII[e] siècle, les terres arables se bornaient, outre les « courtils » de cette longue file de maisons qui allait du Haut-de-la-Vallée aux Basses-Terres, à quelques champs établis près de la digue, sur la partie la moins humide de la dépression. Le reste était encore à l'état de roselières, de tourbières, au sol mal consolidé, troué de « criques » ou d' « abîmes » où les bestiaux risquaient de s'enlizer[1].

Comme la Seine, les petits fleuves côtiers étaient bordés de marécages, surtout sur leur cours inférieur. Les galets que roulait le courant littoral obstruaient l'embouchure de chacun par un « poulier », qui progressait sans cesse vers l'Est et menaçait de la fermer complètement. Parfois les rivières ne pouvaient plus rompre cette digue ; leurs eaux refluaient dans la vallée et l'inondaient[2]. Ou bien, c'était le flux qui, aux grandes marées, submergeait les terres basses. Pendant 8 à 10 jours chaque mois, il recouvrait les prairies d'Arques, d'où l'on devait quelquefois emporter les foins sans les avoir laissé faner. En amont du bourg, la commune d'Arques et Martigny, sur une étendue de cent acres, était encombrée d'osiers qui empêchaient l'herbe d'y croître[3]. Ces marécages s'étendaient

[1] De Dienne, 102, p. 149; Bourgne, 96, p. 202. L'état où les communautés voisines laissaient les prairies du Marais Vernier servit de prétexte aux gens d'affaires pour en demander la concession : 4 demandes furent formulées de 1761 à 1772 (Arch. Eure, C 4).

[2] Lamblardie, 106 *bis*, p. 47. Visitant les ports de la Picardie et de la Normandie en 1663, le chevalier de Clerville constatait qu'à Dieppe, il eût fallu prolonger un épi pour empêcher que les graviers roulés par le « vent d'aval » ne fissent un barrage devant la rivière ; l'accès des ports de Saint-Valery-en-Caux et Fécamp avait été obstrué par l'amoncellement des galets (Bibl. Nat., ms. Cinq-Cents Colbert, n° 122, f[os] 17, 22[v], 24).

[3] Mémoire des habitants et lettre de l'intendant De Brou, 6 décembre 1760, Arch. Nat., Q[1] 1376.

parfois sur toute la longueur des vallées. Celle de la Bresle était occupée, presque partout jusqu'à Aumale, par « des mollières, prés flottants ou terres soutenues sur les eaux, qui tantôt sont poussées par le flux de la mer hors du lit de la rivière, tantôt par celles [les eaux] qui découlent des montagnes voisines »[1]. Des marais de ce genre ne pouvaient guère produire que des roseaux, employés à couvrir les maisons. Non seulement ils étaient d'un faible rapport, mais de leurs eaux stagnantes s'élevaient des miasmes pestilentiels. Les fièvres paludéennes étaient endémiques dans beaucoup de villages, où les cultivateurs ne pouvaient plus recruter assez d'ouvriers pour la moisson ; Lepecq de la Clôture les signale, en 1776, non seulement dans la vallée de la Seine, mais à Mortemer sur l'Eaulne, à Bellencombre et Saint-Hellier sur la Varenne[2]. En 1739, d'après une requête des Ursulines de Dieppe, les fermiers du Bourg-Dun ne trouvaient point de domestiques qui consentissent à demeurer dans un lieu aussi malsain ; on dut construire une écluse de chasse pour l'évacuation des eaux[3].

Pour assainir les vallées, comme pour accroître le rendement des prairies, il eût fallu multiplier ces travaux d'assèchement, creuser des fossés de drainage, ouvrir une issue à travers les « pouliers » des embouchures, curer les ruisseaux souvent obstrués par l'accumulation de la vase, débarrasser les rivières des moulins, des pêcheries, des ponts trop étroits qui retenaient l'eau et l'obligeaient à s'épandre en amont[4]. Sans doute, ce travail avait déjà commencé. Il avait fait disparaître plusieurs de ces marais qui s'étaient conservés sur le sol argileux du Bray, surtout dans cette région centrale, entre Forges et Gournay, où l'écoulement est incertain entre l'Andelle et l'Epte. Dès la fin du XVe siècle, on avait desséché une partie des étangs voisins de Forges ; puis au XVIe siècle, ceux de Bello-

1 Estancelin, Arch. Nat., KK 1 088, p. 28.

2 Lepecq, 342, p. 62, 141, 154.

3 Inventaire Arch. S. Inf., article D 353.

4 Par exemple à Pont-Saint-Pierre sur l'Andelle en 1757 (Champion, 97, II, p. 176 et LXXXII). Il arrivait souvent, dans l'ancienne France, que les seigneurs, propriétaires de moulins ou d'usines hydrauliques, troublaient le régime naturel des rivières et tenaient les eaux ou trop hautes pour les prairies, ou trop basses pour la navigation. Un juge du district de Bar-sur-Aube représentait, en 1791, que « les rivières sont obstruées dans plusieurs districts par l'effet de la mauvaise construction des moulins à eau bâtis par les ci-devant seigneurs qui, pour se procurer du poisson et pour prévenir les chômages de leurs usines, affectaient de dériver l'eau des rivières, et de rendre les vannes si basses et si étroites que les voituriers par eau, rançonnés dans les passages et exposés à périr, ont été forcés de renoncer à ce commerce.» (*Procès-verbaux des Comités...*, 480, II, p. 76 ; cf. sur des faits anagues, p. 110, 222, 232, 340).

zanne, du Mont-Louvet, d'Elbeuf, de Cuy-Saint-Fiacre, de Ménerval, du Fossé, de Saint-Saire. Vers 1660, Jacques de Dampierre transforma en bonnes prairies les marais du Grand et du Plat Vivier qui entouraient Gournay. Beaucoup de paysans, séduits par son succès, acquirent ou fieffèrent des lots de marais qu'ils desséchèrent, convertirent en labours, puis en prairies, parce que ces terres humides produisaient trop d'herbes [1]. Malgré ces progrès, un grand effort était encore nécessaire, au XVIII[e] siècle, pour mettre en plein rapport le fond des vallées [2].

Des marais comme des landes, une grande partie était restée en la jouissance indivise des membres des communautés villageoises [3]. Tantôt, cette jouissance était fondée sur des titres anciens, des concessions seigneuriales, des aveux, des actes de triage ou de cantonnement ; ou bien, les paroisses l'avaient acquise du domaine royal comme gage d'une avance faite au trésor [4]. Tantôt, leurs titres n'existaient pas, ou n'existaient plus ; mais elles croyaient tenir d'une longue possession de fait le droit d'envoyer leur bétail sur les terres vaines du voisinage. Ces espaces semblaient si naturellement soumis à cet usufruit collectif que les véritables propriétaires s'en désintéressaient souvent. Il fut parfois extrêmement difficile de les retrouver à la fin du XVIII[e] siècle et de préciser la part de chacun dans une lande devenue tout entière, sans distinction de fief ni d'origine, la « commune » de tel ou tel village.

[1] Houard, 364, I, p. 507 ; Malicorne, 141, I, p. 37 ; II, p. 86 ; Potin de la Mairie, 423 A, I, p. 333.

[2] En 1789, la paroisse d'Alges, voisine de Gournay, se bornait, pour toute revendication, à solliciter le desséchement de son terroir. Les paroisses de Beuvreuil et Dampierre demandaient le curage des rivières que l'amas des boues faisait souvent déborder ; Dancourt voulait employer la corvée au desséchement des marais pestilentiels ; Mortemer se plaignait des sources et marécages d'où se répandaient des miasmes de fièvres (Arch. S. Inf., B, bailliage de Neufchâtel).

[3] D'après des états fournis par les subdélégués en 1787, les communes les plus étendues se trouvaient dans les élections de Gournay et de Neufchâtel, c'est-à-dire dans le Bray. Dans le Caux, on en voit très peu, sauf aux abords des forêts de la Seine ; la subdélégation de Saint-Valery n'en contenait pas une seule. Elles étaient plus vastes dans l'élection des Andelys, mais de nulle valeur (Arch. S. Inf., C 185).

[4] Ces « engagements » créaient une possession assez précaire, et c'était l'une des causes pour lesquelles les habitants ne cherchaient pas à améliorer les terres communes. Ainsi, pour celle de Montroty, un arrêt du Conseil reconnaissait que « la nature de cet engagement était un obstacle à ce que l'on retirât de ces terres toutes les productions dont elles seraient susceptibles, parce qu'un engagiste qui pouvait être dépossédé balançait toujours les dépens qu'une meilleure culture lui coûterait avec le temps qu'il pouvait espérer d'en jouir ; il serait en conséquence aussi avantageux à Sa Majesté qu'au public de disposer de ces terres à titre d'accensement et de propriété incommutable à perpétuité, après en avoir ordonné la réunion au domaine et le remboursement des finances d'engagement » (12 mai 1779, carton Q[1] 1377-1378).

2. — L'exploitation des « communes ».

Ces terres incultes étaient d'une ressource précieuse pour les paroisses voisines, surtout pour leurs habitants les moins aisés. Ils y prenaient parfois leur combustible ; dans celles d'Heurteauville, près de Jumièges, ils tiraient de la tourbe qui suppléait au bois, d'un prix trop élevé ; dans la plaine aride et sablonneuse de Saint-Julien-lès-Rouen, qui semblait se refuser à toute espèce de culture, ils coupaient les bruyères pour faire cuire leur pain. Les indigents en faisaient la litière de leur bétail, auquel ils donnaient les ramures pilées des ajoncs[1]. Surtout ils l'envoyaient paître dans les « larris », les côtes et toutes les terres vagues : c'était là l'utilité essentielle des communes, celle qui leur donnait tant de prix aux yeux des ouvriers, des pauvres, de tous ceux dont une vache était l'unique fortune. Les petits cultivateurs y trouvaient comme un prolongement de leur exploitation, même dans le Bray, où ils y mettaient leur bétail en attendant la « reprise en herbe » de leurs pâtures[2]. Vers 1762, « les coutumiers de Saint-Gervais », habitant Saint-Aignan, les Côtes du Bois-Guillaume, le Tronquay, disaient « occuper pour la plupart de petites masures logées, sans terres labourables ; à la faveur des pâturages des coutumes, ils élèvent grand nombre de bestiaux, avec lesquels ils approvisionnent chaque jour la ville de Rouen. Ils ont nombre de chevaux et de bêtes de somme qui servent à vuider les forêts voisines et à transporter les bois dans les parcs »[3]. Grâce aux pâtures communales, les pauvres eux-mêmes pouvaient donc tirer parti du voisinage d'une ville ou d'une forêt. Mais, ce qui accuse le plus nettement le caractère pastoral qu'elles imprimaient à la richesse des paroisses riveraines, c'est l'exemple des Sept-Villes de Bleu. En 1774, elles nourrissaient 700 vaches et 5 000 moutons, chiffre extrêmement élevé pour une population qui ne comptait pas plus de 711 feux ; or la moitié de ces troupeaux vivait sur les terres incultes[4]. On devine le trouble que devait jeter dans ces villages le défrichement des landes.

L'exercice de la jouissance collective était réglementé pour éviter, soit la détérioration du sol, soit un conflit entre les intérêts de classe qui divisaient déjà les habitants d'un même village. Au XVIIIe

[1] Rapport du Bureau du bien public de l'arrondissement de Rouen, 24 octobre 1788, Arch. S. Inf., C 2213.

[2] Ainsi à Saint-Maurice, élection de Neufchâtel (Q[1] 1381).

[3] Supplique des coutumiers de Saint-Gervais contre le sieur Duhamel, 1762, Q[1] 1382.

[4] Lebeurier, 398, p. 230.

siècle, la coutume ordonnait de réserver dans les communes une place spéciale pour le menu bétail[1]; peut-être cette disposition datait-elle du temps où l'on croyait que « l'haleine et la dent du mouton font mourir la terre », que « les pourceaux fouillent la terre et détruisent la racine des herbes »; mais, surtout, on redoutait que les moutons, le bétail du riche laboureur, ne prissent la place des vaches, le bétail des petits ménagers[2]. De plus, les habitants n'avaient pas le droit de faire pâturer dans les communes, non plus que sur les jachères et les terres non cultivées, un nombre illimité de vaches ou de brebis. « Ils doivent s'y comporter de telle manière que le nombre des bêtes qu'ils envoient paître soit proportionné à la quantité des héritages qu'ils possèdent dans le même territoire », et le Parlement de Normandie, en 1670, avait fixé cette proportion à un mouton par arpent. Il avait voulu éviter que le tenancier d'une ferme de 100 arpents, par exemple, n'entretînt plusieurs centaines de moutons au détriment de ces terres communes « dont chaque propriétaire doit avoir sa part; ce qui ne serait pas s'il était permis aux plus riches d'y envoyer autant [de bétail] qu'il leur plairait »[3]. Parfois les agents des Eaux et Forêts réglaient les usages des communes dépendantes du Domaine public. Dans celle d'Arques et de Martigny, une sentence de la Maîtrise, le 4 mai 1753, avait ordonné de constater le nombre de têtes de bétail que les prairies pourraient supporter et de régler le nombre qu'aurait droit d'y mettre chaque particulier[4]. Par ces mesures, le bien de tous était protégé contre une exploitation abusive[5].

[1] Lettre de Mondran, 15 mars 1764, dossier Saint-Étienne-de-Rouvray (Q^1 1381). Il avait même été décidé un moment que les moutons et porcs ne pourraient être menés dans les prairies ordinaires, mais seulement « dans les communes et marais qui, étant au bord de la mer, produisent une herbe rebutée des chevaux et des vaches » (Arrêt du Parlement de Normandie, 16 novembre 1655, dans Basnage, 359, I, p. 129).

[2] Au XVIII[e] siècle, les communautés eurent souvent à lutter contre les gros fermiers pour empêcher l'envahissement des landes par d'immenses troupeaux de moutons (Arrêt du Conseil du 2 janvier 1753, dossier Saint-Aignan, Q^1 1382; Duchemin, 443, p. 58). En 1789, Bazincourt, l'une des Sept-Villes, demandait « qu'on interdit aux moutons d'errer çà et là dans les pâtures », pour laisser croître les bruyères, genêts, etc., qui servaient à cuire le pain des pauvres (Arch. Eure, B, bailliage de Gisors). Orgeville voulait qu'on « défendît aux laboureurs d'avoir un plus grand nombre de moutons que l'ordonnance ne porte et de les faire pâturer dans des endroits qui leur sont défendus », et Amfreville, qu'on écartât les moutons des communes (*ibid.*, bailliage des Andelys).

[3] Basnage, ouvr. cité, p. 127. Cf. Pesnelle, 366, p. 74.

[4] Dossier de la requête de Jacques Camus, Q^1 1376.

[5] On ne trouve que rarement traces de travaux d'amélioration entrepris par les paroisses. Pour assainir les marais communs de Norville, les habitants firent marché en 1777 avec un entrepreneur; le curage des fossés serait payé par une contribution levée sur chaque tête de gros bétail envoyée sur les pâtures (Arch. S. Inf., C. 185).

3. — La dépossession des communautés rurales.

Malheureusement, la propriété ou la jouissance collectives de la terre avaient bien des ennemis et étaient très menacées, même avant l'époque où elles semblèrent un obstacle aux progrès de l'agriculture. Lors des troubles de la Ligue et de la Fronde, dans notre province comme dans toute la France, plusieurs paroisses obérées durent les céder pour s'acquitter de leurs obligations. En 1578, les États de Normandie montraient la misère du peuple, « privé par l'aliénation et vendue des communes de pouvoir nourrir du bestail pour soy substanter et aider »[1] ; et il ne réussit pas toujours à les recouvrer comme l'auraient voulu les ministres de Louis XIV. En dépit de l'édit de Saint-Germain, de 1667, continuèrent les « triages » par lesquels les seigneurs reprenaient une partie, généralement un tiers, des communes[2]; en 1669, l'abbaye de Fécamp ne laissa aux communes de Saint-Aignan que la moitié de leur étendue primitive[3]. On vit même des féodaux commettre des usurpations sans aucun titre, comme à Ambourville en 1699[4], comme à Limésy dont la commune fut réduite, au XVIIIe siècle, de 36 à 12 acres[5]. Parfois les communautés eurent à défendre leurs droits contre d'autres paroisses moins riches : ainsi, vers 1620, Petit-Quevilly dut lutter contre Saint-Sever, dont les nombreux marchands de bestiaux convoitaient ses pâturages étendus ; et, de 1731 à 1738, Franquevillette dut plaider contre la Neuville-Champ-d'Oisel[6]. Il n'était point rare non plus de voir des laboureurs empiéter sur ces terres vaines, les défricher et, si personne ne venait les arrêter, y planter des arbres fruitiers, ou même y bâtir une maison. Le long des landes du Bray, on relevait une multitude d'usurpations de ce genre, par lesquelles se traduisait l'opposition entre les besoins de la culture et ceux de l'élevage extensif, le conflit entre la propriété privée et la jouissance collective[7].

Ce conflit s'accentua dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ;

[1] *Cahiers des États de Normandie*, 458, I. p. 323. De même en 1584 (II, p. 86).

[2] Graffin, 133, p. 55.

[3] Lettre de De Brou, 19 mai 1762 (Arch. Nat., Q[1] 1382).

[4] Lettre de De la Bourdonnaye, 27 août 1699 (Arch. Nat., G[7] 496).

[5] Bourel, 434, p. 312.

[6] Duchemin, 443, p. 26 ; 410 V, p. 160.

[7] Lettre d'Auxcousteaux, receveur particulier des finances de Beauvais, à M. de Vergennes, 5 janvier 1786 (Arch. Nat., H[1] 1624, pièce 387).

les possessions des communautés furent alors menacées, non plus par des intérêts individuels, mais au nom de l'intérêt général.

A cette époque, les agronomes firent remarquer l'étendue des terres restées incultes sur tout le territoire du Royaume ; ils montrèrent dans leur mise en valeur le moyen d'augmenter la production des céréales, de supprimer jusqu'à la crainte des famines dont la terreur hantait toujours les imaginations. Dans la prospérité que traversait la France, les capitaux ne manqueraient point à cette entreprise de colonisation intérieure, déjà commencée sur quelques points par l'initiative privée ; il ne fallait que la stimuler par les encouragements officiels. Ces encouragements, l'Administration les accorda par une série d'arrêts du Conseil et de déclarations qui, en 1761, 1764 et 1766, affranchirent de toutes taxes, impositions royales et dîmes ecclésiastiques, pendant un certain nombre d'années, les terres nouvellement défrichées ou desséchées. Elle promit des facilités particulières pour les transactions, concessions ou amodiations, et défendit d'augmenter, pendant dix ans, la cote des défricheurs au rôle des tailles. Ses agents donnèrent la plus large publicité à ces faveurs et firent connaître partout combien « la culture des terres vaines et vagues entrait dans les vues du Gouvernement »[1].

Mais entre quelles mains se trouvait la possession de ces terres? Une partie était propriété privée : les grandes fermes comprenaient parfois des côtes, des larris, des bruyères où paissaient les vaches et les moutons. Une autre dépendait des forêts royales, où les officiers des maîtrises protégeaient contre les riverains une lisière de « bois abroutis », de « ruines ». Après les déclarations, ils eurent à examiner nombre de suppliques de particuliers qui demandaient à occuper ces terres pour les mettre en valeur. Ils les firent parfois rejeter : malgré l'avantage de défricher les abords des forêts pour rendre plus difficile l'entrée des bestiaux, ils tenaient à ne point diminuer leur superficie toutes les fois que le reboisement pouvait réussir[2]. Mais ils n'empêchèrent pas des concessions multiples et étendues. Le long de la forêt de Roumare, par exemple, on procéda, en 1764, à l'aliénation de 20 acres de bois abroutis dans les paroisses de Canteleu et du Val-de-la-Haye ; en 1783, le Conseil ordonna la vente et accensement de 100 acres de « friches, côtes et

[1] Arch. Nat., H[1] 1512 : « Travail pour parvenir à la déclaration du 13 août 1766 concernant les défrichements ».

[2] Ainsi à Caudebec-lès-Elbeuf, le long de la forêt de Bord ; les demandeurs furent déboutés en 1780 (Q[1] carton 1379-1380).

larris provenant des ruines de la forêt de Roumare », et, en 1785, d'une friche contiguë de 3 acres et demie[1]. Par une disposition assez fréquente, il interdisait toute construction sur ces terrains, sans doute pour éviter l'accroissement du nombre des maisons auxquelles leur situation permettait de prétendre aux usages. Sur les pentes que domine la forêt d'Eawy, il y avait, en 1775, 273 arpents 17 perches de terrains vagues, espacés sur une longueur de 15 à 16 lieues. Malgré l'opposition de la Maîtrise, ils furent cédés, ainsi que 24 arpents 7 perches « aux reins » de la forêt d'Arques, à un officier anglais, De Mante, qui promettait de les enclore, de les défricher et d'y créer des prairies artificielles[2]. C'est par dizaines qu'on relèverait des concessions de ce genre, moins étendues toutefois, accordées après 1766[3]; et c'est un fait important, dans l'histoire de la propriété comme dans celle de la culture, que ce démembrement du domaine royal.

Une autre conséquence des mesures prises de 1761 à 1766, ce fut de restreindre l'étendue des communes. Aucune de leurs dispositions, sans doute, ne les concernait expressément ; aucune ne permettait aux particuliers de les occuper ; mais, quand on apprit les intentions du gouvernement, l'intérêt qu'il prenait aux défrichements, beaucoup crurent ou voulurent croire les paroisses déchues des droits que leur créaient soit leurs titres, soit leur possession de fait. Sans examiner la nature et la valeur de ces droits, ils se mirent en devoir de prendre les communaux[4]. Ainsi, on avait enregistré au Havre, de 1767 à 1770, nombre de déclarations de défrichements, mais toutes visaient des « coutumes »[5]. Dans les garennes du Grand-Quevilly, cinq laboureurs s'emparèrent, en 1769, de 25 acres de sables qu'ils ensemencèrent de seigle et

[1] Arrêts du Conseil des 12 novembre 1764, 22 avril 1783, 7 janvier 1784, 15 novembre 1785 (Q[1] 1379-1380 et 1381 ; Prevost, 147 *bis*, p. 100).

[2] Lettre de Mondran du 25 décembre 1775. Arrêts du Conseil des 13 février 1776 et 11 février 1777 (Q[1] 1376).

[3] Elles prirent souvent la forme d'accensements. Dans ce contrat, qui mettait le concessionnaire dans la situation d'un locataire perpétuel, la redevance annuelle était payable en argent, mais son montant était fixé en livres de froment, dont le prix était déterminé à nouveau de temps en temps. On empêchait ainsi que le cens ne s'abaissât à un taux dérisoire, comme certaines impositions féodales.

[4] L'intendant De Brou écrivait, le 13 novembre 1761, au Contrôleur Général: « Comme il y a peu de terres incultes à l'exception de celles dont les paroisses jouissent à titre de communes, les habitants de la campagne se sont imaginé que cet encouragement devait avoir pour objet cette espèce de biens ; aussi ai-je été obligé de les détromper » (Arch. S. Inf., C 185).

[5] Lettre du subdélégué du Havre, 1770 (Arch. S. Inf., C 111).

d'autres menus grains ; le bailliage de Rouen les y maintint malgré l'opposition du seigneur et des autres habitants, et ils furent fort étonnés d'apprendre ensuite qu'ils auraient dû en solliciter la concession[1]. D'autres cultivateurs prenaient cette précaution, et, moyennant le paiement d'un cens assez faible, ils entraient légalement en possession de terres où paissaient jadis les troupeaux de tout le village. Par là encore, s'accusait l'antagonisme des intérêts qui opposaient les « gros laboureurs » et les « manouvriers » ; quelquefois ceux-ci se trouvèrent lésés au point de recourir à la violence : à Saint-Léger de Fécamp, on voit un certain Jean Hanin, laboureur audit lieu, qui avait obtenu, en 1767, 6 acres de terres communes pour les défricher, se plaindre que plusieurs particuliers fussent acharnés à la perte de ses récoltes[2]. Mais le plus souvent, les accensements étaient accordés à des forains, soit à des paysans étrangers au village[3], soit, plus fréquemment, à des bourgeois des villes.

C'est surtout, en effet, à la bourgeoisie urbaine, à des gens de justice, à des hommes d'affaires, qu'a profité la dépossession des paroisses rurales. Nombre d'entre eux n'avaient aucune attache, aucune propriété dans le pays et dataient leur déclaration de Paris[4]. Plusieurs étaient de simples prête-noms. Il s'était constitué, à cette époque de vastes projets, des sociétés très ambitieuses, sinon toujours très puissantes, qui demandèrent d'immenses concessions de terres vagues, sous prétexte de les coloniser. Ainsi, une compagnie formée sous le nom du sieur Couet d'Eaubonne obtint, en 1764, un arrêt du Conseil pour faire constater la contenance des terres vaines ou vagues situées dans les élections de Rouen, Pont-l'Évêque, Pont-Audemer, Arques et Neufchâtel ; elle reçut la concession de ces landes évaluées, en 1775, pour l'élection de Rouen à 2 500 ar-

[1] État des déclarations passées au greffe du bailliage de Rouen, 1770 (C 111). Arrêt du Conseil du 16 avril 1776 (Q¹ 1381). En 1767, la paroisse de Vittefleur décida d'assigner un habitant qui avait défriché 12 acres dans la commune (C 185). Le menu peuple protestait d'autant plus vivement contre ces usurpations que la communauté continuait parfois à payer les impôts pour ces terres qui devenaient la propriété d'étrangers ou de gros laboureurs (Supplique de la municipalité de Mouflaines, 1790, Arch. Eure, C 55).

[2] Arch. Nat., carton Q¹ 1368-1369.

[3] Et même parfois à la province, comme un certain N.-G. Hurel le Tellier de la Bissonnières, « laboureur demeurant à Argentan », qui offrit en 1776 de défricher 1 000 acres de coutumes et bruyères dans la banlieue de Rouen, près de la Forêt Verte, en même temps que des friches étendues dans la généralité d'Alençon (carton Q¹ 1379-1380).

[4] Ainsi Le Moyne, sous le nom de Jacques Camus, qualifié de bourgeois de Paris dans la concession de la commune d'Arques (Arrêt du Conseil du 24 mars 1761, Q¹ 1376) ; le sieur Gobaut, employé dans l'administration du comte d'Artois (Isneauville, 1779, Q¹ 1383) ; Legendre à Saint-Aubin, Franqueville et Epinay, 1764 (Q¹ 1379) ; etc.

pents, pour celle d'Arques à 600. pour celle de Neufchâtel à 8000 arpents, soit plus de 5000 ha., pour une rente totale de 50 livres[1]. Comme ces actes paraissaient facilement révocables, d'autres compagnies présentèrent des propositions analogues. De Mante, le concessionnaire des lisières d'Eawy et d'Arques, offrit au nom de la sienne de prendre toutes les terres vaines, soit 20000 arpents, des provinces de Picardie et de Normandie, pour les convertir en prairies artificielles et y élever des moutons anglais[2]. La qualité de ces quémandeurs éclaire le but qu'ils visaient. La plupart n'étaient point des propriétaires désireux d'ajouter à leurs biens, à une ferme déjà existante, un lambeau des communes. C'étaient parfois des entrepreneurs de défrichement qui, le sol une fois débroussaillé, l'auraient cédé aux habitants de la paroisse[3]. Souvent aussi, ils ne l'avaient acquis que pour l'aliéner en détail, sans que le bénéfice prélevé représentât la rémunération d'aucun travail d'aménagement. A une époque où beaucoup de paysans, mi-cultivateurs, mi-ouvriers, convoitaient la terre, où la valeur de celle-ci augmentait rapidement, c'était une opération fructueuse que de se faire adjuger d'immenses communes pour les revendre pièce par pièce. Ne trouverait-on point l'analogue des « bandes noires » de la Restauration dans ces compagnies qui, sous prétexte de les mettre en valeur, achetaient des terres disséminées sur 15 à 16 lieues le long d'une forêt ou éparpillées sur tout le territoire de plusieurs généralités ? L'administration savait que plusieurs attendaient leur gain de la hausse persistante des biens-fonds ; aussi plusieurs arrêts du Conseil spécifièrent-ils un délai au delà duquel, si les landes n'étaient point cultivées, elles feraient retour aux paroisses. Et, malgré ces précautions, on vit l'acquéreur de la commune d'Arques se borner, après avoir levé son contrat, à publier qu'il rendrait aux paroisses voisines, moyennant argent, la permission d'envoyer leurs troupeaux sur les prairies dont il les avait dépouillées[4]. Il ne faudrait donc pas conclure

[1] Arrêts du Conseil des 10 juillet 1764, 30 mai 1775, 4 janvier et 15 mars 1787 (Q[1] 1383).

[2] Lettre de De Mante, 4 septembre 1776 (Q[1] 1376). Une autre société s'était formée en 1774, sous le nom de Moreau, pour le défrichement des Sept-Villes de Bleu ; elle rencontra la concurrence du duc de Penthièvre (Lebeurier, 398, p. 230).

[3] Lettre de Duvrac, acquéreur des communes de Saint Aignan, 22 mai 1762 (Q[1] 1382).

[4] Arrêt du Conseil du 28 août 1764 sur la commune d'Arques et mémoire des habitants (Q[1] 1376). Les « observations » anonymes qui ont déterminé la teneur de l'arrêt du Conseil sur les lisières des forêts d'Eawy et d'Arques (13 février 1776) suggèrent que leur acquéreur « convoite beaucoup de terres trop éparpillées pour qu'il ne doive pas les aliéner en détail et gagner par cette spéculation ». Cette crainte n'était pas sans fondement, puis-

de la concession d'un terrain à son défrichement ou à son dessèchement ; parfois, elle masquait une simple spéculation.

Soit pour les aliéner, soit par zèle pour la culture, les seigneurs revendiquèrent quelquefois les communes qui, à des titres divers, relevaient de leurs fiefs. On sait d'ailleurs qu'à la fin du XVIII[e] siècle, partout en France, ils se sont efforcés de déposséder leurs sujets des droits d'usage et d'afféager les communes, afin d'accroître leurs revenus. La Normandie orientale, comme la Bretagne, la Picardie, l'Auvergne, nous montre quelques exemples de cette « réaction seigneuriale » qui marque la fin de l'Ancien Régime.[1] Les pâtures qui occupaient l'extrémité orientale du Bray furent reprises aux riverains, accensées à deux entrepreneurs, vers 1778, par l'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Germer ; mais ils rencontrèrent l'opposition du prince de Conti qui réclamait le « Bray » oriental « comme faisant partie de l'ancienne forêt de Tel dépendant du comté de Chaumont » et qui l'avait déjà concédé[2]. Quant aux landes et aux bruyères situées le long de la forêt de Bray, de Forges à Gournay, la Société d'agriculture de Rouen pressa leurs propriétaires, les Montmorency, de les retirer de l'usage commun, affirmant qu'une fois défrichées, elles « fourniraient de quoi faire vivre les pauvres du pays qui y travailleraient ; de plus, on entretiendrait dans ce terrain six fois plus d'animaux toute l'année qu'il n'est en état d'en nourrir pendant la belle saison »[3]. C'était, semblait-il, pour un grand seigneur éclairé, un devoir de donner à la province l'exemple des défrichements. C'était, à tout le moins, son intérêt immédiat de révoquer les usages. Les Montmorency obligèrent les coutumiers du Bray à produire leurs titres et, en 1783, ils les cantonnèrent dans 1 269 ha. ; le reste des taillis et des bruyères, soit 4 693 ha., devant être franc et libre de toute charge. Quelques paroisses acceptèrent le nouvel ordre de choses et demandèrent même le partage par feux de leur lot ; pour d'autres, la restriction des usages, la diminution des pâtures atteignaient des intérêts si pressants et si généraux qu'il y eut une véritable révolte des usagers[4].

qu'en 1786 plusieurs parties en avaient déjà été fieffées (*ibid.*). Cf. aussi la lettre de Nardot sur la concession de 224 acres dans la forêt de Longboel, 1773 (Q[1] 1379).

[1] Ph. Sagnac, *Quomodo jura dominii Ludovico XVI regnante aucta fuerint* (Podii in Vallavia, 1898), p. 35 ; Sée, 510, p. 198, 221.

[2] Lettre d'Auxcousteaux citée p. 210, n. 7 ; Graves, 409, p. 91.

[3] Lettre du secrétaire de la Société, Jore, 28 février 1763 (Arch. Nat., H[1] 1507).

[4] Arrêts du Conseil du 29 octobre 1776 et du 20 mai 1783 (Q[1] 1394). Le subdélégué de Gournay, Bodin, écrivait, le 29 août 1787, que l'arrêt de cantonnement de 1783 « n'a pas encore reçu sa parfaite exécution. Quelques paroisses sont en pourvoi au Conseil, et la plu-

Sans aller jusqu'à la violence, beaucoup de paroisses protestèrent avec force contre ces usurpations ou ces remaniements qui bouleversaient leur existence. Parfois les seigneurs les soutinrent quand c'étaient des étrangers qui menaçaient leurs biens. Ce fut aussi, semble-t-il, dans la crainte de ces étrangers, de ces grandes entreprises qui troublaient les situations acquises et cachaient parfois de simples agiotages, que le Parlement de Rouen fit opposition aux concessions si facilement accordées par le Conseil du Roi. Le Premier Président, Miromesnil, inquiet de l'attitude de sa compagnie dans l'affaire Couet d'Eaubonne, invita l'administration à suspendre l'effet de ces concessions qui irritaient les esprits. Et, pour éviter qu'elles ne servissent de prétexte à de véritables spoliations, il n'enregistra la Déclaration de 1766 qu'en y introduisant, non pas la restriction, mais la précision suivante : « on ne pourra entreprendre aucun défrichement que du gré des propriétaires et des seigneurs à l'égard des terres abandonnées ».[1] La décision des conflits dépendait surtout des intendants de la Généralité, qu'elle ne fut pas sans embarrasser par les problèmes juridiques et économiques qu'elle soulevait. Les premiers qu'elle occupa avaient accepté pleinement la condamnation portée, au nom des intérêts de la culture, contre la

part des autres, c'est-à-dire la basse classe du peuple qui les compose, empêchent l'effet dudit arrêt en détruisant les bornes et fossés que l'on fait ; en sorte que, jusqu'à ce jour, les paroisses jouissent en commun et sans division, non seulement des portions qui leur sont destinées, mais même de celles qui doivent rester à M. le Duc et à Mme la Duchesse de Montmorency » (Arch. S. Inf., C 185). Plusieurs paroisses profitèrent de la convocation des États Généraux pour se plaindre en termes très vifs de l'acte qu'elles considéraient comme une spoliation : « Que la paroisse de Bellozanne, comme beaucoup d'autres paroisses du pays de Bray, jouisse comme par le passé et indivisément des communes, landes ou bruyères qui l'avoisinent ; d'autant que, le pâturage faisant toute la richesse du pays de Bray, ces communes remplissent leur vraie destination en restant dans leur état actuel et fournissent abondamment des nourritures aux immenses troupeaux que les paroisses riveraines y répandent. Que, dans le cas cependant où la culture de ces communes serait évidemment plus avantageuse au bien public et que le partage que cette destination rendrait nécessaire serait ordonné, ce partage soit fait dans la plus juste proportion, sans qu'il soit permis au seigneur du comté de Gournay de morceler sa part, et de la choisir arbitrairement dans les fonds qui sont du meilleur rapport ou plus à sa convenance ». Qu'on rende aux habitants leurs droits d'usages dans la forêt de Bray, ou alors que les possesseurs du comté de Gournay les déchargent des redevances qui sont la contre-partie de ces droits (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Neufchâtel, cahier de Bellozanne ; cf. les cahiers de Brémontier, Cuy-Saint-Fiacre, Elbeuf, Saumont-la-Poterie). Dans le Caux et le Vexin, plusieurs paroisses se plaignirent des usurpations des seigneurs sur les communes, qu'ils plantaient souvent en bois ou convertissaient en réserves à gibier (B, Cahiers du Tiers des bailliages de Lyons et Vernon ; bailliage de Dieppe, cahiers de Criquetot-sur-Longueville, Grainville-la-Renard, Notre-Dame-du-Parc).

[1] Lettre de Miromesnil, 17 décembre 1764 (474, III, p. 423) et 15 novembre 1766 (Arch Nat., H[1] 1512, p. 213). Parfois même, le Parlement refusa de laisser exécuter les arrêts du Conseil (affaire des communes Saint-Aignan, 1763, Q[1] 1382).

persistance de la propriété collective. Avant même la publication des Déclarations, De Brou écrivait, à propos des prairies d'Arques, que « si l'on défère aux représentations des habitants à qui l'on veut enlever l'usage des communes, quelque inutile qu'il puisse leur être, l'intérêt particulier se trouvera toujours en contradiction avec le bien général. Il est bien certain que le défrichement et l'amélioration des communes en général ne peuvent qu'être avantageux... Il est bien à désirer, surtout dans un pays où les fourrages sont rares, que l'on retire ces communes d'entre les mains des habitants qui n'en connaissent pas le prix, ou du moins qui n'en font pas un usage aussi utile pour le bien de l'État que l'on pourrait en faire. Ces prairies améliorées nourriront deux et trois fois plus de bestiaux qu'elles n'en peuvent nourrir aujourd'hui »[1]. Son successeur, De la Michodière, continua sa politique ; sans souci du principe même de la propriété, il disait qu' « il ne fallait point que les droits des particuliers pussent être opposés au défrichement »[2]. Telle ne fut point la pensée de De Crosne. Il croyait que ces droits méritaient quelque considération et, dans toute affaire, commençait par rechercher si la paroisse menacée avait des titres à produire. C'était une première garantie. Une autre, et plus précieuse encore, était sa défiance des spéculateurs, des agents d'affaires véreux[3], et surtout son souci des intérêts des usagers : il fit montre de liberté d'esprit en reconnaissant, contre une opinion répandue et autorisée, que la conservation des pâtures communes était essentielle à la vie même de certains villages. Il fit casser plusieurs concessions, refuser d'autres en montrant qu' « il serait de la justice de concéder le terrain plutôt à la communauté, à qui il est très nécessaire, qu'à un seul particulier »[4]. Plusieurs paroisses obtinrent de garder leurs communaux, en payant un cens égal à celui qui avait été offert, ou en promettant d' « entrer dans les vues du gouvernement et de défricher ce qui pourrait être cultivé »[5]. Ainsi, De Crosne, de 1768 à 1785, mit obstacle à la

[1] Lettre du 6 décembre 1760, Q[1] 1376. Il écrivait, le 13 novembre 1761, au Contrôleur Général : « Je ne peux pas vous laisser ignorer qu'il serait fort à désirer que le Conseil prît les mesures nécessaires pour autoriser le défrichement de ces terres [les communes appartenant aux paroisses] et en abandonner la possession à des particuliers qui les mettraient en valeur » (C 185). Feydeau de Brou se montrait ici, comme dans toute son administration, le fervent disciple des physiocrates (Cf. Valmont, 150, 1[re] partie).

[2] Concession des communaux d'Épinay, 14 septembre 1762 (Q[1] 1379).

[3] Affaire Isabel, 1768 (Arch. S. Inf., C 118).

[4] Lettre du 27 mars 1774, sur la commune de Saint-Maurice, élection de Neufchâtel (Q[1] 1381).

[5] Grand et Petit Quevilly, Arrêt du Conseil du 28 novembre 1780 (Q[1] 1381) ; Quiévremont, Arrêt du Conseil du 10 avril 1781 (Q[1] 1377).

dépossession des paysans. Après son départ, les entreprises des spéculateurs furent rendues plus difficiles par l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1786, qui étendait aux Généralités de Rouen et d'Alençon le bénéfice d'une mesure prise en 1785 pour celle de Caen. La jouissance des terres vagues et incultes, des marais et des landes du Domaine devait être accordée de préférence aux communautés rurales et aux gens du pays : c'était seulement à leur défaut que les forains seraient admis à y prétendre[1]. Des concessions aussi étendues que celle de la Compagnie Couet d'Eaubonne étaient révoquées « comme contraires aux vues de bienfaisance » de cet arrêt[2]. Par ces mesures, l'Administration reconnaissait la faillite de la politique suivie depuis 1761, dont le terme logique aurait été la spoliation complète des paroisses et la suppression de la pâture commune.

La pâture commune devait cependant disparaître. Le système d'économie rurale qu'impliquait sa conservation était définitivement condamné par la science agronomique et menacé par de puissants intérêts. Sans doute, il trouvait encore des défenseurs à la fin du XVIII[e] siècle. En 1788, le Bureau du Bien Public du département de Rouen combattait le lotissement des « coutumes », en montrant que « leur partage enrichirait la génération présente aux dépens des générations futures »[3]. Le Bureau intermédiaire de Gisors représentait que les multiples défrichements de son ressort n'avaient point toujours porté d'heureuses conséquences. Il insistait sur la diminution du bétail qui en était résultée dans certaines régions, sur l'appauvrissement du menu peuple au profit de quelques riches laboureurs[4]. Mais l'opinion commune lui était nettement opposée.

[1] Q[1] 1383.

[2] Arrêt du Conseil du 4 janvier 1787 (*ibid.*).

[3] Rapport du 24 octobre 1788, Arch. S. Inf., C 2213.

[4] « Dans nombre de paroisses, entre autres sept qui forment le canton appelé les Sept-Villes de Bleu, les défrichements ont enlevé à la classe la plus indigente des habitants la seule ressource qu'ils avaient pour faire pâturer leurs bestiaux, faire des élèves, se procurer des fumiers pour l'engrais du peu de terrain qu'ils faisaient valoir et les aider à vivre. Les riches laboureurs, les propriétaires aisés ont seuls profité des changements qu'ils ont introduits dans le régime des produits. S'il est resté quelques pâturages, ce n'est que parce que l'avidité n'a pu encore se les approprier, pour des raisons d'inconvenance ou d'un trop grand éloignement... La faculté de défricher offrait à la spéculation des avantages fort importants, mais il ne fallait pas en abuser ; il fallait conserver une quantité suffisante de terrains pour la pâture, ne pas négliger comme on l'a fait les plantations des bois dans les parties propres à ce genre de produits dont la matière devient si rare par l'abus de la consommation » (Rapport du Bureau intermédiaire, 1788, Arch. S. Inf., C 2140, p. 83). Cf., sur les défrichements opérés dans les Sept-Villes et les multiples demandes de concessions, Arch. Eure, C 2. En 1789, ces communautés demandèrent, soit qu'on s'opposât aux défrichements « dont les riches profitent seuls », et qu'on rendit aux habitants toutes les pâtures défrichées, soit

Le régime des concessions paraissant trop dangereux, elle réclamait le partage des communaux, pour les raisons développées devant l'Assemblée Provinciale, en 1787 et en 1788, par les députés composant la Commission intermédiaire[1]. Dans cette opinion, l'état des communaux manifestait les inconvénients de la propriété collective. Dégradées par le piétinement des troupeaux qu'on y admettait trop nombreux, mal aménagées et peu entretenues, les prairies des vallées étaient restées des marais d'où s'exhalaient des miasmes putrides. Sur tous les pâtis, le rassemblement d'un bétail souvent mal nourri favorisait les épizooties. Surtout, il semblait que ce fût un reste de barbarie de voir de vastes terrains échapper à la culture, au moment où celle-ci devenait plus intensive et plus rationnelle. A l'objection que leur partage entraînerait la diminution du bétail, on répondait qu'une fois convertis en prairies artificielles, ils fourniraient à la subsistance d'une plus grande quantité. L'objection la plus forte, il est vrai, n'était point là, mais dans la misère à laquelle la suppression des usages menaçait de réduire la partie la plus pauvre de la population. Mais n'était-il point souhaitable de « chasser la paresse ordinaire chez les habitants voisins des communes ? Certains d'y nourrir leurs bestiaux, ils sont souvent oisifs et n'ont aucune part aux précieux travaux de la terre ». Le profit qu'ils tiraient de ces pâtures serait avantageusement remplacé par les salaires qu'ils recevraient dans les entreprises de défrichement et dans les fermes ; à mesure que la culture deviendrait plus étendue et plus attentive, elle aurait besoin de plus de bras et les paierait mieux. On pouvait donc, sans hésitations et sans remords, « saper dans ses fondements l'antique et général préjugé qui fait regarder les communes comme une source de prospérité pour les campagnes ». Leur défrichement serait « une conquête que nous ferions sur nous-mêmes » ; et la meilleure manière de l'opérer serait leur partage, « par lequel on substituerait la propriété particulière, qui vivifie tout, à la jouissance commune qui entraîne abus, insouciance et détérioration »[2]. Telles étaient les idées en vogue. De 1786 à 1789, les discussions dans les assemblées locales portèrent beaucoup moins sur leur valeur et sur l'opportunité de leur application que sur le mode de partage. D'après les théories juridiques généralement admises, le seigneur pouvait réclamer le tiers

qu'on en remît un tiers en pâture et qu'on partageât par feux le reste entre les habitants (*ibid.*, B, bailliage de Gisors).

[1] *Procès-verbal...*, 476, p. 213 ; cf. De Beaurepaire, 124, p. 46.

[2] *Procès-verbal...*, p. 204, 206, 209.

des communes qu'il avait concédées à titre gratuit. Pour le reste, devait-on le partager par feu ou au pied la perche, attribuer à chaque famille un lot équivalent ou proportionner l'étendue de ces lots à celle des possessions ? Légalement, la division au pied la perche semblait seule possible, selon l'opinion commune, puisqu'on participait aux droits d'usage, non comme habitant d'une paroisse, mais comme détenteur d'un bien-fonds[1]. Mais elle aurait abouti à une spoliation trop patente des pauvres, et les dernières années de l'Ancien Régime se passèrent à chercher un compromis[2]. Quant au principe même du partage, son triomphe paraissait assuré : il devait appartenir au XIX[e] siècle d'en tirer les conséquences.

III. — LA VAINE PATURE.

Les espaces conquis sur les forêts, les marais et les landes n'échappaient point complètement, semble-t-il, à la pâture commune, puisque l'antique droit de banon l'autorisait sur toutes les terres cultivées, une fois la récolte finie[3]. Mais la législation et la jurisprudence l'avaient soumise à une réglementation de plus en plus étroite ; elles tendaient à libérer complètement les propriétaires de cette servitude dont les pauvres profitaient pour leurs troupeaux.

Cette évolution était déjà ancienne, comme le montre la comparaison entre les articles 82 et 83 de la Coutume de Normandie, revisée entre 1578 et 1585, et le texte analogue du milieu du XIII[e] siècle[4]. Tandis que, d'après l'ancienne rédaction, « nul ne peut défendre sa terre en temps de banon », la nouvelle protège les champs « défendus d'ancienneté », et elle accorde un droit d'enclosure illimité : « il est loisible à un chacun d'accommoder sa terre de fossés et de haies, en gardant les chemins royaux de la largeur contenue en l'ordonnance, et les chemins et sentes pour le voisiné ». Moyennant certaines dépenses, on pouvait donc toujours échapper à la servitude du banon. A moins d'accords spéciaux, une paroisse ne pouvait

[1] C'était en ce sens que le Parlement de Rouen s'était prononcé le 9 mars 1747 : « les marais communs ne doivent pas être partagés par tête entre les communiers, mais ils doivent l'être à proportion des fonds d'un chacun ». Jusqu'alors le partage s'était toujours fait par tête (Flaust, 363, II, p. 32).

[2] Sur ces compromis, voir les délibérations de l'Assemblée Provinciale et des assemblées de département en 1787-1788 : *Procès-verbal...*, 476, p. 211 ; Arch. S. Inf., C 2140, p. 141 ; C 2156 ; C 2157, p. 44 ; C 2170, p. 30 ; C 2213.

[3] Voir ci-dessus p. 140.

[4] *Coustumier...*, 360, ch. VIII ; Basnage, 359, I, p. 126 et 128.

l'exercer sur le finage d'une autre paroisse, comme cela se pratiquait dans plusieurs provinces[1]. De plus, on n'était en droit d'en user qu'à proportion des biens-fonds possédés dans le territoire de la communauté[2].

Par ces restrictions introduites dès le XVIe et le XVIIe siècle, les usages ruraux de la Normandie différaient notablement de ceux qui étaient encore en vigueur, vers 1750, dans la plupart des provinces, particulièrement dans celles de l'Est. Là où le droit de vaine pâture subsistait dans toute sa plénitude, il était devenu un obstacle aux progrès de la technique agricole. Au milieu du XVIIIe siècle, tous les agronomes étaient d'accord pour recommander l'établissement des prairies artificielles, qui permettaient de nourrir un bétail plus nombreux tout en supprimant les jachères. Or, comment amener les cultivateurs à en faire les frais si, après la première coupe, tous les troupeaux de la paroisse pouvaient venir brouter le regain des trèfles ou des luzernes? Comment les décider à des dépenses, à un travail dont ils devaient partager les fruits avec d'autres? Les intérêts de la culture étaient en contradiction flagrante avec ces droits de jouissance que la communauté avait conservés sur les terres de tous ses membres ; pour sauvegarder ces intérêts, il fallait donner à chacun la libre disposition de son bien et dégager de toute limitation le principe de la propriété individuelle. L'Administration n'osa pas aller d'emblée jusque-là. Dans le projet de déclaration qu'elle soumit, en 1766, aux autorités locales, aux sociétés d'agriculture, elle permettait simplement aux cultivateurs de dérober à la vaine pâture le 1/5 de leurs terres, à la condition de les enclore[3].

Assez hardi pour le reste de la France, ce projet sembla plus que timoré aux agronomes normands[4] ; dans leur région, sa réalisation eût été un retour à un passé aboli depuis longtemps. C'était la totalité, et non seulement le 1/5 de leurs terres, que la Coutume leur laissait enclore. Mais cette liberté ne leur avait point suffi. Les clôtures étaient coûteuses ; outre les frais de construction, elles entraînaient la perte de l'espace qu'elles occupaient, de la terre relevée en « fossés ». De plus, c'étaient surtout les prairies artificielles qu'il s'agissait de protéger. Or elles ne duraient que trois ans sur le même sol ; au bout de ce temps, on les défonçait et l'on transportait cette

[1] Arrêts du Parlement de Rouen, 6 juin 1647, 1er août 1686 (Basnage, I, p. 127).
[2] Pesnelle, 366, p. 74.
[3] Enquête sur la vaine pâture, 1766, Arch. Nat., H[1] 1486.
[4] Observations de la Société d'agriculture de Rouen, Arch. Nat., H[1] 1507, p. 235 ; cf. lettre du procureur général du Parlement, 22 octobre 1766, H[1] 1486.

culture sur d'autres champs. Si la Coutume eût été strictement observée, on eût donc été forcé d'enclore, les unes après les autres, toutes les pièces dont se composait une exploitation. Aussi les cultivateurs de la Généralité de Rouen, qui avaient été des premiers en France à connaître les avantages des prairies artificielles, s'étaient-ils ingéniés à trouver un prétexte légal de « défendre » leurs terres sans les enclore. C'était facile pour celles qui étaient chargées de pommiers, puisque la récolte des pommes n'est jamais finie qu'à la Toussaint et que l'article 81 de notre Coutume dit expressément : « toutes les terres cultivées et ensemencées sont en défens, en tout temps, jusqu'à ce que les fruits soient recueillis ». Restait à protéger celles qui n'étaient point plantées et qui, ensemencées de trèfle et d'avoine, auraient dû être livrées à la vaine pâture après la fauchaison de l'avoine. Le Parlement décida, en 1743, que, dans ce cas, le trèfle « emporte une culture qui met la terre en défens après la récolte même de l'avoine avec laquelle il a été semé ». Bien plus, d'après sa jurisprudence, « un particulier peut empêcher ses voisins de la même paroisse ou du même hameau d'envoyer leurs bestiaux sur ses terres, dans le temps même du banon, et sans qu'il soit tenu de les fermer et clore, quand il a des moutons en nombre suffisant pour dépouiller son propre fonds. Ce sentiment est fondé sur le principe général que chacun doit être maître de son fonds »[1]. D'après cette doctrine, et selon l'usage établi dans la Généralité de Rouen[2], il suffisait vers 1760 au détenteur d'une pièce de terre, pour la mettre en défens, d'y planter, à un ou deux endroits seulement, quelques branches avec des liens de paille. Si l'interdiction n'était pas respectée, il pouvait arrêter les bestiaux qu'il trouvait et les conduire en fourrière. Puis, lorsqu'il avait fait la dernière coupe de la prairie artificielle, il ôtait les branches qui en prohibaient l'approche et il y laissait pénétrer les troupeaux du village, profitant de l'engrais qu'ils y déposaient. Dans ces conditions, la vaine pâture, loin d'être une charge pour les propriétaires, ne s'exerçait qu'à leur avantage et le projet présenté par le Gouvernement ne pouvait que leur nuire.

[1] Sur cette jurisprudence, cf. Flaust, 363, II, p. 34 et 36. Vers 1789, selon l'usage commun du pays de Caux, « chaque laboureur a son pâtre particulier, qui ne peut faire paître que les terres de son maître : pour les autres, il faut demander l'autorisation » (Lettre de Bréant-Dessoureaux, substitut au Parlement, Arch. S. Inf., C 2120). On prétendait que cet usage avait diminué le menu bétail (C 2140, p. 86).

[2] Dans la Généralité d'Alençon, l'usage était beaucoup moins favorable aux propriétaires ; il les obligeait à s'enclore et ne tolérait pas les défenses fictives (Lettre de l'intendant, 3 novembre 1768, H[1] 1486).

La Normandie orientale avait déjà accompli depuis longtemps cette réforme juridique qui allait s'imposer aux autres provinces comme la conséquence des progrès de la technique agricole, comme la condition nécessaire de l'essor des forces productives[1]. Et, si elle avait été des premières à la réaliser, à concevoir comme absolu le droit du propriétaire sur ses biens-fonds, c'est qu'elle était, au début du XVIII[e] siècle, l'une des provinces les mieux cultivées du royaume.

[1] En 1769, la faculté d'enclore les terres venait à peine d'être accordée au Béarn, à la Franche-Comté, à la Lorraine, aux Trois-Évêchés ; le succès de cette mesure la fit étendre, en 1770, à la Bourgogne, au Maconnais, à l'Auxerrois ; en 1771, à la Flandre et au Hainaut ; en 1777, au Boulonnais (Arch. Nat., AD IV 1 ; cf. Sagnac, 507, p. 79).

CHAPITRE VIII

LA TECHNIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES AU XVIIIe SIÈCLE

Le développement de la culture intensive trouvait en Normandie orientale des conditions particulièrement favorables. D'abord, la présence de grandes villes accrues par l'industrie et la navigation. Le blé, la viande, le laitage, le cidre se vendaient facilement sur les marchés fréquentés par leurs masses ouvrières, par leur riche bourgeoisie. Le prix de ces denrées était d'ailleurs relevé par le voisinage de Paris, où elles s'expédiaient des plateaux, de la vallée de la Seine, du Bray par des voies de communication assez défectueuses, mais très suivies[1]. D'autres produits étaient nécessaires à l'activité des cités manufacturières ou des métiers campagnards : les matières tinctoriales, l'huile de rabette, les chardons à foulon, la laine, surtout les fibres du lin. Ainsi la consommation surexcitait la production.

De plus, celle-ci était délivrée des entraves qui, en d'autres provinces, paralysaient les initiatives. Non seulement le paysan normand, dégagé depuis le XIIe siècle des obligations du servage, avait la certitude de recueillir les fruits de son travail, mais son travail était libre, comme sa personne elle-même. Si naturelle que nous semble cette

[1] Comme dans toute la France, les routes se réduisaient encore, au début du XVIIIe siècle, à de simples pistes mal entretenues, même aux abords des villes. Pour aller de ville à ville, de Rouen ou de Caudebec à Dieppe par exemple, on avait le choix entre plusieurs de ces chemins dont les cartes de Beauplan et de Cassini nous montrent les tracés multiples et capricieux. Ménagés à ras de terre, sans tranchées ni remblais, ils présentaient des pentes dangereuses sur les versants des vallées. Toutefois, ce fut seulement dans le Bray que leur mauvais état suscita des plaintes nombreuses. Sur les plateaux limoneux, il n'est jamais signalé comme un obstacle à l'approvisionnement des marchés, même pendant l'automne et l'hiver. La création des routes modernes ne date que du milieu du XVIIIe siècle, et surtout des années 1770-1789, où elle fut l'un des premiers soucis des intendants et des assemblées provinciales (Rapport des procureurs-syndics, *Procès-verbal...*, 476, p. 23 ; De Beaurepaire, 261, p. 327 ; Dejean, 489, p. 292).

liberté, elle n'existait point partout dans l'ancienne France. Dans l'Ile-de-France et la Champagne, des arrêts des XVIIe et XVIIIe siècles prescrivaient aux cultivateurs de « labourer, cultiver et ensemencer leurs terres par soles et saisons ordinaires, savoir, un tiers en blé, un tiers en orge ou avoine et l'autre tiers en jachère » sous peine de devoir renoncer à l'élevage le plus rémunérateur, celui du mouton[1]. En 1731, le Conseil du Roi interdit de planter de nouvelles vignes sans l'autorisation de l'intendant, qui devait faire vérifier si le terrain n'était point propre à d'autres cultures[2]. Il fallut attendre la « loi relative à l'agriculture et aux cultivateurs » de la Constituante pour voir « les propriétaires libres de varier à leur gré la culture et l'exploitation de leurs terres. »[3] La Normandie orientale usait depuis longtemps de cette liberté[4]. Sauf quelques fermiers, obligés d'observer rigoureusement les clauses de leur bail, ses paysans avaient pu innover, essayer des cultures jusqu'alors inconnues, modifier leur assolement.

I. — LES PLATEAUX LIMONEUX.

1° L'assolement.

C'est du début du XVIIIe siècle que date le progrès décisif dans la culture, celui par lequel se manifeste le plus clairement la supériorité de la technique moderne sur celle du Moyen Age. On avait cru jusqu'alors à la nécessité de laisser la terre se reposer après une ou deux années de production. L'assolement suivi était encore celui du XIIIe siècle, qui divisait les terres arables en trois parties, consacrait l'une au blé, une autre à l'avoine, aux pois et aux vesces, tandis que la troisième restait en jachère. Un tiers de chaque ferme, chaque année, ne servait qu'au pacage des moutons. Vers 1705, un laboureur cauchois essaya de tirer parti de cette sole en la couvrant de trèfle. Le trèfle, ainsi que la luzerne et le sainfoin, s'étaient ajoutés aux Légumineuses annuelles, seules connues au Moyen Age ; ces plantes vivaces permettaient la constitution de prairies artificielles qui

[1] Arrêt de règlement du Conseil rendu le 23 juillet 1721 pour Nogent-sur-Seine. Arrêt du Parlement de Paris rendu le 13 août 1661 pour Argenteuil et Cormeilles-en-Parisis (Arch. Nat., AD IV 1).

[2] Sagnac, 507, p. 67.

[3] Loi du 12 juin 1791, art. 2 (Arch. Nat., AD IV 22).

[4] Toutefois, le nombre des moutons avait été limité, au XVIIe siècle, à un par arpent (Clément, 463, IV, p. XLVIII et 263).

duraient plusieurs années[1]. L'idée de ce laboureur fut de faire rentrer le trèfle dans le cours régulier de l'assolement triennal. Il le sema, mélangé à l'avoine, dans la sole qui venait de porter le blé ; l'avoine, croissant plus vite, devait le protéger au début de son développement[2]. Après la moisson, le trèfle restait sur la terre qu'il occupait pendant l'année suivante : la sole de jachères était ainsi éliminée, ou plutôt rendue productive. Obtenant plus de fourrage, on pouvait augmenter le bétail de la ferme ; par suite, on avait plus de fumier ; les terres mieux engraissées rendaient plus de grains et, loin de les épuiser, la suppression des jachères accroissait leur fécondité. On sait, en effet, que les Papilionacées fourragères fixent l'azote atmosphérique dans les nodosités de leurs racines, fertilisant ainsi le sol au profit des céréales.

L'inutilité des jachères était démontrée ; en les emblavant de trèfle, on augmentait la production et de la viande et du pain. Mais toute innovation, en agriculture, rencontre des préjugés bien tenaces, d'autant plus redoutables qu'ils déterminent parfois les clauses du contrat d'association ; or la plus grande partie des exploitations, dans le Caux et le Vexin, étaient tenues en location. Les propriétaires imposèrent souvent aux fermiers l'obligation de ne point les « dessoler »[3]. Plusieurs ne pouvaient ou ne voulaient point faire les avances nécessaires. Si le trèfle, le sainfoin, la luzerne n'ont pas besoin d'azote, ils doivent trouver dans le sol de la potasse, de l'acide phosphorique, de la chaux ; il faut fumer plus abondamment les terres où ils couvrent la sole de jachères ; il faut donc plus de bétail. C'était là la principale difficulté de cette transformation ; elle obligeait le laboureur, dans les premières années, à de fortes dépenses dont, s'il était fermier, il n'était pas assuré de tirer tout le profit[4].

[1] Un arrêt du Parlement de Rouen, le 4 août 1620, permit de percevoir « la dîme du sainfoin qu'on avait semé sur des terres labourables auparavant » (Basnage, 359, I, p. 23). Les recueils de jurisprudence contiennent souvent des indications intéressantes sur l'extension des nouvelles cultures, à cause des contestations auxquelles elles donnaient lieu lors de la perception de la dîme. De même pour la conversion des terres labourables en herbages. On voit par exemple, d'après Basnage (p. 24), qu'elle fut très fréquente au milieu du XVIIe siècle dans la Basse Normandie, surtout dans le Cotentin, et on peut essayer de préciser par ces textes l'époque où ces contrées devinrent des régions de pâtures.

[2] Jore, 136, p. 125 ; Flaust, 363, II, p. 36 ; De Guerchy, 134, p. 71.

[3] Guérard de la Quesnerie, 187, p. 148.

[4] En 1810, à une époque où il était encore nécessaire d'inciter les paysans à supprimer les jachères, le Conseil général de l'Eure reconnaissait que cette transformation les obligeait à d'assez fortes dépenses : « L'indispensable condition d'augmenter le nombre des bestiaux pour accroître la masse des récoltes exige de la part du fermier peu aisé une émission de capitaux souvent très supérieure à ses moyens et dont la perte conséquemment entraînerait sa ruine totale » (Arch. Nat., F1c V, Eure, 1).

Aussi les nouvelles méthodes ne se répandirent-elles qu'assez lentement. Longtemps encore, il parut nécessaire, et à la Société d'Agriculture et à l'Administration, d'exciter les paysans à les adopter. Certaines régions restèrent réfractaires pendant tout le xviii[e] siècle. Près de Cailly, en 1796, le vieil assolement triennal n'avait pas été modifié : « on fait ici trois saisons. c'est-à-dire qu'on ensemence un tiers des terres en blé et seigle, un tiers en pois gris. vesce et avoine : l'autre tiers reste en jachère. » Il en était de même, en 1798, dans le ressort des municipalités cantonales d'Auffay, de Bacqueville, de Bellencombre, de Fontaine-le-Dun, de Dieppe, de Criel, c'est-à-dire dans l'Est du département[1]. La partie occidentale du plateau était beaucoup plus avancée. Au dire de Jore, en 1763, on cultivait « sans jachère, dans le Caux, sur 10 à 12 lieues de longueur, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Dieppe, et sur 7 à 8 lieues de largeur du côté de Rouen ».[2] Sans doute, il y a là quelque exagération et toutes les fermes de cette vaste région n'avaient point totalement renoncé au système de la jachère nue, mais celle-ci était singulièrement réduite. Elle n'occupait plus, en 1798, qu'un neuvième, ou même moins encore, des cantons d'Yvetot, de Fauville, de Doudeville, d'Ourville, de Valmont, de Saint-Valery, de Sassetot, de Valliquerville. Sa disparition semblait prochaine, surtout dans cette zone littorale qui, depuis longtemps, avait fait alterner le lin avec les céréales et qui avait été préparée, par les soins qu'exige cette plante épuisante et délicate, aux pratiques de la culture intensive.

La proportion établie entre les diverses cultures par le nouvel assolement, leur succession, la série des travaux agricoles dans une ferme du Caux nous ont été indiquées par le premier secrétaire de la Société d'Agriculture de Rouen, Jore[3]. Il nous décrit une exploita-

[1] De Beaurepaire, 124, p. 59 et 13. A l'article *Jachères*, le *Dictionnaire* d'Houard (1780 ; 364, III, p. 2) signale le Caux comme une des parties les plus avancées de la Normandie ; beaucoup de propriétaires y permettaient à leurs fermiers de dessoler leurs terres.

[2] Jore, 136, p. 125.

[3] Jore, p. 128. Sous l'impulsion de Jore et surtout de son successeur Dambourney, la Société royale d'Agriculture de Rouen fut l'une des plus actives de la France entière, au jugement même de l'administration centrale (Note sur la lettre de Dambourney à d'Ailly du 1[er] février 1781, Arch. Nat., H[1] 1507, p. 131). Ses *Délibérations et Mémoires*, ainsi que le carton des Archives cité, sont remplis de notes sur les cultures, les arbres à introduire ou à multiplier, de rapprochements avec les procédés des autres Généralités ou avec ceux de l'Angleterre, de relations d'expériences. Sans doute, quelques-uns de ses essais étaient de pure curiosité et la plupart échouèrent ; toutefois, elle s'attacha à la solution de questions vraiment pratiques et actuelles, comme le choix des meilleurs fourrages, le chaulage et la conservation des blés, la recherche des matières tinctoriales ; elle signala avec

tion dirigée depuis longtemps selon les méthodes qu'il préconise : c'est le type d'une bonne ferme cauchoise au milieu du XVIIIe siècle. Elle comprend 60 acres de terres arables (ici 34 ha.), soit l'étendue que peut cultiver une charrue dans ce pays. Les 60 acres sont divisées en 3 soles. Celle où le blé vient d'être moissonné est labourée d'abord vers le 15 novembre, puis en janvier, puis plus profondément à la fin de février ; au début d'avril, on laboure plus profondément encore avec la grande charrue cauchoise dont le soc entre en terre jusqu'à 20 centimètres ; elle est suivie chaque fois de la herse qui doit rendre la glèbe très meuble. En avril, on sème de l'avoine sur les 9/10 de cette sole, soit sur 18 acres dont 12 reçoivent du trèfle mélangé à l'avoine. Deux acres seulement doivent porter de l'orge. Lorsque l'avoine est fauchée, le trèfle est donné aux moutons de la mi-octobre à la mi-février. L'année suivante, cette sole aurait été laissée en jachère dans l'assolement traditionnel. Dans le nouveau, elle produit des fourrages. Sur la partie qui avait été emblavée en avoine et trèfle, soit 12 acres, le trèfle repousse et constitue une prairie. Dès le commencement de mai, on livre 4 acres aux vaches et aux poulains attachés au piquet : puis, derrière eux, on conduit les moutons. Quand la moitié a été parquée, on laboure et on sème de la vesce, de la rabette, qu'on enfouira pour engraisser la terre. Le reste de la prairie artificielle est fauché en juin, et le regain sert à la nourriture des moutons, sauf deux acres réservées à la production de la semence. Les 8 acres qui complètent cette sole sont emblavées en pois et en vesces. Comme ils « atténuent » la terre, on a fait succéder à l'avoine la rabette qu'on enfouit en mars avant de les semer. Ce serait sur cette sole que l'on sèmerait le lin et le colza, le cas échéant. La troisième année, on répand du fumier et on laboure la terre profondément, mais une seule fois, le blé demandant une terre compacte. Les 20 acres reçoivent le blé, sauf une seule où l'on met le seigle dont la paille, fine et souple, formera les liens pour les gerbes.

Suivant cet assolement, sur 60 acres, 19 acres portent chaque année du froment, 18 de l'avoine et, le trèfle étant mêlé à l'avoine, 32 des Légumineuses fourragères. A ces 60 acres de terres arables

vigueur les règles ou les pratiques qui entravaient le progrès de la culture intensive (taux excessif des dîmes, exigences des fermiers des aides, nombre trop grand des fêtes chômées). Surtout elle excita les grands propriétaires, nobles, ecclésiastiques ou bourgeois, à s'occuper d'agronomie et à surveiller de plus près la gestion de leurs biens-fonds. Cf. un intéressant « Mémoire sur l'utilité des sociétés d'agriculture et sur le bien qu'elles ont procuré », rédigé par le département de l'agriculture, non daté (Arch. Nat., K 906, n° 25).

s'ajoutent 4 acres de « masures », d'herbages plantés de pommiers au milieu desquels se disséminent les bâtiments. Ces vergers sont généralement plus étendus dans les fermes du Caux. Au centre de ce pays, les paroisses voisines de Fauville leur réservent de 1/12e à 1/10e de leur superficie ; les masures sont souvent même, dans les petites exploitations, presque aussi vastes que les champs[1].

Cette forte proportion des pâtures et des plantes fourragères nous montre le caractère mixte de l'exploitation rurale, telle que la règle le nouvel assolement. Les plateaux restent avant tout des pays de grande culture, où le blé occupe presque le tiers des emblavures, l'avoine, un autre tiers, et les plantes textiles et oléagineuses, une partie des meilleures terres. Mais les Graminées et les Légumineuses sont assez répandues pour suffire à l'entretien d'un nombreux bétail. Si le fermier ne tire pas de son cheptel autant de profit que l'herbager du Bray ou de l'Auge, c'est du moins par le travail qu'il exige de ses chevaux, par l'engrais que produisent ses vaches et ses moutons qu'il peut perfectionner la culture et la rendre vraiment intensive.

2° Les céréales.

Par la place réservée au froment dans l'assolement, par le rendement de champs bien marnés et engraissés du fumier d'un bétail nombreux, le Caux et le Vexin se classaient au premier rang parmi les pays producteurs de blé dans l'ancienne France. Le Vexin surtout : plus fertile, il était en possession depuis longtemps d'alimenter Paris. « Le Vexin le Normand » est cité, en 1637, parmi les provinces qui contribuaient régulièrement à la subsistance de la capitale, à côté de la Picardie, de la « France », du « Mulcian »[2], de la Beauce, de la Brie et de la Champagne[3]. Delamare constatait, en 1722, que « ce qu'il y a de terres labourables dans ses plaines sont très abondantes en froments, qui se vendent aux marchés de Gournay et de Gisors : il y a beaucoup de laboureurs qui les font convertir en farines qu'ils amènent à Pontoise pour être conduites à Paris ». [4] Ils fréquentaient assidûment les marchés de Magny et de Vernon où ils rencontraient les « blatiers » qui fournissaient les halles de Paris[5]. Ils s'étaient

[1] Calcul d'après les rôles de Vingtièmes du canton de Fauville, Arch. S.-Inf., C 571.
[2] Le Multien ou pays de Meaux.
[3] *Mémoire de la généralité de Paris*, 473, p. 657.
[4] Delamare, 464, II, p. 437.
[5] Miromesnil, 474, V, p. 217 (lettre du 18 mai 1768).

comme spécialisés dans la culture du blé, négligeant pour elle celles du lin et de la rabette ; elle était devenue leur seule ressource et « le prix du froment déterminait toujours celui des autres denrées »[1]. La production du froment était moins considérable dans le Caux ; elle était limitée par celle des plantes textiles et oléagineuses, de l'avoine dont la récolte, surtout dans la région de Montivilliers, dépassait régulièrement la consommation locale[2] ; si le seigle ne tenait, en général, qu'une place infime dans l'assolement, on semait du méteil et de l'orge d'hiver sur quelques terres pauvres[3]. Pourtant l'intendant De la Bourdonnaye, en 1698, écrivait que « le pays de Caux exporte souvent du blé »[4]. Suivant Delamare, il ne venait de blé cauchois à Paris, vers 1720, qu'en cas de besoin, mais il s'en faisait « un fort grand commerce avec la Basse Normandie, où il croît peu de bleds, et avec les étrangers, par les ports du Havre, de Dieppe et de Honfleur, en temps de paix et toutes les fois que le Roy juge à propos de permettre les traittes foraines »[5].

Toutefois ce commerce n'avait rien de régulier ni de constant. Nombreuses furent les années, au XVIII[e] comme au XVII[e] siècle, où, loin de pouvoir exporter du blé, le pays de Caux ne subvenait pas aux besoins de ses grandes villes, ni des ouvriers qui formaient une part de plus en plus considérable de sa population. Cette situation semble avoir été aussi fréquente à la fin qu'au commencement du XVIII[e] siècle, malgré les progrès de la culture. Les Assemblées révolutionnaires insistèrent sur ce que « le département de la Seine-Inférieure ne peut jamais se suffire à lui-même »[6]. Ainsi le dévelop-

[1] Apparences des récoltes dans la subdélégation des Andelys, 28 juillet 1768 (Arch. S.-Inf., C 111).

[2] « Il n'y a point d'année qu'on ne retire beaucoup d'avoine du pays de Caux » (*ibid.*, subdélégation de Pont-Audemer).

[3] L'orge d'hiver n'apparaît guère, en l'an II, que dans les cantons de Buchy, de Forges et de Ménerval (Arch. Nat., F[11] 450). Cf. De Beaurepaire, 124, p. 52.

[4] Arch. Nat., H[1] 1588[11], f° 15. Il le décrit ailleurs (f° 2), comme un « pays fort élevé et très froid, incommode par l'extrême disette des bonnes eaux, abondant en toutes sortes de grains, ce qui fait sa principale ressource ». Voir aussi sur la fertilité du Caux et de Vexin la description de Voisin de la Noiraye, Bibl. Nat., ms. Cinq-Cents de Colbert, n° 274, f° 3.

[5] Delamare, 464, II, p. 440. En 1738, on voit que « le Caux fournit plus de blé qu'il n'en faut pour la consommation de ses habitants et nourrit quelques cantons voisins où il y en a très peu. Les menus grains, très abondants, servent à engraisser les volailles de Caux réputées à Paris », qui achetait une « quantité d'œufs » dans ce pays (Bibl. Mazarine, ms. 2836, p. 9).

[6] Rapport des travaux du département de la Seine-Inférieure depuis le 15 novembre 1791 jusqu'au renouvellement en novembre 1792 (dans De Beaurepaire, 124, p. 56 ; voir aussi p. 57). — « Il est reconnu que c'est l'excédent du département de la Somme qui nourrit de temps immémorial une partie de nos côtes maritimes, et que c'est encore aux farines que

pement de l'industrie et de la navigation, l'accroissement des agglomérations urbaines rendaient parfois redoutable le problème des subsistances, même dans un « bon pays » comme le Caux. Tout un ensemble de règles, de traditions, s'était constitué par lesquelles ses administrateurs cherchaient à prévenir ou adoucir les souffrances des famines. Voyons-les à l'œuvre dans l'une des plus terribles, celle de 1709 : leurs efforts, les obstacles qu'ils rencontrèrent nous révèleront ce que furent la production et le commerce des céréales[1].

Les blatiers de Rouen avaient seuls, à cette époque, le droit d'acheter les grains portés sur quatre marchés qui étaient destinés à l'approvisionnement de Rouen. Les blés du Caux, préalablement centralisés dans des marchés secondaires comme Bolbec et Pavilly, descendaient soit à Caudebec, soit à Duclair ; ceux du Roumois et du Neubourg, à Elbeuf ; et ceux du Vexin, aux Andelys. De ces villes, ils étaient embarqués pour Rouen ; les transports par eau étaient non seulement moins coûteux, mais aussi plus sûrs que par terre ; on s'exposait moins, en cas de famine, à voir les chargements arrêtés, pillés par les populations des campagnes. Seuls, les blatiers de Rouen pouvaient les recevoir, les tenir en magasin, les débiter dans les halles de la ville. Par contre, ils étaient obligés d'acheter sur les marchés et il était interdit aux paysans de leur vendre à domicile[2]. Autant on tenait peu à l'observation de ces règles en temps ordinaire, autant elles étaient rigoureusement appliquées quand on redoutait une disette. En 1709, le danger n'apparut guère qu'au mois d'avril. La récolte de 1708, sans être très abondante, avait semblé jusqu'alors suffisante pour une année ; on attendait sans crainte le mois de septembre, l'époque où, les cultivateurs ayant battu les premières gerbes, le « nouveau blé » apparaissait sur les marchés. Les prix s'étaient parfois déjà élevés au delà du taux qui semblait la juste rémunération du travail des paysans[3] ; mais ces légers mouvements de hausse étaient ordinaires aux époques où les cultivateurs, occupés par une besogne absorbante comme les labours ou les semailles, ne

fournit le département de l'Oise, aux blés qui sont apportés de l'Eure au marché d'Elbeuf, que la commune de Rouen et toutes les villes qui l'avoisinent doivent l'état d'abondance dont elles jouissent pour la nourriture de leurs habitants » (Rapport de ventôse an VII, Arch. Nat., F[1c] III, Seine-Inférieure, 8).

[1] Arch. Nat., G[7] 499 et 1650.

[2] Mémoire de Vernouillet, 9 décembre 1705, Arch. Nat., G[7] 498. Afanassiew, 121, p. 93, 415.

[3] « Quand le froment vaut 40 sols le boisseau pesant 30 à 35 livres, c'est un prix raisonnable pour que les fermiers et les autres particuliers puissent subsister aisément » (Lettre de l'intendant De Courson, 10 août 1708, G[7] 1650).

pouvaient fréquenter les marchés. L'intendant De Courson, qui s'était chargé de la police des subsistances jusqu'alors réservée au Parlement, ne commença à s'inquiéter que lorsqu'il vit, au début d'avril, des pluies interminables menacer de corrompre les grains semés à l'automne. Il sévit dès lors contre les blatiers qui achetaient en dehors des marchés et contre ceux qu'on soupçonnait de tenir des magasins cachés : on sait combien la crainte des accaparements était vive et générale à cette époque. Les paysans mêmes étaient accusés, et parfois convaincus, de garder leurs récoltes pour spéculer à la hausse[1]. Ce calcul n'était possible qu'aux plus riches d'entre eux ; les autres se trouvaient souvent forcés, pour se faire quelque argent, de vendre leur récolte le plus tôt possible, et même parfois de la couper avant la parfaite maturité[2]. Il nous semblerait légitime, d'ailleurs, que chacun pût en disposer à son heure. Mais, d'après les conceptions de ce temps, le droit du paysan sur les fruits, comme sur les instruments de son travail, était étroitement limité par l'intérêt général. Il était considéré comme chargé de la nourriture de la nation : par suite, il ne pouvait ni en provoquer le renchérissement, ni même se refuser à la produire. C'est ce qui apparut en 1709 dans le Vexin. A la fin d'avril, le blé semé l'automne précédent était décidément perdu : mais il était possible de le remplacer par de menus grains, des pois, de l'orge dont, avec l'avoine[3] et quelquefois les vesces, le peuple faisait du pain lors des famines. Pour s'épargner les frais de nouvelles semailles, les laboureurs du Vexin « concertèrent entre eux... de ne pas labourer leurs terres à moins que leurs maîtres ne les aidassent de tout ce qui est nécessaire ». Alors, le 27 avril, le Parlement leur ordonna de semer ces menus grains et De Courson rendit les principaux d'entre eux responsables de cette sorte de grève : leur métier était donc bien un service public auquel ils ne pouvaient se dérober. — Il était plus facile à l'intendant de les y astreindre que de faire

[1] De même en 1724 (lettre de l'intendant De Gasville, 11 octobre, carton G7 503-505).

[2] En l'an X, le préfet Beugnot exposait qu'avant la Révolution, les fermiers devaient vendre en octobre, novembre ou décembre, parce que les baux se payaient le 1er octobre, le 11 novembre, le 25 décembre, et que, de plus, ils acquittaient dès le 10 novembre un quart de la taille d'exploitation ; « aussi y avait-il abondance à l'entrée de l'hiver et embarras seulement en juin, juillet, août » (Rapport du 27 frimaire an X, Arch. Nat., F11 402 [1]).

[3] « Il y a en ce pays-ci deux sortes d'avoine ; l'une est petite et ne rend presque pas de farine, et à peine est-elle bonne pour les chevaux ; l'autre est plus grosse et on peut s'en servir pour faire du pain » (Lettre de De Courson, 12 mai 1709, G7 1650). On faisait encore du pain d'avoine en 1768, malgré le développement de la production du blé (Miromesnil, 474, V, p. 86).

sortir le blé des greniers des spéculateurs. Le meilleur moyen était d'en abaisser le prix en achetant des grains à l'étranger. Des primes furent promises aux négociants, qui en firent venir de Hollande, de Suède, de Pologne par Dantzig et Königsberg[1] ; les halles de Rouen furent pourvues et les prix se maintinrent pendant le mois de mai et la première moitié de juin. Mais, ensuite, survint une hausse rapide, déterminée par les exportations hors de la Généralité. L'intendant avait cherché à les arrêter, à empêcher d'enlever des grains pour la Picardie ; mais ce qui lui était impossible, c'était de sévir contre ces blatiers qui étaient chargés officiellement de l'approvisionnement de Paris. Il importait avant tout d'assurer la subsistance de la capitale, quitte à diminuer les ressources des provinces. La Normandie, étant l'une des plus voisines, fut ainsi dépouillée de ses réserves : la proximité de l'agglomération parisienne, cause de prospérité en temps ordinaire, aggravait la famine. Malgré les efforts de l'administration pour alimenter les marchés, malgré la surveillance qu'elle exerçait sur les blatiers et les particuliers soupçonnés d'accaparement, il y eut au début de juillet, à Rouen, une véritable émeute de la faim, et l'on dut couper le pont de bateaux dans la crainte de voir arriver en armes les ouvriers d'Elbeuf. La population industrielle était, en effet, d'autant plus affamée que les maux du chômage s'ajoutaient à ceux de la disette. La fabrication des toileries, des cotonnades, destinées à la consommation vulgaire, se ralentissait ou cessait totalement lorsqu'une mauvaise récolte diminuait la puissance d'achat du menu peuple. Les ouvriers en cotonnades « avaient causé tout le désordre ». Pour en empêcher le retour, il fallut, non plus seulement approvisionner les halles, mais prêter de l'argent aux industriels et employer les chômeurs à filer du coton, à tracer des routes autour de Rouen.

La misère n'était pas moins grande dans les campagnes que dans les villes. Les laboureurs étaient obligés, si l'on découvrait leurs réserves, de les porter sur les marchés ; il ne restait bientôt plus dans les villages assez de grains pour la nourriture des journaliers et des tisserands ; même les fermiers, au début de mai, « voulaient quitter et demandaient du blé pour vivre ». Les grains importés par les soins

[1] A cette époque, les importations en Normandie de grains venus de Hollande ou des rives de la Baltique furent fréquentes. Elles se produisirent aussi en 1685 (Marillac, 29 janvier, G7 492), en 1692 (Bernières de Beautot, 19 octobre, dans Boislisle, 461, I, n° 1126). On relève aussi l'arrivée de blés italiens de Civita-Vecchia, Livourne, Ancône, Fermo en 1700 (Montholon, 27 avril, 11 et 28 mai, 21 juin, etc., G7 496) et en 1772 (20 janvier et 15 février, Arch. S.-Inf., C 106).

de l'intendant étaient destinés à Rouen, à quelques centres industriels où l'ordre semblait particulièrement difficile à maintenir; c'était par une lente répercussion que leur bon marché faisait baisser les prix dans les marchés ruraux. Aussi le pain était-il parfois moins cher à Rouen que dans les campagnes[1]. D'autre part, les villes seules pouvaient ouvrir des ateliers de charité, recevoir les malades dans les hôpitaux, distribuer d'abondantes aumônes. Attirés par l'espoir de participer à ces secours, des bandes de paysans accouraient à Rouen. Mais la municipalité, impuissante à soulager les misères locales plus de quelques semaines, ne pouvait se charger des « pauvres forains », auxquels on reprochait d'apporter avec eux « le mauvais air » et les épidémies. Ils étaient chassés et contraints de se retirer dans leurs paroisses.

Les disettes étaient donc loin d'enrichir les paysans, sauf quelques riches et rusés laboureurs qui réussissaient, déjouant toute surveillance, à spéculer sur la misère générale. Les autres se voyaient obligés d'ouvrir leurs greniers lorsque l'administration jugeait leurs exigences trop grandes. Or, ils n'avaient guère moins à craindre les très bonnes que les très mauvaises récoltes. La perpétuelle crainte d'une famine toujours possible entravait la circulation des grains à l'intérieur du royaume; quant à leur exportation, elle était interdite, en règle générale, sauf l'octroi d'autorisations temporaires et toujours révocables[2]. Sur un marché ainsi réduit, les cours s'abaissaient dans les années d'abondance au point de ne plus rémunérer le travail du paysan. Cette politique enrayait le développement de l'agriculture française. Comme le montrait le Parlement de Rouen en 1764, « on avait cru procurer l'aisance publique en dépréciant les denrées qui servent à la subsistance des hommes. C'était une illusion funeste. La production de ces denrées exige des travaux et des avances considérables; si la culture ne peut rendre aucun profit à celui qui l'entreprend, elle sera bientôt négligée »[3]. Aussi, dès sa création, la Société d'Agriculture de Rouen s'associa à celle de Paris pour réclamer la liberté du commerce des grains[4]. Elle obtint gain

[1] Ce fait n'est point particulier à l'année 1709. Dans l'été de 1767 et au printemps de 1768, la disette était plus grande et le pain plus cher dans les campagnes que dans les villes, où les paysans venaient s'approvisionner (Miromesnil, 474, V, p. 3, 165, 208).

[2] Sur la législation des subsistances au XVIIIe siècle, voir Afanassiew, 121, p. 96, 149, 187, 219, 227.

[3] Lettre du Parlement au Roi, 7 septembre 1764, dans Miromesnil, 474, III, p. XXXIX.

[4] Mémoire de la Société d'agriculture, mars 1762, Arch. Nat., H[1] 1507, pièce 148. Un mémoire de Jore sur le commerce des blés et des farines (avril 1763, pièce 177) demande « un régime de liberté, qui nous permette d'imiter les grands établissements anglais de

de cause : la déclaration du 25 mai 1763 autorisa la circulation intérieure, sans déclaration préalable ; et l'édit de juillet 1764, la libre exportation des grains et farines, sauf à l'arrêter dans les lieux où le prix du quintal dépasserait 12 livres. Il sembla que les progrès prévus par les physiocrates allaient se réaliser dans cette Normandie orientale où la technique agricole était déjà si avancée. « On ne peut disconvenir, écrivait en 1772 l'intendant De Crosne, que l'exportation des grains n'ait produit de grands avantages ; elle a été un motif d'émulation pour les cultivateurs ; elle a occasionné beaucoup de défrichements ; la valeur des biens-fonds a considérablement augmenté et, pendant les deux premières années qu'elle a duré, elle a servi à procurer utilement le débouché à la vente des grains dont il y avait une si grande abondance que les cultivateurs en étaient embarrassés »[1]. Malheureusement, plusieurs récoltes médiocres se suivirent en 1766, 1767 et 1768 ; la hausse attribuée aux exportations provoqua des troubles à Mantes, à Rouen, en mars 1768 ; la liberté du commerce des grains paraissait dangereuse ; malgré l'autorité de Turgot, son exercice fut soumis à mille restrictions jusqu'à la fin de la monarchie, et parfois même presque entièrement suspendu[2]. L'agriculture normande perdait avec lui un aiguillon qui eût puissamment pressé son développement.

3° Le lin et le colza.

Jadis disséminée dans les clairières et les essarts de toute la région, même du Vexin, la culture du lin s'était concentrée, au XVIIIe siècle, dans la zone littorale, où elle avait donné naissance à une florissante industrie domestique. C'est là qu'elle rencontre les conditions cli-

meunerie, dont le commerce se fonde principalement sur la consommation que la France fait de leurs farines que nous employons dans notre commerce d'Amérique ». L'importance de nos colonies d'Amérique dans la vie économique de nos provinces littorales se confirme à chaque document nouveau.

[1] Lettre du 26 janvier 1772, Arch. Nat., F[11] 223 (2).

[2] Cf. la correspondance de Miromesnil, 474, V, passim, et l'étude de Valmont (150). Un très grand nombre de paroisses demandent, en 1789, dans leurs cahiers de doléances, soit qu'on interdise l'exportation des grains hors le royaume, sauf pour les colonies ; soit qu'on crée avant de la permettre des magasins de disette ; soit qu'on sévisse avec la dernière rigueur contre les accapareurs, contre les paysans qui vendent dans leurs greniers au lieu de porter aux halles. Quelques-unes montrent « le peuple prêt à faire des révoltes contre les laboureurs », si on n'interdit pas à ceux-ci de vendre chez eux et si, d'autre part, on ne réprime pas les « rumeurs du bas peuple » (par exemple, à Auzouville-sur-Saâne, Bazoménil, Bellencombre, Chapelle-Bénouville dans le bailliage de Dieppe ; Butot et Vicquemare dans le bailliage de Cany ; Arch. S.-Inf., B).

matologiques favorables à la finesse des fibres, une humidité constante, une chaleur douce et toujours égale. Les terres légères des environs du Havre, d'Étretat, de Fécamp conviennent particulièrement à cette plante dont les longues racines chevelues ne se développent bien que dans les sols meubles et profonds ; par contre, elle se plaisait moins dans l'intérieur. A 12 km. seulement de la mer, près d'Ourville, ses fibres étaient plus grossières que celles de Fécamp ; elles ne servaient guère qu'à la fabrication de toiles cirées et d'emballages[1]. Dans la subdélégation de Montivilliers, en 1770, les laboureurs du rivage semaient en lin le 1/8 ou le 1/10 de leurs champs, tandis que cette proportion tombait à 1/15 ou 1/20 plus loin de la côte[2]. En 1796, le lin couvrait environ 2 850 ha. dans l'arrondissement du Havre et 2 200 dans celui d'Yvetot, contre 60 seulement dans la circonscription de Rouen, de climat plus continental et de sol plus lourd[3]. La région linière par excellence était donc le littoral occidental du Caux : une autre, moins importante, s'était constituée dans les plaines des environs de Dieppe dont le district comprenait 900 ha. de lin. Si le lin était cultivé, c'était pour ses fibres, nécessaires à l'industrie, et non pour l'huile de ses graines. On ne les broyait même que lorsque leur quantité dépassait les besoins des semailles ou lorsqu'elles venaient à dégénérer. Les lins du pays, en effet, perdaient assez vite leurs qualités ; la plus grande partie de la graine mise en terre chaque année venait de la Zélande, de la Livonie[4]. La production du lin ne put qu'augmenter au cours du XVIIIe siècle. Les fibres ne servaient pas seulement, en effet, à la confection des toiles, des blancards, mais aussi à celle de ces étoffes du genre des siamoises où il était né-

[1] Mémoire sur les bureaux de toilerie établis dans la ville et généralité de Rouen, 1782, Arch. Nat., F12 650.

[2] Lettre du subdélégué, 1770, Arch. S.-Inf., C 111.

[3] Lettre du département au Directoire exécutif, 16 ventôse an IV (De Beaurepaire, 124, p. 58). Évidemment, les milliers de statistiques agricoles de l'époque révolutionnaire que possèdent nos archives ne sont pas d'une exactitude rigoureuse ; on n'a pas mesuré champ par champ l'espace consacré au lin ou au blé, ni dénombré les moutons ou les charrues. Ce sont de simples estimations, faites le plus souvent d'après les documents fournis par les communes, mais complétées et rectifiées au district ou au département. Elles nous donnent les nombres qui ont paru les plus vraisemblables au personnel administratif ; elles nous montrent, par exemple, qu'aux yeux d'un employé de la préfecture de Rouen, en 1802, les divers arrondissements produisaient une quantité très inégale de lin. Malgré leur apparente précision, elles ne nous livrent qu'une impression personnelle, impression qu'il faut d'ailleurs noter, parce qu'elle vient de ces administrateurs expérimentés dont Beugnot devait se servir pour la rédaction de ses *Statistiques* de l'an IX et de l'an XIII. Aujourd'hui encore, beaucoup de statistiques économiques n'ont pas d'autre origine ni d'autre valeur.

[4] Lettres des subdélégués de Caudebec, de Montivilliers et de l'intendant De Crosne, juin 1785, Arch. S.-Inf., C 118.

cessaire de renforcer une trame de coton par une chaîne de lin. Ainsi l'industrie cotonnière favorisa l'extension de la culture du lin, sauf aux abords immédiats des fabriques où elle renchérissait la main-d'œuvre rurale et rendait trop coûteuses les nombreuses façons que comporte cette culture. Quant au chanvre, il n'était guère connu que dans les environs de Dieppe et du Tréport, où l'on tressait avec ses fibres les filets des pêcheurs.

A côté de la rabette, ensemencée dès le xve siècle près de Criel, le colza fit son apparition au xviiie siècle. Le colza diffère de la rabette en ce que ses feuilles sont lisses, sa taille plus élevée, sa couleur d'un vert moins foncé[1]. C'est une plante plus exigeante, à laquelle il faut un climat plus humide, un sol plus fertile ; mais elle produit une plus grande quantité de graines d'une plus forte teneur en huile ; de plus, elle redoute moins la neige et la gelée. Le pays d'origine de cette Crucifère, qui a conservé presque intact son nom néerlandais (Koolzaad), ce sont les Marschen, voisins de la mer du Nord. Vers 1750, sa culture s'était répandue dans les vallées moyennes du Weser et du Rhin, en même temps qu'elle s'avançait vers le Sud-Ouest le long du littoral de la Manche[2]. Par l'humidité de son climat, la richesse en humus de ses terres meubles, le pays de Caux réalisait les meilleures conditions d'habitat, comme aussi, par l'activité de sa manufacture de lainages, il formait un marché avantageux. En effet, les huiles de rabette et de colza ne servaient point qu'à « brûler dans les lampes, surtout quand l'huile de baleine manque ;... leur usage le plus ordinaire est pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine et pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie ; il s'en consomme aussi beaucoup pour les couverturiers »[3]. De plus, les résidus de leur fabrication, les tourteaux, étaient donnés l'hiver au bétail. Aussi leur production augmenta-t-elle rapidement pendant le xviiie siècle. De la région de Dieppe, les champs de rabette s'étaient étendus au centre du Caux ; entre 1725 et 1730, ils occupaient autant de place que ceux de lin dans plusieurs paroisses voisines de Fauville[4]. Le colza était alors inconnu dans cette région et dans toute l'extrémité occidentale du Caux. Encore en 1796, c'était dans le N.-E. et le centre que sa culture occupait le plus d'espace : 850 ha. dans l'arrondissement d'Yvetot et 375 dans

[1] Le colza et la rabette appartiennent à deux espèces différentes du genre *Brassica* ; le premier est le *B. Napus* var. *oleifera*, et le second, le *B. Rapa* var. *oleifera*.
[2] Engelbrecht, 169, p. 76 ; Rozier, 148, III, p. 503.
[3] Savary, 272, III, p. 1080. Arch. Nat., F^12^ 650, Mémoire sur les bureaux..., 1782.
[4] Dîmes du canton de Fauville, Arch. S.-Inf., G 5560.

celui de Dieppe, tandis qu'elle était réduite à 50 dans la circonscription du Havre, à 25 dans celle de Rouen et qu'elle n'avait point pénétré dans le Bray[1]. Dans les plaines au sol profond où elle s'était acclimatée, près de Dieppe, de Saint-Valery, de Cany, elle paraissait si rémunératrice que beaucoup de paysans étaient déjà tentés de lui consacrer une place excessive dans l'assolement. « L'abus que nous remarquons dans le pays de Caux est la grande quantité que font, non seulement les gros laboureurs, mais les petits particuliers, de rabettes et colsards. Cette dernière plante, au lieu de produire des engrais, détruit au contraire les terres. L'année d'après cette récolte, ils ne recueillent que le tiers de la semence qu'ils emploient. Il a été jadis rendu au Parlement de Normandie des arrêts qui défendaient aux laboureurs de faire plus d'une acre de colsard sur 20 acres qu'ils occupaient ; il serait à désirer que cette loi fût exécutée, ce qui obligerait les petits particuliers à semer des fourrages »[2]. Ainsi les autorités administratives ou judiciaires de l'Ancien Régime intervenaient à chaque instant dans la vie des champs pour réglementer la production et les échanges. Ce n'était pas toujours avec succès, et leurs ordres n'étaient guère respectés quand elles n'en surveillaient point rigoureusement l'exécution. En 1789, plusieurs assemblées de paroisses, dans le bailliage de Dieppe, se plaignirent de voir les arrêts sur le colza tombés en désuétude ; à Greuville, « anciennement un laboureur qui cultivait 60 à 80 acres de terre ne pouvait faire que 4 acres de colza, et aujourd'hui ils en font presque 12 à 15 acres, ce qui diminue la récolte en blé » ; à Luneray, « la cherté de l'huile occasionnée par le grand nombre de réverbères dans les villes » en fait mettre 1/10, parfois même plus d'1/8 ; par suite, on récolte moins de blé et moins de lin ; à Saint-Pierre-le-Viger, on ne veut souffrir ces plantes que sur 1/20 des terres, de peur de nuire aux céréales[3]. Sans doute, ces cahiers trahissent les inquiétudes de journaliers, d'artisans qui craignaient de voir la disette résulter de l'extension de ces cultures industrielles, si avantageuses pour les laboureurs.

4° Les pâtures et le bétail.

Tandis que les moutons paissaient dans les communaux, sur les regains des trèfles ou dans les jachères, les poulains et les veaux

[1] Lettres citées, p. 236, n. 3 et 4.
[2] Lettre du subdélégué de Saint-Valery, 3 avril 1786, Arch. S.-Inf., C 118.
[3] Arch. S.-Inf., B, bailliage de Dieppe.

étaient nourris une partie de l'année dans les masures. Telles nous voyons les masures aujourd'hui, telles elles étaient au XVIIIe siècle dans le Caux[1]. Elles étaient entourées de « fossés », hauts de 1m,20 à 1m,50, et larges de 3 mètres à 3m,50 à la base. Ces levées de terre étaient surmontées de grands arbres, de chênes, d'ormes, surtout de hêtres qui défendaient les bâtiments et les plantations contre le vent. Ébranchés tour à tour pendant les neuf années du bail, ils fournissaient au fermier la plus grande partie de son combustible et leur valeur devint très grande dans ce pays qui, à la fin du siècle, manqua de bois. Dans les descriptions de domaines à vendre[2], on indiquait avec soin que les fossés étaient « bien plantés », de « hauts arbres », parfois reliés par des haies. On signalait aussi le nombre des pommiers qui, disposés par rangées, abritaient le bétail pendant la chaleur du jour. — Nous avons vu la place importante des cultures fourragères dans l'assolement. En dehors des Légumineuses annuelles, les pois, les lentilles, les vesces, les gesses, elles ne comprenaient guère que le trèfle rouge, dans les parties vraiment fertiles des plateaux limoneux, et que le trèfle blanc, au bord de la mer et à la lisière méridionale du Caux. Les terres fortes de ces régions conviennent mieux au trèfle, en effet, qu'aux autres Papilionacées vivaces. La luzerne était cantonnée dans les alluvions de la Seine; le sainfoin, le fourrage des sols calcaires, ne couvrait que les pentes dépourvues de limon des vallées de l'Andelle, de la Béthune et de la Bresle[3]. Grâce au développement de ces cultures, les paysans qui avaient renoncé au système des jachères ne rencontraient aucune difficulté à nourrir leur bétail durant l'hiver; ils ajoutaient seulement à leurs produits de l'avoine, de la paille, parfois du foin et du « pain d'huile » de rabette, et, pour les porcs, des marcs de pommes, du lait caillé, de l'orge[4]. L'entretien du cheptel pendant la période de stabulation était plus difficile pour les petits cultivateurs qui n'avaient pu créer de prairies artificielles ; malgré la ressource

[1] Jore, 136, p. 131.

[2] *Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse Normandie,* I, p. 193, 215 ; II, 21, 29, 103, 107, 163.

[3] *Ann. S.-I. 1806,* p. 217.

[4] Observations sur le district d'Yvetot, 3 floréal an III, Arch. Nat., F10 508. A la fin du XVIIIe siècle, l'extension des cultures fourragères parut excessive à certains ; on y vit une menace de disettes et, de plus, elle limitait la vaine pâture. De là, les plaintes des paysans de Boschyons en 1789 : « Un objet non moins digne de considération est la grande quantité de prairies artificielles qui s'est introduite, et que l'on peut regarder comme très préjudiciable au laboureur, à cause de la pâture de ses bestiaux, et au pauvre, à cause de la moindre quantité de blé, ce qui nous porte aussi à demander que le défrichement des landes et terres vagues soit ordonné » (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Neufchâtel).

d'acheter du fourrage dans les granges des décimateurs, ils étaient quelquefois obligés de vendre leurs vaches pendant la mauvaise saison ou lors des sécheresses [1].

D'après Jore, une bonne ferme de 60 acres, ou 34 ha. de labours, devait avoir 8 vaches à lait, 2 génisses d'un an et 2 veaux de l'année, soit en tout 12 bovidés. Relativement à l'étendue des masures et des prairies artificielles, c'était une proportion assez faible. On n'engraissait point de bœufs, et même les vaches vieillies étaient vendues pour être menées dans les « prés d'embouche » du pays de Bray. Rouen, Le Havre ne trouvaient point dans le Caux assez de bestiaux gras pour la subsistance de leurs habitants ; les bouchers allaient en acheter dans les marchés de la vallée d'Auge, ou sur celui de Routot où arrivaient les troupeaux de la Basse Normandie [2]. Le lait, le beurre, les fromages ne se vendaient que dans les villes les plus voisines. Le centre du pays de Caux, les environs de Criquetot, de Goderville, de Valmont possédaient cependant une race bovine assez belle et bien nourrie, de haute taille ; par contre, dans les prairies marécageuses, parfois flottantes, des vallées orientales, on ne conservait que des vaches assez petites, d'une robe rousse mêlée de noir ; on croyait, en effet, qu'une espèce plus grande se serait enlizée dans les molières [3].

Non plus que les bovidés, les chevaux du Caux et du Vexin ne pouvaient rivaliser avec ceux de la Normandie occidentale. Les herbages n'étaient pas assez étendus sur les plateaux crayeux pour que l'élevage pût s'y développer comme dans le Bessin, le Cotentin, qui possédaient depuis le XVIe siècle, grâce aux croisements de leurs juments avec les étalons allemands, une des premières races de « carrossiers » de l'Europe [4]. Les races cauchoises n'atteignirent jamais à la même réputation, malgré les efforts de Colbert pour « exciter les gentilshommes, comme aussy les principaux habitants des villes et paysans, à avoir de belles cavales » [5]. Toutefois, si elles

[1] Lettre du subdélégué de Caudebec, 27 février 1786, Arch. S.-Inf., C 118 (dossier sur la sécheresse de 1785).

[2] Lettre du subdélégué de Montivilliers, même dossier. Lettre de Bunel, du district de Carentan, 18 ventôse an II, Arch. Nat., F^{10} 226.

[3] *Ann. S.-I. 1806*, p. 223.

[4] Houel, 135, p. 319 et 339. Voir sur les chevaux de la Basse Normandie, très nombreux au XVIIIe siècle dans les haras et les écuries royales, Arch. Nat., H^1 1378, p. 4, 1384, p. 74 et 75 ; O^1 905^{10}, p. 21 et 23 ; *Délib. et mém. S. R. Agric. Gén. Rouen*, II, p. 250 ; et un rapport d'Eschasseriaux sur l'organisation des haras, fructidor an VI, AD IV 25.

[5] Lettre à Le Blanc, 19 août 1681, dans Clément, 463, IV, p. 286 ; cf. aussi III, 2, p. 663, IV, p. 223 et 569 ; Depping, 465, III, p. 663 ; lettres de Le Blanc, 26 novembre 1679 et 9 septembre 1681 (Arch. Nat., G^7 491) ; De Beaurepaire, 122 (1861), p. 15.

étaient moins fines que celles de la Basse Normandie, elles passaient pour plus précoces et plus vigoureuses ; les plaines cultivées du Caux fournissaient, en effet, une nourriture plus substantielle que les herbages plantureux, mais un peu humides, du Bessin ou de l'Auge. Formées par le métissage avec les races du Cotentin, du Mecklembourg et du Danemark, elles comprenaient des « chevaux étoffés de carosse » employés par la grosse cavalerie, l'artillerie légère, les convois ; des « chevaux de labour et d'attelage », d'une taille élevée et d'une grosseur proportionnée à leur taille, lents et lourds, mais très propres au halage et aux travaux de l'agriculture ; des chevaux de selle, très recherchés pour la douceur de leur pas et leur résistance à la fatigue [1]. Ces races disparurent presque complètement à la fin du XVIII[e] siècle. L'administration des haras eut le tort d'envoyer aux garde-étalons, auxquels les cultivateurs étaient obligés d'amener leurs juments, des chevaux d'espèce trop fine : de ces croisements sortirent des poulains trop faibles pour les travaux des champs et d'un entretien difficile. Dès qu'ils le purent, les cultivateurs « se mirent à la grosse espèce du Boulonnais et de la Flandre qui altéra singulièrement la véritable race cauchoise ». [2] Elle s'abâtardit si rapidement qu'en 1836, on eut grand'peine à retrouver un seul de ses représentants [3].

Ils n'avaient jamais été très nombreux, il est vrai. Beaucoup de paysans, même dans le Caux, employaient des poulains étrangers. Ils les faisaient venir, âgés de 18 mois à 2 ans, soit du Cotentin et du Perche, soit, s'ils les souhaitaient plus trapus, d'Ostende, de Nieuport, de Bourbourg et de Boulogne. Immédiatement, ils les utilisaient, en prenant soin de ne point leur imposer de rudes labeurs jusqu'à trois ans. Ils ne les attelaient que par trois à la grande charrue du pays ; dans ces conditions, le labourage n'était point un travail épuisant, surtout sur les terres légères des environs du Havre et de Fécamp. Le Caux formait donc une véritable « école de travail pour les jeunes chevaux ». [4] A cinq ou six ans, en pleine vigueur, ils étaient

[1] Situation des haras de Normandie à la revue du mois d'octobre 1764, Arch. Nat., O[1] 905[4] ; Mémoire sur le bétail de la Seine-Inférieure, 1810, F[10] 512 ; *Ann. S.-I. 1806*, p. 221 ; Le Prévost, 194, p. 27.

[2] Deschamps, *Mém. admin. S.-I.*, an IX, p. 270. Les assemblées locales sollicitèrent la suppression des garde-étalons et la liberté pour tout particulier de faire saillir ses juments par tel étalon qu'il voudrait (Caudebec, Arch. S.-Inf., C 2157, p. 37 ; Gisors, C 2140, p. 88) et les plaintes furent nombreuses à ce sujet dans les cahiers de 1789.

[3] Gaillard, 180, p. 20.

[4] Lettre de Le Febvre, 7 frimaire an III, Arch. Nat., F[10] 506 ; cf. aussi un mémoire de l'an III sur le bétail de la Seine-Inférieure, F[10] 501 ; sur la race boulonnaise, cf. Viseur, 236.

revendus par les cultivateurs, qui se faisaient payer de leur entretien et de leur éducation, et bien payer puisque, d'après Jore, « le bénéfice à faire sur les chevaux des laboureurs leur produit chaque année un quart ou un tiers du prix du loyer de la ferme ». Ces chevaux étaient alors employés, suivant leur force et leur origine, soit au roulage dans les villes, soit au halage le long de la Seine et même du Rhône, soit pour la selle dans les fermes de la Brie, de la Beauce et du Soissonnais[1].

Tous les paysans participaient aux bénéfices du dressage des chevaux ; tous ceux, du moins, qui labouraient quelques hectares. Par contre, l'entretien d'un troupeau de moutons n'était guère possible que dans les grandes fermes, surtout depuis que tout le bétail d'un village n'allait plus, sous la conduite d'un même berger, paître sur l'ensemble des terres dépouillées de leur récolte. Seules, les grandes exploitations pouvaient salarier un berger, dont les gages et le prix de la nourriture étaient évalués, vers 1765, à 400 livres par an[2]. Leurs troupeaux étaient formés, soit par la race cauchoise, « d'une taille et d'une beauté de formes remarquables », soit par la race picarde, préférable pour la production de la viande. Dans celles qui possédaient de vastes herbages et surtout des prairies fauchées, on engraissait des moutons de trois ans, achetés au début de l'hiver et revendus à l'automne suivant pour la consommation de Rouen ou de Paris. Celles qui ne contenaient point des pâtures assez étendues achetaient des agneaux d'un an pour les revendre un an après, ou bien elles ne gardaient que des brebis destinées à la reproduction. Les cultivateurs de l'intérieur, qui renouvelaient chaque année leur troupeau, les composaient d'agneaux venus du littoral, près duquel la race s'était conservée plus forte et plus belle. Le menu bétail rentrait vers la Toussaint dans les bergeries, basses et mal aérées comme dans toute la France ; les agronomes voyaient dans la saleté et les mauvaises conditions hygiéniques de la stabulation l'une des causes de l'infériorité de nos laines par rapport aux laines anglaises, et ils recommandaient de faire parquer les troupeaux dans les champs, même pendant l'hiver[3]. Les cultivateurs normands les écoutèrent peu. Au

Dès 1698, on voit que les Boulonnais « élèvent quantité de poulains, que les marchands du Vimeu, du païs de Caux et de la Basse Normandie viennent enlever » (Bibl. Nat., ms. fr. 14 328, f° 25v).

[1] Jore, 136, p. 130 et 171 ; *Ann. S.-I. 1806*, p. 429.

[2] Marquis de Toustain de Limésy, *Délib. et mém. S. R. Agric. Génér. Rouen*, II, p. 83 ; Jore, p. 171 ; *Ann. S.-I. 1806*, p. 225 ; Mémoire sur le bétail de la Seine-Inférieure, F10 512.

[3] Arrêt du Conseil du 15 août 1752, Arch. Nat., AD IV 2 ; Rozier, 148, II, 212 ; Mé-

moins pendant la seconde moitié du siècle, l'entretien des troupeaux fut négligé, comme d'un faible rapport. Les toisons, assez grossières, ne pouvaient servir qu'à la fabrication de lainages communs, les froes de Bolbec, les serges d'Aumale ; beaucoup de cultivateurs ne conservaient leurs troupeaux que parce que le fumier des moutons convient particulièrement aux terres fortes du Caux. « Entre les objets sur lesquels l'agriculture de la Généralité reste en arrière, écrivait, en 1787, un rapporteur de l'Assemblée provinciale, on doit particulièrement citer l'avilissement et la dégradation des moutons. On ne les y considère qu'en rapport des engrais qu'ils produisent; et, pourvu que les toisons et la différence entre le prix d'achat et celui de la vente au boucher balancent les frais de nourriture et ceux de l'entretien du berger, l'on n'en demande pas davantage. Cela pouvait, dans l'ancien état de choses, suffire au vœu du laboureur ; mais l'intérêt général exige qu'il ait des prétentions plus considérables ».[1] Depuis le traité de commerce de 1786, les draps ordinaires d'Elbeuf ne pouvaient, en effet, supporter la concurrence des étoffes de Leeds qui, à même largeur, coûtaient 11 livres au lieu de 15 à 16 livres l'aune. Cette différence de prix provenait de l'abondance et de la qualité des laines anglaises, très supérieures aux nôtres par la finesse et la longueur des brins. Pour préserver nos fabriques d'une ruine totale, il fallait introduire dans les campagnes voisines les races ovines anglaises. Leur multiplication sur le sol normand fut un des principaux objets que l'Assemblée provinciale, dans l'intérêt commun de l'industrie et de l'agriculture, proposa à « ces généreux seigneurs qui, après avoir passé leurs plus belles années à cueillir des lauriers dans les champs de Mars, viennent, pour la prospérité de leurs vassaux, employer les dernières à moissonner paisiblement dans ceux de Cérès ».[2] Le Bureau d'Encouragement décida, en 1788, de tenter l'introduction de la race du Lincolnshire, vigoureuse, nourrie sur des prairies artificielles analogues à celles qui s'étendaient de plus en plus dans le Caux. Mais la surveillance de la marine britannique

moire sur la toilerie, 1782, F[12] 650. Le perfectionnement des races ovines fut un des objets auxquels s'appliquèrent le plus les agronomes du XVIII[e] siècle dans la France entière (Levasseur, 139, p. 622).

[1] *Procès-verbal...*, 476, p. 250. D'après les assemblées du département de Gisors, en 1788, les troupeaux de moutons devenaient de moins en moins nombreux, les cultivateurs trouvaient plus de profit à faire du blé que de la laine et les assemblées du département de Beauvais se plaignaient du renchérissement des laines (Arch. S.-Inf., C 2140, p. 84 et 145). En 1789, le cahier d'Orival attribue la décadence des serges à la diminution des moutons : « à peine trouve-t-on 200 moutons aujourd'hui dans un village qui en avait, il y a quelques années, 400 ou 500 » (B, bailliage de Neufchâtel).

[2] *Procès-verbal...*, 476, p. 146 ; voir aussi p. 59 et 317.

fit échouer par deux fois l'entreprise des corsaires qui essayaient d'embarquer les moutons anglais[1] ; et bientôt l'on allait chercher par une autre voie l'amélioration des laines normandes.

II. — LE PAYS DE BRAY.

La culture ne tenait, dès le XVIIIe siècle, qu'une place secondaire dans l'économie rurale du Bray. Elle occupait cependant plus d'espace qu'aujourd'hui[2]. Beaucoup s'obstinaient dans ce rêve du paysan qui veut faire produire aux sols les plus ingrats toutes les denrées nécessaires à sa subsistance et à celle des animaux domestiques. Aux environs de Gournay, plusieurs paroisses ensemençaient plus de la moitié de leur territoire en orge, en seigle ou en ce mauvais blé dont la farine devait être mélangée à celle de variétés supérieures. Les terres arables comprenaient, en 1781, 64 pour 100 du finage d'Avesnes qui s'étendait, il est vrai, sur la terrasse cénomanienne et sur le rebord des plateaux crayeux. Pareille proportion se constatait sur les marnes, relativement peu humides, du dôme jurassique que traverse la route de Gournay à Songeons. Même dans la dépression marécageuse de Bellozanne, on défonçait de temps en temps les herbages et les prairies du Moulin de Bray. Mais les guérets ne rapportaient guère ; en 1781-1782, les répartiteurs des Vingtièmes n'évaluaient leur revenu qu'à un prix correspondant à 54 livres l'ha. à Saint-Aubin, 52 à Saint-Clair, 36 à Elbeuf, 27 à Avesnes[3]. L'exploitation de ces terres lourdes et compactes était, en effet, pénible et dispendieuse : il fallait 2 hommes pour diriger la charrue et 4 ou 5 chevaux pour la tirer. Parfois la culture rappelait, par ses procédés rudimentaires, celle des provinces au sol le plus stérile et à la population la moins avancée : encore, en 1803, Cambry vit pratiquer l'écobuage sur les sables néocomiens des environs de la Chapelle-aux-Pots[4]. Aussi le Bray était-il loin de produire assez de blé pour ses habitants ; il devait constamment en importer, moins, semble-t-il,

[1] *Rapport des travaux de la commission intermédiaire*, 481, p. 162 et 189. Pour conserver la supériorité de son industrie drapière, l'Angleterre avait défendu sous peine de mort l'exportation de ses béliers et de ses brebis.

[2] L'intendant De la Bourdonnaye décrivait le Bray, en 1698, comme « meslé de terres labourables et de pâturages » (Arch. Nat., H[1] 1588[11], f° 2), et Masseville écrivait qu' « il produit beaucoup de grains » (386, I, p. 95). Sur les céréales de ce pays, voir F[12] 650, Observations faites par M. de Bacaton, intendant du commerce, 1768.

[3] Calcul fait d'après les Vingtièmes du canton de Gournay, Arch. S.-Inf., C 551.

[4] Cambry, 373, I, p. 113.

du Caux qui en avait à peine assez pour lui-même et pour ses villes, que du Vexin, du Beauvaisis, de la Picardie[1].

La véritable richesse du Bray était dans les animaux que nourrissaient ses herbages. L'immense étendue des landes et des marais, où les villageois possédaient ou s'étaient arrogé le droit de pâturage, n'avait point suffi à leur bétail. Il lui fallait l'herbe plus drue et plus nutritive des prairies basses, où l'on envoyait les vaches après la coupe de la seconde herbe, et des herbages ou « masures », qu'on ne fauchait point, par crainte de détruire les meilleures variétés de Graminées. Leur surface avait été augmentée par les dessèchements du XVIe siècle et, vers le milieu du XVIIe siècle, par la conversion d'une partie des labours en herbages. On avait fait disparaître ces fossés et lisières de taillis, entremêlés d'arbres de haute futaie, qui entouraient jadis les masures ; pour réunir leur sol à celui des pâturages, on les remplaça par ces haies vives qui bordent aujourd'hui tous les chemins et rendent les trajets dans le Bray si monotones[2]. Cette transformation, cette crainte de perdre un pouce de terre montrent la valeur acquise par les prés. Vers 1781, le rapport des « masures » ou herbages non fauchés était estimé à 108 livres l'ha. à Saint-Aubin, à 111 à Avesnes, et même à 150 à Saint-Clair ; celui des prairies s'élevait à 108 à Saint-Aubin, 126 à Avesnes, 150 à Saint-Clair, soit à un taux 3 ou 4 fois plus fort, selon les localités, que le revenu des labours. Aussi avait-on laissé ou couché en herbe presque tout le terroir de certaines paroisses : 82 pour 100 de celui de Saint-Clair et 92 pour 100 de celui d'Alges, villages qui récoltaient un foin réputé sur les alluvions de l'Epte. La coupe des prairies basses, les trèfles, les luzernes, les sainfoins, les pois, les vesces, l'avoine, les lentilles, les pailles nourrissaient le bétail à l'étable ; et « la consommation en est très grande, parce qu'on nourrit fort pour obtenir des vaches de plus de profit ».[3] Mais la stabulation était très courte. Elle ne durait que du début de novembre au commencement d'avril et elle s'abrégeait encore lorsque les fourrages faisaient défaut ; après l'été très sec de 1785, le bétail resta aux prés jusqu'à la Noël et y retourna ensuite

[1] Potin, 423 B, p. 367.

[2] Malicorne, 141, I, p. 62 ; II, p. 53. D'après une étude fort intéressante du subdélégué de Gournay, Bodin, en août 1787, la conversion en pâtures venait de recommencer, sans doute depuis que l'ouverture de la route de Paris avait rendu le commerce du beurre plus lucratif : « on est tellement attaché à cette partie de l'agriculture que, depuis quelque temps, on y a appliqué toutes les terres qui peuvent y être propres » (Arch. S.-Inf., C 185).

[3] Rapport de l'agent national Coquet, 28 frimaire an III (Arch. Nat., F10 506).

presque sans cesse pendant l'hiver[1]. Son entretien pendant la mauvaise saison n'imposait donc point une trop lourde charge à l'herbager qui n'était point obligé, comme dans d'autres régions, de le vendre à l'arrivée des premiers froids.

Le développement de l'élevage dans le Bray ne s'explique pas seulement par la nature du sol, mais aussi par la proximité de Paris[2]. Le Bray est, en effet, l'un des pays d'herbages les plus rapprochés de la capitale, l'un de ceux d'où les produits de la laiterie peuvent y parvenir le plus rapidement. Les communications étaient difficiles entre les villages et les hameaux de la dépression ; mais elle était traversée par cette route de Dieppe à Paris, que suivaient de temps immémorial les « chasse-marée ». Le marché de Gournay, qui centralisait déjà les beurres du pays, n'est qu'à 22 lieues de Paris, alors que son rival dans l'approvisionnement de la capitale, celui d'Isigny, en est éloigné de plus de 60 lieues. Aussi les beurres brayons pouvaient y être expédiés même pendant l'été et se vendre alors de 10 à 15 sous la livre plus cher que ceux du Bessin[3]. Au jugement de l'agronome Jore, le Bray était le seul canton de la Généralité de Rouen en possession de faire un beurre estimable. Il se distinguait par les soins intelligents apportés au travail du laitage, par la propreté des salles où on le préparait. C'étaient des caves voûtées, profondes et fraîches, carrelées, où l'on maintenait une température constante de 8 à 10° Réaumur. Les soupiraux, orientés ainsi que la porte vers le Nord ou l'Ouest, étaient bouchés pendant les chaleurs ou les fortes gelées. L'entrée donnait souvent dans la maison, mais jamais dans une pièce où l'on fît du feu. La propreté allait jusqu'à ces raffinements qui ont rendu célèbres la Flandre et la Zélande. Avant de pénétrer dans la laiterie, on chaussait des sabots spéciaux ; on employait le moins possible le bois, susceptible de pourrir et de communiquer une mauvaise odeur à la crème que l'on déposait dans des terrines échaudées. Elle était battue, soit dans des barattes droites, soit dans des tonneaux, dont certains contenaient jusqu'à 100 livres et devaient être tournés par quatre hommes[4]. C'étaient de véritables usines agricoles, par l'importance de leur matériel et

[1] Lettres du subdélégué Bodin, 19 février et 4 mars 1786, 28 avril 1787, Arch. S.-Inf., C 118.

[2] Peut-être aussi, dans une moindre mesure, par l'affluence de riches étrangers à Forges, dont les eaux ferrugineuses étaient en vogue depuis la fin du XVIe siècle (Ciszeville, 417, p. 14).

[3] Mémoire des « herbageurs » d'Isigny et de Gournay, 1787, C 118.

[4] Jore, 137, p. 207. Le Boullenger, Bibl. Rouen, ms. 1258, p. 100 ; Cambry, 373, I, p. 118.

de leur production, que les beurreries de ces grandes fermes d'Alges, de Saint-Aubin, dont le terroir comprenait 20, 30 et jusqu'à 57 ha. de masures et de prairies[1]. Tandis que le lait était transformé en beurre dans la région de Gournay, de Pommereux, de Forges, il servait dans celle de Neufchâtel, plus éloignée de Paris, à la fabrication des fromages, « angelots » ou « bondons ». C'était l'industrie de Bures, de Bully, de Beaussault, de Nesle-Hodeng, d'Esclavelles, de Quiévrecourt, de Brémontier, de Saint-Saire, de Saint-Martin-l'Hortier, de Neuville-Ferrières. Mesnières, à la fin du xviii[e] siècle, envoyait ses bondons jusqu'en Angleterre ; des colporteurs faisaient apprécier les produits du Bray dans les plaines du Caux et de la Picardie. Les résidus de la fabrication étaient donnés aux porcs dont les troupeaux paissaient dans les forêts de chênes[2].

Vers 10 ou 12 ans, les vaches brayonnes sont moins fécondes et sécrètent moins de lait. On les menait alors dans les « prairies fauchées », où elles s'engraissaient pour être abattues à Paris ou dans les provinces voisines. C'était aussi dans ces « bas pâturages » que paissaient les moutons et les bœufs destinés à la boucherie. Par le petit nombre de ces bœufs[3], le Bray se distinguait des « pays d'embouche », comme la vallée d'Auge, le Charolais ; ses habitants spéculaient, non point tant sur la production de la viande que sur l'industrie laitière.

Ils y trouvaient tant de profit qu'ils réservaient leurs herbages au bétail adulte, « à profit ». Ils ne conservaient ni veaux, ni génisses, ni agneaux : ils les achetaient une fois élevés, pour s'épargner les soins et les frais de leur entretien pendant leurs premières années. Aussi les troupeaux de moutons ne comprenaient qu'un petit nombre de brebis : ils ne comptaient en l'an III, dans le district de Gournay, qu'environ 6 200 brebis et 200 agneaux contre 16 700 moutons mâles ou « antonins » ; les cultivateurs achetaient ceux-ci en Flandre et en Picardie, particulièrement dans le Santerre[4]. Ils vendaient les veaux, dès la naissance, « pour être engraissés dans les lieux où la

[1] D'après les Vingtièmes de 1781.

[2] Noel, 390, I, p. 54 ; *Ann. S.-I. 1806*. Les fromages de Neufchâtel sont connus dès le xvi[e] siècle, et le beurre du Bray était salé pour être expédié jusque dans les régions tropicales (207, p. xxx et xxxiv).

[3] 8 seulement dans le district de Gournay et 31 dans celui de Neufchâtel en l'an III, contre 17 591 et 21 379 vaches (Arch. Nat., F[10] 506 et 507).

[4] Arch. Nat., F[10] 507. En 1810, la race cauchoise passait pour très supérieure à la race brayonne. « La première, abondamment nourrie dans les prairies artificielles et les chaumes, prospère et parque quelquefois jusqu'à la fin de janvier ; la seconde, confinée dans les vallées marécageuses ou les coteaux arides, souffre de l'exclusion qui la sacrifie aux bovidés » ; aussi sa toison était-elle restée grossière (F[10] 512).

faible quantité de lait que l'on recueille n'est propre qu'à cet emploi ». Ils tiraient trop de bénéfices de la vente du beurre et du fromage pour donner le lait comme nourriture. Au printemps, ils parcouraient le pays de Caux, la vallée d'Auge, surtout la Basse Normandie : ils y achetaient, outre des bêtes maigres pour « charger leurs bouveries », des vaches pleines, de ces bonnes laitières du Bessin dont ils ne cherchaient point à naturaliser la race sur leur sol[1]. C'est un exemple de cette division du travail qui spécialise les régions agricoles, les unes dans l'élevage, d'autres dans l'engraissement du bétail, d'autres dans l'industrie laitière, et qui, par les déplacements qu'elle impose à leurs habitants, assure leur solidarité économique.

Les herbages du Bray avaient été plantés, depuis le XVIe siècle, en pommiers et en poiriers[2]. La culture de ces arbres, au cours de ses progrès le long des côtes de la Manche, pénétra, vers le début du XVIIIe siècle, sur les plateaux qui dominent l'Eaulne, l'Yères et la Bresle[3] : puis, après 1720, elle s'étendit dans la Picardie qui, dès 1741, produisait déjà dans les bonnes années assez pour sa consommation[4]. Elle fit disparaître la vigne qui, en 1627, existait encore près de Neufchâtel[5] : et, même dans le comté d'Eu, elle réduisit le domaine du houblon à quelques villages voisins de Foucarmont[6]. Au XVIIIe siècle, le cidre avait remplacé le vin et la bière sur la table des paysans de toute la Normandie orientale, sauf dans quelques bourgs de la vallée de la Seine et du Vexin normand ; il était devenu la boisson populaire et presque caractéristique de notre région. Mais le Bray était le seul pays qui tirât profit de sa vente. Les plantations de pommiers s'y étaient développées au fur et à mesure de l'extension des herbages. Dans le Caux, au contraire, elles étaient bornées, le plus souvent, aux masures et à la bordure des chemins ruraux ; la campagne restait découverte, elle était trop fertile pour qu'on y disposât des arbres en quinconces comme sur l'argile à silex du pays d'Ouche ou dans les contrées bocagères de l'Ouest[7]. Aussi les ver-

[1] Délibérations des Sociétés populaires de Gournay (30 pluviôse an II) et de Neufchâtel (1er germinal an II) (F10 502). *Ann. S.-I. 1806*, p. 236. *Réponse de la Société...*, 219, p. 137. Cette pratique était déjà ancienne. En 1557, nous voyons un herbager de Cuy-Saint-Fiacre se rendre en Basse Normandie pour charger ses bouveries (Malicorne, 141, I, p. 64).

[2] Malicorne, I, p. 60 et 62.

[3] Estancelin, Arch. Nat., KK 1088, p. 23.

[4] Lettre de l'intendant De la Bourdonnaye, 24 juillet 1741, Arch. S.-Inf., C 597.

[5] *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel*, 439, p. 117, 127, 170.

[6] De Beaurepaire, 123, p. 445 ; *Ann. S.-I. 1806*, p. 215.

[7] Marquis de Guerchy, 134, p. 71.

gers cauchois étaient-ils loin de suffire à la consommation de Rouen et du Havre, qui importaient constamment leur boisson de la Basse Normandie et de la vallée d'Auge[1]. Rouen n'achetait pas le cidre du Bray, de qualité médiocre, « fatigué et qui se tue vite », au jugement de Noel[2] ; d'ailleurs les routes étaient mauvaises, au milieu du XVIIIe siècle, entre Neufchâtel et la Seine. Il se vendait surtout sur les marchés de la Picardie où les Brayons se procuraient le blé. Cette exportation était essentielle à la prospérité des environs de Neufchâtel et de Forges ; encore cette région devait-elle profiter des années où les pommes faisaient défaut au delà de la Bresle et, souvent, elle ne pouvait se défaire de sa récolte[3]. Le cidre était alors « brûlé ». Cette « fabrique des eaux-de-vie de cidre », que les vinaigriers d'Alençon auraient découverte en 1698[4], diminuait notablement le coût des charrois : de là, son succès dans les pays où les communications étaient difficiles[5]. Malheureusement, sur les plaintes des pays vignobles, une déclaration royale du 24 janvier 1713 avait interdit aux distillateurs de la Normandie et de la Bretagne de vendre ces eaux-de-vie hors de leur province[6]. Ainsi l'Ouest était sacrifié aux intérêts du Midi.

Pour la vente de ses produits, le Bray souffrait du mauvais état de ses routes. Établies sur un terrain presque partout argileux, elles étaient resserrées entre des haies épaisses qui y maintenaient, surtout dans les villages, une humidité constante. La rue principale de

[1] De la Bourdonnaye, 14 juillet 1742 (C 597).

[2] Noel, 390, I, p. 221.

[3] De la Bourdonnaye, 15 octobre 1741.

[4] D'après les procureurs-syndics de la Chambre de Commerce de Normandie, avril 1776, Arch. Nat., F^12^ 785.

[5] « Dans nombre d'endroits, l'état des chemins vicinaux et de traverse est digne d'attention, afin que la facilité des transports aux lieux d'embarquement détermine le cultivateur à voiturer en essence les cidres qu'il est obligé de convertir en eau-de-vie à cause des frais énormes pour les transports » (Lettre des procureurs-syndics de la Chambre de Commerce, 15 juillet 1786, Arch. S.-Inf., C 597).

[6] Rozier, 148, IV, p. 92. Il est vrai que de fréquentes permissions temporaires étaient accordées à titre individuel ; mais ces tolérances ne suffisaient pas aux agriculteurs normands. En 1764, le Parlement de Rouen demanda sans succès la liberté d'exportation. Elle lui fut refusée ; « les cris du midi empêcheraient le succès », écrivait d'Averdy en 1767 (Miromesnil, 474, V, p. 37, voir aussi III, p. XL). On n'accorda même pas l'abrogation du privilège des fermiers des aides qui détenaient le monopole de l'achat et de la vente, monopole qu'on accusait de ruiner la culture du pommier (*ibid.*, II, p. 120 ; IV, p. 1, 19, 273 ; Arch. Nat., F^12^ 785, mémoires de 1763, 1764, 1765, 1776). D'après la Société d'agriculture de Rouen, la liberté du commerce aurait permis d'exporter une immense quantité d'eau-de-vie dans les pays du Nord, « qui nous rendraient, en échange d'une denrée que la Providence nous prodigue, les bois et les chanvres si nécessaires à notre marine » (Arch. Nat., H^1^ 1507, p. 256, année agricole 1775).

Bures, à la fin du XVIII[e] siècle, n'était qu'une cavée bordée de grands arbres qui cachaient les maisons, et si profonde qu'un chariot chargé de foin atteignait juste au niveau du sol[1]. Les hameaux, les fermes isolées pouvaient à peine, particulièrement pendant l'hiver, sortir leurs denrées à dos de cheval ; de même pour les fabriques céramiques de la Chapelle-aux-Pots. D'Espaubourg à Ons-en-Bray, Cambry était obligé, en 1803, de cheminer dans les labours, faute de route assez large pour laisser passer sa voiture[2]. Même sur la grande route de Dieppe à Paris, entre Forges et Gournay, on devait souvent atteler 18 chevaux à une voiture pour la tirer des fondrières ; plusieurs fois les chasse-marée avaient été « obligés de couper les traits et de passer par-dessus ces malheureuses bêtes »[3]. Comme le sous-sol ne fournissait presque partout que des matériaux peu résistants, on ne pouvait empierrer les routes ; on se contentait de jeter des bûches et des fascines dans les ornières ; parfois, pour traverser une ravine, on faisait « dans la terre grasse une espèce de pilotis avec de petits arbres que l'on mettait en travers, avec les branches, et par dessus de petits cailloux »[4]. C'étaient là des procédés bien primitifs et peu efficaces. Ce ne fut que dans les dernières années de la monarchie, surtout après l'établissement des assemblées provinciales, que commença la réfection ou, pour mieux dire, la création des voies principales, de Gournay à Gisors et Paris, de Rouen à Neufchâtel et Blangy, de Dieppe à Gournay[5]. Leur achèvement, et surtout celui des chemins vicinaux et ruraux, devaient seuls permettre, au XIX[e] siècle, le plein développement du Bray.

III. — LA VALLÉE DE LA SEINE.

Tandis que le domaine du pommier s'étendait vers l'Est, celui de la vigne se restreignait à certains des coteaux qui dominent la Seine. Sa décroissance résultait de la facilité des communications avec le

[1] Decorde, 407, p. 11.

[2] Cambry, 373, I, p. 117.

[3] Le Boullenger, ms. cité, p. 98.

[4] Lettre de l'intendant d'Herbigny, 31 août 1703, Arch. Nat., G[7] 1359. Voir aussi H[1] 1588[11], f° 3 v° ; la requête des ducs de Luxembourg et de Montmorency pour l'aménagement de l'Andelle, 1756, Q[1] 1378 ; Dergny, 377, p. 39.

[5] En 1787, le grand chemin de Gournay à Paris, commencé depuis près de quarante ans, venait à peine de s'ouvrir à la circulation ; la route de Gournay à Dieppe n'était achevée que sur 2 000 toises ; celle de Gournay à Rouen était impraticable l'hiver sur les deux tiers de son parcours, aussi les Brayons étaient en relations moins suivies avec Rouen qu'avec Paris (Observations de Bodin, Arch. S.-Inf., C 185 ; voir aussi C 2170, p. 21).

Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, l'Ile-de-France, par ces navires ou ces chalands qui se pressaient le long des quais de Rouen aux grandes foires de la Chandeleur[1]. Elle provenait aussi des impôts qui, à diverses époques, accablèrent la production ou le commerce du vin. Au milieu du XVII[e] siècle, les crus normands, peu réputés, ne purent supporter les taxes excessives établies par Richelieu et Mazarin. Beaucoup de vignes furent arrachées aux environs de Vernon. La *Muse Normande* déplorait, en patois des purains ou artisans de Rouen, « les cottes à vigne eschangez en gaquière » (jachère)[2]. Heureusement, cette tranformation ne fut alors que partielle. Le taux des impositions s'abaissa jusqu'à favoriser la Normandie aux dépens de l'Ile-de-France. Si l'élection de Mantes s'était dépeuplée et avait dû brûler à la fin du XVII[e] siècle de nombreux ceps, c'était, en partie, parce que de « très grands vignobles » avaient été créés dans les élections des Andelys et de Pont-de-l'Arche[3]. Mais leur extension dut s'arrêter vers 1680 : le prix des vins normands commença à s'avilir, peut-être par suite de la surproduction, sûrement en raison des nouveaux impôts. Les vignobles furent alors défoncés dans toute la région de Vernon. Les bourgeois, « qui faisaient autrefois valoir le plus de vigne qu'ils pouvaient », renoncèrent à cette culture aléatoire, sinon toujours onéreuse. Les coteaux défrichés furent labourés et ensemencés en blé ou en sainfoin ; la terre, engraissée par plusieurs générations de vignerons, produisit d'abord de très beau froment, mais elle s'épuisa vite et resta en friches, ou ne donna de grains qu'un an sur quatre. Sur les pentes de Saint-Pierre de Longueville, un arpent qui valait jadis jusqu'à 1 000 livres trouvait difficilement acquéreur à 300 en 1704[4]. Dans les paroisses des confins de l'Ile-de-France qui avaient conservé leurs ceps[5] à la fin du XVIII[e] siècle, on s'étonnait du

[1] Lettre de l'intendant Larcher, 18 janvier 1692, G[7] 494.

[2] « Prez de Vernon j'ouïs crier Guillot :
Adieu penniers, hotte, serpe, corbeille.
J'allon briser no vignes d'un triquot
ossi menu que no fet de l'ozeille
py que l'impost en a le meilleur lot.
[refrain] les cotte à vigne eschangez en gaquière. »

La Muse Normande, 468, p. 157. Floquet, 493, IV, p. 478.

[3] *Mémoire de la généralité de Paris*, 473, p. 288 ; cf. p. 150 et 560. Lettre de l'intendant Le Blanc, 13 décembre 1678, G[7] 491.

[4] Mémoire de Lemoine-Belisle présenté par Boisguillebert (Boislisle, 461, II, p. 557).

[5] Ils s'échelonnaient encore, en 1746, « depuis au dessous de Mantes jusqu'à Elbeuf » (Mémoires sur la situation actuelle des provinces de France, Bibl. Rouen, ms. 2591, III, p. 74).

nombre des pauvres, dont beaucoup logeaient dans des caves ou « bauves », parfois humides et malsaines, creusées dans l'épaisseur de la craie. C'est que les journaliers occupés aux vignes abaissaient le taux des salaires par leur nombre. En juillet et août, ils allaient travailler à la moisson dans les plaines voisines, d'où ils rapportaient trois setiers de blé. Malgré cette ressource, ils menaient une vie misérable dans ces villages qui, serrés entre le fleuve et les falaises, sont presque dépourvus de terres à blé : l'introduction du tissage semblait nécessaire pour procurer du travail « à cette quantité de bras que la disette de terrain cultivable rend inutiles une grande partie de l'année ».[1] Nulle part en Normandie orientale, la vigne n'était restée un élément de prospérité.

La décadence du vignoble qui couvrait jadis les coteaux avait d'autant plus éprouvé les riverains de la Seine que la plupart des autres cultures réussissaient peu dans le fond de la vallée. Les molières voisines du fleuve nourrissaient le bétail à peu de frais, il est vrai, et les « veaux de rivière » étaient renommés pour la délicatesse de leur chair ; le foin qu'on fauchait sur ces prairies inondées se vendait à bon prix pour les chevaux des rouliers, des mariniers, et il s'expédiait facilement à Paris ou à Rouen[2]. Mais on ne récoltait que de maigres moissons sur les garennes, sur ces amas de graviers et ces landes sablonneuses, moins boisées alors qu'aujourd'hui, qui s'étendaient entre les alluvions récentes et les limons descendus des plateaux. Le froment y était souvent remplacé par les menus grains, le seigle, l'orge ou même par le sarrasin inconnu dans le reste de notre région ; sauf dans la plaine du Vaudreuil[3], le lin ne paraissait guère sur ces terres pauvres et trop sèches. Une partie de ces « vatines » n'avait jamais été labourée ; elles étaient abandonnées aux troupeaux de moutons dont Elbeuf achetait la laine, peu nombreux d'ailleurs à cause du morcellement de la propriété[4]. C'était, avec quelques points du Bray, l'une des parties les moins fécondes de la Généralité de Rouen, l'une de celles qui échappaient le plus au progrès de l'agriculture.

Cette stérilité n'empêcha point, toutefois, le développement de certaines cultures très spéciales. Le voisinage de centres de popula-

[1] État de l'arrondissement de la Roche-Guyon, 1787, Arch. S.-Inf., C 2120.

[2] *Ann. S.-I. 1806*, p. 223.

[3] Pour rétablir les linières de Bulles dans le Beauvaisis, on projetait en 1763 d'employer les graines du Vaudreuil, en même temps que celles du pays de Fécamp, de Crouy-en-Brie et de la Zélande (Arch. Nat., AD IV 1).

[4] Duchemin, 410, IV, p. 212.

tion comme Rouen, Louviers, Elbeuf avait provoqué l'extension des hortillonnages sur les sols limoneux ; ils couvrirent même une partie des sables, où les maraîchers de Martot surent faire produire à d'anciennes gâtines des légumes que des chalands emportaient à Rouen, même à Paris. Ce fut aussi de cette région que la pomme de terre se propagea dans le reste de la Normandie ; un agronome de Rouen, Mustel, le rival et peut-être le précurseur de Parmentier, y donna l'exemple vers 1770, et les paysans se laissèrent convaincre peu à peu de l'innocuité de cette nourriture qui, en France, avait été longtemps abandonnée au bétail [1].

Le travail des jardins habitua les populations de la vallée à un labeur plus assidu, plus minutieux que celui des plaines à blé ; il les prépara à la production des plantes qui exigent des façons multiples, des sarclages répétés : le tabac, surtout le chardon à foulon, la gaude, la garance dont avaient besoin les usines textiles des environs.

La culture du tabac avait été introduite vers 1620 à Léry. Pendant les guerres qui entravèrent les relations de la France avec l'Amérique, elle s'étendit sur les alluvions abandonnées à leur confluent par la Seine, l'Eure et l'Andelle. Sur le limon laissé par les inondations qui survenaient presque chaque année, en février et mars, les manouvriers du Vaudreuil, de Léry, des Damps, de Romilly et de Pitres plantaient au printemps quelques pieds de ce tabac qui passait vers 1675, pour être « d'un grand revenu ». Mais ils furent alors poursuivis par les financiers qui détenaient la ferme du tabac. Loin d'arrêter ces vexations, Colbert pensait qu' « il faut retrancher la culture de cette herbe de toute la Normandie, parce qu'elle n'est pas nécessaire, que cette province a plus besoin de bled que de tabac ». Surtout, il redoutait que les tabacs indigènes ne restrei-

[1] Mustel prétendit avoir été le premier à faire connaître les pommes de terre dans les environs de Rouen et de Paris, « où elles étaient si peu connues, dit-il, que, ne pouvant en trouver, je fus obligé d'en faire venir d'Angleterre pour ensemencer le premier champ qui ait paru en Normandie » (Lettres du 20 février et 17 juillet 1786, Arch. Nat., H[1] 1626, pièces 69 et 72). A son dire, il aurait communiqué vers 1769 à Parmentier des détails sur ses essais (De Beaurepaire, 124, p. 63). En fait, dès 1767, il lut à la Société d'Agriculture de Rouen un mémoire sur le pain de fécule, bien avant que Parmentier indiquât à cette société la manière de rendre plus nutritif le pain d'orge ou d'avoine ou de sarrazin en y ajoutant un tiers de fécule (1776) (H[1] 1507, 30 avril 1767, 1773, 1776, 1778). Les paysans, en effet, « répugnaient à manger les pommes de terre en nature » (1778). Toutefois, le préjugé semble avoir perdu rapidement de sa force. En 1794, la Seine-Inférieure comptait environ 800 ha. de pommes de terre (De Beaurepaire, 124, p. 59, 64), et cette plante se répandit à l'époque révolutionnaire quand on manqua de blé. (Lettre de l'agent national du district de Cany, 2 frimaire an III, F[10] 505 ; cf. *Ann. S.-I. 1806*, p. 215).

gnissent la consommation de ceux des Antilles et c'est cette crainte qui fit proscrire leur production des bords de la Seine[1].

Aux environs de Louviers, de Pitres et de Pont-de-l'Arche, 12 à 15 paroisses cultivaient presque exclusivement, au début du XVIIIe siècle, le chardon à foulon. Les capitules n'étaient pas employés seulement dans les fabriques de drap voisines. Comme ceux d'Allemagne et d'Angleterre n'avaient le croc ni si fin, ni si résistant, ils s'expédiaient, en Hollande, par centaines de balles. Plusieurs fois, durant les guerres de Louis XIV, l'exportation en fut interdite ; mais les prix tombaient si bas que les villages producteurs étaient réduits à la misère ; et, d'autre part, l'industrie néerlandaise était si atteinte que, par représailles, elle faisait interdire aux marchands français d'acheter, à Amsterdam ou à Rotterdam, le blé nécessaire dans nos disettes. A la fin du XVIIIe siècle, les chardonnières étaient surtout nombreuses autour de Léry, qui fournissait les fabriques des Andelys, d'Elbeuf, de Rouen, de Louviers, de Bernay et de Lisieux.[2]

A côté de cette culture se développa, vers le milieu du XVIIIe siècle, celle de la gaude[3]. Cette plante s'accommodait des sols légers de Léry, d'Elbeuf, d'Oissel, où on la semait sur les champs qui avaient porté des fèves ou des haricots et qui allaient être emblavés en froment. La couleur jaune qu'on en tirait se vendait, comme les chardons, jusqu'en Hollande où elle formait, vers 1760, « un objet considérable d'exportation ».[4]

On entreprit, à la même époque et dans la même région, d'acclimater la garance. L' « écarlate de Caen », réputée jadis jusqu'en Italie, ne contribuait plus, depuis le XVIe siècle, à la prospérité de la Basse Normandie. Les Flamands l'avaient introduite chez eux, puis les Zélandais, et, au XVIIe siècle, malgré les efforts de Colbert, les Hollandais en possédaient presque le monopole sur notre marché.[5]

[1] Bibl. Nat., ms. fr. 8751, f° 56 (14 mai 1676); cf. f°s 52v (8 mai 1676), 183 (26 juin 1677) : « il est très certain que la culture du tabac dans le royaume ruine entièrement le commerce des Iles françaises de l'Amérique, qu'il importe extrêmement au bien de l'État de soutenir », 193 (30 juillet 1677). Lettres de l'intendant Le Blanc, 24 avril 1678, 13 juin et 3 août 1680, Arch. Nat., G7 491. D'après le *Mémoire présenté par la Société royale d'Agriculture...*, 144, p. 72, l'interdiction définitive fut obtenue en 1722 par les fermiers généraux.

[2] Lettres de La Berchère, 22 novembre 1692, G7 494 ; de Beuvron, 4 mai 1693, de Montholon, 1er novembre 1693 (Boislisle, 461, I, nos 1187 et 1238) ; de Courson, 30 décembre 1707, G7 498 ; de Le Peltier, 22 décembre 1713, G7 502 ; Dutens, 379 *bis*, p. 27 et 88.

[3] *Reseda luteola* L.

[4] Dambourney, 130, p. 276. *Ann. S.-I. 1806*, p. 280.

[5] Girardin, 182, p. 101.

Cette dépendance paraissait d'autant plus onéreuse, au milieu du XVIIIe siècle, que nos teinturiers étaient parvenus à imiter le fameux Rouge des Indes au moyen de l'alizarine, extraite des tiges souterraines et des racines de la garance. Le succès de ce nouvel apprêt fit désirer la propagation de cette Rubiacée, qui croît d'ailleurs spontanément dans plusieurs régions de la France[1]. Parmi les nombreux agronomes qui essayèrent de produire l'alizarine auprès des fabriques de cotonnades et de lainages, l'un des plus actifs et des plus persévérants fut Dambourney, secrétaire de la Société d'agriculture de Rouen. En 1757, il obtint 70 arpents de mauvais bois provenant des « ruines » de la forêt de Rouvray[2], en défricha une partie et sema, à l'ombre des pommiers et des poiriers, des graines de garance de Smyrne. Le sol de la vallée convenait à cette plante, dont les longues racines doivent s'enfoncer librement dans un sable gras, une terre douce, légère, un peu humide, profondément labourée et bien fumée. Dès 1767, Dambourney pouvait présenter des échantillons de garance indigène aux teinturiers de Rouen, « très étonnés de faire de beau rouge avec une drogue qui ne vient point de Hollande ».[3] Malheureusement, il ne devait guère trouver d'imitateurs en Normandie. La production de la garance entraînait des dépenses considérables. En 1768, Dambourney calculait que, près de Rouen, elles s'élevaient à 789 livres 10 sols pour une acre dont le produit brut était de 1 350 livres. Or la dîme, se percevant sur le produit brut, prenait 135 livres ; ce prélèvement, opéré sans tenir compte des frais d'exploitation, décourageait les initiatives et mit obstacle à la diffusion des cultures nouvelles comme aussi, durant quelques années, aux défrichements.[4] « Les instructions publiées en France ont surtout profité aux étrangers, parce que la dîme arrête une culture qui demande beaucoup d'avances que l'on ne retrouve que la troisième année ». De plus, c'était, « de toutes, celle qui peut salarier le plus de bras faibles, tels que ceux des femmes, des enfants et des vieillards, et laisse le plus d'hommes disponibles pour les autres travaux ».[5] Dans d'autres provinces,

[1] Le Gouvernement répandit des instructions sur sa culture ; il décida « que ceux qui entreprendront de cultiver des plantations de garance dans des marais et autres lieux non cultivés ne pourront, pendant 20 ans, être imposés à la taille, eux ni leurs employés » (1756) (Arrêt du Conseil du 24 février 1756, Arch. Nat., AD IV 4).

[2] Arrêt du Conseil du 1er juin 1762, Arch. Nat., Q1 1395.

[3] Lettres de Dambourney, 7 avril 1767, 31 octobre 1770, 23 mai 1772 ; travaux de la Société d'agriculture, 1774-1775 et 1778 (Arch. Nat., H1 1507). Rozier, 148, V, p. 244.

[4] « Mémoire où l'on montre la nécessité d'exempter de dîmes les terres nouvellement défrichées, par l'abbé Yart, décimateur » H1, 1507, p. 208.

[5] Mémoire de Dambourney, septembre 1768, Arch. Nat., F12 655 A.

cette circonstance eût assuré le succès de l'entreprise. Mais, dans la vallée de la Seine, les fabriques ou la filature à domicile occupaient même les femmes et les enfants ; elles relevaient le taux de leurs salaires trop haut pour une « culture lente et qui exige des soins ».[1] Tandis que, vers 1789, d'immenses garancières avaient été établies en Alsace, en Berry, en Provence, en Languedoc et surtout dans le Comtat-Venaissin, on n'en voyait plus en Normandie que dans quelques jardins. Si quelques personnes s'en occupaient encore, elles en faisaient « plutôt un objet de curiosité qu'une spéculation d'intérêt ».[2] La cherté de la main-d'œuvre, jointe au prix des terres dans une région industrielle, avaient arrêté la culture de la garance, qui réussissait pourtant sous un ciel plus septentrional et qui eût été si avantageuse près des teintureries de Rouen.

Malgré l'échec de Dambourney, le développement des cultures industrielles autour des fabriques assurait à quelques villages une prospérité que semblait leur refuser la stérilité du sol. Ce n'était, toutefois, qu'à une minorité. Dans la vallée de la Seine, beaucoup de paysans n'auraient vécu que difficilement du produit de la terre, si cette vallée n'avait été suivie par des voies de communication qui leur procuraient un supplément de ressources.

Il est vrai que la grande route de Paris à Rouen, établie sur l'ancienne chaussée romaine, gagnait les plateaux du Vexin Normand par Pontoise et Magny, franchissait l'Epte à Saint-Clair, l'Andelle à Fleury et arrivait par Boos et Blosville. C'était la seule qu'indiquait la *Liste générale des Postes* pour 1708 et pour 1741 ; c'était, d'après le *Conducteur français* de 1776, la plus rapide et la plus économique.[3] Mais depuis longtemps, il existait sur la Seine des « coches d'eau ». Vers 1420, un religieux de Fécamp, Jean de Saint-Riquier, alla par eau de Rouen à Paris[4] : de même Hentzner en 1598 ; Sincerus, en 1616, proposait aux voyageurs qui se rendaient en Angleterre, par

[1] Lettre de Dambourney, 18 janvier 1787, Arch. S.-Inf., C 118.

[2] Lettre de Crosne, 29 janvier 1787 (C 118). Mémoire de Tolozan, 1792, Arch. Nat., F10 226. Procès-verbal de l'Assemblée Provinciale, 476, p. 345. *Ann. S.-I. 1806*, p. 341. La production de la France s'était si bien développée qu'elle alimentait une exportation assez importante de garance. De 1787 à 1790, le royaume avait exporté 120 383 livres et importé 819 484 (*Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce*, 480, I, p. 604).

[3] *Liste générale des Postes*, 385. D'après le *Conducteur Français* de 1776 (376, p. 1), la diligence de Paris à Rouen par le plateau partait toutes les nuits à minuit ; on arrivait à Rouen à 5 heures du soir ; le prix était de 19 livres 10 sous par personne. Celle qui passait par la vallée ne partait de Paris que trois fois par semaine et le prix était de 26 livres 9 sous.

[4] De Beaurepaire, 123, p. 761.

Rouen et Dieppe, le choix entre la descente de la Seine et les postes qui partaient chaque jour de Paris[1]. Or l'on ne faisait souvent en bateau qu'une partie de la route. Il était plus avantageux de traverser le pédoncule des méandres très allongés que décrit la Seine et de reprendre plus loin une autre barque : c'était pour ces traversées que les paysans offraient leurs services sur la « route des batelets ». En 1715, les voyageurs qui s'étaient embarqués à Poissy restaient en batelet jusqu'à Rolleboise ; ils gravissaient la falaise de la rive concave pour trouver de l'autre côté du méandre, à Bonnières, des barques qui les menaient à la hauteur de Gaillon. Là, pour s'épargner de suivre cette boucle que domine le Château-Gaillard et pour éviter les obstacles qui encombraient la Seine d'Andé à Martot, ils montaient la côte du Roule et continuaient par terre jusqu'au Port-Saint-Ouen, où les attendaient les batelets de Rouen. Sur les cinq lieues de cette route qui franchissait, par des bacs, l'Eure au Vaudreuil et la Seine à Pont-de-l'Arche, ils louaient de « mauvais chevaux que l'on appelle mazettes » aux paysans du Roule ou du Port-Saint-Ouen. Cela ne laissait « pas de leur être fort commode en ce que la dépense en est petite, et, comme on les prend à toute heure et aussitôt qu'on arrive, on n'est pas plus de 30 heures pour aller de Paris à Rouen ».[2] D'autre part, cette location était une ressource précieuse pour les paysans ; sans doute, beaucoup utilisaient ainsi, pendant les intervalles de la culture, ces chevaux dont l'entretien était onéreux dans les petites exploitations de la vallée.

Un plus grand nombre s'employaient dans la batellerie, soit pour les chalands de charge, soit pour les « voitures d'eau » de Rouen à Paris, soit encore pour les services locaux qui s'étaient développés depuis le XVIIe siècle entre Rouen et Louviers, Elbeuf, le Port-Saint-Ouen, la Bouille, Caudebec, etc. Nous ne parlons point de ces mariniers de profession qui s'étaient multipliés auprès d'une voie commerciale aussi suivie que la Seine, mais de paysans restés dans leur village, fidèles à la culture. Les difficultés de la navigation rendaient leur aide nécessaire. On avait besoin de leurs chevaux pour le halage, si pénible sur des chemins souvent mal entretenus[3], et par-

[1] Hentzner, 382, p. 163 ; Sincerus, 391, p. 351.

[2] Supplique du président Portail et observations de l'intendant Roujault, 9 juillet 1715, Arch. Nat., G7 502.

[3] En demandant des ateliers de charité pour tracer des routes sur son territoire, la municipalité d'Oissel représentait, en 1788, que le chemin vers les « campagnes du Romois et du Neufbourg » par Orival et les bords de la Seine n'était qu'une sente, où « il n'y a que la voie d'une petite charrette et tout au plus d'un cabriolet », et que les habitants devaient

fois même de leurs bras. Entre Caudebec et Villequier, c'étaient des hommes qui devaient tirer les navires au travers des atterrissements de la Seine. D'autres passages étaient encore si malaisés qu'ils exigeaient le concours des riverains. Encore à la fin du XVIIIe siècle, les ponts de Vernon, des Andelys, de Pont-de-l'Arche étaient encombrés de pêcheries, de moulins qui formaient comme un barrage entre des piles trop resserrées. Pour les franchir, on était parfois obligé d'employer jusqu'à 50 chevaux et de 400 à 500 personnes. Le pertuis de Martot était redouté, et plus encore celui de Poses, situé entre des îles qui obstruent le fleuve. En 1720, on affirmait que « de temps immémorial, cette paroisse n'avait d'autres ressources que celles que lui procurait le commerce ; ses habitants tenaient toujours prêts, sur la grève, un grand nombre de charretiers, de chevaux et de petits bateaux destinés à faciliter le passage des grands bateaux de Poses au Mesnil ».[1] « Livrés pour la plupart à la marine, constatait le sous-préfet de Louviers en 1799, ils prennent peu de soin de leurs terres et n'ont guère d'autre existence que celle de la navigation de Rouen à Paris ».[2] L'aridité de leurs « garennes » les avait amenés à les délaisser pour les salaires que leur procurait la batellerie, à devenir moins cultivateurs que mariniers ou qu'hommes de peine. Si cette transformation n'était point aussi avancée dans la plupart des villages, presque tous participaient à cette activité que la Seine avait développée sur ses bords, dédommageant ainsi ses riverains de la stérilité de leurs sablons et de la disparition de leurs vignobles.

entretenir « le marchepied des chevaux au chemin de halage », couvert par les eaux un tiers de l'année et creusé de fondrières (Arch. S.-Inf., C 2212).

[1] De Beaurepaire, 260, p. 219. On proposa le creusement de canaux latéraux pour éviter les dangers du passage depuis Portejoie jusqu'à Poses et près de Pont-de-l'Arche (Arch. Nat., F1c V, Eure, 1, Procès-verbal de l'an IX ; Arch. Eure, N, vœux du Conseil d'arrondissement de Louviers, an X).

[2] Dutens, 379 *bis*, p. 17.

CHAPITRE IX

LA PROPRIÉTÉ ET L'EXPLOITATION FONCIERES AU XVIIIe SIÈCLE

L'agriculture d'une région ne se caractérise pas seulement par la nature et l'intensité de sa production. Étudier si la terre appartient à celui qui la travaille, si elle est partagée en grandes ou en petites propriétés, en grandes ou en petites tenures de fermier ou de métayer, c'est faire œuvre géographique. Ces faits sociaux varient, en effet, de pays à pays ; ils sont parfois déterminés par la nature du sol, les nécessités techniques de l'exploitation, la densité et la position des groupements humains, l'activité industrielle et commerciale. Ils influent à leur tour sur la constitution du village, d'aspect différent en Picardie, avec sa multitude de maisons de ménagers presque pareilles, et dans les plaines du Vexin, où les habitations des journaliers entourent la grosse ferme qui cultive presque tout le terroir. La stabilité de la population rurale, le développement de l'industrie domestique, la solidité du lien qui unit l'homme à la terre dépendent en partie de la façon dont le sol est réparti entre les paysans. On n'achève de définir l'originalité d'une région qu'en analysant les conditions sociales du travail agricole.

Pour les étudier dans le village normand du XVIIIe siècle, nous disposons de documents très instructifs, malgré leur sécheresse : les rôles des Vingtièmes. Dressés vers 1780 pour la perception de l'impôt, ils donnent, dans beaucoup de paroisses, le nom de tous les propriétaires fonciers, le revenu et la contenance de leurs biens, masures, terres labourables, prairies ; ils nous font savoir si le propriétaire cultive son bien ou s'il l'afferme et à qui. Comme le prénom est très rarement omis, on peut en général rechercher si un même paysan loue plusieurs pièces de terre à des propriétaires différents et calculer, sinon toujours l'étendue totale de sa tenure, du moins

l'étendue comprise dans les limites de la paroisse. Ce calcul une fois fait, et ses résultats exprimés en mesures modernes[1], il est aisé d'évaluer l'importance relative du faire-valoir direct et du fermage, puis de classer les exploitations suivant leur superficie.

Dans l'impossibilité de dépouiller les rôles de toutes les paroisses dont se compose la Normandie orientale, nous avons choisi une vingtaine de villages qui puissent nous servir de types, les uns pour les plateaux limoneux, les autres pour les herbages du Bray. Les premiers se trouvent aux environs de Fauville[2] et d'Étrépagny[3], c'est-à dire au cœur du Caux et du Vexin, dans des contrées assez éloignées de Rouen pour que les influences urbaines n'y fussent point prépondérantes. D'après les notes des répartiteurs de l'impôt, la plupart des hommes étaient occupés à la culture, mais les femmes et les enfants filaient le lin et le coton : surtout près de Fauville, nous sommes dans des régions d'industrie domestique. Pour le Bray, les registres de maintes paroisses dont l'étude nous eût tenté donnent malheureusement des indications trop sommaires ; ils portent parfois seulement le revenu et non la surface des exploitations ; ou bien, après le détail de toutes celles du village, ils ajoutent que tel seigneur ou telle abbaye fait valoir des biens d'un très gros revenu, dont ils n'évaluent pas l'importance territoriale. On peut cependant utiliser les rôles de plusieurs communautés voisines de Gournay[4]. Saint-Aubin et Saint-Clair, l'un à l'Ouest et l'autre au Nord du bourg, possédaient quelques-unes des meilleures prairies du Bray ; ils furent de ces villages où prédominait l'industrie laitière. Avesnes et Elbeuf étendaient leur terroir de la falaise sénonienne à la vallée de la Morette, à la fois sur des guérets et des pâtures souvent humides ; ils peuvent nous représenter les parties de la fosse où la culture n'était pas complètement subordonnée à l'élevage.

1. — La propriété.

Voyons d'abord quels étaient les plus nombreux, des fermiers ou de ceux des propriétaires qui exploitaient leurs biens.

[1] Nous nous sommes servi pour ce travail des indications des Rôles sur le nombre de pieds à la perche et des tables de conversion dressées pour la Seine-Inférieure et l'Eure par Périaux (520).

[2] Rôles du canton de Fauville, Arch. S.-Inf., C 571.

[3] Rôles de l'élection de Gisors, Arch. Eure, C 229 et 230.

[4] Rôles du canton de Gournay, Arch. S.-Inf., C 551.

	NOMBRE			ÉTENDUE (en hectares).		
	des propriétaires	des fermiers	total	propriété	location	total
Caux.						
Alvimare.	16	81	97	112,11	736,52	848,63
Auberbosc.	1	36	37	4,90	428,91	433,81
Auzouville.	1	20	21	18,80	272,67	291,47
Bennetot.	3	45	48	12,60	658,50	671,10
Cléville.	18	45	63	173,54	471,10	644,64
Foucard.	11	51	62	122,76	546,65	669,41
Hautot-le-Valois. . .	11	46	57	36,40	660,0	696,40
Ricarville.	5	52	57	107,03	444,65	551,68
Saint-Pierre-l'Advis. .	10	32	42	53,67	446,91	500,58
Trémauville. . . .	5	21	26	25,93	319,85	345,78
Total pour le Caux.	81	429	510	667,74	4985,76	5653,50
Vexin.						
Heudicourt.	118	60	178	218,89	539,33	758,22
Mouflaines.	59	20	79	37,88	233,22	271,10
Richeville.	88	20	108	86,03	24,80	110,83
Saussay.	77	29	106	62,47	406,15	468,62
Thil (Le).	75	29	104	149,33	292,32	441,65
Vatimesnil.	30	15	45	85,38	242,49	327,87
Total pour le Vexin.	447	173	620	639,98	1 738,31	2 378,29
Bray.						
Avesnes.	17	53	70	57,1	472,8	529,9
Elbeuf.	42	55	97	130	611,7	741,7
Saint-Aubin. . .	14	31	45	26,1	273,0	299,1
Saint-Clair.	8	23	31	25,2	163,5	188,7
Total pour le Bray.	81	162	243	238,4	1 521,0	1 759,4
Proportion p. 100.						
Caux.	15	85	100	12	88	100
Vexin.	72	28	100	27	73	100
Bray.	33	67	100	13	87	100

Ainsi le fermage dominait partout. Dans le Bray comme aux environs de Fauville, les 7/8 du territoire agricole, et dans le Vexin, près des 6/8 du sol étaient placés sous le régime de la location. Ce régime accorde au cultivateur plus d'indépendance que celui du métayage ; il lui suppose souvent la possession d'avances plus consi-

dérables et peut indiquer, aussi bien que le faire-valoir direct, l'aisance de la population rurale. Seulement, le locataire, pas plus au XVIIIe siècle qu'aujourd'hui, n'était assuré de rester en place plus de neuf ans. Bien plus, quand la ferme faisait partie d'un bénéfice ecclésiastique, la convention expirait si le bailleur venait à mourir ou à résigner son bénéfice[1]. Même quand le contrat ne mettait pas ainsi le preneur dans une perpétuelle insécurité, il ne lui laissait pas assez de temps pour tenter des innovations; le cultivateur n'en aurait pas recueilli tous les fruits ou leur succès aurait entraîné une augmentation de sa redevance. Les inconvénients si souvent signalés de cette tenure devaient être particulièrement sensibles à une époque où la mode voulait qu'on s'intéressât aux progrès agricoles. Les baux en usage risquaient de perpétuer la routine; à tout le moins, ils ne permettaient pas l'adoption de l'assolement quadriennal. Ils subsistèrent cependant, malgré les critiques des agronomes. Les prolonger, c'était s'exposer à payer de lourdes taxes, car la coutume et le fisc assimilaient les baux de plus de neuf ans à une vente ou à la constitution d'une rente seigneuriale et les imposaient en conséquence[2]. C'était aussi, pour les propriétaires, fixer à un terme trop lointain le moment où ils pourraient reprendre leurs fermes : c'était limiter pour longtemps leurs revenus au taux actuel. Or il semble qu'au XVIIIe siècle, les paysans aient pu vendre plus cher leurs denrées à une population urbaine devenue plus forte, plus aisée, grâce au développement de l'industrie, du commerce. Les propriétaires voulurent se réserver leur part dans cet accroissement de la richesse rurale qui élevait considérablement la valeur de leurs biens[3]. « Les fonds de terre, écrivait De Crosne en 1780, se sont beaucoup augmentés de valeur depuis plus de vingt ans ; ils augmenteront nécessairement encore ». A la date de cette lettre, ils se vendaient « toujours au-dessus du denier 20 »[4]. Ils rapportaient donc 5 pour 100 au minimum, minimum qui paraîtrait aujourd'hui un maxi-

[1] Marquis de Belbœuf, 125, p. 179. L'abrogation de cette clause fut sollicitée vers 1785 par les Sociétés d'agriculture de Rouen, Soissons, Paris (Pigeonneau-Foville, 147, p. 18 ; *Mémoire présenté par la Société royale d'agriculture*, 144, p. 40).

[2] Dailly, 128, p. 119.

[3] Le même phénomène se serait produit en Normandie à la fin du XVIIe siècle, si l'on en croit Boisguillebert : l'élévation du prix du blé, des bestiaux, de la laine, qu'il attribue à l'augmentation du numéraire, avait déterminé « ceux des propriétaires qui se trouvent en état de faire attention à ces circonstances, pour ne pas se laisser duper, à augmenter au moins de moitié leurs fermes » (Lettre du 3 octobre 1700, dans De Boislisle, 461, II, p. 526 ; cf. p. 53).

[4] Observation sur la requête de Le Roux d'Esneval, 15 septembre 1780, Arch. Nat., Q1 1382.

mum dans bien des exploitations. Le chiffre des fermages montait en même temps que celui des biens-fonds. En exposant qu' « il n'y a nullement lieu de se flatter d'avoir les denrées au prix facile et doux où il semble qu'elles étaient autrefois », le subdélégué de Gournay, Bodin, ajoutait en 1787 : « tout s'est accru en même temps que l'espèce numéraire, représentation de tout, s'est accrue elle-même. Les fermages de ce canton-ci ont suivi la progression des autres. Ils sont aujourd'hui à un tel degré que ceux qui les tiennent ne pourraient plus donner leurs productions à meilleure composition qu'ils ne font sans s'exposer au dérangement de leurs affaires. Je ne vois pas que les cultivateurs de ce temps-ci soient plus riches que ceux qui les ont devancés ; ils le sont peut-être moins et je le crois »[1]. Cette augmentation considérable des fermages est aussi signalée, vers 1776, dans la subdélégation d'Eu[2]. Nous la constatons dans le Caux, à Limésy, où l'acre de terre du trésor paroissial, louée 16 livres en 1726, atteignit 20 livres en 1766 et 25 en 1790 : la ferme du séminaire rapportait 800 livres en 1774, 1 200 au bail suivant et 1 400 en 1789[3]. On comprend que, pouvant accroître leurs exigences à chaque renouvellement du contrat, les propriétaires aient tenu à ne point se dessaisir de leurs biens pour plus de neuf ans[4].

A quelle classe appartenaient ces propriétaires qui profitèrent dans une si large mesure du progrès agricole? Ce n'était pas au clergé, en général. M. Lecarpentier a montré que dans 11 cantons, pris dans toutes les parties de la Seine-Inférieure, le nombre des articles ecclésiastiques représentait seulement, en 1790, le 1/10 du total. Dans

[1] Lettre de Bodin, 28 avril 1787, Arch. S.-Inf., C 118.

[2] Lettre du subdélégué d'Eu, 3 avril 1784, dans De Beaurepaire, 124, p. 93.

[3] Bourel, 434, p. 199. A Bois-Gautier, canton d'Argueil, la ferme du manoir seigneurial fut louée 500 l. en 1740 et 650 en 1758 (Dergny, 377, p. 133). Cet accroissement aurait été général en France, d'après l'auteur des *Recherches sur la valeur du blé* ajoutées en appendice aux *Nouvelles recherches sur la population* de Messance : « Tout le monde reconnaît que depuis quarante ans, le commerce et l'industrie ont fait des progrès surprenants. Les propriétaires des terres sont très éloignés d'y avoir perdu, puisqu'il est d'expérience que les baux des biens de la campagne ont successivement augmenté. » L'augmentation de la population, selon lui, a accru la consommation du blé et, le prix des céréales s'étant abaissé depuis 1689, le peuple est devenu assez aisé pour consommer plus de vin et de viande, d'où l'accroissement de la richesse rurale (347, p. 289). Cf. Levasseur, 139, p. 627.

[4] Par contre, les fermiers, en 1789, demandèrent fréquemment la prolongation des baux jusqu'à 18 ou même 27 ans (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Cany, cahiers de Bosville, Bourville, Cany, Grainville-la-Teinturière, Mountheville-sur-Durdent, Sassetot-le-Mauconduit ; bailliage de Dieppe, cahier de Sainte-Geneviève ; bailliages des Andelys, de Charleval et de Lyons, cahiers généraux du Tiers).

le district de Caudebec en particulier, la propriété non bâtie ecclésiastique ne comprenait que 5 pour 100 de la superficie totale. Les biens du clergé régulier étaient de beaucoup les plus vastes : deux abbayes, Jumièges et Saint-Wandrille, possédaient à elles seules 1 226 ha.[1] sur les 70 400 qui formaient le district de Caudebec. Les registres de Vingtièmes que nous avons dépouillés attribuent au curé, presque partout, 2 ou 3 ha. dont il dirigeait en général la mise en valeur ; les fabriques, les confréries, avaient aussi quelques fermes, ou plus souvent des champs, des herbages, de ces « terres écales » qui ne se rattachaient nettement à aucune exploitation. Mais il est certain que les biens du clergé étaient relativement peu étendus. Ceux des autres ordres sont difficiles à discerner d'après les rôles des Vingtièmes qui n'indiquent presque jamais la qualité des propriétaires ni des tenanciers. La particule ne suffit évidemment pas à reconnaître les gentilshommes ; nos registres mêmes montrent des exemples certains de son usurpation ; et, d'autre part, on n'y voit qu'un très petit nombre de titres nobiliaires. De même, à l'intérieur du Tiers-État, il est presque impossible de distinguer les « bourgeois » des « paysans ». Le criterium proposé par M. Loutchisky et souvent adopté pour ces études nous semble ici sans valeur[2]. Comment croire que le titre de *sieur* suffise à reconnaître les bourgeois, les citadins ? La très grande majorité des propriétaires fonciers, même de ceux qui affermaient, ne le portait point ; il faudrait donc admettre l'existence dans chaque village d'une multitude de paysans qui eussent renoncé à faire valoir leurs biens. Or le revenu que beaucoup d'entre eux en tiraient n'était que de 20 à 40 livres ; il ne leur suffisait point pour vivre. Un petit nombre seulement pouvaient être « fabricants », ou marchands, ou charrons, ou même fileurs ou tisserands de profession ; les rôles n'indiquent pas, en général, d'autre occupation pour les hommes que la culture de la terre. Vraisemblablement, la plupart de ces propriétaires habitaient la ville ; et, si on ne les appelait point *sieurs,* c'était qu'on se souvenait de leur origine paysanne, ou que leur fortune, encore assez modique, n'inspirait point ce respect, ce sentiment d'une supériorité sociale dont témoignait le titre donné aux riches bourgeois.

S'il est malaisé d'évaluer numériquement la superficie de la propriété bourgeoise, son importance n'est point douteuse. Dans toutes les paroisses que nous avons étudiées, les propriétaires qualifiés de

[1] Lecarpentier, 138, p. 72.
[2] Loutschisky, 140.

« sieurs » possédaient quelques-unes des fermes les plus importantes. A Cléville, par exemple, « M. Fenestre » en avait 6, d'une étendue de 113 ha. et de 2 660 livres de revenu ; le sieur Le Vacher amodiait 48 ha. ; le sieur Heurtault, 28 ; le sieur Lacaille, 18. Hautot-le-Valois rapportait au sieur P. Duchatel 3 450 livres ; Saint-Pierre-l'Advis, 4010 livres au sieur Nic. Fiquet, 1 080 au sieur Baudry. Si l'on tient compte du nombre de propriétaires qui affermaient leurs biens et se distinguaient par là des travailleurs des champs, on voit que les gains de la culture passaient, dans une très forte proportion, à cette aristocratie du Tiers-État dont la puissance économique allait bientôt préparer le rôle politique. Sa richesse foncière semble s'être constituée en grande partie à la fin du Moyen Age. Durant les guerres atroces qui désolèrent la Normandie aux xive et xve siècles[1], la bourgeoisie semble s'être substituée à la noblesse dans les campagnes. Celle-ci fut décimée par les hostilités, qui amenèrent l'extinction de nombreuses lignées de gentilshommes[2]. Les survivants furent réduits à la misère par les pillages, par l'impossibilité d'exiger les redevances de leurs paysans, quelquefois par les confiscations. La bourgeoisie urbaine saisit cette occasion de satisfaire sa vieille ambition, l'acquisition de la terre. Les ennemis arrêtant tout négoce, elle consacra ses capitaux, durant la guerre, à l'acquisition d'un très grand nombre de fiefs. Ceux des nobles qui hésitaient à vendre leurs biens durent souvent les engager en nantissement de leurs dettes : c'étaient encore les bourgeois qui s'en emparaient si la dette n'était pas acquittée. De même, si le seigneur ne pouvait payer ces « rentes à viage » qu'il avait consenti de leur servir en échange d'une somme souvent insignifiante, il leur abandonnait les terres sur lesquelles elles étaient constituées. Ainsi la bourgeoisie urbaine s'empara des terres avec tous les privilèges qui y étaient attachés[3]. — Elle continua à augmenter sa richesse immobilière aux xviie et xviiie siècles. L'industriel, le négociant qui voulaient consolider leur fortune, achetaient des biens-fonds, seul placement qui leur assurât un revenu fixe à une époque où les rentes d'État étaient irrégulièrement payées. Nous avons montré comment, vers 1760-1770, ils se taillèrent leur large part dans le dépècement des communaux, des terres vaines. Signalons aussi l'étendue des propriétés immobilières ac-

[1] Sur ces guerres et sur la misère qu'elles entraînèrent, cf. De Beaurepaire, 123, dernier chapitre ; Puiseux, 506 ; Lefèvre-Pontalis, 499 ; Coville, 488.

[2] Beaucousin, 457, p. xiv.

[3] Pour cette évolution sociale, nous ne pouvons que renvoyer à la longue étude de De Beaurepaire, 123, p. 474 ; cf. Delisle, 132, p. 195.

quises par les titulaires d'offices judiciaires ou financiers. Lorsque la royauté vendit quelques-uns de ses domaines au début du XVIIIe siècle, ce fut à eux, en majeure partie, que furent adjugés les biens et les droits qui en dépendaient ; ainsi, sur les 46 560 livres qu'avait values au fisc, de 1702 à 1726, la vente de l'ancien duché de Longueville, près des 2/3, soit 30 793 livres, avaient été versés par des présidents, des conseillers ou des substituts au Parlement de Rouen, à la Cour des Aides de Normandie, par un maître des comptes, un intendant des Finances et des trésoriers de France. Sauf dans un cas, la noblesse d'épée semble s'être tenue à l'écart de ces enchères[1] ; par cet effacement que lui commandait sans doute sa pénurie, elle laissait sa rivale, la noblesse de robe, acquérir, non point seulement des terres, mais encore des droits féodaux, des justices, des prévôtés. Les parlementaires allaient faire figure de seigneurs dans les paroisses rurales, où les Bernières, les Grombart, les Miromesnil avaient obtenu que leurs possessions fussent érigées en fiefs de haubert, en châtellenies, en baronnies, en marquisats[2]. Ainsi se poursuivait cette évolution qui, depuis la guerre de Cent ans, tendait à substituer la bourgeoisie à l'ancienne noblesse, dans ses biens comme dans ses privilèges féodaux et son rôle auprès des paysans.

Cette bourgeoisie ne se bornait point à percevoir le revenu de ses terres ; elle était intimement mêlée à l'existence de la communauté rurale dont elle formait la classe dirigeante.

Beaucoup de citadins allaient passer une partie de l'année dans ces maisons de campagne dont Arthur Young vit une multitude sur la route de Rouen à Yvetot et Bolbec ; même entre Aumale et Neufchâtel, dans une région assez éloignée de Rouen, il remarquait le nombre de celles qui appartenaient à des marchands de cette ville[3]. Souvent elles étaient comprises dans des exploitations agricoles ; on relève, dans les *Annonces*, la mention d'une infinité de « rotures » qui comprenaient « un beau jardin de maître avec un petit pavillon au bout des bâtiments du fermier » (Triquerville-en-Caux) ; « les bâtiments pour fermier et pour maître », avec cette circonstance, importante pour un citadin en villégiature, qu' « on peut y recevoir

[1] Démembrement du duché de Longueville, Arch. Nat., Q1 1373. La terre et seigneurie d'Étrépagny, qui avait appartenu aux Longueville, était passée en 1709 à un sieur Bailly, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes (G7 499). Autres exemples d'adjudications de terres domaniales à des gens de robe et de finance, à la fin du règne de Louis XIV : Angerville, Rogerville, Gonfreville, La Chapelle-Gournay, Étretat (Q1 1366), Auffay (1374), Belmesnil (1375), Aubermesnil (1376), Hautot-sur-Seine (1381).

[2] Nombreux exemples dans Duplessis, 379, p. 215-224.

[3] A. Young, 396, I, p. 133 et 135.

tous les jours des lettres de Dieppe, Rouen et Paris » (Bosc-le-Hard) ; « deux masures édifiées de bâtiments à usage de fermier et d'une petite salle de maître » (Cléon)[1]. Venu se reposer dans sa maison des champs, le riche bourgeois vivait de la vie du village ; il pouvait s'informer des ventes de terre et accroître son domaine. Il s'y retirait souvent aux approches de la vieillesse et son activité se tournait vers la terre ; parfois il reprenait une ferme et en dirigeait l'exploitation. Le « Mémoire sur les encouragements qu'il serait utile d'accorder aux citoyens qui, après avoir rempli les charges municipales de la ville de Rouen, désireraient se retirer à la campagne », écrit par Dambourney vers 1765, est significatif de cette situation rien que par son titre[2]. Beaucoup n'avaient point redouté les charges qui leur incombaient dans ce cas : la taille, la corvée, les fonctions de syndic ou de collecteur. Même dans la force de l'âge, les bourgeois pouvaient être tentés de participer directement à la culture s'ils la voyaient rémunérer largement ces laboureurs avec lesquels ils se trouvaient en relations fréquentes. Boisguillebert nous apprend que vers 1700, lors de la hausse des denrées, les paysans n'acceptèrent point tous l'augmentation de fermages que voulaient leur imposer leurs maîtres ; alors ceux-ci prirent leur place et « de bons marchands de cette ville [Rouen], ayant commencé à labourer par nécessité, ont depuis continué par intérêt, déclarant que le profit de quelque commerce que ce fût n'approchait pas de celui du labourage »[3]. Sans doute, ils confiaient leur terre, dans l'intervalle de leurs visites, à quelque régisseur comme ce « domestique » que nous voyons, en 1697, chargé de faire valoir à Saint-Saire les biens du sieur du Deffant de la Londe, lieutenant général dans les pays d'Orléanais, Dunois et Angoumois[4]. Ce mode d'exploitation convenait surtout aux régions d'herbages, où la présence du maître n'est point toujours nécessaire. A la fin du XVII[e] siècle, les prés voisins de Gournay, comme ceux du pays d'Auge, étaient souvent loués pour un an à des bourgeois des villes voisines, dont le revenu foncier formait plus de la moitié du revenu total du terroir. Ils faisaient surveiller le bétail qu'ils engraissaient par un « gardien », ou bien ils louaient leurs pâtures, pour un ou deux mois, à des marchands de bœufs[5]. C'étaient

[1] *Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse Normandie*, I, p. 13 ; II, p. 29 ; III, p. 99, 197.
[2] Dambourney, 131, p. 242.
[3] Lettre du 3 septembre 1700, dans De Boislisle, 461, II, p. 53.
[4] Lettre de l'intendant De la Bourdonnaye, 17 mars 1697, Arch. Nat., G[7] 495.
[5] Lettre de l'intendant De Marillac, 3 juillet 1685. « Il n'y a rien de si commun dans

encore, sans doute, les procédés que devaient employer les bourgeois de Gournay qui, un siècle plus tard, figuraient si nombreux sur les rôles des paroisses voisines, comme le « sieur Ch. Duhamel, bonnetier » et le sieur Guillaume Hautecloque qui affermaient et exploitaient l'un pour 3 900 livres, l'autre pour 4 250 livres d'herbages à Saint-Clair[1]. La culture se prêtant moins que l'élevage à cette mise en valeur par un propriétaire ou un tenancier non résidant, les registres du canton de Fauville nous en révèlent moins d'exemples que ceux des environs de Gournay. Ils suffisent toutefois à nous en montrer le goût dans cette classe de grands propriétaires dont le préfet de la Seine-Inférieure, en l'an XIII, remarquait que « presque tous passent huit mois dans leurs terres et ont chacun une exploitation particulière plus ou moins étendue, ce qu'on appelle ici un faire-valoir »[2]. Rien de plus naturel dans cette seconde moitié du XVIIIe siècle, où les denrées se vendirent bien, où l'agronomie devint une spéculation fructueuse et, par surcroît, fut fort à la mode. On acheta souvent de la terre, non pour l'amodier, mais pour y constituer un « faire-valoir ». Tout en trouvant les baux trop courts, Dailly ne les voulait point rendre si longs que les propriétaires ne pussent aisément les résilier pour cultiver eux-mêmes[3]. On comptait sur leur exemple pour répandre la connaissance et la pratique des nouvelles méthodes, pour faire connaître les plantes récemment introduites, les expériences instituées par les Sociétés d'Agriculture[4] : c'était peut-être oublier la défiance ironique avec laquelle le paysan suit dans les champs du riche amateur les innovations dont l'évidence seule lui fait admettre le mérite. Il y avait là, toutefois, un élément de progrès dont il ne faut ni méconnaître ni exagérer la valeur. Ce

la Généralité de Rouen, écrivait-il le 5 octobre 1684, à propos de la taille des prairies du Bray, que de voir des habitants d'une ville ou d'une paroisse prendre à ferme et faire valoir des terres dans une autre paroisse, ou prendre les dîmes d'une paroisse voisine de sa demeure, et ordinairement les bourgeois des villes prennent à ferme des pâturages voisins ou font valoir les héritages qu'ils ont en propre dans la campagne » (G7 492).

[1] Vingtièmes du canton de Gournay. D'après Bodin, « les bourgeois les plus aisés de Gournay, drapiers, merciers, bonnetiers, marchands de fer, font en même temps valoir des héritages à la campagne, et ils s'en trouvent mieux que de leur négoce particulier » (Mémoire du 29 août 1787, Arch. S.-Inf., C 185).

[2] Arch. Nat., F1cIII, Seine-Inférieure, 8.

[3] P. 121.

[4] C'était l'espoir exprimé par la Commission d'Agriculture, du Commerce et du Bien public à l'Assemblée provinciale de 1787. Elle comptait pour la diffusion du progrès sur l'exemple donné par les grands propriétaires qui, à l'imitation des lords anglais, résideraient sur leurs terres si on cessait de les imposer trop lourdement sur les rôles des paroisses rurales ; les assemblées municipales, croyait-elle, les mettraient en contact direct avec le peuple (*Procès-verbal*, 476, p. 249).

ne fut point un fait négligeable que la présence dans les campagnes de cette bourgeoisie éclairée, instruite d'une science théorique, mais que corrigeait le sens pratique acquis dans l'expérience des affaires. Elle a pu contribuer à la diffusion des progrès techniques, par exemple en montrant la possibilité de remplacer la jachère par des prairies artificielles.

C'est peut-être aussi par le rôle de la bourgeoisie dans la vie rurale que s'explique l'importance du régime du fermage. Déjà au XVIIIe siècle, la Picardie et l'Artois étaient des pays de petite propriété paysanne[1], alors qu'aux environs de Fauville, de Gournay, d'Étrépagny, le 1/8 ou le 1/4 seulement des terres était possédé par les travailleurs des champs. Or les plateaux limoneux de l'Ouest de la Bresle ne diffèrent guère de ceux situés à l'Est de cette rivière ; le sol, aussi fertile, se prête aux mêmes cultures. Si le mode d'exploitation était aussi différent, c'est qu'il fut déterminé, non par les conditions naturelles, mais par des causes historiques.

Au XIIIe siècle, la plus grande partie du sol était cultivée par des tenanciers héréditaires qui, moyennant le paiement d'un cens fixe, de droits féodaux déterminés, ne pouvaient en être dépossédés ; si grevées fussent-elles, ces « censives » représentaient les origines de la propriété paysanne. Or, pendant les guerres des XIVe et XVe siècles, les pillages, la peste, la famine firent disparaître des familles entières parmi ces paysans ; d'autres s'expatrièrent ; et l'on vit, très souvent, les receveurs seigneuriaux ne savoir « qui sont les hoirs, ne trouver sur les héritages sur quoy faire exécution ». Dans ces cas de déshérence, les propriétaires féodaux rentraient en possession des domaines qu'ils avaient fieffés. Il leur suffisait de faire un procès « sur les aucuns qui sont mors ou absens pour les en débouter ». Ou bien ils obtenaient, comme l'abbaye de Fécamp, en 1438, et celle de Montivilliers, en 1446, des lettres royaux qui leur permettaient de reprendre et de défricher les terres abandonnées, quitte à les rendre aux anciens tenanciers, si ceux-ci consentaient à payer les rentes arriérées et les frais de culture[2]. Mais les paysans, qui revenaient des villes et des provinces lointaines où ils avaient dû fuir les horreurs de la guerre, se trouvaient hors d'état de les réclamer à ces conditions. Ceux-là mêmes qui, plus heureux, avaient pu rester dans leurs paroisses, ne purent souvent s'acquitter des charges qui leur garantissaient leur tenure ; beaucoup durent les « délaisser. » Ainsi le sei-

[1] Demangeon, 517, p. 339.
[2] De Beaurepaire, 123, p. 646 n. 3, 648, 652.

gneur recouvrait en très grande partie le domaine qu'il avait jadis concédé. Mais, dans la misère générale qui lui en rendait la libre disposition, il ne trouvait point à le fieffer aux conditions du passé. L'essayer, c'était amener les habitants de ses villages à émigrer, c'était empêcher ceux qui étaient partis de revenir ; pour « ratraire et tenir les hommes en la seigneurie », il fallut, dès le début du xve siècle, consentir à diminuer les charges qui pèseraient sur les cultivateurs[1]. Or, dans l'espoir de les rétablir une fois la guerre finie et ses ravages réparés, les seigneurs ne conclurent point des contrats de fieffe, qui auraient rendu perpétuelle la diminution de leurs revenus, mais bien des baux temporaires, à l'expiration desquels ils comptaient relever les prix ; il fallait d'ailleurs réserver les droits des tenanciers absents ou disparus. « Le bail à louage, dit M. de Beaurepaire, prit alors une importance qu'il n'avait point encore eue. Une foule d'héritages délaissés furent baillés à grain ou à argent, par suite de l'impossibilité où l'on se trouvait partout d'amener les paysans à les prendre à héritage, au prix des anciennes fieffes. »[2] Les fieffataires, en délaissant leurs biens, demandaient à en devenirs fermiers. Il y eut même des petits propriétaires qui durent aliéner leurs champs ou leurs troupeaux, quitte à les reprendre des acheteurs à ferme ou à métairie[3]. Encore assez rare au XIIIe siècle, le système du fermage se faisait sa place à côté de celui de la tenure héréditaire. Comme le prix des baux restait très inférieur à celui des anciennes fieffes, le manant y vit un soulagement de sa misère, mais il n'était plus que l'occupant temporaire de ces exploitations dont il avait jadis eu l'usufruit perpétuel ou la propriété. Cette transformation juridique, avec ses conséquences économiques et sociales, ne fut point arrêtée par la pacification de la Normandie. Provoquée par les calamités de la guerre, elle se poursuivit, par une fortune étrange, lorsque la fin du xve siècle ramena la prospérité dans tout le royaume[4]. Lors de cette

[1] De Beaurepaire, p. 653.

[2] *Ibid.*, p. 646. L'auteur donne, p. 647, un exemple typique de la façon dont les propriétaires cherchèrent à tirer parti de leurs biens. En 1422, le Chapitre de Rouen envoyait ces instructions au « distributeur » de ses domaines à la Neuville-Champ-d'Oisel : « Quant aux héritages qui sont en la main des chanoines duement par délai d'héritage [c.-à-d. abandonnés par les tenanciers], est advis que il soit bon que ils soient criés à cri de paroisse par trois dimanches, ou plus se l'en veult, et que ils soient baillés à héritage le plus seurement que l'en pourra au pris ancien, qui pourra, et, se ils ne pouvaient estre baillés à héritage prouffitablement au pris ancien ou près dudit pris ancien, que ilz soient baillés à louage jusques à six ans le plus que l'on pourra, car il semble que le temps est au plus vil, c'est assavoir, la terre et maisons. »

[3] *Ibid.*, p. 645, 648.

[4] *Ibid.*, p. 670, 677.

Renaissance économique, si mal connue encore, les propriétaires féodaux se gardèrent, en général, de donner leurs terres en fieffes ; car, le cens restant invariable alors que tous les prix s'élevaient, ils auraient vu peu à peu leurs revenus diminuer. Au contraire, le système des baux temporaires leur permettait d'exiger, à chaque renouvellement, une redevance plus forte, de prélever leur part dans l'accroissement de la richesse publique. Les biens que la mort, l'absence ou la misère des tenanciers avaient fait rentrer dans leur domaine immédiat continuèrent donc, comme au moment « où tout était au plus bas », à être loués et non plus fieffés. C'est le régime foncier actuel qui s'établit en relâchant le lien qui attachait l'homme à la terre.

Peut-être les paysans auraient-ils pu acheter ces fermes et les faire sortir du « domaine proche » des féodaux, s'ils avaient trouvé devant eux une noblesse besogneuse, forcée par la pénurie de démembrer ses biens. Mais, souvent, celle-ci avait dû céder ses terres, ses droits seigneuriaux à la bourgeoisie et s'effacer devant elle. Enrichie par l'industrie, le négoce, les offices publics, la bourgeoisie considérait ses acquisitions foncières comme un excellent placement de sa fortune ; la hausse des denrées au XVIII[e] siècle lui permit d'augmenter les fermages. Dans ces conditions, pour la décider à vendre ses biens, les paysans eussent dû lui en offrir un prix bien plus élevé que celui auquel des gentilshommes ruinés auraient consenti à dépecer leurs domaines. Sans doute, ils ne purent réunir les capitaux nécessaires et durent se contenter de louer les terres qu'ils ne pouvaient acheter. Ainsi la Normandie orientale resta un pays de fermiers, parce que la propriété foncière appartenait, en grande partie, à une classe dont la puissance économique ne cessait de croître.

2. — Les exploitations.

Pour classer les exploitations suivant leur superficie, nous avons adopté les mêmes catégories que l'*Enquête agricole* décennale la moins ancienne, celle de 1892. Nous appellerons donc *très petites exploitations*, les tenures de moins d'un ha. ; *petites exploitations*, celles de de 1 à 10 ha. ; *moyennes exploitations*, celles de 10 à 40 hectares, et *grandes exploitations*, celles de plus de 40 hectares.

	NOMBRE DES EXPLOITATIONS					ÉTENDUE DES EXPLOITATIONS (en hectares)				
	TRÈS PETITES	PETITES	MOYENNES	GRANDES	TOTAL [1]	TRÈS PETITES	PETITES	MOYENNES	GRANDES	TOTAL
Caux.										
Alvimare	30	49	12	5	96	11,62	229,57	228,76	378,68	848,63
Auberbosc	5	24	5	3	37	1,63	96,40	86,60	249,18	433,81
Auzouville	2	13	3	3	21	1,83	41,26	60,47	187,91	291,47
Bennetot	13	20	9	6	48	6,13	72,02	183,64	409,31	671,10
Cléville	21	27	9	6	63	6,02	96,60	209,09	332,38	644,09
Foucard	20	27	8	6	61	8,16	79,06	132,35	449,84	669,41
Hautot-le-Valois	9	30	13	3	55	3,20	117,60	334,60	241,00	696,40
Ricarville	13	31	9	4	57	5,10	110,29	142,16	294,13	551,68
Saint-Pierre l'Advis	13	16	9	3	41	8,94	65,11	206,50	220,00	500,55
Trémauville	8	11	3	3	25	2,65	46,57	71,89	224,67	345,78
TOTAL pour le Caux	134	248	80	42	504	55,28	954,48	1 656,06	2 987,10	5 652,92
Vexin.										
Heudicourt	85	46	12	6	149	24,56	75,46	211,77	446,43	758,22
Mouflaines	65	11	»	2	78	17,05	21,88	»	232,17	271,10
Richeville	62	34	1	»	97	17,63	68,20	25,00	»	110,83
Saussay	74	18	3	4	99	18,18	54,00	51,51	344,93	468,62
Thil (Le)	65	20	3	2	90	20,16	88,30	39,92	293,27	441,65
Vatimesnil	34	7	»	3	44	12,29	22,28	»	293,30	327,87
TOTAL pour le Vexin	385	136	19	17	557	109,87	330,12	328,20	1 610,10	2 378,29
Bray.										
Avesnes	20	34	9	3	66	10,0	117,5	220,9	181,5	529,9
Elbeuf	29	46	12	5	92	14,5	139,2	228,0	360,0	741,7
Saint-Aubin	14	25	4	2	45	7,6	100,5	85,4	105,4	298,9
Saint-Clair	4	16	6	»	26	3,0	49,5	136,2	»	188,7
TOTAL pour le Bray	67	121	31	10	229	35,1	406,7	670,5	646,9	1 759,3
Proportion p. 100.										
Caux	27	49	16	8	100	0,9	17	29	53	100
Vexin	69	24	4	3	100	4	14	14	68	100
Bray	29	53	14	4	100	2	23	38	37	100

Dans la région de Fauville, nous voyons un très grand nombre de

[1] Les chiffres de cette colonne peuvent être inférieurs au total des propriétaires et des fermiers indiqué dans le tableau de la p. 261 ; il arrive quelquefois, en effet, qu'une même exploitation comprenne des terres dont le cultivateur est propriétaire et d'autres qu'il afferme.

petites exploitations, mais nous constatons en même temps que la majeure partie du territoire était occupée par de grosses fermes. Il faut séparer les premières des très petites tenures, de moins de 1 ha., qui formaient moins de 1 pour 100 de la superficie totale ; celles-ci représentaient seulement une masure, plantée de quelques pommiers parmi lesquels s'élevait la chaumière, un pâtis dont l'herbe ne suffisait point à nourrir une vache ; elles ne consistaient que très rarement en un champ labouré. Région de céréales, le Caux ne se prêtait pas à un morcellement aussi avancé que la Flandre ; son assolement ne comportait pas assez de ces plantes industrielles, le lin, le colza, l'œillette, qui exigent un travail minutieux, mais le rémunèrent bien ; sa culture n'était pas assez intensive pour qu'une parcelle infime pût absorber l'activité du paysan. On ne peut donc considérer ces tenures minuscules comme de véritables exploitations agricoles. Il n'en était pas de même pour celles de 1 à 10 ha. qui possédaient, non pas seulement une « masure bâtie », mais aussi des guérets. Dans chaque village, il y avait quinze à trente de ces fermes, dont le nombre égalait presque la moitié du total des exploitations. Cette importance numérique de la petite culture peut nous surprendre dans le Caux ; pour labourer les fortes terres du limon qui repose sur l'argile à silex, deux ou trois chevaux ne sont pas de trop devant la lourde charrue cauchoise, et comment les nourrir, comment utiliser leur force de travail sur une exploitation de 2 ou 3 ha.? La difficulté a pu être résolue, çà et là, par des associations analogues à celles que nous connaissons dans la vallée de la Seine, où les pauvres laboureurs, les « personiers », se prêtaient leurs chevaux pour compléter leurs attelages[1]. Mais l'association répugne trop au caractère normand pour que cette pratique ait pu se généraliser. Plus d'une fois, croyons-nous, le petit fermier se résignait à ne labourer que la surface ou à surmener ses chevaux, sans se laisser rebuter par ces inconvénients et sans renoncer à la culture. Souvent, d'ailleurs, il comptait pour vivre moins sur la vente de son blé et de son bétail que sur celle du coton filé par lui et ses enfants ; les paroisses n'étaient point rares où « les laboureurs fermiers » avaient spéculé sur ces gains, « dans les engagements qu'ils ont pris avec leurs propriétaires, pour les aider à payer leurs fermages sur le pied de la location actuelle ».[2] En Picardie, l'industrie rurale avait développé la propriété paysanne ; dans le Caux, où la propriété foncière resta à la

[1] Lettre de Dambourney, 30 août 1785, Arch. Nat., H[1] 1518, p. 87.
[2] État des pauvres de Salmonville-la-Rivière, 1788, Arch. S.-Inf., C 2212.

bourgeoisie, elle favorisa la formation ou l'accroissement d'une classe de petits fermiers, où entrèrent beaucoup de journaliers dont elle avait rempli le « bas de laine ». Ce fut elle qui multiplia ces menues exploitations dont Arthur Young remarqua le nombre de Rouen à Yvetot et au Havre[1] : le contraste était saisissant avec cette Angleterre où l'essor et la concentration de l'industrie avaient été préparés par la disparition des petites tenures[2].

Ce que ne vit point Arthur Young et ce que nous révèlent, outre les témoignages de Lepecq de la Cloture et de Noel, outre une statistique des charrues du district de Cany en l'an II[3], le document le plus précieux de tous, nos rôles de Vingtièmes, c'est que les petites exploitations, malgré leur nombre, occupaient seulement une faible partie du territoire agricole : à peine 17 pour 100. Or celles de 10 à 40 ha. s'étendaient sur 29 pour 100 et celles de plus de 40 ha. sur 53 pour 100 : le quart des exploitants était maître des 4/5 du sol cultivable. On trouvait presque dans chaque village plusieurs fermes de 60, 80 et même 100 ha. ; à Bennetot, dont le finage mesurait 671 ha., le seigneur, M. de Normanville, louait 4 fermes, une de 110 ha., une de 80, une de 60 et une de 56 ha. Et cette situation n'était point particulière aux environs de Fauville. Visitant la Seine-Inférieure en 1795, au moment où la vente des biens nationaux amenait pourtant le morcellement du sol, Noel écrivait encore que « le système des grandes fermes prévaut généralement dans ce district, comme dans ceux qui représentent les pays précédemment régis par la coutume de Caux, dont les dispositions tendaient toutes à l'indivisibilité des grandes propriétés. »[4] Si la prédominance de ce système n'était pas exclusivement liée aux règles du droit successoral, s'il a pu exister dans des pays régis par une autre législation, l'explication donnée par Noel n'est point cependant sans valeur. Tandis que la « Coutume générale de Normandie » partageait également entre les fils les biens roturiers, la « Coutume du bailliage de Caux et autres lieux tenant nature d'iceluy » spécifiait que le « manoir et pourpris », la masure avec ses bâtiments, ses plantations, son jardin, devaient revenir en son intégrité à l'aîné, qui recevait, de plus, les deux tiers du reste de

[1] A. Young, 396, II, p. 384.

[2] Mantoux, 252, 1re partie, chap. III : « Les remaniements de la propriété foncière », p. 126 et suiv.

[3] Lepecq de la Cloture, 342, p. 189 ; Noel, 390, p. 231 ; — « Le district de Cany est presque composé de très gros cultivateurs, faisant valoir depuis 50 arpents jusqu'à 400 » (Arch. Nat., F10 348).

[4] Noel, *loc. cit.*

la succession ; le dernier tiers devait être réparti entre tous les puînés[1]. Si on avait loti suivant ces principes une ferme cauchoise, chacun des puînés n'aurait obtenu que quelques ha. de guérets, ne se rattachant à aucune exploitation constituée ; il n'aurait vendu ou loué que difficilement ces « terres écales » ; aussi préférait-il généralement ne pas exiger le partage de la ferme. Celle-ci se louait en bloc, même quand elle avait plusieurs propriétaires, comme cela se pratique aujourd'hui dans le Vexin. Ainsi la Coutume du Caux a pu contribuer à maintenir dans leur intégrité les grandes exploitations qui, dans d'autres régions, se sont conservées ou se sont formées par des raisons d'ordre économique.

Elles se rencontraient dans le Bray, semble-t-il d'abord. Des dix articles que comprend le rôle des Vingtièmes d'Alges, près de Gournay, trois étaient taxés sur un revenu de 5 000, de 4 700 et de 1 250 livres, alors que le rapport des tenures du Caux dépasse très rarement 2 000 livres et n'atteint jamais 3 000 livres. Mais cette différence provient de la valeur des prairies qui nourrissaient les vaches laitières. Ni par leur étendue, ni par leur nombre, les grandes exploitations du Bray n'égalaient celles du Caux, du moins dans les paroisses dont nous avons analysé les registres d'impositions : elles ne comprenaient que 4 au lieu de 8 pour 100 du nombre total et ne couvraient que 37 au lieu de 53 pour 100 du territoire agricole. Par contre, les fermes de moins de dix hectares s'étendaient sur 25 au lieu de 18 pour 100, et celles de 10 à 40, sur 38 au lieu de 29. Ces proportions seraient légèrement modifiées si l'on pouvait faire état des rôles d'autres villages, trop incomplets ou trop vagues pour être utilisés. A Bellozanne, à Ménerval, sur la lisière de ces landes qu'ils revendiquèrent en 1783, les ducs de Montmorency faisaient valoir des domaines dont le revenu, seul spécifié, nous montre que le taux de la grande exploitation eût été relevé si nous eussions pu les faire entrer dans nos calculs. Il n'en reste pas moins vrai que dans aucune paroisse voisine de Fauville, ce taux n'était aussi faible qu'à Saint-Aubin et Saint-Clair, près de Gournay, à Elbeuf et Avesnes, sur la

[1] Basnage, 359, I, p. 445. Ce privilège accordé à l'aîné était en désaccord, à la fin du XVIIIe siècle, avec le sentiment de l'égalité des fils dans la famille, et de nombreux cahiers réclamèrent sa suppression en 1789. Aussi, « quoique les terres du pays de Caux soient bonnes, elles se vendent un peu moins cher que celles d'autres endroits de cette Généralité, à cause de la Coutume qui adjuge au fils aîné presque tout le bien situé dans ce pays, ce qui fait que bien des personnes préfèrent acquérir dans des pays de Coutume générale, où les enfants partagent également » (Mémoire sur les bureaux de toilerie, 1782, Arch. Nat., F[12] 650). La situation d'un bien en « Coutume générale » est parfois signalée comme un avantage dans les descriptions des *Annonces, affiches*... (I, p. 45).

terrasse cénomanienne. Comment expliquer cette infériorité ? Nous sommes dans un pays d'élevage ; même à Avesnes, où les terres arables occupaient près des deux tiers du finage, les répartiteurs constataient qu' « il se faisait beaucoup de beurre ». Or l'élevage convenait plus que la culture à la petite exploitation, à une époque où les communes, les terres vagues, si vastes encore dans le Bray, permettaient même à un « pauvre particulier » de nourrir une ou deux vaches à peu de frais. Supposons qu'il eût réalisé quelques économies à filer du coton pour les fabricants de Forges ou à tisser des serges pour ceux d'Hanvoile : il pouvait louer, ou même acheter, 3 ou 4 ha. de masures ; le soin du bétail qui paissait dans ces enclos ne réclamait point assidûment sa présence comme les soucis de la culture dans une petite ferme des plateaux ; il lui était plus facile qu'à un Cauchois de combiner l'industrie et la conduite d'une exploitation rurale. En fait, nous voyons qu'à Elbeuf, par exemple, les articles de 1 à 10 ha. ne comprenaient guère que des masures, très rarement jointes à des terres arables ; c'est par cette prédominance de l'élevage que s'expliquait leur nombre : 46 sur 92, et leur étendue relative, 139 ha. sur 742. Quant à l'importance des fermes moyennes par rapport aux grandes fermes, peut-être faut-il rappeler que le prix et le loyer de la terre étaient très élevés, que l'herbager brayon devait débourser à chaque printemps une somme considérable pour acheter le bétail à engraisser. Des exploitations de 100 ha. eussent exigé un fonds de roulement, des avances que voulaient ou que pouvaient consentir bien peu de cultivateurs.

Le Vexin se distinguait du Bray par l'insignifiance relative de la petite et de la moyenne culture. Réunies, elles ne comptaient que 28 pour 100 des exploitations, au lieu de 67 près de Gournay, et n'occupaient que 28 pour 100 du sol, au lieu de 61. Par contre, les exploitations de plus de 40 ha. accaparaient 68 pour 100 des terres, contre 53 dans le Caux et 37 dans le Bray. C'était déjà le régime de la grande culture qui prévalait dans les riches terres à blé du Vexin. Il y avait une ferme de plus de 100 ha. dans cinq sur six des paroisses que nous avons étudiées. 137 ha. à Mouflaines, 141 à Heudicourt, 160 à Saussay, 163 à Vatimesnil, et jusqu'à 243 au Thil : telle était l'étendue de ces immenses entreprises agricoles, gérées parfois par le propriétaire lui-même ou par un régisseur, plus souvent par un locataire, dont l'importance caractérisait déjà l'économie rurale de cette région. C'était pour elles et pour quelques fermes de 50 à 70 ha. que travaillaient la plupart des habitants des villages. Comme les petites exploitations étaient beaucoup plus rares que dans le Caux

et le Bray, et comme l'industrie rurale était moins répandue, presque tous les paysans étaient devenus les salariés de la grande culture. Plus heureux en cela que les journaliers voisins de Fauville et de Gournay, ces ouvriers agricoles possédaient en général leur maison et le jardin ou la masure attenants ; c'était la multitude de ces propriétaires parcellaires, inscrits aux rôles pour une chaumière et dix ou vingt ares de terre, qui élevait jusqu'à 72 pour 100 la proportion du faire-valoir direct dans le Vexin.

La Normandie orientale n'a pas échappé tout entière à cette concentration agraire que l'on a signalée, à la fin de l'Ancien Régime, dans plusieurs de nos provinces du Nord et de l'Ouest [1]. Dans la Flandre maritime, l'Artois, la Picardie, le Boulonnais, l'Ile-de-France, la Basse Normandie, le Maine, l'usage s'introduisit alors de réunir plusieurs fermes en une seule. Beaucoup de paroisses, lors de la convocation des États-Généraux, se plaignirent de la disparition des petites tenures dont les bâtiments étaient détruits. Dans un mémoire dont la Constituante ordonna l'impression, un propriétaire de Crépy, Fanon, affirmait qu'en 1760 la majeure partie des villageois, dans le Soissonnais et la Picardie, étaient « encore aisés par la culture à bras de quelques arpents de terre » ; ils en auraient été dépouillés par ces réunions de fermes et réduits à la mendicité ou à l'émigration [2].

Les paysans du Caux semblent avoir moins souffert que ceux des régions voisines. Dans les rôles du canton de Fauville, on ne trouve trace que d'une douzaine de « réunions » pour dix paroisses, encore étaient-elles très souvent insignifiantes. A Ricarville, en 1785, J. Lelieupvre louait deux fermes, l'une de 10 ares et l'autre d'1 ha., 40 ; J. Baudet en occupait deux de 60 ares chacune : ce sont les seuls exemples pour ce village. Loin que le sol fût accaparé par quelques-uns, il y avait plutôt une tendance au morcellement dans beaucoup de communautés, où les gains de l'industrie étaient consacrés, non point à l'achat, mais à la location de la terre. D'après Arthur Young, les grands propriétaires du Caux démembraient leurs biens en une multitude de parcelles qu'ils amodiaient, pour un loyer hors de proportion avec le rendement, à des paysans mi-ouvriers, mi-cultivateurs : ce fut, à ses yeux, l'une des caractéristiques de la contrée qu'il traversa de Rouen au Havre [3]. Le fait nous est

[1] Sagnac, 507, p. 80 ; Sée, 510, p. 262.
[2] Arch. Nat., F^{10} 257.
[3] A. Young, 396, II, p. 384.

aussi attesté par un rapport de l'Assemblée provinciale de 1787. « Les propriétaires qui, dans le Caux, se sont déterminés à morceler leurs possessions ont augmenté leurs revenus, la population, l'industrie et l'aisance de leurs paroisses » ; et l'on ajoutait : « C'est à ceux dont les biens sont situés ailleurs à juger par des essais s'il conviendrait de provoquer un jour le désir de l'Assemblée pour que cette méthode s'accréditât volontairement dans le reste de la Généralité »[1].

On était en droit, en effet, d'opposer le Caux aux pays qui le bordent, à l'Est comme au Nord-Est. A Boos, en 1788, la municipalité eût voulu « diminuer les grandes occupations, c'est-à-dire partager les grandes fermes ; par ce moyen, on aurait une culture plus soignée et l'emploi d'un plus grand nombre de domestiques »[2]. Dans les bailliages des Andelys, de Charleval, de Lyons, les Cahiers du Tiers contenaient le vœu « qu'il ne soit permis à aucun fermier de tenir à loyer plus d'une ferme logée »[3]. Toujours dans le Vexin, dans le département de Gisors, le Bureau intermédiaire assurait « que la réunion considérable des biens en un même corps de ferme a pu contribuer à la décadence de l'élevage du mouton ».[4] Si nous descendons dans le Bray, nous voyons affirmer à Forges que « les seigneurs, s'étant rendus propriétaires d'un nombre infini d'habitations limitrophes de leurs vastes possessions, auraient, en les réunissant, expulsé de leurs paroisses une population utile à l'agriculture et mis dans les mains de leurs fermiers l'exploitation presque entière de ces mêmes paroisses »[5]. Le curé de Fresles, au Nord-Ouest

[1] *Procès-verbal...*, 476, p. 259. On ne trouve aucune allusion à des réunions dans les cahiers des paroisses des bailliages de Dieppe et Cany, ni dans ceux de la sergenterie de Pavilly (environ 300 cahiers).

[2] Saint-Denis et Duchemin, 410, V, p. 73.

[3] Arch. S.-Inf., B, cahiers généraux du Tiers des bailliages.

[4] Arch. S.-Inf., C 2140, p. 86. Dans le cahier de Forêt-la-Folie, on voit se plaindre des réunions, non seulement la masse des fermiers, mais encore les « journaliers et aoûteux » qui comptaient auparavant sur les petits exploitants pour les aider à cultiver un coin de terre : « depuis certain nombre d'années que les fermiers aisés ont retiré l'occupation des autres, ils [les manouvriers] ne peuvent trouver à faire labourer le peu de terre qu'ils ont à faire valoir, ni les voitures à eux nécessaires et à temps, qu'en les payant extraordinairement cher ». De plus, ces gros fermiers leur font regretter « les temps heureux où leurs aïeux, chéris et considérés des fermiers moins fortunés et compatibles à leur sort, travaillaient ensemble avec courage comme pour le même intérêt et vivaient aussi de pareille nourriture » (Arch. Eure, B, bailliage de Gisors). Dans nombre de paroisses du Vexin, les journaliers qui ne parvenaient plus à se louer s'entendirent avec les petits exploitants pour demander que personne ne pût faire valoir plus d'une ferme, ou de 2 ou 3 charrues (*ibid.*, B, bailliage des Andelys : Suzay, Orgeville, Neuville-sous-Farceaux, La Londe, Guiseniers, Farceaux, Daubeuf, Cuverville, Boisemont, Bacqueville).

[5] Hippeau, 470, VI, p. 242.

de Neufchâtel, cherchait une des causes de la misère de ses paroissiens dans l'usage, adopté par les paysans les plus riches, de faire valoir plusieurs domaines à la fois, « enlevant ainsi le moyen de vivre honnêtement au petit fermier, réduit à être leur locataire et leur serf, ou à mendier pour lui et ses enfants »[1]. Pour les paroisses des environs de Gournay, il suffit de tourner quelques feuillets des Vingtièmes pour remarquer le nombre et l'importance des réunions. A Saint-Clair, sur 6 articles supérieurs à 10 ha., 4 avaient été formés par ce procédé. Sur ses quatre fermes, le seigneur d'Alges en louait deux au même Ch. Allez pour un loyer total de 4 700 livres. Elbeuf présente 9 exemples : le cas plus significatif est celui du sieur J. L. Gambu qui avait pris en main la direction de 5 fermes à la fois, d'une étendue totale de 130 ha., pour lesquelles il payait 4 500 livres à la marquise de Nicolay et 170 à un autre propriétaire[2]. Ainsi, malgré les causes qui avaient jusqu'alors assuré leur prédominance dans le Bray, les petites et moyennes tenures étaient exposées à se confondre dans d'immenses domaines, tandis que dans le Caux elles étaient protégées, sinon multipliées, par l'accroissement de la population industrielle.

Les origines de la concentration foncière restent un problème ; il nous manque même l'une des données les plus nécessaires à sa solution, la connaissance des régions où elle eut lieu. Les provinces où l'accaparement des fermes a été dénoncé figuraient presque toutes parmi les plus riches de l'ancienne France : toutefois, on ne s'explique point qu'il soit inconnu en Bretagne, alors qu'il a été signalé dans des contrées limitrophes, de sol et de fertilité analogues, la Basse Normandie et le Maine. Tant qu'on n'aura point précisé sa localisation géographique, on ne pourra que construire des hypothèses plus ou moins vraisemblables. On est en droit de rappeler, cepen-

[1] De Beaurepaire, 124, p. 87.

[2] On lit dans le Cahier de doléances de Beaulevrier, paroisse de Saint-Quentin-des-Prés : « 1° Tant voisins de la ville de Gournay, nous avons la douleur de voir beaucoup de bourgeois... qui font valoir plusieurs fermages par occupation, ce qui au su de tout le monde est préjudiciable à l'État, parce qu'une ferme régie par occupation ne rapporte pas comme celle qui est tenue par les maître et maîtresse. 2° Nous voyons avec peine encore qu'un même fermier loue plusieurs fermes et ôte par là à d'autres fermiers la faculté de s'occuper d'élever leur famille et d'occuper des ouvriers. 3° Le propriétaire détruit des fermes pour les réunir en une seule, ôtant par là pour les mêmes raisons que ci-dessus à bien des jeunes gens la facilité de s'établir. » Celui de Saint-Michel-d'Halescourt déplore que « les seigneurs et gros propriétaires démolissent plusieurs fermes, même jusqu'à 4 ou 5, pour les réunir en une seule ; c'est ce qui est une chose très préjudiciable pour les moyens fermiers et les met dans le cas de rester souvent sans fermes ». Celui de Compainville se plaint que les réunions arrêtent l'accroissement de la population (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Neufchâtel).

dant, qu'il a coïncidé avec la hausse des produits agricoles et des fermages : beaucoup eurent pour la première fois le sentiment que l'agriculture pouvait devenir une spéculation avantageuse, au même titre que l'industrie ou le commerce. La terre leur apparut comme un capital, dont on cherche à tirer le plus haut revenu possible et qu'on augmente s'il rapporte un intérêt suffisant. Ce qui transforma les campagnes françaises, comme quelques années auparavant les campagnes anglaises, ce fut vraisemblablement, selon la formule de M. Mantoux, « l'esprit commercial appliqué à l'agriculture ».[1] Comme il réussit à tirer du sol un profit inconnu jusqu'à ce temps, le champ des opérations s'étendit. Un fabricant monte de nouveaux métiers si les affaires prospèrent ; de même alors, un cultivateur, encouragé par le succès, visait à agrandir son domaine. L'un des moyens, c'était d'absorber ces petites fermes, si nombreuses dans chaque village normand, dont l'exploitation était restée tout empirique. Telle fut la tactique de ces bourgeois, les Charles et Emée Duhamel, les Hautecloque qui devinrent si puissants dans les environs de Gournay. Mais ils durent faire place, à côté d'eux, à certains paysans. Les réunions, en effet, profitèrent en grande partie à cette aristocratie rurale qui s'était constituée dans chaque village et que ses intérêts opposaient à la masse des manants. L'antagonisme entre les « riches laboureurs » et les « petits particuliers » éclate dans tous les textes où s'est exprimée la vie populaire à la fin du XVIIIe siècle. Nous l'avons marqué dans la question des communaux, que les premiers tâchèrent parfois d'acquérir au détriment des seconds, dans la question de la vaine pâture ; nous l'avons retrouvé dans les doléances de ces municipalités qui, vers 1787-1789, reprochaient aux journaliers d'avoir déserté les fermes pour filer du coton. L'accaparement des terres en est la manifestation la plus lumineuse, puisqu'il enlevait aux petits fermiers la possibilité de mener une vie indépendante, les réduisant au salariat ou à l'émigration. Ce qu'il faudrait chercher, c'est d'où vinrent les capitaux qui permirent de les évincer, de 1770 environ à 1789. La voie ne nous serait-elle pas indiquée par Fanon, dans son Mémoire sur la Picardie? il s'agit d'un phénomène commun à la Picardie et à la Normandie, et qui a pu avoir les mêmes causes. Le mal, dit Fanon, « commençait déjà à se faire sentir dès 1760, mais la cherté du blé, depuis 1768 jusqu'en 1775, l'a fait croître avec une rapidité incroyable ». Les mauvaises récoltes de ces années ont pu, en effet, augmenter l'écart qui divisait les

[1] 252, p. 177.

classes rurales, en ajoutant à la fortune des riches, en aggravant la misère des pauvres. Alors comme en 1709, on eut lieu de soupçonner les premiers de spéculer sur la hausse des subsistances: « par l'effet d'une avidité presque incroyable, on a vu des laboureurs, non contents du blé de leur récolte, enlever celle de leurs voisins à des prix au-dessus du prix courant » pour la livrer à ces blatiers, ces commissionnaires qui parcouraient le plat pays[1]. Quant au petit cultivateur, il ne pouvait guère profiter de ce renchérissement des denrées. Vivant au jour le jour, il était forcé de céder sa récolte le plus tôt possible après la moisson, de l'apporter sur le marché en un moment où le nombre des vendeurs déterminait chaque année la baisse des prix ; dépourvu de capitaux, il ne pouvait conserver ses sacs de grains pour attendre le relèvement des cours. Parfois même il ne pouvait garder assez de blé pour ses semailles et pour sa nourriture ; les paysans, en 1767 et 1768, durent venir acheter du pain à Rouen[2]. C'était dans les famines que s'accusait le plus nettement la supériorité commerciale de la grande exploitation ; seule, elle pouvait se défaire de ses produits au moment le plus opportun. Quoi d'étonnant, si ses possesseurs purent supplanter les tenanciers de fermes moins importantes? Mal payés par ceux-ci, les propriétaires préférèrent confier leurs domaines, en bloc, à de riches cultivateurs qui pouvaient offrir un plus fort loyer et l'apporter régulièrement à chaque terme: pour s'épargner les soucis de recouvrements difficiles, les seigneurs les plus puissants et les abbayes n'avaient-ils point déjà institué des « fermiers généraux » comme intermédiaires entre eux et leurs vassaux[3]?

On ne manqua point, naturellement, de raisons théoriques pour justifier cet accaparement du sol. L'exemple de l'Angleterre fit admirer aux économistes le système de la grande exploitation, le seul qui favorisât, disait-on, la lutte contre la routine. Ils représentaient que l'ancien morcellement des terres exigeait l'entretien de bâtiments plus nombreux. Ils reconnaissaient que sa destruction provoquerait la dépopulation des campagnes, mais c'était pour s'en réjouir: les émigrants fourniraient à l'industrie urbaine le surcroît de main-d'œuvre que réclamait son développement et leur exode « laisserait plus de denrées à vendre pour l'usage des habitants des villes ». Aux yeux des économistes, l'accroissement des subsistances, les progrès

[1] Arrêt du Parlement de Rouen, 15 avril 1768, Arch. Nat., AD XI 39.
[2] Miromesnil, 474, V, p. 3, 165, 208.
[3] *Mémoire présenté par la Société royale d'agriculture*, 144, p. 46.

de la culture et de l'industrie devaient primer toute autre considération, refouler toute pitié pour ces paysans dont la vie se trouvait bouleversée. Même en se plaçant à ce point de vue, les objections étaient faciles ; elles furent présentées avec force devant l'Assemblée provinciale de 1787 : « Il paraît constant que 4 fermes de 2 500 livres chacune entretiennent deux fois plus d'hommes, de bestiaux et de volailles, qu'elles sont plus attentivement cultivées et mieux fumées qu'une ferme de 10 000 livres située dans le même canton. Les soins d'un gros fermier ne peuvent suffire aux détails minutieux, mais utiles, de l'étable, de la laiterie, de la basse-cour... Ses richesses l'isolent de ses collaborateurs, qui s'accoutument à ne plus voir en lui qu'un maître ; et rarement le devoir supplée au zèle, à la commensalité, à l'amitié qui s'établissent naturellement entre les ouvriers et le chef d'une petite exploitation. » A ces arguments, qui ont conservé toute leur valeur contre la concentration foncière, s'ajoutaient d'autres raisons où se manifeste l'éternelle défiance des agrariens pour les populations urbaines : « Si les exploitations médiocres exigent plus d'habitants, ils y sont entretenus et nourris, occupés et laborieux. Sans cette ressource, ils refluent dans les villes où ils restent dans le célibat, et souvent il faut les y nourrir oisifs ou mendiants. Ne convient-il pas mieux de les arracher au libertinage des cités en les fixant dans les campagnes, où des mœurs plus simples et des mariages heureux les rendront pères d'une postérité saine et vigoureuse, capable de recruter au besoin nos flottes et nos armées ? »[1] Cet éloge de la vie champêtre, de son bonheur et de ses vertus, n'a rien d'une idylle à la Rousseau ; il exprime la crainte immédiate, légitime, de la voir profondément troublée. Dans beaucoup de paroisses, dans celles-là surtout où l'industrie domestique ne s'était point assez largement développée pour offrir du travail à tous ceux qui en désiraient, la masse de la population rurale avait été durement atteinte tantôt par la disparition des communaux, tantôt par l'absorption de ses terres dans les domaines des riches « laboureurs ». Devenue plus instable, moins solidement attachée à la terre, elle l'eût quittée dès lors pour les cités manufacturières si la concentration industrielle avait été plus prononcée ; à cette époque, elle renforça cette classe de mendiants vagabonds qui parut si redoutable à la veille de la Révolution[2].

[1] *Procès-verbal...*, 476, p. 259.

[2] Sur le vagabondage, voir les textes rassemblés par De Beaurepaire, 124, p. 94-104.

CHAPITRE X

LA POPULATION AU XVIIIe SIECLE

Évaluer la population de la Normandie orientale, examiner sa répartition dans les régions que nous avons distinguées, ses variations au cours du XVIIIe siècle : telle devrait être la conclusion de cette étude de géographie rétrospective. Pour apprécier exactement l'intensité de l'activité économique, il faudrait voir combien de paysans pouvaient vivre des gains de la culture ou des salaires de l'industrie, rechercher si leur nombre s'est accru à la suite des progrès de la technique, du développement des forces productives. Notre curiosité, malheureusement, se trouve déçue. Les documents démographiques antérieurs au XIXe siècle sont relativement abondants ; mais la critique la plus sommaire, le seul rapprochement de leurs données montrent quel faible parti on peut en tirer. Ce ne sont, en général, que de simples estimations ; pour fixer le chiffre des habitants, on se contentait de multiplier le nombre de feux ou le nombre de naissances par un coefficient arbitraire. De là, les plus fortes divergences. En 1785, Necker évaluait la population de la Généralité de Rouen à 740 700 habitants ; et De Calonne, devant l'Assemblée des Notables de 1787, à 692 875 habitants ; celle de Rouen s'élevait pour le premier à 72 000 âmes, et pour le second, à 68 040 seulement[1]. Or on ne sait d'où procèdent ces estimations et rien ne nous autorise à préférer l'une ou l'autre d'entre elles ; il nous faut donc les écarter. Il n'est indispensable, il est vrai, de connaître le nombre d'habitants que si nous voulons établir une comparaison entre le XVIIIe et le XXe siècle ; le nombre de feux suffit pour l'étude de la répartition régionale. Ce nombre nous est indiqué, paroisse par paroisse, dans les répertoires de Saugrain et de l'abbé d'Expilly[2]. Mais nous ignorons à quelles sources celui-ci a puisé, et

[1] Levasseur, 345, I, p. 218 et 227.
[2] Saugrain, 353 ; D'Expilly, 380.

même à quelle année se réfèrent ses chiffres. Notre embarras est aussi grand pour Saugrain, que Masseville a copié [1]. Tout en reproduisant le plus souvent les données statistiques des Mémoires des intendants de 1698, il les retouche parfois pour des raisons qui nous échappent. De plus, les Mémoires ont été composés peu d'années après l'épidémie de 1693-1694, qui ne sévit sans doute point partout avec la même rigueur ; ils nous présentent l'état de la population à un moment critique, en une époque exceptionnelle où l'on ne peut juger de l'importance véritable des divers groupements dont certains, des plus considérables, des mieux situés, ont pu être alors particulièrement décimés. Ces éliminations une fois faites [2], nous ne retenons qu'un petit nombre de documents, dont les données frag-

[1] Masseville, 386 ; cf. De Beaurepaire, 336, p. 378 ; Levasseur, 345, I, p. 56, 208, 215 n. 2.

[2] Il faut se défier même d'états de population qui présentent l'apparence de recensements directs. Dans un état du canton révolutionnaire de Motteville, dressé en 1790, on trouve d'une part le nombre des feux et de l'autre celui des habitants pour chaque paroisse (dans Duchemin, 491, p. 24). En comparant l'un et l'autre, on s'aperçoit que le second a été obtenu en multipliant le premier par 4, quitte à retrancher ou ajouter parfois quelques unités au produit pour déguiser l'opération. De tels artifices légitiment la plus grande défiance pour le « dénombrement » de 1790. Les autres recensements de l'époque révolutionnaire sont aussi suspects (sur leur degré d'incertitude, voir *Statistique de l'an IX*, Arch. S.-Inf., M 1, p. 41). Les administrations n'avaient point qu'à s'occuper des statistiques, et elles ont dû souvent les fabriquer de toutes pièces. Comment expliquer que la population de la Seine-Inférieure ait augmenté de 29 265 habitants de 1790 à 1793, pour diminuer ensuite de 16 850 de 1793 à l'an VIII, et s'accroître, de l'an VIII à l'an XII, de 10 358 ? Par un surcroît d'invraisemblance, la population masculine aurait éprouvé deux fois moins de pertes que la population féminine entre 1793 et l'an VIII, dans ces années de guerre où le département « fournit un grand nombre de bataillons de volontaires », où « les lois sur la réquisition, la conscription et l'inscription maritime ont été exécutées avec beaucoup d'exactitude » (De Beaurepaire, 124, p. 105). La population totale aurait augmenté de 12 485 habitants entre 1790 et 1801, bien que celle des grandes villes eût diminué. Le fait ne serait pas isolé en France (26 millions sous Louis XVI, plus de 27 millions en 1801) et il n'est pas impossible. Les rapports des préfets accusent un accroissement de la population rurale, entre 1789 et 1804, dans le Nord, la Meurthe et la Moselle. Cet accroissement s'expliquerait par la prospérité des classes agricoles qui ne payèrent pas leurs fermages, leurs impôts, ou les payèrent en assignats (Sagnac, 508, p. 467 ; Levasseur, *B. Com. Tr. hist., Sc. économ.*, Congrès de 1904, p. 23). Il semble que la révolution foncière ait fait affluer nombre de citadins dans les campagnes. « La Révolution, écrivait Beugnot, le préfet de la Seine-Inférieure, a opéré dans l'emplacement des hommes, et par suite dans la culture des terres, un changement dont les effets se feront de jour en jour sentir davantage. Un grand nombre d'individus a déserté les villes pour aller vivre aux champs » (Rapport sur les subsistances, 27 frimaire an X ; Arch. Nat., F[11] 402 [1]). Il se peut donc que la densité rurale ait augmenté de 1790 à 1801, mais il serait plus qu'imprudent d'étudier ses variations d'après les statistiques. On sait d'ailleurs que le recensement de 1801 était entaché d'erreurs si évidentes que l'on dut reprendre l'opération en 1806. Avec leur apparence de précision, les statistiques sont souvent les documents les moins sûrs, les moins sincères, et de simples impressions leur sont préférables, quand ce sont celles d'administrateurs expérimentés, consciencieux, érudits, comme l'intendant De Crosne ou le préfet Beugnot.

mentaires sont souvent difficiles à localiser. Recueillies et exposées dans les cadres des anciennes circonscriptions, elles se prêtent peu à l'interprétation géographique.

M. Robillard de Beaurepaire a cependant signalé l'intérêt d'un dénombrement par feux, en 1707, du diocèse de Rouen dont les limites correspondent à peu près à celles de la Normandie orientale[1]. Taxés selon l'importance de leur paroisse, les curés cherchaient à la ravaler, et la Chambre du Clergé à corriger leurs appréciations pessimistes pour répartir équitablement les charges qui pesaient sur eux : les chiffres auxquels elle s'est arrêtée, après une discussion contradictoire, offrent donc quelque garantie d'exactitude. Or il se trouve que nous possédons, pour le milieu du XIIIe siècle, un document d'origine et de valeur analogues. Le Pouillé dit d'Eudes Rigaud donne le nombre des feux de chaque paroisse, fixé, sans doute, d'après les informations qu'à toute présentation à un bénéfice, le doyen devait prendre sur l'importance de l'église[2]. La comparaison semble donc possible entre le milieu du XIIIe siècle et le début du XVIIIe.

Il est remarquable qu'entre ces deux époques, le nombre de feux s'est élevé seulement de 80 657 à 81 097, abstraction faite de la ville de Rouen et de ses environs où il passa de 7 573 à 12 607. L'agglomération rouennaise mise à part, il n'y eut donc, en près de 500 ans, qu'une augmentation de moins de 500 feux, soit d'environ 5 pour 1 000. Si extraordinaire que puisse sembler ce fait, la Normandie orientale n'était guère plus peuplée, il y a seulement deux siècles, qu'au milieu du Moyen Age. Il faut, pour l'expliquer, rappeler les ravages qu'elle avait subis au cours de la guerre de Cent Ans, des troubles de la Ligue et de la Fronde[3], les razzias incessantes, l'exode des campagnards au XVe siècle[4], la perpétuelle insécurité à peine

[1] De Beaurepaire, 336, p. 381.

[2] *Polyptychum Rotomagensis diœcesis*, 475, p. 228.

[3] Sur les troubles de la Ligue, de la Fronde et sur la misère qui en résulta pour les campagnes normandes, cf. Séguier, 485, p. 1 ; Floquet, 493, II, p. 219, 277, 315, 407 ; III, p. 136, 235, 603 ; IV, p. 54, 71, 437, 514, 592 ; V, p. 163, 309, 389, 521.

[4] Une quantité de Normands s'expatrièrent lorsque l'occupation anglaise parut définitive. En 1422, la Bretagne donna asile à 25 000 familles normandes ; en 1426, beaucoup de « fèvres » partirent en Allemagne, espérant trouver à s'employer dans le pays traditionnel de la métallurgie ; d'autres Cauchois allèrent en Flandre, en Picardie, parfois même en Angleterre, surtout en Bretagne où, établis à Vitré, à Fougères, à Dinant, à Nantes, à Rennes, ils développèrent l'industrie drapière et contribuèrent à la prospérité du duché à l'aurore de la Renaissance. Même après 1450, beaucoup de cultivateurs du bailliage de Rouen émigrèrent dans l'Artois et le Boulonnais pour profiter de la remise de la taille accordée à ces provinces (J. Masselin, 472, p. 558, 562 ; Puiseux, 506, p. 59 et 63). Après la fin de la guerre de Cent Ans, on chercha à repeupler les bailliages de Rouen et du Caux en accor-

interrompue par la prospérité de quelques règnes comme ceux de Louis XII et de Henri IV. Les luttes de Louis XIV contre l'Europe l'avaient épuisée par les levées de soldats, comme par l'appauvrissement du pays. Les famines étaient restées fréquentes. En 1685, les paysans se réunissaient de nuit pour aller mendier ou exiger du pain ; l'intendant signalait que « deux ou trois familles se mettent ensemble pour acheter un boisseau de bled, qu'ils le meslent avec de l'avoyne et de la vesce et que cela cause des maladies ». [1] La récolte fut mauvaise en 1692, 1693, 1694 ; le peuple, affaibli par les privations, fut la proie d'une épidémie qui enleva, rien qu'à l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1 772 malades en 1693 et 2 294 en 1694 au lieu d'environ 500 les années précédentes [2]. « Si la guerre avait continué, rapporte l'intendant De la Bourdonnaye en 1698, on eût manqué d'hommes pour le labourage. On s'aperçoit même depuis ce temps-là [depuis 1693] que les peuples, par cette raison et plus encore par leur misère, ont été réduits à laisser une partie de leurs terres incultes ou mal cultivées. » [3] La reprise des hostilités allait aggraver encore ces souffrances. On comprend, dès lors, l'extrême lenteur de l'accroissement d'une population exposée à une telle succession de calamités.

Bien plus, cet accroissement si faible en moyenne n'avait porté, du XIII[e] au début du XVIII[e] siècle, que sur certains des doyennés dont l'ensemble formait le diocèse de Rouen [4]. Relativement considérable au voisinage immédiat de Rouen, il atteignait 66 pour 100 dans celui de la Chrétienté, 12 dans celui de Saint-Georges de Boscherville. Il provenait dans cette banlieue, de même que dans la vallée de

dant l'exemption temporaire des impôts à tous ceux qui viendraient s'y établir : « multi homines illo confluxerunt, omnis circumvicinæ regionis et diversarum linguarum » (Masselin, p. 570). Les registres paroissiaux ou les anciens baux jetteraient-ils quelque lumière sur cette immigration ?

[1] Lettre de Marillac, 29 janvier 1685 ; voir aussi les lettres des 26 janvier, 8, 10 et 12 février, 15 mars 1685 (Arch. Nat., G[7] 492).

[2] Messance, 347, p. 323. Sur les famines de ces années, voir la correspondance de l'intendant et des parlementaires (G[7] 492, 494, 496, 1635).

[3] Arch. Nat., H[1] 1588[11], f° 3. Cf. lettre de l'intendant Richebourg, 14 juillet 1712, H[1] 1588[44]. Cette dépopulation était constatée à la même époque dans la Généralité de Paris où, d'après les registres des villes et les rôles de la taille, elle fut de la moitié dans les élections de Mantes et de Briare, du tiers ou du quart dans les autres ressorts (*Mémoire de la généralité de Paris*, 473, p. 150). L'une des causes signalées pour cette Généralité était « la sortie des religionnaires hors le royaume ». La Normandie perdit aussi lors de la Révocation nombre de ses habitants, et des plus industrieux. Il partit de Dieppe et des environs de 400 à 500 familles, dont la plupart étaient riches et avaient des biens ruraux (Hardy, 495, p. 371 et 385).

[4] Chiffres dans De Beaurepaire, 336, p. 397.

l'Andelle (doyenné de Perriers : 16 p. 100), du développement de l'industrie que nous avons vue sortir des villes vers le XVIe siècle. Sans doute, les hauts salaires des fileurs, des tisserands, des foulons, avaient provoqué une immigration dans cette zone où la fabrique rouennaise recruta d'abord sa main-d'œuvre rurale. Plus loin de Rouen, il y avait eu, au contraire, dépopulation dans le doyenné de Pavilly, qui avait perdu 24 pour 100 depuis le XIIIe siècle, dans celui de Ry, qui avait diminué de 20 pour 100 ; peut-être les voitures des rouliers ne portaient-elles pas encore du travail dans cette banlieue reculée et peut-être ceux des paysans qu'avaient séduits les gains des fileurs devaient-ils se rapprocher des « lieux de fabrique » [1]. Le Caux ne participait sans doute pas à cet exode, et la fertilité de sa partie occidentale lui assurait un accroissement assez rapide : 41 pour 100 dans le ressort de Saint-Romain-de-Colbosc, 29 dans celui de Fauville, 21 et 16 près de Valmont et de Canville. En dehors de cette région, on ne retrouve pareils taux que dans les doyennés de Gisors (40 pour 100) et d'Aumale (18) : les défrichements des forêts, notamment du Buisson de Bleu, suffisent-ils à en rendre raison ? Nous n'oserions l'affirmer, car les déboisements accomplis depuis le XIIIe siècle n'avaient pas empêché la partie orientale du diocèse de Rouen de se dépeupler. Tel fut le cas des doyennés de Longueville (42 pour 100), de Bacqueville (15 pour 100), d'Eu (12), de Foucarmont (10) sur les plateaux, et, dans la dépression suivie par la Béthune et l'Epte, des circonscriptions du Bray, près de Gournay (21), de Neufchâtel (13) et de Bures (8). Dans le Bray, la conversion des guérets en pâtures put rendre inutile une partie de la main-d'œuvre rurale ; mais cette raison ne vaut point pour les plaines de culture. Peut-être faut-il admettre qu'une fois décimés, les habitants ne trouvèrent ni dans la fécondité de leur sol, ni dans leur activité industrielle, les éléments d'une prospérité comme celle que les Cauchois surent conserver à leur pays. Seuls, les villages situés dans les campagnes les plus fertiles ou les plus voisines des villes purent se reconstituer au fur et à mesure que les guerres, les famines, les épidémies menaçaient d'anéantir l'œuvre du Moyen Age.

La renaissance économique qui se signala en Normandie, sous le règne de Louis XV, par l'essor de l'industrie cotonnière, l'extension des terres arables et des prairies artificielles devait amener un progrès notable de la population. Il ne fut pourtant pas si évident qu'il n'eût

[1] Rappelons qu'en 1722 le Parlement se plaignait de l'émigration des paysans vers les régions industrielles (p. 177).

besoin d'être démontré. A la suite de la publication de l'*Ami des hommes* (1756), avait retenti dans tout le royaume « ce cri antipatriotique que la France est dépeuplée, elle est en friches, elle est sur le penchant de la ruine ». [1] La fausseté de ce préjugé fut établie par les patients calculs de Messance, qui nous a laissé l'un des documents démographiques les plus précieux de cette époque [2]. Il fit surtout porter ses recherches sur le Lyonnais, l'Auvergne et la Généralité de Rouen où son protecteur, l'intendant La Michodière, lui facilita sa tâche. Pour comparer l'état de la population normande au début et au milieu du XVIIIe siècle, il releva dans les registres paroissiaux la liste des naissances, des mariages et des décès, 1° de 1752 à 1761, dans chaque communauté ; 2° de 1690 à 1699, dans les 541 paroisses rurales dont les archives étaient complètes pour cette décade. En 1762 et 1763, il procéda au recensement de 105 villes, bourgs ou villages, répartis sur tous les points de la Généralité et représentant à peu près la moitié de sa population. De ce dénombrement, rapproché des listes de l'état-civil pour la deuxième décade, il résultait que, dans ces 105 localités, « l'année commune des naissances est au nombre des habitants comme 1 à 27 1/2 » [3]. En multipliant la moyenne annuelle des naissances par

[1] Messance, 347, p. 2.

[2] Messance, 346, 347 ; sur sa valeur, voir Levasseur, 345, I, p. 215 ; De Beaurepaire, 336, p. 370.

[3] Ce qui donne quelque valeur à ces calculs de Messance, c'est qu'ils portent sur des moyennes de dix années. On ne peut songer à évaluer la population d'après le nombre des naissances en une ou deux années seulement. Aussi ne semble-t-il pas qu'il faille attacher une grande importance aux listes souvent signalées dans les papiers du Comité de Division, les États des naissances, des mariages, sépultures et professions en religion dressés pour 1783 et 1787 (Généralité de Rouen : Arch. Nat., D IV *bis*, 46). Ils accusent dans beaucoup de paroisses des phénomènes démographiques si différents de l'une à l'autre de ces deux années qu'une moyenne serait illusoire. Ainsi, dans l'élection de Montivilliers, à Buglise, on voit 10 naissances et 6 décès en 1783 contre 2 naissances et 4 décès en 1787 ; à Bretteville, 41 et 47 contre 34 et 21 ; à Colleville, 6 et 12 contre 4 et 3. Devant de tels écarts, on ne peut tenter d'évaluer l'importance d'un village d'après ces données, pas plus qu'on n'étudierait la pluviosité de l'Australie ou du Sahara d'après les chiffres de deux années seulement. Les phénomènes démographiques sont des plus trompeurs pour qui ne connaît pas l'histoire locale jusque dans ses détails les plus menus et les moins accessibles. Ainsi l'état de 1787 indique un très grand nombre de naissances dans les paroisses de la côte : on en conclurait volontiers que la densité était particulièrement forte sur le littoral. Or elles proviennent de ce que beaucoup de jeunes gens s'étaient hâtés de se marier pour échapper au service des milices de mer récemment institué. Ailleurs, dans les élections d'Eu, de Neufchâtel, de Chaumont et de Magny, les décès surpassent parfois de beaucoup les naissances : 75 contre 17 à Aubéguimont en 1787, 204 contre 14 à Maucomble. Dirons-nous que ces villages étaient dépeuplés par l'émigration, ou situés dans une région malsaine ? Nullement ; car l'excès des décès n'a pour cause que le taux de la mortalité parmi les enfants trouvés ou les nourrissons placés dans les paroisses. La nécessité de calculer sur de longues périodes et sur de grandes masses de population est trop évidente.

27 1/2, Messance pensait donc trouver le nombre des habitants vers 1763 de chaque paroisse, des élections, de la Généralité à laquelle il attribuait, moins Rouen, 689 437 habitants. Par le même procédé, il accordait 63 588 habitants à Rouen, 14 767 au Havre, 6 150 à Elbeuf, 5 525 à Louviers, 3 125 à Vernon, 2 625 à Gisors, 1 825 à Neufchâtel. Évidemment ces évaluations ne sont rien moins que certaines ; elles supposent le même rapport de la population à la natalité dans les villes et dans les campagnes, dans le Bray et dans le Caux ; et c'est là un postulat des plus contestables. Mais ces observations n'infirment pas la valeur des matériaux dont Messance s'est servi dans ses calculs et n'empêchent pas de comparer la population de la Généralité vers 1700 et vers 1760.

D'une décade à l'autre, l'augmentation est certaine, bien qu'on ne puisse l'apprécier exactement. Les 541 paroisses étudiées par Messance enregistrèrent 123 037 naissances dans la seconde période contre 120 691 dans la première, soit 2 346 en plus. La fécondité des mariages étant restée à peu près la même, ce surplus indique l'accroissement de la population adulte. D'autre part, dans la décade 1752-1761, on ne constatait plus que 111 738 décès, au lieu de 135 235 dans cette dernière décade du XVII[e] siècle où la Normandie avait été dévastée par l'épidémie et la guerre. La population était revenue en son état normal : les naissances surpassaient les décès, et non plus les décès les naissances. En 10 ans, il y avait eu un excédent de 11 299 naissances[1]. Toutefois, le taux de l'accroissement des naissances, de 1690 à 1700, était relativement insignifiant : il n'atteignait que 1/51, au lieu de 1/5 en Auvergne et 1/7 dans le Lyonnais. A cette époque, la Normandie était un pays de faible natalité. En 1762-1763, il n'y avait dans les paroisses rurales qu'une naissance pour 27 habitants, au lieu d'une pour 25 en Auvergne en 1756, et d'une pour 24 dans le Lyonnais en 1759. Un calcul fait sur 15 023 familles montrait que les familles de plus de 6 enfants étaient aux autres comme un à 31 en Normandie, et comme un à 21 dans les deux autres provinces : c'était la Généralité de Rouen qui présentait les mariages les moins féconds[2].

Si la Normandie ne s'était point dépeuplée de 1690 à 1760, malgré les guerres, malgré l'épidémie de 1693-1694 et les misères de l'hiver de 1709, à plus forte raison échappa-t-elle à ce danger pendant les trente dernières années de la monarchie, relativement

[1] Messance, 346, p. 76.
[2] *Ibid.*, p. 146.

heureuses et paisibles. Dans ses *Nouvelles recherches sur la population,* Messance établit que de 1771 à 1780, la moyenne annuelle des naissances de la Généralité, Rouen y compris, s'était élevée à 28 233. Or, elle n'avait été que de 27 295 de 1752 à 1761 [1]. — D'autre part, en rapprochant un dénombrement par feux daté de 1791 d'un état analogue dressé en 1770, M. de Beaurepaire a constaté la continuation de ce progrès [2].

Mais ce progrès fut loin d'affecter également toutes les parties de la Normandie orientale. Les 131 communautés du district de Neufchâtel étaient presque stationnaires : 10 621 feux contre 10 595. Au contraire, 79 paroisses du district de Rouen comptaient, en 1791, 15 099 feux, au lieu de 11 185 en 1770. Par là se manifeste encore l'opposition démographique entre les pays où l'industrie commençait à prédominer et ceux qui étaient restés plus agricoles : les premiers augmentaient leur population aux dépens des seconds. Le phénomène était sensible dans le district même de Rouen. Quelques paroisses étaient en voie de diminution : Gouy, Mauny, Montmain, Moulineaux, Roncherolles, Saint-Aubin-la-Campagne, Saint-Aubin-la-Rivière. Sans doute, elles étaient presque exclusivement composées de cultivateurs, peu visitées par les « porteurs » ; ceux de leurs habitants qui désiraient manier le fuseau ou la navette les abandonnaient soit pour Rouen, soit pour de gros bourgs remplis de fabricants et d'usines, comme Cailly, Canteleu, Deville, Maromme, La Neuville, Préaux, Saint-Jacques-sur-Darnétal, etc. Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, toute communauté rurale où l'industrie à domicile ne s'était point implantée risquait d'être désertée.

Ceux des paysans qui quittaient leur village ne restaient point tous dans la province à travailler pour les fabricants de Rouen ou d'Yvetot. Les plus entreprenants allaient chercher fortune à Paris comme jadis, au Moyen Age, ils seraient partis « gaagner » en de lointaines expéditions. « La Généralité de Rouen, écrivait Messance en 1763, est à portée de Paris ; cette proximité en fait sortir un grand nombre de jeunes gens qui vont dans la capitale passer leur vie dans l'état de domesticité, désavantage dont l'éloignement de Paris met à l'abri la Généralité de Lyon » et il y voyait une des causes qui rendaient si faible l'accroissement de la population normande par rapport au Lyonnais et à l'Auvergne [3]. Craignant que cet exode ne fît renchérir

[1] Messance, 347, p. 74.
[2] De Beaurepaire, 336, p. 379.
[3] Messance, 346, p. 140.

la main-d'œuvre rurale, le Bureau intermédiaire du département de Gisors, en 1788, demandait « qu'on s'opposât à ces émigrations des campagnes dans la capitale du Royaume, où des hommes forts vont chercher dans des professions moins pénibles, dans les arts ou métiers, et le plus souvent dans la domesticité, ce qui peut favoriser leur mollesse ou leur fainéantise »[1]. Certes, ces faits ne sont point particuliers à la Normandie. Les grands propriétaires consultés lors de l'Enquête agricole de 1866 n'ont pas été les premiers à déplorer la paresse et l'inconduite qui attireraient les paysans vers les villes : ces plaintes, les agronomes du XVIIIe siècle les ont multipliées dans une grande partie de la France. Le Bureau d'Agriculture du Mans affirmait, vers 1760, que « le principe de la dépopulation des campagnes et les moyens d'y remédier est un objet qui mérite les regards de tous les citoyens » ; et, dans son Dictionnaire d'Agriculture, Rozier voyait déjà les bras manquer aux travaux des champs que les cultivateurs abandonnaient pour devenir laquais à Paris[2]. Par sa proximité de la capitale, la Normandie était l'une des provinces les plus exposées à cette désertion ; ses villages auraient été parmi les plus délaissés, si les habitants n'avaient été retenus par le développement de l'industrie rurale.

Pouvons-nous nous faire une idée de l'importance numérique de ces villages au XVIIIe siècle, et comparer l'intensité du peuplement alors et aujourd'hui ? Pour la très grande majorité, cela nous est impossible. Les documents que nous avons retenus ne nous donnent, pour presque toutes, que le chiffre des naissances ou celui des feux ; ils nous permettent de calculer des rapports, de fixer le sens des variations entre telle ou telle époque de l'Ancien Régime, de deviner

[1] Arch. S. Inf., C 2140, p. 87. Assemblée pour la rédaction du cahier de doléances, la paroisse de Bernouville observait en 1789 que « les hommes sont devenus rares dans les campagnes, surtout dans les paroisses de culture du blé ; tous abondent dans les villes, les uns fuyent la milice tirée au sort ; les autres préfèrent aux travaux de l'agriculture la vie oisive des domestiques dans les grandes villes ». Elle réclamait un impôt sur ceux-ci et la suppression de la milice (Arch. Eure, B, bailliage de Gisors). Les paroisses du Bray et des régions voisines se plaignirent souvent en 1789 « du défaut de monde pour la culture », qu'elles attribuaient au nombre de domestiques des villes : l'émigration avait sans doute été provoquée par les relations si suivies des marchés du Bray avec Paris (Arch. S.-Inf., B, baill. de Neufchâtel). Plusieurs paroisses réclamaient une « taxe sur les valets des villes ». Ainsi Osmoy : « les campagnes sont dénuées de bras pour la culture des terres ; le luxe rassemble dans les villes les individus des campagnes pour servir l'ambition et le faste des grands. Un impôt sur les domestiques des nobles, des ecclésiastiques et des bourgeois des villes, dont seraient exempts les négociants et les cultivateurs, offrirait un remède efficace à ce mal, et nos campagnes ne seraient plus dépeuplées » (B, baill. de Dieppe).

[2] Programme d'études du Bureau (Arch. Nat., AD IV, 1). Rozier, 148, III, p. 636. Cf **Levasseur**, 345, I, p. 226.

quelques diversités régionales. Mais établir d'après eux le chiffre absolu de la population, vouloir trouver un nombre d'habitants qu'on puisse rapprocher des résultats des recensements modernes, ce serait chercher une précision mensongère. Rien de plus dangereux que la tendance à exprimer par des statistiques les phénomènes économiques ou sociaux antérieurs à notre époque. Nous pouvons cependant nous départir de cette réserve pour quelques villages : ce sont ceux où Messance, en 1762-1763, procéda à un recensement direct de la population. C'est le seul dénombrement du XVIIIe siècle pour lequel nous ayons la certitude que le chiffre des habitants n'a pas été déduit de celui des feux. Il est intéressant de comparer ses résultats avec celui de 1906[1].

	AUGMENTATION			DIMINUTION		
	1762-1763	1906	DIFFÉRENCE	1762-1763	1906	DIFFÉRENCE
Pays de Caux.						
Auppegard				601	521	80
Bacqueville	577	2 043	1 466			
Baons-le-Comte				447	291	156
Bosc-Roger	117	516	399			
Buchy	543	833	290			
Normanville				839	701	138
Notre-Dame-d'Aliermont				467	413	54
Sausseuzemare				453	448	5
Tôtes	436	751	315			
Varengeville				1 040	942	98
Bray.						
Gournay	1 918	4 199	2 281			
Ménerval	420	428	8			
Mésangueville				334	312	22
Vexin.						
Étrépagny	940	2 177	1 237			
Fresne-l'Archevêque	326	376	50			
Lorleau				464	209	255
Lyons				1 358	1 042	316
Vallée de la Seine.						
Bouafles				306	226	80
Igoville	296	514	218			
Notre-Dame-du-Vaudreuil	549	851	302			

[1] Nous n'avons pas tenu compte : 1° des villes qui avaient plus de 2 000 habitants en

La plupart des localités dont la population s'est notablement accrue depuis 150 ans sont de gros bourgs, ou même de petites villes comme Bacqueville, Buchy, Tôtes, Gournay, Étrépagny ; d'autres, comme Notre-Dame-du-Vaudreuil, Igoville, logent nombre d'ouvriers de manufactures. Mais il est remarquable que, en majorité, les communes uniquement rurales n'ont guère plus, ou même ont moins d'habitants aujourd'hui qu'en 1762-1763. Nous sommes renseignés sur l'évolution démographique de trop peu de communes pour accorder à ces résultats une valeur générale ; il est certain, toutefois, que dans beaucoup de villages, la population est aujourd'hui ou inférieure, ou à peine supérieure à ce qu'elle était au milieu du XVIII[e] siècle. Les campagnes normandes ne nourrissent plus partout la quantité de paysans que faisait vivre, vers 1750, l'union de la culture et de l'industrie domestique.

1762 ; 2° des très nombreuses paroisses qui, pour former une commune moderne, furent réunies à des paroisses dont Messance n'indique pas la population ; 3° de celles qui avaient dans la Généralité de Rouen plusieurs homonymes indiscernables.

CHAPITRE XI

LA DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE RURALE

I. — DISPARITION DU FILAGE A DOMICILE.

En 1786 débuta une crise qui faillit ruiner la fabrique normande et modifia profondément les caractères de l'industrie rurale. Rompant avec le système prohibitif, à l'abri duquel s'étaient développées les manufactures de l'ancienne France, le traité de commerce qui venait d'être signé ouvrit tout d'un coup le marché français aux produits de la Grande-Bretagne[1]. Immédiatement, les marchandises anglaises furent importées en masse, grâce à leur extrême bon marché et à la « curiosité qui eut une grande part dans ce prodigieux débit des nouveautés de l'Angleterre ». Presque toutes les industries normandes furent atteintes et semblèrent près d'être anéanties : les faïenceries de Rouen, les tanneries de Pont-Audemer et de Saint-Saens, la bonneterie de Rouen, qui ne put soutenir la concurrence des métiers perfectionnés d'Outre-Manche. C'est aussi de cette époque que date la décadence de la badestamerie et de la bonneterie de laine aux confins du Beauvaisis[2]. Si Louviers et Les Andelys conservaient leur supériorité sur les comtés de Wilts et de Glocester pour la fabrication des draps fins, Elbeuf, Darnétal, Aumale ne pouvaient résister aux usines du Yorkshire « dans la confection de toutes les étoffes de lainage d'une espèce inférieure, mais d'un usage plus général, auxquelles peuvent suffire les laines bien supérieures aux nôtres que leur donnent leurs moutons ». En novembre 1788, 1 500 ouvriers d'Elbeuf avaient été renvoyés et n'es-

[1] Sur le traité de 1786, voir Dumas, 265 ; reproduit en partie les mémoires de la Chambre de Commerce de Rouen, p. 152 et suivantes. Cf. Ch. Schmidt, La crise industrielle de 1788 en France (*R. H.*, 33e année, XCVII, 1908, p. 78).

[2] Cambry, 373, I, p. 52. Cette industrie persista cependant jusqu'au milieu du XIXe siècle dans le canton de Songeons, où Graves comptait, en 1831, 187 bonnetiers et 140 fileuses de laine pour les bas (450, p. 41).

péraient d'ouvrage que dans la réfection de la route de Rouen. Pour les toiles de lin, on redoutait, dans l'avenir, le Nord de l'Écosse, et, dans le présent, les environs de Manchester[1].

L'industrie la plus menacée était précisément celle qui occupait le plus de bras en Normandie, qui s'était le plus largement répandue dans les campagnes : celle du coton. Elle ne pouvait lutter contre les progrès de la technique anglaise. Hargreaves en 1765, Arkwright en 1767, Crompton vers 1780 avaient successivement modifié la machine à filer le coton de John Wyatt et Lewis Paul. Les nouvelles machines l'emportaient sur les antiques rouets, non seulement par la perfection de leur travail, mais aussi par sa rapidité ; dès 1785, la plus simple, la jenny d'Hargreaves, pouvait étirer et rouler les fibres autour de 80 broches en même temps. De là, le prodigieux essor en Angleterre de l'industrie cotonnière, « dont la croissance, écrivait Aikin en 1795, n'a sans doute de parallèle dans les annales d'aucune nation commerçante ». L'exportation des filés et tissus, qui n'atteignait pas 360000 £ en 1780, dépassa un million sterling en 1785[2]. Lorsqu'un an plus tard, le marché français lui fut livré, la Normandie n'était pas armée pour lui résister. Malgré l'effort de quelques innovateurs, elle ignorait encore presque totalement les récents progrès de l'outillage industriel[3] ; protégées jusqu'alors par le système prohibitif, les fileuses de Rouen comme celles de la campagne ne connaissaient encore que le rouet. Or, en 1788, le Bureau d'encouragement du commerce estimait que les filatures anglaises faisaient avec une seule personne l'ouvrage de 12 à 15 rouets ; et les inspecteurs généraux des manufactures, que « notre filature était d'un tiers plus chère que la filature anglaise »[4]. Aussi les fabricants durent, dès 1786, suspendre leurs commandes et renvoyer des ouvriers. Au lieu de 355517 pièces de toilerie visitées en 1786 à Rouen, ils n'en soumirent plus au Bureau d'inspection que 334097 en 1787 et 272190 en 1788, soit 83327 pièces de moins en deux

[1] Rapport sur l'état du commerce par les Procureurs-Syndics à l'Assemblée Provinciale de 1787, *Procès-verbal...*, 476, p. 53, 56, 61. Rapport du Bureau du Commerce, *ibid.*, p. 317. Mémoire anonyme du 28 novembre 1788, Arch. Nat., F^{12} 560. Rapports à l'Assemblée du département des Andelys et Pont-de-l'Arche, octobre 1788 (Arch. Eure, C 43, fos 8 et 13).

[2] Mantoux, 252, p. 248.

[3] Voir sur les débuts du machinisme dans la région de Rouen D'Estaintot, 241, p. 127. Sur l'introduction des machines anglaises en France jusqu'en 1791, voir l'exposé de Tolozan, intendant du commerce, dans *Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce*, 480, II, p. 114).

[4] Arch. Nat., F^{12} 658 A.

ans[1]. S'ils continuaient à acheter les filés des campagnes, c'était à des prix dérisoires ; une femme qui, avant le traité, gagnait 15 sous par jour, ne recevait plus que 3 sous, même en prolongeant son travail dans la nuit. Beaucoup de paysans furent réduits à la dernière misère. Pour nombre de cultivateurs, le salaire de la femme et des enfants était devenu un appoint presque indispensable, sur lequel avaient été calculés les taux des fermages. Quant à ceux des journaliers qui était devenus fileurs, ils manquèrent de tout travail, de toute ressource et durent implorer la pitié de ces « gros laboureurs » dont ils avaient abandonné les exploitations. C'est en partie parmi ces chômeurs que se recrutèrent les bandes de vagabonds qui, dès 1788, s'attroupaient pour aller mendier la nuit de ferme en ferme[2].

L'industrie normande ne pouvait survivre qu'en adoptant les progrès techniques qui avaient fait la supériorité de sa rivale. La nécessité d'une transformation complète, immédiate, fut comprise dès l'abord par la bourgeoisie urbaine qui, avec un esprit de décision et une fermeté remarquables, sut conjurer sa ruine. Ses représentants à la Chambre de Commerce, au Bureau d'encouragement institué par l'Assemblée provinciale proclamèrent la nécessité d'introduire en Normandie les nouvelles machines, quitte à rendre dans les débuts la crise plus aiguë et plus douloureuse encore. Ces machines, en effet, allaient retirer le peu de travail qui restait aux fileuses. L'Assemblée provinciale passa outre, estimant que « la ruine dont notre commerce est menacé paraît dicter sur ce point une loi impérieuse. Le dépérissement des fabriques produirait tout seul l'inconvénient qu'on objecte et y ajouterait bien d'autres pertes plus graves. L'amélioration de l'industrie, accroissant le débit de ses productions, augmenterait l'emploi des bras dans toutes les manipulations de ce débit »[3].

On pensa d'abord, il est vrai, que la machine qui remplacerait le rouet serait celle d'Hargreaves, la jenny. Or, la jenny n'est qu'un rouet à plusieurs fuseaux, dont le chariot est mis en mouvement par l'ouvrier lui-même ; si elle fait le travail de plusieurs fileuses,

[1] Arch. Nat., F[12] 560.

[2] Voir les États des pauvres et des secours des paroisses des environs de Cailly, de Fleury, de Pavilly, de Rouen, 1788, Arch. S.-Inf., C 2210, 2211, 2212. Les cahiers de doléances de 1789 se plaignent presque tous de la misère résultant du chômage (extraits dans Hippeau, 470, VI, p. 243 ; VII, 300, 389 ; VIII, 546, 550, 562).

[3] *Procès-verbal...*, 476, p. 57. Mémoire du Bureau d'encouragement, 1788, n° 2 (F[12] 658 A).

elle n'exige point d'ateliers spéciaux[1]. On espéra d'elle le maintien de l'industrie domestique, non moins que l'accroissement de la production. Aussi le Bureau d'encouragement multiplia les primes, les avances à tous ceux qui achèteraient ou fabriqueraient de petites machines de ce type[2]. Cet appel à l'initiative, à l'esprit d'entreprise fut entendu ; des « associations patriotiques » se formèrent pour la diffusion des jennies, la fondation de petites filatures, l'exploitation de machines comme celle de Barneville qui produisait un fil assez fin pour tisser les mousselines. Les résultats de tant d'efforts furent compromis par la haine du peuple pour ces « mécaniques » qu'il souhaitait voir toutes défendues et détruites[3] ; le rouet perfectionné de Barneville fut brisé dans l'émeute de juillet 1789, qui saccagea les usines de Saint-Sever et les ateliers de charité de la paroisse Saint-Maclou[4]. Mais ces soulèvements populaires ne pouvaient barrer la route aux progrès du machinisme, qui se précipitèrent dans les premières années du XIXe siècle. La Statistique de l'an IX relate que « depuis trois ans, le nombre des métiers à broche a décuplé au moins »[5] ; en 1804, le Conseil Général de la Seine-Inférieure représentait que les « mécaniques pour la filature du coton à la main se sont répandues dans toutes les campagnes » et, en 1805, que « les machines à filer le coton remplaceront le rouet dans une foule de petits ménages »[6]. Ainsi, au début du XIXe siècle, les ravages de la

[1] Mantoux, 252, p. 208, 242.

[2] Ayant reçu 100 000 livres du Roi, il arrêta de faire construire 2 100 rouets à pédale pour les confier dans les campagnes aux fileuses sans travail ; à toute entreprise qui se fonderait dans la Généralité pour leur fabrication et usage, il décida de prêter un quart du prix d'achat, remboursable au bout d'un an de plein succès. Remise absolue était faite de ce quart aux seigneurs et riches propriétaires qui désireraient les distribuer gratuitement dans leurs paroisses (*Rapport des travaux de la Commission intermédiaire*, 481, p. 158, 163, 194).

[3] Ce fut l'objet d'un des articles les plus fréquents dans les cahiers de 1789. Ainsi, à Ocqueville : « Si les projets de ces gens à systèmes, qui veulent introduire l'usage des machines où un seul homme suppléera au travail de vingt, ont lieu, qu'on bâtisse donc des hôpitaux pour nous et pour nos enfants. Ces belles machines enrichiront quelques particuliers et ruineront tout un pays. Qu'on ne nous vante pas les intérêts du commerce en général ; tant que l'artisan restera désœuvré, la misère se fixera en France. Ceux qui disent que l'agriculture doit être une ressource pour les habitants de la campagne et qu'ils peuvent se reployer de ce côté-là sont dans l'erreur la plus grossière ; dans une paroisse de 600 personnes, 100 suffisent et au delà pour le courant de l'année, excepté dans les temps de moisson » (Arch. S.-Inf., B, bailliage de Cany ; voir aussi les cahiers du Tiers des bailliages de Charleval, de Lyons, de Pont-de-l'Arche qui demandent également ou l'interdiction des mécaniques, ou une enquête sur leurs effets).

[4] Arch. municip. Rouen, A 40, 17 juillet 1789 et jours suivants. Gosselin, 494, p. 560 et 688.

[5] Dejean, 489, p. 296.

[6] Arch. Nat., F^{1c} V, S.-Inf., 1.

crise de 1786 paraissaient conjurés, grâce à l'introduction des jennies. Il semblait qu'après avoir failli anéantir l'industrie rurale, elles allaient lui communiquer une nouvelle force, comme elles l'avaient fait en Angleterre vers 1775[1].

C'était là une illusion. Dans la filature du coton, le « système domestique » était décidément condamné. Le rendement de la jenny était très inférieur à celui du *water-frame* d'Arkwright et de la *mule* de Crompton qui, combinant les inventions de ses prédécesseurs, obtint le premier un fil à la fois solide et fin. Ces machines comportaient un outillage compliqué, coûteux, actionné par une force motrice importante : ce fut l'emploi de cet outillage qui amena, en France comme en Grande-Bretagne, la concentration dans les usines de la filature jadis dispersée à travers les campagnes[2]. Dès 1786, Alexandre de Fontenay, de retour d'Angleterre, fonda à Louviers l'une des premières filatures françaises : c'était « un moulin qui décarde le coton, le dégrossit, le divise et le file sur près de 2 000 fuseaux à la fois »[3]. Perfectionnée par Pouchet, auquel la tradition attribue l'introduction en France des métiers d'Arkwright[4], la « mécanique » de Louviers fut imitée à Lillebonne où, en pleine crise révolutionnaire, en 1793, Lemaître créa une usine qui, en 1802, occupait 300 ouvriers[5]. Dans les années suivantes, d'autres furent établies à Rouen, Deville, Maromme, Malaunay, Yvetot, Saint-Valery, Eu et Gisors[6].

Vers la même époque, le machinisme fit son apparition dans l'industrie lainière qui, de même qu'en Angleterre, était restée longtemps fidèle à la technique primitive. Si les fabricants d'Aumale continuèrent à distribuer de l'ouvrage dans les villages voisins, les drapiers d'Elbeuf, devant l'accroissement des salaires et la concurrence de Verviers, employèrent les « métiers à filer de Douglas », qui pouvaient être mus par des femmes et économisaient de 20 à 25 pour 100 sur la main-d'œuvre. Sans doute, sur les 20 000 à 25 000 ouvriers

[1] Dans l'arrondissement de Dieppe, le plus éloigné, il est vrai, des centres industriels, les 1 259 ouvriers occupés à la filature en l'an X étaient encore répartis entre 1 248 entreprises (Arch. Nat., F[1c] III, S.-Inf., 8).

[2] Mantoux, 252, p. 242.

[3] *Procès-verbal...*, 476, p. 57. Cf. sur cette usine Hippeau, 470, VI, p. 234 ; et lettre d'Ouin, 14 nivôse an IV, Arch. Nat., F[10] 257.

[4] D'Estaintot, 241, p. 138.

[5] Leseille, 433, p. 86.

[6] *Ann. S.-I., 1806*, p. 263 ; *1823*, I, p. 186 ; Arch. Nat., F[1c] III, Eure, 8, Rapport du préfet Masson-Saint-Amand du 18 messidor an IX ; F[1c] V, Eure, 1, Procès-Verbal de l'an X.

qu'ils occupaient vers 1805, il y avait encore beaucoup de fileuses dispersées dans les campagnes ; mais les mécaniques allaient rendre leur existence de plus en plus précaire[1].

Seul, le filage du lin n'avait point excité l'ingéniosité des inventeurs. Le lin devenait, en effet, d'un emploi moins fréquent, d'autant qu'il fallait plus d'apprêts pour le teindre. Aussi continua-t-il à être façonné sur place, dans les régions où il se récoltait, près de Montivilliers, de Criquetot, de Fécamp, de Saint-Valery, de Dieppe[2]. Dans toutes les fermes, grandes ou petites, les femmes façonnaient le lin à la veillée ; de vieilles femmes, de familles fort aisées, se souviennent encore aujourd'hui d'avoir elles-mêmes filé et quelquefois tissé leur trousseau de mariée. Des fileuses de profession achetaient aux cultivateurs quelques kilogrammes de fibres et vendaient le produit de leur travail aux tisserands ; ou bien, elles le portaient, tous les huit ou quinze jours, sur les étaux d'un marché au fil comme celui qui se tenait, à Montivilliers, dans la « rue à piaffes ».[3]

Sauf dans cette zone littorale, les villages normands brisèrent, l'un après l'autre, les rouets simples ou composés qui avaient fait leur prospérité au milieu du XVIIIe siècle. La filature cessa, dans le premier quart du siècle suivant, d'être une industrie domestique pour se concentrer dans les fabriques, dont quelques-unes pourraient être comparées à nos plus grandes usines textiles. Ainsi, à Gisors, sous l'Empire, « M. Morris avait établi une filature de coton ; il y faisait tisser de magnifiques toiles qu'il faisait imprimer ; ses établissements entretenaient 1 200 à 1 300 ouvriers ».[4]

La recherche de la force motrice imposa à ces fabriques une localisation géographique très précise : elle les força à émigrer dans les vallées, à s'installer près des rivières. On avait pu espérer, au début, les conserver sur les plateaux. Beaucoup des premières usines étaient actionnées par un manège à chevaux ; c'était encore le cas pour celles

[1] *Ann. S.-I., 1806*, p. 268 ; Dejean, 489, p. 299. Dès 1823, il y avait à Elbeuf « plus de 30 grands établissements à vapeur ou à chevaux », sans compter une filature installée sur le Puchot et une sur l'Oison ; 3 autres filatures de laine fonctionnaient sur l'Aubette, 4 sur le Robec et 3 sur la Bresle (*Ann. S.-I., 1823*, p. 211).

[2] *Ann. S.-I., 1823*, p. 189. Dans son rapport au Conseil Général de 1828, le préfet de la Seine-Inférieure constatait que le filage du lin n'avait pas fait les mêmes progrès que dans l'Eure et le Nord (Arch. Nat., F^1c V, S.-Inf., 2).

[3] Le fil était exposé aux premières heures du jour sur les tables où étaient ensuite vendus les étoffes, les objets de toilette ou « piaffes ». Nous devons nos renseignements sur l'industrie linière à M. Lecarpentier, ancien fabricant et maire de Montivilliers.

[4] Lettre du maire de Gisors, 1812 (Arch. Nat., F^12 1269).

d'Yvetot, en 1806 ; mais ce procédé ne convenait guère qu'à de petites entreprises et il fut abandonné à partir de 1810. Sans doute, il pouvait être remplacé par l'emploi de la vapeur. A la fin de l'Empire, plusieurs filatures fonctionnaient déjà à la vapeur, particulièrement dans l'agglomération rouennaise, à cause de l'insuffisance du débit du Robec et de l'Aubette[1]. Mais le charbon ne pouvait être avantageusement employé que le long de la mer ou de la Seine ; les transports par terre le rendaient d'un prix trop élevé sur les plateaux. Des villes comme Yvetot étaient, décidément, en infériorité manifeste par rapport à la moindre bourgade des vallées où il était possible d'utiliser un ruisseau. Les métiers d'Arkwright et de Crompton, d'ailleurs, n'étaient-ils point essentiellement des filatures hydrauliques, des « moulins » à filer ? Aussi les manufacturiers mirent-ils une telle hâte à s'emparer de tout emplacement vacant dans les vallées que, dès l'an IX, le préfet de l'Eure avait reçu « nombre de pétitions sur les entreprises des propriétaires d'usines, sur l'ouverture illégale de canaux qui détournent les eaux ».[2] Dans la seule année 1804, les ingénieurs de la Seine-Inférieure eurent à examiner 20 demandes d'établissement d'usines hydrauliques, et il n'y avait pas moins de 21 filatures hydrauliques dans ce département en 1806. A peine arrêté pendant les désastres de l'Empire, le mouvement reprit à la Restauration. Bientôt certains affluents de droite de la Seine ne suffirent plus au fonctionnement des usines qui avaient multiplié les barrages ; en 1821, le Conseil Général de la Seine-Inférieure constatait que chaque chute d'eau avait son usine, que de cette situation naissaient des contestations incessantes et qu'il fallait procéder à un nivellement exact de toutes les rivières[3]. En 1823, le département comptait 121 filatures de coton établies sur les divers cours d'eau[4]. Plus des trois quarts (95) se trouvaient dans l'arrondissement de Rouen, sur le Robec, le ruisseau de Cailly, la Sainte-Austreberthe ; 9 autres, dans l'arrondissement

[1] *Ann. S.-I., 1823*, p. 186. On voit citer en 1802, à côté des jennies, des « métiers à grand système mus par l'eau ou par la pompe à feu », à Rouen et Lillebonne (Dejean, 489, p. 296). La Normandie aurait de beaucoup précédé le reste de la France dans l'application de la vapeur à l'industrie textile, puisque la première filature à vapeur connue dans les autres provinces fut établie à Mulhouse en 1812 (Levasseur, 251, I, p. 413, n. 4).

[2] Rapport cité de Masson-Saint-Amand.

[3] Arch. Nat., F1c V, S.-Inf., 1 (Rapport de Beugnot, an XIII ; Procès-verbal de 1806) ; 2 (Procès-Verbal de 1821, ch. 2, titre 3). Même situation dans l'Eure, où l'opposition des intérêts, le nombre d'établissements hydrauliques provoquèrent une foule de procès (Rapport du préfet, février 1819, F1c III, Eure, 8).

[4] *Ann. S.-I., 1823*, p. 187.

du Havre, sur cette « rivière du Commerce » qui passe à Bolbec et Lillebonne. Les cours d'eau, plus importants, de la côte Nord-Est n'actionnaient que 7 usines dans les circonscriptions de Dieppe et de Neufchâtel. Nous retrouvons ainsi, à la naissance de la grande industrie, cette supériorité économique du versant méridional que nous avons déjà constatée dans la répartition des villes drapières du Moyen Age ; elle s'explique encore par l'influence du marché de Rouen, qui importe les matières premières, les distribue aux localités environnantes et centralise les produits manufacturés. Quant à l'arrondissement d'Yvetot, comme il n'a d'autre rivière que la Durdent, 3 usines seulement remplaçaient les rouets jadis si nombreux dans ce pays qui fut, au XVIIIe siècle, le « principal endroit de la toilerie de Rouen ». Malgré les efforts de ses fabricants, Yvetot n'avait pu conserver à ses filatures cette activité qui enrichissait les localités voisines du moindre ruisseau, par exemple Lillebonne, la vieille cité romaine si déchue jusqu'alors[1]. L'opposition de la fortune de ces deux villes indique le sens de l'évolution qui se poursuivait, depuis 1786, au profit des vallées méridionales. Sur les bords des rivières de Cailly, de Barentin, de Bolbec s'alignaient des rues d'usines et de corons, tandis que l'industrie du filage abandonnait les plateaux.

II. — LE TISSAGE A DOMICILE.

1. — Les progrès de l'industrie et sa diffusion dans les campagnes.

La disparition de la filature domestique n'entraîna nullement celle du tissage à la main. Tout au contraire, celui-ci prit un tel développement pendant le Premier Empire et le règne de Louis XVIII que jamais les villages normands n'avaient connu, au XVIIIe siècle, pareil nombre de tisserands.

C'était, à une époque où l'Angleterre elle-même avait construit à peine quelques centaines de métiers automatiques[2], la conséquence forcée de l'introduction du machinisme dans la filature, dont la production avait considérablement augmenté : il fallut multiplier

[1] Lillebonne fut alors peuplée d'ouvriers venus de Bolbec, qui prit cependant un développement très rapide au début du XIXe siècle ; ses industriels cessèrent d'aller porter leurs produits à Yvetot et fondèrent une halle particulière pour leurs siamoises et leurs toiles de lin (Collen-Castaigne, 404, p. 113 et 119 ; Cartier, 375, p. 56).

[2] Mantoux, 252, p. 240.

les navettes pour ne pas laisser inactives les 98 231 broches que possédait la Seine-Inférieure en 1812[1]. De plus, à différentes reprises, les fabricants se défirent de leurs cotonnades à des prix qui stimulèrent leurs initiatives et les portèrent à étendre leurs entreprises. Grâce aux progrès de la science et de la technique, ils avaient pu offrir à leur clientèle des étoffes plus belles et plus variées. Sans doute, les anciennes « sortes » continuaient à se vendre, et à se bien vendre. En 1806, Yvetot faisait encore un immense commerce de toiles fil et coton ; dans ses environs, des villages aujourd'hui réduits à moins de 500 habitants, Autretot, Veauville-les-Baons, centralisaient la confection des draps de coton, des draps satinés fil et coton, des satinettes, etc. ; dans la région de Rouen, on faisait des velours de coton ; dans celle de Bolbec, en 1823, des mouchoirs fil et coton[2]. Mais, en même temps, l'industrie normande s'enrichissait de nouvelles étoffes que, jusqu'alors, l'imperfection du filage au rouet avait forcé la France à importer de l'Orient. Les jennies formaient un fil assez fin pour faire des mousselines dans le Caux. Les machines du type de la *mule* tordaient assez solidement le coton pour qu'il ne fût pas nécessaire de renforcer, comme dans les siamoises, une trame de coton par une chaîne de lin ; on se hasarda, près d'Yvetot, à faire des toiles tout coton à la fois légères et résistantes, des calicots égaux à ceux de l'Inde, et ainsi « s'ouvrit pour cet arrondissement une ère de prospérité extraordinaire ».[3] Cette innovation conduisit « au perfectionnement sensible des indiennes ». En 1813, on constatait que « la beauté des tissus a excité les imprimeurs à soigner l'application des couleurs. Ils ont réussi à rivaliser désormais avec Mulhouse et Joui pour des genres différents qu'ils n'avaient jusqu'ici pu atteindre ».[4] Le prix de revient de ces indiennes venait d'être abaissé par l'impression au cylindre et, grâce au procédé Berthollet, pareille économie de temps et de main-d'œuvre avait été réalisée dans le blanchissage des tissus. Ainsi les cotonnades normandes, presque à chaque étape de leur fabrication, avaient été l'objet de l'un de ces perfectionnements qui font la réputation et la fortune industrielles d'une région. Tandis qu'avant la Révolu-

[1] Chaptal, 239 *bis*, II, p. 14.

[2] *Ann. S.-I., 1806*, p. 263 ; *1823*, p. 197.

[3] Roussel, 257, p. 389.

[4] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 2 (1813). Il s'agit de la fabrique d'indiennes de Jouy-en-Josas, près de Versailles, créée en 1759 par Oberkampf (Levasseur, 250, II, p. 526). Cf. F[1c] V, Eure, 1, procès-verbal de l'an X ; *Ann. S.-I., 1823*, p. 203 et 208. Ces imprimeries, nécessairement établies près des cours d'eau, contribuaient à accentuer le caractère industriel des vallées.

tion, les fabricants de Rouen et du Caux s'étaient bornés à la production d'articles courants, ils comprirent sous le Consulat la nécessité de proposer à leur clientèle des « sortes » de qualité supérieure. Le succès répondit à leurs efforts : en 1812, le département de la Seine-Inférieure était le premier de la France pour le tissage du coton[1].

De ses 10 887 métiers, un très grand nombre battaient dans les chaumières des campagnes, où les fabricants, ne trouvant pas assez d'ouvriers dans les villes, avaient dû les monter. Pour préciser le moment où ils s'y multiplièrent, il nous faut distinguer quelles furent les périodes de prospérité dans ce premier tiers du XIX[e] siècle, dont la vie économique fut si agitée par de brusques alternatives de crises et de féconde activité.

Elle débuta par quelques heureuses années, lorsqu'après la paix d'Amiens, Rouen vit arriver de nouveau les navires chargés de coton américain. Malgré la perte du marché des Antilles et la cherté du combustible, les fabricants purent maintenir à leurs ouvriers l'élévation de salaire qu'ils avaient consentie au moment où ils les payaient en assignats ; de la minutieuse enquête dirigée par le préfet Beugnot, en l'an XIII, il ressort que les tisserands des campagnes gagnaient un tiers de plus qu'à la veille de la Révolution[2]. La reprise des hostilités ramena le chômage ; en vendémiaire an XIV, 4 à 5 000 habitants de la Seine-Inférieure se virent, en un mois, sans travail. Les croisières anglaises bloquèrent Le Havre et privèrent l'industrie normande de ces débouchés coloniaux qui avaient si puissamment contribué à son développement. La matière première n'arrivait plus que difficilement du Brésil[3] ; les hasards de la traversée provoquaient de brusques variations dans le prix du coton qui atteignit 24 francs le kilogramme. Jusqu'à la chute de l'Empire, on traversa

[1] Dejean, 489, p. 296. Chaptal, 239 *bis*, II, p. 146.

[2] Dejean, p. 303. Pour l'histoire de l'industrie cotonnière au début du XIX[e] siècle, voir, outre les statistiques de l'an IX et de l'an XIII (Arch. S.-Inf., M 1 et 2), les procès-verbaux du Conseil Général (Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., n[os] 1-6), les rapports des préfets (F[1c] III, S.-Inf., n[os] 8, 9), les annuaires de 1806 et 1823, les travaux de Lelong, 248, p. 226, et de Roussel, 257, p. 388.

[3] Le Brésil était, en 1807, « en possession de nous fournir la majeure partie et la meilleure qualité de nos cotons » (Conseil Général, 1807). Quand, à la fin de l'Empire, ses ballots ne purent plus arriver, on essaya d'acclimater le coton sur le territoire impérial, particulièrement dans l'Agro Romano, en Toscane, même dans les Bouches-du-Rhône et les Pyrénées-Orientales (Arch. Nat., F[10] 254 et 352). Ces essais échouèrent en France, mais la culture avait pris un certain développement en Italie ; le Conseil Général de la Seine-Inférieure notait, en 1811, que beaucoup d'ouvriers et même de fabricants y étaient partis pour trouver la matière première à meilleur compte.

une période de spéculations aventureuses, où l'énormité des gains égala celle des pertes, où des fortunes colossales s'élevèrent en quelques années pour tomber en quelques mois. Mais ce fut aussi une époque de très grand développement industriel. Si, dès 1807, les fabricants normands trouvèrent leur vente « bornée à la consommation intérieure », au moins ils étaient les maîtres du marché français depuis que le décret du 22 février 1806 avait prohibé l'importation des produits anglais. Presque jusqu'à la fin du règne de Napoléon, ils semblent avoir manqué d'ouvriers plutôt que de commandes ; à mesure que la conscription dépeuplait l'Empire, ils allèrent les recruter dans des campagnes plus lointaines. Malgré quelques lock-out, ils continuèrent à les occuper jusqu'à la fin de 1813 ; le chômage ne fut général que pendant quatre mois. Dès que la signature de la paix réduisit le prix de la matière première et rendit l'espoir de reconquérir la clientèle de l'Espagne, du Nouveau-Monde, les affaires prirent une activité inouïe. La main-d'œuvre ne suffit pas à l'essor de la production. On vit les fabricants se disputer des enfants de 7 à 8 ans, par l'appât de salaires aussi élevés qu'en 1812, au moment où presque tous les hommes valides étaient enrégimentés. Sans doute, pendant la Seconde Restauration, les manufacturiers pouvaient déplorer la perte d'une partie de nos colonies, le libre accès des étrangers dans celles qui nous restaient, la situation troublée de notre vieille cliente, l'Espagne, ainsi que de l'Italie et de l'Orient. Néanmoins, même pendant la crise de 1822, les filatures se multiplièrent encore à tel point, « soit sur les cours d'eau, soit à l'aide de pompes à feu dont l'usage s'étend de plus en plus », que la « surabondance des capitaux » paraissait seule expliquer ces créations[1]. Pour utiliser le fil de ces nombreux établissements, il fallait sans cesse monter de nouveaux métiers. Rouen compta jusqu'à 1 060 fabricants en 1816. L'élévation des salaires des tisserands, dont plusieurs gagnaient, en 1814, 4 à 5 fr. par jour, provoqua une sorte de « rush », analogue à celui qui s'était produit, un siècle plus tôt, aux débuts de la filature du coton. Tous ceux qui étaient encore assez jeunes pour apprendre à tisser ne voulurent plus d'autre métier; les maçons, les charpentiers ne trouvèrent plus d'apprentis; les petits propriétaires eux-mêmes préférèrent se passer des services de leurs enfants et leur acheter un métier, quitte à payer des ouvriers étrangers. On vit même, parmi ces populations maritimes qui d'habitude participent si peu à la vie des campagnes, beau-

[1] Procès-verbal du Conseil Général, 1822 (F^{1c} V, S.-Inf., 3).

coup de pêcheurs se mettre à tisser, à l'exemple de leurs femmes[1]. Si active fut alors l'industrie cotonnière que, malgré l'entraînement général dont se plaignaient les agriculteurs, les villages normands ne purent lui fournir assez d'ouvriers ; elle dut recourir à cet « immense réservoir de main-d'œuvre » que représentent les campagnes de la Picardie, de l'Artois et du Cambrésis[2]. Le début de la Restauration fut aussi l'époque de la pleine prospérité des draperies de Louviers et d'Elbeuf qui, sous l'Empire, avaient lutté avec peine contre la concurrence de la Belgique. « Le succès extraordinaire que les établissements drapiers, particulièrement ceux qui se rattachent à la fabrication des draps, ont obtenu pendant les années 1814 et 1819 a fait tourner toutes les spéculations vers ce genre d'industrie ».[3] Malgré les tentatives de tissage à la machine, la création des filatures entraîna la multiplication des tisserands à la main autour de Louviers, d'Elbeuf, de Darnétal, d'Aumale où la confection des draps remplaça celle des serges.

Ainsi se développa le tissage à la main dans les campagnes normandes. Il ne rentre pas dans le cadre de cet ouvrage de retracer l'évolution de cette industrie à travers le XIX[e] siècle, d'analyser les causes des crises qui l'affligèrent de 1830 à 1832, en 1839, en 1842, de 1846 à 1849. Nous voulons simplement ici, avant d'exposer com-

[1] Roussel, 257, p. 394. Déposition de Caignard, délégué par la Chambre de Commerce de Rouen, à l'Enquête douanière de 1834 (270, III, p. 253). En 1825, on constatait que l'industrie des « toiles de Fécamp » avait beaucoup déchu et que, dans les cantons de Fécamp, de Goderville, de Criquetot, de Montivilliers, le lin n'occupait plus que 635 ouvriers à un métier, par suite, sans doute, de la concurrence du coton (Cartier, 375, p. 64).

[2] Le mouvement date d'environ 1806, l'année où furent prohibés les produits anglais. La concurrence que se faisaient entre eux les fabricants permettait aux ouvriers normands d'exiger de tels salaires qu'on se décida à chercher hors de la région une main-d'œuvre moins chère et souvent plus habile (*Ann. S.-I., 1823*, p. 197). En 1828, deux entrepreneurs de roulage transportaient « ensemble, chaque semaine, à Péronne et Amiens, environ 75 milliers pesant, tant en chaînes, tissures et argent au départ qu'en pièces confectionnées au retour. D'Amiens, les chaînes et tissures se répandent dans toute la Picardie. De Péronne, elles sont portées d'un côté jusqu'aux environs de Cambrai et Bouchain, de l'autre jusqu'aux environs de Ham et Bapaume... La fabrique de Rouen s'est surtout introduite dans quelques localités aux environs de Cambrai qui travaillaient autrefois pour Saint-Quentin et qui, depuis deux ans, n'en ont reçu que peu d'ouvrage... Cet état de choses, s'il se prolongeait, pourrait à la longue déplacer la fabrique de Rouen et la reporter vers le Nord » (Rapport du préfet, F[1c] V, S.-Inf., 4, session de 1828). Vers 1834, les fabricants normands faisaient tisser des rouenneries, non seulement dans le Nord, mais aussi dans l'Est de la France (Lelong, 248, p. 228).

[3] Rapport du préfet de l'Eure, Arch. Nat., F[1c] V, Eure, 2, session de 1823. Voir aussi dans ce carton les rapports de 1824, 1826, et, dans F[1c] III, Eure, 8, le rapport du préfet d'avril 1820. Sur l'industrie lainière dans la Seine-Inférieure, cf. *Ann. S.-I., 1823*, p. 211 ; Elbeuf occupait alors 2400 ouvriers, Darnétal, 700, Aumale, 220.

ment elle fut ruinée par les progrès du machinisme, étudier sa répartition et montrer ce que fut, au milieu du XIXe siècle, la vie de ces paysans dont elle assurait l'existence.

2. — Répartition des tisserands.

Sur le nombre des ouvriers occupés par le travail du coton, nous ne possédons, avant 1863, que des évaluations globales, qui ne distinguent point ceux des campagnes de ceux des centres manufacturiers, et qui donnent des chiffres fort différents. Ainsi un membre de la Chambre de Commerce de Rouen, P.-S. Lelong, calculait qu'à la fin de 1833, il y avait dans la Seine-Inférieure 65 000 tisserands [1]; par contre, un autre industriel, Lecointe, ne trouvait plus, en 1843, que 5 500 tisserands dans Rouen et ses faubourgs et que 25 000 dans le reste du département; en tout 30 500 [2]: la mévente passagère de 1842-1843 ne suffit point à expliquer cet écart. C'étaient là de simples appréciations, basées, sans doute, sur la quantité de pièces apportées à la halle. Pour trouver un dénombrement par commune, il faut attendre la crise de 1862. Ordonné, en 1863, par l'Administration qui désirait connaître toute l'étendue des misères à soulager, il semble avoir été consciencieusement exécuté. Alors que, d'après le manifeste de la Chambre de Commerce (3 novembre 1862), le travail manquait dans le département à plus de 100 000 ouvriers [3], le recensement réduisit à 39 439 le nombre de ceux qui chômaient ou n'avaient de besogne que pour deux jours par semaine; ses chiffres ont été acceptés pour la répartition des secours et, par surcroît, ils concordent assez bien avec ceux dont les vieillards, dans certaines communes, ont conservé le souvenir. Il nous paraît donc légitime d'en faire état, malgré la défiance que justifient trop souvent les recensements opérés dans un but de charité [4].

En 1863, la Seine-Inférieure comptait 81 237 ouvriers « occupés en temps normal » dans l'industrie du coton; leurs familles représentaient 223 754 personnes sur une population totale de 789 988, soit près d'un tiers. Un grand nombre d'entre eux habitaient les villes: 11 954 demeuraient à Rouen, 1 430 à Sotteville, 868 à Darnétal, 2 230 à Yvetot, 3 050 à Bolbec, 1 920 à Lillebonne; toutefois, la majorité était dispersée à travers les campagnes. La carte de la

[1] Déposition à l'Enquête douanière de 1834, 270, III, p. 243.
[2] Lecointe, 247, p. 321.
Roussel, 257, p. 410.
[4] Arch. S.-Inf., M. Commerce et industrie. Crise cotonnière. Années 1860 à 1863.

page 313 indique à quel point sa répartition était inégale dans le département. On y distingue un groupe très important numériquement, mais très limité comme extension territoriale ; il comprend l'agglomération rouennaise, avec les faubourgs qui la prolongent le long de la Seine, du Robec et de l'Aubette, du ruisseau de Cailly ; mais, sur les plateaux qui la surplombent, on ne voit guère de traces d'industrie qu'entre Monville, Malaunay et les villes jumelles de Pavilly-Barentin. La carte montre une autre masse compacte de localités industrielles, qui correspond presque exactement au véritable pays de Caux. Dans un quadrilatère limité par la mer, une ligne tirée de Fécamp à Bolbec, la route de Bolbec à Yvetot et Tôtes, une ligne de Tôtes à la pointe d'Ailly, la grande majorité des villages logeaient plus d'une centaine de tisserands. Ces ouvriers peuplaient ces grosses bourgades dont l'aspect cossu et l'air de petite ville déchue étonnent le voyageur qui ne connaît point ce passé si proche et pourtant déjà aboli ; leurs rues interminables et mornes le surprennent par la hauteur des vieilles maisons en colombage, par le nombre des hôtelleries, des magasins de bijouterie, de nouveautés, marques de l'ancienne opulence des fabricants qui groupaient, auprès de leurs dépôts de fils et d'étoffes, une partie de leurs ouvriers. On peut admettre que, dans chaque village de cette région, l'existence d'un quart, parfois même d'un tiers des habitants, dépendait de l'industrie cotonnière.

En dehors du quadrilatère délimité plus haut, on remarque plusieurs régions moins industrialisées. C'est d'abord l'extrémité occidentale du plateau ; malgré la densité de sa population, le chiffre de 100 tisserands n'est atteint que dans quelques villages : Les Loges, Bordeaux-Saint-Clair, et, sous l'influence de Bolbec, Parc-d'Anxtot, Saint-Gilles, Saint-Jean-de-la-Neuville, Graimbouville, Saint-Eustache-la-Forêt. Le canton de Montivilliers reste en blanc. De même, le territoire de la plupart des communes riveraines de la Seine en aval de La Bouille. A l'Est des massifs forestiers qui bordent la Varenne, l'état officiel ne signale que Neuville-Ferrières sur la Béthune ; Saint-Aubin-le-Cauf, Arques, Envermeu et Bellengreville sur l'Eaulne ; Blangy, Longroy, Incheville sur la Bresle. Sauf ces exceptions, tout le Bray et tout ce que Passy appelait le « Petit-Caux » ne connaissaient point l'industrie cotonnière. Or, si elle avait existé dans d'autres communes, les maires n'auraient point manqué de la signaler pour participer à la distribution des secours ; nous avons vérifié d'autre part que, dans une vingtaine de communes de ces régions, même les vieillards n'ont aucun souvenir qu'elle eût

jamais existé, et que, dans plusieurs autres, elle avait disparu avant 1863[1]. Des témoignages de ce genre, à défaut d'un recensement analogue à celui de la Seine-Inférieure, nous ont montré combien, dans le département de l'Eure, l'industrie du coton s'était étroitement limitée autour des quelques usines de la vallée de l'Andelle, comment, en particulier, tout le centre du Vexin semble lui avoir complètement échappé.

Cette répartition présente des anomalies singulières. La première est la faible influence du groupe rouennais sur les campagnes voisines. Alors qu'il comprenait la plupart et les plus importantes des filatures, on y trouvait à peine quelques centaines de tisserands dans un rayon de 25 km. ; ainsi la zone du tissage à domicile était complètement distincte de la région des filatures. Que l'industrie domestique n'ait pu se maintenir à proximité d'une grande ville ou de centres manufacturiers, même si ceux-ci lui préparaient ses matières premières, ce fait n'a rien qui doive nous surprendre. Comme les tisserands étaient les ouvriers les moins payés de l'industrie cotonnière, ceux des banlieues de Rouen, de Maromme, de Pavilly, étaient tentés de se transformer en fileurs pour recevoir 2 francs par jour au lieu de 1 fr., 25[2]. Le fabricant ne pouvait les retenir qu'en relevant leurs salaires. Vers 1843, les tisserands de l'arrondissement de Rouen, la ville et ses faubourgs non compris, gagnaient en moyenne 0 fr., 50 de plus par jour que leurs camarades des autres circonscriptions[3]. Par suite, quand les plus anciens tissages mécaniques se créèrent sur la Seine et ses affluents septentrionaux, les fabricants de cette région furent, vraisemblablement, les premiers atteints et les premiers obligés de mettre bas leurs métiers, alors que leurs rivaux d'Yvetot, de Doudeville, de Luneray continuaient la lutte. D'ailleurs, les filés et les étoffes de coton sont assez légers pour souffrir de longs transports, même en voiture ; c'est là un avantage de l'industrie textile sur la métallurgie, avantage qui lui permet d'étendre ses entreprises et de séparer topographiquement ses diverses opérations : pour elle, le souci du bon marché de la main-d'œuvre prime celui de la distance. Aussi recrutait-elle les tisserands sur le versant

[1] En 1852, Potin citait parmi les industries de l'arrondissement de Neufchâtel la fabrication de quelques étoffes de laine, mais non celle des cotonnades (505, I, p. 231). En dépouillant commune par commune le recensement de 1861, on ne trouve dans le canton de Forges qu'un seul tisserand en coton et que 6 tisserands en laine ou en lin ; par contre, beaucoup de femmes cousaient des pièces de linge (Arch. S.-Inf., M, Recensements).

[2] Chiffres de 1831 (Villermé, 258, I, p. 148).

[3] Lecointe, 247, p. 321.

septentrional du plateau, tandis que les filatures étaient restées, pour la plupart, dans les vallées du Sud[1].

Remarquons aussi, dans le même ordre d'idées, combien la répartition des tisserands dépendait peu du tracé des voies ferrées. La ligne de Paris à Rouen, exploitée dès 1843 et prolongée sur Le Havre en 1847[2], n'avait point, quinze ans après son achèvement, déplacé vers le Sud la zone du tissage domestique ; elle n'était bordée de villages industriels que près d'Yvetot et de Bolbec, centres déjà anciens, et les métiers ne se multiplièrent ni entre Malaunay et Motteville, ni entre Virville et Le Havre ; peu de changements, de même, sur le parcours de l'embranchement de Malaunay à Dieppe, terminé en 1848, et sur celui de Bréauté à Fécamp, achevé en 1856. Après comme avant la constitution du réseau ferré, l'agent essentiel du transport resta la voiture du « porteur », de ce messager, souvent courtier et cultivateur en même temps, qui venait toutes les semaines chercher dans les dépôts des fabricants les chaînes, les tissures, et remettre les pièces confectionnées[3]. L'une des raisons de la diffusion du tissage au centre du Caux, ce fut certainement la facilité des communications sur ce plateau que les rouliers pouvaient sillonner en tous sens ; inversement, son absence dans la vallée de la Seine, en aval de La Bouille, et dans le Bray, s'expliquerait peut-être en partie par la situation excentrique et les difficultés d'accès de ces contrées argileuses, parfois accidentées.

Mais cette explication ne vaut point pour toutes les régions laissées en blanc sur la carte. Il faut ajouter que, si elle avait restreint l'extension du travail de la laine et du lin, l'industrie cotonnière n'avait point réussi à le supplanter partout. Autour d'Elbeuf, une partie des drapiers étaient restés dans le plat pays ; beaucoup d'autres, en 1863 comme lors de la visite de Villermé en 1836, venaient travailler dans les usines sans abandonner complètement leurs villages. « Les uns ne demeurent pas à plus de cinq quarts de lieue et retournent chaque soir dans leurs familles ; les autres, qui demeurent jusqu'à 3 lieues et même à 3 lieues et demie, couchent en ville dans des chambres communes et chez des gens qui leur trempent ordinairement la soupe. Presque tous vont chez eux une ou deux fois

[1] De même, on ne tissait guère à la main dans le voisinage des grandes filatures de la vallée de l'Andelle : Perruel, Charleval, Fleury, Radepont, Douville, Romilly (Reybaud, 256, p. 269).

[2] Picard, 271, I, p. 311, 534 ; IV, p. 730.

[3] Dès le milieu du XVIII[e] siècle, ils étaient devenus comme des intermédiaires entre le capital et le travail ; chargés du recrutement de la main-d'œuvre, ils procuraient des ouvriers aux fabricants, et, moyennant une rétribution convenue, ils s'obligeaient à placer les matières premières (*Ann. S.-I., 1823*, p. 198 ; Caignard, 270, III, p. 254).

par semaine, mais toujours le samedi soir ; ils en reviennent le lundi matin, chargés de provisions pour la semaine »[1]. Les paysans, avec lesquels ils restaient en relations aussi constantes, savaient qu'ils étaient beaucoup mieux payés que les tisserands de coton, et, par surcroît, moins exposés à de fréquents et douloureux chômages. Depuis 1851, en particulier, la prospérité d'Elbeuf ne se démentit point jusqu'en 1864-1865[2]. Aussi ceux des cultivateurs qui étaient tentés d'abandonner la charrue pour le métier tissaient la laine et non le coton. L'influence d'Elbeuf l'emporta sur celle de Rouen dans une partie de la vallée de la Seine et du Vexin méridional. De même, celle de Louviers rayonnait jusqu'auprès de Gaillon. — L'industrie du lin avait moins bien résisté que celle de la laine. Vers 1814, les habitants « du rivage de la mer montèrent en calicot »[3] ; la confection de cette étoffe remplaça totalement, près de Fécamp, celle des coutils et des toiles de lin jadis si réputées. Pourtant elle ne réussit pas à l'éliminer totalement de l'extrémité occidentale du pays de Caux. Il y a une cinquantaine d'années, les fabricants de Montivilliers occupaient encore deux cents métiers aux environs de ce bourg, de La Poterie et des Loges.

Nous avons essayé de préciser l'influence exercée sur la localisation du tissage par des facteurs géographiques, comme la distance, les moyens de transport, ou par l'état, en 1863, des industries de la laine et du lin. Ces explications sont partielles et insuffisantes. Pourquoi, par exemple, le tissage ne s'est-il point davantage répandu dans le Vexin, ni dans la région limitée par la Varenne et la Bresle ? Dirons-nous que ces pays étaient trop éloignés de ce centre de l'industrie domestique qui s'était formé au Nord d'Yvetot ? que le trajet était trop long pour les voitures des porteurs, sans que le taux des salaires dédommageât, comme en Picardie, des frais de roulage ? ajouterons-nous que les habitants du Vexin étaient, sans doute, trop sollicités par l'attraction de Paris et de Rouen pour qu'il fût possible de recruter parmi eux une main-d'œuvre à bon marché ? que près des forêts de l'Est, les journaliers trouvaient dans l'abattage des arbres cette occupation de l'hiver que plusieurs ouvriers du Caux avaient cherchée dans le tissage ? Ce ne sont là que

[1] Villermé, 258, I, p. 167.

[2] *Idem*, p. 169 ; dépositions de Grandin et de Lefort à l'Enquête douanière de 1834, 270, III, p. 42 et 66 ; Corneille, 240, p. 276. En 1863, Elbeuf occupait 14 700 ouvriers en ville, 4 400 venant chaque jour de l'extérieur, 2 500 travaillant hors d'Elbeuf, sans compter les 1 200 ouvriers de Caudebec et de Saint-Pierre (*Cons. Gén. S.-I.*, 1863, p. XLVI).

[3] Roussel, 257, p. 395.

des hypothèses. Pour les contrôler, il faudrait connaître l'itinéraire des porteurs ; discerner dans quelle mesure leurs offres pouvaient séduire un paysan, entre 1806 et 1824, au moment de l'essor du tissage ; savoir combien de bras, dans chaque région, l'agriculture laissait alors sans emploi l'hiver et jusqu'à quel point elle pouvait relever les salaires pour soutenir la lutte avec l'industrie. Une recherche de ce genre, très ardue dans le présent, semblera impossible pour le passé à quiconque connaît les documents de l'histoire rurale. — D'autre part, l'activité industrielle d'une région n'est point déterminée uniquement, dans sa nature et son extension, par des facteurs économiques comme le prix des matières premières, des transports ou la proximité des lieux de consommation. La bourgeoisie urbaine, qui la règle, ne la dirige pas seulement selon son intérêt du moment, mais aussi suivant certaines habitudes, certaines traditions. La moyenne des hommes qui composent cette bourgeoisie obéissent à ces traditions et continuent ces habitudes tant qu'un profond changement économique ne les oblige point à tenter des entreprises différentes de l'ordinaire. Si les fabricants de Rouen, vers 1805, ont recruté des tisserands dans l'arrondissement d'Yvetot surtout, ce fut, peut-être, parce que ces campagnes faisaient partie depuis longtemps de leur horizon, parce que la filature les avait habitués à recourir à ces paysans plus qu'à d'autres, parce que le capitaliste devenu fabricant y suivait la route tracée par ses aînés sans chercher, le plus souvent, si d'autres eussent été plus avantageuses.

Cet esprit collectif peut changer de ville à ville ; dans l'une, c'est vers le commerce maritime et, dans d'autres, c'est vers telle ou telle forme de l'industrie qu'il oriente les efforts de la classe dirigeante. S'il est un fait frappant en Normandie, c'est la différence entre la place que tient Le Havre et celle qu'a toujours occupée Rouen dans la vie économique de la province. Le coton était en grande partie importé par les négociants du Havre, dont les spéculations déterminaient son prix. Or ils n'ont pas cherché à implanter l'industrie cotonnière auprès du port où arrivaient pourtant les ballots des États-Unis et le charbon de l'Angleterre : en 1863, il n'y avait qu'une seule filature dans la ville ; vers 1870, elle n'avait provoqué la fondation que d'un seul tissage mécanique : de même, un seul tissage avait été créé sur la Lézarde, dont la force utilisable dans les usines existantes (688 ch.-vapeur) était pourtant supérieure à celle des usines de la Bolbec (418)[1]. En 1863, aucune commune des cantons

[1] Corneille, 240, p. 64 et 200.

du Havre et de Montivilliers ne souffrait du chômage. Pourquoi le travail du coton n'y a-t-il point remplacé celui du lin, comme dans la région de Fécamp ? la géographie ne peut l'expliquer. La raison en est peut-être, simplement, dans cette tradition de plusieurs siècles qui faisait tendre la bourgeoisie havraise vers le commerce lointain et ses aléas, non vers l'industrie et la patiente activité du fabricant.

3. — La vie du tisserand.

Le tissage ne prit point exactement, dans l'économie sociale du village cauchois, la place occupée par le filage au XVIIIe siècle. Nous avons vu qu'avant la crise de 1786, le rouet occupait les femmes de presque tous les cultivateurs dans les loisirs de leur ménage et, souvent même, les cultivateurs pendant l'hiver ; en dehors des très grandes exploitations, l'union du travail industriel et du travail agricole se réalisait presque à chaque foyer. Il n'en fut plus de même à l'époque du tissage.

Le prix d'un métier n'était pas très élevé ; neuf, il valait de 100 à 150 francs à Rouen en 1836 et on l'achetait souvent d'occasion pour de 15 à 50 francs[1]. Mais encore ce prix était-il très supérieur à celui d'un rouet et pouvait-il arrêter plus d'un journalier tenté de tisser dans l'intervalle des travaux champêtres. En outre, si une année au plus suffisait pour apprendre à confectionner les étoffes ordinaires[2], encore la durée de cet apprentissage pouvait-elle décourager ceux qui cherchaient dans l'industrie, non point une occupation permanente, mais un appoint aux salaires et aux revenus de la culture. En même temps qu'il exigeait plus d'habileté technique que la filature, le tissage demandait sans doute aussi plus de continuité dans le travail ; la vente des filés est plus assurée que celle des étoffes, moins soumise aux variations de la mode, et le fabricant devait imposer l'exactitude aux tisserands qu'il employait[3]. Il ne pouvait se contenter d'ouvriers occasionnels, l'abandonnant ou lui revenant selon qu'ils étaient ou non employés dans les fermes ; il lui fallait un personnel fixe, sur lequel il pût compter. Aussi le tissage était-il devenu un métier, et non une besogne temporaire. Alors qu'au XVIIIe siècle, il n'y avait que quelques fileurs de profession, il se créa au

[1] Noiret, 254, p. 46.
[2] *Ibidem*, p. 18.
[3] Dans ses *Mémoires d'un ouvrier rouennais*, Noiret raconte que le fabricant fixait un délai pour la confection des chaînes et qu'il infligeait une amende en cas de retard (p. 34).

XIX[e] toute une classe d'artisans, distincte de la classe agricole. On distinguait, d'une part, des fermiers, des domestiques de ferme, des journaliers et, de l'autre, des tisserands[1]. Naturellement, on trouvait des intermédiaires entre ces deux catégories. De ces fermiers et de ces journaliers indiqués dans le recensement de 1851 comme « ayant un autre état », beaucoup devaient demander à l'industrie cotonnière un supplément de ressources ; mais ils ne formaient nullement

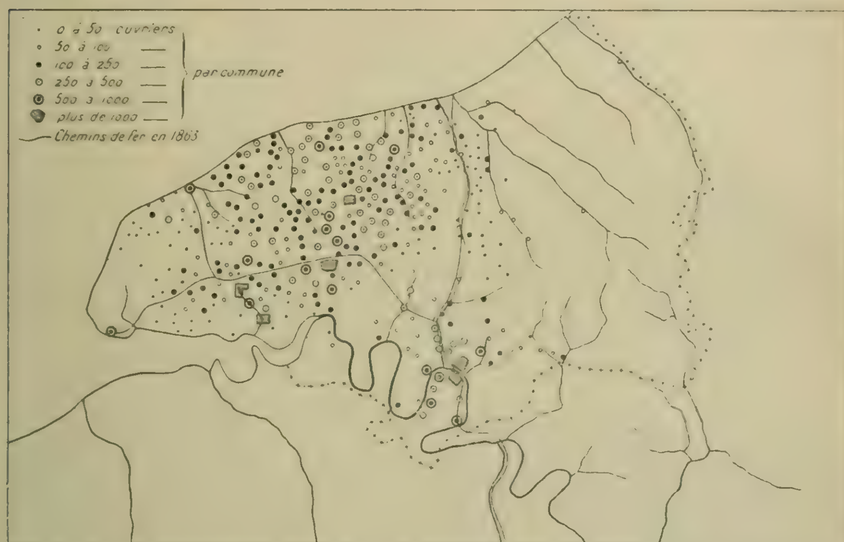


Fig. 7. — Répartition des ouvriers de l'industrie cotonnière dans la Seine-Inférieure, en 1863.

Echelle 1 : 1 500 000.

la masse des ouvriers qu'elle employait ; dans le canton de Fauville, ils n'étaient que 210 contre 3 660 artisans de profession, tisserands, fileuses, trameurs et trameuses[2]. C'était une situation très différente de celle de la Picardie. En Picardie, « la plupart de ces métiers ruraux étaient avant tout des métiers d'hiver ; parfois ils constituaient une occupation permanente, mais ce n'était pas la généralité. Presque toujours on les mettait bas pendant les travaux

[1] Dans le troisième volume de sa *Statistique de Normanville* (Bibl. de Rouen, ms. n° 1 296), l'instituteur Bion nous a laissé le relevé des occupations de tous les habitants en 1835. Or l'on voit parfois tisser ou filer des femmes dont le mari était journalier, charron, maréchal ou parfois même cultivateur. Mais, des 500 à 550 personnes occupées dans ce village par les fabricants de calicots, la grande majorité appartenait à des familles de tisserands de profession.

[2] Arch. S.-Inf., M, Recensement de 1851.

champêtres, semailles, fenaison, moisson, coupe de bois »[1]. En Normandie, la spécialisation était beaucoup plus avancée : en très grande majorité, les artisans n'abandonnaient nullement la navette pendant toute la durée des travaux champêtres ; le tissage était non pas un accessoire, non pas un métier d'hiver, mais le gagne-pain de l'année presque entière.

Dans ces familles où les fils s'asseyaient au métier après le père, les souvenirs sont restés assez vivaces et précis pour compléter utilement les documents du milieu du XIXe siècle. L'aspect même de leurs habitations nous aide à nous représenter ce qu'a pu être la vie des anciens tisserands. Aux environs d'Yvetot ou d'Héricourt, des maisons allongées se terminent par une pièce plus éclairée que les autres ; le jour entre par d'étroites ouvertures, hautes de 0m,30 et larges de 0m,10, ménagées entre les poutrelles verticales qui soutiennent les murs de pisé. Ces « verrines » sont la marque distinctive de la maison du tisserand. Pour garder aux filés l'humidité sans laquelle ils casseraient à chaque instant, il n'était pas obligé de mettre son métier dans une cave malsaine, comme dans les villages du Cambrésis et les « boutiques » de Rouen : l'air du pays de Caux n'est jamais trop sec. La pièce où il travaillait est donc de plain-pied avec le reste du logement, tout en conservant une entrée distincte. Sur l'aire de terre battue, au-dessous des grosses lampes qui éclairaient les veillées laborieuses, il y avait généralement place pour deux métiers au moins. Toute la famille du tisserand était, en effet, associée à son travail. Tant que le soin de ses enfants ne la réclamait point trop impérieusement, la femme fabriquait ces étoffes, calicot, mouchoir, dont la confection exige le coup de balancier le moins vigoureux. Les enfants mêmes étaient occupés, dès 6 ou 7 ans, à dévider les écheveaux de fils de trame, à les enrouler sur les fuseaux de la navette que, dès 10 ou 11 ans, garçons ou filles, ils apprenaient à lancer[2]. Malgré leur âge, ce n'étaient point là des besognes très fatigantes. Les campagnes ne connaissaient point ce surmenage des cités manufacturières, de Maromme, par exemple, où les enfants, vers 1838, étaient retenus de 16 à 17 heures à l'usine pour un salaire de 6 à 10 sous[3]. Toutefois, le tisserand cauchois avait trop besoin d'aide pour ne point garder des journées entières ses enfants dans l'atelier ; ils restaient parmi les illettrés du village et ne vivaient

[1] Demangeon, 517, p. 279.
[2] Bion, ms. cité, I, p. 122 et 152.
[3] Venedey, 394, II, p. 482.

point au grand air comme les fils de paysans. L'industrie familiale n'eut rien d'une idylle [1] ; elle comportait des périodes de travail accablant, quand les commandes affluaient chez les fabricants, et des mois ou des années de gêne, lors des crises si nombreuses du XIX[e] siècle.

Ces crises amenaient pourtant moins de misères dans les campagnes que dans les villes. Sans doute, les salaires y étaient moindres, parce que l'ouvrier des villes, devenu plus habile sous la surveillance immédiate du fabricant, n'occasionnait pas des frais de transport et de commission comme celui que recrutait le « porteur » dans le Caux [2]. Mais, par contre, la vie y était beaucoup moins chère. Émù par les souffrances de la classe ouvrière lors du chômage de 1831, un filateur de Rouen rechercha le chiffre, réduit au taux le plus bas, des dépenses nécessaires « par les temps ordinaires, lorsque le pain blanc ne vaut pas plus de 15 centimes la livre ». Il résulte de ses calculs qu'un tisserand de calicots gagnait, pour 300 jours de travail, 420 francs à Rouen et 375 dans les campagnes environnantes. Mais les dépenses s'élevaient à 470 fr., 39 et 388 fr., 89 ; de sorte que, dans une mauvaise année, le déficit atteignait 50 fr., 39 à Rouen et se réduisait à 13 fr., 89 dans les villages [3].

Le tisserand cauchois avait, de plus, cet avantage que les salaires de l'industrie ne représentaient point le total de ses gains. S'il faisait partie d'une classe distincte de celle des cultivateurs, il participait cependant à leur existence quelques mois chaque année. En général, les ouvriers abandonnaient le métier en août pour les aider pendant la moisson ; quelques-uns même se mettaient à leur disposition du début de juin à la fin d'octobre. Pour la majorité, c'était un ou deux mois qui se passaient au grand air, loin de l'atelier bas et encombré, loin du métier et de la répétition constante des mêmes gestes ;

[1] On sait que, dans l'Angleterre du XVIII[e] siècle, l'industrie textile domestique entraîna la pire exploitation de l'enfance (Mantoux, 252, p. 47 et 429).

[2] Caignard, 270, III, p. 255.

[3] « J'ai compté dans les dépenses de l'ouvrier son logement qu'il ne paie pas quand il ne peut se procurer les choses qui sont encore plus nécessaires à son existence, son vêtement qu'il ne renouvelle pas, le blanchissage de ses haillons qu'il porte tout sales, et 70 à 95 centimes par jour pour sa nourriture, alors qu'il vit forcément avec 3 ou 4 sous de pain et 3 ou 4 sous de pommes de terre » (Villermé, 258, I, p. 146, 157). Chiffres concordants, pour la crise de surproduction qui termina le règne de Charles X, dans le « Rapport fait à MM. les membres de la sous-commission d'enquête, le 15 janvier 1829, sur les questions adressées aux fabricants de tissus de coton... », analysé dans Venedey, 394, II, p. 462. Dans les tableaux qui terminent son livre sur *Le Coton* (256), L. Reybaud donne d'autres budgets ouvriers ; mais, alors que les conditions de l'industrie textile faisaient varier les salaires d'année en année, l'auteur de cette enquête si réputée a accumulé dans cette partie statistique des documents dont il ne donne pas la date.

c'était, d'après les souvenirs des vieux, une période de joyeuse activité, qui marquait une date et presque un repos dans la monotonie de l'année[1]. Après le festin qui terminait la moisson, ils rentraient chez eux avec un salaire qui leur permettait de mieux supporter les crises de l'industrie. En outre, les fermiers, qui tenaient à trouver ces auxiliaires dans les moments de presse, « leur procuraient quelques facilités, notamment pour la boisson » ; ils voituraient chez eux les racines de colza que les enfants avaient arrachées, les ajoncs desséchés qu'on brûlait l'hiver ; au don de barils de cidre s'ajoutait quelquefois celui de sacs de blé. Près de sa maison, le tisserand cultivait des légumes, il plantait souvent des pommiers dans une petite masure. Ainsi, le tisserand réalisait en partie le vœu de tout paysan, celui d'acheter aussi peu que possible.

Et même, certains n'avaient point totalement renoncé à la culture, tout en subordonnant ses intérêts à ceux de l'industrie et en étant toujours prêts à quitter ses travaux, s'il leur arrivait une commande avantageuse. Leur nombre semble avoir fortement varié suivant les époques et les régions. D'après Roussel, les hauts salaires du Premier Empire auraient permis à beaucoup de tisserands d'acheter une maison ou de s'établir sur une petite ferme[2]. En 1834, les délégués de la Chambre de Commerce d'Elbeuf assuraient que la moitié de leurs ouvriers étaient propriétaires ; « ils ont dans la campagne quelque coin de terre » ; c'est là qu'ils vont porter tout ce qu'ils peuvent économiser sur leurs salaires[3]. Si nous quittons la vallée pour les plateaux du Caux, nous voyons que, vers 1835, beaucoup d'exploitations n'étaient pas assez grandes pour employer une charrue : de ces domaines minuscules, plusieurs devaient appartenir ou être affermés à des tisserands. C'était le cas surtout pour ces parcelles que les « gros cultivateurs louaient à des manouvriers » pour y mettre du lin[4]. Cette pratique dura autant que l'industrie de la toile dans les régions où celle-ci fut le plus vivace. En particulier, près de Montivilliers et des Loges, la plupart des artisans louaient une petite exploitation de 3 ha. au plus, qu'ils labouraient en empruntant les

[1] Un vieux tisserand des environs de Luneray nous racontait qu'il recevait lors de la prospérité de l'industrie, dans les dernières années de l'Empire, 60 francs pour la durée de la moisson, qu'il aurait gagné davantage à tisser, mais que tous aimaient à quitter le métier pour « se dégourdir les muscles » pendant cinq semaines. Il y avait naturellement des exceptions, plus ou moins nombreuses selon le taux des salaires et l'esprit de la population, exceptions dont se plaignaient amèrement les cultivateurs (206, B, p. 235, 248).

[2] Roussel, 257, p. 393.

[3] Enquête douanière de 1834, 270, III, p. 49 et 66.

[4] Moll, 210, p. 17 et 82.

chevaux d'un fermier ou d'un autre ouvrier, en « parçonnant ». Ils récoltaient ainsi le lin qu'ils rouissaient, teillaient, filaient et tissaient, accomplissant l'union intime de l'agriculture et de l'industrie domestique. Cette union semble avoir été, ou être devenue, beaucoup plus rare parmi les tisserands de cotonnades. Du moins, dans la plupart des communes, on ne se souvient point que ces tisserands aient possédé ou loué des fermes, et presque partout l'on affirme qu'ils quittaient le métier seulement au moment de la moisson. Telle semble avoir été la règle, en effet, au moins pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle : les documents qui signalent l'émigration provoquée par les chômages n'indiquent point que l'ouvrier soit retenu par la possession ou la culture d'un domaine, si exigu fût-il. En somme, le tisserand était resté un paysan par son genre de vie, par son travail de l'été, plutôt que par son amour de la terre.

III. — DISPARITION DU TISSAGE A DOMICILE.

Les progrès du machinisme devaient nécessairement anéantir l'industrie rurale et supprimer le tissage après la filature à domicile.

Le premier tissage mécanique de la Seine-Inférieure fut monté, semble-t-il, en 1825, à Fécamp ; il comportait 40 à 50 métiers, dont une femme pouvait conduire deux en même temps[1]. Plusieurs autres étaient installés, dès 1828, à Rouen et dans la vallée de Déville ; tout en déplorant, « sous un point de vue moral », que l'usine remplaçât l'atelier de famille, le préfet pensait que cet exemple devait être bientôt suivi[2]. En effet, en 1834, le département possédait environ 600 métiers mécaniques pour la fabrication des calicots lisses et croisés[3]. Dès cette époque, l'industrie domestique parut condamnée. Très éprouvée pendant la crise de 1839, où « la substitution des mécaniques au tissage à la main laissa des milliers d'ouvriers sans ouvrage »[4], elle disparut alors des contrées

[1] Cartier, 375, p. 62.

[2] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 4, session de 1828.

[3] Lelong, 348, p. 234.

[4] Rapport du préfet, *Cons. Gén. S.-I., 1840*, p. 10. De plus, le pain était à un prix élevé ; aussi des bandes de mendiants valides parcouraient les campagnes. De même en 1847. Au dire du président du Conseil Général, « le tissage n'est plus aussi répandu dans nos campagnes, il tend à s'agglomérer dans les grands centres de population » ; en outre, la récolte était désastreuse ; aussi « la mendicité vagabonde recommença dans plusieurs cantons, et particulièrement dans l'arrondissement d'Yvetot… Des populations entières se déplaçaient, ne pouvant plus subsister par le tissage à la main ; elles parcouraient les campagnes en si

où elle s'était implantée le moins solidement, vers lesquelles les transports étaient le plus coûteux. Lors de sa session de 1841, à Dieppe, l'Association Normande constata que les tisserands de l'arrondissement étaient menacés dans leurs moyens d'existence et qu'ils gagnaient seulement 1 fr., 10 à 1 fr., 25 par jour [1]. Il en était de même pour ceux du Bray, des environs de Londinières, de Blangy, de Lyons : c'est à la décade 1840-1850 que la tradition rapporte la fin des derniers d'entre eux ; à Fresles, par exemple, on se souvient encore du dernier survivant qui mourut vers 1845. C'est alors aussi que se consomma la décadence du tissage des cotonnades dans cette zone littorale, du Havre à Fécamp, dont les ouvriers passent « pour avoir toujours marché les derniers dans la voie de l'industrie » [2]. Exclusivement occupés à la confection d'une étoffe, le calicot, où il était impossible pour le petit fabricant, dès 1832, de soutenir la concurrence des usines alsaciennes, ils souffrirent plus que les autres en 1839, et, près de Fécamp, leur industrie paraissait anéantie en 1851 ; les pêcheurs revinrent à leur barque que beaucoup avaient abandonnée au début de la Restauration [3]. Le tissage à la main résistait mieux au centre du pays de Caux, dans la région d'Yvetot, de Doudeville, d'Yerville. Néanmoins les chômages allaient en s'aggravant. Sans doute, ils ne provenaient pas toujours des progrès du machinisme, et les ouvriers des manufactures pouvaient être congédiés, aussi bien que ceux des villages, aux époques de surproduction ou de troubles politiques. Mais les petits fabricants des campagnes, dépourvus de capitaux, n'en étaient pas moins les premiers ruinés, et l'on voyait leur nombre diminué à la fin de chaque crise, alors que les usines rouvraient leurs portes. Aussi, en 1854, le préfet de la Seine-Inférieure affirmait-il que dans l'arrondissement d'Yvetot, « le tissage à la main est condamné à disparaître, bien qu'il lutte en désespéré contre l'industrie des fabriques » [4].

grand nombre que les moyens légaux restaient insuffisants » (*Cons. Gén. S.-I., 1847*, p. 263 et p. 8). Ainsi la décadence du tissage à la main provoqua une recrudescence du vagabondage, comme en 1787 celle du filage domestique. C'est un fait remarquable que ces migrations en plein XIXe siècle, car elles préparèrent l'exode définitif vers les villes.

[1] *Ann. N., 1841*, p. 234.

[2] Roussel, 257, p. 401.

[3] Fréret, 243, p. 224.

[4] « De pauvres artisans, attachés au coin de sol qui leur vient de leur père, préfèrent leur chaumière et le plus mince salaire à l'existence d'un valet de ferme ou d'un ouvrier de fabrique. Ces habitudes, dont le temps seul pourra faire justice, engendrent des maladies, des misères auxquelles il est bien difficile, même au prix des plus lourds sacrifices, de porter remède (Rapport du préfet, 6 juillet 1854, Arch. Nat., F[1c] III, S.-Inf., 9).

Ainsi la décadence du tissage à la main paraissait irréparable avant cette crise de 1863, où une opinion trop commune fixe son origine. Le chômage eut alors pour cause l'introduction des tissus anglais, grâce à la mise en pratique du nouveau régime douanier (17 octobre 1861), et la rareté du coton américain par suite de la guerre de Sécession. Le kilogramme de coton, qui valait 1 fr., 68 en décembre 1860, coûta 5 fr., 44 en décembre 1862, 6 fr., 24 en décembre 1863 et jusqu'à 7 fr., 26 en juillet 1864 ; c'était un prix supérieur de près d'un franc à celui du kilogramme de calicot. En 1863, 39 439 ouvriers furent sans ouvrage dans la Seine-Inférieure et on évalua à 118 498 le nombre des personnes à secourir. Heureusement le travail reprit à la fin de 1864. Cette crise a frappé les imaginations par l'étendue des misères, par l'élan de charité qu'elle provoqua ; mais elle semble avoir moins influé sur la transformation du tissage que sur celle de la filature, où les grandes entreprises, seules capables de modifier leur outillage pour façonner le coton de l'Inde, survécurent seules[1]. En 1873 encore, le nombre des métiers à la main dépassait de beaucoup celui des métiers mécaniques : 60 000 environ contre 12 764[2]. Mais beaucoup d'usines se montaient alors dans la région normande pour prendre la place de Mulhouse sur le marché français. Les tisserands des campagnes ne faisaient plus guère que les rouenneries et les mouchoirs. Or les rouenneries se vendaient moins bien depuis que le marché colonial avait été ouvert à la production étrangère ; de plus, Roanne et Roubaix avaient inauguré la fabrication mécanique de ces étoffes faites jusqu'alors à la main. Rouen dut les imiter[3]. C'était, nécessairement, priver de leurs dernières ressources ceux des ouvriers qui habitaient encore les villages ; c'était précipiter cette évolution qui se poursuivait depuis 1835 environ et qui ne devait laisser dans le pays de Caux, à la fin du XIX[e] siècle, que de rares survivants de ses populations industrielles. Dans cette décade 1873-1883, où il semble que les plus obstinés des ouvriers cotonniers aperçurent enfin l'impossibilité de continuer leur métier, le tissage du lin, anéanti par la concurrence du Nord, disparut aussi des villages qui avoisinent Montivilliers et Cany. Peu après, Elbeuf vit compromise la longue prospérité de sa draperie et dut multiplier les machines au détriment

[1] *Cons. Gén. S.-I.*, *1863*, p. XX, XXIII, XLIV, 434 ; *1864*, p. XXXIII, 523 ; *1865*, p. 572. Roussel, 257, p. 409 ; Corneille, 240, p. 181 ; Beaumont, 238, p. 60.

[2] Corneille, 240, p. 185 ; Levasseur, 251, II, p. 560.

[3] *Cons. Gén. S.-I.*, *1871*, p. 816 ; *1872*, p. 918 ; *1873*, p. 939 ; *1875*, 1re sess. ord., p. 8 ; *1876*, 2e sess., p. 937 ; *1877*, 2e sess., p. 797 ; *1884*, 2e sess., p. 294 ; *1886*, p. 418.

des tisserands à la main ; quelques campagnards seulement tissent encore la laine autour de Louviers et d'Elbeuf[1].

L'industrie cotonnière compte un plus grand nombre de ces attardés. Fort heureusement, la plupart de ses artisans ont su se plier aux dures nécessités qu'impliquait sa transformation. Quelques-uns sont devenus de petits fermiers ou des journaliers : les autres — et ce fut la très grande majorité — ont émigré en masse vers les centres manufacturiers, vers les usines dont le puissant outillage les forçait à entrer dans une vie nouvelle. Le tissage à la main n'est plus qu'un souvenir dans la plupart des communes de la Seine-Inférieure, même de celles où il occupait encore plusieurs centaines de bras sous le Second Empire. Dans le canton de Yerville, par exemple, l'un des plus actifs jadis, on trouvait seulement, en 1906 : 17 ouvriers à Étoutteville au lieu de 150 en 1863 ; un seul à Vibeuf au lieu de 380 ; plus un seul à Ancretiéville-Saint-Victor et à Saint-Martin-aux-Arbres au lieu de 750 et de 265 ; de ces deux villages, les derniers sont partis de 1890 à 1895. Nous verrons que cette disparition des tisserands est la cause principale de la dépopulation, si sensible dans la Seine-Inférieure. — Toutefois elle n'est pas encore complète ; certains n'ont pu se décider à rompre les liens qui les attachaient au village. Il y a encore quelques centaines de métiers aux environs d'Yvetot, de Valmont, de Normanville, de Theuville-aux-Maillots, de Luneray. Dans tout le centre du pays de Caux, on entend encore parfois le bruit du balancier quand on traverse un village : c'est un tisserand qui façonne des pièces de mouchoirs, des burnous pour Yvetot ou Bolbec, ou des toiles grossières, de chanvre ou de jute, pour Luneray. Le plus souvent, il se trouve presque seul de sa profession dans sa commune et l'on compterait à peine de 1 000 à 2 000 de ses pareils dans toute la Normandie orientale. Peu d'existences sont aussi lamentables que celle de cet ouvrier sans apprentis qui est, et qui parfois se sent, une épave d'un autre temps. Depuis la création des grandes usines, il ne reçoit et ne peut recevoir qu'un salaire de famine, dans toute l'acception du terme. Déjà, en 1878, les meilleurs gagnaient seulement 14 francs, les moins exercés 9 francs, les femmes 5 à 8 francs

[1] *Cons. Gén. S.-I., 1888*, p. 556 ; *1889*, p. 364 ; *1890*, p. 346. A Saint-Pierre-les-Elbeuf, il reste seulement quelques tisserands à domicile ; 2 à Criquebeuf, d'où 120 ouvriers sont partis vers 1886 ; 8 à Cléon, occupés très irrégulièrement ; aucun à Pitres ; aucun à Saint-Cyr-du-Vaudreuil ; aucun à Saint-Aubin-sur-Gaillon depuis cinquante ans ; aucun à Fontaine-Bellenger, où l'on travaillait pour Louviers.

par semaine pour un travail de 12 heures par jour[1]. Aujourd'hui personne n'oserait prétendre à ces chiffres. Il est douteux qu'aucun, actuellement, reçoive plus de 1 fr., 50 pour un labeur de 12 à 14 heures. Si on calcule leur bénéfice moyen sur la fabrication d'une pièce de 180 à 220 mètres, déduction faite des menus frais, on voit qu'en 1906, les 87 tisserands de Normanville gagnent 1 fr., 25 par jour ; les 17 d'Etoutteville 1 fr., 15 ; les 120 de Valliquerville ne peuvent compter que sur 1 franc par jour. Un franc par jour, c'est aussi le salaire des 72 ouvriers de Theuville-aux-Maillots, des 40 d'Allouville-Bellefosse, des 2 de Pleine-Sève ; et ce chiffre n'est pas un minimum. Il s'abaisse à 0 fr., 90 à Valmont (10 ouvriers) ; à 0 fr., 75 à Saint-Maclou-la-Brière (6), à Beuzeville-la-Guérard (12), à Prétot-Vicquemare (3), et même à 0 fr., 50 à Alvimare (5). On cite des familles qui vivent des 20 ou 30 sous que représente le travail du père et de la mère, et il n'est point de remède à ces misères, sinon le départ vers ces ruelles de Rouen que ravage la phtisie. Telle est la situation sans issue des derniers tisserands des campagnes normandes.

IV. — LES INDUSTRIES ACTUELLES.

En dehors des ateliers de ces tisserands, qu'est-il resté dans nos plaines de leur activité industrielle, jadis si intense ? A peine de rares vestiges de son passé, si nous négligeons ces usines des vallées voisines du Havre et de Rouen, de l'Epte et de l'Andelle, dont les ouvriers mènent la vie des salariés de la grande industrie.

L'un des rares villages auxquels elle a conservé son ancienne animation est Saint-Nicolas-d'Aliermont. L'industrie de l'horlogerie y est connue depuis le XVII[e] siècle au moins[2] ; peut-être dut-elle sa naissance au voisinage de Dieppe, dont les marins achetaient ses chronomètres ; peut-être aussi y eut-il une immigration d'ouvriers dieppois vers le « bout d'aval » de l'Aliermont[3]. Elle se développa à la fin de l'Ancien Régime, sous le Premier Empire, et son essor ne se ralentit point au cours du XIX[e] siècle. De 300 en 1806, le nombre

[1] Halu, 246, p. 379.

[2] « Le plus ancien monument qui en soit connu est de MVCXXI » (Cochet, 284, col. 33).

[3] C'est ce que semble indiquer Decorde, d'après lequel, avant l'immigration dieppoise, le bout d'aval était occupé par des chaudronniers, encore connus vers 1820 sous le nom de mai gnans ou mongnans (397, p. 342).

de ces ouvriers passa à 1 200 en 1873, sans compter une centaine occupés à Dampierre, à Saint-Aubin-le-Cauf[1], et à 1 400 environ en 1906. Le taux des salaires a été abaissé par la concurrence étrangère; il varie actuellement de 1 fr., 50 à 6 francs. Jadis, la plupart travaillaient chez eux, ou dans de petits ateliers où ils étaient groupés par 4 ou 5 ; on voit encore, en haut de nombreuses maisons, de larges vitrages analogues à ceux qui éclairent les mansardes des horlogers francs-comtois ; mais le travail tend à se concentrer dans des fabriques dont les ouvriers et ouvrières se comptent par centaines. On y fait des chronomètres, des réveille-matin, des instruments de précision, des phonographes ; la valeur de certaines montres, dites « pièces de voyage », s'élève à 400 ou 500 francs, et celle de la production totale de l'Aliermont, à 2 millions environ. L'horlogerie procure du travail à de petites usines installées sur les rivières voisines, à Saint-Aubin-sur-Scie, à Envermeu où, dans un ancien moulin à eau, 10 ouvriers polissent et nickèlent les boîtiers.

Presque toutes les verreries qui s'étaient fondées dans les forêts de l'Est ont éteint leurs foyers au cours du XIX[e] siècle. Elles se trouvaient dans une région longtemps mal desservie par les voies de communication : la ligne de Beauvais à Dieppe par Gournay ne fut ouverte qu'en 1870 et celle d'Abancourt au Tréport, par la vallée de la Bresle, qu'en 1873. Le haut prix du charbon forçait à chauffer les fours au bois ; or, la plupart des verriers perdirent à la Révolution les affouagements qui leur réservaient une partie des coupes ; ils durent prendre part aux enchères publiques, où la concurrence renchérissait le combustible[2]. Plus heureux, ceux qui étaient établis dans le domaine des anciens comtes d'Eu se virent continuer les concessions traditionnelles ; aussi pouvaient-ils encore, en 1873, occuper un millier d'ouvriers aux Essarts-Varimpré, à Rétonval, à Saint-Riquier-en-Rivière, à Hodeng-au-Bosc, à Nesle-Normandeuse, à Guerville[3]. Actuellement, cette industrie tend à se porter tout entière sur les bords de la Bresle, auprès de la voie ferrée qui évite les frais de transport et diminue les risques de casse. Des usines de création récente, comme celles de Blangy, du Tréport, ont un chiffre d'affaires bien supérieur à celui des antiques verreries voisines des forêts.

[1] Corneille, 240, p. 413. Cf. Ardouin-Dumazet, 369, 17[e] série, p. 52.

[2] En 1807, neuf à dix verreries étaient « à la veille d'être abandonnées dans l'arrondissement de Neufchâtel, par suite des hauts prix que leur font mettre aux adjudications les compagnies de marchands de bois », et le Conseil Général demandait le rétablissement des affouagements, la concession de bois aux verreries aux prix modérés de l'Ancien Régime (Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 2, session de 1807).

[3] Corneille, 240, p. 403 et 423. Cf. Le Vaillant de la Fieffe, 249, p. 232.

Le XIXe siècle a vu aussi se fermer un grand nombre de ces petites tanneries qui jalonnaient le cours des rivières. Comme leur matière première est lourde et encombrante, et comme la Seine-Inférieure, assez pauvre actuellement en bois de chêne, doit faire venir le tan de l'Eure, de la Touraine, de la Bourgogne et même du Périgord, les transports étaient très coûteux pour celles que ne desservaient point les chemins de fer. Celles qui subsistent se trouvent sur la Seine, à proximité des villes et de leurs abattoirs, ou dans la région orientale, pays d'élevage et de forêts. Les plus importantes sont celles de Saint-Saens, qui préparent des cuirs épais, des cuirs à semelles, auxquels, dit-on, convient particulièrement l'eau de la Varenne ; encore n'occupent-elles plus que 60 à 70 ouvriers, au lieu de 150 il y a 30 ans. Celle d'Auffay n'emploie que 50 ouvriers.

Disparues encore, la plupart de ces industries qui faisaient vivre autour des forêts toute une population d'artisans[1]. On ne rencontre plus que rarement dans les bois voisins du Bray la hutte et les fourneaux du charbonnier. Dans les futaies de Lyons subsistent encore quelques sabotiers, quelques vanniers, quelques fabricants de boisseaux, de pelles à pressoir ; mais leur nombre se réduit de plus en plus. A Touffreville, il n'y a plus que 4 vanniers, au lieu de 60 vers 1865 ; à Morgny, que 4 sabotiers. A La Feuillie, la dépopulation provient en partie du départ des sabotiers, qui étaient plusieurs centaines il y a cinquante ans. Même émigration dans les massifs qui dominent l'Yères ou la Bresle, bien que les « baletiers », les vanniers soient encore en majorité dans certaines communes comme Millebosc, dont ils forment d'ailleurs l'élément le moins stable. A Freulleville, avec les branches des coudriers qui avoisinent la Béthune, les habitants gagnaient jadis largement leur vie à tresser les corbeilles et les bourriches, qui renfermaient le poisson expédié de Dieppe ; mais les procédés d'emballage ont changé et 40 personnes seulement continuent cette fabrication. Par contre, l'exportation des fruits en Angleterre assure du travail à quelques vanniers de la vallée inférieure de la Seine, à Yville par exemple ; et, d'autre part, plusieurs scieries se sont installées le long des rivières, parfois sur l'emplacement des petites filatures anéanties par la concentration industrielle. Toutefois, les bûcherons représentent maintenant la majorité des ouvriers du bois. Encore très nombreux dans plusieurs communes[2], ils augmen-

[1] En 1806, le sous-préfet des Andelys évaluait le nombre des bûcherons et sabotiers du canton de Lyons à 5 ou 6000 (Arch. Eure, X, rapport au Conseil d'arrondissement, 22 avril 1806).

[2] Ils sont encore 200 à La Feuillie (1 198 habitants).

tent souvent leurs gains en faisant la moisson, comme d'ailleurs beaucoup de sabotiers et de charbonniers.

Pour terminer cette énumération, il ne reste à citer que les briqueteries, les puits des marnières disséminées sur toute l'étendue du Caux et du Vexin. Les seules industries extractives qui présentent quelque importance sont localisées dans le Bray, particulièrement sur les affleurements de l'Infracrétacé. Si les carrières de grès ferrugineux ont été abandonnées jusqu'aux recherches récentes de la « Société minière du Bray », les argiles néocomiennes sont encore exploitées. A la Chapelle-aux-Pots, à Saint-Germain-la-Poterie, à Savignies, on fait depuis longtemps des « poteries de grès », bouteilles à encre, fontaines et fonds de cheminées. Les glaises réfractaires du Beauvaisis et des environs de Ferrières, de Forges, de Saumont-la-Poterie servent à la fabrication de briques, de faïences, de creusets de verrerie. L'industrie extractive occupe en tout 2 300 ouvriers[1].

V. — CONCLUSION.

Comment expliquer le contraste entre la décadence presque complète des industries rurales en Normandie et leur étonnante vitalité dans la Picardie, où nombreux sont les villages qui conservent encore une forte population d'artisans ? A l'Ouest de la Bresle, nous ne trouvons, à part des ouvriers d'usines comme ceux de la verrerie et de l'horlogerie, que des tanneurs, des bûcherons, quelques sabotiers et quelques potiers. Franchissons-nous cette rivière ? nous rencontrons immédiatement des maisons de paysans disposées pour le travail de la serrurerie dans le Vimeu, de la toile grossière à l'Est d'Oisemont, de la passementerie près de Beaucamps-le-Vieux. Plus loin, nous verrions que, dans le bassin moyen de la Somme, on fabrique des articles d'Amiens, de la bonneterie dans le Santerre, des étoffes, des broderies dans le Vermandois et le Cambrésis[2]. D'où vient que l'industrie rurale n'a point montré la même persistance en Normandie ?

Remarquons d'abord qu'elle accomplit, dans certaines régions de la Picardie, un travail où la concurrence de la machine est impossible ou difficile. C'est le cas pour les serruriers du Vimeu qui achèvent, polissent et rivent les pièces préparées dans les usines ; pour

[1] Graves, 409, p. 122 ; De Lapparent, 52, p. 50 et 58 ; *Cons. Gén. S.-I.*, 2e sess. ord. 1906, p. (71).

[2] Demangeon, 517, chap. XII, p. 290.

ceux des bonnetiers qui cousent et bordent les tricots, qui font les boutonnières et posent les boutons ; pour les découpeurs de tulle de Caudry. La situation est toute différente pour le tisserand normand, dont le métier mécanique accomplit plus vite et mieux toute la besogne : au cours du XIXe siècle, il a pu être remplacé pour la confection de toutes les étoffes, même du mouchoir dans les vingt dernières années.

Il le fut d'autant plus aisément que son travail semble avoir été assez grossier. En 1828, un rapport au Conseil Général de la Seine-Inférieure déclarait que, si les principaux fabricants de Rouen entretenaient nombre d'ouvriers près de Péronne et de Saint-Quentin, ce n'était pas seulement pour abaisser les salaires des Cauchois ; c'était aussi « dans la certitude d'obtenir un plus haut degré de perfection pour les ouvrages d'une plus grande finesse, dits articles de goût ». Et le préfet expliquait ainsi cette supériorité des Picards et des Cambraisiens : « Dans les différents centres où se fabriquaient jadis les batistes, linons et autres tissus légers, les fils paraissent avoir hérité de la dextérité de leurs pères. On les considère comme plus aptes au tissage que les ouvriers du pays de Caux qui en sont encore, ou peu s'en faut, au même point qu'il y a 20 ans ». [1] Au XIXe comme au XVIIIe siècle, l'ouvrier normand fabriquait le plus souvent ces étoffes à bon marché que la machine a pu imiter dès l'abord. Par suite de cette infériorité technique, son salaire s'abaissa plus que celui des Picards. Alors qu'il gagne seulement un franc en moyenne, les tisserands voisins de Saint-Quentin reçoivent encore 2 ou 3 francs par jour ; les brodeurs de la même région, 4 ou 6 francs, une fois leurs frais déduits ; les tricoteurs du Santerre, jusqu'à 4 fr., 50 par jour.

Si la concentration de l'industrie a moins éprouvé les ouvriers Picards que les Cauchois, c'est aussi parce qu'ils trouvent plus de ressources dans la culture. Pour beaucoup, le tissage n'est que l'occupation de l'hiver ; quand la mauvaise saison est finie, l'exploitation intensive des riches plaines du Nord leur assure presque constamment du travail dans les champs. M. Demangeon indique comme la principale cause de la persistance de l'industrie rurale la « culture de la betterave qui maintient sur place auprès des fermes et des sucreries une multitude de bras ».[2] Occupés aux sarclages, à la moisson, à l'arrachage, aux transports, au service des raperies et des raffineries, les tisserands rentrent dans la cave où est installé leur

[1] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 4, session de 1828.
[2] P. 302.

métier avec un pécule qui leur permet de vivre, si modiques soient leurs salaires industriels. Ceux de la Normandie, au contraire, ne pouvaient guère compter que sur le produit de la moisson. Entre 1860 et 1890, au moment où la plupart ont émigré vers les centres manufacturiers, la betterave à sucre ne couvrait guère qu'un millier d'hectares dans la Seine-Inférieure : le colza, qui nécessite aussi beaucoup de main-d'œuvre, se vendait de moins en moins ; les emblavures de lin avaient été très réduites après la fin de la crise cotonnière. Ainsi le fermier n'avait guère besoin d'auxiliaires, outre ses domestiques, que pendant les 5 ou 6 semaines de la moisson ; le reste du temps, il n'aurait pu occuper les centaines de tisserands que logeait chaque village. — Dans le Santerre, le Vermandois, le Cambrésis, beaucoup d'ouvriers ont pu supporter la décadence de l'industrie rurale parce qu'ils possèdent un petit champ : ils le cultivent l'été et ne tissent que l'hiver. Un plus grand nombre encore ont acheté une de ces maisons où une pièce, souvent souterraine, a été aménagée en atelier. Ces maisons représentent « un capital exactement adapté aux besoins de leur métier » et qui les « fixe au village ». Or, en dehors de la région linière, l'artisan cauchois ne cultivait que très rarement, au moins vers 1860 : plus rarement encore possédait-il soit une parcelle arable, soit même la « masure » où il logeait. Il ne pouvait donc se dédommager de l'abaissement des salaires en consacrant plus de temps à la culture, et, d'autre part, il n'était point retenu par l'attache si solide de la propriété. Aussi a-t-il quitté le village sans imiter ces « Camberlots » qui, recourant à tous les moyens pour conserver leur champ, vont se louer comme moissonneurs jusque dans la Brie et la Beauce. Si la Normandie n'a conservé que de rares vestiges de ses industries rurales, à la différence de la Picardie, ce ne fut point seulement parce qu'elles étaient plus profondément atteintes par les progrès du machinisme, parce que ses ouvriers étaient moins habiles et sa culture moins intensive ; ce fut aussi parce qu'elle n'était point, comme la province voisine, un pays de petits « ménagers » et de petits propriétaires.

CHAPITRE XII

L'ACHÈVEMENT DE LA CONQUÊTE DU SOL

I. — LES COMMUNAUX.

Le XIX[e] siècle vit la disparition de l'un des obstacles qui s'opposaient à la mise en valeur des terres incultes. Si les communes conservèrent une partie très restreinte de leurs marais, de leurs bois, de leurs landes, qui formaient jadis un domaine si vaste, elles durent consentir presque toutes à une exploitation plus rationnelle de leurs biens.

La Révolution en augmenta momentanément l'étendue. La Constituante, en mars 1790, la Législative, en août et septembre 1792, annulèrent tous les triages accomplis, d'abord depuis 1760, puis depuis 1669, rétablissant ainsi les communautés villageoises dans la possession des biens dont elles avaient été « dépouillées par l'effet de la puissance féodale »[1]. Non seulement les communes reprirent ce dont elles avaient été frustrées, mais certaines s'emparèrent de landes ou de champs qui étaient la propriété incontestable des seigneurs ou des abbayes et qui auraient dû être vendus comme biens nationaux. Dans l'Eure, « les propriétés privées ne furent point toujours respectées et souvent elles se trouvaient envahies sous prétexte de biens communaux »[2]. En 1792, le Directoire départemental dut

[1] Sagnac, 507, p. 101, 138; Graffin, 133, p. 76. Quelques-unes n'avaient même pas attendu le vote des lois. Dès la fin de 1789, il fallut défendre aux communautés rurales de se mettre en possession de terres prétendues usurpées (Arch. Nat., AD IV, 25).

[2] Arch. Nat., F[1c] III, Eure, 7, compte-rendu de l'an IV et de l'an V, p. 133. Il est vrai que la situation juridique des communes, déjà fort obscure sous l'Ancien Régime, devint parfois inextricable. Ce fut le cas des landes qui relevaient jadis de l'abbaye de Saint-Ouen : en 1792, les usagers des communes de la Verte Forêt, répartis dans 17 paroisses, protestèrent contre le projet de les vendre comme bien national, alors que, d'après eux, un cantonnement opéré en 1551, les leur avait accordées en toute propriété « pour les remplir de leurs droits » (mémoire de Tréel, 1790, Arch. Nat., F[10] 330). De même Les Authieux, Tourville-la-Rivière, Sotteville-sous-le-Val, Igoville réclamèrent contre le décret de l'Assemblée du 23

envoyer deux commissaires pour empêcher le partage entre les riverains des « terrains immenses nommés les Sept-Ville-Bleu »[1]. Jadis spoliés, les paysans usurpaient à leur tour les terrains vagues à leur convenance. Ils durent d'ailleurs bientôt les restituer, soit aux adjudicataires des biens nationaux, soit au service des Eaux et Forêts, soit aux anciens propriétaires qui, sous le Premier Empire, firent valoir leurs titres[2]. Dans le Bray, les paysans furent alors contraints d'accepter ces cantonnements que leur hostilité avait fait échouer dans les dernières années de la monarchie. Les pâtis qui s'étendaient entre Forges et Gournay furent remis en 1810 aux héritiers des Montmorency, bien que le maire de Gournay eût représenté les souffrances qui en résulteraient pour les pauvres[3]. Le défrichement commença immédiatement ; les tourbières furent assainies, les landes défoncées et ensemencées en seigle, en orge, en avoine, en pommes de terre.

En restituant leurs biens aux communes, les assemblées révolutionnaires n'avaient pas entendu les laisser incultes. A aucune époque, le problème des subsistances ne parut plus redoutable, ni plus urgente la nécessité de transformer en guérets les landes et les marécages ; « il semblait que la terre allait manquer aux hommes »[4]. Çà et là, on essaya d'organiser le travail en commun. Devant la difficulté d'approvisionner Rouen, le Comité d'Agriculture de la ville invita tous les citoyens à prendre part au défrichement des Bruyères Saint-Julien. 4000 répondirent à cet appel en automne 1793 ; un

avril 1791 qui adjugeait leurs communes à la municipalité de Rouen, laquelle les réclamait comme héritière de l'abbaye (pétition non datée, F^{10} 333 ; cf. *Procès-verbaux des Comités...*, 480, II, p. 529).

[1] Procès-verbal du Conseil général de l'Eure, 14 décembre 1792 (Arch. Nat., F^{1c} V, Eure, 1). Cf. mémoires des habitants d'Heudicourt et des Sept-Villes, F^{10} 333 et Arch. Eure, C 2.

[2] Duchemin, 410, V, p. 111 et 163.

[3] « Dès qu'ils ont une vache ou deux, leur subsistance est assurée. Ils les alimentent la nuit avec l'herbe des chemins, du sarclage, l'hiver avec l'herbe des masures et, d'une façon constante, ils les font paître dans les communaux » (Rapport du maire Bedin, dans Potin, 423 B, p. 364). Sur l'attribution aux Montmorency de ces landes, sur leur vente aux habitants et leur défrichement, cf. Arch. Nat., F^{1c} V, S.-Inf., 2, Session de 1814 ; Delamare, 444, p. 255.

[4] Rapport de Creuzé-Latouche sur la loi du 14 frimaire an II, qui ordonnait le dessèchement des étangs artificiels (Arch. Nat., AD IV, 22 ; cf. sur les dessèchements F^{10} 254 et 309 ; Sagnac, 507, p. 198). Des enquêtes très sérieuses furent faites alors sur les marécages de la Sologne, de la Bresse, de la Brenne, du pays d'Auge, etc. Il y aurait souvent intérêt pour l'histoire de la colonisation intérieure à étudier l'œuvre de la Révolution et du Premier Empire. Nous n'en trouvons point trace malheureusement en Normandie orientale, sauf pour le Marais Vernier (F^{20} 285).

terrain de près de 400 ha. fut labouré et planté de pommes de terre[1]. Mais ces entreprises furent rares. Les Révolutionnaires préférèrent confier à l'initiative privée la mise en valeur des sols improductifs et provoquer leur partage, c'est-à-dire, en fait, celui des communaux. Il fut ordonné par la loi du 14 août 1792 ; celle du 10 juin 1793, moins impérative, le permettait s'il était voté par le tiers des habitants du village. Il devait se faire par tête, et non proportionnellement à l'étendue des propriétés comme le voulait l'ancienne jurisprudence[2]. On voit l'immense portée de ces mesures, qui devaient développer la petite propriété et intéresser au nouveau régime ceux-là mêmes des paysans que la Révolution ne s'était point attachés par la vente des biens nationaux. Les ouvriers les plus pauvres recevaient quelques ares, qu'ils pouvaient défricher ou sur lesquels ils pouvaient construire leur maison ; ainsi un nouvel hameau, les Maisonnettes, s'éleva sur les communaux de Veauville, près d'Héricourt-en-Caux, divisés en 1793 entre les habitants[3].

Mais les inconvénients de ces partages, qui avaient semblé jusqu'alors la condition essentielle de la conquête des terres incultes, apparurent rapidement. Le communal allait être sectionné en plusieurs dizaines de parcelles, chacune d'une étendue minime, dont les nombreux chemins d'exploitations nécessaires et parfois les clôtures absorberaient une portion importante. Souvent il était situé sur un sol crayeux ou sablonneux, trop pauvre pour produire des céréales, ou dans un fond marécageux qu'il eût fallu dessécher à grand'peine avant de le labourer[4] : il ne convenait qu'au pâturage et non à la culture. Or, on observait avec raison « que le principal mérite de

[1] Duchemin, 443, p. 138. De même à Franquevillette au printemps de 1794 (*Idem*, 410 V, p. 180), à Limésy en automne 1793 (Bourel, 434, p. 313), à Duclair en 1793-1794 (Clément, 487, p. 54).

[2] Sagnac, 507, p. 178 ; Graffin, 133, p. 85. Encore en 1790 et 1791, les assemblées de département et plusieurs assemblées de district n'admettaient comme fondé en droit que le partage entre les propriétaires. Pour « satisfaire les pauvres, qui seraient mécontents d'être chassés de la pâture et qui croient les usages, par un faux préjugé, dépendant de l'habitation et non de la propriété », le Directoire de la Seine-Inférieure proposait de partager un tiers entre les pauvres et deux tiers entre les propriétaires en proportion de leurs biens (mémoire du 28 décembre 1791, F[10] 333 ; cf. *Procès-verbal de l'Assemblée administrative*... 1790, 477, p. 313).

[3] A. Hellot, *Essai historique sur Héricourt-en-Caux* (Yvetot, 1885), p. 67.

[4] L'Assemblée administrative du département de la Seine-Inférieure pressentait ces inconvénients ; tout en demandant la division des communaux, elle voulait que la loi accordât des primes d'encouragement « aux co-partageants dont les facultés ne permettraient pas d'améliorer les portions qui leur écherraient », et ordonnât « que les frais de desséchement et autres ouvrages d'art qui doivent naturellement précéder le partage des communes submergées en tout ou en partie soient à la charge du Gouvernement » (*Procès-verbal*..., 1791, 478, p. 208).

ces terrains est dans leur masse et que, s'ils étaient morcelés par petites parties, le pacage du bétail y deviendrait impraticable. Ces vérités sont senties par tous les cultivateurs. Ils voient avec évidence que, si l'on partageait de tels terrains, ce serait détruire les troupeaux et conséquemment ruiner la culture »[1]. Aussi tous ceux qui avaient du bétail s'opposèrent à l'application des lois de 1792 et 1793. Elle ne pouvait être désirée que des artisans, ou des plus pauvres parmi les pauvres, de ceux qui ne possédaient même pas une vache : ceux-ci exigeaient leur lot, non pour le cultiver (le défrichement en aurait été souvent trop coûteux), mais pour le vendre à l'expiration des dix années pendant lesquelles il était inaliénable[2]. Ils ne l'obtinrent qu'assez rarement dans le pays de Caux et le Nord du Bray. Après avoir parcouru les districts de Dieppe, Neufchâtel et Cany, Burizis, commissaire-observateur dans le département de la Seine-Inférieure, écrivait en 1793 que « partout où il y a des terrains communaux regardés comme susceptibles de culture, on les partage ; mais, en général, là où ces terrains ne sont propres qu'au pâturage, on ne les partage pas, parce que l'on juge qu'il n'y aurait que du désavantage à les partager... Il n'y a que quelques communes qui ne soient point d'accord sur ce point »[3]. Dès lors, l'idée même du morcellement fut

[1] Lettre de Burizis au Ministre de l'Intérieur, 24 septembre 1793 (Arch. Nat., F¹⁰ 223). Dès l'an III, les plaintes affluèrent de toute la France sur la diminution du bétail qu'entraînait, entre autres causes, le partage des communaux (Arch. Nat., F¹⁰ 504, 505, 506).

[2] Tableau de la situation de l'arrondissement de Dieppe, an X (Arch. Nat., F¹ᶜ III, S.-Inf., 8). Dès le 22 novembre an I, un propriétaire de Saint-Sever, Gros, écrivait qu'après le partage des communaux de ce bourg, « les riches ont acheté les lots des pauvres, et ceux-ci ont vécu ; ceux au contraire qui avaient une fortune médiocre ont gardé les leurs » ; il demandait quel serait le sort, si le partage était annulé, du « propriétaire qui aura acheté à des misérables plusieurs arpents de lande, soit pour agrandir son bien, soit pour faire vivre des familles qui manquaient de tout » (F¹⁰ 330).

[3] Lettre citée n. 1. D'après l'enquête prescrite par le préfet Beugnot, (Arch. S.-Inf., M 2, *Statistique de l'an XIII*), c'était surtout dans l'arrondissement de Neufchâtel que les pâtis communs avaient été défrichés ; dans celui du Havre, la moitié de leur étendue avait été mise en valeur ; dans celui d'Yvetot, plusieurs communes venaient de les affermer. Par contre, on n'avait défriché dans l'arrondissement de Dieppe que 48 ha. sur 850 et, dans celui de Rouen, que les bruyères de Saint-Julien. Le Conseil Général de la Seine-Inférieure constatait en 1836 que la loi de 1793, ordonnant le partage, « heureusement ne fut appliquée que dans un petit nombre de communes (Arch. Nat., F¹ᶜ V, S.-Inf., 6). Mais, dans l'Oise, le « Bray picard » fut loti entre les riverains ou parfois usurpé par eux. Au dire de Cambry, l'appropriation privée et les tentatives de culture y avaient produit les pires résultats dès 1803 : « La multitude des bestiaux que [les habitants] nourrissaient disparut ; fort peu de ces terres, mal fumées, mal cultivées, donnèrent des récoltes ; beaucoup d'habitants se contentèrent de faire de légers fossés ou tracèrent un simple sillon autour des champs qu'ils s'appropriaient ; le pays perdit sa richesse. Plusieurs étangs fournissaient une grande quantité de poissons ; ils furent desséchés » (373, I, p. 112).

combattue dans les assemblées locales avec autant d'ardeur qu'elle y avait jadis été soutenue ; on dénonçait le « danger presque infaillible de voir les indigents épuiser en un moment, par la vente de la part qui leur serait échue, la source de leur existence » et, par là, consommer au profit du présent la spoliation des générations futures[1].

La question des Communaux se posa à nouveau sous la Restauration et la Monarchie de juillet. Elle mettait aux prises des intérêts très divers. Parmi les héritiers des grands propriétaires qui, au XVIIIe siècle, réclamaient presque tous le défrichement des communaux, certains se trouvèrent amenés à combattre ce projet. Les défenseurs les plus ardents de la jouissance collective se rencontrèrent parmi les locataires des fermes importantes. A mesure que l'élevage des moutons mérinos occupait une plus grande place dans leurs spéculations, ils tenaient davantage à la conservation de ces landes, de ces bruyères qui « procurent aux troupeaux un pâturage sain, parce qu'il est toujours sec, même en hiver »[2]. De là, leur opposition au défrichement des terres vagues qui, d'ailleurs, une fois partagées par tête, n'auraient ajouté qu'une parcelle insignifiante à leur domaine. Tout en combattant l'idée du partage, d'autres membres des classes dirigeantes, d'autres agronomes croyaient à la nécessité de tirer un meilleur parti des communaux. Au milieu des plaines normandes soumises à une culture intensive, les propriétés collectives contrastaient par l'état d'incurie où elles étaient laissées. Il y avait urgence à dessécher les marais malsains de la Seine ; or il était à craindre que les municipalités n'y consentissent point[3]. L'arrondissement de Neufchâtel contenait encore en 1845, surtout dans la vallée de la Bresle, beaucoup de pâtures et de marais communaux livrés, sans aucun travail d'aménagement, de drainage ni d'irrigation, à des troupeaux de vaches, de génisses, de mulets et de poulains dont on ne tirait, pour ainsi dire, aucun profit[4]. Le Service forestier renonçait à aménager d'une façon rationnelle les bois communaux, ne

[1] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 1, sessions de 1801 et 1805 ; F[1c] V, Eure, 1, procès-verbal de l'an X.

[2] C'est l'argument que faisait valoir en 1818 le Conseil Général de l'Eure qui, admettant « l'utilité essentielle des grandes propriétés », affirmait que « le partage et le défrichement des biens communaux a eu des conséquences funestes pour l'agriculture » (F[1c] V, Eure, 2, pr. v. de 1818). « Le grand propriétaire, qui tremble de voir s'échapper un parcours qui ajoute à la valeur de sa ferme, use de son influence pour empêcher ou du moins ajourner une détermination quelconque » (Leroy, 196, p. 194). « Actuellement, ces biens sont surtout utiles aux propriétaires de grands troupeaux » (F[1c] V, S.-Inf., 5, session de 1835).

[3] F[1c] V, S.-Inf., 3, pr. v. de 1825.

[4] Pollet, 216, p. 434.

pouvant faire cesser des abus que les habitants regardaient comme un droit[1]. Les défenseurs de la jouissance collective faisaient valoir son utilité pour les pauvres, auxquels elle permettait d'élever un peu de bétail. Mais ses adversaires répondaient que « le prétendu avantage d'obtenir la nourriture d'une vache ou d'un cheval attire souvent dans un village de pauvres familles, qui ne font qu'accroître les charges sans offrir aucun dédommagement »[2]. « On peut assurer, écrivait un autre, que le plus signalé service que l'on puisse rendre à la classe indigente est de la priver d'une faculté qui aggrave sa misère, attendu que ses animaux mal nourris dépérissent et meurent souvent entre ses mains ; ou, si elle est forcée de les vendre, ce n'est qu'à vil prix. En supposant même que cette privation d'animaux soit un inconvénient, cette classe ouvrière ne trouvera-t-elle pas dans l'amélioration de l'agriculture une ample compensation par l'emploi journalier de ses bras ? n'en trouve-t-elle pas une non moins satisfaisante dans le prix des denrées, qui se rapproche de plus en plus des facultés les plus médiocres ? »[3] A une époque où la diffusion de la petite propriété n'apparaissait pas encore comme la garantie nécessaire de l'ordre social, il semblait désirable de transformer en simples salariés ces paysans qui joignaient à leurs gains d'ouvriers les bénéfices d'une infime exploitation agricole : c'était, disait-on, leur intérêt en même temps que celui de la culture intensive. Les masses rurales étaient, elles-mêmes, loin de tenir partout à la jouissance collective. Ceux des paysans qui possédaient des prairies artificielles et ceux qui ne nourrissaient point de bétail n'en avaient aucun besoin ; ils s'accordaient avec les agronomes pour en désirer et, au besoin, en provoquer la suppression[4].

Mais comment la réaliser, et à qui devait revenir le soin de mettre les communaux en valeur ? Ce problème fut, au début, résolu de façons très diverses selon les localités. Plusieurs vendirent tout ou partie de leurs biens pour acheter un presbytère ou une école[5] ; d'autres les louèrent en bloc, pour subvenir, sans accroissement

[1] F[1c] V, S.-Inf., 6, pr. v. de 1836.
[2] F[1c] V, S.-Inf., 3, pr. v. de 1823.
[3] Goube, 184, p. 3.
[4] Depuis que les grands propriétaires pouvaient envoyer sur les communaux d'immenses troupeaux de moutons, sans être gênés par ces prescriptions de l'Ancien Régime qui les proportionnaient à l'étendue des domaines, le bétail des pauvres ne trouvait plus toujours assez d'herbe pour sa nourriture (Lecarpentier, 191, p. 45). On conçoit dans ce cas que les petits tenanciers ou les ouvriers aient été moins attachés à la conservation des communaux.
[5] Duchemin, 410, V, p. 111 ; 410, III, p. 84.

d'impôts, aux dépenses municipales[1]. D'autres encore les partagèrent entre leurs habitants, gratuitement ou à charge d'une redevance très faible. Ce lotissement eut lieu vers 1837 dans l'arrondissement des Andelys ; les ouvriers des manufactures l'exigèrent dans le dessein, prétendait-on, de quitter le pays « après avoir touché la plus-value du morceau de commune qu'ils se sont adjugé ».[2] Par contre, la Seine-Inférieure « échappa au sort des contrées voisines, où les communes ont été partagées entre les habitants soumissionnaires pour des prix qu'ils se fixaient eux-mêmes, sans concurrence ».[3] Mais, si les préfets s'opposèrent à cet envahissement, ce ne fut point pour laisser se perpétuer l'ancien état de choses. Depuis 1840, ils incitèrent les communes à louer leurs biens. « Un revenu fixe, quelque faible qu'il soit, tourne mieux que le mode actuel au profit des habitants peu aisés ». En outre, ce système, si la durée du bail était assez longue, permettait une meilleure exploitation ; l'une des conditions du contrat pouvait même être le desséchement des prairies marécageuses ou le défrichement des landes. Dès 1851, 122 communes de la Seine-Inférieure, sur un total de 196, avaient amodié leurs propriétés ; aussi, sur une superficie de 7 086 hectares, y avait-il déjà, en 1854, 1 067 hectares de labours contre 2 512 hectares de friches et 3 507 de marais[4]. L'évolution qui tendait à la disparition de la jouissance collective, sinon de la propriété commune, se poursuivit rapidement pendant le Second Empire, hâtée par l'application de la loi du 28 juillet 1860 qui suscite, et impose au besoin, la mise en valeur des terres incultes et des marais communaux[5]. Dans cette partie du Bray qui s'était opposée si vivement, vers 1783, à la suppression des usages, toutes les municipalités du canton de Gournay, en 1858, s'étaient résignées à la location des landes sur lesquelles leurs habitants n'eurent plus le droit de pâture[6]. Grâce à la pression administrative, à l'activité du Service hydraulique qui étudiait les projets de drainage, il restait peu, en 1867, de « terrains communaux susceptibles d'une production régulière qui n'eussent été ou amodiés ou améliorés en vue d'une location profitable ».[7]

[1] Leroy, 196, p. 195.
[2] Curmer, 160, p. 390. Cf. F[1c] V, Eure, 3, pr. v. de 1839.
[3] *Cons. Gén. S. I.*, session de 1864, p. 570 ; cf. p. XI.
[4] *Ibid.*, session de 1851, p. LI (Rapport du préfet). Fouché, 176, p. 96.
[5] Graffin, 133, p. 109.
[6] *Ann. N.*, 1857, p. 147. *Cons. Gén. S. I.*, 1859, p. 280.
[7] *Cons. Gén. S. I.*, 1867, p. VI. D'après les chiffres donnés par Ant. Passy pour l'Eure, l'étendue des landes y a diminué de plus de 10 000 ha. dans la première moitié du XIX[e] siècle (79, p. 40).

Aujourd'hui, les propriétés communales peuvent fournir un appoint au budget local ; mais toutes, sauf de rares exceptions[1], sont exploitées dans les mêmes conditions que les propriétés privées. Même dans les régions où elles sont encore le plus étendues, dans le Bray et au voisinage des forêts, elles n'intéressent plus directement la masse des cultivateurs. Les plus pauvres ont perdu la faculté d'élever du bétail ; ils sont devenus des prolétaires dans le plein sens du mot, dépourvus de tout autre revenu que leur salaire : c'était la condition nécessaire de l'achèvement de la colonisation intérieure, de l'aménagement des forêts, de la conquête par la culture des landes et des marais.

II. — LES FORÊTS ET LES USAGES.

Dans la France entière, les forêts furent dévastées pendant l'époque révolutionnaire. « Elles sont, écrivait l'abbé Grégoire en 1794, la partie la plus souffrante de notre économie rurale... Ce mal est sensible surtout dans les forêts nationales, sur lesquelles la République perd peut-être plus de 200 millions depuis 4 ans... Déjà, dans quelques contrées, on en est réduit à chauffer les fours avec de la paille, à extraire les racines des bruyères pour alimenter le service des forges ; ailleurs, faute de combustible, le travail des usines est suspendu. »[2] Qu'il n'y eût là aucune exagération, c'est ce que montrent les plaintes des administrations locales, leurs efforts pour réprimer les déprédations et pour amener le vote de lois qui garantissent les forêts d'une destruction totale[3]. Le danger n'était pas aussi pressant en Normandie que dans le Sud de la France, où les coupes des forêts, les défrichements des bois communaux suscitèrent une recrudescence de l'activité torrentielle[4]. Si quelques acquéreurs de biens nationaux abattirent les futaies ou les arbres des « fossés », les forêts ne disparurent nulle part devant les cultures ou les pâtis ; en 1822, on constatait que leur superficie, dans la Seine-Inférieure, n'avait

[1] Norville sur la Basse Seine a conservé de vastes communaux dans les polders ; chaque habitant du village peut y envoyer 3 têtes de bétail, moyennant 20 francs par tête.

[2] Arch. Nat., AD IV, 22.

[3] Voir les textes recueillis par Rougier-Labergerie, *Mémoire et observations sur les abus des défrichements et la destruction des bois et forêts, avec un projet d'organisation forestière* (Auxerre, an IX, in-4). Le pouvoir central multiplia sans succès les arrêts et les circulaires pour mettre fin au ravage des forêts (23 floréal an II, 23 prairial an IV, 13 germinal an VI, F[10] 4).

[4] Sion, *Le Var supérieur*, ch. VIII, *Le déboisement et les progrès du régime torrentiel.*

point varié depuis 1789[1]. Par contre, elles avaient été saccagées. On a vu combien il avait été nécessaire, sous l'Ancien Régime, d'exercer une surveillance rigoureuse sur les populations riveraines ; or, pendant la Révolution, les officiers des maîtrises se relâchèrent de cette surveillance par impuissance, ou par lucre, ou par politique[2]. Les paysans profitèrent de la liberté qui leur était laissée pour couper les arbres qu'ils allaient vendre sur les marchés des villes ou à des spéculateurs peu scrupuleux. Les sabotiers, les charbonniers, les tonneliers, les charrons, les scieurs passaient des marchés illusoires pour prendre, sans aucune entrave, le bois nécessaire à leur industrie. Dans la région de Lyons, où pullulaient les loges de ces artisans, les dégâts, de 1789 à 1792, s'étaient déjà montés à 200 000 écus, rien que dans deux cantons, ravagés par les habitants de Lisors et de Puchay[3]. L'une des principales causes de la dégradation des forêts nationales, ce fut « l'introduction des bêtes à cornes qu'on dut tolérer ou permettre »[4] ; lorsqu'on essayait de les en chasser, les paysans se disaient obligés de les vendre, contraints à renoncer d'élever du bétail et de manger de la viande[5]. Lorsque, vers 1799, l'ordre fut rétabli et la répression assurée[6], les forêts se trouvaient si abrouties que, plus que jamais, le combustible et les bois de construction firent défaut. Or, « sans bois, il ne peut y avoir de manufacture dans ce pays » ; les fabriques de Rouen, et plus encore les verreries de l'Est, souffrirent de la pénurie de combustible pendant le Premier

[1] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 3, Rapport du préfet à la session de 1822, p. 120.

[2] F[1c] III, S.-Inf., 8, comptes rendus du commissaire du Directoire Exécutif de pluviôse et ventôse an VII.

[3] F[1c] III, Eure, 7, procès-verbaux des commissaires enquêteurs, novembre 1792. *Rapport du Procureur syndic...*, 483, p. 36 ; et *Procès-verbal du Conseil Général de l'Eure*, 479, p. 30.

[4] F[1c] III, S.-Inf., 8, compte-rendu.., pluviôse an VII ; F[1c] V, S.-Inf., 1, pr. v. 1802.

[5] Requêtes du conseil général de la commune des Ventes d'Eawy, des laboureurs de la Haye-Aubrée et d'Hauville (an II) ; délibération de l'administration du département de l'Eure du 18 floréal an VI. Le Ministre des Finances répondit, le 18 thermidor an VI, en s'opposant au maintien du droit de pâturage forestier pour les communes qui ne pouvaient représenter leurs titres : « Si les bestiaux, ajoutait-il, sont sans contredit la première richesse agricole, les forêts sont également de première nécessité, et, puisque les communes et les usagers ne peuvent pas user du pâturage raisonnablement et sans détruire les bois, il devient indispensable de les forcer, en les en privant, d'avoir recours à d'autres moyens de substanter leurs bestiaux » (Arch. Nat., F[10] 336).

[6] Le Commissaire central de l'Eure écrivait en fructidor an IX : « La fureur de la dévastation passée en habitude commence à se ralentir ; la surveillance sur les dilapidateurs devient plus active ; les délits moins fréquents sont plus sévèrement réprimés et l'on fait espérer un terme au pillage dont les forêts nationales se ressentiront longtemps » (F[1c] III, Eure, 8). Dans la Seine-Inférieure, le Service forestier fut reconstitué en l'an IX (*Mém. admin. S. I.*, I, an IX, p. 219).

Empire et le début de la Restauration, tant que les hostilités bloquèrent les ports et que le percement du canal de Saint-Quentin ne permit point l'arrivée des houilles du Nord[1]. Quand les usines purent brûler du charbon ou utiliser les forces hydrauliques, le bois d'œuvre faisait encore défaut; un Lorrain, Moll, s'étonnait en 1836 de sa cherté dans le pays de Caux où les arbres des fossés prenaient, de ce fait, une valeur marchande considérable[2].

Le reboisement s'imposait, dans l'intérêt de l'industrie, au début du XIXe siècle. Les plantations furent alors considérées comme un placement avantageux pour les capitaux dont on n'attendait pas une rémunération immédiate. Dès l'an XIII, les pépinières et les semis s'étaient multipliés, parce qu' « on relève de toutes parts ce que la Révolution avait abattu ».[3] De grands propriétaires reboisaient les terres incultes de leurs domaines[4]; pendant la Restauration, la Société d'Agriculture de Rouen étudiait et signalait les essences qui pouvaient être acclimatées dans les landes, sur les communaux : le platane, l'aune, le peuplier de Virginie, le châtaignier, le pin[5]. Ces plantations ne servirent point qu'à l'amusement d'agronomes curieux de nouveautés ; elles ont mis en valeur des terrains sablonneux ou crayeux où la culture eût été impossible ; elles ont converti en taillis de chênes et de bouleaux, assez rabougris il est vrai, plusieurs des garennes que figurait la carte de Cassini dans les alluvions de la Seine[6]. Dans les massifs domaniaux, le Service forestier reprit, à partir du Premier Empire, l'œuvre de reconstitution inaugurée au XVIIIe siècle. Les pins maritimes semés par Rondeaux vers 1755 avaient prospéré dans les parties les plus stériles des forêts voisines de Rouen. En 1822, ils couvraient 800 hectares de terrains qui, d'un rapport

[1] F1c V, S.-Inf., 1 (sessions de 1800, 1801, 1803, 1805), 2 (1807). On avait repris les recherches de la houille. En 1802, le Conseil Général vota 20 000 francs pour la continuation d'un forage qui, à Meulers, au S.-E. de Dieppe, avait été poussé jusqu'à 750 pieds de profondeur. Sur les sondages et les essais d'emploi de la tourbe, voir la *Statistique de l'an XIII* (Arch. S.-Inf., M 2, fo 86).

[2] Moll, 210, IX, 1836, p. 12 ; cf. *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, IV, 1827, p. 177.

[3] F1c III, S.-Inf., 8, Tableau de la situation du département pendant l'an XIII : « Les plantations se multiplient dans le département parce qu'elles font, surtout dans le pays de Caux, une partie essentielle de la propriété et que bâtir et planter une ferme sont une même chose ». Cf. De Beaurepaire, 124, p. 11.

[4] F1c V, S.-Inf., 1 (rapports de 1804 et 1805), 2 (pr. v. de 1807 et 1814).

[5] *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, séance publique de 1823, p. 19 ; IV, 1826, p. 26 ; V, 1829, p. 189.

[6] Vers 1750, il n'y avait que des boqueteaux insignifiants en face des Andelys, au N. d'une ligne tirée de La Mare à Tosny ; rien n'était figuré, dans la même région, entre Courcelles et Bouafles, Muids et Herqueville ; le bois de la Mare, au S. de Duclair, n'existait pas.

nul auparavant, produisaient 166 francs par an de revenu net[1]. Le pin maritime, et le pin silvestre qui le remplaça, s'accommodent de sables et de graviers où ne se développent ni le hêtre, ni le chêne ; de plus, leurs peuplements sont plus denses que ceux des autres essences ; aussi est-ce surtout en pins silvestres que l'on a replanté les clairières et les landes. Ils occupent actuellement la moitié de la forêt de Roumare et les deux tiers de la forêt de Rouvray[2]. Grâce à leur résistance, à leur rusticité, à celle du châtaignier, du charme et du bouleau, les forêts ne sont plus parsemées de ces « ruines », de ces « places vaines et vagues » qui perpétuaient le souvenir d'anciennes dégradations.

Sauf les bûcherons[3], les paysans souffrirent de cette restauration des forêts. Les droits d'usage avaient été trop funestes, ils entraînaient presque forcément trop d'abus pour que leur suppression totale ne parût point désirable. Elle fut tentée, et souvent réalisée, dès la fin du XVIIIe siècle. On profita de ce que les titres de beaucoup de communes avaient été brûlés ou égarés pendant la Révolution[4] ; on interdit sous ce prétexte aux anciens vassaux de Jumièges, sauf aux habitants d'Yainville, d'envoyer leurs vaches dans la forêt de l'abbaye[5]. En 1807, Criquebeuf-sur-Seine perdit le droit de faire paître le bétail dans la forêt de Bord ; on ne permit plus que de ramasser le bois mort, de casser les branches sèches, d'arracher les genêts, les bruyères et les fougères qui remplacent comme litière la paille dans cette région[6]. La jouissance de certains privilèges est devenue pratiquement impossible. Le droit de pâturage, qui s'exerçait jadis sur des clairières et des landes immenses, a été forcément très restreint quand elles furent reboisées en taillis assez serrés[7]. D'autre part, les anciennes concessions autorisaient parfois à abattre les « morts bois », c'est-à-dire, en même temps que les épines et les genêts, le charme,

[1] *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, II, séance publique de 1822, p. 28.

[2] De la Serre, 223, p. 189 et 191 ; 224, p. 11.

[3] Le Recensement de 1901 a trouvé dans la Seine-Inférieure 1932 bûcherons et personnes occupées dans les forêts (348, II, p. 18).

[4] D'après l'administration du département de l'Eure (lettre du 18 floréal an VI), « toutes les communes riveraines envoyaient depuis un temps immémorial les bestiaux dans les forêts défensables, ce qui augmentait la masse des produits. Presque toutes ces communes appuyaient ces droits sur des titres dont elles ne peuvent plus justifier, parce qu'ils ont été brûlés par erreur avec des papiers féodaux ou égarés dans les divers déplacements qui ont eu lieu depuis la Révolution » (Arch. Nat., F^10 336).

[5] Deshayes, 430, p. 216.

[6] Duchemin, 410 IV, p. 151.

[7] Ce fut le cas dans la région de Lyons, où, dès 1878, 2 à 3 communes seulement continuaient à envoyer chacune 10 à 12 bêtes (L. Passy, 214, p. 114).

le bouleau, le tremble, le pin, etc.[1]; mais comment permettre aux paysans la coupe de ces arbres qui ont très souvent remplacé complètement le chêne et le hêtre, les seules essences estimées autrefois ?[2] Le nouvel aménagement des forêts a parfois tellement restreint les usages que les paysans ont consenti à y renoncer ; à Monchaux-Soreng, ils ont récemment vendu le droit de chauffage moyennant 150 francs par feu. Le plus souvent, ce droit ne s'applique plus qu'au bois sec et aux chablis, c'est-à-dire aux arbres abattus par le vent. Les usages qui se sont conservés ne représentent plus qu'une survivance près de disparaître.

III. — LES MARÉCAGES.

L'assainissement des vallées était loin d'être terminé au début du XIXe siècle. Non seulement de grandes étendues de prairies ne produisaient qu'une herbe grossière, mais les affections paludéennes sévissaient encore dans les villages voisins. Même vers 1830, les misérables populations de la Dombes n'avaient rien à envier aux riverains du Marais Vernier[3]. Derrière le cordon littoral qui avait refoulé les eaux de la Lézarde, à l'Eure, il y avait un décès sur 14 habitants, au lieu d'un sur 36 dans le reste de l'arrondissement du Havre[4]. Les fièvres d'automne, qui amenaient cette mortalité, désolaient aussi Montivilliers, Paluel, Veulettes, Saint-Aubin-sur-Mer[5]. Le long de la vallée de la Seine, leurs épidémies se faisaient redouter jusqu'à Rouen, où les cas de paludisme ne sont devenus une rareté que depuis 1850[6].

[1] L. Delisle, 132, p. 360.

[2] D'Avannes, 151, p. 11.

[3] Le Prieur, 108, p. 195 ; Canel, 374, II, p. 56. Vers 1810, on constatait l'extrême difficulté de dessécher ce marais, dont la bordure occidentale était encore, vers 1780, longée par la mer sur une assez grande longueur (Arch. Nat., F20 285).

[4] Cartier, 375, p. 5. La fièvre maligne, ou « suette », sévissait surtout pendant les chaleurs qui faisaient remonter les eaux des nappes souterraines. Aussi les riches Havrais quittaient-ils la ville l'été pour leurs maisons de campagne situées sur la côte d'Ingouville (Lennier, 65, II, p. 10).

[5] Arch. Nat., F1c V, S.-Inf., 4 (1828) et 5 (1834). L'ingénieur Le Boullenger écrivait en 1807 : « Veulettes est une misérable paroisse dont une partie des habitants mourut et dont l'autre émigra par suite d'une épidémie occasionnée par la stagnation des eaux de la Durdent dont la mer avait obstrué l'embouchure. On lui a rouvert un canal dans le marais et à travers les terres il y a 3 ou 4 ans ; et actuellement le marais est couvert de belles moissons » ; mais déjà ces ouvrages menaçaient ruine, et très souvent les riverains étaient obligés d'approfondir le chenal (Bibl. Rouen, ms. n° 1258, p. 59).

[6] Dr Leudet, 344, p. 54.

Près de l'embouchure des fleuves côtiers, elles étaient dues à la stagnation des eaux arrêtées derrière les « pouliers ». Ce fut seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle que l'on creusa dans ces barrages de galets des canaux souterrains, des « buses », munies d'une vanne, pour assurer une issue constante à la Durdent, au Dun, à la Saâne, à la Scie et à l'Yères[1]. En 1867 furent terminés les ouvrages qui devaient protéger Étretat d'inondations périodiques, comme celle qui, en 1821, avait forcé les habitants à bivouaquer, trois jours durant, sur les coteaux voisins en attendant l'écoulement des eaux retenues par le poulier[2]. Dès lors, dans les terres basses des embouchures, les eaux descendirent plus profondément dans le sol qui, moins spongieux, porta des prairies plus estimées ou même se prêta à la culture. Sur la Durdent, à Paluel, à Vittefleur, d'anciennes terres de marais produisent des légumes que les jardiniers vont vendre, en voiture ou en chemin de fer, jusqu'au Havre et à Dieppe.

Mais ces ouvrages n'auraient point suffi pour assainir les vallées dans toute leur étendue. Ce qui les rendait marécageuses, en dehors de la zone littorale, c'était l'état du lit des rivières. Encombré de vase et de plantes aquatiques, il n'offrait point une section assez large au passage des crues qui se répandaient sur les bords. Même en étiage, il maintenait à un niveau élevé le plan des eaux qui s'infiltraient dans les rives. Les travaux d'assèchement, entrepris dans les siècles précédents, mal entretenus, ne servaient plus guère. Sur les bords des grands méandres que dessine la Seine en aval de Rouen existait, au début du XIXe siècle, une série de fossés, les uns perpendiculaires et les autres parallèles au fleuve que limitaient des digues submersibles[3]. Ils auraient dû drainer les prairies qui se trouvaient, à Saint-Georges-de-Boscherville, à 2m,07 ; à Berville, à 1m,69 ; à Yville, à 1m,77 ; au Trait, à 1m,74 au-dessus des plus basses eaux du fleuve. Seulement, l'accumulation de la vase y avait multiplié les hauts-fonds, si bien que les eaux de la Seine, entrées dans les fossés principaux à marée haute, descendaient difficilement lors du reflux : le seuil de certaines vannes trop élevé faisait office de barrage et les refoulait. Aussi recouvraient-elles habituellement, sur une largeur de 5 à 600 mètres, des terres qui valaient seulement 250 francs l'acre

[1] *Cons. Gén. S. I.*, sessions de *1862*, p. 50 ; *1864*, p. 351 ; *1865*, p. 14 ; *1867*, p. 18 et 22 ; *1906*, p. 83*.

[2] Arch. Nat., F1c V, S.-Inf., 2, pr. v. de 1821 ; Cochet, 98, p. 5, 20.

[3] Le Boullenger, ms. cité, p. 14.

en 1825[1]. Même les canaux d'irrigation avaient besoin de surveillance. Sur l'Eaulne, les barrages ou « vergnes » se composaient d'une claie engagée entre deux arbres perpendiculaires au fil du courant et rendue étanche au moyen de gazon. Ils étaient si mal disposés qu'ils inondaient beaucoup de propriétés riveraines et transformaient en marais les communaux que personne ne défendait[2]. Le souci de l'hygiène, les intérêts des usines hydrauliques décidèrent l'administration à intervenir ; elle fixa les conditions dans lesquelles les riverains étaient obligés d'entretenir les berges des rivières et des fossés, de couper les plantes aquatiques, d'enlever la vase du fond. Pour assurer l'exécution de ces règlements, elle provoqua, dès 1822, la fondation de syndicats dans toutes les vallées. Certes, ces syndicats sont loin de fonctionner toujours régulièrement, surtout dans la partie orientale de la Seine-Inférieure où la Varenne, l'Yères, l'Andelle, l'Epte n'offrent point toujours à l'écoulement des eaux un chenal suffisamment régulier[3]. Il existe encore des terres humides dont le dessèchement s'impose. A Gournay, la mortalité atteint le chiffre très élevé de 25 pour 1 000 en temps ordinaire ; la fièvre paludéenne, la typhoïde, la cholérine y sévissent continuellement parce que les eaux, maintenues trop hautes, sont presque au niveau du sol dans le quartier le plus populeux ; quand l'Epte entre en crue, ses eaux refluent dans le canal de la Morette sur 2 200 mètres et inondent les prairies voisines. Le cas de Gournay est heureusement exceptionnel ; malgré la résistance de certains industriels, intéressés à maintenir élevés les barrages, et des paysans auxquels répugne toute association, le Service hydraulique a réussi presque partout à faire disparaître les marécages, à rendre les vallées plus habitables et plus riches.

Non seulement les prairies anciennement formées près de la Seine ont été asséchées, mais plusieurs milliers d'hectares ont été conquis sur les vases et les sables de l'estuaire.

Les travaux d'endiguement qui les ont ajoutés au territoire agricole ont été entrepris pour améliorer la navigation entre Rouen et la mer. Les conditions en étaient restées si défectueuses jusqu'au milieu du XIXe siècle que la prospérité et l'existence même des ports intérieurs se trouvaient menacées[4]. Dans la baie de Seine, les bancs se

[1] Courant, 100, p. 5 ; Goube, 103, p. 25.
[2] *Cons. Gén. S. I.*, session de *1862*, p. 46.
[3] *Ibid.*, sessions de *1864*, p. 349 ; *1868*, p. 13 ; *1906*, p. (80). Bourgne, 96, p. 200 et 217.
[4] *La Chambre de Commerce de Rouen...* 1900, 263, p. 4. Dès 1753, des études avaient été

déplaçaient sans cesse. Même dans les concavités de la côte où ils étaient abrités par un cap, le courant venait parfois ronger leur rebord, les anéantir et le chenal passait sur l'emplacement d'anciens polders qu'on eût pu croire définitivement gagnés à la culture. Encore redoutait-on moins les hauts-fonds de l'estuaire, malgré leur mobilité, que ceux du méandre qui contourne la forêt de Brotonne. Entre Le Trait et Saint-Wandrille, le banc tourbeux des Meules[1] formait comme un barrage où s'arrêtait la plus grande partie des eaux du flux qui, si elles avaient pu remonter vers Rouen, auraient creusé un chenal. Elles s'étalaient en aval de ce barrage naturel sur des « troubles » qu'elles avaient apportés. La Seine, qui avait seulement 300 m. de largeur de Berville à La Mailleraye, occupait 700 m. immédiatement au-dessous de Caudebec, 1 100 m. à Villequier et 2 800 à Quillebeuf[2]. Sur une carte hydrographique levée en 1834[3], on voit le fleuve, très élargi à partir du château de La Mailleraye, laisser sur sa rive gauche une ceinture de prairies, coupées de petites renclôtures irrégulières et de crevasses, sans limites précises vers la rivière ; le lit était encombré d'îles et de bancs de sable. Sur deux points surtout ces bancs étaient à craindre vers 1840. Près de Villequier et d'Aizier, ils s'étaient surélevés et réunis en deux seuils, deux « traverses » où l'on ne trouvait pas un mètre d'eau à basse mer en étiage[4]. Aussi les navires à destination de Rouen ne devaient pas avoir plus de 3 m. de tirant d'eau ; sinon ils étaient obligés de décharger leur cargaison au Havre, où fonctionnait un service d'allèges. En remontant le fleuve, il leur fallait jeter l'ancre à chaque marée descendante et attendre le flot dans l'un ou l'autre de ces ports, de ces « posées », alors animées par une activité qui a cessé presque partout, Le Hoc, Fiquefleur, Berville, Tancarville, Quillebeuf, Villequier, La Mailleraye, La Bouille. Vers 1842, la durée du voyage du Havre à Rouen était, le plus souvent, de 8 à 10 jours, et pouvait atteindre un mois[5]. On comprend la nécessité, pour le

entreprises sur les moyens de régulariser le chenal et de colmater la baie ; en 1772, une compagnie proposa de fixer les bancs, de Quillebeuf au cap du Hode, pour faciliter la navigation, moyennant la propriété des accrues (Wallon, 120, p. 125, 151).

[1] Rapprocher ce mot de La Moulière, Les Molières, Molle-Crofte, noms appliqués à divers terrains mouvants de la Basse Seine (Descamps, 25, p. 64).

[2] Partiot, 114, p. 38, 58, 71. D'après la planche II de l'atlas, le profil en long des basses mers moyennes de vive eau accuse un seuil très net à La Mailleraye, avec une pente beaucoup plus forte vers l'aval que vers l'amont : c'est le point où se déposèrent longtemps les troubles d'origine marine.

[3] *Ibid.*, atlas, pl. III.

[4] Sekutowitz, 117 *bis*, p. 11.

[5] Noel, 112, p. 103 ; *Chambre de Commerce*, 263, p. 19 ; Lennier, 65, II, p. 87.

commerce de Rouen, et même pour celui de Paris, de rendre la navigation de la Basse Seine plus facile, le trajet moins long et moins périlleux.

Les ingénieurs chargés de la régularisation du fleuve proposèrent de resserrer le lit entre des digues, de façon à lui faire gagner en profondeur ce qu'il perdrait en largeur. Ainsi s'accroîtraient dans le chenal la vitesse, la force vive du jusant et du courant de la Seine : apportés par la marée montante, les troubles seraient chassés lors du reflux et ne se déposeraient plus qu'en dehors des digues, où ils constitueraient des polders, dont la vente compenserait les frais d'aménagement. C'est en 1848 qu'a commencé la construction des premières digues, de Villequier à Quillebeuf. En 1859, la digue Nord allait de La Mailleraye à Tancarville, et la digue Sud, de Caudebec à la pointe de la Rocque ; en 1867, elles étaient prolongées au delà de l'embouchure de la Risle, jusque devant Berville[1]. Les blocs de craie et de silex qui les formaient étaient recouverts à chaque marée montante par les eaux limoneuses qui se répandaient derrière les digues, se décantaient et laissaient en se retirant une couche de sédiments : ainsi le colmatage progressait à mesure que s'élevaient les digues. Le chenal, rétréci à 300 m. à Villequier, à 450 à Quillebeuf, à 600 devant Berville, était balayé par le jusant et les eaux du fleuve qui empêchaient tout dépôt et nivelaient les seuils. Dès les années 1863-1865, les résultats de ces corrections furent manifestes ; les « traverses » s'approfondirent de 2 à 3 m. ; des navires, calant de 6 m. à 6 m., 50, jaugeant de 2 000 à 2 500 tonneaux, purent facilement remonter en une marée jusqu'à Rouen dont le commerce prit une nouvelle activité[2]. De plus, 8 600 hectares avaient été colmatés. Cette superficie comprenait 3 317 hectares sur la rive gauche, dont environ 2 000 ajoutés aux herbages du Marais Vernier, et 5 283 sur la rive droite, dont 93 de La Mailleraye à Villequier, 2 021 de ce village à Tancarville et 3 169 de Tancarville au cap du Hode[3]. — A peine entretenus dans les années qui suivirent la guerre allemande, les travaux d'endiguement ne reprirent qu'après le vote de la loi de 1895. Elle ouvrait un crédit de 15 millions pour la réparation et le prolongement des digues qui doivent aller jusqu'à la hauteur de Honfleur, à l'issue de la « fosse centrale » comprise entre les bancs d'Amfard et du Ratier. En 1907, la digue Nord était

[1] Vauthier, 118, p. 29.

[2] De Coene, 99, p. 222. Rapport Estignard sur la reconnaissance de 1875, reproduit dans Lennier, 65, I, p. 115.

[3] *Ann. N.*, 1868, p. 209 ; Marchand, 292, p. 732 ; Bourgne, 96, p. 222.

poussée jusqu'au méridien de La Rivière-Saint-Sauveur, et la digue Sud, jusqu'à celui de Fiquefleur[1]. Grâce à ces levées se sont formés de nouveaux atterrissements qui comblent peu à peu, au Sud l'anse de Fiquefleur, au Nord l'espace compris entre la jetée et la pointe du Hoc ; 754 hectares ont déjà été conquis au Sud du canal de Tancarville. Lorsque ces ouvrages seront achevés, des prairies marécageuses s'étendront sur la surface presque entière de cette immense baie de Seine où les flots ne s'étaleront plus librement ; on a même craint de voir les colmatages progresser jusqu'à gêner l'accès du port du Havre[2]. Rien ne montre mieux que l'œuvre accomplie dans cet estuaire, depuis un demi-siècle, la puissance de l'homme comme agent de modifications géographiques.

Des terrains conquis sur la mer, une partie a été abandonnée aux riverains ou vendue ; l'autre est restée en la possession de l'État qui la loue ou en vend l'herbe[3]. En 1907, le Domaine a perçu à ce titre, non compris l'impôt, près de 413000 francs pour les alluvions situées entre la digue Nord et le canal de Tancarville[4]. Les prairies sont de valeur très inégale selon l'époque de leur formation. Celles qui, sans être à l'abri des hautes marées, sont déjà couvertes de Graminées, de plantain, d'absinthe, etc., constituent un assez bon pâturage dont l'herbe grise et chargée de sel est recherchée du bétail. Mais, aux équinoxes ou lors des tempêtes, le foin est parfois souillé d'une vase qui augmente son poids en amoindrissant sa qualité. De plus, il renferme encore des végétaux aux tiges dures et ligneuses ; aussi vaut-il moitié moins que le foin récolté sur les « hauts prés », sur l'espace définitivement préservé des incursions de la mer par ces levées parallèles dont la succession accuse les progrès du colmatage. Ces renclôtures sont traversées par un système de rigoles qui permet l'évacuation, lors du reflux, des eaux de pluie et d'infiltration. Le sol disparaît sous un épais tapis de Graminées,

[1] Partiot, 114, p. 113 ; *Chambre de Commerce de Rouen. Comptes rendus des travaux*, 1903, p. 191 ; 1905, p. 184 ; 1906, p. 149.

[2] Partiot, p. 116 ; Lennier, 65, I, p. 158 et 195.

[3] La délimitation des droits des riverains sur les atterrissements donna lieu, vers 1880-1890, à un interminable procès contre le Domaine. Plusieurs pièces sont intéressantes pour l'histoire des modifications de la baie. Voir *Administration des domaines...*, 91 ; *Les Marais de Gonfreville-l'Orcher...*, 109, et d'autres factums réunis dans la Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Rouen sous le titre de « Baie de Seine. Atterrissements maritimes » (Recueil factice, 3 vol. in-8).

[4] « On pourrait estimer à plus de 9 millions et demi la valeur des terrains déjà recouvrés ou qui seront recouvrés après l'exécution complète du programme de 1895 et de celui qui fait l'objet du nouveau projet de loi » (prolongation de la digue Nord) (Waddington, 119, p. 2).

mêlées malheureusement çà et là à la Dogue (*Rumex*), mais très nutritives malgré l'absence de tout engrais. Le foin se vend au loin, et il n'est pas sans exemple qu'une « portion » de prairies littorales soit louée par des fermiers de la région de Criquetot ou de Valmont. Vers Lillebonne, elles appartiennent en partie à de riches propriétaires non résidants qui confient leurs troupeaux à des « gardiens ». L'industrie laitière est presque inconnue ; par suite, le rôle de ces employés se borne à la surveillance du bétail qu'on fait paître après la coupe du foin : poulains, vaches, bœufs, génisses, dont la plus grande partie est vendue au début de l'hiver. Ainsi le développement de l'élevage est assuré par l'extension de cette zone de basses terres qui s'est ajoutée, vers le Sud, aux plateaux cauchois ; mais il n'a pas augmenté la population des communes riveraines en proportion de l'accroissement des polders.



CHAPITRE XIII

LA TECHNIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES CONTEMPORAINES

I. — L'ASSOLEMENT.

La conquête du sol qui se poursuivit, au cours du XIX[e] siècle, par l'aliénation des landes communales et les desséchements de la Basse Seine, se compléta par la suppression totale des jachères. Ce ne fut point, cependant, sans hésiter que les fermiers se hasardèrent à priver leurs champs du repos qui avait passé si longtemps pour nécessaire. Même des hommes que l'on aurait cru, par leur milieu, par leurs tendances, les moins accessibles aux préjugés vulgaires, un président, un rapporteur de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, se demandaient encore, vers 1830, si les blés n'avaient point diminué en quantité et en qualité maintenant que les prairies artificielles les précédaient immédiatement ; et ils concluaient qu'« il y a perturbation à l'égard de la culture du blé depuis le dessolement des terres »[1]. Bien plus, en 1854, un projet de règlement des usages locaux voulait réserver aux jachères nues, dans l'arrondissement d'Yvetot, un douzième de l'exploitation[2]. Heureusement, ces scrupules n'avaient point arrêté les paysans des environs d'Yvetot, de Fécamp, du Havre : dans leur désir de faire rendre le plus possible à la terre, ils s'étaient montrés plus hardis, plus novateurs que certains agronomes. Une expérience déjà séculaire les avait convaincus de l'inanité de ces craintes ; pendant la Révolution et sous l'Empire, ils achevèrent de les bannir pour renoncer presque totalement au système de la jachère qui, dans le pays de Caux, semblait définitivement condamné dès 1805[3]. On ne l'y trouvait plus, en 1812, que

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, VI, séance publique de 1830, p. 1, 12 ; IX, séance publique de 1836, p. 129.

[2] Marchand, 202, p. 64.

[3] Statistique de l'an XIII, Arch. S.-Inf., M 2.

« dans les très grands corps de ferme, de plus de cent hectares, qui exigeraient sans cela un mobilier considérable en bestiaux et un personnel très nombreux »[1]. Le progrès avait été plus lent dans d'autres parties de la Normandie orientale. Le sous-préfet de Dieppe notait en l'an X que dans presque toutes les communes de l'arrondissement, le tiers des terres labourables était en jachère : dans quelques-unes seulement, où la couche de terre végétale est plus profonde, ce tiers était ensemencé[2]. On signalait encore en 1823 le retard de la partie Nord et Nord-Est du département ; les cultivateurs n'y possédaient pas assez de bestiaux, ni par suite assez de fumier pour réchauffer un sol trop froid : on espérait beaucoup néanmoins des dépôts de plâtre qui s'établissaient et des marnières qui se généralisaient dans ces contrées. En moyenne, dans l'ensemble de la Seine-Inférieure, on calculait alors que les jachères, réduites de plus de moitié entre 1790 et 1820 environ, n'occupaient tout au plus que le douzième ou même le seizième des terres consacrées à la culture ; leur diminution était particulièrement remarquable aux environs des villes, dont les besoins stimulaient l'ingéniosité des paysans voisins[3]. Sauf dans quelques sablières proches de Gaillon et d'Elbeuf, ou sur l'argile à silex des plateaux qui dominent les vallées de l'Est, la première moitié du XIX[e] siècle consomma leur disparition. L'Association Normande put la constater dans la plus grande partie de l'arrondissement de Dieppe en 1841, dans celui de Rouen en 1843 et, en 1851, dans le canton de Goderville, où le cinquantième seulement des terres arables était laissé en repos après la récolte de l'avoine[4]. L'Enquête Agricole de 1866 établissait qu'il n'y avait plus de jachères mortes dans le département de la Seine-Inférieure[5]. Aujourd'hui, c'est seulement à l'expiration du bail que, dans l'arrondissement d'Yvetot, les usages obligent le fermier à laisser « pur », sans le couvrir de trèfle incarnat ni de menus grains, le quart de la sole

[1] Rapports du préfet, 3[e] et 4[e] trimestres 1812, Arch. Nat., F[1c] III, S.-Inf., 8. — Parfois ces grandes exploitations conservaient toute la troisième sole en jachères pour le parcours de leurs troupeaux de moutons ; mais parfois aussi, dans les régions les plus fertiles, dans les cantons de Saint-Romain, de Bolbec, d'Ingouville, les terres destinées au repos, après avoir été labourées plusieurs fois, puis fumées, étaient ensemencées vers juin en rabette, en colza, en vesce, en trèfle incarnat ; on faisait paître ces plantes par les vaches, puis on les enfouissait pour engraisser le compost à blé (Cartier, 375, p. 6, 31, 42). Ainsi la terre ne restait pas inactive pendant l'année entière.

[2] Arch. Nat., F[1c] III, S.-Inf., 8. Cf. sur la disparition des jachères Guérard de la Quesnerie, 187, p. 149 ; Ricquier Passy, 220, p. 119.

[3] *Ann. S.-I., 1823*, I, p. 140.

[4] *Ann. N.*, 1841, p. 160 ; 1843, p. 219 ; 1851, p. 328.

[5] *Enquête sur la situation, 1866*, 170, p. 88.

de jachère, soit le douzième de son domaine : encore cette règle n'existe-t-elle pas pour les petites exploitations de moins de 7 ha.[1]. Pour qui parcourt les plaines de la Normandie, il est très rare de voir des champs qui ne portent rien de toute une année.

L'assolement qui règle la suite des cultures sur les plateaux limoneux est encore, dans ses grandes lignes, celui que Jore décrivait en 1763[2]. Mais, depuis longtemps, les laboureurs cauchois ont vu quel inconvénient il y avait à faire se succéder deux céréales, le blé et l'avoine, dont les racines traçantes ne pénètrent point dans les profondeurs du sol et extraient les mêmes principes de la couche superficielle. Aussi, dès 1836, l'agronome Moll décrivait-il, comme universellement adopté dans le Caux, l' « assolement triennal amélioré »[3]. Toute exploitation, au moins toute exploitation de plus de 5 ha., est aujourd'hui divisée en six demi-soles ou composts. Au cours des neuf années de location, chacune porte : la première année du blé ; la deuxième, de l'avoine mélangée de trèfle qui est fauché et pâturé dans la troisième ; le blé reparaît alors, mais il est suivi pendant deux ans par des cultures facultatives : colza, lin, betteraves, pommes de terre, vesces, trèfle incarnat, dont aucune ne doit revenir plus d'une fois en six ans sur le même point ; la septième, la huitième et la neuvième années reproduisent la première, la deuxième et la troisième. L'assolement est donc triennal en ce qui concerne le blé, hexennal pour les autres végétaux. C'est seulement dans les fermes de moins de 5 ha. que les usages du Caux autorisent un système biennal analogue à celui qui est pratiqué dans le Roumois[4]. Le guéret est emblavé moitié en blé et moitié en cultures facultatives, avec cette restriction que le trèfle ne peut en occuper plus d'un sixième. Cette pratique, jadis générale dans les alluvions siliceuses de la Seine[5], risque de stériliser le sol si on lui fait porter tous les deux ans, après le froment, des plantes aussi exigeantes que le colza et le lin ; il faut lui restituer les éléments de fertilité qu'elles lui enlèvent, comme on le fait depuis longtemps dans les sables voisins de Rouen, au moyen des détritus de la ville.

Si perfectionné qu'il ait été, l'assolement triennal cauchois n'échappe pas à toute critique. Outre l'inconvénient de faire suivre le blé par l'avoine sur un sixième de l'exploitation, il laisse au fer-

1 *Recueil des usages locaux...*, 368, p. 17.
2 Voir ci-dessus, p. 227.
3 Moll, 210, IX, p. 78.
4 Bourgne, 156, p. 114.
5 *Ann. N.*, 1843, p. 219 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVIII, 1855, p. 263 ; XXXIV[2], 1887, p. 732.

mier la liberté de multiplier en fin de bail les cultures épuisantes. La rotation des cultures est plus régulière, plus rationnelle dans d'autres assolements, soit quadriennal, soit quinquennal, soit septennal, qui font alterner les céréales avec les plantes à racines pivotantes, augmentent la production des fourrages et font une place plus large aux cultures sarclées : or, on sait combien est difficile la lutte contre les mauvaises herbes sur les terres fortes et sous le ciel pluvieux de la Normandie. Aussi ces systèmes, imités de l'Angleterre et de la Flandre, furent-ils recommandés aux paysans, presque dès sa constitution en 1819, par la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure qui s'attacha à vulgariser la science dans les campagnes [1]. Ce fut sans succès. Les assolements alternes ne sont guère employés que dans les très grandes exploitations soumises à une culture vraiment intensive, particulièrement autour des sucreries du Caux, dans les grosses fermes du Vexin où l'on consacre un quart des terres au blé, un quart à l'avoine, un quart aux prairies artificielles et un quart à la betterave ou aux pommes de terre [2]. Dans les petits et dans les moyens domaines, ils sont presque totalement inconnus.

La cause en est d'abord dans la brièveté des baux. La périodicité de la location déterminant la rotation des cultures, aucun fermier n'adoptera l'assolement quadriennal s'il n'obtient pour douze ans la jouissance du fonds, et les propriétaires hésitent à la céder pour une si longue période. Il faudrait en outre augmenter le capital de roulement pour acheter plus de bétail et plus d'engrais. L'alternance du blé et de la betterave, telle qu'elle se réalise dans les plaines de l'Artois et du Santerre, dépouillerait en quelques années le sol de toute fertilité si l'on ne renouvelait constamment cette fertilité au moyen des engrais chimiques : c'est par leur emploi judicieux qu'on peut assouplir l'assolement et régler la production sur les besoins du marché. Or, malgré des efforts acharnés, on n'a pas encore réussi à convaincre de leur utilité la majorité des paysans normands, en cela très inférieurs aux plus modestes ménagers picards ; on n'a pu leur persuader que le fumier ne rend pas à la terre tout ce que la culture lui a enlevé. Sauf dans quelques rares exploitations scientifiquement dirigées, sauf dans les villages voisins des villes, la zone littorale est la seule région dans laquelle on répande d'autres engrais que la litière de l'étable. Encore est-ce seulement sur une très étroite lisière, à moins de 5 km. des falaises, qu'on voit s'accumuler à l'automne

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, IV, séance publique de 1826, p. 10 ; VII, 1833, p. 168 ; VIII, 1834, p. 119 ; X, 1838, p. 42.

[2] Delesque, 163, p. xxxv.

les barils de saumure et les amas de varech. Beaucoup de fermes, pourtant, ne disposent pas d'assez de fumier, malgré l'importance de leur bétail et le volume des pailles qui, d'après une clause générale dans les contrats de location, ne peuvent être vendues et « appartiennent au fonds ». En produiraient-elles davantage que les engrais chimiques resteraient nécessaires. L'emploi exclusif du fumier amène une proportion excessive d'azote et les blés risquent de verser, dans les années pluvieuses, s'ils ne trouvent dans le sol assez de potasse et de phosphate de chaux pour durcir les chaumes ; il faut de la potasse aux pommes de terre, des superphosphates et des scories aux Graminées des prairies naturelles. C'est ce que les paysans n'admettent pas. Même dans de riches villages où les machines agricoles commencent à se généraliser, ils n'achètent presque pas d'engrais : à Fresles, quatre seulement achètent du nitrate de soude et deux des composés potassiques et phosphatés ; à Saint-Martin-aux-Arbres, trois seulement répandent du phosphate ; à Notre-Dame-de-Franqueville, dans la banlieue de Rouen, pas un seul habitant n'est en rapport avec les marchands d'engrais. Les falsifications dont certains de ceux-ci se sont rendus coupables peuvent motiver, sinon légitimer, les préventions des cultivateurs. L'usage des engrais commerciaux n'a guère commencé en ces régions que vers 1840, lors des premières importations de guano ; dix ans plus tard, on devait déjà dénoncer les fraudes et le charlatanisme de négociants qui vendaient jusqu'à 5 fr.,45 le kgr. d'azote valant 1 fr.,25 .[1] L'expérience a montré que le seul moyen de « moraliser le commerce » des engrais comme bien d'autres, c'est la surveillance exercée par les syndicats agricoles, les analyses qu'ils provoquent, les achats en gros dont ils font bénéficier leurs membres. Malheureusement, ces syndicats n'ont pu prendre en Normandie le même développement qu'en Picardie ; de là, en partie, l'infériorité technique de la culture cauchoise qui n'use pas d'engrais chimiques et n'a pu adopter les assolements les plus perfectionnés, ceux qui permettent, sans épuiser la terre, d'en obtenir les produits les plus demandés sur le marché.

II. — LES CÉRÉALES.

S'il occupe encore le tiers des terres soumises à un assolement régulier, le blé n'est plus la culture la plus rémunératrice. Au com-

[1] Marchand, 202, p. 85. *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XII, 1842, p. 116 ; 1843, p. 573 ; XIII, 1844, p. 197, 229 ; XVI, 1850, p. 225 ; XX, 1858, p. 52 ; XX, 1862, p. 103.

mencement du XIXe siècle, c'était encore sur elle que faisait fonds le paysan, sauf dans certaines parties du Bray et de la vallée de la Seine, pour s'acquitter envers son propriétaire. Non seulement le Caux et le Vexin contribuaient à l'approvisionnement ordinaire de Paris, — et les mauvaises récoltes qui survenaient en ces régions inspiraient immédiatement aux préfets de Napoléon des craintes pour l'ordre et la tranquillité dans la capitale[1] — mais les grandes villes normandes, Rouen, Le Havre avaient d'autant plus besoin de blé que leur population s'accrut rapidement. Même dans les campagnes, les progrès du tissage à domicile firent naître toute une population industrielle qui comptait sur les fermes voisines pour son alimentation. Aussi, malgré les perfectionnements de la technique agricole, la Seine-Inférieure ne produisait vers 1802, année moyenne, que les deux tiers du froment nécessaire à sa consommation ; le reste devait être importé du Vexin, du Neubourg, de la Picardie, parfois même, dans les années de disette, de la Bretagne et du Poitou[2]. Pour les cinq années 1818-1822, le déficit fut en moyenne de 432 850 hl. ; seul l'arrondissement de Dieppe se suffisait à lui-même, grâce à la fertilité des plateaux et à la rareté des villes ; mais les herbages qui couvraient déjà en partie celui de Neufchâtel rendaient nécessaire l'achat de 5 846 hl.. quantité d'ailleurs très inférieure à celles que réclamaient, dans les circonscriptions du Havre et de Rouen, les grosses agglomérations urbaines et les centres de fabriques alignés le long des cours d'eau (103 596 hl. et 267 173) ; même les terres si fertiles de l'arrondissement d'Yvetot ne pouvaient nourrir le peuple de tisserands, de fileuses qui s'y était installé (56 454 hl.)[3]. Malgré les efforts des préfets pour provoquer les achats à l'étranger ou dans d'autres provinces, pour améliorer les voies de communication et les conditions du roulage, ce déficit constant permettait aux producteurs de maintenir l'élévation des prix, toutes les fois que la saison était mauvaise ou les circonstances politiques peu favorables aux transactions. L'hl. de blé valut en moyenne, dans la Seine-Inférieure, 20 fr., 32 pour le premier trimestre de 1811, 18 fr., 54 pour le second, 22 fr., 06 pour le troisième et 28 fr., 66 pour le quatrième ; le kgr. de pain blanc se vendit en moyenne à Rouen cette année 37 cent., 53 ; 60 cent., 36 en 1812 et 40 cent., 95 en 1813[4].

[1] L. Passy, 215, p. 311.

[2] Rapports du préfet Beugnot sur les subsistances, an X, Arch. Nat., F[11] 402.

[3] *Ann. S.-I., 1823*, I, p. 143.

[4] Le prix de l'hectolitre de blé est indiqué dans les rapports des préfets (F[1c] III, S.-Inf., 8). Celui du pain a été calculé par Curmer (161), qui donne, d'après la taxe hebdomadaire

Cette cherté des grains ne profita guère alors « aux petits cultivateurs, dont beaucoup étaient forcés à des sacrifices pour leur consommation et leurs semailles » ; mais elle procura des « bénéfices énormes », en 1812 et en 1813, aux « gros laboureurs » assez riches pour pouvoir conserver leurs réserves jusqu'au moment opportun, aux spéculateurs qui jouèrent, à la hausse des subsistances, l'argent devenu disponible par suite de la stagnation industrielle[1]. Les bénéfices semblent s'être répartis plus également, lorsque, après les belles moissons de 1814-1815, vinrent des récoltes ou désastreuses ou à peine suffisantes. De 1816 à 1822, le prix du kgr. de pain blanc ne s'abaissa pas à Rouen au-dessous de 30 centimes ; il atteignit 96 centimes en juin 1817, alors que celui du blé était communément de 51 francs l'hl. « L'augmentation réitérée du prix des céréales dans un court espace de temps fit circuler avec plus d'abondance le numéraire dans les campagnes »[2] ; elle « répandit beaucoup d'aisance parmi les propriétaires de grains » qui employèrent cet argent soit à agrandir leurs biens, soit à améliorer leurs cultures et à étendre les prairies artificielles aux dépens des jachères[3].

Ces progrès se ralentirent quand, les vaches grasses succédant aux vaches maigres, la valeur du blé tomba, en 1824, au-dessous de 13 francs l'hl. De 1822 à 1828, puis de 1833 à 1838, le prix du pain ne dépassa point 0 fr., 32 à Rouen ; pendant quatre années, en 1833, 1834, 1835, 1836, il fut en moyenne de 0 fr., 27 alors qu'il est encore aujourd'hui (1905) de 0 fr., 30[4]. Cependant les classes ouvrières de la Normandie n'eurent point alors à subir de chômages assez prolongés pour diminuer leur puissance de consommation et leur accroissement numérique. D'autre part, la concurrence étrangère, « nulle ou à peu près »[5], n'était pas encore à craindre. La baisse ne provenait que du succès de la récolte française et du régime prohibitif qui en arrêtait la sortie : si important que fût le marché national, il ne pouvait l'absorber tout entière que par une forte réduction des cours. Comme sous l'Ancien Régime, le paysan souffrait dans l'abondance générale. Les plaintes que lui arrachèrent ces crises de sur-

de la boulangerie, le prix du kilogramme de « pain blanc, de pâte ferme, en usage dans tous les ménages », de 1798 à 1846.

[1] Rapports des préfets, 3e trimestre 1812, 2e trimestre 1813 (F1c III, S.-Inf., 8, et lettre de Girardin, 15 novembre 1812, F1c III, S.-Inf., 16).

[2] Le Carpentier, 192, p. 5.

[3] Rapports des préfets, novembre 1817, février 1819, F1c III, Eure, 8.

[4] D'après la *Statistique agricole annuelle*, 1905 (209), p. 91.

[5] Arch. Nat., F1c V, S.-Inf., 4, procès-verbal de la session de 1827.

production semblent dater d'hier ; sous le règne de Charles X et aux débuts de celui de Louis-Philippe, on déplorait déjà, comme vers 1885, le marasme de l'agriculture, l'endettement des fermiers, la progression décroissante du prix de location. On sollicitait la liberté d'exporter les grains et les farines ; on demandait des encouragements pour les minoteries à vapeur qui commençaient à s'établir et à régulariser le commerce des céréales[1]. La Société d'Agriculture de Rouen, comprenant que la prospérité des campagnes normandes reposait sur l'aisance des villes, voyait le remède de la détresse des paysans dans le développement de l'industrie et du commerce, la création parmi le peuple de sociétés de tempérance et de prévoyance pour donner aux ouvriers « les habitudes de l'aisance qui consomme et procrée ».[2] En même temps, elle étudiait les moyens de diminuer les frais d'exploitation, elle cherchait les denrées dont la cherté compenserait le déficit que laissait le froment. Ces périodes de crise intéressent la géographie comme l'histoire sociale, parce que le paysan y perdit un peu de son respect superstitieux pour le blé : il fut amené à compter, pendant quelques années, moins sur la vente du froment que sur celle du colza, du lin, des pommes, du bétail, de produits dont l'importance était restée jusqu'alors secondaire : il entrevit la nécessité de semer moins de céréales pour étendre ses pâtures. Mais, sauf dans certaines régions dont le caractère pastoral était déjà bien marqué, il ne s'y décida que lentement. Le blé resta longtemps encore en honneur dans les fermes cauchoises. En effet, de 1838 à 1848, le prix du pain à Rouen ne descendit qu'exceptionnellement au-dessous de 0 fr., 32. Si le blé subit pendant la durée de la Seconde République la dépréciation commune à toutes les denrées[3], les cultivateurs purent se dédommager dès 1853 et on ne les voit se plaindre de l'avilissement des cours ni dans les rapports de leurs élus au Conseil Général, ni dans les délibérations de la Société d'Agriculture, ni dans leurs dépositions à l'Enquête de 1866 et lors des sessions de l'Association Normande. Après de patientes analyses de budgets agricoles, Marchand, le guide le plus sûr en ces matières, concluait encore en 1868 que « les cultivateurs cauchois doivent avant tout être des producteurs de blé. Les rendements de cette céréale, pris dans leur moyenne décennale annuelle, sont les

[1] F[1c] V, S.-Inf., 3, procès-verbal de la session de 1824 ; Cartier, 375, p. 27 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, IX, séance publique de 1836, p. 22.

[2] Lettre de la Société au préfet, *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, VIII, 1835, p. 420.

[3] *Cons. Gén. S.-I., 1850*, p. 235 ; *1851*, p. XLIII ; *1852*, p. 223 ; De Saulcy, *Extr. tr S. Agric. S-I.*, XVI, 1850, p. 176.



Scène de Labourage, près d'Yport.
Charrue cauchoise à avant-train, tirée par trois chevaux.
Au second plan, deux fermes isolées.



Vaches au Piquet, près de Goderville.

plus rémunérateurs de tous ceux qui peuvent être fournis par la grande culture, et ce n'est point à nos fermiers que l'on doit s'adresser quand on donne le conseil aux agriculteurs français de produire plus de viande et moins de pain. »[1]

Peut-être prématuré à l'époque où écrivait Marchand, ce conseil devait être d'une actualité immédiate quinze ans plus tard. Par suite du développement des transports, notre marché était envahi par les blés des Plaines américaines, de l'Inde, de la Russie méridionale, de la Roumanie ; notre agriculture ne pouvait lutter, malgré le relèvement des tarifs douaniers, contre des concurrents favorisés par le bon marché des terrains et de la main-d'œuvre[2]. De 1886 à 1905, le prix moyen annuel du froment en France fut seulement de 17 fr., 15 l'hl., avec un minimum de 14 fr., 40 en 1895[3]. La puissance de consommation des centres urbains voisins, de Rouen et de sa banlieue industrielle, du Havre, même de Paris si proche par la Seine, ne suffit point à maintenir les cours à un taux rémunérateur pour les campagnes voisines. Le Caux et le Vexin souffrent des conditions nouvelles du commerce, où « la facilité croissante des communications incorpore les moindres villages au marché du monde et les soumet aux lois de la concurrence universelle »[4] ; ils ont perdu en grande partie les avantages de leur position privilégiée. Ce qui procure des bénéfices aux fermiers, ce qui les « ramène », suivant leur expression, ce n'est plus le blé ; fréquemment ils prétendent perdre à sa culture et la continuer seulement pour la paille qui fournit la nourriture, la litière du bétail. Qu'il y ait là quelque exagération pessimiste, nul doute pour qui connaît le caractère du paysan, du paysan normand en particulier. Il est certain, toutefois, que le locataire ne compte plus principalement sur la vente du froment pour s'acquitter de ses obligations ; aussi a-t-il diminué la surface qu'il lui consacre. Dans l'Eure, les champs de blé mesuraient environ 100 000 ha. en 1800, 105 360 en 1837, 117 387 en 1852[5] ; puis ils ont gardé à peu près la même contenance jusqu'en 1882 (117 531) pour se réduire à 108 410 ha. en 1892 et à 94 008 en 1905. Dans la Seine-Inférieure, ils ne couvraient plus en 1905 que 101 874 ha., contre 114 335 en 1866[6]. Sous le Pre-

[1] Marchand, 202, p. 846.

[2] Eug. de Beaurepaire, 154, p. 12 ; Fortier, 174, p. 573.

[3] *Statistique agricole annuelle*, 1905, p. 100.

[4] Vandervelde, 233, p. 320.

[5] Bourgne, 156, p. 65.

[6] *Enquête sur la situation..., 1866*, 170, p. 193.

mier Empire, d'après une moyenne de quatorze ans calculée par Chaptal[1], la Seine-Inférieure arrivait au quatrième rang parmi les départements français pour la production du blé, immédiatement après le Pas-de-Calais, le Nord et l'Eure-et-Loir ; aujourd'hui (1896-1905), elle ne tient plus que la seizième place.

Toutefois, sa production de blé a augmenté : 2 094 244 hl. en moyenne pendant la période décennale qui finit en 1905, contre 1 492 000 au début du XIXe siècle. Si la surface a diminué, le rendement s'est élevé. Ce phénomène se constate partout. A Heudicourt, dans la partie la moins prospère du Vexin, le blé n'occupait plus que 240 ha. en 1899 contre 275 en 1879, mais on récoltait sur chaque ha. 19 quintaux au lieu de 13,5. Dans la Seine-Inférieure, on observe la progression suivante[2] :

Vers 1841	$15^{hl},60$
Moyenne 1856-1866	17
— 1902	23

Ces chiffres, dépassés de beaucoup dans quelques exploitations du Vexin, attestent une amélioration sensible de la culture. Les blés indigènes ont été remplacés récemment par des variétés, le Bordier, le Japhet, le Goldendrop, surtout le Dattel, qui produisent plus de grains et un gluten plus recherché par la meunerie[3]. On choisit mieux les graines ; l'usage des trieurs qui en facilitent la sélection s'est rapidement propagé depuis 1900. Il n'en est pas de même, malheureusement, pour les semoirs. Voici cependant plus d'un siècle que les agronomes vantent leurs avantages ; dès 1804, ils en conseillaient l'adoption dans la Seine-Inférieure[4]. Leur attention, il est vrai, se porta longtemps plutôt sur les machines, moissonneuses, faucheuses, batteuses, qui pouvaient remplacer une main-d'œuvre trop chère, mais sans négliger les semoirs dont, à tort, elle attendait ce rôle. Ce qui la concentra sur ces instruments, ce furent les disettes qui affligèrent les débuts du Second Empire, en 1853 et 1857. Il fallait donner moins de blé à la terre pour en réserver davantage aux hommes. Or on calculait, en 1856, que le semoir permettait de

[1] Chaptal, 239 *bis*, I, p. 173.

[2] *Enquête sur la situation..., 1866*, 170, p. 195 ; Martin, 203, p. 22.

[3] Au début du XIXe siècle, on employait presque exclusivement du blé blanc, dont la semence venait des plaines du Neubourg et de la Picardie (Arch. S.-Inf., M 2).

[4] Arch. Nat., F^{1c} V, S.-Inf., 1, session de 1804. Depuis longtemps déjà, on avait imaginé des instruments de ce genre ; l'agronome Lullin de Châteauvieux en avait fait exécuter vers 1755 un grand nombre qui se répandirent de Genève dans l'Est de la France (Duhamel, 132 *bis*, II, p. 79 ; III, p. 165, 214, 372 ; IV, p. 533).

verser dans les sillons seulement 90 litres à l'ha., au lieu des 300 litres jetés ordinairement à la volée. C'était là une importante économie de grains ; de plus, chaque plantule pouvait plus librement « taller », étendre sur le sol sa tige où poussent des racines adventices. Mais le modèle le plus pratique, celui de Smith, avait le grave défaut de coûter encore 500 francs en 1866 ; il nécessitait l'emploi de 3 chevaux, de deux hommes aidés d'une femme ou d'un enfant ; et cela, pour ne parcourir que 4 ha. par jour, le même espace qu'à la volée. Aussi, lorsque les riches cultivateurs, ceux qui pouvaient visiter les comices et suivre les expériences de la Société de Rouen, en furent pourvus, sa diffusion s'arrêta-t-elle. En 1860, il n'y avait encore que 140 semoirs Smith dans la Seine-Inférieure ; en 1875, on constatait que, dans bien des localités, c'était encore le maître qui semait ; en 1878, on n'en comptait que 488 dans le département, quoique leur prix minimum se fût abaissé à 400 francs[1]. Depuis quelques années, leur usage semble se propager plus rapidement, grâce à leur bon marché. Néanmoins, c'est encore un des traits les plus nets du paysage agricole normand, sauf au cœur du Vexin, que l'aspect irrégulier des semis, que l'enchevêtrement des touffes de blé ; quand on parcourt le pays de Caux en septembre, on ne voit presque jamais sur ses guérets l'alternance, constante en Picardie, des chaumes alignés en longues files étroites et des bandes vertes qui les séparent. Les paysans prétendent que leurs terres sont trop accidentées pour souffrir l'ensemencement à la machine : lorsqu'on entend cette explication dans les plaines de Criquetot et de Goderville, si doucement ondulées, on ne peut que sourire en songeant aux pentes des downs artésiens que sillonnent une multitude de semoirs. En 1909, on peut encore répéter, après Marchand, que la Normandie orientale ne tire pas de son sol le plus haut rendement possible, celui que procureraient à ses fertiles campagnes l'emploi raisonné des engrais chimiques et la diffusion du machinisme.

Si la culture intensive n'est pas largement pratiquée, du moins le blé a-t-il éliminé depuis longtemps les céréales caractéristiques des pays pauvres. Le mélange de froment et de seigle que constitue le méteil n'est plus semé en 1905 que sur 40 ha. dans la Seine-Inférieure, au lieu de 2 111 en 1866. L'écart est moins grand pour le seigle ; c'est que ses grains sont employés pour le pain de

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, II, séance publique de 1823, p. 5 ; VI, 1830, p. 159 ; VII, 1832, p. 122 ; VII, 1833, p. 269 ; X, 1838, p. 160 ; 1839, p. 372 ; XIII, 1843, p. 575 . XIX, 1856, p. 324 ; XX, 1858, p. 5, 119, 127 ; XXI, 1860, p. 276 ; XXVIII, 1875, p; 537 ; XXX, 1878, p. 615 ; Marchand, 202, p. 557 ; *Ann. N.*, 1878, p. 342.

ménage dans les petites fermes, pour la nourriture des porcs, et qu'avec sa paille on tresse des liens ; depuis quelques années, on en moissonne une partie lorsqu'il est encore vert ; il fournit ainsi le premier fourrage de la saison et la terre devient libre assez tôt pour porter une récolte dérobée. Cependant la surface qu'il occupe ne cesse de s'amoindrir : 11 211 ha. en 1866, 11 066 en 1892, 9 872 en 1905. Elle tend à diminuer même dans les alluvions de la Seine où, vers 1830, rares étaient les champs consacrés au « gros blé »[1]. Ces terres siliceuses, vite desséchées, qui semblaient destinées à une perpétuelle stérilité, ont été fécondées depuis cette époque par l'apport des boues des villes ou par l'engrais fourni par le bétail qui pâturait sur les alluvions argileuses, les « marais » ; une partie a été ensemencée en blé ; une autre, plus pauvre, en avoine. On observe aussi dans cette région le recul du sarrasin : s'il couvre encore 177 ha. dans la Seine-Inférieure, c'est sur les plateaux, où on le donne aux vaches comme fourrage vert. Les emblavures d'orge ont diminué de plus de 2 000 ha. depuis 1866 : 4 175 en 1905 contre 6 239 à cette époque ; l'orge ne sert qu'à l'engraissement du bétail ; si le laboureur est tenté de la semer en mars lorsque ses blés ont trop souffert de l'hiver, il lui reproche de trop épuiser le sol et préfère lui substituer des blés de printemps. La seule céréale qui se soit maintenue à côté du blé, plus facilement même que celui-ci, c'est l'avoine : 82 764 ha. en 1866, 79 619 ha. en 1905. Semée sur « bléris », c'est-à-dire sur le compost où l'on a moissonné le froment l'année précédente, elle prend le sixième des terres assolées dans le Caux et une proportion analogue dans le Vexin. La production de ces pays dépasse de beaucoup leur consommation locale, malgré la quantité de chevaux qu'ils élèvent ; mais la vente du superflu est d'autant plus aisée que, dans le Roumois, le Lieuvin, le Nord de la campagne du Neubourg, l'assolement biennal réserve une place insignifiante à l'avoine et en rend l'importation nécessaire.

III. — LES CULTURES INDUSTRIELLES.

Comment les paysans des campagnes normandes ont-ils comblé le déficit que la mévente du blé creuse aujourd'hui dans leur budget ? Jadis, au cours de crises de ce genre, ils pouvaient souvent compenser la vilité des céréales par le produit des cultures industrielles. Ainsi, en l'an VII, il paraissait « démontré que le prix des grains

[1] Duchemin, 410, IV, p. 212.

n'est pas à beaucoup près proportionné aux frais d'exploitation des terres ». Mais on pouvait aussitôt ajouter qu' « heureusement l'économie rurale a appris depuis plusieurs années à connaître, surtout dans le ci-devant pays de Caux, l'avantage de la culture du colsat, et cette plante précieuse pour le commerce dédommage par son prix de la modicité de celui des grains »[1]. Non seulement le colza et le lin réparaient les pertes que pouvait causer la surabondance du froment, mais, à diverses reprises pendant le XIXe siècle, ils laissèrent de tels bénéfices que le fermier cauchois négligea pour leur culture celle du blé et qu'on lui reprocha parfois d'exposer les populations industrielles à la famine. Aujourd'hui qu'elles ne courent plus ce danger, grâce aux importations de l'étranger, il pourrait en toute sécurité produire plus de textiles, d'oléagineux et moins de céréales. Mais le colza et le lin sont loin d'atteindre aujourd'hui des prix aussi élevés qu'il y a cinquante ans ; et, d'autre part, la betterave sucrière ne couvre de vastes espaces que dans les parties les plus riches du Vexin.

Les plantes oléagineuses.

La culture du colza, qui fut et qui est encore l'une des caractéristiques des plaines cauchoises, fut favorisée par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Les huiles d'olive se firent rares et coûteuses ; celles de poisson ou de grains exotiques n'arrivaient que difficilement dans nos ports. Les agents de la Commission d'Agriculture, en l'an II, durent inviter les populations riveraines des forêts à ramasser les fruits des hêtres, la faîne, pour les porter dans les moulins à huile ; ils encouragèrent la propagation du colza qui devait éliminer peu à peu la rabette, succédané de qualité inférieure[2]. Le prix qu'il atteignait excita le paysan à « dérober une partie considérable des terres à la stérilité des jachères », d'abord dans l'arrondissement de Dieppe où, en l'an X, il y avait des cantons où « le cinquième et même le quart de la sole est planté en colza et rabette », puis dans les environs de Goderville et de Fécamp[3]. Ces Crucifères furent introduites même sur des terres médiocres par des fermiers qui, alléchés par leur rapport, n'avaient nul égard à leurs

[1] Rapport du préfet, frimaire an VII, Arch. Nat., F^{1c} III, S.-Inf., 8.

[2] Lettre de Devisme, pluviôse an III, Arch. Nat., F^{10} 256 ; lettre du Bureau Central d'agriculture à Hell, de Belfort, 1793, F^{10} 223.

[3] Rapport du sous-préfet de Dieppe, an X, F^{1c} III, S.-Inf., 8. *Ann. S.-I., 1806*, p. 194.

exigences : dès 1802, on crut remarquer qu'elles conviennent seulement aux sols profonds du littoral[1]. Une objection plus grave encore contre leur diffusion irréfléchie fut présentée en 1812, après plusieurs années où elle ne cessait de croître de jour en jour. L'administration, qui devait « concentrer ses efforts sur le grand objet des subsistances », eut lieu de craindre, devant la cherté excessive du pain, que le colza n'occupât une partie de la terre destinée aux céréales, et, dans plusieurs cantons, en 1813, on commença à la leur rendre[2]. Ce recul du colza continua au début de la Restauration. Le cours du blé se maintenait fort haut et, le rétablissement de la paix faisant affluer les huiles de baleine, l'éclairage par le gaz devenant plus pratique et plus commun, la mine de colza ne valait plus en 1825, dans le canton de Fécamp, que de 18 à 22 francs au lieu de 30 à 40 francs dix ans auparavant. Aussi, en 1825, dans l'arrondissement du Havre, les Crucifères oléagineuses ne servaient-elles plus que de fourrage et d'engrais vert ; on les semait en juin sur la sole de jachères, après le lin, les vesces, les pois et on les enfouissait à l'automne pour féconder le compost qui allait porter le blé[3]. Malgré tout, le colza occupait à cette époque environ 8 000 ha. dans la Seine-Inférieure[4]. Sa mévente semble n'avoir été que passagère : les usines en pleine activité d'Elbeuf, de Louviers avaient besoin d'huile pour l'apprêt de leurs draps et, avant l'arrivée des graines de sésame, vers 1844, les produits du Caux alimentaient la plus grande partie des fabriques de savon du Midi[5]. Au cours de son voyage, en 1836, Moll constatait que le colza était repiqué sur un neuvième au moins, et souvent même sur un sixième des champs[6]. Quelques années auparavant, la Société d'Agriculture de Rouen avait proposé comme sujet de prix l'étude de « l'influence du colza sur les diverses qualités de terres du département, et des limitations nécessaires dans l'intérêt de la culture et du propriétaire »[7]. La place excessive du colza dans l'assolement recommençait donc déjà à inquiéter les agronomes.

Mais ce fut surtout entre 1850 et 1870 que leurs craintes se trou-

[1] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 1, Pr. V. de 1802.

[2] Rapports du préfet, 1er et 2e trimestres 1812, 2e trimestre 1813, F[1c] III, S.-Inf., 8.

[3] Cartier, 375, p. 7, 29, 31.

[4] Cte Raoul de Germiny, *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, III, séance publique de 1821, p. 38.

[5] *Cons. Gén. S.-I., 1844*, p. 217. D'après la *Statistique de la France* publiée en 1841, la Seine-Inférieure comptait alors 13 247 ha. de colza (226, p. 152).

[6] Moll, 210, 1836, p. 78 et 93.

[7] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, VII, séance publique de 1832, p. 92.

vèrent justifiées. Pendant la crise économique de la Seconde République, le colza fut, avec la laine, la denrée la moins avilie[1]. Nombre de fermiers auxquels la baisse des céréales n'aurait point permis de payer leurs propriétaires purent s'acquitter grâce à elle. Ce fut la principale raison de son introduction dans le Vexin, en 1850, dans un pays qui ne possédait cependant pas une seule huilerie et qui, par suite, ne pouvait conserver les tourteaux pour le bétail[2]. Comme l'industrie la paya longtemps encore à un taux très élevé, le paysan fonda sur elle tout son espoir et la Normandie orientale éprouva, bien qu'à un moindre degré que la plaine de Caen, ce que l'on appela alors « la fièvre du colza »[3]. Cette Crucifère couvrit en 1866 jusqu'à 26 612 ha. dans la Seine-Inférieure, où ses emblavures se rencontraient sur toute la côte, de Fécamp à Dieppe. Par rapport à l'ensemble des terres labourables, elle était en proportion croissante d'Ouest en Est, le long du rivage, des cantons du Havre et de Montivilliers (5,2 et 6,8 pour 100) à ceux de Saint-Valery et Fontaine-le-Dun (15,2 et 15,3 pour 100) et à celui d'Offranville (16,6). Cette proportion augmentait avec la même régularité de l'intérieur vers le rivage, du canton de Caudebec (5,3 pour 100) à ceux d'Yvetot (8,8), Ourville (9,4) et Cany (11,9) : aussi Marchand croyait-il que le colza, dont la paille et les siliques sont très riches en chlorure de sodium, recherche les contrées littorales où le sel est déposé dans le sol, peut-être par les embruns et la pluie, sûrement par les engrais marins. Sans nier l'immense avantage que présentait une culture aussi rémunératrice, dont on pouvait attendre un bénéfice moyen, de 1856 à 1866, de 130 francs à l'ha., il mettait le paysan en garde contre l'épuisement du sol. Déjà, dans la plaine de Caen, les rendements étaient tombés de 30 à 20 hl. par ha. Par cet exemple, il montrait le danger de faire revenir trop souvent le colza sur les mêmes terres sans qu'on tirât parti ni de ses pailles, ni de ses tourteaux, pour leur rendre une partie de l'azote, de la potasse, de l'acide phosphorique enlevés par la récolte de cette plante si exigeante. Mais le péril n'était pas aussi imminent qu'en Basse Normandie ; en 1866, les rendements dépassaient encore en moyenne 25 hl. par ha. dans la plupart des cantons riverains de la Manche ; ils atteignaient, année courante, 32hl,9 dans celui de Fécamp et, dans l'été de 1863, ils s'étaient

[1] *Cons. Gén. S.-I.*, *1850*, p. 235 ; *1851*, p. XLIII.

[2] *Ann. N.*, 1854, p. 194, 201.

[3] De 1835 à 1859, l'étendue de cette culture s'accrut de 72 pour 100 dans l'arrondissement de Caen (Is. Pierre, *Conséquences de la culture du colza dans la plaine de Caen* (*Mém. Soc. Agric. Comm. Caen*, 1859-1860, p. 454).

même élevés à 56 et 58 hl. dans plusieurs exploitations de Vinnemerville[1]. Ce furent des années de prospérité, que les vieux paysans se rappellent et qu'ils opposent avec amertume au temps présent ; peu importait alors que l'extension du colza eût diminué la surface consacrée au blé, comme dans l'arrondissement de Dieppe[2] : n'était-on pas assez riche pour acheter des blés d'Amérique en cas de besoin ? En 1866, les graines normandes ne suffisaient point à l'activité des nombreuses fabriques d'huiles qui, récemment fondées sur les cours d'eau tributaires de la Manche, devaient acheter des stocks hors de France[3]. Dès cette époque, cependant, la concurrence étrangère paraissait menaçante à quelques pessimistes. Les graines d'arachide de l'Inde, de la Guinée, arrivaient depuis 1860 sur les quais de Bordeaux et de Marseille ; en 1864, on signalait l'importation du pétrole de Pennsylvanie en quantités telles que les graines allemandes refluaient sur notre marché[4]. La crise éclata en 1868, au moment même où les emblavures étaient plus vastes que jamais[5]. Le prix moyen de l'hl. en France est tombé de 28 fr., 01 en 1862 à 22 fr., 45 en 1882, 18,56 en 1892, 18,01 en 1905. Parallèlement, la surface réservée au colza dans la Seine-Inférieure n'était plus, au lieu de 26 612 ha. en 1866, que de 15 703 ha. en 1882, 14 623 en 1892 et 7 701 en 1905.

Malgré un recul aussi rapide, ce département tient encore aujourd'hui le premier rang en France pour la production du colza[6]. Tandis que cette Crucifère tend à disparaître complètement du Calvados où elle occupe seulement 926 ha. au lieu de 11 120 en 1882, que depuis longtemps elle n'est plus connue dans le Vexin, le Bray, la vallée de la Seine, elle se maintient assez bien dans le Caux. Sa culture s'est comme contractée dans cette région littorale qui était déjà en 1866 son principal habitat. Dans les environs d'Offranville, de Saint-Valery, de Cany, de Fécamp, de Goderville, de Fauville, son odeur suave, un peu fade, se mêle encore en avril à l'arome plus rude des trèfles violets ; entre les hêtres qui se dressent sur les fossés des fermes s'amoncellent les pailles qui chaufferont le four ou l'âtre. Comment expliquer cette persistance relative ? Elle semble d'autant plus singulière que la Normandie est l'une des provinces les plus

[1] Marchand, 202, p. 58, 749.
[2] Rapport du sous-préfet de Dieppe, 8 novembre 1854, F[1c] III, S.-Inf., 9.
[3] *Enquête sur la situation..., 1866*, p. 217.
[4] De la Londe du Thil, 198, XXIII, 1864, p. 128 ; Marchand, 202, p. 747.
[5] Martin, 203, p. 9.
[6] 298 195 hl. en 1905 sur une production totale de 740 755, soit près du tiers.

dépeuplées par l'émigration des campagnes vers les villes ; or le colza exige une main-d'œuvre assez abondante. On le sème à la volée, en juillet, sur des terres bien engraissées ; de cette pépinière on arrache en septembre les plants les plus robustes et on les repique sur la sole où ils doivent croître et fructifier. Au fur et à mesure que la charrue creuse un sillon, un enfant les dispose à intervalles d'environ $0^m,25$ et un homme les enfonce en terre avec une sorte de truelle. Il faut procéder ensuite à quatre binages dans les espaces de $0^m,50$ qui séparent les lignes, puis au buttage ; en juillet, on scie les tiges à la faucille, on les étend sur une toile et on les bat pour expulser les graines des siliques. Toutes ces opérations réclament le concours d'un grand nombre d'ouvriers ; il faut 5 journées d'homme et 12 de femme ou d'enfant pour cueillir et repiquer les jeunes plants, 6 journées d'homme et 6 journées d'un aide pour les battre à maturité, etc. en tout 70 journées par ha. Marchand estimait à 127 francs les salaires déboursés par ha. dans le canton de Fécamp[1], et cette évaluation, faite en 1854, serait trop faible aujourd'hui. Dès lors, pourquoi les fermiers cauchois, qui recrutent difficilement leur personnel, n'ont-ils pas renoncé à la production du colza ? C'est, d'abord, parce que leurs terres ne pourraient porter indéfiniment des céréales et des Légumineuses fourragères sans se couvrir de mauvaises herbes, de Renouées en particulier. Pour détruire cette végétation spontanée que favorise l'humidité du climat et du sol, ils doivent introduire dans l'assolement, au moins tous les trois ans, une culture qui nécessite de fréquents sarclages. C'est le cas des plantes à racines pivotantes, surtout de la betterave. Mais il leur faut un sol ameubli par de profonds labours ; or le paysan cauchois craint d'enfoncer profondément sa charrue en terre parce qu'un travail trop pénible déformerait les jeunes chevaux qu'il élève et qu'il veut revendre après les avoir dressés. Le colza reste donc en faveur parce qu'il se prête mieux que la betterave à l'éducation des poulains[2]. De plus, cette Crucifère laisse dès juillet la terre libre pour l'ensemencement du trèfle incarnat ou pour une culture dérobée qui engraissera le sol : on a remarqué que le blé réussit toujours bien quand il lui succède dans ces conditions. Tels sont les avantages qui ont préservé le colza d'une complète disparition. Si leur importance très réelle s'exagère encore dans l'esprit conservateur du paysan, il suffi-

[1] Marchand, 201, p. 365.

[2] C'est pour la même raison qu'il n'a pas totalement disparu de la plaine de Caen, dont les habitants, même auprès des fabriques de sucre, couvrent encore quelques champs de colza pour y exercer leurs jeunes chevaux.

rait cependant d'une aggravation de la mévente pour les faire oublier et pour rappeler combien cette plante est d'un produit aléatoire, combien elle épuise le sol et exige de main-d'œuvre.

L'œillette n'a pu s'introduire en Normandie, même dans le canton d'Eu, limitrophe de la Picardie qu'elle a longtemps enrichie. Non seulement il lui faut un sol très fertile et des façons nombreuses, mais la récolte de ses capsules demande des soins si minutieux qu'ils confinent cette plante dans la petite culture, dans des exploitations de « ménagers » comme celles des arrondissements d'Arras, de Saint-Pol, de Doullens[1].

Les textiles.

Très florissante au début du XIX[e] siècle dans les environs de Montivilliers, de Fécamp, de Fauville, la culture du lin traversa ensuite des alternatives multiples de succès et d'abandon[2]. Les 6000 ha. qu'elle occupait en 1812 dans le département de la Seine-Inférieure et les 200 ha. qu'elle couvrait alors dans l'arrondissement des Andelys[3] furent très réduits lors de la Restauration. En 1825, le prix des filasses avait baissé du tiers, par suite de l'importation des toiles de Belgique et surtout de la fabrication plus active des cotonnades dans la composition desquelles le lin n'entrait plus depuis l'adoption des machines anglaises ; le coton formait seul et la chaîne et la trame sur tous ces métiers qui, depuis 1814, se multipliaient dans le Caux. Aussi, même dans cette région littorale, du Havre à Saint-Pierre-en-Port, qui produit les fibres les plus soyeuses, on ne consacrait au lin qu'un douzième au plus des labours ; encore cette proportion diminuait-elle rapidement dans les cantons de Criquetot et de Fécamp[4]. Alors qu'au XVIII[e] siècle on arrachait les plantes à peine défleuries pour conserver aux fibres toute leur finesse, on en vint à laisser mûrir les capsules pour vendre l'huile contenue dans les graines[5].

Cette défaveur ne cessa que vers 1850, grâce au relèvement des prix et aux perfectionnements de la technique. Après de longs tâtonnements, la filature mécanique du lin était devenue pratique ; mais les lins du Caux ne pouvaient résister aux violents efforts de torsion

[1] *Culture du pavot...*, 159, p. 291 ; *Ann. N.*, 1873, p. 168 ; Demangeon, 517, p. 238.
[2] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 1, 1802.
[3] Arch. Nat., F[10] 254 et 279.
[4] Cartier, 375, p. 6, 16, 22, 24, 29, 43.
[5] Moll, 210, p. 82 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XII, compte rendu de 1843, p. 581.

imprimés par les machines, et l'industrie avait dû les abandonner, bien qu'ils fussent moins gros que ceux de la Flandre. On finit par reconnaître que cette fragilité provenait seulement des défectuosités du rouissage. Les paysans cauchois n'étaient pas toujours assez près d'une rivière pour y tremper les tiges comme le font les riverains de la Lys et de l'Escaut : l'eau manquant sur les plateaux, ils étaient obligés d'étaler leur récolte sur les champs ; mais la pluie et la rosée, même sous le ciel de la Normandie, tardaient parfois à accomplir leur œuvre et la sécheresse durcissait les filasses qui se vendaient mal. Le chimiste Girardin trouva en 1850 un procédé plus rationnel pour les rouir. Cette opération une fois terminée, restait à isoler par le teillage les fibres libériennes. De temps immémorial, ce travail se faisait, pendant l'arrière-saison, dans les fermes où l'on filait le lin pendant les veillées d'hiver ; le plus souvent, il était confié à des ouvriers, les écoucheurs, dont il reste encore aujourd'hui aux environs de Goderville quelques familles occupées tantôt à sarcler, tantôt à arracher, tantôt à préparer le lin. Mais ces spécialistes se faisaient payer cher, parce que la poussière de chènevotte, soulevée par le broyage de la paille, lèse les organes de la respiration et use un homme dès 35 ou 40 ans. La décortication était donc coûteuse, et très lente par surcroît : elle grevait l'industrie linière d'une lourde charge. Cet obstacle fut écarté vers 1850 par l'installation à Gueures, sur la Saâne, d'un teillage mécanique perfectionné ; un autre se monta bientôt au Bec-de-Mortagne, sur la rivière de Ganzeville. Les lins du Caux, rouis et teillés par les procédés les plus scientifiques, purent dès lors être employés par les filatures modernes et vaincre la concurrence jusqu'alors écrasante de la Flandre et de la Russie[1]. Aussi leur culture se propagea-t-elle très vite dans presque toute la Normandie orientale. Ce fut surtout pendant et immédiatement après la guerre de Sécession que le progrès se précipita. La cherté du coton, la crise qu'elle provoqua dans la région d'Yvetot semblèrent propices à l'essor de l'industrie linière : des filatures, des teillages mécaniques réunissant de 4 à 20 métiers se montèrent en grand nombre, soit à côté des usines cotonnières de Rouen et de Barentin, soit dans le voisinage des lieux de production, sur ces rivières tributaires de la Manche restées inactives jusqu'alors. Sous l'influence de leur création, la culture du lin se propagea rapidement de 1862 à 1866. En 1866, elle occupait avec celle

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVI, 1851, p. 432 ; XVII, 1852, p. 193 ; XVIII, 1854, p. 126, 195, 211 ; XXI, 1860, p. 277.

du chanvre 3 948 ha. dans la Seine-Inférieure : près de 300 ha. lui étaient consacrés dans le seul canton de Boos où elle était inconnue peu de temps auparavant ; alors qu'elle avait été bornée jusqu'à ce moment au littoral, elle pénétrait même sur les plateaux les plus éloignés de la mer, au centre du Vexin[1]. Il y avait quelque imprudence, l'expérience le montra bientôt, à cultiver si loin de son habitat traditionnel une plante si délicate, qui « fait six fois peur à son maître avant d'être bien établie » ; c'était multiplier les chances d'insuccès que de l'exposer aux risques de sécheresse d'un climat déjà continental. Ce qui fut plus grave encore, ce fut la réapparition dans nos ports du coton américain quand les États du Sud se remirent au travail ; ce fut aussi l'activité que reprit l'industrie cotonnière après la crise de 1862-1864 : le lin ne pouvait indéfiniment supporter la concurrence que lui avaient évitée pendant quelques années des circonstances exceptionnelles. Dès 1866, Marchand recommandait de n'en « faire qu'avec prudence et sans abus, car sa culture peut bien ne pas offrir toujours une rémunération assurée ».[2] Il n'avait que trop raison : en 1869, sur 232 métiers de teillage existants dans la Seine-Inférieure, 200 venaient de s'arrêter ; de même, 10 365 broches sur 19 564 avaient cessé de tourner[3]. Après une renaissance passagère vers 1873[4], le lin fut éliminé, non seulement des contrées intérieures où l'on avait eu le tort de l'introduire, mais même d'une partie de ses emblavures dans la région littorale. En 1883, l'Association Normande jugea sa culture presque abandonnée dans l'arrondissement du Havre[5] ; elle ne couvrait plus, dans la Seine-Inférieure, que 870 ha. en 1882 au lieu d'environ 3 800 en 1866.

Fait curieux : cette plante, que l'on croyait vers 1880 vouée à une disparition prochaine, reprend aujourd'hui faveur, et les 5 472 ha. que lui consacrait en 1905 la Seine-Inférieure ne diminuent nullement[6]. Si, dans le Sud et dans l'Est, on la juge trop épuisante, elle

[1] *Cons. Gén. S.-I.*, *1851*, p. 157 ; *1864*, p. LXII et 524 ; *1865*, p. 573 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVII, 1852, p. 184 ; XXII, 1862, p. 149 ; XXIII, 1864, p. 132 ; XXIV, 1866, p. 82 et 201, 1867, p. 274 ; *Ann. N.*, 1863, p. 277 ; 1870, p. 301 ; Marchand, 202, p. 770 ; Passy, 79, p. 68 ; Corneille, 240, p. 226 et 238.

[2] P. 850.

[3] Corneille, 240, p. 214 et 221.

[4] En 1873, le lin était encore préféré au colza sur le littoral entre Dieppe et Le Tréport (*Ann. N.*, 1873, p. 207). En 1874, le Conseil Général se félicitait de la renaissance d'une culture « si propre à paralyser le mouvement d'émigration des ouvriers des campagnes » (*Cons. Gén. S.-I.*, 2e sess. ordin. 1874, p. 734).

[5] *Ann. N.*, 1883, p. 50.

[6] Soit plus du cinquième de la surface totale du lin en France (27 113 ha.). La Seine-

tend à remplacer le colza dans beaucoup de communes des environs de Fécamp, de Saint-Valery, de Dieppe. A Saint-Maclou-la-Brière, on calcule qu'elle procure un gain quatre fois plus fort que le colza ou le blé. A Ricarville, son produit est estimé de 650 à 800 francs par ha.: à Beuzevillette, il s'est élevé jusqu'à 1 000 francs en 1904 pour redescendre ensuite, il est vrai (tellement la récolte est aléatoire) à 500 francs en 1905. Aux Loges, certaines exploitations réalisent par ha. un bénéfice net de 400 à 450 francs. Ces bénéfices survenus après une longue période d'avilissement résultent des primes accordées par le Parlement. C'est uniquement la politique protectionniste qui conserve dans les plaines littorales les petits carrés de lin si soigneusement jardinés ; c'est grâce à elle que se rassemblent à l'automne, dans les gares de Fécamp, de Bréauté, de Foucart, d'Yvetot, les wagons chargés de fibres à destination des usines du Nord et de la Belgique. La culture du lin dans le Caux est à la merci d'une modification de ce régime ; elle ne persiste que parce qu'elle est artificiellement soutenue contre la concurrence de la Russie et de la Flandre, parce qu'elle est soustraite aux conditions du marché mondial.

Si insignifiantes qu'aient été les emblavures de chanvre au début du XIX[e] siècle, elles se sont encore réduites de 382 ha. dans la Seine-Inférieure en 1812[1] à 122 en 1882, 38 en 1892 et 29 en 1905 ; elles ne se retrouvent que sur quelques points des alluvions de la Bresle et de l'Yères. Même recul pour la plupart de ces plantes qui servaient jadis à l'apprêt des étoffes. Les champs de chardons à foulon, assez importants près de Léry au début du XIX[e] siècle[2], ont diminué de plus de moitié de 1882 à 1892, de 180 à 75 ha. Moins étendus encore sont les champs de gaude (39 ha. en 1892 dans l'Eure). Vers 1840, la botte qui avait valu jusqu'alors 1 fr., 50 à 2 francs ne fut plus vendue que de 65 à 80 centimes : les fabricants d'indienne préféraient le jaune fourni par le quercitron, une variété de chêne originaire des Appalaches[3]. La Société de Rouen multiplia les essais d'acclimatation des plantes tinctoriales, le quercitron, la garance, la renouée, le groseillier qui contient l'acide citrique nécessaire aux imprimeries sur cotonnades. Il y avait intérêt, en effet, à introduire ces cultures dans le voisinage immédiat

Inférieure tient le premier rang ; viennent ensuite le Nord (4416), les Côtes-du-Nord (4088), le Pas-de-Calais (3625), la Somme (1672) et la Vendée (1081).

[1] Arch. Nat., F[10] 254.

[2] Dutens, 379 *bis*, p. 27 ; Masson-Saint-Amand, 387, p. 88.

[3] *Quercus tinctoria* L. Cf. Girardin, 182, p. 105.

des grands centres textiles. Toutes échouèrent, moins peut-être parce que le sol et le climat ne leur convenaient point que parce que beaucoup d'entre elles nécessitaient trop de soins et que la chimie moderne tire des couleurs moins chères des dérivés de la houille[1].

La betterave sucrière.

Cette plante n'a rempli qu'en partie dans l'assolement la place laissée vide par la disparition ou la décadence des autres cultures industrielles. Originaire des plaines allemandes, elle n'était guère connue en France avant 1789, même comme fourrage[2] ; il fallut les guerres de l'Empire et le blocus continental pour qu'on songeât à extraire le sucre de sa racine. Les importantes raffineries qui s'étaient maintenues sur la Seine, malgré la concurrence des villes de la Loire, ne recevaient plus les cannes et la mélasse importées jadis en quantité de Saint-Domingue et des petites Antilles ; aussi plusieurs de leurs propriétaires, à Rouen, près des Andelys, se prêtèrent en 1811 aux essais que stimulait et que surveillait l'administration impériale. Mais les paysans ne leur fournissaient pas assez de matière première ; en 1813, on constatait dans l'Eure la difficulté de les déterminer à la produire et d'ailleurs la disette tourna l'attention vers le problème des subsistances[3]. Ces tentatives, abandonnées avant même la chute de Napoléon, se renouvelèrent vers 1830. Depuis dix ans, Dargent, un cultivateur de Saint-Léonard près de Fécamp, ensemençait un à deux ha. en betteraves blanches de Silésie ; encouragé par la Société de Rouen, il leur réserva une plus grande partie de ses jachères ; une fabrique fut fondée en 1831 à une lieue de sa ferme, sur une chute assez forte qui actionnait la râpe. Ses voisins l'imitèrent, car la betterave « valut dans le commencement plus de 20 fois ce que le blé rapportait de produit net, 1 124 francs au lieu de 58 francs par ha. Aussi, depuis 1833, ce ne

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, IV, séance publique de 1826, p. 8 ; V, 1828, p. 2, 58 ; VI, 1830, p. 154 ; VIII, 1834, p. 60 ; X, 1839, p. 377 ; XI, 1840, p. 255 ; XII, 1843, p. 630 ; XVII, 1852, p. 184.

[2] Dans son *Dictionnaire d'Agriculture* (148, II, p. 248), Rozier termine ainsi sa notice sur la betterave : « Usage : plus dans les cuisines qu'en médecine », sans parler de son utilité pour la nourriture du bétail ni pour la production du sucre. D'après un mémoire de l'abbé de Commerel, en 1785 « la betterave fourragère se cultive en Bavière et dans plusieurs autres endroits de l'Allemagne ; mais elle est peu connue en France, et on ne peut citer jusqu'à présent que M. de Chateauvieux [agronome de Genève] qui ait fait des cultures de betteraves en pleine terre » (Pigeonneau-Foville, 147, p. 22).

[3] Rapports des préfets, 2e trimestre 1812 et 1er trimestre 1813, Arch. Nat., F1c III, S.-Inf., 8 ; procès-verbaux des conseils généraux, 1813, F1c V, Eure, 1 ; 1816, S.-Inf., 2.

fut dans ce pays que champs sarclés, non seulement de betteraves à sucre, mais de betteraves fourragères, de carottes et de colzas mis en lignes »[1]. Dès cette époque, en effet, la nouvelle culture apparaissait, à juste titre, comme un élément de progrès. Elle exige des labours profonds qui ameublissent le sol, des sarclages qui détruisent les mauvaises herbes, des engrais abondants qui fécondent la terre ; elle la prépare à porter le blé dont elle accroît le rendement dans d'énormes proportions ; grâce à la pulpe, on peut nourrir plus de bétail et obtenir plus de fumier ; aussi, dans beaucoup de contrées, la propagation de la betterave a déterminé une véritable révolution dans la technique et la production agricoles. Les progrès qu'on en attendait en Normandie furent arrêtés par l'insuccès de la râperie de Fécamp ; elle se ferma vers 1840, comme la plupart des 200 fabriques qui existaient en France dix ans auparavant : c'était le moment où l'industrie sucrière se concentrait dans la région du Nord[2]. Les champs de betteraves ne s'étendirent à nouveau dans la Normandie que sous le Second Empire. Les ravages de l'oïdium dans les vignobles renchérirent l'alcool à partir de 1852 ; une dizaine d'usines se montèrent dans la Seine-Inférieure pour l'extraire de la betterave et plusieurs grandes exploitations eurent leur alambic. En même temps, de puissantes sociétés se fondèrent pour la création de sucreries bien outillées, en 1853 à Auffay, sur la ligne de Rouen à Dieppe ; en 1863 à Étrépagny, au centre du Vexin[3].

La culture de la betterave sucrière est loin d'avoir progressé dans le Caux autant que dans le Vexin. Sans doute, la superficie qui lui est réservée dans la Seine-Inférieure est passée de 1 200 ha. en 1866 à 1 293 en 1892 et à 4 970 en 1905, non compris 130 ha. de betteraves de distillerie ; mais ce chiffre ne classe le département qu'au neuvième rang en France, très loin des 64 242 ha. de l'Aisne, des 39842 de la Somme, des 38 031 du Nord, des 36 155 du Pas-de-Calais, des 33 247 de l'Oise et même des 15 180 de la Seine-et-Marne. On ne compte dans le Caux que quatre sucreries : Auffay, la plus ancienne et la plus importante, Fontaine-le-Dun, Nointot

[1] Gaillard, 180, p. 20. Cf. Dubuc-Girardin, 168, p. 50 ; Guérard de la Quesnerie, 188, p. 189 ; De Sauley, 221, p. 166 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, V, 1829, p. 186 ; VI, 1830, p. 35, 166 ; VII, 1832, p. 43.

[2] Demangeon, 517, p. 232.

[3] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVII, 1853, p. 359 ; XIX, 1856, p. 332, 1857, p. 596 et 651 ; XX, 1858, p. 124 ; XXII, 1862, p. 149 ; XXIV, 1866, p. 201 ; Marchand, 202, p. 61 et 652 ; *Ann. N.*, 1854, p. 201 ; 1867, p. 135 ; 1878, p. 304 ; Corneille, 240, p. 378 et 396.

près de Bolbec, et Colleville sur la rivière de Valmont[1]. De plus, l'abaissement du prix de l'alcool, provoqué dès 1862 par l'abondance des alcools de grains, de pommes de terre, amena la fermeture de toutes les distilleries sauf six. D'où vient que la betterave ne se soit pas répandue sur les plaines du Caux comme sur celles de la Picardie et de l'Ile de France ? Il est à remarquer que, parmi les départements « betteraviers », la Seine-Inférieure est l'un de ceux où le rendement est le moins fort : 232 quintaux à l'ha. en 1905, tandis que l'on obtenait dans le Pas-de-Calais 320 et dans le Nord 310 quintaux. Cette infériorité s'expliquerait-elle en partie ou par l'insuffisance, sous un climat maritime, de la chaleur de ces mois de mai, juin et juillet qui exercent une influence prépondérante sur le rendement ? ou par l'humidité du mois de septembre, plus sec, et par conséquent plus favorable à la richesse en sucre, à l'intérieur des terres que sur la côte de Dieppe ou de Saint-Valery ? Faut-il rappeler que les terres du Caux sont souvent lourdes et compactes, trop proches de l'argile à silex et de ses « cornus » pour que les racines pivotantes puissent y prospérer ? Il y a d'autres raisons. D'une part, on est déjà loin des mines et le charbon nécessaire aux usines coûte plus cher qu'en Picardie[2]. Les plateaux cauchois ne sont pas sillonnés par un réseau de canaux et de chemins de fer économiques comme celui qui facilite, de Lille à Creil et d'Abbeville à Laon, le transport du combustible, des racines, des pulpes. D'autre part, les bénéfices que le ménager picard cherche dans la vente de ses betteraves, le fermier cauchois les trouve avec moins de peine dans celle de ses pommes et des produits de son élevage. Comme plante nettoyante, il préfère le colza pour moins fatiguer les poulains qu'il dresse ; aussi n'est-ce qu'à la dernière extrémité qu'il le sacrifie aujourd'hui à la betterave dans plusieurs communes des environs de Dieppe, de Cany et de Bolbec, juste au moment où la production du sucre, devenue moins rémunératrice, est remplacée par celle des oléagineux, du lin, de la chicorée en beaucoup de points de l'Artois et du Cambrésis. Enfin, la betterave nécessite l'emploi d'engrais chimiques ; or la plupart des Cauchois jugent suffisant le fumier de leurs étables. Il faut savoir choisir ces engrais, mettre plus d'azote si l'on veut augmenter le poids des ra-

[1] Il est vrai qu'au moyen de la ligne de Fécamp à Dieppe et Eu, l'usine Say, d'Abbeville, attire une partie de la récolte des plateaux compris entre la Saâne et la Bresle où elle possède plusieurs bascules.

[2] 4 fr., 42 le quintal dans la Seine-Inférieure en 1905 contre 2 fr., 90 dans le Pas-de-Calais et 4 fr., 12 dans la Somme. *Statistique agricole annuelle*, 1905, p. 94.

cines, plus d'acide phosphorique s'il faut viser avant tout à la richesse saccharine ; nulle culture ne doit être plus scientifique, plus raisonnée que celle de la betterave dont les procédés doivent varier selon l'état du marché et la technique industrielle. Ces modifications sans cesse renouvelées depuis vingt-cinq ans, le paysan picard a pu les accomplir, parce qu'il sait discuter ses méthodes, doser ses engrais, suivre les cours commerciaux, parce que « nulle part on ne trouve plus de lecteurs des journaux agricoles ». Peut-être la culture de la betterave eût-elle enrichi les plaines de Cany et d'Yerville comme celles du Santerre si la moyenne des fermiers cauchois avait la même instruction pratique et le même esprit d'initiative, la même souplesse d'adaptation.

Par contre, la culture de la betterave s'est développée dans le Vexin. Son succès ne s'explique pas seulement par les conditions naturelles, par la profondeur et la fertilité du limon, par l'éloignement de la mer qui diminue les précipitations et rend un peu plus difficile l'extension des herbages. Il faut marquer aussi l'action d'une cause sociale : la prépondérance de la grande exploitation dont les directeurs, propriétaires ou fermiers, ont les connaissances et les capitaux nécessaires pour la culture intensive. La sucrerie d'Étrépagny n'aurait pu se fonder, en 1863, si quelques-uns d'entre eux n'avaient promis de lui fournir la matière première et de propager la betterave en un moment où le colza, même le lin, étaient plus en faveur ; il leur fallut faire l'éducation technique et des ouvriers qu'ils durent appeler de Belgique, de Bretagne, et des paysans des environs qu'ils incitèrent à imiter leur exemple. Si le Vexin possédait déjà en 1874 environ 2 000 ha. de racines, ce fut grâce à la supériorité scientifique et à l'influence éducative de la grande exploitation, dont la localisation correspond exactement à celle des cultures sucrières[1]. Très vastes auprès d'Écouis, de La Londe, d'Étrépagny, de Villers, de Guitry, d'Hennezis, où elles sont parfois découpées en pièces de plusieurs dizaines d'ha., les emblavures de betteraves industrielles diminuent rapidement quand on dépasse vers le Nord la ligne de Fleury à Gisors. Au delà de la forêt de Lyons, à La Feuillie, les 40 ha. de betteraves indiqués par la statistique de 1905 sont destinés au bétail ; il en est de même pour la majorité des champs de racines pivotantes que l'on voit sur les collines tertiaires. Mais, dans ce que les paysans appellent le « vrai Vexin », sur les limons les plus épais, il est telle commune qui

[1] De Vatimesnil, 235, p. 128 ; Ant. Passy, 79, p. 68.

compte 85 ha. de betteraves à sucre sur un terroir de 699 ha. (Gaillardbois), ou 90 sur 774 (Coudray). Parfois un Artésien pourrait se croire dans les environs de Douai ou de Bapaume lorsqu'en octobre les équipes de Flamands jettent les racines sur les lourds chariots attelés de bœufs nivernais, quand l'air est affadi par l'odeur des feuilles humides, de la pulpe entassée dans les silos aux abords des villages. La sucrerie d'Étrépagny lui rappellerait celle d'Escaudœuvres, près de Cambrai, avec le système de canalisation souterraine qui la relie à des râperies distantes de plusieurs km. comme Écouis, Saussay-la-Vache. Comme beaucoup d'usines du Nord, elle exploite une centaine d'ha., non que les propriétaires de ces installations visent à se constituer des domaines où s'absorberaient les petites fermes, mais parce qu'ils désirent pouvoir disposer, dès le début de la campagne, d'un stock qui leur permettra d'attendre les offres des paysans. Dernière similitude avec la plaine picarde : la culture de la betterave sucrière tend à se restreindre depuis la conférence de Bruxelles ; depuis quelques années, les directeurs des grandes exploitations augmentent à ses dépens les champs de blé et de plantes fourragères.

IV. — LES CULTURES ARBORESCENTES.

Nous arrivons enfin à des cultures dont le progrès et l'extension sont assurés. La propagation de celle du pommier se fit en deux fois : dans les vingt premières et dans les vingt dernières années du XIX[e] siècle. Pendant la première période, elle fut favorisée par l'accroissement de la consommation parisienne, la rareté des vins en certaines années ; il y avait nombre d'arbres fruitiers dans ces pépinières qui se créèrent sur tous les points de la Normandie orientale pendant l'Empire. Les propriétaires s'occupaient eux-mêmes de les planter ou, à chaque renouvellement de bail, ils chargeaient leurs fermiers de ce soin et de cette dépense. Des crus renommés s'étaient formés dans les environs de Rouen, à Montigny, à Préaux, à Quiévreville, à Houppeville, sans suffire aux besoins de la grande ville qui devait importer une partie de sa boisson de l'Auge et de la Basse Normandie. Dans les années de fort rendement où le cidre était à vil prix, on le faisait bouillir dans les campagnes trop éloignées des centres urbains ou desservies par de trop mauvaises routes[1]. Mais, ensuite, les vergers furent dévastés par des insectes

[1] *Ann. S.-I., 1806*, p. 238 ; Arch. Nat., F[1c] III, Eure, 8, rapports de fructidor an VII et de février 1819.

parasites, le puceron lanigère qui désorganise les tissus ligneux des tiges, l'anthonome dont les larves dévorent les boutons avant leur épanouissement ; et, pendant longtemps, leur produit, leur amélioration ne retinrent ni l'attention des agronomes, ni, semble-t-il, celle des paysans[1]. Il faut faire exception, toutefois, pour les Brayons. Au fur et à mesure qu'ils couchaient leurs terres en herbe, ils y plantaient des pommiers pour protéger le sol contre le dessèchement, et le bétail contre un soleil trop ardent. Dans le canton de Songeons, en 1831, Graves constatait que le nombre des pommiers s'était accru de plus de moitié depuis cinquante ans et que, dans les bonnes années, le Bray fournissait les arrondissements de Clermont, de Compiègne et de Senlis[2] ; en 1864, ce pays envoyait déjà beaucoup de pommes ou de cidre à Rouen et Paris[3]. L'exportation s'augmenta considérablement après la constitution du réseau de chemins vicinaux et l'ouverture à la circulation des voies ferrées de Rouen à Amiens (1867) et de Paris à Dieppe par Gisors et Neufchâtel (1870). Désormais le cultivateur ne fut plus obligé par le coût des charrois sur des chemins fangeux de convertir en eau-de-vie une partie de sa production ; l'abondante récolte de 1868, par exemple, put s'écouler facilement dans l'Amiénois, le Vimeu et même dans les Bas Champs au Nord de la Somme[4]. — L'exemple des Brayons fut imité dans le reste de la Normandie orientale lorsque la mévente du colza, du lin, du blé força les habitants des plateaux limoneux à laisser leurs terres s'engazonner : l'extension contemporaine du pommier correspond à celle des herbages. De plus, les ravages du phylloxéra dans les vignobles français, à partir de 1865, augmentèrent la consommation du cidre. La facilité croissante des communications permettait d'exporter les pommes loin des vergers vers les cidreries industrielles de Paris et même de l'étranger ; actuellement l'Allemagne achète dans le Bray et dans le Caux, comme dans la vallée d'Auge, des milliers de tonnes destinées à ses brasseries, à ses distilleries, à ses fabriques de faux Champagne[5]. Après une bonne récolte, plus de 3 000 wagons seraient nécessaires pour enlever la production de la Seine-Inférieure et le

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, IV, 1826, 1er cahier, p. 2 ; V, 1829, p. 188 ; VI, 1831, p. 244 ; VIII, 1835, p. 388 ; XII, 1842, p. 278. En 1854, on constatait dans le Vexin que le cidre se vendait bien, et pourtant qu'il y avait une tendance à restreindre les plantations (*Ann. N.*, 1854, p. 184).

[2] Graves, 450, p. 123.

[3] *Ann. N.*, 1864, p. 40.

[4] Dergny, 371, p. 31.

[5] L'Allemagne a acheté en France en 1904 14 227 tonnes de fruits à cidre.

matériel de la Compagnie de l'Ouest est loin de suffire. Il est vrai que cette production varie presque dans la proportion du simple au décuple, quoique les exploitations bien conduites possèdent toutes des représentants de ces trois variétés de pommiers qui, fleurissant à des époques différentes, compensent les risques dans une certaine mesure[1]. Malgré cet aléa presque inévitable, il est beaucoup de villages du Caux et du Bray où l'on compte sur le verger, bien plus que sur les labours, pour payer le loyer de la ferme[2].

Par contre, le domaine de la vigne n'a pas cessé de décroître en Normandie. En 1820, on signalait sa diminution dans l'Eure : les paysans préféraient arracher les ceps pour semer de l'orge, du seigle, du sainfoin[3]. Entre 1852 et 1876, ils sacrifièrent dans le seul canton de Vernon 20 ha. de ces plants, qui suffisaient à occuper deux hommes et coûtaient plus de 1 200 francs de main-d'œuvre par ha. : dépense que ne compensait point une vingtaine d'hl. d'un vin pauvre en alcool, se conservant difficilement[4]. Les gelées tardives, l'insuffisance de la chaleur l'été, les maladies causées par les insectes et les cryptogames ont réduit de plus de moitié depuis 1825 le vignoble de Saint-Marcel, sur ces coteaux voisins de Vernon où s'approvisionnaient jadis les grandes abbayes normandes. Y compris les terres qu'elle occupe encore dans la vallée de l'Eure jusqu'à Rouvray, la vigne ne couvre plus en 1905 que 219 ha. dans le département de l'Eure ; elle ne dépasse guère Gaillon vers l'aval.

La production des fruits de table a remplacé celle du vin dans la vallée de la Seine. Elle est déjà ancienne dans cette région chaude, peu humide, bien abritée contre les vents du Nord et de l'Ouest par les forêts des versants, sillonnée par des voies de communication qui facilitent la vente dans les agglomérations urbaines. Au début du XIXe siècle, les pommes de rainette et de bon-chrétien de la Seine-Inférieure étaient envoyées en Portugal, en Espagne, même aux colonies, mais surtout dans l'Allemagne du Nord et la Russie[5]. Dès

[1] Le poirier est peu à peu remplacé partout par le pommier qui fournit une boisson plus agréable et qui, fleurissant plus tard, est moins exposé aux gelées de printemps. Les poiriers ne se conservent guère qu'en pleins champs ou à la lisière des masures pour préserver contre le vent les autres arbres fruitiers.

[2] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XXXIV, 1886, p. 1035 ; XLIV, 1892, p. 81 ; *Ann. N.*, 1883, p. 52 ; 1893, p. 29 ; 1898, p. 4 ; Martin, 203, p. 40 ; Guinchant, p. 229 ; *Notice sur le commerce...*, 208, p. 329.

[3] Arch. Nat., F1c III, Eure, 8, rapport d'avril 1820.

[4] Meyer, 456, II, p. 137 et 143. Cependant le vin de certains coteaux est assez recherché ; à Saint-Aubin-sur-Gaillon, il se vend couramment 45 francs l'hl.

[5] Arch. S.-Inf., M 2 ; *Ann. S.-I.*, *1806*, p. 280.

1805, on citait les communes de Saint-Pierre-la-Garenne, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Aubevoie, Saint-Étienne-du-Vauvray, pour la quantité de cerises qu'en juin 20 à 30 chevaux transportaient chaque jour à Rouen[1]. L'Enquête agricole de 1866 signale les fruits comme l'objet d'un commerce important dans l'arrondissement de Louviers et les cantons d'Elbeuf, de Rouen, de Maromme, de Duclair, de Caudebec[2]. Mais, bien que l'Angleterre eût déjà commencé à en acheter une partie, les prix restaient assez bas. Les paysans n'avaient pas un avantage certain à conserver dans leurs champs ces rangées d'arbres qui retardaient la maturité des céréales et gênaient le passage des charrues ; beaucoup les supprimèrent au fur et à mesure que l'apport des engrais, l'introduction de la pomme de terre et du trèfle incarnat, l'augmentation du bétail rendirent la culture plus intensive et plus fructueuse dans la vallée de la Seine. On vit disparaître vers 1880 une grande partie des « labours plantés » que figurait le cadastre ; tel ha. parsemé de merisiers ne fut plus acheté que 2 à 3 000 francs vers 1900 au lieu de 7 à 8 000 francs trente ans auparavant. Ce qui rendit leur valeur aux vergers de la Seine, en amont de Rouen, ce fut la constitution toute récente des syndicats qui se formèrent en 1901 à Gaillon, en 1904 à Vernon pour l'expédition des fruits ; et il est à souhaiter que cet exemple soit imité par les nombreux possesseurs de pruniers de Duclair, du Mesnil, de Jumièges, de Guerbaville. Ces associations offrent à leurs adhérents des avantages si manifestes qu'elles ont réussi à grouper en quelques années des multitudes de petits propriétaires et de petits fermiers[3]. Isolés, ceux-ci étaient à la merci des commissionnaires et des courtiers ; réunis, ils ont pu organiser la vente, centraliser les envois, faire connaître et apprécier leur marque, conquérir de nouveaux débouchés. Alors que jadis les cerises s'entassaient dans les gares et n'arrivaient souvent qu'à demi gâtées, ils sont parvenus à obtenir de la Compagnie de l'Ouest un écoulement rapide et régulier de leurs colis ; aussi ils purent en 1902 s'en défaire au prix de 3 francs les 10 kgr. au lieu de 1 franc avant la constitution du Syndicat. Chaque jour de juin, pendant la cueil-

[1] Masson-Saint-Amand, 387, p. 79. Cf. pour les environs de Jumièges, Deshayes, 430, p. 217, 226.

[2] *Enquête sur la situation..., 1866*, 170, p. 208.

[3] De 42 membres en 1902, le *Syndicat professionnel agricole du canton de Gaillon* a passé à 244 en avril 1908 ; ses recettes de vente ont été de 106000 francs en 1906-1907 et 80000 francs en 1907-1908. Nous devons nombre de renseignements sur son activité, ainsi que sur l'agriculture de cette région, à MM. Baudehan, Coville et Demangeon.

lette des cerises, un train entier est formé à Gaillon, tandis que des wagons se chargent à Vernon, à Saint-Pierre-d'Autils. L'exportation totale du département de l'Eure se monte, année moyenne, à 5 000 tonnes de fruits. Les quatre cinquièmes sont embarqués pour les grandes villes anglaises, Londres, Liverpool, Manchester, Birmingham ; mais les plus beaux fruits, comme ces poires qui valent un franc pièce prises chez l'horticulteur, sont destinés à Paris et quelquefois à Saint-Pétersbourg. La certitude de vendre toute la récolte à bon prix a fait multiplier les arbres fruitiers du confluent de l'Epte à celui de l'Andelle, surtout au voisinage de Vernon, de Gaillon et de Louviers. Ils se disséminent sur les alluvions de la Seine, partout où le sol n'est constitué ni par un sable trop stérile ni par une argile trop récemment formée et trop imprégnée d'humidité ; on les trouve sur les talus des coteaux qui dessinent les anciens méandres. Ils viennent mal, il est vrai, partout où le sous-sol calcaire, la craie en particulier, est à moins d'un mètre de profondeur : il faudrait dans ce cas greffer le prunier sur une épine et le merisier sur le cerisier Sainte-Lucie[1], ce qui se fait rarement dans cette région. Mais les éboulis et les limons des pentes leur permettent de croître le plus souvent sur les affleurements de calcaire grossier et ils se plaisent sur les argiles miocènes des plateaux qui dominent la vallée vers l'Ouest. L'espèce la plus répandue est le merisier ou cerisier des oiseaux[2], dont le fruit a une saveur un peu acide ; puis viennent le bigarreautier[3] dont la pulpe plus pâle est croquante et sucrée ; enfin le prunier, le pommier et le poirier. La récolte des cerises est assez difficile : comme elles mûrissent et se gâtent en très peu de temps, et comme les premières arrivées sur le marché se vendent le plus cher, il faudrait tout cueillir en une semaine ou deux. Or, au mois de juin, les cultivateurs du Vexin ont besoin de bras pour sarcler les betteraves, et les herbagers pour couper le foin dans les prairies voisines de la Seine ; la main-d'œuvre devient rare et chère ; un bon ouvrier peut exiger de 3 à 5 francs par jour. C'est là le plus grand obstacle à l'extension de la culture du cerisier sur les plateaux tertiaires, dont le sol siliceux lui conviendrait[4]. Mais il

[1] *Prunus Cerasus* L. var. *mahaleb*.

[2] *C.* var. *avium*.

[3] *C.* var. *duracina*.

[4] Parfois même on y remplace le cerisier par le pommier, dont la cueillette se place en un moment plus favorable et dont l'ombre moins épaisse gêne moins la culture. Toutefois, il semble y avoir intérêt à développer la production des fruits à noyau plus que celle des fruits à pépins, car la Californie et le Cap nous font concurrence pour ceux-ci sur le marché anglais.

ne l'a pas arrêtée dans la vallée dont elle fait aujourd'hui la prospérité.

La vallée de la Seine, jusqu'à Caudebec, est aussi une région de grande culture maraîchère. Dans beaucoup de communes où les céréales réussissent mal, on ne leur laisse qu'un tiers du terrain ; les deux autres tiers sont réservés au trèfle incarnat et surtout aux légumes : tomates à Gaillon et Aubevoie, asperges dans les sables de Léry et d'Alizay, navets près de Martot et de Criquebeuf, haricots dans les argiles, les « terres de marais », carottes, oignons, pois, fèves, choux, etc., tous assez rémunérateurs, sauf dans les années de sécheresse où les sols légers manquent d'eau. La plus étendue, et souvent la plus avantageuse, de ces cultures est celle de la pomme de terre qui, à Sahurs, donne un bénéfice de 50 p. 100. Lors des disettes de 1812 et de 1817, elle sortit des jardins où elle était restée confinée jusqu'alors pour se répandre sur les plateaux cauchois et dans les défrichements du Bray. Peu à peu les grandes exploitations lui consacrèrent le dixième des terres en labour ; de grandes féculeries industrielles s'installèrent à Lillebonne, à Sotteville, à Eauplet près de Rouen. Mais cette plante subit pendant près de 20 ans, à partir de 1845, les ravages d'un champignon microscopique[1] qui réduisit le rendement de plus de moitié. Aussi la culture se localisa-t-elle rapidement dans les terres qui lui convenaient le mieux, les alluvions de la Seine. En dehors de la vallée et de quelques exploitations soumises à un assolement alterne, on ne la voit pratiquer en grand sur le limon que là où celui-ci contient une forte proportion de silice, près d'Etretat, de Saint-Jouin, de Criquetot-l'Esneval[2].

V — L'ÉLEVAGE.

Les moutons.

L'un des progrès auxquels les agronomes attachaient la plus grande importance à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle était l'amélioration de nos races ovines. Tandis que les négociants normands la cherchaient, avec le Boulonnais Delporte, dans les croi-

[1] *Peronospora infestans.*

[2] Sur cette culture, voir Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 1 (1802, 1804), 2 (1814) ; F[1c] III, S.-Inf., 9, 4e trimestre 1813 ; *Extr.tr. S. Agric. S.-I.*, XIV, 1846, p. 202, 1847, p. 440 ; XIX, 1856, p. 328 ; XXIV, 1866, p. 198 ; Graves, 450, p. 121 ; Marchand, 202, p. 641 ; Dergny, 371, p. 15 ; Charpillon, 422, p. 125.

sements anglais, la plupart des naturalistes professaient que c'était une erreur de tenter l'acclimatation d'une race septentrionale ; à leurs yeux, il fallait tout au contraire prendre dans le Midi les animaux que l'on voulait introduire dans le Nord et s'adresser non à la Grande-Bretagne, mais à l'Espagne. Profitant des étroites relations de celle-ci et de la France à la fin de l'Ancien Régime, Turgot et ses successeurs obtinrent l'envoi d'environ 500 de ces moutons mérinos dont l'exportation était d'ordinaire sévèrement interdite ; ils les réunirent à Rambouillet, dans une ferme modèle où, sous l'inspiration de Daubenton, se perfectionna et se vulgarisa la zootechnie. Le croît de ce troupeau fut dispersé à travers toute la France. De 1787 à 1805, il sortit de Rambouillet chaque année environ 160 moutons et l'on pouvait estimer que cet établissement avait répandu en France 66 000 bêtes de race pure et 3 millions de métis ; sous son impulsion, des sociétés privées avaient donné un effort d'égale importance[1].

La Normandie orientale avait largement participé à ce progrès. Sans doute, ses troupeaux avaient souffert pendant la Révolution du morcellement des biens, du partage des communaux ; « tel cultivateur occupant 30 et 40 acres de terre qui nourrissait 100 moutons à la faveur des communaux se trouve aujourd'hui privé de cette ressource et n'a plus de troupeau »[2]. On calculait en 1801 que le nombre des moutons de la Seine-Inférieure avait diminué d'un tiers depuis 1790[3]. Mais ce ne fut là qu'un recul passager, causé par le bas prix des laines indigènes bien plus que par le défrichement des landes. On voit souvent une corrélation entre la restriction de l'élevage du mouton au XIXe siècle et la suppression des jachères, du droit de parcours : tel n'est pas le cas de la Normandie. Tout au contraire, c'est au moment même où cet élevage fut le plus florissant, sous le Premier Empire et le règne de Louis XVIII, que le paysan acheva la conquête du sol et que chaque village du Caux, du Vexin apprit l'art de faire produire la terre sans répit. Ce qui semble exact, c'est qu'à mesure que la culture devenait plus intensive, l'espèce ovine devait ou s'améliorer ou disparaître : comme il coûtait plus cher de la nourrir dans des prairies artificielles que sur des terres vaines et vagues, il fallait que la valeur de la toison compensât le surplus de dépense. Aussi les moutons ne se sont-ils multipliés sur

[1] Mauguin, 203 *bis*, I, p. 318, 359, 392, 488 ; II, p. 6, 11, 22, 62.

[2] Note sur le bétail dans le district de Montivilliers, Le Febvre, 7 frimaire an III, Arch Nat., F[10] 506.

[3] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 1, session de 1801.

les plateaux normands que grâce au métissage avec les mérinos. Il commença vers 1800 dans quelques fermes de Theuville-aux-Maillots, de Gerponville, de Touffreville-la-Corbeline, de Froberville. Un agronome de Saint-Jean-du-Cardonnay améliora son troupeau par un moyen relativement peu coûteux, en réunissant un bélier et une brebis espagnols avec douze brebis cauchoises. Son exemple fut suivi, dès 1805, par « tous les cultivateurs intelligents qui jouissaient de quelque aisance » dans l'arrondissement d'Yvetot, et l'on prévoyait que dans quelques années on n'y rencontrerait plus que des mérinos. De fait, au début de 1810, il y avait dans la Seine-Inférieure plus de 4 000 animaux de race pure et près de 90 000 métis, soit le tiers du nombre total. La diffusion du sang espagnol était cependant ralentie par la cherté du croît des bergeries impériales; seuls, les fermiers aisés pouvaient se disputer les enchères publiques. Mais les avantages du croisement étaient si considérables, si évidents qu'il ne cessa de se répandre, même dans les régions de la Normandie qui lui étaient restées réfractaires, même dans le Bray où l'on unit les mérinos aux flamands [1]. On reconnut partout en effet que, dès la seconde génération, les toisons étaient deux fois plus lourdes et valaient chacune 16 fr., 87, alors que celles des brebis indigènes étaient vendues seulement 4 fr., 80 (1805) [2]. Enrichis par ces énormes bénéfices, les propriétaires purent en consacrer une partie à améliorer leurs exploitations. Au lieu des infectes bergeries de jadis, basses et peu aérées à dessein, ils construisirent de grands bâtiments, percés de nombreuses ouvertures et maintenus dans un état constant de propreté. Ils formèrent des bergers instruits de tout ce qui intéresse la conduite et la santé des bêtes à laine ; ils purent laisser ce personnel d'élite tenter l'expérience que, malgré l'exemple des Anglais, les objurgations des naturalistes, ils s'étaient constamment refusés à faire vingt ans auparavant : le parcage des moutons dans les champs jusqu'à l'époque des neiges. En les faisant pâturer dans les trèfles ou les jachères tant que le froid n'était pas trop rude, ils pouvaient entretenir plus de bétail à moins de frais, féconder une plus grande surface de terrain et acclimater plus aisément les mérinos habitués aux immenses parcours des plateaux ibériques. De plus, comme les brins de laine ne conservent la même finesse sur toute leur longueur que si l'animal n'a jamais jeûné, il fallut assurer la régularité de son alimentation par l'exten-

[1] Arch. Nat., F^{10} 512, 11 janvier 1810. Cf. *Ann. S.-I., 1806*, p. 235.
[2] F^{1c} V, S.-Inf., 1, session de 1805.

sion des prairies artificielles qui devaient le nourrir l'hiver. L'introduction des moutons espagnols a donc excité les paysans, du moins les plus aisés d'entre eux, à réduire les jachères et à améliorer leurs procédés : ainsi, comme l'a dit Chaptal, « cette acquisition a remué tous les intérêts de l'agriculture et a contribué à en perfectionner toutes les branches »[1]. Après une interruption de 1811 à 1814, cette heureuse influence persista jusque vers 1825. Les laines mérinos de notre région étaient si belles que l'Angleterre en acheta une assez grande quantité en 1815, 1816 et que Louviers put les utiliser pour la préparation des draps les plus chers. Les fabriques de draps qui se multiplièrent pendant les premières années de la Restauration à Louviers, à Elbeuf, à Darnétal firent monter les prix et perfectionner la conduite des troupeaux. Partout, vers 1819, on avait substitué les mérinos et leurs métis aux représentants des anciennes races : cauchoise, picarde, artésienne, dont les toisons n'étaient plus employées que pour les étoffes les plus grossières[2].

Vers 1820 débuta une crise qui devait modifier profondément le but et les conditions de l'élevage. Le prix de la laine baissa, bien que le nombre des usines où elle était travaillée continuât encore à augmenter : la France produisait trop de matières premières[3]. La situation fut aggravée quelques années plus tard par la concurrence étrangère : les importations de la Russie et de l'Australie commençaient à peine, mais l'Espagne avait reconstitué ses troupeaux, rétabli ses draperies ruinées par les guerres de l'Empire, et le bon marché de sa main-d'œuvre en faisait une rivale redoutable pour notre industrie. En 1825, plusieurs de nos fabriques durent fermer leurs portes[4]. Ce fut vers cette époque que les cultivateurs commencèrent à chercher dans la chair du mouton les bénéfices que leur refusait la mévente des laines ; sauf durant de courtes périodes de chômage, les ouvriers gagnaient depuis 1814 des salaires assez élevés pour que la production de la viande pût se développer, d'autant plus que le pain fut généralement à assez bas prix pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet. Cette spéculation devait arrêter la multiplication des mérinos de race pure. Toute leur valeur, en effet, venait de leur toison ; difficiles à engraisser, ils restaient

[1] Chaptal, 239 *bis*, I, p. 150.

[2] Rapports du préfet de l'Eure, février 1819, avril 1820 (F[1c] III, Eure, 8); Goube, 186, p. 195 ; Toussin, 232, p. 253.

[3] Lecarpentier, 191, p. 48.

[4] Toussin, 232, p. 260. F[1c] V, Eure, 2, 1823, 1826 ; et Seine-Inférieure, 3 et 4, 1825 à 1829.

d'une taille au-dessous de la moyenne. Or, l'octroi se percevant par tête de bétail, ils étaient aussi imposés à l'entrée de Rouen pour leurs 15 kgr. de viande que ces forts moutons cauchois qui donnaient jusqu'à 40 kgr., et les bouchers ne proposaient pour leur achat qu'une somme dérisoire. Les éleveurs cessèrent donc d'introduire dans leurs troupeaux des béliers espagnols ; ils ne croisèrent plus les métis qu'entre eux et on vit réapparaître le type indigène, avec son énorme squelette et sa toison grossière[1].

Ce fut aussi vers 1820 que pour la première fois ils tentèrent avec suite, sinon avec succès, l'acclimatation des races anglaises. Le problème qui les occupait s'était posé au milieu du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, où la densité croissante de la population, l'essor de l'industrie et du commerce avaient déterminé une production plus active de la viande. En choisissant parmi les moutons du Leicestershire ceux qui convenaient le mieux dans ce dessein et en accouplant indéfiniment leur croît sans souci de la consanguinité, un fermier du comté de Durham, Backewell, avait fixé dans leur descendance les caractères d'une excellente race de boucherie qui porta le nom de son manoir, Dishley-Grange[2]. La laine des Dishleys n'était pas aussi fine que celle des mérinos, mais ses brins longs et soyeux se prêtaient à la fabrication des étoffes rases de fantaisie. Il semblait donc y avoir double avantage à élever en Normandie une race qui serait aisée à engraisser et qui nous « affranchirait du tribut que nous faisait payer à l'étranger l'introduction de la laine propre au peigne »[3]. Deux troupeaux se formèrent près du littoral, au Bourg-Dun et à Saint-Martin-en-Campagne. Malheureusement ce fut un échec complet. Deux ou trois ans à peine après leur constitution, on constatait que le croisement des Dishleys avec les mérinos purs ou métissés avait donné les pires résultats ; les agneaux qui en naissaient portaient une laine trop courte pour les étoffes rases, trop longue et trop épaisse pour les belles draperies ; ils ne furent pas conservés et, en 1836, on ne trouvait plus trace des moutons si récemment importés[4]. D'où venait cet insuccès qui fit croire une fois de plus à l'impossibilité de transporter les races de bétail du Nord au Sud ? L'une des variétés les plus réputées actuellement provient pourtant d'unions entre Dishleys

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, séance publique de 1823, p. 36 ; V, 1828, p. 162.

[2] Mauguin, 203 *bis*, II, p. 240, 312, 335, 369, 384, 421.

[3] F[1c] V, S.-Inf., 4, 1827.

[4] Goube, 136, p. 191 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, V, 1828, p. 113 ; Gaillard, 180, p. 20.

et mérinos semblables à celles qui durent être abandonnées vers 1830. Peut-être les éleveurs normands ne surent-ils pas deviner ces procédés de nourriture et de sélection que Backewell avait tenus secrets et que les savants bergers d'Alfort, quelques années plus tard, eurent grand'peine à retrouver. Peut-être aussi l'appétit vorace des Dishleys était-il trop difficile à satisfaire l'hiver, à cette époque où la culture des racines fourragères : betteraves, carottes, turneps, était encore peu pratiquée.

Toute idée de métissage fut abandonnée ; on ne rechercha plus que les moutons de grande taille, ceux dont la vente était la plus avantageuse dans les villes, sans souci de la qualité de leur laine. Cette indifférence n'était pas sans dangers. Voyant chez nous un débouché assuré, les Allemands augmentèrent leurs troupeaux tout en améliorant les toisons ; nos paysans, à l'abri du droit de 33 p. 100 établi en 1826, ne firent rien pour lutter contre eux ; le résultat fut, après la réduction des tarifs de douane en 1835, l'arrivée d'une immense quantité de laines très supérieures aux nôtres. Vers 1842, elles fournissaient pour plus d'un quart Louviers et Elbeuf ; on les employait presque exclusivement dans le tissage des draps fins et, alors que l'industrie lainière prenait un développement inattendu, elle était obligée de demander à l'étranger la matière première de presque toutes ses innovations[1]. Ainsi, par suite de cette incurie qu'encouragea le protectionnisme, les éleveurs normands n'avaient pu résister à la concurrence étrangère, bien avant le moment où les importations de l'Australie, de la Plata la rendirent invincible. Dénués de toute valeur comme producteurs de laine, leurs moutons procuraient moins de profit que les vaches comme animaux de boucherie. En effet, l'espèce ovine oppose une moindre vitalité aux épizooties et elle est parfois décimée par le piétin sur les terres humides formées par les glaises infracrétacées, même par l'argile à silex ; il lui faut les soins et l'expérience d'un berger qui se sent difficilement remplaçable et exige souvent les plus hauts salaires de la ferme. Dès 1854, Marchand calculait que, dans le canton de Fécamp, chaque mouton mâle causait à son propriétaire une perte de 0 fr., 45 par an ; que les brebis laissaient un bénéfice de 2 fr., 97 si elles agnelaient et un déficit de 2 fr., 45 dans le cas contraire ; treize ans plus tard, il concluait que « si les conditions de son exploitation ne se modifient pas, cette espèce disparaîtra peu à peu pour faire place aux bêtes à cornes »[2].

[1] *Rapport de la Commission...*, 217, p. 380 ; *Cons. Gén. S.-I.*, 1844, p. 379.
[2] Marchand, 201, p. 378 ; 202, p. 376.

Cette prédiction n'est pas loin de se réaliser. L'admission en franchise des laines étrangères, autorisée par le Corps législatif en 1860, accéléra le mouvement. En 1868, le Conseil d'arrondissement du Havre déplorait l'augmentation de l'importation « qui cause un préjudice considérable à l'agriculture locale et la pousse de jour en jour à supprimer l'élevage des moutons », au risque de recueillir moins d'engrais pour féconder les terres[1]. En fait, de 1857 à 1862, la circonscription du Havre avait perdu 14 978 et celle d'Yvetot 13 400 têtes de menu bétail. En 1878, l'Association Normande trouva que leur nombre avait diminué d'un tiers depuis vingt ans dans le canton de Saint-Valery ; en 1883, que leur élevage était presque totalement abandonné dans le pays de Caux[2]. Le cheptel de la Seine-Inférieure s'est réduit de 478 740 individus en 1866 à 261 667 en 1882, 201 100 en 1892 et 156 727 en 1905. Épouville, pourtant si voisin du grand centre de consommation qu'est Le Havre, n'avait plus, au lieu de 873 moutons en 1857, que 458 en 1882, 231 en 1892 et le dernier troupeau a été vendu en 1897 ; par contre, le nombre des vaches a plus que doublé depuis cinquante ans[3]. On les préfère aussi aux moutons dans le Vexin. A Heudicourt, la ferme du château conserve seule un troupeau de 250 têtes, alors que la commune comptait environ 2 500 bêtes à laine au début du XIXe siècle et 1 000 en 1880 ; on attribue en partie ce recul à la difficulté de trouver dans le pays des bergers expérimentés et à la nécessité de les faire venir de l'Oise, de la Somme, du Pas-de-Calais[4]. Ainsi l'espèce ovine est partout en décadence numérique, même dans ces plaines sèches du Vexin où le régime de la grande exploitation l'a le mieux défendue. Toutefois, cette décadence n'est ni aussi rapide ni aussi complète que les statistiques le feraient croire : si le menu bétail paraît peu nombreux à une date fixe, lors d'un recensement, le cheptel se renouvelle plus souvent que par le passé parce qu'il est prêt pour la boucherie à deux ans et non plus à quatre. Depuis le Second Empire, on a repris en effet les expériences sur l'acclimatation et les croisements des races anglaises ; le métissage avec les Dishleys a réussi et a donné aux mérinos, aux Cauchois, plus de précocité et de tendance à l'embonpoint ; on a

[1] *Cons. Gén. S.-I., 1868*, p. 529 ; cf. *1869*, p. 579 ; *Enquête sur la situation..., 1866*, 170, p. 130 ; Marchand, 202, p. 336.

[2] *Ann. N.*, 1878, p. 333 ; 1883, p. 113.

[3] Boulard et Lechevalier, 411, p. 284.

[4] Fricotté, monographie ms.

beaucoup acheté en Sologne et en Champagne[1]. Aujourd'hui que l'on vise uniquement à la production de la viande, les moutons restent presque toute l'année à l'étable, devant les crèches remplies de paille, de tourteau, de pulpe, de vesces et de trèfles ; c'est seulement à la fin de l'été, d'août à octobre, que l'on rencontre des parcs disposés sur les plateaux voisins d'Étrépagny, de Saint-Valery, de Dieppe, du Tréport, ou dans le Bray sur les pentes du Sénonien et les terres sablonneuses du Néocomien. En autre temps, cet animal, auquel on croyait jadis nécessaires les longs parcours sur les landes, reste sédentaire, comme dans toutes les régions de culture intensive.

Le cheval.

Ni les méthodes, ni l'importance relative dans l'économie agraire de l'élevage du cheval n'ont varié depuis plus d'un siècle. Aujourd'hui, comme vers 1750, les plateaux du Caux et du Vexin appartiennent à ces régions de grande culture où l'on dresse les poulains nés dans les pays d'herbages[2]. Dans la plupart des exploitations, on achète en automne aux foires de Fécamp, de Fauville, etc., des chevaux de douze à quinze mois pour 400 à 500 francs ; au printemps qui suit leur arrivée, on les fait traîner la herse avec des animaux plus âgés, puis on les met à la charrue quand ils ont deux ans. On les revend pour 1 000 francs en moyenne quand ils atteignent de 4 à 6 ans ; la différence entre les prix d'achat et de vente compense les frais d'entretien pendant leur séjour à la ferme. Leur destination est alors déterminée par leur race. Originaires presque tous de la Basse Normandie, du Perche et du Boulonnais, ils forment d'excellents chevaux de trait, un peu gros, mais vigoureux et accoutumés aux charrois. Ils servent aux transports dans les villes, surtout dans Paris et, depuis plus de cinquante ans, le service de la Remonte a pu acheter dans la Seine-Inférieure beaucoup de chevaux d'artillerie.

Les poulains nés dans le pays sont beaucoup moins nombreux. Les anciennes races carrossières du Caux dégénérèrent et disparurent très rapidement à la fin du XVIII[e] siècle, lorsque la Constituante

[1] Sur ces croisements, cf. *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVIII, 1855, p. 466 ; XXIV, 1867, p. 412 ; XXV, 1869, p. 259 ; XXVIII, 1874, p. 166 ; XXIX, 1877, p. 385, 438 ; année 1888, p. 67 ; Martin, 203, p. 32 ; Ministère de l'agriculture, 208, II, p. 482.

[2] L'importance de cette spéculation se marque à ce fait que, dans beaucoup de communes cauchoises, à peine 1 cheval sur 10 a plus de six ans.

supprima les haras sans prendre aucune mesure pour les remplacer[1]. Devenue libre, la monte se fit dans les pires conditions ; les beaux chevaux furent réquisitionnés pour les guerres de la Révolution et de l'Empire, et les paysans n'amenèrent aux juments que des mâles usés par le labourage. Vers 1806, la seule variété indigène qui se fût maintenue à peu près intacte étaient les chevaux de selle des environs d'Aumale et de Neufchâtel ; on les recherchait dans ces régions argileuses où les chemins creusés de fondrières ne souffraient guère les transports en voiture ; mais eux aussi furent négligés lorsque l'amélioration des routes permit d'atteler de petits chevaux bretons à des voitures légères. Pour réparer ces pertes, l'État envoya à plusieurs reprises dans ses haras et ses dépôts des purs sangs anglais ; on essaya de multiplier les chevaux de selle ou de trait léger ; mais on ne tarda pas à remarquer que des races trop fines ne conviennent pas au travail agricole[2]. A tirer la charrue vers dix-huit mois ou deux ans, leurs représentants risquent des tares, des déformations des épaules, qui les déprécient lorsqu'il faut les revendre. Aussi ne conserve-t-on aujourd'hui que des étalons du Perche, du Boulonnais et vise-t-on seulement à maintenir dans leur progéniture les qualités de ces races si bien adaptées aux conditions rurales du Caux et du Vexin. L'élevage du cheval est-il destiné à se développer dans la Normandie orientale? Il ne le semble pas[3]. Celui des bêtes à cornes est plus avantageux ; leur entretien coûte moins cher et laisse un bénéfice moins aléatoire. Les prairies, il est vrai, ne cessent de s'étendre aux abords des masures, et dans ces herbages enclos, anciens ou récents, peuvent s'ébattre les jeunes poulains. Mais leurs dents tondent de trop près le gazon qui repousse difficilement là où ils ont brouté, et leurs sabots défoncent trop profondément la terre quand ils gambadent. Dans le Bray, dans cette région qui semblerait se prêter au « pouleinage », le bail interdit souvent de détériorer les bouveries en y laissant entrer des chevaux. Aussi presque tous les fermiers ne font-ils naître et n'en-

[1] Loi du 31 août 1790. Voir plusieurs mémoires sur les mesures prises dès l'an III pour les reconstituer, Arch. Nat., AD IV, 25. Sur la décadence des races cauchoises, voir F^{1c} V, S.-Inf., 1 (1801, 1802, 1803), 2 (1810, 1813, 1814, 1817 à 1819), 3 (1822), 5 (1832); Mémoire sur les chevaux de la Seine-Inférieure, 1810, F^{10} 512 ; *Ann. S.-I., 1806*, p. 221 ; Cartier, 375, p. 52 ; Le Prévost, 194, p. 27 ; Gaillard, 180, p. 20 ; Germain, 181, p. 38.

[2] *Cons. Gén. S.-I., 1845*, p. 318 ; *1862*, p. 275 ; *1863*, p. 463 ; *1881*, p. 289 ; *1888*, p. 464 ; *Ann. N.*, 1878, p. 340.

[3] Fortier, 172, p. 148.

tretiennent-ils que le nombre de chevaux strictement nécessaire à leur exploitation[1].

L'espèce bovine.

Au début du XIXe siècle, les paysans normands négligèrent longtemps l'amélioration de l'espèce bovine qui donne aujourd'hui l'aisance à leurs descendants. La culture était cependant assez avancée pour produire la quantité de fourrages nécessaires. Grâce à l'extension des prairies artificielles pendant l'époque révolutionnaire, ils avaient commencé par augmenter le nombre des vaches qu'ils entretenaient, à l'étable l'hiver, dans les champs de trèfle et sur les chaumes l'été. En 1806, de Saint-Valery au Havre, on en trouvait jusqu'à dix dans les fermes qui en avaient seulement trois en 1790[2]. Mais, lorsque vers 1805 les avantages de l'élevage des mérinos furent reconnus des cultivateurs les plus routiniers, dans le Caux et le Vexin, toute l'attention se concentra sur l'augmentation et le perfectionnement du menu bétail, d'autant plus que l'engrais laissé par le parcage semblait convenir plus particulièrement aux sols froids et argileux des plateaux. La cherté des toisons fascina les paysans que rebuta l'élevage moins productif des bovidés ; ils le restreignirent. En 1819, dans plusieurs grosses fermes, ils ne conservaient que juste assez de vaches pour avoir le laitage et le beurre nécessaires à leur consommation ; et même, l'hiver, ils ne jetaient dans leur crèche que les fourrages les plus grossiers. Malgré l'introduction de taureaux cotentinois tentée çà et là par des « propriétaires éclairés », la race dégénérée n'était plus bonne ni pour la laiterie ni pour l'engraissement ; il faut excepter le Bray dont les herbagers ne cessaient point d'aller chercher les bêtes « amouillantes » dans les environs de Carentan et de Bayeux[3].

Ainsi, dans les plaines limoneuses, les progrès de la culture intensive pendant le premier tiers du XIXe siècle n'empêchèrent pas la décadence en nombre et en valeur de l'espèce bovine. Si elle s'est relevée de ce discrédit jusqu'à tenir aujourd'hui la première place

[1] Il est remarquable que la Seine-Inférieure possède aujourd'hui presque exactement le même nombre de chevaux que sous le Premier Empire : 71620 (1905) contre environ 75000 (1810, chiffre admis par l'administration après une critique de divers recensements, F[10] 513). Les progrès de la culture intensive ont compensé la décadence du roulage et du halage.

[2] *Ann. S.-I., 1806*, p. 223.

[3] Arch. Nat., F[1c] V, S.-Inf., 2 (1819) et 3 (1822) ; *Réponse de la Société...*, 219, p. 134.



INTÉRIEUR D'UNE MASURE, A MOTTEVILLE.
Les fossés, la mare, le four.



EXTENSION DES HERBAGES AUTOUR D'UN VILLAGE DU VEXIN (LISORS).

dans l'estime des laboureurs cauchois, ce ne fut point qu'elle leur eût semblé la mieux appropriée à un pays riche, où les trèfles et les sainfoins ont remplacé les jachères ; ce fut uniquement pour des raisons commerciales. Nous avons vu que dès 1820, et surtout après la crise industrielle de 1825, la laine des mérinos ne justifia plus la faveur exclusive dont ils avaient été l'objet. En même temps, le blé tombait au-dessous de 13 francs l'hl. (1824), et, par surcroît, le lin se vendait mal. D'où l'idée de développer la production de la viande pour dédommager de leurs pertes et les fermiers endettés et les propriétaires contraints de baisser les prix de location. Lors de sa session de 1827 à Rouen, le Conseil Général déclara que le « cultivateur doit viser à diminuer le prix de la viande. Ne pourrait-il introduire ces choux et ces racines qui, en engraissant tant de bœufs, ont relevé la Vendée de ses ruines, ou les turneps et les prairies artificielles de l'Angleterre, ou la betterave comme en Artois ? » et l'on songeait à fonder un prix pour celui qui, sans pâturages naturels, engraisserait le plus de bœufs à l'ha.[1]. Sans qu'il faille accorder une influence décisive à ces encouragements officiels, dont le principal intérêt est de marquer les préoccupations des agronomes, on constate dès lors un progrès sensible de l'espèce bovine. L'essor de la population et de la richesse urbaines, l'amélioration des routes déterminèrent les paysans voisins des villes à augmenter le nombre de leurs vaches laitières. En 1835, Moll remarqua cette spéculation assez loin à l'entour de Rouen, même jusqu'à Barentin, dans un rayon de cinq lieues, où, sans doute en raison de ces bénéfices, les terres atteignaient un prix fort élevé[2]. Il en était de même aux environs immédiats du Havre, tandis que, plus loin de la ville, on « graissait » dans les trèfles et à l'étable des bœufs achetés maigres en Basse Normandie ; le bétail était nombreux et bien soigné près d'Yvetot, de Goderville[3]. D'autre part, les Brayons, à mesure que des services plus rapides reliaient Gournay à Paris, chargeaient davantage leurs prés, où ils réussissaient à faire vivre une vache sur 66 ares : dans le ressort du comice de Neufchâtel, il y avait deux fois plus de bovidés en 1840 qu'en 1789[4]. Malgré ces efforts, dans la Normandie comme partout en France, la production de la viande de boucherie ne suffi-

[1] F[1e] V, S.-Inf., 4, 1827 ; *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, V, 1828, p. 97, 141, 164 ; VI, 1830, p. 153.

[2] Moll, 210, VIII, 1835, p. 405.

[3] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, IX, 1836, p. 18, 88, 98 ; X, 1839, p. 398 ; XIII, 1845, p. 501.

[4] Moll, 210, IX, 1836, p. 94 ; *Cons. Gén. S.-I.*, 1841, p. 209.

sait point aux besoins de la population. Vers 1840, le taux moyen était constamment à Rouen de 1 fr., 40 le kgr. ; ce prix, qui n'avait cessé de croître depuis 1816, était trop élevé pour les salaires des ouvriers ; il était reconnu qu'à Rouen plus de 20 000 personnes ne pouvaient jamais manger de viande. La faute en était non seulement au régime de l'octroi, mais aussi et surtout aux défauts de l'élevage, à la « disproportion entre le sol dont la fertilité est si grande et les bestiaux dont l'état d'imperfection était encore si général »[1]. « Cette partie de la Normandie, écrivait le préfet de la Seine-Inférieure en 1841, ne produit pas tous les bestiaux qu'elle pourrait nourrir ; c'est vers ce but qu'il convient de diriger les idées ; augmenter la production des bestiaux, diminuer les obstacles qui empêchent une plus grande consommation, ce sera pour la classe pauvre un avantage réel »[2].

Or la race indigène ne semblait guère convenir à ce dessein. Originaire du Cotentin, elle était excellente laitière, parfaitement adaptée aux habitudes locales, assez rustique pour ne point souffrir des intempéries pendant son séjour permanent dans les trèfles, de mars à novembre ; mais elle se prêtait peu à l'engraissement. Sa charpente osseuse était trop développée, trop saillante sous une peau épaisse ; les tissus adipeux ne se développaient que tardivement, vers 6, 7 ou même 8 ans[3]. Or une race de boucherie, les Durhams, avait été créée en Angleterre, à la fin du XVIII[e] siècle, par les frères Colling ; pour assurer l'approvisionnement si difficile de nos halles, l'État se décida en 1837 à acquérir, pour les stations d'Alfort et du Pin, quelques taureaux et quelques vaches de leur cheptel[4]. Ces « courtes-cornes » à la tête petite, à la peau mince et souple, aux os très fins, manifestent de très bonne heure une disposition à l'obésité ; la graisse s'accumule vite et dissimule le squelette sous ses masses arrondies ; à 3 ans, ils pèsent déjà 701 kgr., tandis que les bœufs normands atteignent seulement 672 kgr., et l'on peut dès lors les conduire à l'abattoir ; par suite, les herbages ordinaires où la végétation n'est pas assez luxuriante pour nourrir un bétail de très forte taille, peuvent du moins entretenir chaque année un plus grand nombre de bovidés. Les agronomes normands furent parmi les premiers à le comprendre. Alors que beaucoup en France restaient hostiles à l' « invasion des Durhams », la Société centrale de

[1] *Cons. Gén. S.-I.*, 1846, p. 375.
[2] *Ibid.*, 1841, p. 21.
[3] Marchand, 202, p. 203.
[4] Mauguin, 203 *bis*, II, p. 344, 349, 370, 405, 428, 459, 467, 478.

la Seine-Inférieure s'associa dès 1839 pour l'achat d'un de ces animaux, avec les comices de Valmont, Cany, Fauville et Ourville et, en 1842, avec celui de Pavilly : même activité était montrée par la Société d'Agriculture pratique du Havre[1]. Favorisé par le remaniement du système de l'octroi, l'amélioration fut immédiate. La consommation de la viande à Rouen passa de 4 518 889 kgr. en 1846 à 5 766 370 en 1853 ; ce qui marqua le mieux l'augmentation du bétail dans les environs et la diminution des prix, ce fut la continuité de cette progression que n'interrompirent ni la disette de 1847 ni le chômage de 1848[2]. Elle se poursuivit rapidement pendant le Second Empire. Sauf dans les régions où dominait l'industrie laitière, le Bray et les abords des grandes villes, les Durhams se multiplièrent à tel point que, vers 1860, la race indigène avait été presque partout transformée par l'infusion du sang anglais. Il devint difficile de trouver dans l'Ouest et le Centre du Caux un de ses représentants qui eût conservé intacts ses traits caractéristiques ; presque tous les taureaux étaient des Durham-Normands, issus de croisements opérés dans la région ou dans le Calvados et l'Orne[3].

Aujourd'hui, par une réaction complète[4], ces croisements sont aussi évités qu'ils étaient recherchés il y a trente ans. S'ils rendent l'engraissement plus précoce, c'est très souvent aux dépens des qualités laitières ; on a calculé qu'une vache normande de race pure produit par an 2 533 litres de lait, tandis que la vache qui contient dans ses veines 3/8 de sang anglais donne seulement 2 295 litres[5]. Or les plateaux limoneux de la Normandie n'appartiennent nullement à ces régions « d'embouche » où les herbagers visent presque uniquement à la production de la viande ; les bœufs y sont relativement peu nombreux ; en dehors des grandes exploitations du Vexin, on ne les trouve guère que sur les bas prés voisins de Gournay, au milieu des vaches usées dont le lait a tari. Aujourd'hui que les importations de bétail et de viande se sont développées[6], le seul engraissement rému-

[1] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XI, séance publique de 1840, p. 257 ; XIII, 1844, p. 230 ; XVI, 1850, p. 342 ; *Cons. Gén. S.-I.*, 1843, p. 394 ; *Ann. N.*, 1854, p. 157 et 169.

[2] Garmer, 162, 1852, p. 9, et 1854, p. 14.

[3] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XXVIII, 1874, p. 163 ; Verrier, 236, p. 92 ; *Ann. N.*, 1878, p. 304, 327.

[4] Elle a commencé vers 1880 dans l'arrondissement du Havre, où l'Association Normande constatait que les cultivateurs renonçaient aux Durhams parce que ceux-ci donnaient peu de lait (*Ann. N.*, 1883, p. 108). En 1893, les Durhams étaient disparus de l'arrondissement de Dieppe où l'on préférait le croisement cotentinois (*ibid.*, 1893, p. 9). En 1898, ils devenaient de plus en plus rares dans le canton de Pavilly (*ibid.*, 1898, p. 230).

[5] Marchand, 202, p. 209.

[6] Martin, 203, p. 29 et 31.

nérateur dans les plaines de culture est celui des veaux, qui sont livrés au boucher après avoir passé six ou huit semaines soit dans les masures, soit à l'étable. C'est là une spéculation très répandue dans une grande partie du Caux, d'autant plus qu'elle peut être entreprise dans les plus petites fermes et sur les sols les plus maigres. Mais les paysans cauchois considèrent de plus en plus la vente du lait ou du beurre comme l'une des sources de bénéfices les plus importantes ; aussi ne se défont-ils de leurs vaches que lorsque celles-ci deviennent moins fécondes. Dès lors, la précocité à l'engraissement, qui est la principale qualité de la race Durham, leur importe peu, tandis que ses défauts comme laitière leur paraissent des plus graves. On ne trouve donc plus que dans de très rares étables les taureaux Durhams au poil « fleuri », mélangé de blanc et de rouge. Presque partout, dans les trèfles du Caux et du Vexin comme dans les prairies du Bray et de la vallée de la Seine, c'est la race indigène, améliorée çà et là par des animaux du Cotentin, que l'on reconnaît à son pelage bai, sillonné de raies noirâtres, de « bringeures ».

L'industrie laitière, qui tend à se développer dans le reste de la Normandie orientale, est depuis longtemps florissante dans le Bray. Grâce à sa situation sur la route de Dieppe à Paris par Gisors et Pontoise, Gournay concentrait au début du XIX[e] siècle, sur un rayon de 8 à 10 lieues, les beurres et les fromages expédiés dans la capitale. Chaque mardi, durant l'été, il était vendu vers 1820 80 000 livres de beurre, une multitude de fromages, sans compter 7 à 800 000 œufs et des monceaux de légumes. Cette quantité de victuailles était charriée à Paris, à Versailles, à Saint-Denis par 40 ou 50 voitures qui voyageaient toute la nuit du mardi au mercredi[1]. Grâce à ces services accélérés et à la proximité de Paris, les Brayons étaient en possession de devancer sur le marché de la capitale la plupart des herbagers, leurs rivaux, lorsque vers 1850 la création des chemins de fer leur fit perdre cette primauté et les exposa à la concurrence d'Isigny. Ils se crurent ruinés[2]. C'était perdre vite courage. Paris accroissait assez vite sa population et son luxe pour qu'il y eût place dans ses halles pour plusieurs fournisseurs ; un débouché nouveau s'ouvrait d'ailleurs en Angleterre, dont les courtiers sollicitaient l'envoi de laitage, de fruits, d'œufs. En 1856, les transac-

[1] Rapport du maire, 2 décembre 1823, dans Potin, 423 A, II, p. 342.

[2] *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVI, 1851, p. 438 ; *Cons. Gén. S.-I.*, 1852, p. 227 ; Rapports du sous-préfet de Neufchâtel, 25 septembre 1853, et du préfet, 6 juillet 1854, Arch. Nat., F[1c] III, S.-Inf., 9.

tions étaient plus importantes que jamais sur le marché de Gournay ; elles dépassaient dix millions de francs, dont 3 700 000 francs pour le beurre et 465 000 francs pour les fromages ; chaque semaine, on y vendait 100 bovidés et 600 de ces porcs qu'entretenait chaque laiterie[1]. L'achèvement des lignes de Rouen à Amiens et de Dieppe à Paris augmenta l'activité et les bénéfices des herbagers ; il leur permit de mener cette vie large et facile dont témoignent leurs spacieuses maisons de brique aux vastes cuisines, aux celliers bien garnis. Il est peu de centres agricoles, de villes de 3 000 habitants qui égalent Gournay pour le nombre d'hôtels, de cafés, de magasins de bijoutiers, d'horlogers, d'armuriers, de ces commerces qui révèlent dans une population des habitudes de bien-être et de vanité. Malheureusement, cette prospérité est aujourd'hui plus apparente que réelle. Depuis vingt-cinq ans, le beurre du Bray se vend moins bien ; il a été remplacé par celui du Danemark sur le marché de Londres[2], et Gournay ne soutient qu'à grand'peine sur celui de Paris la concurrence du Cotentin et du Bessin, de la Bretagne, surtout du Poitou qui envoie aujourd'hui aux Halles Centrales près de dix millions et demi de kilogrammes[3]. La Normandie orientale ne connaît ni cette vulgarisation de la science, ni cet esprit d'association, ni ce développement des coopératives de production et d'exportation qui ont fait, en vingt ans, l'éclatant succès de l'industrie laitière en Scandinavie et en Poitou.

Il est vrai que les pertes causées par la mévente du beurre ont été compensées dans une certaine mesure. Une usine s'est montée à Neufchâtel pour stériliser et concentrer le lait envoyé aux colonies ; elle reçoit chaque année près de 50 000 hl. Les petits herbagers des environs apportent aussi le produit de la traite aux fromageries de Neufchâtel, de Mesnières, de Pommereux ; ceux qui possèdent une douzaine de vaches acquièrent souvent le matériel nécessaire à la préparation de ces « bondons » cylindriques dont la pâte ressemble à celle du Camembert. A Gournay, la Société des Fermiers Normands fait des Ports-Saluts et des Camemberts ; mais la principale industrie est aujourd'hui celle des fromages double-

[1] Rapport de Régentès, secrétaire de la mairie de Gournay ; ces chiffres semblèrent plutôt trop faibles à l'Association Normande (*Ann. N.*, 1857, p. 120 et 167).

[2] Fortier, 173, p. 655.

[3] Sur 14 143 026 kilogrammes de beurre arrivés aux Halles Centrales en 1905, les Charentes en avaient fourni 10 417 115, soit près des trois quarts ; venaient ensuite la Bretagne (918 440), Isigny (832 712), la Seine-et-Marne et la Haute-Saône (ensemble 481 541), Gournay (284 830) (*Statistique agricole annuelle*, 1905, p. 235).

crème, dits suisses ou Gervais. L'ouvrier mélange de la crème au lait dans la proportion d'un tiers ou d'un sixième et introduit une faible quantité de présure : on obtient après 18 ou 20 heures une masse caillée, onctueuse, qu'on introduit pour la faire égoutter dans une toile fine; puis on ajoute de nouveau de la crème et l'on entoure chaque part de papier non collé. Cette industrie est centralisée dans deux fabriques, qui se sont partagé les débouchés et travaillent l'une pour Paris, l'autre pour la province. Elles emploient plus de deux cents ouvriers : elles ont leurs ateliers de menuiserie pour la confection de ces légères caisses à claire-voie qui s'amoncellent chaque soir en gare ; elles ont aussi leurs exploitations agricoles qui couvrent plusieurs centaines d'hectares et ont absorbé une partie des petites fermes de Gournay, de Ferrières, d'Elbeuf; les vaches y sont soignées selon les procédés les plus scientifiques par 40 à 50 Suisses recrutés dans les cantons de Neufchâtel et de Vaud. Leurs immenses étables ne suffisent cependant point à alimenter ces fabriques, dont l'une ne reçoit chaque jour pas moins de 50 000 litres de lait et de 25 000 litres de crème. Elles se sont assuré, par un système de contrats annuels, le produit des grandes fermes, et même de très nombreux petits clos : les paysans aiment souvent mieux le leur céder à un prix assez bas, mais constant, que fabriquer du beurre dont la vente est aléatoire. Le lait est acheté à un taux qui varie avec sa richesse butyreuse : ainsi celui des vaches hollandaises dont l'espèce se propage dans le Bray, plus abondant que celui des cotentines, mais moins épais, se vend moins cher. Beaucoup de cultivateurs séparent eux-mêmes la crème avec des écrémeuses centrifuges et conservent le petit lait pour les nombreux porcs dont ils se défont quand ceux-ci atteignent 3 ou 4 mois. Presque tous dépendent plus ou moins des fromageries à 10 ou 12 km. de distance ; même de Saumont-la-Poterie, de Campeaux, près de Formerie, de Beauvoir-en-Lyons, les voitures chargées de lait partent encore chaque jour pour Gournay, malgré la distance et les fortes rampes des falaises sénoniennes. Au delà, on fabrique du beurre, excellent vers Pommereux, Longmesnil, Le Fossé, Forges, moins fin sur les prairies des plateaux crétacés, mais qui ne se vend pas moins avec cette estampille de Gournay jadis si réputée sur les marchés de Paris et de Londres.

Dans le Vexin, l'industrie laitière a pris actuellement un autre caractère. Sous l'influence et à l'imitation du Bray, la fabrication du beurre s'y était répandue depuis longtemps, surtout dans les essarts de la région de Lyons. Près de ce bourg, les bestiaux se multiplièrent

sur les terres argileuses voisines des forêts et sur les guérets qu'on laissa se couvrir d'herbe. Les négociants de Gournay venaient chercher le beurre toutes les semaines pour l'envoyer aux Halles Centrales où, aujourd'hui encore, il passe pour l'un des meilleurs de la Normandie[1]. Mais, depuis que les chemins de fer traversent le Vexin de Fleury à Gisors et suivent les vallées de l'Epte et de la Seine, les cultivateurs de toute cette région ont jugé plus avantageux d'expédier leur lait à Paris. Des dépôts ont été établis à proximité des voies ferrées pour recueillir le lait dans un rayon de 12 à 15 km.: une ou deux fois par jour, on voit leurs carrioles légères parcourir les villages ou gagner les gares au grand trot avec un chargement de bidons de zinc ; de certaines stations, comme Saint-Clair-sur-Epte, il part chaque soir trois wagons de lait pasteurisé. Ce qui n'a pu être envoyé est passé aux écrémeuses centrifuges, converti en beurre, plus rarement en fromage, et les déchets engraissent les porcs. La plus importante de ces maisons d'expédition, celle de Rosay, reçoit journellement de la région de Lyons jusqu'à 18 000 litres de lait en été et 14 000 litres en hiver[2] ; ainsi s'anime cette petite gare de Menesqueville dont jadis le trafic se bornait au bois de chauffage et aux poteaux de mines. A peine moins considérable est celle d'Étrépagny (17 000 litres) dans laquelle arrive la traite de ces grandes fermes du Vexin où les crèches sont remplies de pulpe. Toute une série de laiteries se sont installées sur les bords de l'Epte, dans les collines tertiaires où les herbages s'étendent chaque jour sur l'argile plastique ; Gisors, Bézu-Saint-Éloi, Château-sur-Epte, Vesly, la plus ancienne de l'Eure, fondée dès 1881, écoulent chacune environ 5 000 litres. Fours a deux ou trois maisons de vente à Paris ; d'autres existent à Écos, Gasny et, dans la vallée de la Seine, à Notre-Dame-de-l'Isle, où la Société des fermiers réunis achète de 3 200 à 4 800 litres de lait chaque jour, à Gaillon, à Saint-Pierre-du-Vauvray. Jusqu'à 90 ou 100 km. de distance, le marché de Paris sollicite l'activité des paysans et en détermine le sens.

Le Caux ne possède ni usines comme celles de Gournay, ni dépôts de vente comme ceux de Rosay-Lyons et d'Étrépagny ; il ne connaît

[1] Cte de Valon et L. Passy, *Recueil tr. S. Agric. Eure*, IIIe sér., VIII, 1862, p. 67 et 72. En 1819, on constatait que, nulle part dans l'arrondissement des Andelys, le nombre des bovidés n'avait autant augmenté depuis la création des prairies artificielles que dans les cantons de Lyons, d'Étrépagny, de Gisors, d'où les cultivateurs envoyaient vendre leurs beurres, leurs fromages, leurs veaux au marché de Gournay (Arch. Eure, X, Conseil d'arrondissement des Andelys, 1819).

[2] Ces chiffres sont empruntés à l'*Enquête sur l'industrie laitière*, 207, p. 96.

guère pour ses laiteries la concentration industrielle ou commerciale du Bray ou du Vexin. On y rencontre à peine six ou sept fabriques ou maisons d'expédition, à Saint-Denis-sur-Scie ; à Biville-la-Rivière, sur la Saâne ; à Vibeuf, près de Yerville ; au Bec-de-Mortagne ; à Montivilliers, dans le voisinage du Havre ; à Isneauville, dans celui de Rouen. La première laiterie coopérative, celle de Saint-Denis, n'a été fondée qu'en 1902 et elle réunit seulement une dizaine de gros cultivateurs qui envoient le beurre à Paris. Si les entreprises industrielles ne peuvent s'étendre davantage, c'est peut-être parce que certains des fourrages verts que paissent les vaches cauchoises ne leur donnent pas un lait assez dense[1] ; mais c'est aussi parce que le paysan préfère soit engraisser des veaux, soit débiter son lait dans les villes voisines et les stations balnéaires.

Quelque parti qu'il ait pris, qu'il laisse le lait aux veaux, qu'il le vende, ou qu'il fasse lui-même du fromage ou du beurre, partout ce sont aujourd'hui ses vaches qui lui donnent les bénéfices les plus considérables et les plus certains. La concurrence des autres provinces ou des nations étrangères ne s'est pas encore exercée sur la viande et sur les laitages comme sur le blé, les graines oléagineuses, la laine, le lin ou même sur la betterave sucrière ; aussi, à mesure que la crise agricole dépréciait le produit de ses champs, le paysan normand portait-il son attention sur ses étables et priait-il son propriétaire de transformer ses bergeries en vacheries. Le nombre de bovidés a plus que triplé depuis 1810[2], tandis que celui des moutons diminuait et que celui des chevaux restait stationnaire. Ce qui exprime le mieux aujourd'hui la richesse d'une commune, c'est la proportion des bovidés à l'étendue du terroir. Elle n'atteint que rarement une tête par hectare dans le Caux. Dans ces fermes de 20 ha. qui conservent trois chevaux pour le labour, on ne trouve guère que 8 à 10 vaches laitières, du moins dans les environs de Bacqueville, de Doudeville, d'Ourville, de Fauville. Les bas prés de la Seine, vers Gaillon ou Sahurs, engraissent souvent un à deux bœufs par hectare. Mais, naturellement, nulle part la proportion n'est aussi élevée que dans le Bray. Le paysan qui arrive à l'aisance à Sainte-Geneviève, c'est celui qui peut entretenir une vache par hectare sur une ferme de 12 à 20 ha. où, par contre, il n'emploie qu'un seul cheval. A Mesnières, c'est celui qui a 12 vaches

[1] *Enquête sur l'industrie laitière,* 207, p. 294.

[2] En 1809, 60700 bovidés (Arch. Nat., F[10] 513); en 1812, 59852 (Chaptal 239 *bis*, I, p. 197); en 1866, 185000 (*Enquête sur la situation, 1866,* 170, p. 179); en 1882, 246635; en 1892, 261680, et, en 1905, 300474.

pour 10 ha., et, à Saumont-la-Poterie, 20 à 30 vaches pour 20 ha. Pommereux possède peut-être, avec les localités voisines de Gournay, les meilleurs herbages de la fosse ; si luxuriante est la végétation, qu'on attribue à la force de la sève, au « pessin », les coups de sang qui abattent parfois les ruminants ; trois vaches ne suffisent pas à épuiser un hectare de masure qui, par suite, se loue couramment 200 et 220 francs. Ce sont là des prix exceptionnels ; mais partout en Normandie orientale, dans le Caux et le Vexin comme dans les régions de prairies, la valeur de la terre vient moins du blé qu'elle porte que du bétail, surtout des vaches, qu'elle nourrit.

VI. — L'EXTENSION DES CULTURES FOURRAGÈRES ET DES HERBAGES.

Les profits de l'élevage, la mévente du blé et du colza ont fortifié chez le paysan une tendance déjà ancienne à accroître la superficie consacrée à la nourriture du bétail. D'abord, celle des prairies artificielles. Presque partout, elles occupent au moins un tiers des terres arables puisque, semé avec l'avoine et brouté à l'automne, le trèfle est conservé pendant toute l'année suivante. C'est le fourrage le plus répandu de beaucoup dans le Caux ; par contre, le sainfoin prospère sur les pentes calcaires qui dominent le Bray, les vallées de l'Epte, de l'Andelle, et la luzerne convient mieux aux sables de la Seine ; on la trouve aussi dans le Vexin, d'où elle a parfois éliminé le trèfle, soit que celui-ci n'ait pu résister à l'invasion de la cuscute, soit que son retour trop répété ait fatigué le sol. Dans le Bray, on a introduit, depuis 1815 environ, une variété de luzerne à fleurs jaunes, la minette, qui supporte mieux le froid et donne une récolte plus assurée, mais moins facile à cause de la petitesse de la tige [1]. Une autre Légumineuse, le trèfle incarnat, propagée vers 1805 par le préfet Beugnot pour couvrir les jachères [2], est aujourd'hui fréquemment semée en août avec la rabette, le colza, le ray-grass, sur le compost qui sera ensemencé en froment. Enfin, si la Normandie orientale n'a adopté ni les turneps et les carottes de l'Angleterre, ni les choux du Massif Armoricain, elle étend de plus en plus les emblavures de betteraves fourragères. Les « bettes à vaques », selon l'expression cauchoise, occuperont bientôt dans la Seine-Inférieure presque deux fois plus d'espace que les « bettes à sucre », alors que c'est l'inverse

[1] Arch. Nat., F[10] V, S.-Inf., 2, 1816.
[2] *Ann. S.-I. 1806*, p. 218.

dans la Somme et le Pas-de-Calais[1] : ainsi s'exprime l'opposition entre ces régions de la Picardie où le paysan est devenu le fournisseur de l'industriel, et cette partie de la Normandie où la culture doit être dirigée suivant les besoins de l'élevage. La place des fourrages dans l'assolement, l'importance du bétail bovin dans les spéculations agricoles sont sensibles dès l'abord au voyageur le moins informé[2]. Dès que de Caudebec, par exemple, on a gravi les escarpements couverts de hêtres et qu'on est arrivé sur le plateau, on ne peut manquer de remarquer l'étendue des champs de trèfle et la multitude de vaches qui y paissent. L'attention est d'autant plus sûrement éveillée qu'elles ne sont nullement groupées au hasard. On ne voit ni troupeaux divaguant à travers la plaine, ni vaches attachées çà et là selon la fantaisie de leurs maîtres. Elles sont alignées le long des prairies artificielles ; chacune est attachée à un piquet, le *tière*[3], avec une forte corde ou une chaîne, de telle sorte qu'elle peut marcher dans un rayon de trois mètres sans atteindre ses voisines. Toutes les deux heures, on la « remue » d'un mètre environ vers l'autre bord du champ, si bien que dans la journée elle dépouille environ 30 mètres carrés. De six heures du matin à sept ou huit heures du soir, c'est un perpétuel va-et-vient à travers la campagne de jeunes domestiques et de femmes chargés de déplacer les piquets, de verser des tonneaux dans les baquets l'eau des mares, de traire le lait et de le porter à bout de bras dans de lourds seaux réunis par un cercle : toute une animation qui dure bien après le crépuscule et qui remplit de gaieté et de vie les plaines du Caux. C'est un amusement pour l'œil que la régularité accomplie de ces rangées de dix, vingt et parfois cinquante vaches qui souvent entourent toute la parcelle à intervalles égaux (phot. IV, 2). On reproche à l' « entierrage » d'exposer les animaux aux intempéries, aux variations de température, aux piqûres des insectes, parfois à la soif et aux mille négligences de serviteurs peu zélés ; à ce système, usité surtout dans le Caux, les gros fermiers du Vexin préfèrent souvent

[1]

	Superficie occupée en 1905 par la betterave fourragère.	betterave sucrière.
	—	—
Seine-Inférieure.	7 276 ha.	4 970 ha.
Somme.	14 926	39 842
Pas-de-Calais.	16 174	36 155
Aisne.	11 877	64 242

[2] Voir par exemple Carr, dans Babeau, 370, p. 108.

[3] Tière est le nom de l'attache, et particulièrement du pieu en fer. Comparer l'anglais *tether, tie* et le bas-latin *tingula* (Moisy, 519, p. 625).

celui de la stabulation. Mais la race normande est assez rustique pour supporter allégrement la vie au grand air durant tout l'été ; en lui faisant consommer sur place les fourrages, on évite les dépenses nécessaires pour les faucher, pour les amener à la grange, de là à l'étable et pour conduire le fumier sur les labours. Aussi ce procédé continue-t-il à se pratiquer partout aux environs de Goderville, d'Yvetot, de Cany, de Rouen ; et même, il tend à se propager vers l'Est, au delà de la Béthune et de l'Andelle : ainsi c'est le Caux qui a enseigné aux régions situées plus à l'Est et l'utilité des prairies artificielles et la façon la plus avantageuse de les faire dépouiller.

Les herbages se sont autant et plus étendus que les emblavures de Légumineuses, dont la proportion est limitée par l'assolement.

Ici, c'est le Bray qui a donné l'exemple. Les difficultés et le maigre rapport de la culture sur ces glaises qu'il fallait labourer avec quatre ou cinq chevaux rebutèrent les habitants. Quand ils virent leurs routes s'améliorer, ils cessèrent de craindre la famine s'ils cessaient de faire produire à leurs terres un peu de blé ou de seigle, et ils laissèrent s'engazonner le sol, quitte à le défoncer de loin en loin pour obtenir quelques récoltes. Dès 1845, on constatait déjà que, dans beaucoup de communes, les herbages avaient doublé de superficie depuis le début du siècle, et que le prix de certaines propriétés s'était ainsi accru d'un tiers ; on attribuait avec raison ce progrès à la cherté de la viande[1]. Lors de l'Enquête agricole de 1866, le Comice de Neufchâtel déclara que, depuis 20 ou 30 ans, la majeure partie des guérets n'étaient plus labourés. A Gancourt-Saint-Étienne, la plaine des prés Boudin était tout entière cultivée vers 1845 ; en 1866, on n'y voyait plus un sillon[2]. En même temps, on desséchait les marais et on défrichait les landes, jadis si vastes entre Forges et Gournay. On formait partout des herbages en mélangeant à l'argile les sables néocomiens et la marne des collines turoniennes ; grâce à la diversité des affleurements géologiques, on créait pour ainsi dire un sol nouveau, ni trop compact, ni trop perméable ; on y répandait de la chaux, et parfois, trop rarement il est vrai, des engrais phosphatés ou potassiques. D'une part, on rendait à l'élevage des terres qui ne convenaient pas à la culture ; de l'autre, on faisait vivre des Graminées fines et succulentes là où il n'y avait guère qu'une végétation évitée par le bétail, des chardons, des cirses, des centaurées, des carex, des joncs, des Polygonées. Ainsi s'est étendu dans

[1] Mabire, 200, p. 400.
[2] *Enquête sur la situation, 1866*, 170, p. 238.

chaque commune du Bray l'espace consacré aux bovidés, soit les prairies fauchées, « bas prés » ou « prés secs », soit les « herbages » plantés de pommiers et broutés d'avril à décembre par les vaches laitières. A Pommereux, prairies et herbages couvrent aujourd'hui 490 ha. au lieu d'une centaine en 1828, lors de l'établissement du cadastre. A Brémontier, ils occupent, dans les anciennes bruyères de Bellozanne et les prairies jadis marécageuses de la Morette, près de 1 400 ha. contre 300 ha. de cultures conservées sur la terrasse cénomanienne. Les 1 594 ha. de Saumont-la-Poterie se décomposent ainsi : 192 de bois et forêts, 370 de prés fauchés, 724 d'herbages, 14 de « larris » ou pâtis à moutons et seulement 56 de terres labourables. Dampierre a trois fois plus de prairies naturelles que de guérets, 398 contre 117 ha. ; aussi y trouve-t-on près de 1 100 vaches. La culture ne se maintient guère que sur le Jurassique supérieur, particulièrement sur cette longue croupe qui sépare les vallées de l'Epte et du Thérain entre Gournay et Songeons ; l'herbe pousse mal sur les plaquettes du Portlandien et plus mal encore entre les fragments de calcaire lithographique du Kimeridgien. Toutefois, si le premier mouvement est de remarquer l'étendue des champs près d'Haussez, de Bazancourt, de Belle-Fontaine, on s'aperçoit bientôt que, des dépressions, les herbages gagnent peu à peu les hauteurs ; même les sommets supportent des prés, les uns temporaires, les autres déjà enclos. Au seigle et au blé, dont la verse fréquente décourage les paysans, se mêlent en quantité le sainfoin, la minette, la luzerne, les betteraves, quelquefois les carottes fourragères. Le finage d'Hécourt ne comprend que le haut de la colline jurassique sans aller jusqu'à la vallée ; pourtant, sur 747 ha., il compte 375 ha. d'herbages, 165 de prairies fauchées et seulement 176 ha. de labours ; encore le blé n'en occupe-t-il que 47 et laisse-t-il 26 ha. à la luzerne, 12 aux « bettes à vaques », 6 au sainfoin et 5 au trèfle. Même dans les régions où la culture pouvait le mieux résister, elle ne s'est conservée que parce qu'elle s'est mise au service de l'élevage et encore, malgré cette vassalité, son existence est précaire. Bientôt, sans doute, tout le Bray présentera le même spectacle que les environs de Neufchâtel, de Forges, de Saumont, de Cuy-Saint-Fiacre. Déjà, des falaises crétacées, on voit au delà des champs de la terrasse cénomanienne s'étendre un pays uniformément vert, à peine taché de brun çà et là par quelques rares sillons ; descendu dans la fosse, on che-

[1] Les données numériques sur la superficie des cultures et le nombre des animaux domestiques de diverses communes viennent de la Statistique agricole annuelle (1905), conservée dans les mairies.

mine indéfiniment entre des haies hautes de 2 à 3 mètres, très minces vers le bas pour éviter la perte d'un pouce de terre, renflées et touffues en haut pour abriter les vaches du soleil. Ces haies d'ormes et de frênes, entrelacées de clématite et de chèvrefeuille, dont la muraille monotone dérobe aux regards le mouvement des fermes et l'animation des herbages, rappellent parfois le Bocage Armoricain où chaque parcelle est aussi jalousement enclose ; il est vrai qu'elles enferment des pièces plus grandes, souvent immenses, que leur extrême régularité ne donne pas au pays l'aspect hérissé et revêche de la Bretagne ou du Maine et que, derrière ces barrières, la charrue vient bien moins souvent défoncer les herbages.

Sans se spécialiser au même degré que les Brayons dans l'élevage, les habitants des plateaux limoneux ont suivi leur exemple, d'abord dans le voisinage de la dépression, puis dans presque tout le Caux et tout le Vexin. Dès ces crises du milieu du XIXe siècle où le blé se vendit mal, les agronomes leur donnèrent le conseil de « faire du pré » ; en 1850, la Société de Rouen proposa un prix « pour la création raisonnée des herbages permanents »[1]. C'est sans doute de cette époque que date l'agrandissement de certaines masures. A Heurtevent et à Maucomble, sur la route de Neufchâtel à Saint-Saens, ou sur celle d'Argueil à Buchy par Bois-Asselin, Bosc-Edeline, Bosc-Roger, ou même plus loin du Bray vers Fresnay-le-Long et Saint-Victor-l'Abbaye, il est très visible que les cours des fermes ont été notablement accrues, à une époque assez ancienne d'après la hauteur des hêtres qui surmontent les fossés. Toutefois le fait est assez rare. En 1848, on déplorait que la plupart des paysans ne voulussent point restreindre leurs guérets[2]. Sans doute, beaucoup hésitaient à amoindrir leur production de blé et croyaient peu avantageux de transformer en herbages permanents les champs où alternaient les céréales, les fourrages et les plantes industrielles. Ils pensaient avec Marchand que cette opération « ne doit s'effectuer que sur les sols maigres provenant de landes récemment transformées, dans le but de les rendre propres à la grande culture ; ou bien sur des terres riches, dans les exploitations dont le fermier est gêné par le manque de capitaux »[3]. Elle ne réussit pas toujours, en effet, sur les limons trop perméables et trop distants de l'argile à silex. Sans doute, malgré le déplacement vers l'intérieur du maximum

1 *Extr. tr. S. Agric. S.-I.*, XVI, 1850, p. 477.
2 *Cons. Gén. S.-I.*, 1848, p. 331.
3 Marchand, 202, p. 314.

pluviométrique en été, la saison chaude reste assez pluvieuse pour ne pas arrêter le développement de la végétation herbacée. Au mois d'août, Goderville reçoit 88^{mm} d'eau, Yvetot 80, Saint-Valery et Londinières 71. Mais ce ne sont là que des moyennes, et il se présente souvent des étés assez secs pour que beaucoup de hautes prairies prennent un aspect aride, pour que les Graminées, devenues dures et cassantes, nourrissent mal le bétail. On comprend que les paysans aient longtemps préféré semer ces Légumineuses dont les racines vont chercher à deux et trois mètres de profondeur l'humidité souterraine. Un revirement s'est fait dans leur esprit depuis environ vingt ans, et la raison en est surtout dans le manque de main-d'œuvre. A mesure que les tisserands ont quitté le village pour se rapprocher des usines, la culture est devenue plus onéreuse : il a fallu en restreindre l'étendue. Le problème qui se pose depuis la mévente du blé et du colza, c'est de nourrir le plus de bétail avec le moins de personnel possible ; la solution est naturellement dans l'accroissement des herbages permanents. On commence par mettre du trèfle, de la minette, du sainfoin que l'on fait brouter ; peu à peu les Graminées indigènes prennent la place des Papilionacées ; ou bien, on sème les graines des Graminées les plus nutritives, le ray-grass, la phléole, le vulpin, le pâturin ; on creuse une mare ; on répand du fumier et quelquefois, quelquefois seulement, des scories de déphosphoration. Le plus souvent, on emploie comme clôture des piquets de fer qui supportent cinq ou six ronces artificielles et, dans bien des cas, on plante des pommiers, au moins sur la lisière. Les frais de premier établissement sont assez élevés : 90 à 100 francs par ha. pour les semailles, un franc par mètre linéaire de clôture, 3 à 400 francs, y compris les armures et le greffage, si l'on veut avoir des pommiers. Ces dépenses arrêtent souvent les petits propriétaires. Mais, une fois l'herbage créé, il ne coûte guère d'entretien ; on peut y abandonner les vaches toute la journée sans avoir besoin, comme lorsqu'elles sont attachées au tière, de les « remuer » et de leur apporter de l'eau ; il suffit de venir les traire trois fois par jour et ainsi les frais de main-d'œuvre sont réduits au strict minimum ; d'autre part, les fermiers qui pratiquent l'élevage, qui « font naître », peuvent y laisser courir les jeunes poulains et les veaux. De là, l'extension actuelle des herbages dans les plaines[1] (phot. V).

[1] L'étendue des prairies naturelles et des herbages dans la Seine-Inférieure a passé de 77000 ha. en 1886 à 88000 en 1896 et à 131000 en 1906 (Ministère de l'Agriculture, 208, II, p. 479).

On la remarque surtout à la lisière du Bray. Sur ces plateaux qui se relèvent vers le Bray jusqu'à 200 et 240 mètres, l'argile à silex n'est souvent surmontée que d'une mince pellicule limoneuse ; aujourd'hui que les forêts ont été abattues et les landes défrichées, on s'est aperçu que ces terres compactes ne convenaient guère à la culture et on les a laissées se couvrir d'herbes. A la lisière de la Picardie, la route de Neufchâtel à Aumale ou celle de Dieppe à Beauvais par la vallée de l'Eaulne traversent d'immenses pâtures, où vaguent parmi les vaches des multitudes de gorets, d'oies et de dindons. Dans ces curieux villages où les maisons s'alignent sur une même rue longue parfois de 3 à 4 km., comme Conteville et Criquiers, chacune a étendu sa masure vers la plaine. La carte de l'État-Major figure, des deux côtés de Bouvresse, de Boutavent, de Campeaux, une série de rectangles de 300 à 600 m. de long qui représentent l'avancée de la prairie ; les fermes d'Illée, de la Clouterie, au Nord de Ronchois, s'entourent de chacune 25 ha. de masures ; de Conteville à Beaufresne, par Neuville-Gouvion, les Défends et la Pilandière, c'est une suite ininterrompue de cours qui ont rejoint les hameaux. Pour revoir les guérets, il faut prendre un chemin perpendiculaire à l'axe de ces agglomérations, où la culture se subordonne à l'élevage et produit surtout les fourrages pour l'hiver. — Le phénomène, moins évident sur l'autre bord du Bray, y est cependant très visible. De Croisy, sur l'Andelle, à Gournay, il n'est guère resté de champs que dans les parties les plus éloignées des villages, le paysan préférant se déranger pour les façons et garder près de lui son bétail. Le finage de La Feuillie comprend, avec 1 580 ha. de bois, 618 d'herbages, 41 de prés naturels ; des 1 606 ha. de labours, le blé n'occupe que 450, contre 500 réservés à l'avoine, 140 au sainfoin, 120 à la luzerne, 60 au trèfle, 40 aux betteraves, 36 aux fourrages annuels et 29 aux Graminées retournées à l'automne. Beaucoup de fermiers qui ont de 40 à 50 vaches n'exploitent pas une acre de terres arables ; ils achètent les fourrages à leurs voisins : ainsi, là où subsiste la culture dans les clairières de Lyons, elle prend un caractère nettement pastoral. De même, le long de la forêt d'Eawy et, plus au Sud, dans cette région où le nom de tous les villages commence par le préfixe Bosc ; de même encore, sur les espaces jadis occupés par la forêt de Bleu. Sur toute cette bordure du Bray, nos cartes figurent des vergers, des clos plantés de pommiers, là où celle de Cassini représentait des bruyères ; on a livré de nouveau aux vaches le terrain un moment occupé par le blé ; la seule différence est qu'elles sont renfermées au lieu d'errer par les landes et que le régime des

communaux a presque partout disparu devant l'appropriation individuelle du sol. Même en dehors de ces contrées, dont la « vocation pastorale » est si marquée, la mise en herbe s'effectue sur toute l'étendue des plateaux crétacés. Il n'est guère de villages où l'on ne constate l'extension des masures vers la plaine. A Blainville-sur-Crevon, à Étaimpuis près de Tôtes, on a « couché » le dixième du terroir depuis 25 ans ; à Prétot-Vicquemare, sur 86 ha. de terres labourées au Bosc-aux-Moines, 60 ont été depuis 15 ans transformées en prairies. Dans les alluvions anciennes de la Seine, à Vatteville, la charrue a abandonné, depuis 6 ans, 20 ha. de gravier et de sable où l'on récoltait seulement un peu de seigle. Au centre même du Vexin, dans le canton d'Étrépagny, on louait dès 1863 les fermiers d'avoir agrandi leurs herbages depuis dix ans, pour pouvoir élever et non plus seulement engraisser le bétail[1]. Depuis 1890, on a créé 20 ha. d'herbages à Gaillardbois-Cressenville. Ils couvrent aujourd'hui 70 ha. à Vatimesnil sur 742 : 75 au Thil sur 423 : nous sommes cependant ici sur les meilleures terres du Vexin, et la proximité de la sucrerie d'Étrépagny a multiplié les champs de betteraves. Les prairies, il est vrai, sont beaucoup moins vastes qu'au voisinage du Bray ou même que dans la plupart des communes du Caux ; longtemps elles s'accroîtront plutôt sur les pentes, sur les affleurements de l'argile à silex que sur le haut des plateaux où le limon atteint sa plus grande épaisseur ; il n'en reste pas moins vrai que le Vexin, ce pays de blé et de betteraves, n'échappe pas à la règle commune.

Partout, en Normandie orientale, l'élevage réclame une place de plus en plus grande et modifie l'aspect du paysage agricole ; il a presque complètement éliminé la culture dans le Bray et il en restreint peu à peu l'étendue dans les plaines crayeuses. Sans doute, on ne peut songer à comparer ses progrès à ceux qu'il a réalisés de l'autre côté de la Manche, dans ces parties de l'Angleterre tout entières livrées à la pâture ; mais qui sait où s'arrêtera la transformation imposée, ici comme là, par le manque de main-d'œuvre, par la dépopulation des campagnes ?

[1] De Vatimesnil, 235, p. 130.

CHAPITRE XIV

LES PROPRIÉTÉS ET LES EXPLOITATIONS CONTEMPORAINES

I. — LA PROPRIÉTÉ.

1. — Le régime du fermage.

L'une des caractéristiques les plus nettes de la Normandie orientale, c'est la prépondérance du fermage. Son importance oppose immédiatement notre contrée à la Picardie. Comparons en effet la Seine-Inférieure à la Somme, le département où se réalisent le mieux les conditions géographiques des plaines picardes. D'après la statistique agricole la moins ancienne, celle de 1892 [1], 65 exploitations sur 100 étaient cultivées dans la Somme par le propriétaire lui-même, seul ou assisté par des domestiques, des journaliers, et seulement 32 p. 100 dans la Seine-Inférieure. Si nous étudions la superficie et non plus le nombre, nous trouvons que près de la moitié (48 p. 100) dans le premier département, et seulement près du quart (24 p. 100) dans le second, sont mis en valeur par leur possesseur. Ainsi il y a proportionnellement deux fois plus de cultivateurs propriétaires dans la Somme, et leurs biens sont deux fois plus étendus. Il est vrai que beaucoup n'ont que quelques hectares, ou même quelques ares, et sont obligés de louer assez de terres pour compléter leur exploitation, pour pouvoir occuper un cheval et une charrue [2]. Mais ce type, qui fait l'originalité de la Picardie, devient de plus en plus rare quand d'Amiens on va à Neufchâtel, à Yvetot, au Havre. Dans l'ensemble du département, il y a seulement 2 616 fermiers qui

[1] Enquête agricole de 1892, 230, p. 234.
[2] Demangeon, 517, p. 338.

soient en même temps propriétaires, contre 27 910 qui ne possèdent rien. En Picardie, une foule d'ouvriers agricoles sont parvenus à acquérir une parcelle qu'ils soignent la journée finie : c'est le cas dans la Somme pour plus de la moitié des journaliers, pour 54 p. 100 ; or, dans la Seine-Inférieure, 87 p. 100 n'ont pas même un jardin à eux. Pour disposer de la terre, leur instrument de travail, la plupart des paysans doivent acquitter un loyer ; ils ne jouissent pas en totalité de la richesse qu'ils créent. Une portion passe à cette bourgeoisie urbaine dont il faut à chaque instant signaler le rôle dans la vie du village. D'après le recensement des propriétés non bâties de 1879, il y avait dans la Seine-Inférieure 13 303 habitants « n'ayant pas de propriété dans le lieu de leur résidence, mais connus pour en avoir au dehors ». Le nombre de ces « résidants exclusivement forains » classe ce département au troisième rang en France, immédiatement après le Rhône et la Seine [1]. Il indique l'importance de la fortune immobilière possédée dans les campagnes par les citadins.

Au point de vue de la culture, de son rendement, de ses progrès, ce régime n'est pas sans inconvénients. Il expose le locataire à la tentation d'épuiser dans les dernières années de son bail la fertilité du sol ; il le détourne souvent d'entreprendre des améliorations qui profiteraient à son successeur ou amèneraient une augmentation de sa redevance ; et ces améliorations, beaucoup de propriétaires ont négligé de les accomplir tant qu'ils virent plusieurs concurrents se présenter à chaque renouvellement du contrat. Pendant longtemps, ils ont refusé de substituer l'ardoise au chaume parce que les usages locaux auraient mis à leur charge l'entretien des nouvelles toitures. Si les champs de la Normandie ne ressemblent pas toujours à ceux de la Picardie par le soin minutieux de la culture, s'ils ne manifestent pas toujours l'amour attentif du paysan pour la terre, cette différence d'aspect, ce fait géographique procèdent peut-être de l'état social. Depuis plus d'un siècle, les agronomes ont essayé de remédier à cette infériorité technique du fermage en accroissant la durée du bail [2]. Ils ont voulu la porter à 12 ans au moins pour que l'assolement alterne pût remplacer la rotation triennale. Leur effort a presque partout échoué. Le terme du bail est resté généralement de 9 ans ;

[1] Flour de Saint-Genis, 171, p. 141. Les départements picards ne viennent dans cette classification qu'à un rang très éloigné. Par contre, ils comptent beaucoup plus de « cotes foraines » que la Seine-Inférieure ; cette supériorité provient sans doute de ce que le sol y est beaucoup plus morcelé.

[2] Dailly, 128, p. 117 ; Mésaize, 205, p. 155.

ce n'est guère que dans les grandes exploitations du Vexin que le contrat est spécifié pour 12, 15, 18 et quelquefois 30 ans. Si l'on voit des paysans signer deux ou trois baux pour la même terre[1], d'autres abandonnent leur tenure dès le premier. La location fixe moins solidement l'homme à la terre que la propriété ; elle rend la population plus mobile.

Les trois quarts du sol normand sont en location. Il faut signaler, sinon expliquer, les diversités régionales que dissimule cette moyenne. Les estimations de l'Association Normande en 1864 accusaient une curieuse opposition entre l'Ouest et l'Est du département[2]. Si l'on construit une carte d'après le pourcentage des terres exploitées par le propriétaire lui-même, on voit que la proportion ne s'élevait pas à plus de 12 p. 100 dans aucun des cantons situés à l'Ouest de la Saâne et de la Sainte-Austreberthe, sauf dans celui de Caudebec ; elle s'abaissait même à 3 dans celui de Montivilliers ; par contre, excepté près de Londinières, elle surpassait 20 p. 100 dans toutes les circonscriptions à l'Est de la Béthune et atteignait 42 p. 100 dans celle de Blangy, même 60 dans celle d'Aumale ; du Havre à Aumale, la progression était assez continue. — Mêmes contrastes en 1892[3]. Dans les cantons de Fauville et de Goderville, les fermes couvrent respectivement 90 et 97 p. 100 du sol cultivé : nous sommes ici au centre du Caux et nulle part la prépondérance du fermage n'est plus écrasante que sur ce plateau, près de Montivilliers, de Fécamp, d'Yvetot, de Saint-Valery, de Yerville. Elle s'atténue de proche en proche, soit qu'on aille vers Rouen et Argueil, soit qu'on se dirige vers Dieppe et Le Tréport. Le faire-valoir direct occupe presque le tiers du Bray : 30 p. 100 dans le canton de Forges, 33 dans celui de Gournay ; et il reprend l'avantage dans celui de Blangy (54). Avantage d'ailleurs plus apparent que réel, et dû à l'extension, sur les argiles de cette région, des forêts qui sont exploitées le plus souvent soit par le possesseur lui-même, soit par un intendant. Ce n'est pas une victoire de la propriété paysanne, mais bien de la grande propriété. De même, dans une moindre mesure, sur les plaines du Vexin bordées de taillis, de futaies et cultivées par de grosses exploitations (Étrépagny : 36 p. 100 ; Les Andelys :

[1] On cite même, mais à titre tout à fait exceptionnel, des familles de fermiers vexinois qui occupent la même exploitation depuis le milieu du XVIIe siècle.

[2] *Ann. N.*, 1864, p. 27.

[3] Pour l'enquête agricole de 1892, on n'a publié que les totaux et les moyennes par département ; les états par canton et par commune sont conservés dans les Archives du Ministère de l'Agriculture (Office de renseignements agricoles).

49 p. 100[1]). Sur les bords de l'Epte et sur les pentes des collines tertiaires qui la dominent, la plupart des fermiers sont en même temps propriétaires et ceux qui tiennent toutes leurs terres en location ne représentent guère que le quart du nombre total des cultivateurs. Mais, pour trouver une situation analogue à celle de la Picardie, c'est dans la vallée de la Seine qu'il faut descendre (Elbeuf : 59 p. 100). A Saint-Aubin-sur-Gaillon[2], on compte

46 propriétaires cultivant, avec le seul concours de leur famille. .	400 ha.
22 propriétaires exploitant, avec l'aide de salariés.	275 ha.
11 fermiers, qui possèdent en partie leur domaine.	370 ha.
7 fermiers, qui n'ont pas de biens-fonds.	300 ha.
1 métayer.	12 ha.

Ici les faire-valoir directs dominent, et comme nombre et comme étendue. Il en est de même dans presque tous les villages voisins du fleuve. Près de Vernon, à Saint-Pierre-du-Vauvray, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, à Criquebeuf, à Cléon, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, à Sahurs, à Vatteville, on voit une multitude de petits propriétaires qui travaillent eux-mêmes et qui louent de 2 à 5 ha. pour justifier l'emploi d'un cheval. C'est là une exception intéressante à la règle d'après laquelle, dans la Normandie orientale, fermier est synonyme de cultivateur. Sur les bords de la Seine, la division du sol en exploitations minuscules a facilité l'accession du paysan à la propriété ; mais il en est tout autrement dans le Caux. Même dans ces cantons de son extrémité occidentale où les fermes ne contiennent guère en moyenne que 5 à 10 ha. de terres labourables, les locataires n'ont pas réussi à s'en rendre maîtres. Malgré le morcellement des environs de Lillebonne et de Fécamp, ils n'ont que très peu entamé le bloc de la propriété foraine. D'où procède cette opposition ? faut-il croire que le villageois de la vallée tirait plus de profit de ses vignes, de ses champs de gaude et de ses légumes que le Cauchois de la vente du blé ou du lait ? que les cultures si délicates de la Seine auraient été impossibles dans le régime de la location, dont l'insécurité se prêtait mal à cette transformation complète, à ce labeur patient que demandaient les sables et les graviers des alluvions ? On peut indiquer, d'autre part, que si, entre la Varenne et la Bresle, nombre de propriétaires même aisés ont conservé la

[1] Ce qui montre l'importance de la grande propriété dans le canton des Andelys, c'est que, sur 8 687 ha. de « faire-valoir directs », 1 241 ha. sont confiés à des régisseurs.

[2] Picard, monographie manuscrite de Saint-Aubin.

gestion de leurs biens, c'est que les forêts et les pâturages sont très étendus dans ces régions argileuses : or il est facile de confier leur exploitation à un intendant ou à un gardien de bouverie. Mais la nature du sol n'est pas la seule cause qui détermine la part de la propriété paysanne, loin de là. Ce qui la règle, c'est plutôt, semble-t-il, l'emprise plus ou moins ancienne, plus ou moins complète, plus ou moins tenace de la bourgeoisie sur la terre. Si le Caux est resté par excellence un pays de fermiers, c'est peut-être parce que les parlementaires, les fabricants de Rouen et plus tard les négociants du Havre y avaient depuis longtemps leurs maisons de campagne, autour desquelles s'arrondissaient leurs domaines : parce que la direction de l'industrie domestique les attirait plutôt près de Bolbec et d'Yvetot que dans la vallée de la Seine. Ils ont tenu à garder la possession de ces terres fertiles, parce que c'étaient celles de la province qui produisaient le plus avec le moins d'efforts, celles dont la valeur locative était la plus élevée. Trop occupés pour les cultiver eux-mêmes, ils les ont louées aux habitants sans consentir à les aliéner. Il n'est pas certain, d'autre part, que ceux-ci aient mis à les acquérir la même obstination que les Picards ou les Artésiens ; l'amour de la terre, l'esprit d'économie peuvent ne pas exister au même degré chez tous les paysans de France. C'est parfois par les influences les plus subtiles, les moins saisissables de l'histoire sociale et de la psychologie collective que doivent s'expliquer les caractères de la propriété rurale.

2. — La division du sol.

Dans quelle mesure la Révolution a-t-elle modifié l'état social des campagnes normandes ? Toute affirmation serait imprudente tant qu'on n'aura point achevé pour l'ensemble de leur territoire l'étude de la vente des biens nationaux. On ne peut que signaler quelques faits et indiquer quelques probabilités. Nous savons par exemple que, dans le centre du Caux, les enchères furent très disputées en 1791. « C'est une fureur, écrivait le régisseur du château d'Angerville-Bailleul, tout le monde veut goûter du bien du clergé ;... les biens nationaux se vendent très cher[1] ». Qui l'emporta dans cette curée, des bourgeois ou des paysans ? D'après les recherches de M. Lecarpentier sur le district de Caudebec, qui comprenait la région d'Yvetot et représente assez bien le type moyen de la plaine

[1] Lettres des 13 octobre et 3 novembre 1791 (Hébert, 496, p. 35).

cauchoise, la bourgeoisie eut de beaucoup la plus grosse part[1]. Des 3630 ha. de propriétés ecclésiastiques mis en vente, 52 pour 100 furent adjugés à 28 acquéreurs, dont 21 bourgeois ; et, sur 26 lots de moindre importance pris au hasard, 9 restèrent à cette classe. La plus grande partie du sol, les trois cinquièmes, tomba aux mains du dixième des acquéreurs, sans qu'on puisse soupçonner qu'elle ait été accaparée par des « bandes noires ». Les commerçants, les industriels, les gens de robe se taillèrent la plus grosse part dans les dépouilles du clergé. En Normandie, comme sans doute dans une grande partie de la France, la Révolution détermina nombre de citadins à vivre aux champs[2], soit qu'ils en aient trouvé le séjour plus sûr, soit qu'ils aient été attirés par les spéculations foncières, soit encore qu'alors comme vers 1805, l'agriculture se soit « enrichie des capitaux que la guerre a détournés du commerce pour les reporter vers la terre »[3]. Or, d'après Beugnot, « la plupart de ces individus déserteurs des villes ont acquis dans les campagnes quelques portions de grandes propriétés qu'ils exploitent par eux-mêmes et sur lesquelles la plupart ont bâti ». Le préfet de la Seine-Inférieure notait encore que plusieurs fermiers étaient devenus propriétaires[4]. Ces fermiers qui s'établissaient en maîtres sur les terres qu'ils louaient jadis, c'étaient souvent ces « gros laboureurs » dont les Cahiers de 1789 nous montrent l'opposition constante avec les « petits particuliers ». Bourgeoisie urbaine et bourgeoisie rurale, toutes deux consolidèrent leur position, accrurent leur puissance économique et sociale[5].

Il serait téméraire cependant de conclure que la masse des paysans laissa se consommer en dehors d'elle la dépossession des privilégiés. Dans le district de Caudebec, la propriété ecclésiastique était très morcelée, répartie entre presque toutes les paroisses ; les biens ne furent plus gardés dans leur entier après 1793 ; grâce à cette division en parcelles, 60 acquéreurs purent acheter des lots de 4 à 10 ha., et 800 des lots de moins de 4 ha.[6]. De ces derniers surtout, un très grand nombre dut échoir à de simples manouvriers

[1] Lecarpentier, 138.

[2] Voir ci-dessus p. 284, n. 2.

[3] Situation du département en l'an XIII. Arch. Nat., F[1c] III, Seine-Inférieure, 8.

[4] Il voyait même dans ce fait l'une des causes de la difficulté d'approvisionner Rouen en hiver, car ils n'étaient plus dès lors obligés de vendre tout leur grain dès la récolte pour payer le terme d'automne (Rapport de Beugnot sur les subsistances, 27 frimaire an X, Arch. Nat., F[11] 402 (1).

[5] Cf. Sagnac, 509, p. 764, 773.

[6] Lecarpentier, 138, p. 79.

ou à de petits fermiers, à des tisserands qui devinrent ainsi propriétaires de leur maison, d'un coin de masure ou de champ. La prospérité des campagnes pendant la Révolution[1], l'élévation des salaires[2] leur facilitèrent ces acquisitions. Ceux qui ne purent acheter affermèrent ; tous voulaient et beaucoup purent cultiver un petit domaine, pour vivre d'une vie plus libre et plus digne d'un citoyen. Il y eut alors, dit le sous-préfet de Louviers en l'an IX, une véritable, une universelle « passion pour la terre », et ce fut en spéculant sur cette passion que les propriétaires subdivisèrent pour les vendre ou les louer des domaines déjà très morcelés[3]. De même dans la Seine-Inférieure, où l'on constatait en l'an XIII que « l'usage s'est introduit de diviser les grandes fermes et d'en former plusieurs petites séparées pour les louer avec plus d'avantage » ; la multitude des concurrents qui se présentaient pour chaque bail avait fait renchérir les loyers du cinquième ou du quart dans le Caux, parfois du tiers ou de la moitié dans le Bray[4]. D'après la Statistique de l'an XIII, d'autres causes que la vente des biens nationaux achevèrent de morceler la propriété et l'exploitation. D'abord le partage par feu des communaux. Puis l'influence du nouveau droit civil. Le privilège accordé à l'aîné par la Coutume du Caux semblait inique aux rédacteurs de plusieurs cahiers ; on profita si bien de sa suppression que la Statistique de l'an IX demandait au gouvernement de « s'assurer si les lois sur les successions ne sauraient recevoir des modifications légères, réclamées par la politique et l'utilité générale ».[5] L'opinion très nette de Beugnot et des économistes, des administrateurs qu'il s'était associés était que le nombre des propriétaires, le nombre des exploitations indépendantes venaient d'augmenter considérablement et ils trouvaient dangereux ce morcellement. Dangereux pour l'élevage des moutons, qui avaient diminué de moitié depuis 1790 ; plus funeste encore pour la subsistance des villes, puisque, tout en amenant un accroissement de la population rurale, il retenait dans les campagnes des grains jadis destinés à Rouen ou Paris[6].

[1] Sagnac, 508, p. 467.
[2] Dejean, 489, p. 291.
[3] Dutens, 379 *bis*, p. 67.
[4] *Statistique de l'an XIII* (Arch. S. Inf., M 2).
[5] *Statistique de l'an IX*, p. 103 (*Ibid.*, M 1).
[6] D'après Beugnot, ceux qui ont acheté des portions de grandes propriétés pour les exploiter « peuvent le faire avec profit pour eux, mais, à coup sûr, avec perte pour la masse, parce que la petite culture coûte beaucoup plus cher que la grande, et que telle partie de terre exploitée par un fermier et six valets l'est aujourd'hui par six propriétaires et six valets et dépense en excédent de culture ce qu'il en coûte pour faire vivre cinq individus de plus

Mais par contre, il favorisa la suppression des jachères, que conservaient seules en 1812 les fermes de plus de 100 hectares, et « sous ce rapport la division de la propriété a perfectionné le système de culture ».[1] Les avances à consentir pour l'amélioration de l'assolement furent réparties entre un plus grand nombre d'exploitations et furent moins onéreuses pour chacune. Surtout, le paysan ou le bourgeois devenu campagnard s'attachèrent davantage à la terre qu'ils avaient acquise ; ils la travaillèrent avec plus de soin, parce qu'ils avaient la certitude d'en garder tous les fruits. Ils se décidèrent à la féconder de leur épargne, à étendre les masures, multiplier les plantations de pommiers et d'arbres forestiers, augmenter les prairies artificielles, les emblavures de trèfle et de colza, essayer la charrue cauchoise là où elle n'était pas encore introduite, souvent même rebâtir leur demeure. L'un des faits les plus certains, les plus évidents de cette époque, en Normandie, c'est la rapidité et la généralité des progrès de la technique agricole[2], et ces progrès paraissent avoir leur origine dans une modification de l'état social, dans l'accroissement assez vraisemblable de la petite propriété et de la petite exploitation. En vérifiant cette hypothèse, l'histoire économique de la Révolution permettra peut-être à la géographie de saisir les causes d'une des transformations les plus importantes qui se soient opérées, non seulement dans la vie des villages, mais aussi dans l'aspect des campagnes normandes.

Une étude infiniment plus laborieuse encore serait celle de l'évolution de la propriété foncière au XIXe siècle. Les seuls documents précis sont ou presque inaccessibles comme les archives notariales, ou extrêmement dispersés comme les plans et matrices cadastraux. Cette histoire ne sera possible que lorsqu'on aura élaboré une mul-

(Rapport cité p. 406 n. 4). La *Statistique de l'an IX* souhaite qu' « on conserve les propriétés rurales en grandes tenures, parce que, dans un département où une partie de la population est vouée aux fabriques, au commerce, à la navigation, les petites fermes ne produisent presque rien pour la subsistance de cette portion d'habitants » (p. 103). Même dans l'Eure, le préfet Masson-Saint-Amand regrettait la division de la propriété, parce que « elle engendre une trop grande consommation de blé dans un pays où le blé est le principal produit » (387, p. 93). En 1817, le préfet de l'Eure constatait la continuation de ce « morcellement qui menaçait de conduire insensiblement aux effets d'une loi agraire » (novembre 1817, février 1819, F1c III, Eure, 8).

1 Rapport du préfet, 3e et 4e trimestre 1812, F1c III, S. Inf., 8.

2 Voir la suite des rapports des préfets sous le Consulat et l'Empire, F1c III, Eure, 8, S. Inf., 8; F1c V, Eure, 1, S. Inf., 1 et 2. Même dans les pires années, dans celles où ils signalaient sans la pallier en rien la gravité des crises industrielles, l'agriculture leur semblait progresser, sans qu'on les voie attribuer sa prospérité au régime actuel ; souvent même l'origine de cette prospérité leur paraît dater de 1789 ou des dernières années de l'Ancien Régime.

titude de monographies communales à l'aide de leurs données. En attendant ce jour, s'il vient jamais, on ne dispose que de statistiques de cotes immobilières, dont l'interprétation est des plus délicates et quelquefois même l'exactitude des plus contestables[1]. De même pour la majorité des témoignages, si rares d'ailleurs, que l'on trouve dans les articles des agronomes ou les descriptions régionales : ce sont souvent de simples impressions, très vagues, de personnages absolument oubliés, ayant peu écrit, dont il est impossible de juger la valeur scientifique. Même à titre d'indication, nous ne pouvons guère les retenir que lorsqu'elles émanent de travailleurs dont la conscience nous est connue ; de compagnies qui les prennent sous leur responsabilité, comme parfois la Société d'Agriculture de Rouen ; d'enquêtes collectives comme celle de 1866 ; ou bien, lorsqu'elles concordent malgré leur diversité d'origine. Si peu exclusif que soit ce criterium, bien peu de faits peuvent être considérés comme probables. Le seul qui paraisse assez établi, c'est le « retour à la terre » de la monarchie de Juillet, l'arrivée dans les campagnes, après 1830, d'une foule de nobles, d'anciens fonctionnaires légitimistes. Ils agrandirent leurs biens déjà étendus, en exploitèrent eux-mêmes une partie ; on les vit entreprendre des défrichements, de vastes plantations, agrandir les herbages, transformer les constructions et multiplier ces expériences qui, souvent coûteuses pour qui les tente, finissent parfois par vaincre la routine du paysan[2]. A la même époque, on affirmait que « d'énormes capitaux sortent de la spéculation pour se convertir définitivement en acquisitions domaniales ; le sentiment de la propriété foncière a été vivement excité, précisément chez les hommes les plus actifs et les plus habiles à tirer parti d'une valeur exploitable »[3]. A côté des anciens privilégiés, la classe bourgeoise aurait donc continué à porter vers la terre la richesse que lui valait la prospérité industrielle. Il est plus malaisé de discerner dans quelle mesure s'est poursuivi, au cours du XIX[e] siècle, le morcellement qui paraît vraisemblable à l'époque révolutionnaire, d'autant plus que

[1] De Foville, 179, p. 63, 92.

[2] Girardin, 183, p. 265.

[3] G. Rouland, Considérations sur l'agriculture (*R. Rouen*, 1836, II), p. 199. Cf. 164, p. 398 ; Rapport du préfet, *Cons. Gén. S. I.*, 1847, p. 6. En 1854, Girardin signalait les progrès effectués depuis quelques années entre la Béthune et la Bresle, « grâce à l'exemple de plusieurs gros propriétaires qui, adoptant les mœurs anglaises, sont venus vivre une partie de l'année sur leurs terres » (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XVIII, 1854, p. 235). Dans le Bray, Semichon notait la tendance des grands propriétaires à revenir au village, « où ils apportent de bons exemples agricoles et des exemples plus utiles encore de moralité, d'esprit d'ordre, de religion » (*Ibid.*, XIX, 1857, p. 545).

l'esprit de parti s'est plu longtemps à exagérer ses effets et que la plupart des documents confondent la propriété et l'exploitation. On peut cependant noter la rareté des journaliers propriétaires dès le milieu du siècle. Dans le recensement de 1851, on n'en comptait que 184 dans le canton de Fauville, contre 684 qui n'avaient aucun patrimoine[1]. En 1866, au jugement de la Société de Rouen, le nombre des ouvriers agricoles qui possédaient une parcelle était très restreint[2]. Sauf peut-être ceux qui travaillaient pour Elbeuf et Louviers, on ne voit pas non plus que beaucoup de tisserands aient acquis le moindre coin de champ ; la plupart louaient leur maison, deux ou trois ares de jardin ou de masures attenants ; c'est du moins le souvenir qu'on a gardé presque partout de leur situation. Il est possible que le métier ait fait arriver à l'aisance quelques fermiers ou quelques journaliers dont la femme et les filles tissaient ou filaient, que plusieurs aient consacré ces économies à des achats fonciers ; mais il semble qu'en majorité, ils aient préféré s'en servir pour s'installer dans une ferme ou pour en changer, — comme d'ailleurs presque tous les paysans normands. L'un des faits qui ressortent le plus nettement de l'Enquête agricole de 1866 dans la Seine-Inférieure, c'est l'acharnement avec lequel les fermes étaient alors disputées à chaque renouvellement du bail dans toutes les régions du département. Le propriétaire voyait parfois se présenter une vingtaine de concurrents et il pouvait maintenir très haut le prix de location malgré l'abaissement de la valeur vénale[3] ; or l'enquête constatait en même temps que l'état de la propriété avait peu changé depuis trente ans dans la Seine-Inférieure comme dans l'Eure, et la Société de Rouen précisait que la propriété était restée peu divisée, sauf près de la Seine, dans les cantons d'Elbeuf et de Grand-Couronne[4]. Devant cette opposition. on est porté à croire que, dans ces régions où le fermage est depuis longtemps le régime foncier traditionnel, le paysan ne vise pas à la pleine possession, mais seulement à l'exploitation du sol. Sa mentalité est tout autre que celle du ménager picard, dont le but est d'avoir une parcelle de terre à lui et de l'arrondir le plus possible ; s'il réussit, le Cauchois ne songe qu'à contracter un bail plus important pour faire figure de « gros fermier » — et qu'à jouir de son gain. Trop souvent, il a sa voiture de maître pour fréquenter plu-

[1] Arch. S. Inf., M, recensement de 1851.
[2] *Enquête sur la situation...*, 170, p. 156.
[3] *Enquête agricole, 1866*, 4e circ., 206, p. 234, 235, 245, 252, 253, 254 ; Marchand, 202, p. 42.
[4] 206, p. 82 ; *Enquête sur la situation...*, 170, p. 156.

sieurs fois par semaine des marchés où il n'a que faire ; loin de gonfler le « bas de laine », l'argent se répand sur les tables des auberges. Si vagues et si fuyantes que soient forcément ces indications, on ne voit pas d'autre explication de la persistance du fermage, en dehors de la puissance économique de la bourgeoisie. Si les paysans n'ont pas profité, comme en Picardie, de la crise contemporaine pour acheter de la terre, c'est peut-être parce que la bourgeoisie a voulu se conserver ses biens fonciers comme un placement sûr, sinon rémunérateur, et comme une source d'influence politique ; c'est peut-être aussi parce que le Normand ne désire pas sortir de sa condition de fermier.

Quand on feuillette la matrice cadastrale d'un village, on remarque dès l'abord le nombre des propriétaires qui ne résident pas dans la commune : industriels, négociants, rentiers du Havre, de Rouen, de Dieppe, de Gournay, des Andelys. Parfois la plus grande partie du territoire est répartie entre eux par lambeaux qui assurent à chacun un faible revenu de 500 à 1 000 francs. En dehors de la vallée de la Seine, des abords de Gisors et d'Écos où les fermiers et les journaliers ont depuis longtemps acquis quelques champs, cette division de la propriété est poussée assez loin dans plusieurs villages du « Petit Caux », du Bray, des plateaux qui avoisinent Rouen. Par contre, elle se fait moins sentir dans le véritable Caux et dans le Vexin. La grande propriété s'est maintenue dans le Caux, autour de ces châteaux qui se bâtirent du XVe à la fin du XVIIIe siècle dans une foule de paroisses. Près de leurs parcs, de leurs avenues de hêtres séculaires, s'étendent souvent les terres de deux ou trois fermes, dont parfois l'une est confiée à un régisseur. Valmont relève presque totalement, comme sous l'Ancien Régime, du château d'Estouteville pour la rive gauche et de celui de l'Abbaye pour la rive droite ; les champs de Cany sont en majeure partie une dépendance du château édifié par Mansard pour les Montmorency-Luxembourg ; à Triquerville, le possesseur actuel des deux châteaux reconstitue peu à peu ses biens d'avant la Révolution ; il détient déjà les deux tiers de la commune et un hameau de cent habitants a disparu vers 1850 pour faire place à de nouvelles constructions et à un parc ; vers Luneray et à la Chapelle-sur-Dun, des familles ducales ou princières ont sauvegardé leur patrimoine. A côté, parfois aux dépens de ces lignées historiques dont plusieurs s'appauvrissent et doivent démembrer leur héritage, les bourgeois enrichis conservent ou acquièrent de très grands domaines. Paluel se partage entre quatre millionnaires dont un possède 184 ha., un autre 161 et dont un troisième ne réclame pas moins de neuf pages de la matrice cadastrale pour l'énumération de

ses terres : par contre, 5 ou 6 paysans seulement possèdent leur chaumière. Ricarville appartient pour les deux tiers à trois personnes; Thiédeville en majeure partie à une seule. Dans le Vexin, Coudray, Gamaches, Le Thil, Touffreville, Morgny sont dans une situation analogue ; à Gaillardbois-Cressenville (699 ha.), on signale une propriété de 452 ha. : à Vatimesnil. les quatre gros fermiers qui cultivent 600 ha. sur les 742 du finage dépendent du même propriétaire qui a acheté, en outre, presque toutes les maisons des journaliers. D'autres communes sont plus morcelées, il est vrai. Mais, d'une manière générale, on ne saurait exagérer l'influence qu'exerce, à tous les points de vue, la grande propriété dans le Caux, le Vexin et une portion du Bray. Influence destinée à augmenter encore, car la grande propriété est en voie de croissance. Sur ce fait, les renseignements que nous avons pu recueillir ne laissent aucun doute : dans les villages où nous avons pu préciser la question, distinguer entre la propriété et l'exploitation du sol, la réponse presque unanime a été qu'il existe une tendance à la concentration foncière. Le doute ne subsiste que sur la nature et la portée du phénomène. Le plus souvent, il semble s'agir de très petits domaines. Ceux des tisserands, des ouvriers agricoles qui avaient une parcelle de terre ne furent pas toujours retenus par ces biens minuscules : lorsqu'ils partirent vers les usines, ils durent les céder. Les propriétaires qui en firent l'acquisition démolirent les maisons et réunirent les cours à celles de leurs fermiers. On voit assez souvent dans les villages une chaumière s'effondrer, tandis que le fossé qui la séparait d'une masure voisine est renversé ou percé d'une ouverture. Parfois aussi, lorsqu'une exploitation de quelques hectares est vendue par licitation, les héritiers sont trop pauvres pour couvrir les enchères. Dans quelques communes, le cadastre montre deux ou trois petites fermes tombées dans les mêmes mains depuis une vingtaine d'années. A Elbeuf-en-Bray, des exploitations assez étendues ont été achetées par un industriel de Gournay qui possède le tiers du territoire. Mais des réunions aussi importantes sont relativement rares. En général, excepté dans quelques communes du Vexin et de la vallée de la Seine, elles portent seulement sur les parcelles abandonnées par les émigrants ou sur les terres « écalées », les champs éloignés qui n'entrent pas dans un « corps de ferme ». Jusqu'ici la concentration foncière semble avoir sa principale cause dans l'exode rural : c'est une tendance très nette, mais encore faible, et il est difficile d'indiquer si dans l'avenir la petite propriété sera absorbée par la grande, comme la très petite l'est aujourd'hui.

II. — L'EXPLOITATION.

Si la plus grande partie du sol normand n'appartient pas aux paysans, il nous faut rechercher comment ceux-ci s'en partagent la culture. L'étendue des exploitations ne dépend que rarement de celle des propriétés ; on voit d'immenses domaines divisés en baux de 10 ha., et, inversement, des fermiers peuvent réunir les terres de dix ou vingt propriétaires. Le tableau suivant, dont les éléments ont été calculés d'après les documents manuscrits de l'Enquête agricole de 1892, permet l'analyse de cette situation.

CANTONS	ÉTENDUE DES EXPLOITATIONS (sur 100 ha.) EXPLOITATIONS			
	de moins d'un hectare.	de 1 à 10 hectares.	de 10 à 40 hectares.	de plus de 40 hectares.
Caux :				
Fauville. . . .	3	18	41	39
Goderville. . . .	2	21	42	35
Bray :				
Forges.	3	20	43	34
Gournay. . . .	[illegible]	21	42	35
Vexin :				
Étrépagny. . . .	2	10	15	73
Les Andelys. . .	2	15	30	53
Vallée de la Seine :				
Elbeuf.	12	35	29	24
Pont-de-l'Arche. .	14	22	32	32

On remarque immédiatement que chaque catégorie n'est pas également représentée dans tous les cantons. Dans le Vexin, c'est la grande exploitation qui domine ; c'est la moyenne dans le Caux et le Bray, et c'est la petite dans la vallée de la Seine[1].

[1] La proportion de la petite culture dans la vallée paraîtrait beaucoup plus forte encore sans les immenses forêts de la Seine qui, dans le canton d'Elbeuf, occupent les 10/11e du territoire soumis à la grande exploitation.

1. — Région de grande culture : le Vexin.

Sauf dans la vallée de la Seine, l'espace occupé par la grande exploitation est partout considérable ; il comprenait en 1892, 48 pour 100 du territoire de la Seine-Inférieure et dépassait le tiers de la contenance de presque tous les cantons étudiés ici. Mais c'est seulement dans le Vexin qu'il caractérise l'économie rurale ; c'est presque uniquement de Fleury à Gisors et de Lyons aux Andelys que l'on trouve des fermes géantes, consacrées tout entières à la culture et à l'élevage. Les exploitations de plus de 100 ha. sont rares dans le pays de Caux ; on n'en trouve pas une seule dans les cantons de Fauville et de Goderville. Si l'on en compte quelques-unes dans le Bray et à l'Est de la Béthune, ce sont le plus souvent les massifs forestiers de cette région qui les constituent ; ainsi, dans le canton de Forges, celles de 200 à 300 ha. et de 300 à 500 sont uniquement composées de bois et c'est la Haute Forêt d'Eu qui relève la proportion de la grande exploitation à 48 pour 100 dans le canton de Blangy. Il en est tout autrement dans le Vexin. Le canton d'Étrépagny ne comprend que 8 kmq. de bois sur 161, et pourtant près des trois quarts du sol y sont occupés par des fermes de plus de 40 ha. Sur ce nombre 31 ont de 100 à 200 ha., 9 de 200 à 300 et une 532 ha. D'autres, à Guiseniers, à Hennezis, à Brémule, vont de 150 à 350 ha.

L'originalité de ces plaines aux horizons pauvres et monotones vient de ces entreprises colossales, de leur puissante action dont le village et la terre même portent l'empreinte. Presque nulle part ailleurs, dans la Normandie orientale, on ne voit ces immenses constructions disposées autour d'une cour carrée, parfois éclairées à la lumière électrique, ces granges, ces écuries, ces étables entretenues avec une propreté méticuleuse, tous ces vastes bâtiments qui rappellent non les procédés locaux, mais les gravures d'un traité de construction rurale. On sent que leur perfection n'est point le fruit d'une expérience mûrie par des générations de paysans, et qu'il faut chercher son origine au loin, dans les essais d'agronomes anglais ou beaucerons. Les chaumières, souvent vieilles et sordides, que beaucoup de ces villages ont conservées, font ressortir davantage le luxe qui éclate dans la maison d'habitation ; souvent elle s'isole derrière une palissade, parmi les fleurs d'un jardin, à distance des communs, comme dans une usine celle du directeur s'écarte des ateliers ; de si

près qu'il surveille parfois son entreprise, le grand fermier veut trouver à la campagne le confortable auquel sa fortune l'a habitué et souvent sa remise abrite, à côté de la voiture légère dans laquelle il parcourt les guérets, l'automobile qui le mène en quelques heures à Rouen ou à Paris. Il n'a plus avec ses auxiliaires que les rapports de subordination d'un manufacturier avec son personnel ; alors que, dans le Caux, le « maître » fait asseoir à sa table ceux qu'il emploie, les quinze ou vingt domestiques d'une ferme vexinoise, charretiers, berger, bouviers, valets, garçons et filles de cour mangent dans un réfectoire spécial et logent soit dans des dortoirs, soit parfois dans des maisons voisines. Dans leur vie, tout est prévu heure par heure, rien n'est laissé à leur initiative et c'est un spectacle curieux de les voir à l'aube, au moment où les journaliers les ont rejoints, partir par groupes de dix à quinze vers les champs où leur tâche vient de leur être assignée. Quelques-uns conduisent les attelages de bœufs que nourrissent les cossettes de betteraves ; d'autres sont chargés des semoirs à grains ou à engrais, des charrues à double soc, des herses et des rouleaux articulés, de tout un matériel coûteux qu'on ne rencontre presque jamais dans le Caux. En été, dès que la récolte a été coupée par des moissonneuses-lieuses du type le plus récent, elle est immédiatement rassemblée autour des batteuses à locomobiles ; le grain est vite prêt pour le marché ; la paille, que la grange suffit rarement à contenir, s'accumule sous des hangars mobiles ou dans les meules qui flanquent les bâtiments d'exploitation et que dispose savamment le « tasseur », l'un des ouvriers les plus payés ; une partie est quelquefois pressée pour être expédiée en Angleterre. Quelques fermes se sont adjoint une distillerie ; celle de Brémule possède une sucrerie, mais la plupart livrent leurs betteraves à la fabrique d'Étrépagny ou aux râperies qui en dépendent. Une industrie agricole n'est nullement l'annexe nécessaire d'une grande exploitation vexinoise ; et pourtant, ce sont de véritables usines, par la puissance des capitaux, par la perfection de la technique et de l'outillage, par l'intensité de la production et l'élévation du rendement, par le sens commercial que suppose chez leur directeur la vente du blé et des betteraves. Ce qui achève de les distinguer des exploitations ordinaires, c'est l'origine lointaine du matériel et du personnel ; le fumier de la ferme est complété par des engrais chimiques ; les semences n'ont pas été recueillies sur la terre qui les reçoit ; les instruments aratoires portent des marques étrangères ; les bœufs de labour, les vaches ont été achetés dans d'autres contrées où la sélection a développé leur force ou amélioré leur lait ; les ouvriers qui binent

ou arrachent les betteraves sont Flamands ou Bretons, ceux qui soignent les vaches sont quelquefois des spécialistes suisses ; les domestiques ont été recrutés au bureau de placement d'Étrépagny et arrivent souvent de la Beauce ou de l'Aisne, et le maître lui-même vient parfois des mêmes régions. Sous sa forme capitaliste, la culture intensive constitue une spéculation dont les moyens d'action et le but ne sont plus renfermés dans le milieu local.

Quelques-uns de ces immenses établissements agricoles ont plusieurs siècles d'existence. Les abbayes possédaient dans cette région des biens considérables ; à Boisemont, dans la ferme des Chartreux de Mortemer, on voit de vastes bâtiments du XVIIIe siècle, une large remise, une charretterie dont le grenier pouvait contenir plusieurs tonnes de blé. Les monastères de Saint-Ouen, du Bec, même de Saint-Denis avaient reçu d'importantes concessions, surtout à la lisière des massifs forestiers, et construit nombre de « granges » qui devinrent le noyau d'exploitations rurales[1]. Comment ces exploitations se sont-elles maintenues intactes? comment d'autres se créèrent-elles dans leur voisinage? C'est un problème qui se pose non seulement dans le Vexin, mais dans une grande partie de l'Ile-de-France. L'histoire agraire ne nous a pas encore révélé l'origine de ces grosses fermes que l'on voit sur toutes les terres à blé voisines de la capitale. On ne peut que soupçonner l'action de la bourgeoisie parisienne ou de l'aristocratie paysanne, des « laboureurs »[2] : peut-être ces vastes entreprises leur servaient-elles de base pour leurs trafics sur les subsistances, et peut-être les agrandirent-elles à mesure que le développement de Paris, les progrès de la technique firent de l'agriculture un placement avantageux pour leurs capitaux. De cette concentration foncière nous saisissons la trace certaine à la fin de l'Ancien Régime : partout dans le Vexin, le Tiers-État demanda en 1789 qu'il leur fût interdit de prendre plus d'un corps de ferme en location, et le Vexin est la seule région où, des cahiers de paroisses, cette plainte soit passée dans les cahiers de bailliages[3]. Les maisons des petits particuliers étaient démolies, leurs masures et leurs labours englobés dans les terres des « laboureurs », les ancêtres des « gros messieurs » d'aujourd'hui. Aussi Hipp. Passy pouvait-il dire en 1841 que, dès

[1] Villemsens, 512, p. 156.

[2] Cette aristocratie se rendait de l'une à l'autre de ces régions quand elle trouvait une ferme vacante. En 1778, la ferme de Marcouville près des Andelys fut louée à une veuve et à ses deux fils « demeurant ordinairement à Longchamps près Paris » (Arch. Nat., Q1 193²).

[3] Voir ci-dessus, p. 278.

avant 1800, la grande culture occupait déjà la plupart des plaines à céréales de l'Eure[1]. Elle devait s'accroître encore, et par l'effort des propriétaires, et par celui des fermiers eux-mêmes. D'une part, les propriétaires achètent les parcelles voisines de leurs immeubles et quelquefois même les petites exploitations ; ils en confient la culture à leurs locataires qu'ils ont obligés, par contrat, à prendre au prix du bail primitif les terres ainsi annexées. D'autre part, il y a, dans quelques villages, moins de grandes propriétés que de grandes exploitations. A Heudicourt, les premières (plus de 50 ha.) couvrent 372 ha. et les secondes 545[2]. Le fermier qui veut trouver l'emploi de tous ses capitaux et de tout son matériel se met en rapport avec plusieurs propriétaires ; on en cite qui ont signé 15 ou 18 contrats pour 100 ha. ; beaucoup d'autres louent des champs qui complètent et arrondissent leurs domaines. Nombre de grosses fermes proviennent ainsi de « réunions » analogues à celles que les paysans de 1789 dénonçaient comme des accaparements ; elles se sont formées par l'absorption d'organismes jadis indépendants.

L'origine de ces exploitations a laissé sa marque dans leur constitution. Loin de se tenir, d'être rassemblées autour des bâtiments, leurs terres sont découpées en une multitude de morceaux isolés. Les 380 ha. de celle de Guitry, décrite par Morière en 1867, se décomposaient en 140 pièces dont 80 avaient moins d'un hectare[3]. Une des fermes aujourd'hui les plus importantes de Saussay-la-Vache ne comprenait pas moins, lors de la confection du cadastre, de 34 parcelles pour les 28 ha. qu'elle occupait dans cette commune ; un vaste champ de 4 ha. confinait à son verger, mais les autres étaient dispersés dans toutes les directions, sur toutes les sections du plan, et beaucoup ne dépassaient pas douze à quinze ares ; quelques-uns s'allongeaient en étroits rectangles de 70 mètres sur 20 (fig. 9). La réunion d'exploitations plus modestes a encore exagéré ce morcellement. Petites ou grandes, toutes les fermes du Vexin sont, en effet, ainsi fractionnées. On compte à Heudicourt 2706 parcelles, d'une étendue moyenne de 39 ares ; nombre d'elles n'ont que 17 ares et la plus petite ne mesure que 20 mètres sur 7.

Cette situation provient en partie du développement de la propriété paysanne avant les débuts de la concentration foncière, en partie de l'emplacement des habitations. Si le sol est aussi divisé,

[1] Hipp. Passy, 212, p. 256.
[2] Fricotté, monographie manuscrite d'Heudicourt.
[3] *Ann. N.*, 1867, p. 136.

c'est qu'il y avait jadis beaucoup de « ménagers », de « haricotiers » cultivant avec un ou deux chevaux, et qu'à leur mort, l'usage était de partager chaque portion de leur domaine entre tous les héritiers pour éviter toute inégalité. Dans ces pays où les maisons se groupent autour des points d'eau, les parcelles peuvent être à des distances très différentes du village ; les plus éloignées demandent plus de peine et de temps pour les transports ; leur culture est plus difficile et plus coûteuse ; aussi les héritiers veulent tous posséder un morceau de celles qui sont les plus proches du village. Comme d'autre part l'épaisseur et la fertilité du limon peuvent varier d'une section à l'autre du territoire, leurs compétitions les amènent à lotir chacune des parcelles. Peut-être aussi, à l'origine de la division en parcelles, faut-il voir l'influence d'anciens procédés d'assolement. Les plans cadastraux du Vexin rappellent parfois ceux de ces communes champenoises ou lorraines dont le finage est comme haché en une multitude de lanières, parfois réduites à quelques sillons. Or, dans l'Est, chacune de ces paroisses se composait jadis de trois « saisons »[1] ; sur la première, les paysans semaient tous leur blé ; sur la seconde, tous leur avoine, tandis que la troisième restait partout en jachère ; il leur était même interdit, par des règlements renouvelés jusqu'au XVIIIe siècle, de mettre des marsages dans la saison consacrée au blé ou du blé dans l'espace réservé aux jachères. Par suite, toute exploitation devait posséder dans chaque sole une parcelle et cette parcelle se morcelait forcément à chaque ouverture de succession. Cette disposition, qu'on a expliquée par des traditions ethniques, peut résulter du groupement des habitations en villages. Ce groupement ne permet guère de conserver toutes les terres autour du centre d'exploitation ; elles se dispersent à travers le finage et les diverses propriétés s'emboîtent étroitement, si bien qu'elles doivent toutes recevoir les mêmes façons aux mêmes moments ; autrement, comme il faut passer sur l'une pour arriver à l'autre, on gâterait le blé en herbe pour aller semer de l'avoine ou de l'orge au printemps. Pour éviter ces inconvénients, on a constitué ces grandes soles dont tout paysan doit avoir une part et qui rendent inévitable le morcellement des successions pièce par pièce. Il serait intéressant de rechercher si des pratiques de ce genre n'ont pas été imposées par les conditions de la culture partout où la population n'est pas dispersée en hameaux et en maisons isolées. C'était encore le cas, au début du XIXe siècle, de la seule région de la Normandie orientale, avec le Vexin, où l'on

[1] De Foville, 179, p. 165.

trouve des villages agglomérés, les plateaux qui s'étendent à l'Est de la Béthune. Suivant la côte d'Étretat au Tréport, l'ingénieur Le Boullenger notait en 1807 que vers Saint-Martin-en-Campagne et Criel, on ne retrouve plus les aspects du Caux : « les masures deviennent plus rares ; on ne cultive plus que par assolements, c'est-à-dire que tout le village sème ses avoines du même côté et contiguës, ses blés et ses trèfles de même ; il en résulte des champs immenses d'une beauté trop uniforme » ; et cette méthode était aussi connue dans les cantons d'Eu, de Blangy, d'Aumale, d'Envermeu, de Longueville, de Tôtes, de Bellencombre[1]. En fut-il de même dans le Vexin ? Les cadastres nous montrent que les champs d'une exploitation sont rarement rassemblés dans une seule section communale, que le plus souvent ils se dispersent dans des directions divergentes, par exemple, vers le N., le S. W. et l'E. Il semble que la dissémination des parcelles ait été favorisée par une division en grandes soles analogue à celle que l'on signale dans le N. E. de la France.

Quelles que soient ses causes, ici comme en Champagne, elle était devenue néfaste pour les progrès de la culture. Dans une ferme comme celle que représente notre carte, les journaliers et les attelages passent des heures entières à se rendre d'une pièce à l'autre, sans compter le terrain perdu le long des lisières, les difficultés de la surveillance et les contestations possibles avec une multitude de voisins. Aussi les propriétaires et les locataires des exploitations importantes visent-ils à atténuer ces inconvénients[2] ; tantôt ils achètent les lanières de terre enclavées ou enfoncées en coin dans leurs possessions ; tantôt ils profitent de la loi qui facilite les échanges d'immeubles non bâtis ; on voit même souvent des fermiers se prêter entre eux, jusqu'à l'expiration de leur bail, des parcelles qui leur permettent de former des champs vastes quelquefois d'une centaine d'hectares[3] et de constituer — ce qui importe beaucoup ici — un domaine de chasse d'un seul tenant.

A côté de ces vastes entreprises agricoles, chaque village du Vexin renferme quelques fermes moins considérables ; mais ceux que l'on appelle ici les « haricotiers » tiendraient dans le Caux un rang fort honorable. A Coudray, en dehors de deux exploitations qui réunissent près de 500 hectares, cinq cultivateurs ont chacun de 20 à 30 ha. ; à Grainville, une ferme comprend de 150 à 200 ha.,

[1] Le Boullenger. Bibl. Rouen, ms. n° 1258, p. 70 et 81 ; *Ann. S. I. 1806*, p. 194.
[2] Delesque, 163, p. XXXI.
[3] A Heudicourt, la parcelle la plus étendue n'a pas moins de 120 ha.

une environ 70, une 50, trois de 30 à 35 et une 4 ha. A Gaillardbois-Cressenville, 7 paysans emploient chacun un cheval et 3 chacun deux chevaux. Cette classe rurale montre une vitalité remarquable dans ce pays de grande culture où l'on croirait son rôle fini ; dans plusieurs communes, d'anciens charretiers, des artisans qui ont commencé par économiser sur leur salaire le prix d'une vache sont parvenus à s'établir, d'abord en empruntant un attelage pour labourer, puis en acquérant le leur, et ils prospèrent aujourd'hui. Ceux qui louent de dix à cinquante hectares suivent les progrès de l'agronomie et observent les cours du marché ; ils s'adressent pour l'achat de leurs engrais et de leur outillage à l'un des deux syndicats qui rivalisent d'activité dans l'arrondissement des Andelys et leur existence est assez large ; ils s'inspirent de l'exemple de leurs riches voisins dont la technique ne conserve pas toujours sur la leur un avantage décisif. Ils opposent actuellement une résistance vigoureuse à l'accaparement des terres par la grande exploitation, et si celle-ci continue à s'accroître, c'est surtout par la réunion d'immeubles peu importants. Même dans les régions où elle est poussée le plus avant et où elle est servie par les capitaux les plus puissants, la concentration foncière ne s'opère point avec la rapidité et la facilité que l'on supposerait à la vue des immenses établissements qu'elle a créés.

2. — Régions de moyenne culture : le Caux et le Bray.

Par l'étendue de leurs exploitations, les pays de Caux et de Bray forment la transition entre le Vexin et la vallée de la Seine. Le groupe qui prédomine, dans les cantons de Fauville et de Goderville comme dans ceux de Forges et de Gournay, c'est celui des fermes de 10 à 40 ha. ; elles occupent dans tous un peu plus des deux cinquièmes du sol. A Alvimare, près d'Yvetot[1], on constate que, sur 49 cultivateurs habitant la commune, il y a :

4 propriétaires et 2 fermiers exploitant chacun moins de 1 ha., en tout.	4ha,50
5 propriétaires et 18 fermiers exploitant chacun moins de 1 à 10 ha., en tout.	113 ha.
17 fermiers exploitant chacun moins de 10 à 40 ha., en tout.	291 ha.
3 fermiers exploitant chacun plus de 40 ha., en tout.	162 ha.

De plus, 12 fermiers des communes voisines paient l'impôt à

[1] Renseignements fournis par M. Breton, instituteur à Alvimare.

Alvimare pour 56 ha., 50 ; 7 propriétaires et 58 locataires ne sont taxés que pour des maisons, des jardins ou des vergers (6 à 7 ha.). Dans ce village, qui représente bien le type moyen de la région que nous étudions, la catégorie de 10 à 40 ha. l'emporte de beaucoup sur les autres pour l'étendue et elle vient au second rang pour le nombre des exploitations. Mais ces divisions, établies pour toute la France par l'enquête de 1892, ne permettent guère de saisir dans leur détail concret et vivant les originalités régionales. En serrant de plus près la réalité, on s'aperçoit que, dans la classe de 1 à 10 hectares, il y a peu de cultures inférieures à 5 ha., et très peu de supérieures à 25 dans celle de 10 à 40. Entre ces deux limites, 5 à 25 ha., sont comprises les quatre cinquièmes des fermes brayonnes et cauchoises. Ce sont les fermes d'« une charrue », selon l'expression des anciens statisticiens, celles où les guérets, qui en comprennent les neuf dixièmes, sont assez étendus pour occuper deux ou trois chevaux. Avec moins de 5 ha., on n'est qu'un « manant », obligé d'emprunter parfois l'outillage des voisins, de leur faire faire le labour à prix d'argent, parfois de travailler à leur service quelques journées, ou bien, si l'on possède un attelage, de le louer pour des transports de betteraves ou de bois. Avec plus de 25 ou 30 ha., l'emploi d'une seconde charrue, de plusieurs domestiques, se trouve justifié ; avec plus de 50 ou 60, on arrive à ces fermes, dites jadis « fermes à troupeau », dont il existe généralement deux ou trois dans chaque village ; le maître peut se borner le plus souvent à diriger et à surveiller ses auxiliaires. Les petites exploitations se rencontrent surtout dans les vallées, sur les versants parfois peu fertiles des ruisseaux qui descendent vers Caudebec et Lillebonne, dans les plaines de Fécamp et d'Étretat ; les grandes semblent plus fréquentes sur le littoral de Saint-Valery à Dieppe, et dans les environs de Yerville, de Tôtes. Mais partout, là où le limon est profond ou l'argile couverte de belles prairies, elles le cèdent en importance à celles d'une charrue. Sur une ferme moyenne, de 12 à 15 hectares, le paysan cauchois a dans ses écuries 2 ou 3 chevaux et de 6 à 10 vaches ; le Brayon n'entretient qu'un cheval, mais il nourrit au moins une vache par hectare. Tous deux ne se font aider que de leur famille pour la plupart de leurs travaux ; cependant, ils paient des journaliers pour la coupe du foin, du blé ou même pour diverses façons ; ils embauchent souvent un domestique et quelquefois même une servante. Le nombre de ceux qui recourent à la main-d'œuvre étrangère est plus grand dans le Caux et le Bray qu'en

[1] Marchand, 202, p. 99.

Picardie : par ce trait, plus encore que par l'étendue de ses terres, s'accuse l'importance de la moyenne exploitation dans ces régions.

On est étonné de constater combien cette importance a peu varié au XIXe siècle. Depuis le morcellement révolutionnaire, quelques domaines d'une centaine d'hectares ont été démembrés, mais non les fermes d'une ou de deux charrues, de 5 à 60 ha. Partout elles sont restées aujourd'hui telles que les ont connues les plus vieux paysans, sans changement notable dans leur nombre ni dans leur composition : partout on signale cette fixité, cette stabilité, marques d'une adaptation complète à l'état social et au milieu physique qu'il peut être intéressant d'analyser.

Remarquons d'abord combien la concentration de l'exploitation est moins avancée que celle de la propriété. Sans doute, l'espace occupé par les habitations et les vergers des émigrants a été annexé à quelques masures : mais, si l'on achète dans le même village plusieurs fermes de 5 à 10 ha., on ne les réunit que rarement en une seule ; presque toujours, on conserve leur individualité et on les loue séparément. C'est qu'on tire un revenu plus élevé, sinon toujours aussi sûr, de plusieurs petites exploitations que d'une grande. En 1866, Marchand évaluait le prix de location, dans le Caux, à 125 fr. pour celles de moins de 10 ha., à 111 pour celles de 10 à 50, et seulement à 99 fr., 50 pour celles qui dépassaient cette étendue. Il en est de même aujourd'hui, quoique la crise agricole ait réduit ces chiffres suivant une proportion qu'il est bien difficile de calculer avec précision. A Sierville, une propriété de 70 hectares peut être cédée pour 70 fr. l'hectare par an, et une de 20 à 30 ha. pour 90 fr. A Saint-Martin-aux-Arbres, celles qui n'atteignent pas 10 ha. peuvent rapporter de 120 à 130 fr. : par contre, celles de plus de 50 ha. ne produisent que de 70 à 80 fr. Exigeant des avances moins considérables, les petites fermes excitent une concurrence qui relève les prix ; plus encore que par le passé, elles sont aujourd'hui les plus recherchées, car la main-d'œuvre devient de plus en plus chère et le paysan économe vise à s'en passer s'il a des enfants en âge de l'assister : il croit qu'il arrivera plus facilement à l'aisance sur une ferme de 10 ha., où il travaillera seul avec eux, que sur une de 25 où il devra payer deux ou trois domestiques et plusieurs journaliers. On sait d'ailleurs que le fait est général et que c'est là l'un des principaux obstacles à la concentration de l'exploitation. Même si la petite culture est très inférieure à la grande par sa technique et son rendement, — et la démonstration reste à faire — elle lui résistera longtemps partout où le fermage prédomine, parce qu'elle

procure au propriétaire un revenu supérieur. Pour qu'elle soit absorbée, il faut ou un appauvrissement ou une émigration en masse de la population, ou un effort vigoureux du capitalisme obligé de se substituer à elle dans les baux onéreux qu'elle s'est laissé imposer. Cet effort a été accompli dans le Vexin, non dans le Caux ni dans le Bray ; peut-être eût-il été plus onéreux dans ces régions où les paysans, enrichis par l'industrie domestique ou l'élevage, se disputaient chaque bail. Aussi grande propriété n'y est pas synonyme de grande exploitation ; le finage de Prétot-Vicquemare appartient en majeure partie à une même personne qui achète chaque année de nouvelles parcelles, et pourtant l'on y compte trois fermes de moins de 2 ha. (5 ha.), 16 de 2 à 25 (250) et 3 de plus de 25 (90). Leur nombre ne varie guère parce que, si les possesseurs les groupaient, ils les loueraient moins aisément et moins cher.

Mais, s'il en est ainsi, pourquoi ne morcellent-ils pas davantage leurs domaines ? On conçoit qu'ils ne réunissent pas deux fermes en une ; mais pourquoi n'en divisent-ils pas une en deux ou trois ? L'obstacle vient ici de la nature du sol et de la disposition des groupements humains. Les terres sablonneuses de la Flandre n'ont pu être fécondées que par les soins minutieux de la petite culture ; mais elles la rendent rémunératrice parce qu'elles conviennent aux plantes industrielles ; deux ou trois hectares suffisent à occuper et à entretenir une famille. Il en est tout autrement dans le Caux. Ses limons portent surtout des céréales ; ils doivent être retournés, non plus par la bêche, mais par la charrue ; le matériel est plus coûteux et exige, pour être employé utilement, une étendue plus grande. Les « manants » qui n'ont pas d'attelage doivent donner 80 à 90 fr. par ha. aux voisins qui font leurs labours ; s'ils ont un cheval, ils sont obligés de lui imposer sur les argiles souvent compactes des plateaux un travail qui risque de le déformer, et ils ne peuvent se livrer au dressage des poulains comme ceux qui possèdent deux ou trois chevaux. Les frais de production deviennent plus élevés, d'autant que la terre leur est louée plus cher ; parfois ils sont obligés de recourir à des usuriers de village, ou d'acheter du bétail à crédit pour le revendre aux mêmes marchands, ce qui est parfois une forme d'usure. Ils vivent dans une gêne qu'un touriste ne soupçonnerait pas dans ces riantes maisons cauchoises aux couleurs vives ; sauf pendant la moisson, ils ne font le pot-au-feu qu'une fois par semaine et cette viande, réchauffée avec des pommes de terre, reparaît plusieurs jours sur la table ; le reste de la semaine, ils n'ont que de la morue, des harengs, de la soupe, le

« lait de beurre » qu'on recueille au fond de la baratte. Souvent ils travaillent au delà de leurs forces et consomment en deçà de leurs besoins, c'est pour eux que vaut la formule par laquelle certains



Fig. 8. — Disposition des terres d'une ferme vexinoise (Saussay-la-Vache).
Echelle, 1 : 25 000

économistes allemands caractérisent à tort toute la petite culture : « Ueberarbeit und Unterconsumption » ; c'est pour des entreprises minuscules de ce genre dont l'étendue et le matériel ne répondent pas aux nécessités locales de l'exploitation. Dans le Caux, un paysan peut vivre aisément sur 5 ou 7 hectares, s'il ne se fait aider que de ses enfants, s'il a un cheval et 2 ou 3 vaches ; mais s'il n'a que 2 ou

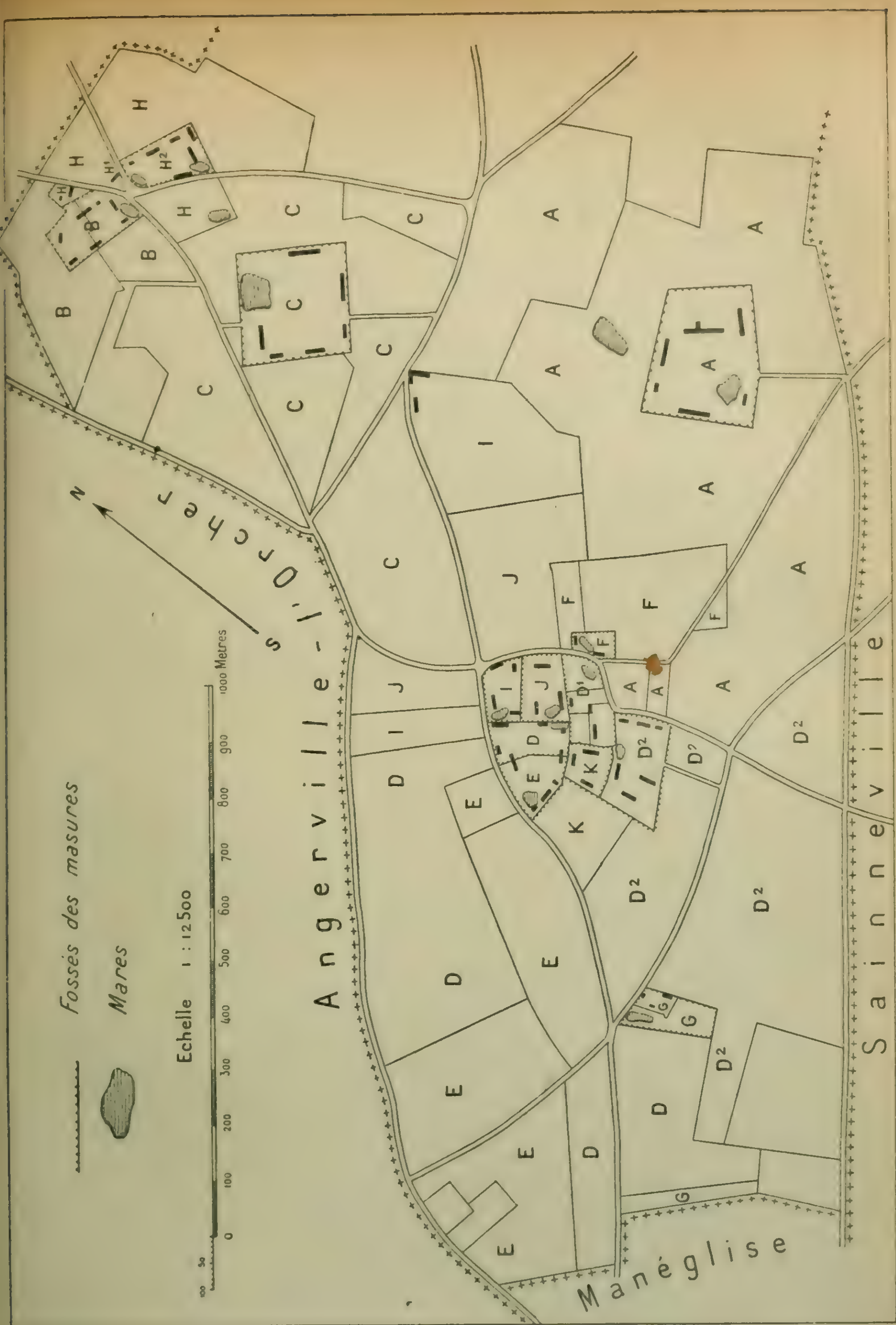


Fig. 9. — Disposition des terres de fermes cauchoises; réduction au cinquième du plan cadastral de la commune d'Étainhus, section du Gal.

3 hectares, il a grand'peine à « mettre les deux bouts à un ». Aussi les manants sont-ils fort peu nombreux. Si l'on élimine les paysans qui louent seulement une maison et un coin de verger sans aucune parcelle de terre, on ne trouve guère que 3 ou 4 exploitations inférieures à 2 hectares dans des villages de 500 habitants, et cela même dans des communes jadis enrichies par l'industrie domestique : on n'en compte que 4 à Valliquerville, où il y avait en 1863 887 tisserands et où il en reste encore 120[1] : elles n'étaient pas assez rémunératrices pour attirer leur épargne et constituer une classe de petits cultivateurs comme dans la Flandre. Le sol du Bray ne se prête pas non plus à une extrême division. En 1831, Graves constatait que, si beaucoup de propriétés avaient été partagées depuis 40 ans sur le plateau à l'E. de Songeons, la tendance au morcellement était beaucoup moins forte dans la dépression argileuse. « La culture en herbages clos, dit-il, lui oppose une résistance qui a passé depuis longtemps dans les habitudes de la population. Avant la Révolution, on constituait des aînés dans les familles de cultivateurs du Bray, comme dans la classe noble, afin de maintenir l'intégrité des herbages qui forment la richesse totale du pays ».[2] Aux environs de Neufchâtel, le paysan vise à réunir de 10 à 15 ha., surface sur laquelle une famille de ménagers peut nourrir une vingtaine de vaches en se passant de domestiques ; une étendue inférieure serait peu avantageuse, comme dans beaucoup de régions où les bestiaux vivent presque toute l'année sur les pâtures ; le locataire risque de ne pas réussir, et le propriétaire de ne pas être payé.

Peut-être aussi y a-t-il un rapport entre la stabilité de l'exploitation et la dissémination des fermes. Celle-ci permet de rassembler la totalité ou la majeure partie des terres autour de la masure. Si nous examinons le plan cadastral de la section du Gal, dans la commune d'Étainhus (fig. 9)[3], nous remarquons que les fermes isolées, celle du Petit-Orcher (A), celle de Montigny (C) sont au centre de leurs labours,

[1] Le territoire se décompose ainsi :

143	domaines de non-cultivateurs (maisons, cours, jardins)		25 ha.
4	exploitations de moins de 2 ha.		6
45	—	de 2 à 25 ha.	673
12	—	de plus de 25 ha.	516
			1220 ha.

[2] Graves, 450, p. 111.

[3] Dans cette figure, les masures et les champs d'une même exploitation sont désignés par la même lettre. Plusieurs exposants sont affectés à une même lettre dans le cas où plusieurs fermes ont été achetées par le même propriétaire depuis la confection du cadastre.

que toutes leurs parcelles sont unies en un seul bloc traversé soit par des chemins vicinaux soit par des sentes particulières. Dans le hameau de la Campagne, comme dans celui que l'on voit au Nord-Est de la carte, chaque masure touche à une partie des champs qui en dépendent et les autres sont compris dans le même secteur : tous ceux de D^2 sont orientés vers le Sud-Ouest de la Campagne, tous ceux d'E vers l'Ouest, tous ceux de D vers le Nord-Ouest sauf 2 parcelles auxquelles on arrive facilement par la route de Manéglise. Cette disposition, qui se retrouverait dans toutes les communes voisines d'Yvetot ou de Neufchâtel, économise le temps et la fatigue du cultivateur. L'agronome lorrain Moll la trouvait très préférable à celle qui prévaut dans l'Est, autour des villages où la population se rassemble près des puits : « Nulle part dans le Caux, écrivait-il, on ne connaît l'enchevêtrement des terres ; ...de cette manière, il n'y a guère de terrain qui *n'entende chanter le coq* : des terres pareilles valent de nos côtés le double, le triple de celles qui sont éloignées, à cause du peu de frais et de la facilité de la culture, parce qu'on est naturellement disposé à mieux soigner ce qu'on a sous la main que ce qui est à une grande distance »[1]. C'est là en effet un avantage si précieux que, de crainte de le perdre, on évite le plus possible le morcellement. Supposons que le propriétaire de la ferme Montigny (C) veuille lui conserver la moitié seulement de ses guérets. L'autre moitié ne peut guère être amodiée qu'aux habitants des hameaux les plus proches ; ceux de l'Orcher, d'Angerville, d'Étainhus devraient faire pour venir la cultiver un trajet assez long auquel ils ne sont pas habitués, et ils la loueraient moins cher que les terres contiguës à leur habitation. Les concurrents qui se présenteraient seraient moins nombreux que dans les régions de villages agglomérés : en Picardie, dans le Vexin, un paysan est accoutumé à labourer des parcelles situées dans toutes les directions, à 2 ou 3 km. de distance, et bien peu de « marchés de terre », offerts dans sa commune, le laissent indifférent. Au contraire, dans le Caux et le Bray, les terres « écalées », séparées du corps de ferme, ne peuvent guère être recherchées que

[1] Moll, 210, IX, 1836, p. 10 et 17. En décrivant la ferme typique du Caux (1763), Jore disait : « les terres en labour doivent être autour, ou en être très peu éloignées ; autrement le laboureur n'estimera pas la ferme, parce qu'elle serait difficile à mettre en valeur ; elle aurait le défaut que l'on désigne dans ce pays par le terme d'une ferme *mal assise* » (136, p. 133). Dorey a indiqué que, dans l'arrondissement du Havre, les fermes sont restées de moyenne grandeur, que cette situation se maintient en raison de la disposition particulière des terres autour du corps de ferme, « de sorte que la subdivision de la propriété n'a pas eu pour conséquence immédiate le morcellement de la culture » (165, p. 338). Cf. *Enquête sur la situation...*, 170, p. 158 et 159.

par les voisins, et l'opération devient moins avantageuse pour le propriétaire. Ou bien il devra créer un second centre d'exploitation, partager la masure pour y édifier de nouveaux bâtiments. C'est, d'après Beugnot, ce que semblent avoir fait, lors de la Révolution, les bourgeois acquéreurs de biens nationaux. Mais ces constructions entraînent des dépenses considérables auxquelles on ne se décide que rarement. Certes, ces obstacles n'ont pas empêché les progrès de la petite culture dans des régions d'habitations disséminées, comme la Flandre et une partie de la Bretagne ; par contre, dans le Bray et dans le Caux, ils ont été assez forts pour les arrêter. Les limites que fixent à l'activité humaine les conditions géographiques sont rarement absolues ; mais, pour les franchir, il faut un surcroît d'efforts et l'aiguillon de la nécessité. Ce ne fut pas le cas dans nos régions. Tout entière sous l'œil du maître, chaque ferme y forme un ensemble ; elle a son individualité, dont le maintien s'est imposé aux populations rurales. Des remaniements sont possibles ; à l'extrémité occidentale d'Étainhus, plusieurs champs pourraient aussi bien appartenir à D qu'à E ou inversement ; mais on ne rompt guère cet organisme harmonieux que constitue un corps de ferme ; lors même que des partages de famille font attribuer à deux héritiers différents la masure et quelques hectares isolés, l'exploitation reste presque toujours dans les mêmes mains. L'exploitation est plus stable que la propriété, parce qu'elle est sous l'influence plus directe du milieu naturel.

Par suite de cette disposition des terres et de l'insignifiance de la petite culture, les parcelles sont relativement vastes et assez peu nombreuses. Celles que l'on voit sur le plan d'Étainhus sont rarement inférieures à 1 ha., sauf dans les masures, et plusieurs dépassent 10 ha. Même en comprenant les propriétés bâties, la moyenne est de 91 ares par parcelle à Alvimare et de 110 à Elbeuf-en-Bray, alors qu'elle n'est que de 39 ares à Heudicourt dans le Vexin. En construisant la ligne de Buchy-Montérolier à Serqueux, on n'a rencontré que 13 parcelles par km., et que 12 d'Abancourt au Tréport, dans la vallée de la Bresle ; par contre, on en traverse 51 par km. de Paris à la Belgique, et 77 de Creil à Beauvais[1]. En allant d'Amiens au Havre, par Montérolier, Clères et Yvetot, on voit peu à peu les pièces de terre s'agrandir lorsqu'on a dépassé la Bresle. Aux lanières, aux « trinquettes » cultivées à flanc de coteau par les ménagers picards, succèdent de larges pâtures encloses, puis des

De Haut, 189, p. 62.

labours où les diverses cultures n'alternent plus à intervalles aussi rapprochés, des champs où le blé, l'avoine, le trèfle, parfois le colza bordent la voie ferrée sur plusieurs centaines de mètres : c'est l'indice, bien faible mais ici certain, d'un autre état social.

3. — Région de petites exploitations : la vallée de la Seine.

Depuis longtemps, la petite culture prévaut sur les alluvions du fleuve et sur les versants de la vallée, surtout en amont de Rouen. Sur les pentes qui la dominent, près de Vernon, de Gaillon, même d'Elbeuf, chaque paysan soignait jadis quelques ceps et, bien que la plupart aient été arrachés, on voit persister le morcellement général dans les pays de vignobles. Les graviers et les sables déposés par le fleuve seraient sans doute restés stériles si la petite exploitation ne s'était chargée de les féconder ; dans les garennes de Port-Mort, de Poses, d'Elbeuf, de Quevilly, elle a accompli les mêmes merveilles qu'en Flandre, apportant les boues des villes et le fumier du bétail qui paissait sur les prairies et dans les îles, extirpant les folles avoines et les chiendents, retournant sans cesse la terre. Elle y sema de ces plantes qui exigent un travail opiniâtre, le tabac, la gaude, le chardon à foulon, et les cultures maraîchères s'étendirent entre les arbres fruitiers. Seule, elle était capable de ce travail. Les grandes cultures sont rares en amont de Rouen ; dans le Vexin, on ne passe pour un « gros fermier » que si on a une centaine d'hectares, alors qu'il suffit pour porter ce titre de 25 à 30 à Giverny, et même de 10 à 12 à Criquebeuf. A Saint-Cyr-du-Vaudreuil, les deux fermes les plus considérables ne réunissent que 55 hectares en tout et la plus forte de Grand-Couronne n'a que 32 hectares. En aval de La Bouille, les prairies s'agrandissent et avec elles les exploitations. A Yville, deux fermes de 50 ha. chacune dépendent du châtelain ; à Vatteville, près de Caudebec, deux atteignent l'une 175 et l'autre 188 ha. Mais, même dans ce village, on compte 157 tenures inférieures à 2 ha. (148 ha.) et 52 de 2 à 25 (513) contre 4 supérieures à 25 (537). Partout, sauf dans quelques communes presque exclusivement composées d'herbages, près de la moitié du sol est mise en valeur par ces ménagers qui ont acquis de deux à cinq hectares et qui en louent autant pour occuper un cheval. Cette importance de la petite culture ne se retrouverait ailleurs, dans la Normandie orientale, que sur les versants des vallées, sur de maigres terres évitées par les fermes importantes, ou sur ces pentes des collines

tertiaires où jadis la vigne prospérait, près de Gasny et de Château-sur-Epte.

Elle explique l'extrême division du sol autour de ces villages où l'on ne remarque pas la disposition qui a évité le morcellement dans le Caux et le Bray. A Saint-Marcel, près de Vernon, on relève sur le cadastre plus de 4500 parcelles, d'une étendue moyenne de 22 ares. A Saint-Aubin-sur-Gaillon, vers 1830, il n'y en avait pas moins de 1 429 dans la section de la Vallée sur une étendue de 231 ha. ; la moyenne était de 16 ares, alors qu'elle s'élevait à 75 ares dans la section de Beauchêne située sur le plateau[1] : contraste qui rappelle ces villages champenois où les alluvions sont divisées en lanières larges de 5 mètres tandis que, sur les guérets et les « savarts » des versants crayeux, on voit des pièces de plusieurs hectares. Un paysan qui cultive 10 ha. peut en avoir la moitié à plusieurs kilomètres de chez lui. Heureusement on cherche aujourd'hui dans beaucoup de villages à grouper les parcelles par voie d'échange ou d'achat.

En même temps que ce groupement, on remarque souvent une concentration de la culture, sauf dans les communes où le sol est tout entier couvert de jardins comme d'Elbeuf à Pont-de-l'Arche. Bien qu'il s'abaisse souvent à 70 ou 100 fr. l'ha. dans les meilleurs labours, le prix du bail reste trop élevé pour que les petits fermiers puissent prospérer ; ceux qui tiennent en location la majeure partie de leurs terres ne paient parfois leurs termes qu'irrégulièrement. Les petits propriétaires eux-mêmes ne réussissent pas toujours ; rebutés par leur vie de privations, leurs enfants les quittent pour devenir fonctionnaires ou employés de commerce et vendent leurs terres. A Saint-Aubin-sur-Gaillon, on comptait en 1829 et 1900 :

PROPRIÉTÉS de	1829		1900	
	NOMBRE	ÉTENDUE EN HECTARES	NOMBRE	ÉTENDUE EN HECTARES
0 à 10 ha. . . .	513	851	501	753
10 à 50 ha.. . .	16	336	23	450
plus de 50 ha.. .	5	722	5	706

La petite propriété a perdu près de 100 ha., absorbés par la moyenne propriété, par la moyenne culture. Dans la section de cette commune, dite section de la Vallée, on ne trouve plus que 18 exploitations au

1. Picard, monographie ms. de Saint-Aubin.

lieu de 33 il y a cinquante ans. A Sainte-Barbe, on observe la même transformation et certains sont arrivés à réunir de 50 à 80 ha. Il faut noter cette décadence des ménagers, bien qu'elle ne se constate pas dans tous les villages voisins de la Seine. Même dans cette contrée qui se prête à son développement, cette classe de paysans risque de s'éteindre. Certes, il est loin d'être démontré que la petite culture soit partout irrémédiablement condamnée à disparaître devant la grande et c'est elle, bien au contraire, qui accroît son domaine dans la plaine picarde. Mais peut-être, auprès d'Arras et d'Amiens, doit-elle son étonnante vitalité aux syndicats agricoles, grâce auxquels elle a pu acheter des machines, des engrais chimiques, s'assurer contre la mortalité de son bétail, créer le crédit mutuel. Or l'esprit d'association naît à peine en Normandie et la vente des fruits, çà et là celle du lait[1], ont seules reçu jusqu'à ce jour une organisation collective; aussi la culture du ménager est-elle restée souvent fidèle à la routine. L'exemple de la vallée de la Seine montre que, pour la rendre prospère, il ne suffit pas toujours du « contact intime de la terre et de la main-d'œuvre », du labeur du paysan peinant sur son bien ; il faut qu'elle élève son rendement en adoptant la technique scientifique des grandes fermes ; or elle ne peut les imiter que par ces groupements si actifs en d'autres provinces et si rares en Normandie.

[1] Il s'est fondé au début de 1908 une *Union des producteurs de lait de la région de Gaillon*. Elle compte déjà (avril 1908) 260 adhérents, possédant 1180 vaches. Par le seul fait de leur groupement, les cultivateurs ont obtenu une augmentation de prix de la laiterie centrale de Paris qui a conclu avec eux un contrat de trois ans. Le Syndicat « veille à la sincérité du lait vendu par les adhérents et à l'hygiène des vaches laitières » ; il assure ainsi la valeur de sa marque et réprime la fraude, en même temps qu'il suscite les progrès de la technique agricole. Il envisage la possibilité, au terme du contrat, de se transformer en coopérative et de créer une usine pour le traitement du lait. Le succès de cette heureuse initiative a été préparé par celui du Syndicat constitué pour la vente des fruits : tels sont les bienfaits de l'organisation corporative qu'elle s'étend aux domaines les plus divers dès qu'elle a été amorcée sur un point quelconque.

CHAPITRE XV

LA POPULATION ACTUELLE

I. — LA DENSITÉ DE LA POPULATION

La population de la Normandie orientale est très inégalement répartie. Tandis que la concentration industrielle et le commerce maritime ont valu une très forte densité aux arrondissements du Havre (309 habitants au kmq. en 1906) et de Rouen (246), on ne compte en moyenne que 47 habitants dans la circonscription de Neufchâtel, 53 dans celle des Andelys, 80 dans celle d'Yvetot ; celle de Dieppe (92) ménage la transition grâce à son chef-lieu, à Eu et au Tréport. Même dans les régions purement rurales, la différence est remarquable entre le ressort d'Yvetot et ceux de Neufchâtel ou des Andelys, entre le Caux d'une part, et de l'autre le Bray, les plateaux situés entre la Béthune et la Bresle, le Vexin.

Elle est plus nette encore si l'on étudie la population canton par canton. A l'Ouest du Caux, la densité dépasse 75 habitants au kmq. dans 9 cantons dont aucun ne contient d'usines importantes ni de villes de plus de 2 100 habitants : Valmont (100), Doudeville (86), Saint-Romain-de-Colbosc (85), Criquetot-l'Esneval (82), Cany (81), Fauville (80), Goderville et Ourville (76), Fontaine-le-Dun (75). Nous sommes ici sur les meilleures terres de la Seine-Inférieure, sur celles dont la valeur locative s'est maintenue la plus élevée, bien que les exploitations y soient peu morcelées. La culture du colza s'y est conservée, celle du lin prospère du Havre à Saint-Valery ; le long de la côte, le laitage, la viande se vendent à bon prix dans les stations balnéaires qui se sont créées, à côté des hameaux de pêcheurs, dans toutes les valleuses des falaises. Sur le littoral, Saint-Jouin, Yport, Saint-Pierre, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Martin-aux-Buneaux voient leur population permanente s'enrichir grâce à l'afflux des baigneurs et atteindre de 1 200 à 1 850 habitants ; ce

sont quelques-uns de ces gros villages, villages à la fois de paysans et de pêcheurs, qui portent jusqu'à 100 habitants par kmq. la densité du canton de Valmont, où l'agglomération la plus considérable n'est que de 1 440 âmes. D'autres groupes de bourgs parsèment les environs de Bolbec, de Fauville, de Bacqueville dont la circonscription a 98 habitants au kmq. : ce sont ceux où naguère encore l'industrie domestique était florissante, où elle a lutté le plus longtemps contre la concurrence des machines. Tous les tisserands n'en sont pas encore partis ; certains s'obstinent à lancer la navette malgré leurs salaires de famine ; d'autres ont augmenté le nombre des journaliers agricoles ou des petits commerçants. Aussi, près d'Yvetot, Valliquerville a encore 909 habitants, Allouville 871, Étoutteville 717 : près de Fauville, Hattenville et Normanville comptent chacun plus de 700 habitants et Yébleron jusqu'à 1526 ; entre le Dun et la Saâne, Luneray, Avremesnil et Gruchet-Saint-Siméon forment une agglomération de plus de 3 500 habitants. Ces bourgs de fabricants, de courtiers, d'ouvriers ont conservé un peu de leur ancienne activité, bien affaiblie sans doute et bien précaire.

Par contre, les métiers ont depuis longtemps cessé de battre à l'Est de la Sainte-Austreberthe et de la Scie ; sauf au centre du Vexin, les terres sont beaucoup moins fertiles dans ces régions que dans le Caux ; l'argile à silex affleure plus largement et se couvre souvent de bois. Aussi la densité est-elle très faible dans la partie rurale de l'arrondissement de Rouen. Au delà de cette grande banlieue d'où les ouvriers viennent chaque jour travailler dans les usines, s'étend une zone relativement déserte où beaucoup de villages n'ont pas plus de 200 habitants. Dans le canton de Clères, malgré les fabriques de Monville et de Fontaine-le-Bourg, on ne trouve plus que 60 habitants au kmq., et que 42 dans celui de Buchy. Même au delà du rayon où s'est exercée le plus fortement l'attraction de Rouen, la densité des plateaux décroît d'Ouest en Est, à mesure que le limon devient moins épais, moins continu et qu'on arrive dans des régions dont le passé industriel fut moins éclatant : Fauville a 80 habitants au kmq., Yerville 63, Tôtes 55, Longueville 57, Saint-Saens et Bellencombre 48. — Dans le Bray, comme sur les collines voisines, les forêts couvrent de vastes espaces ; elles abaissent à 39 la densité de Lyons, à 34 celle de Londinières, à 32 celle d'Argueil ; Blangy n'atteint 40 que grâce aux verreries de la Bresle et Aumale n'irait qu'à 33 si on ne faisait pas état de la ville. De plus, les terres trop ravinées, trop lourdes, se prêtent peu à la culture ; entre l'Eaulne et la Bresle, les villages, assez clairsemés, n'ont plus en

moyenne que de 200 à 400 habitants ; sauf Criel, station balnéaire, on ne voit aucune localité de 1 000 habitants. La densité n'est plus que de 49 dans le canton de Forges, celui qui peut le mieux servir de type pour le Bray puisqu'il ne déborde guère des limites de la dépression. Et ce n'est point seulement l'étendue des forêts qui explique ce taux ; en la déduisant de la surface totale, on ne trouverait encore que 56 habitants près de Forges, contre 80 près de Goderville. Les herbages du Bray ont trop restreint les guérets pour qu'il y ait place dans ce pays pour une population nombreuse.

Dans le Vexin, les pâtures n'occupent qu'une étendue très faible en comparaison des champs de blé et de betteraves ; partout cultivés, les limons ont une antique réputation de fécondité ; on s'attendrait à rencontrer dans cette région une forte densité. Tout au contraire, la densité est d'une faiblesse surprenante. En défalquant les villes de plus de 2 000 habitants, on ne compte dans l'arrondissement des Andelys que 45 habitants au kmq. Sans doute, il comprend des forêts assez vastes et l'argile plastique, le calcaire grossier des buttes tertiaires ne forment qu'un sol assez maigre dans le canton d'Écos (37 habitants au kmq.). Mais nulle part le limon n'est plus épais que dans le canton d'Étrépagny ; les bois et les landes ne dérobent dans cette circonscription (17 242 ha.) que 810 ha. à la culture. Pourtant la densité ne dépasse pas 48 et elle tomberait à 40 en mettant à part le chef-lieu (2 050 habitants). Ainsi, même au centre des plateaux vexinois, dans une région où l'argile à silex disparaît presque partout sous un limon profond, les paysans sont deux fois moins nombreux que dans des parties moins fertiles du Caux. On n'en voit d'autre raison que la prédominance des grandes fermes. Grâce à leurs machines agricoles, elles n'emploient qu'un personnel assez faible ; elles mettent en valeur avec une douzaine d'ouvriers, la plupart célibataires, l'étendue qui faisait vivre jadis plusieurs ménages de « petits particuliers ». Comme le prévoyaient les Cahiers du Tiers en 1789, la « réunion des fermes » en immenses domaines a eu pour résultat d'entraver l'accroissement de la population dans le Vexin. Même dans un pays aussi riche, grande exploitation et forte densité rurale sont des termes antinomiques.

II. — LA DÉPOPULATION.

Si la densité des régions purement agricoles est très diverse, si elle

peut varier dans la proportion de un à trois entre le canton d'Argueil et celui de Valmont, partout elle reste très inférieure à ce qu'elle fut vers 1835.

VARIATIONS DE LA DENSITÉ DES POPULATIONS RURALES (1806-1906)[1].

RECENSEMENTS	CAUX	BRAY	VEXIN
1806	99	52,2	53,9
1820	103	52,2	53,9
1836	113,9	52,9	56,3
1841	112,9	53,5	56,8
1846	108,1	53,3	56,6
1851	106,9	52,3	56,3
1861	106,8	51,1	53,9
1872	105,4	49,7	50,3
1881	92,7	50,5	48,4
1891	87,6	50,6	47,0
1901	78,9	49,0	45,2
1906	79,5	49,1	44,9

De 1836 ou 1841 à 1906, la population a diminué de 8,2 pour 100 dans le Bray, de 21,1 pour 100 dans le Vexin, et même de 30,1 pour 100 dans le Caux. Ce recul se constate sur tous les points, dans toutes les communes qui n'ont ni usine ni plage et qui ne sont pas à proximité immédiate des grandes villes. C'est un phénomène bien connu dans la France entière, mais nulle part peut-être il n'est aussi net, aussi grave par ses conséquences ; en

[1] La densité a été calculée d'après les chiffres, pour la Seine-Inférieure, en 1806 et 1820, de l'*Ann. S. I., 1823* (2e partie) ; en 1836, 1841, 1846, 1851, 1861, des dossiers des recensements par commune (Arch. S. Inf., M, Recensements ; rien n'a été conservé dans ce dépôt pour les dénombrements antérieurs) ; en 1872, 1881, 1891, 1901, 1906, des *Dénombrements de la Population* publiés par le Ministère de l'Intérieur ou la Préfecture de la Seine-Inférieure. Pour l'Eure, nous nous sommes servi des tableaux dressés par M. L. Passy (351, p. 318). La superficie des cantons et des communes se trouve dans : *Ministère de l'Intérieur. La situation financière des communes de France et d'Algérie en 1906*, 29e publication (Melun, 1907, in-4). La densité attribuée au Caux est celle du canton de Fauville ; le canton de Forges représente le Bray et l'arrondissement des Andelys le Vexin. On a éliminé les localités qui ont aujourd'hui plus de 2 000 habitants (Andelys, Étrépagny, Gisors). La population purement rurale du canton de Forges n'est pas tout à fait aussi stationnaire que l'indique le tableau : une partie des émigrants ne quitte pas le canton tout en abandonnant la culture ; quelques-uns restent en service à Forges-les-Eaux (1 653 habitants en 1841, 1 975 en 1906) ; d'autres s'emploient dans la gare de Serqueux (371 habitants en 1841, 692 aujourd'hui). Toutefois, même ces localités mises à part, on voit que le canton de Forges a perdu seulement 15,4 pour 100 de sa population depuis 70 ans, soit moitié moins que le canton de Fauville.

cinq ans, de 1876 à 1881, les populations rurales de la Seine-Inférieure diminuèrent de 7,5 pour 100, alors que la décroissance était beaucoup plus lente dans les départements voisins : 1,7 dans l'Eure, 1,9 dans le Calvados[1].

Si les campagnes se dépeuplent, est-ce parce que leurs habitants les désertent? est-ce parce que les décès surpassent les naissances ? L'exode rural est la cause la plus importante, la plus évidente ; l'enquête la moins approfondie suffit pour le montrer. Mais il n'est pas, ou ne fut pas toujours la seule, à certaines époques et dans certaines contrées normandes, dans l'Eure par exemple au milieu du XIXe siècle. En combattant l'opinion courante d'après laquelle ce département était décimé par l'émigration vers Paris, M. L. Passy, en 1862, montra que l'immigration compensait presque la sortie des maçons et des domestiques attirés par la capitale, mais que, dans les six dernières années, il y avait eu 58742 décès contre 48071 naissances[2]. Un dépouillement minutieux des registres de l'état civil amena à une conclusion analogue pour le canton de Gisors en 1867 : les paysans ne partaient guère, mais de 1856 à 1865, les villages avaient diminué de 80 habitants par cette dépopulation spontanée[3]. Près de Gisors comme dans le reste du département, la natalité était très faible. En 1856, elle n'était que de 2,24 par 100 habitants dans l'Eure, alors que la moyenne de la France était de 2,80 ; dans la vallée de l'Epte et sur les plateaux qui la dominent à l'Ouest, elle s'abaissait même à 2,09. Non que tous les jeunes gens, tous les jeunes ménages eussent déjà été vers les villes relever le taux de la natalité urbaine aux dépens de la natalité rurale ; depuis 1846, l'arrondissement des Andelys n'avait perdu que 2,5 pour 100 de sa population et on ne peut soutenir que les vieillards étaient déjà seuls restés au village. Le nombre des mariages, d'ailleurs, ne diminuait pas ; mais de chaque union il naissait peu d'enfants, moins que par le passé : 2,45 seulement, de 1855 à 1861, dans les communes de moins de 3000 habitants de l'Eure[4]. On a imputé cette rareté à la crainte de morceler les biens entre des héritiers trop nombreux. Cette prévoyance se serait généralisée à mesure qu'une plus grande partie du peuple serait sortie de la misère qui ignore ces calculs, à mesure que plus de manouvriers au-

[1] Turquan, 356, p. 208.

[2] L. Passy, 351, p. 323 et 325.

[3] Charpillon, 422, p. 48

[4] Nombre de ménages sans enfants (canton de Gisors) : en 1846, 973 sur environ 11 400 habitants ; en 1866, 1050 sur 10 468 (Charpillon, p. 53).

raient conquis une existence indépendante par la possession ou la location de la terre. Un cultivateur du Vexin écrivait en 1831 qu'avant 1810, il y avait beaucoup plus d'enfants, qu'il était assez fréquent d'en voir 4 à 10 par famille, ce qui devenait moins ordinaire, car « partout le peuple travaille et aspire à l'aisance ». Et M. L. Passy insiste sur ce fait comme sur la principale cause de la dépopulation du Vexin[1]. Dans le Bray, on remarquait en 1866 que beaucoup de familles ne comptaient plus que 2 ou 3 enfants ; seules restaient aussi nombreuses que jadis celles des malheureux auxquels on ne connaissait aucun avoir[2]. Dans la vallée de la Seine, pays de petits propriétaires et de petits fermiers, la natalité est çà et là très faible. A Saint-Marcel, elle descend fréquemment au-dessous de 2 et jusqu'à 1,1 pour 100 ; si quelques ouvriers ont jusqu'à 7 enfants, la plupart des ménages aisés n'en ont qu'un ou même pas du tout ; aussi la population reste stationnaire depuis 1861, bien qu'on n'émigre pas. A Saint-Aubin-les-Gaillon, beaucoup de parents avaient plus de 4 enfants vers 1800 ; actuellement la moyenne est à peine de deux.

La situation est différente sur les plateaux limoneux du Havre à la Bresle et d'Aumale à Rouen. Sans doute, on signale aussi dans quelques villages un abaissement de la natalité, plus rapide encore que celui de la population, et on l'attribue fréquemment au désir du bien-être. Mais, somme toute, on peut opposer aux pays « oliganthropiques » qui l'entourent, sinon la Seine-Inférieure dans son entier, du moins le Caux. Dans 32 villages disséminés sur toute l'étendue du Caux et des plaines qui le prolongent à l'Est de la Béthune on trouve, en 1891, 27,8 naissances pour 1 000 ; en 1896, 29,1 ; en 1901, 27,8 ; en 1905, 27,9, soit une moyenne de 28,1[3]. Depuis le début du XIXe siècle, on constate que la fécondité a augmenté dans le canton de Lillebonne, et cela, non seulement dans la ville, mais aussi dans des communes purement agricoles[4]. Les petits fermiers de cette région se font aider par leurs fils ou se résignent à ce qu'ils deviennent de simples journaliers ; aussi leur voit-on parfois, comme à Triquerville, 10, 12 et 15 enfants. Les exploitations sont plus vastes dans le centre du Caux ; néanmoins les fermiers n'y sont pas en peine de l'établissement de leurs fils.

[1] L. Passy, p. 327.
[2] *Enquête agricole, 1866*, 4e circ., 206, p. 244 et 248.
[3] Ces chiffres proviennent des registres de l'état civil, conservés dans les mairies des communes désignées p. 439, n. 1.
[4] Dumont, 339, p. 604 et 631.

Quand ceux-ci se marient, ils leur avancent le capital nécessaire pour contracter un bail peu important ; ils leur donnent un cheval, une ou deux vaches et les laissent ensuite à eux-mêmes. Ne possédant que peu ou point de biens-fonds, ils n'ont pas cette crainte de les voir se morceler qui rend parfois stériles les populations de petits propriétaires. A Cauville, sur 614 habitants, 3 ménages élèvent 12, 13 et 15 enfants et il y a annuellement 4 ou 5 naissances pour 100. Le fait n'est pas isolé. En 1890, on ne comptait en France, sur 100 familles, que 1,4 de plus de 7 enfants ; la Seine-Inférieure dépasse légèrement cette moyenne (1,5) tandis que les pays voisins, la Somme (0,6), l'Eure et le Calvados (0,5) sont parmi les moins prolifiques[1]. Il est vrai que nombre d'enfants périssent dès la première année, par suite de fâcheuses hérédités ou parce que des soins intelligents leur ont manqué ; la proportion est effrayante dans certains villages ; elle s'élevait, de 1873 à 1882, à plus de 30 et jusqu'à 43 pour 100 dans les environs de Lillebonne[2] ; à Thiédeville, elle est encore de 50 pour 100. A tous les âges, la morbidité est aggravée par l'alcoolisme. Médecins et moralistes[3] ne cessent, sans grand succès, de décrire ses ravages dans un pays où l'on trouvait en 1901, à Montivilliers, une consommation individuelle de 17 litres d'alcool pur, et dans une commune rurale, Heudicourt, de 20 à 22 litres par tête d'habitant, en comptant les enfants, auxquels, il est vrai, on trempe souvent la soupe à l'eau-de-vie dès 3 ou 4 ans. Si l'on veut relever la densité dans les villages normands, ce ne sera pas en prêchant le retour aux champs qu'on y parviendra, mais en essayant d'enrayer la propagation de ce fléau qui menace d'épuiser une race si robuste et si fine à la fois. L'alcoolisme, les mauvaises conditions d'hygiène, peut-être le surmenage des tisserands penchés presque toute l'année devant le balancier du métier, ont parfois provoqué un excédent de décès dans les régions les plus prolifiques[4].

Sur quelques points de la Normandie orientale, la dépopulation provient donc en partie, soit de la faiblesse de la natalité, soit de

[1] Turquan, 357, p. 99.

[2] Dumont, p. 613.

[3] Leroy, 343 ; Tourdot, 355 ; A. Douarche, Rapport sur l'état moral des populations de la Normandie (*Ass. Caumont*, 3e session, 1903, t. I), p. 66.

[4] Dans la partie rurale du canton de Montivilliers, Harfleur et le chef-lieu exclus, le taux de la natalité était très élevé de 1823 à 1832 (2,88 pour 100) et de 1863 à 1872 (3,63 pour 100) ; mais il y avait dans la première décade 1 045 décès et dans la seconde 1 043 pour 1 000 naissances ; ce n'est que dans une troisième période d'observation, de 1883 à 1892, que les naissances l'emportèrent (Boulard, 337, p. 197).

l'élévation de la mortalité. Mais, actuellement du moins, elle est surtout imputable à l'émigration dont l'importance apparaît dans le tableau suivant[1].

RÉGIONS	NATALITÉ PAR 100 HABITANTS	MORTALITÉ PAR 100 HABITANTS	EXCÉDENT ANNUEL MOYEN	DIMINUTION PAR 100 HABITANTS de 1891 à 1906.
Caux et plateaux voisins. .	2,81	2,17	0,64	9,7
Bray.	2,31	2,04	0,27	4,6
Vexin.	2,42	2,46	— 0,04	7,5
Vallée de la Seine. . .	2,18	2,11	0,07	6,5
(Moyenne de la France en 1906)[2].	2,06	1,99	0,07	»

Sauf dans le Vexin, les naissances l'emportent partout sur les décès ; nulle part leur excédent n'est aussi fort que dans le Caux et pourtant nulle part les villages ne se vident aussi rapidement : c'est la preuve que la dépopulation provient presque uniquement de l'exode des paysans.

III. — L'EXODE RURAL.

Il faut remarquer que l'exode rural n'est nullement un fait récent. Bien avant l'époque où nos statistiques si incomplètes et si grossières nous le révèlent, des paysans ont déserté le village. Nous avons vu

[1] Les moyennes ont été établies d'après les chiffres de 1891, 1896, 1901 et 1905, rapprochés de chaque recensement, pour les localités suivantes : *Caux et plateaux voisins* (jusqu'à la Bresle et à l'Andelle) : Auffay, Envermeu, Étaimpuis, Freulleville, Heugleville-sur-Scie, Millebosc, Sauqueville (arrondissement de Dieppe) ; Beuzevillette, La Frénaye, Lanquetot, Les Loges, Saint-Maclou-la-Brière, Sandouville (arr. du Havre) ; Blainville-Crevon, Bosc-Bordel, Grugny, Notre-Dame-de-Franqueville (arr. de Rouen) ; Allouville-Bellefosse, Alvimare, Ancretiéville-Saint-Victor, Berville, Beuzeville-la-Guérard, Cany, Étoutteville, Normanville, Paluel, Pleine-Sève, Prétot-Vicquemare, Ricarville, Theuville-aux-Maillots, Valliquerville, Vibeuf (arr. d'Yvetot). — *Bray* : Gaillefontaine, Rouvray, Sainte-Geneviève, Saumont-la-Poterie (arr. de Neufchâtel), Argueil (arr. de Rouen). — *Vexin* : Coudray, Fresne-l'Archevêque, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Richeville, Touffreville, Vesly (arr. des Andelys). — *Vallée de la Seine* : Criquebeuf, Pitres, Saint-Aubin, Saint-Cyr-du-Vaudreuil, Saint-Marcel (Eure) ; Cléon, Grand-Couronne, Sahurs, Vatteville, Yville (Seine-Inférieure).

[2] D'après la *Statistique annuelle du mouvement de la population*, 349, p. 100. Dans l'ensemble, la Seine-Inférieure arrivait au cinquième rang en 1906 parmi les départements pour le taux de la natalité (2,56), mais aussi pour le taux de la mortalité (2,30). Il y avait excédent de décès dans l'arrondissement de Rouen (7 566 naissances et 7 800 décès), comme dans celui des Andelys (1 180 et 1 213).

Messance, dès 1766, signaler la multitude de Normands devenus laquais à Paris et le Bureau intermédiaire de Gisors, en 1788, demander au Gouvernement d'arrêter cette émigration dans la capitale du royaume [1]. Lorsque, au début du XIXe siècle, les filatures et les indienneries se multiplièrent sur les moindres ruisseaux, elles constituèrent de nouveaux centres d'appel aux dépens des campagnes voisines. En 1823, on remarquait déjà que Lillebonne et surtout Bolbec jouaient ce rôle dans l'arrondissement du Havre, que plusieurs communes du ressort de Rouen avaient perdu nombre de leurs habitants, que les Brayons tendaient à quitter leur pays où l'élevage diminuait les cultures [2]. En 1836, dans le canton de Goderville, on attribuait la rareté des domestiques au voisinage « de villes commerçantes et manufacturières, telles que Le Havre, Bolbec, Fécamp, qui enlèvent dans les jours de prospérité la population agricole et la renvoient affamée et mendiante dans les moments de crise » [3]. Dès cette époque, les populations normandes étaient, comme eût dit Le Play, sinon « instables », du moins « ébranlées », et tentées d'abandonner leurs occupations traditionnelles. Pourtant la densité rurale augmentait rapidement. Sauf dans le Bray, les vides laissés par l'émigration étaient comblés, et au delà, par l'excédent des naissances sur les décès. C'est seulement à partir de 1835 ou 1840 qu'il ne put compenser les pertes. Ainsi les forces d'attraction sont anciennes, mais leur victoire est récente.

On ne s'est point fait faute d'en rejeter la responsabilité sur la décadence des mœurs ; à chaque déposition lors de l'Enquête agricole de 1866, ce ne furent que regrets de l'antique simplicité, diatribes contre le luxe des villes, les corruptions du service militaire, les progrès trop rapides de l'instruction qui déracine les paysans du sol natal. Évidemment, quelques-uns sont séduits par la vie de plaisir qu'ils rêvent à Rouen ou à Paris : des jeunes filles croient le travail d'une bonne ou d'une rattacheuse moins pénible que celui de la sarcleuse et de la « servante d'août » : à la sortie de la caserne, les jeunes gens ne reviennent pas toujours dans ces familles de ménagers où les enfants sont quelquefois plus durement traités qu'un domestique. Mais est-ce parmi eux que se recrute la grande masse des émigrants ? Nullement. L'amour de la terre ne s'est pas éteint chez ceux

[1] Voir ci-dessus, p. 290.

[2] *Ann. S. I. 1823*, II, p. 18.

[3] Mésaize, 204, p. 100. Par contre, les ouvriers de l'industrie, renvoyés avec un mauvais livret qui les empêchait de trouver du travail dans les usines, allaient se louer comme journaliers à la campagne (Leroy, 197, p. 344).

auxquels elle peut assurer une existence indépendante, si médiocre fût-elle. Les fils de fermiers et de propriétaires restent, dès qu'ils peuvent espérer reprendre soit l'exploitation paternelle, soit une autre même insignifiante. Ceux dont le départ a dépeuplé le village, ce sont les salariés, d'abord et surtout les tisserands, ensuite les ouvriers agricoles ; et, s'ils s'en vont, c'est parce que la campagne ne peut plus les occuper, parce qu'ils ne peuvent plus y vivre.

1° Ceux qui partent : les tisserands.

Des causes de l'exode rural, la ruine de l'industrie domestique est la plus importante. Les progrès du tissage à la main avaient ralenti l'émigration pendant le premier tiers du XIXe siècle. Le paysan que rebutaient les travaux champêtres et la sujétion des domestiques dans la ferme apprenait très souvent d'un voisin à lancer la navette entre les fils de la chaîne ; il désertait la culture, mais non le village. Les tisserands et leurs aides, fileuses, trameurs et trameuses, s'étaient multipliés dans tout le Caux, même dans le Bray et le Vexin, alléchés par les promesses des porteurs qui rayonnaient autour de Rouen et surtout d'Yvetot. Depuis le « rush » provoqué au début de la Restauration par la création de nouvelles filatures, ils formaient de fortes minorités dans nombre de communes. Dans le recensement nominatif d'Auzouville-Auberbosc en 1841, on trouve 44 hommes et 30 femmes occupés à tisser, 3 hommes et 9 femmes employés à monter les trames, 34 fileuses, soit 120 ouvriers sur 401 hab. ; dans celui de Trémauville, 111 artisans sur 252 hab.[1]. En 1862, alors que la concurrence des machines avait déjà réduit leur nombre, il y avait encore dans l'arrondissement d'Yvetot 37 122 ouvriers, presque tous disséminés dans les campagnes ; dans le seul canton de Fauville, l'industrie cotonnière occupait en temps normal 3 260 ouvriers et faisait vivre, avec les enfants, 4 971 habitants sur 11 752, soit 41 pour 100[2]. C'est là ce qui explique l'énorme densité de ces régions, inconcevable dans un pays sans usines ni grandes villes si l'on ne songeait aux milliers de métiers qui battaient dans presque chaque masure. En 1836, la plus forte agglomération du canton de Fauville, Yébleron, n'avait que 1 803 hab., mais aucune n'en avait moins de 279 ; sur 107 kmq. se pressaient 10 gros villages de plus de 500 hab. et la densité s'élevait à 113,9. Or, à la même époque, ce

[1] Arch. S. Inf., M, Recensement de 1841, canton de Fauville.
[2] *Ibid.*, M, Crise cotonnière.

chiffre n'était atteint ou dépassé en Picardie que dans les arrondissements où la concentration urbaine était déjà avancée, comme Saint-Quentin, Cambrai, Boulogne, ou dans ceux où affluaient les mineurs (Arras, Béthune) ; même celui d'Amiens, malgré le chef-lieu, malgré le développement du tissage dans la partie orientale, ne comptait que 105 hab. au kmq. [1]. Il y avait dans le Caux une densité absolument disproportionnée avec les ressources et les besoins de la culture. Si le taux était alors plus faible dans le Bray (52,9 en 1836 dans le canton de Forges) et dans le Vexin (56.3), ce n'était pas seulement parce que les terres labourables y étaient moins étendues, ou parce qu'elles étaient divisées en grandes exploitations ; c'était aussi parce que le tissage n'avait pu s'y implanter aussi solidement et qu'il en avait disparu dès 1840.

L'excès de population qu'entretenait dans le Caux la prospérité de l'industrie domestique devait s'anéantir avec elle, au fur et à mesure des progrès du machinisme. Chacune des crises dont souffrirent les tisserands campagnards à partir de 1839 ébranla leur attachement au village. Après chacune, quelques-uns des fabricants qui leur distribuaient de l'ouvrage étaient disparus, tandis que les tissages mécaniques se rouvraient et augmentaient leur production un instant affaiblie. Les ouvriers se rapprochèrent des usines pour trouver un travail plus régulier. L'émigration l'emporta sur l'accroissement naturel par l'excédent des naissances sur les décès. Il est même remarquable qu'elle soit restée longtemps si lente. De 1836 à 1872, la densité du canton de Fauville ne diminua que de 8.4 malgré les chômages de 1839, de 1846 à 1849, de 1853 et cette crise de 1863 où il fallut faire appel à la charité de la France entière [2]. Sans doute, beaucoup de tisserands ne se sont décidés qu'à la dernière extrémité à abandonner leur pays. Ils sont restés devant le métier tant que celui-ci a pu les nourrir ; puis ils se sont loués aux fermiers, non plus seulement pour la moisson, mais pour les semailles, les sarclages ; ceux d'entre eux qui avaient quelques économies et possédaient un coin de terre ont cherché à l'agrandir et sont devenus des

[1] Demangeon, 517, p. 418.

[2] Quelle pouvait être la misère des tisserands campagnards pendant ces crises, c'est ce que montre la correspondance administrative en 1854. Le sous-préfet d'Yvetot écrivait le 30 juin que la moyenne de la journée du tisserand était de 0 fr., 75, et que tous les ouvriers n'étaient pas occupés ; or le pain blanc avait été taxé à 0 fr., 486 le kilogramme depuis deux mois. En septembre et octobre, il n'était plus taxé qu'à 0 fr., 39, mais le salaire moyen n'était encore que de 0 fr., 70. Aussi « les ouvriers sans famille émigrent pour aller chercher ailleurs les moyens d'existence qui leur manquent ici » (Arch. Nat., F[1c] III, S. Inf., 9).

ménagers ; d'autres ont recherché des places de facteur, de cantonnier, ont ouvert un cabaret ou entrepris un petit commerce. Ce qui surprend, ce n'est point l'importance de l'émigration, c'est l'obstination de certains à ne pas quitter le village. Mais tous n'étaient pas assez forts pour ces travaux des champs dont ils n'avaient pas l'habitude ; bien peu étaient propriétaires de la moindre parcelle, même de leur maison ; et le paysan n'avait besoin qu'à de rares intervalles de la main-d'œuvre qui s'offrait à lui. Alors ce fut l'exode, précipité après 1870 par la création des usines qui remplacèrent celles de Mulhouse sur le marché français. Dans cette décade de 1872 à 1881, où les meilleurs tisserands ne gagnèrent plus que 15 francs par semaine, la densité du canton de Fauville descendit brusquement de 105,4 à 92,7 ; elle s'abaissa ensuite à 87,6 en 1891 et 78,9 en 1901. Alvimare, qui avait 200 tisserands en 1862, n'en occupe plus aujourd'hui que 5 ; aussi sa population est tombée de 734, en 1861, à 706 en 1871, à 588 en 1881 et à 480 en 1906. A Normanville, on ne voit plus que 87 ouvriers contre 444 en 1862 ; aussi cette commune a-t-elle perdu 278 hab. en dix ans, de 1871 à 1881, et elle est réduite aujourd'hui à 701 hab. A Ancretiéville-Saint-Victor, le dernier des 100 tisserands qui existaient en 1856 a brûlé son métier vers 1890 : au lieu de 576 hab. en 1836, on ne trouve plus que 365 en 1906. Partout on constate le même parallélisme entre la dépopulation et la ruine de l'industrie cotonnière. Les localités où l'on observe la plus forte diminution de densité sont celles qui étaient jadis les plus actives, les environs d'Yvetot, de Bolbec, de Goderville, d'Héricourt, d'Ourville, de Valmont, de Luneray. Celles qui ont le moins perdu depuis 1836 ou 1841 sont situées aux confins du Caux, dans le Bray et dans le Vexin, c'est-à-dire dans les régions où se trouvaient le moins d'ouvriers. Pour les premières, les plus désertées, c'est surtout l'émigration des tisserands qui explique le dépeuplement ; pour les secondes, c'est surtout l'exode des ouvriers agricoles.

2° Ceux qui partent : les ouvriers agricoles.

Les salariés de la culture souffrirent de la décadence de l'industrie rurale. Ils formaient cependant une classe distincte de ces tisserands qui mettaient bas le métier seulement pour la moisson ; hiver comme été, ils étaient au service de la ferme et on ne les vit que rarement s'assurer deux moyens d'existence, l'un soutenant et relayant l'autre comme en Picardie. A Trémauville, par exemple, le dénombrement

de 1851 ne citait aucun journalier comme « ayant un autre état » ; il en était de même dans 14 communes du canton de Fauville sur 18. Mais, si l'on examine la liste nominative des habitants de ce village en 1831, on voit la femme d'un journalier tisser avec ses quatre filles, celle d'un autre filer et ses deux filles tisser, celle d'un troisième filer et surveiller les métiers de ses cinq enfants. On compte ainsi, sur 252 habitants, 8 familles où le père se louait dans les exploitations, mais où la mère et les aînés travaillaient pour les fabricants. Quand ceux-ci ne leur donnèrent plus d'ouvrage, ces familles, qui comprenaient souvent 5 et 7 enfants, ne durent plus compter que sur les gains de la culture. Or, si les journaliers furent très bien payés pendant la première moitié du XIXe siècle, ils ont depuis lors trouvé de moins en moins de travail, sans que le relèvement des salaires compensât suffisamment l'accroissement du chômage.

Longtemps les ouvriers purent imposer telles conditions qu'ils voulurent, et leurs maîtres durent céder à leurs exigences dans la crainte de les voir quitter les travaux des champs pour ceux des fabriques. Lors de l'enquête de l'an XIII, on constatait déjà que, depuis 1789, leurs gages avaient augmenté dans de très fortes proportions. Ce relèvement ne provenait point seulement de la guerre, mais aussi du « goût qui porte les manouvriers vers l'industrie manufacturière », « de la multiplicité des fabriques qui se construisent chaque jour sur tous les points du département » et qui les attirent par « l'appât d'un travail plus lucratif et moins pénible ».[1] Même pour la récolte, les tisserands ne se décidaient pas tous et toujours à quitter le métier : les fermiers n'avaient pas assez de bras pour scier leurs blés, faucher leurs avoines, gauler leurs pommes, et leurs représentants au Conseil Général semblaient regretter, en 1805, l'abolition de cet arrêt du Parlement qui interrompait, durant tout l'été, l'activité manufacturière dans les campagnes[2]. A la chute de l'Empire, une foule d'ouvriers les quittèrent ; ceux qui leur restaient se sentirent indispensables et en profitèrent. Ne les croirait-on pas d'un agronome contemporain, ces doléances maussades d'un rapporteur à la Société de Rouen qui ne trouva pas, en 1826, dans toute l'étendue de la Seine-Inférieure, un seul « serviteur fidèle et zélé » à récom-

[1] Un premier charretier gagnait de 180 à 200 francs au lieu de 120 à 130 francs avant la Révolution ; un « valet d'août », de 40 à 48 francs au lieu de 24 à 30 francs pour les six semaines de la moisson, et la « servante d'août », de 30 à 36 au lieu de 18 à 24 (Arch. S. Inf., M 2).

[2] Arch. Nat., F^{1c} V, S. Inf., 1.

penser, un ancêtre de la vénérable Catherine-Nicaise-Élisabeth Leroux à qui, plus indulgent, le comice de Yonville-l'Abbaye accordait une « médaille d'argent du prix de 25 francs » ? « De toutes parts, on entend des plaintes sur l'immoralité des domestiques, sur leur insolence et sur la manière qu'ils ont adoptée de traiter d'égal à égal avec le cultivateur qui les nourrit et qui les salarie » : ce qu'il faut, ajoutait-il, ce sont non des primes honorifiques, mais « des lois dont la sévérité soit telle qu'elle en impose à ceux qui oseraient en franchir les bornes ».[1] Le seul moyen de réduire leurs prétentions était de leur imposer un livret analogue à celui des ouvriers de l'industrie, sur lequel le fermier mécontent pût laisser une note qui signalât les plus indociles ; cette obligation du livret fut le souhait constant des agronomes pendant la Monarchie de juillet et le Second Empire[2]. Mais, en attendant sa réalisation, les patrons n'hésitaient pas à provoquer chez les autres les défections qu'ils craignaient chez eux. Ils se faisaient concurrence, car, à tout moment, mais surtout en juillet et août, il y avait une « effrayante pénurie de travailleurs agricoles » qui les mettait souvent dans le plus grand embarras pour faire leur récolte en temps utile[3]. Il leur était fort difficile d'entreprendre, dans ces conditions, les cultures qui nécessitent beaucoup de soins et des façons multiples. Le manque de main-d'œuvre est une des causes qui restreignirent les emblavures de lin, qui s'opposèrent longtemps à l'extension de la betterave, des plantes à racines pivotantes ou à tubercules ; c'était celle que l'on objectait à ceux qui représentaient la saleté des champs, couverts de chardons, de chiendents et de folles avoines[4] ; c'est celle qui explique ces singuliers vœux de la Société de Rouen, proposant de créer des crèches pour que les femmes, libres de leur temps, pussent devenir sarcleuses, ou demandant que les journées des enfants, dans les écoles, fussent partagées entre l'étude et le binage, le sarclage, l'épierrage[5]. On a la sensation constante, au contact de ces documents, que dès le début du XIXe siècle l'homme manquait à la terre. Il n'y avait pas assez de bras pour faire produire au sol tout ce que pro-

[1] Goube, 185, p. 111.

[2] Leroy, 197, p. 341 ; *Cons. Gén. S. I., 1858*, p. 178 ; *1859*, p. 264 ; *Enquête sur la situation...*, 170, p. 172.

[3] Rapport du Bureau d'Agriculture, *Cons. Gén. S. I., 1859*, p. 318 ; *Enquête agricole*, 1866, 4e circ., 206, p. 226, 242.

[4] *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XIII, 1845, p. 497 ; *Cons. Gén. S. I., 1845*, p. 307 ; *Ann. N.*, 1854, p. 203.

[5] *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VIII, 1835, p. 421 ; IX, séance publique de 1836, p. 25.

mettait sa fertilité : à mesure que les métiers se multipliaient dans les campagnes, ils entraînaient tous les maux de la dépopulation dans ces villages qu'ils surpeuplaient.

Abandonné par ses auxiliaires ou mal servi par eux, le fermier chercha à les suppléer par des machines, et cela, dès les premières années du XIXe siècle. Déjà, en 1804 [1], sous le prétexte d'épargner la force humaine « fixée à la glèbe », le Conseil Général de la Seine-Inférieure encourageait la recherche de mécaniques qui la rendissent plus mobile au service de l'État ou des sciences. On conseillait l'emploi de batteuses et de moissonneuses aux cultivateurs qui déploraient la rareté des bras ; si la plupart se refusèrent à une expérience fort aléatoire, un propriétaire de Touffreville-la-Corbeline, Lemarié, exécuta vers 1810 l'une des premières batteuses qui aient fonctionné en France [2]. A chaque page des mémoires de la Société de Rouen, dès sa fondation en 1819 [3], on trouve des conseils sur la fabrication ou l'achat de machines, des extraits d'ouvrages sur la matière, des adresses de constructeurs anglais ou suédois auxquels la Société commandait des charrues, des semoirs, des houes à cheval, des batteuses qu'elle étudiait et qu'elle prêtait à des entrepreneurs ambulants pour les faire connaître. Et, ce qui prouve qu'il ne s'agissait point de fantaisies de riches propriétaires et d'agronomes anglomanes, c'est qu'une multitude de charpentiers, de serruriers, de forgerons, de cultivateurs s'essayaient à la fabrication de ces instruments : tant ceux qui devaient économiser la main-d'œuvre répondaient à un besoin réel, universellement senti, surtout lorsque la prospérité de l'industrie forçait à relever les salaires ou le bas prix du blé, à diminuer les frais de production.

De toutes les machines auxquelles on attribua ce pouvoir, la seule qui ait exercé une action ancienne et très marquée sur l'exode rural fut la batteuse. Le battage au fléau se poursuivait jadis pendant toute la mauvaise saison : on ne le précipitait guère, si le besoin d'argent n'était pas trop pressant, pour avoir toujours de la paille fraîche à porter dans les crèches et pour éviter la fermentation du grain dans les greniers. Pour les manouvriers, c'était l'occupation de l'hiver entier, le salaire assuré à l'époque où chôment la plupart des travaux champêtres. Mais leur rareté rendait

[1] Arch. Nat., F1c V, S. Inf., 1.

[2] *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VI, 1830, p. 77 ; IX, 1836, p. 71.

[3] Cf. par exemple, *ibid.*, III, Séance publ. 1824, p. 5, 22 ; V, 1828, p. 141, 313, 323 ; VI, 1830, XXXVIIe cahier, p. 159, 290 ; VII, 1833, p. 269 ; X, 1838, p. 160 ; XI, 1840, p. 253, 262, etc.

si onéreux leurs services que l'exemple de Lemarié fut vite imité. Mue par deux chevaux, sa batteuse employait un homme et deux adolescents ; elle secouait 30 à 40 gerbes par heure. Bien qu'elle coûtât vers 1835 de 1000 à 2000 fr., elle existait alors, au moins à un exemplaire, dans presque toutes les communes des arrondissements d'Yvetot, du Havre et même de Dieppe,[1] dans toutes les régions d'active industrie domestique où les journaliers étaient tentés de tisser l'hiver. Seules, pourtant, les grandes fermes du Caux et du Vexin pouvaient se la procurer ; en 1843, l'usage du fléau était encore général dans l'arrondissement de Rouen, pays de petite culture, et plus encore dans l'arrondissement de Neufchâtel, pays d'herbages [2]; en 1856 encore, la valeur moyenne des machines à manège, 1038 fr., les rendait inabordables même à la moyenne exploitation et, dans la Seine-Inférieure, elles ne battaient guère plus du cinquième de la récolte totale.[3] Mais alors, par un de ces engouements contagieux qui succèdent souvent dans les campagnes à de longues défiances, leur emploi se généralisa avec une rapidité étonnante, malgré le maintien de leur prix. Les paysans se décidèrent à employer à leur acquisition les bénéfices que leur donnait alors la vente du blé, de la viande, du colza. De 1856 à 1860, leur nombre passa de 1489 à 3403 dans la Seine-Inférieure, de 15 à 117 dans l'arrondissement de Neufchâtel ; en cinq ou six ans, chaque ferme se pourvut d'un manège[4]. Ce furent les années décisives, et ce fut alors que se posa le problème de l'influence du machinisme sur la dépopulation des campagnes. « Sans nul doute, disait le président de la Société d'Agriculture du Havre, les batteuses ont constitué un grand progrès agricole, mais, comme tout progrès, elles ont déplacé des habitudes, laissé sans occupation des bras pour lesquels la grange était l'atelier pendant l'hiver... Dans bien des localités, ces hommes occupés incomplètement pendant l'hiver ont émigré vers les villes ».[5] Ceux qui restèrent trouvèrent de moins en moins d'ouvrage. L'impulsion donnée si fortement ne s'arrêta point ; en 1878, il y avait 6 943 batteuses dans la Seine-Inférieure, dont 105 à vapeur ; déjà beaucoup d'entrepreneurs promenaient de village en village les locomobiles qui épargnaient, même

[1] Moll., 210, IX, 1836, p. 71.
[2] *Ann. N.*, 1843, p. 224 ; *Extr. tr. S. Agr. S. I.*, XIII, 1844, p. 196 ; Dergny, 377, p. 20.
[3] Fouché, 177, p. 165, 308, 326.
[4] *Extr. tr. S. Agr. S. I.*, XX, 1858, p. 47 ; XXI, 1860, 194 ; Dergny, loc. cit. ; *Cons. Gén. S. I.*, 1861, p. 386.
[5] De la Londe du Thil, 198, XXI, p. 337.

aux petits cultivateurs, les embarras et les fatigues du travail dans la grange[1]. Il ne fut guère de ferme qui n'eût au moins une « patineuse », mue par le piétinement d'un cheval sur un plan incliné, et il est rare que l'on entende aujourd'hui le bruit cadencé du fléau en traversant un village.

Vers 1860, lorsque les batteuses se multiplièrent, on put espérer un moment que les journaliers trouveraient une compensation dans l'extension des emblavures de lin. Non seulement il n'est pas de plante qui entraîne autant de frais de main-d'œuvre (Marchand les évaluait en 1854 à 354 francs par ha., contre seulement 189 pour la betterave, 151 pour le blé et 127 pour le colza)[2], mais les façons qu'elle exige se placent à des époques laissées libres par les autres cultures. On la sarcle et on l'arrache avant la récolte des céréales, on la ramasse après la moisson sur les champs où on l'a fait rouir. Surtout, le teillage vient ensuite occuper tout l'hiver : ce serait, pensait-on, l'emploi des batteurs inoccupés. En fait, on constata en 1864 que, dans l'arrondissement du Havre, « le plus riche, celui qui compte le plus de villes, où de grands travaux constamment en cours d'exécution font un appel incessant aux populations de la campagne, ces populations ont résisté à l'entraînement général, et cela grâce à la culture du lin développée dans ce même arrondissement sur une très vaste proportion ». Les batteurs s'étaient faits écoucheurs, gagnant plus que leur fléau avait jamais pu leur rapporter[3]. Mais cette ressource fut de courte durée. Des usines se montèrent pour séparer mécaniquement de la chènevotte les fibres libériennes ; quand elles se fermèrent en 1869, les fermiers renoncèrent longtemps à une culture aussi aléatoire, aussi coûteuse. S'ils y reviennent maintenant, ils ne font plus rouir ni teiller les tiges dans le pays ; c'est du lin brut qui est expédié des environs de Fécamp, de Fauville, dans les usines du Nord. Les journaliers cauchois ont perdu les 300 à 350 francs de salaire par ha. que représentait, vers 1855, la préparation des textiles.

Dès lors, quelle occupation leur reste-t-il l'hiver? Les riverains des forêts peuvent se louer comme bûcherons et c'est leur occupation dans tous les villages voisins des massifs qui bordent la Seine ou qui entourent le Bray. Les ouvriers qui n'habitent pas trop loin

[1] Fouché, 178, p. 615. *Ann. N.*, 1878, p. 342 ; 1883, p. 36, 52.

[2] Marchand, 201, p. 331, 349, 365, 369.

[3] De la Londe du Thil, 198, XXIII, p. 130. Dans la région d'Elbeuf, on constatait en 1863 que « la culture du lin, très étendue depuis dix ans, retient les femmes dans les campagnes » (*Ann. N.*, 1863, p. 277).

des sucreries tâchent de s'y faire embaucher pendant la fabrication ; quelques-uns tirent de la marne, des silex pour l'empierrement des routes, des moellons pour les digues de la Seine. Mais ce n'est là, forcément, qu'une minorité. Aux autres, le fermier ne peut proposer que de menus travaux : brasser son cidre, ébrancher les arbres des fossés, débiter le bois, réparer les armures des pommiers, arranger les haies, curer les fossés ; pour ces courtes besognes, ces « ravaudages », il n'a pas souvent besoin d'autres bras que de ceux de ses fils ou des domestiques qu'il engage à l'année ; s'il va chercher un auxiliaire au dehors, ce n'est point pour longtemps. L'ancien batteur, l'ancien écoucheur sont souvent réduits à chômer ; pour eux — c'est là l'opinion générale — la mauvaise saison, de décembre à mars, est vraiment dure s'ils n'ont pu ou su économiser sur les salaires de la moisson. Cette inactivité forcée de l'hiver est, aux yeux de beaucoup, la cause principale de l'exode des journaliers.

Par surcroît, ils sont de moins en moins employés l'été. Évidemment, comme leur nombre ne cesse de diminuer, le fermier se plaint à bon droit de n'avoir pas assez de main-d'œuvre pour ses façons, ni surtout pour sa récolte ; mais, comme ces travaux coïncident à peu près dans toutes les exploitations, chaque ouvrier ne serait plus occupé que si la culture devenait plus intensive et le réclamait du début à la fin de la belle saison [1]. Or, sauf dans le Vexin, il n'en est nullement ainsi. Sur la plus grande partie des plateaux limoneux, l'étendue consacrée aux plantes sarclées a diminué de moitié depuis quarante ans. Les emblavures de colza se sont réduites dans la proportion de 3,5 à 1 ; les progrès récents, très localisés et incertains dans leur avenir, du lin et de la betterave sont loin de compenser cette diminution. Pour le blé, l'avoine, les Légumineuses qui couvrent la plupart des terres labourables, les façons prescrites aujourd'hui par les usages locaux sont presque exactement les mêmes qu'au temps de Marchand. Dans leur intervalle, le fermier a besoin de moins de sarcleuses, d'autant qu'il possède souvent des houes à cheval ; les femmes trouvent moins souvent de l'ouvrage, sinon comme lavandières ou couturières. Voilà pourquoi les jeunes filles vont à la ville se mettre en service ou entrer dans les filatures.

La moisson même est plus rapide qu'il y a un siècle. Les vieillards se souviennent encore de l'époque où elle se faisait à la faucille. Dans la France de l'Ancien Régime, il était interdit de faucher les blés, d'abord parce que la faux, croyait-on, « agitant l'épi avec violence,

[1] Cf. à ce sujet les remarques de Vandervelde, 233, p. 113.

en fait jaillir les grains qui sont en pleine maturité »[1], ensuite parce que l'usage réservait aux « pauvres particuliers », pour réparer leurs toitures ou se chauffer, le chaume qui restait en terre jusqu'en septembre[2]. Mais les Picards avaient passé outre à ces prohibitions et, par leurs migrations d'été, introduit l'usage de la faux aux environs de Paris[3]. Il se répandit pendant la Révolution, lorsqu'avec un personnel amoindri par la guerre on dut hâter la moisson pour envoyer du grain aux armées et aux villes[4]. Non seulement, en effet, la faux laisse au cultivateur des pailles plus longues, mais encore elle lui permet de réaliser sur la main-d'œuvre une économie qu'on a parfois évaluée à un cinquième. Dans l'Eure-et-Loir, où l'on remarquait en 1811 la diminution du nombre des moissonneurs, on attribuait « cette circonstance à l'habitude nouvellement adoptée par les fermiers de faucher une partie de leurs blés qu'ils faisaient auparavant abattre avec la faucille ; elle a considérablement diminué le besoin de bras »[5]. Il en fut certainement de même dans la Normandie orientale où cet usage, dans sa lente propagation, pénétra vers 1825 jusque dans le Bray, la région la moins ouverte aux innovations cul-

1 Arrêt du Parlement de Paris du 2 juillet 1786, renouvelant les anciennes défenses à l'occasion des laboureurs qui, depuis quelques années, avaient introduit dans les bailliages de Laon et de Chartres l'usage de faucher les blés au lieu de les scier (Isambert, 365, XXVIII, p. 211).

2 Au début de la Révolution les habitants de Ribémont, dans l'Aisne, se plaignirent de ce que « les laboureurs ne se conforment pas aux arrêts et réglements qui ordonnent que les blés seront sciés à 3 pieds 2 pouces et de ce que, au contraire, ils les fauchent comme l'herbe des prairies, ce qui empêche les habitants de se procurer de quoi couvrir leurs maisons » (*Procès-verbaux des Comités d'Agriculture...*, 480, I, p. 394).

3 D'après un mémoire de Coupé, en l'an III (158), la faucille est généralement employée en France ; son usage est préférable à celui de la faux ; mais, quand on n'a pas le temps ou quand les bras sont rares, il faut recourir à la faux, « en usage notamment entre la Somme, l'Oise, l'Escaut et la Sambre... Depuis longtemps des moissonneurs picards sont venus faucher ainsi des avoines aux environs de Paris, et l'année dernière, quelques bas-normands y ont fauché des seigles et des blés ». Parmi les 4 700 « aoûteux» qui, en 1811, venaient chaque année dans la Seine-et-Marne du Nord, de la Champagne, de la Côte-d'Or, de la Lorraine, il n'y avait que 150 faucheurs de blé ; or tous venaient de l'Aisne (Arch. Nat., F[20] 435). C'étaient aussi des « Artésiens » qui, vers 1835, faisaient la moisson avec la sape dans la région d'Ouville-sur-Saâne (Moll, 210, IX, 1836, p. 93).

4 En l'an III, on voit le Comité d'Agriculture et des Arts s'occuper de l'acquisition de 30 000 faux de Styrie, pays d'où elles venaient en grande partie (Lettre du Conseil général de la commune d'Auxerre, 21 nivôse an II, Arch. Nat., F[11] 223[3]) et de l'installation d'un atelier de faux au Faubourg Saint-Antoine (17 prairial et 29 thermidor an III, F[10] 5). Cf. F[1c] III, S. Inf., 8 : circulaire du département aux districts, germinal an III ; et tableau de l'arrondissement de Dieppe, an X : « Depuis quelques années, on commence à faucher le blé ; les cultivateurs y trouvent de l'économie, la paille qu'ils récoltent a un quart de plus en longueur et la moisson est plus tôt resserrée ».

5 Arch. Nat., F[20] 434.

turales [1]. — Les aoûteux furent alors, il est vrai, dédommagés dans une certaine mesure par la pratique des « vieillottes », inventée par un paysan de Gerville en 1769 et généralisée dans le Caux après cet été de 1816 où des pluies continuelles firent germer les blés étendus sur un sol détrempé. Depuis lors, on relève et on incline l'une vers l'autre 8 ou 10 gerbes pour former un cône sur lequel on renverse et on étale deux javelles ; la pluie glisse sur cette couverture et descend jusqu'à terre sans atteindre les épis du milieu ni rester sur ceux de la périphérie ; quelques heures de soleil suffisent à sécher le tout. C'est là un dispositif utile partout, mais absolument imposé à la Normandie par la fréquente humidité des étés. Il exige par ha., dans les années moyennes, deux journées d'homme et deux journées de femme [2]. Il retient donc les « aoûteux » pendant une partie du temps laissé libre par la substitution du fauchage au sciage. — La même crainte des étés pluvieux, le désir de hâter la moisson sous un climat aussi variable que celui du Caux ont fait étudier depuis longtemps les machines à moissonner : « il n'est peut-être pas de contrée où il soit plus utile que celle-ci, où le sol est généralement froid et la récolte tardive, de faire vite pour faire bien » [3]. Mais les types examinés furent longtemps peu pratiques : ce fut seulement en 1875 qu'à la scie animée d'un mouvement de va-et-vient, inventée par Mac Cormick en 1831, s'ajouta la mise en javelles automatique qui rendit seule son emploi avantageux. Encore ces machines restèrent-elles longtemps fort chères, d'un emploi trop délicat pour qu'on pût les confier à des ouvriers négligents ou intéressés à les détruire. En 1878, il y en avait seulement dans la Seine-Inférieure 259, d'une valeur moyenne de 1 000 francs, et en 1892, 756 [4]. Depuis lors, leur prix s'est abaissé ; une moissonneuse simple à un cheval, tranchant 1^{m},20, ne coûte plus aujourd'hui que 500 francs ; aussi leur emploi se propage-t-il. Si l'on n'en achète pas, du moins loue-t-on dans les moyennes exploitations les moissonneuses que des entrepreneurs conduisent de ferme en ferme. Depuis quelques années, le mouvement semble s'accélérer, infiniment moins vite sans doute que dans l'Artois où, grâce aux syndicats, le plus modeste ménager cessera bientôt de manier la faux, mais d'une façon très sensible, surtout depuis qu'un nouveau perfectionnement a per-

[1] Dergny, 377, p. 23.
[2] Lemoine, *N. agric.*, II, 1844-1845, p. 14 ; Marchand, 202, p. 564, 845 n. 1.
[3] D'Iquelon, *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXIX, 1877, p. 279 ; cf. Mésaize, *ibid.*, XVIII, 1855, p. 470.
[4] Lesouef, *Extr. tr. S....*, XXVIII, 1875, p. 534 ; Fouché, 176, XXX, p. 615.

mis de relever devant la scie les blés versés pour lesquels on ne pouvait naguère se passer des aoûteux. Dans les plaines du Caux et surtout autour des grandes fermes du Vexin, ceux-ci sont certainement embauchés moins longtemps aujourd'hui qu'il y a vingt ans ; leurs services ne sont plus aussi indispensables : c'est là encore une cause de dépopulation, d'une action très lente, mais qui ne pourra que se renforcer dans l'avenir.

Il en est de même du « couchage en herbe » des terres labourables, du moins sur les plateaux limoneux. L'étendue que, depuis quinze à vingt ans surtout, il a dérobée à la culture est encore faible, mais elle s'accroît de jour en jour. Toutefois, ce n'est guère encore que dans le Bray et, à la rigueur, dans les régions voisines de Formerie ou de Lyons, qu'on peut le rendre responsable en partie de l'exode rural. Dans le Bray, son influence a dû s'exercer dès les premières années du XIX[e] siècle ; elle est indéniable dans des communes comme Pommereux, où les herbages se sont accrus depuis 1828 dans la proportion de 1 à 5, comme Le Thil-Riberpré, dont ils occupent presque tout le territoire. Ces glaises, jadis labourées à grand'peine, sont aujourd'hui couvertes de pâtures, où il suffit de quelques journées pour engraisser le sol, égaliser la végétation, curer les fossés, abattre les pommes. D'immenses « bouveries », aux environs de Ferrières, d'Hodeng, de Serqueux, sont confiées à de rares « gardiens », presque uniquement chargés de surveiller et de traire les vaches à l'engrais ; pour les soins plus délicats que réclament les laitières, les grandes exploitations de Gournay, de Vesly, d'Heudicourt, de plusieurs autres villages du Vexin, appellent non les gens du pays, mais bien des vachers Suisses [1]. Il est vrai qu'il faut couper, et couper rapidement, le foin sur une partie des terres où jadis on sciait le blé, mais les faneuses, les rateleuses, maintenant à bon marché, deviennent d'un usage général. Sauf durant quelques semaines de juin et de juillet, l'herbager n'utilise qu'un personnel très restreint. Dans le Bray, comme dans l'Auge et le Cotentin, le développement de l'élevage s'est opposé à celui de la population.

Ce n'est donc pas seulement l'hiver, c'est aussi, dans une moindre mesure il est vrai, pendant la belle saison, que les fermiers normands ont moins besoin qu'autrefois d'auxiliaires temporaires. Pour ceux-ci, les périodes de chômage se sont allongées et multipliées. Surmenés au moment des récoltes, il leur faudrait le don

[1] Le recensement de 1906 a trouvé à Vesly 12 Suisses établis avec leurs familles, et 38 à Gournay, non compris ceux de Ferrières.

d'ubiquité pour que la fenaison et la moisson se fissent partout assez vite ; en autre temps, sauf là où les cultures sarclées sont assez étendues, ils peuvent n'être employés que deux ou trois jours par semaine pendant des mois entiers. C'est cette inactivité forcée que les ouvriers objectent quelquefois à ceux qui voudraient les garder au village. Est-ce un prétexte ? Des instituteurs depuis longtemps en fonctions dans la même commune, des curés de campagne très informés des besoins matériels de leurs ouailles ne le pensent pas ; ils croient que beaucoup de tisserands seraient restés au pays si la culture avait pu les occuper plus de six mois[1] ; ils affirment que l'hiver est dur loin des bois ou des usines, que les moissonneuses et les faneuses diminuent déjà le besoin de main-d'œuvre. Un fait vient confirmer leurs dires : c'est la différence entre le taux des salaires dans le Vexin et dans la vallée de la Seine. A Villers, près de Gaillon, les ouvriers agricoles gagnent environ un cinquième de plus qu'à Coudray, entre Ecouis et Étrépagny. Ils sont payés l'hiver 2 fr., 50 à Saint-Marcel, près de Vernon ; 2 fr., 50 à 3 francs à Saint-Aubin-sur-Gaillon ; 2 fr., 50 à Saint-Cyr-du-Vaudreuil ; 3 francs à Pitres et à Grand-Couronne ; or, par contre, ils ne touchent au même moment que 2 fr., 25 à Coudray et à Grainville, 2 francs à Richeville et nulle part plus de 2 fr., 50 dans le Vexin. D'où vient cet écart ? De ce que, aux environs d'Étrépagny, ils sont presque constamment occupés dans les champs de betteraves et les sucreries, tandis que les petits propriétaires de la vallée de la Seine, faisant presque toute leur besogne eux-mêmes, ne les appellent qu'à de rares intervalles, ne leur proposent que des « bricolages » : ils ne peuvent donc se contenter de gains aussi faibles que ceux du Vexin. Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'à Grainville, sur le plateau qui domine Fleury, ils touchent 0 fr., 25 de moins chaque jour dans les grandes que dans les petites exploitations : c'est qu'à la différence de celles-ci le travail est assuré toute l'année dans celles-là. Pour une raison analogue, le domestique, quoique plus tenu, est toujours moins payé qu'un journalier nourri à la ferme. L'ouvrier se résignerait à une rémunération très minime, s'il pouvait compter sur elle du commencement à la fin de l'année. Or il n'en est rien. Les progrès du machinisme et, dans le Bray, l'extension des herbages le font chômer de plus en plus fréquemment. Quand on constate que

[1] Cf. : « Le chômage de l'hiver, depuis la ruine du tissage à la main, a chassé les meilleurs ouvriers qui ne peuvent arriver à gagner en quelques mois dans la culture un prix suffisant pour entretenir leur famille » (Lange, *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, 1894, p. 617).

son salaire s'est considérablement relevé depuis un siècle, on ne doit pas oublier qu'il rencontre de moins en moins souvent l'occasion de le gagner. C'est cette irrégularité de l'embauchage qui le pousse à émigrer vers les usines des villes.

Elle n'est pas compensée, en effet, par le taux des salaires. Celui des domestiques ne dépasse guère, dans le Caux, 350 ou 400 francs pour le premier d'entre eux, le charretier ; 320 francs pour ses aides, 150 francs pour les garçons de cour [1]. S'ils sont mariés et si la femme ne trouve pas à s'employer constamment, c'est la gêne et presque la misère : tel est le cas, par exemple, à Sotteville-sur-Mer d'une dizaine de familles qui ont chacune de 5 à 6 enfants en bas âge, de bien d'autres à Paluel, Grainville-la-Teinturière, Thiédeville, etc. Pour les ouvriers, les salaires varient de l'un à l'autre et de commune à commune dans une assez forte proportion. Cependant on peut considérer comme une moyenne pour le Caux les chiffres de 2 fr., 50 à 3 francs l'été, de 2 francs à 2 fr., 50 l'hiver, chiffres qu'il faut réduire d'un franc dans le cas fréquent où l'ouvrier prend ses repas à la ferme [2]. Les maxima se rencontrent près de Rouen et des grandes villes qui attirent la main-d'œuvre ; les minima, dans les régions voisines d'Yvetot et de Luneray où l'industrie domestique n'est pas complètement abolie : les tisserands qui, tout en abandonnant le métier, n'ont pas voulu quitter le village y abaissent les salaires qui, nourriture comprise, ne dépassent pas 1 franc à 1 fr., 50, sauf durant la moisson. Ce qui les relève, ce sont les travaux d'été à la tâche. Hommes, femmes et enfants se mettent alors en « allou » ; ils louent leurs services à forfait, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entrepreneurs, — intermédiaire onéreux, car, aux environs de Bolbec, l'entrepreneur qui réunit de quinze à trente personnes pour sarcler le lin ou les betteraves, repiquer le colza et ramasser les pierres, ne les paie pas plus d'un franc sans nourriture. Pour la moisson, le chef du « chantier »

[1] Dans le Vexin, les domestiques sont plus payés : 550 à 600 francs pour le berger et le maître charretier, sorte de contremaître, 360 à 420 francs pour la plupart des autres serviteurs, 300 francs pour les servantes.

[2] Les fermiers du Caux mangent presque toujours à la même table que leurs domestiques et leurs journaliers ; il est vrai qu'ils y restent parfois après le départ de leurs auxiliaires. Il en est tout autrement dans les grandes exploitations du Vexin où les ouvriers ont leur réfectoire. Tout en laissant à désirer dans certaines, la nourriture y est souvent supérieure à celle que les journaliers ou même les petits cultivateurs trouvent chez eux : le matin, une soupe aux légumes ou un demi-bondon de Neufchâtel avec la « goutte » d'alcool, à midi de la soupe grasse avec de la viande chaude (5 ou 6 fois par semaine du porc), des légumes, quelquefois le café lors de la moisson ; le soir, de la soupe avec un ragoût de viande aux pommes de terre.

groupe 12 ou 15 « valets » et « filles d'août » ; il les installe dans un des bâtiments de l'exploitation, où sa femme fait la cuisine et dispose des lits fort sommaires ; suivant les conventions ou les usages locaux, le fermier donne du cidre, des pommes de terre, du beurre. Le blé une fois coupé et rentré dans la grange, il se réunit à ses compagnons de quelques semaines dans un joyeux festin, la « passée d'août », ou bien il leur donne pour la fêter entre eux des victuailles, pain, oie ou dindon, sans oublier l'eau-de-vie naturellement, et l'on rencontre par les routes les aoûteux entassés dans un chariot avec leurs paillasses, leurs vêtements et leurs faux. La somme qu'ils rapportent chez eux varie avec la durée et la nature du travail entrepris ; pour les cinq ou six semaines de la moisson, elle est de 90 à 110 francs pour le faucheur, de 50 à 60 pour la ramasseuse. Parfois l'ouvrier et son aide, femme ou adolescent, s'engagent pour toutes les besognes de l'été, le battage du colza, la récolte du foin et des céréales, soit pour environ deux mois et demi ; ils reçoivent alors, à Thiédeville, s'ils n'ont pris que leur cidre à la ferme, 220 francs et 165 kgr. de blé : c'est là un reste du salaire en nature usité au début du XIX[e] siècle dans le Bray et le Vexin, sur le littoral de la Manche et aux environs de Rouen[1]. Beaucoup convenaient jadis de « faire le mois d'août au grain ou à la gerbe ». A Heudicourt, ils recevaient par hectare de fourrage 50 litres de méteil, 100 litres par hectare d'avoine et 150 litres pour le blé ou le seigle. Chaque ménage gagnait ainsi de quoi faire lui-même son pain toute l'année et, de plus, il possédait une réserve de grains qu'il vendait peu à peu, au fur et à mesure de ses besoins[2]. Aujourd'hui nombre de propriétaires ont imposé à leurs fermiers, lors de la signature du bail, de faire faire la moisson « à l'argent », afin que toute la paille reste sur le fonds pour l'entretien du bétail et la fumure des terres[3]. Les aoûteux, de leur côté, préfèrent souvent toucher des espèces, — malheureusement, car les 200 ou 240 francs qu'ils reçoivent d'un seul coup risquent d'être dépensés trop vite. Il en est de même pour les 60 francs que leur valent par hectare, outre la nourriture, les trois façons des betteraves[4] et pour les 40 francs de l'arrachage dans les plaines d'Étrépagny ; pour résister aux tentations que provoque cet afflux subit d'argent, il leur faudrait

[1] Arch. S. Inf., M 2.

[2] Fricotté, monographie manuscrite d'Heudicourt.

[3] Dergny, 377, p. 25.

[4] L'emploi des machines tend à se généraliser pour la première façon et à diminuer les salaires.

une tempérance, une prévoyance dont les fermiers ne leur donnent pas toujours l'exemple.

Il est fort difficile de calculer leur revenu annuel et de le comparer à leurs dépenses [1]. A Saint-Aubin-sur-Gaillon, on estime qu'un ouvrier rapporte chez lui 450 francs par an et sa femme 250 si elle est couturière ou lavandière ; de ces 700 francs, il faut défalquer 200 francs pour la nourriture, 100 francs pour le loyer et les impôts. Dans ces conditions, c'est presque l'aisance. Mais si des enfants en bas âge retiennent la mère au logis et réduisent les ressources au gain du père, l'assistance publique intervient fatalement ; dans les familles nombreuses, on ne peut presque jamais manger de viande [2]. A Saussay-la-Vache, dans le Vexin, on considère comme insuffisants les 90 francs mensuels donnés dans les grandes fermes aux ouvriers qui logent et mangent chez eux ; à plus forte raison peut-on croire la vie difficile pour ces ouvriers du Caux qui doivent subvenir aux besoins de leur maisonnée avec un salaire irrégulier, intermittent, de 2 francs à 2 fr., 50. Dans ce pays où les denrées sont chères [3], ils ne peuvent entretenir une famille avec quatre ou cinq sous de

[1] Il serait plus malaisé encore, et presque impossible, de faire ce travail pour le passé et de rechercher dans quelle mesure, depuis un siècle, la progression des salaires a suivi le renchérissement des denrées. Pour beaucoup d'observateurs, le prix de la main-d'œuvre s'est relevé dans une proportion à peine suffisante, mais on ne peut guère obtenir de précision réelle. Voici cependant quelques chiffres. En calculant le budget d'un tisserand « en temps ordinaire », lorsque la récolte est passable, un fabricant de Rouen évaluait en 1831 le pain, dans les campagnes des environs, à 0 fr., 28 le kilogramme, et le logement, avec l'éclairage nécessaire pour les veilles de l'ouvrier, à 32 fr., 60 par an (Villermé, 258, I, p. 146). Vers 1840, le prix moyen du kilogramme de viande de boucherie était de 1 fr., 10 aux environs de Rouen (*Extr.-tr. S. Agric. S. I.*, XI, 1841, p. 591). Vers 1865, Marchand estimait que dans le Caux les gages des domestiques, valets de ferme ou garçons de cour, bouviers et charretiers, variaient de 180 à 350 francs ; ceux des bergers, de 120 à 320 francs ; des servantes, de 100 à 250 francs ; des filles de basse-cour, de 90 à 180 francs, non comprises quelques gratifications. Le salaire des journaliers était de 1 franc à 1 fr., 30 nourris, et de 2 fr., 25 à 2 fr., 50 sinon : ce sont à peu près les prix actuels aux environs d'Yvetot. Marchand attribuait à leur faiblesse la rareté de la main d'œuvre (202, p. 127).

[2] Picard, monographie manuscrite.

[3] Prix de diverses denrées en 1905 (*Statistique agricole annuelle*, 1905, 209, p. 91 et 96).

	Seine-Inférieure.	Moyenne de la France.	Rouen.	Paris.
	—	—	—	—
Pain blanc (au kilogramme).	0,31	0,33	0,30	0,33
— bis-blanc.	0,30	0,29	0,22	»
— bis.	0,26	0,26	»	»
Viande de bœuf.	1,69	1,59	1,41	1,11
— vache.	1,64	1,49	1,32	»
— veau.	1,93	1,77	1,79	1,47
— mouton. . . .	2,03	1,90	2 »	1,43
— porc.	1,58	1,55	1,40	1,26
Charbon de terre (quintal). .	4,42	4,34	»	»

l'heure que s'ils sont constamment occupés, ce qui n'est pas, et si la mère peut s'employer au dehors. En 1863, dans une période où l'agriculture venait de relever le prix de la main-d'œuvre [1], un membre de la Société d'agriculture de Rouen écrivait que « même dans le département de la Seine-Inférieure le pain est pour ainsi dire le seul aliment des populations rurales. Un ouvrier robuste de nos campagnes consomme dans sa semaine de 9 à 10 kgr. d'un pain compact et il n'achètera pas plus d'un demi-kgr. de viande ; du poisson salé, du beurre, des œufs complètent son régime quand son état de fortune le lui permet ; mais le pain reste toujours son principal aliment » [2]. Dans beaucoup de ménages, l'ordinaire n'a pas changé ; le journalier boit peut-être plus d'alcool, mais il ne mange guère plus de viande ; il s'attable chaque jour devant le ragoût de pommes de terre, les harengs saurs, le fromage de Neufchâtel ; le broc ne contient que du cidre très coupé d'eau, de la « boisson ». S'il n'est pas d'une sobriété rare en Normandie, si ses enfants ne sont pas en âge de gagner quelques sous à repiquer le colza ou à sarcler les betteraves, ils tombent à la charge de la commune. Naturellement ils ne sont pas tentés de reprendre cette vie quand ils reviennent du service militaire [3].

Le village même leur devient de moins en moins hospitalier. Ne recevant leurs loyers que fort inexactement, les propriétaires ont détruit un très grand nombre d'habitations ouvrières ; ils les ont rasées ou les ont transformées en bâtiments d'exploitation ; les quelques ares plantées de pommiers et de pommes de terre ont été réunis aux cours des fermes voisines. A Ricarville, plus de douze maisons ont été démolies depuis quinze ans et l'herbe des masures a effacé leurs traces. A Beuzeville-la-Guérard, il n'y a plus que 60 maisons au lieu de 83 en 1856. A Blainville-Crevon, on constate la disparition de vieilles constructions en terrage et, à Criquiers, d'une foule de petites chaumières qui bordaient la forêt ; de même à Sainte-

[1] « Après la guerre de Sébastopol, les gages des domestiques furent généralement augmentés. Avant cette époque, un charretier gagnait de 180 à 240 francs ; un domestique de cour, de 150 à 180, quelquefois 200 francs ; une servante, 90 à 130 francs, quelquefois, mais rarement, 150 francs. Depuis, les charretiers sont payés de 300, 350 jusqu'à 380 francs ; quelques-uns obtiennent même 400 francs par an. Les domestiques de cour ont de 280 à 340 francs ; les servantes, de 230, 250 à 300 francs » (Dergny, 377, p. 22 ; écrit en 1870).

[2] Houzeau, *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXII, 1863, p. 391.

[3] A Saint-Aubin-sur-Gaillon, on a calculé en 1900 que, sur 100 fils d'ouvriers agricoles, 42 seulement restent fidèles à la culture, 26 se mettent au service de l'industrie, 16 du commerce, 6 de l'État, 4 des compagnies de chemin de fer ; sur 100 filles, 15 restent dans l'agriculture, 70 vont dans l'industrie et 7 dans le commerce (Picard, monographie).

Geneviève-en-Bray, où l'on remarque qu'il y avait toujours de très nombreuses familles dans ces taudis, à La Hallotière, à Alvimare, à Paluel, aux Grandes-Ventes, à Isneauville, à Fresles, à Saumont-la-Poterie, à Yville-sur-Seine, à Fresne-l'Archevêque, sur tous les points de notre région. C'est là une conséquence de la dépopulation, mais c'est aussi une des causes qui la provoquent actuellement et l'une des plus pressantes, ici comme dans d'autres parties de la France. Tant de maisons ont été démolies qu'aujourd'hui, dans bien des communes, il n'y aurait pas de place pour de nouveaux ménages de journaliers ; au moment de s'unir, ils trouvent difficilement un foyer où fonder une nouvelle famille. Le fait est si certain que des propriétaires du Vexin, désireux de conserver près d'eux la main-d'œuvre nécessaire l'été, acquièrent quelques-unes de ces chaumières qui seraient démolies et y établissent leurs auxiliaires sans trop se soucier du loyer.

La démolition des maisons ouvrières, la faiblesse des salaires, surtout la fréquence et l'augmentation des chômages, voilà les causes qui poussent les journaliers vers les villes et les usines. Ce sont des motifs assez sérieux pour qu'on n'espère pas les retenir en leur vantant les charmes de la campagne. Leurs fils ne savent que trop combien la vie y devient dure et incertaine du lendemain ; à tort ou à raison, ils croient l'existence plus assurée et plus facile à Rouen, à Paris et nul ne les empêchera d'en faire l'expérience ; plus un enfant sera intelligent et actif, moins on pourra le retenir par des déclamations et des idylles qui ne lui feront pas prendre le change. On peut regretter que les fermiers ne trouvent plus pour les façons et la récolte qu'une main-d'œuvre insuffisante et de qualité inférieure ; mais on ne peut s'abuser sur la gravité du malaise économique qui, depuis la décadence de l'industrie domestique et du battage au fléau, a précipité l'exode rural et l'a rendu incoercible. Si le village normand se dépeuple, c'est qu'il n'y a plus de place pour autant d'habitants qu'en 1840.

IV. — LE SENS DES MIGRATIONS.

1° Les migrations temporaires.

Beaucoup de communes seraient encore plus désertées si quelques-uns de leurs habitants n'allaient chercher ailleurs, soit chaque été un supplément de ressources, soit chaque jour un emploi régulier pour leur activité.

Les cultivateurs du Caux ne peuvent pas compter pour les aider pendant la belle saison sur tous les ouvriers agricoles dont les chaumières avoisinent leur exploitation. Comme nulle part en Normandie orientale les salaires ne sont plus bas, nombre de journaliers vont s'engager ailleurs de juin à septembre ; de même les tisserands, qui gagnent à peine 1 franc ou 1 fr., 25 par jour et qui ne vivraient pas sans le produit de la moisson, émigrent vers les régions où elle est le plus payée. Ils cherchent à la combiner avec d'autres travaux agricoles, avec la fenaison ou avec l'arrachage des betteraves pour grossir le plus possible le pécule qui leur permettra de passer l'hiver ; or le Caux n'a guère de prés fauchés et les emblavures de racines sucrières y sont encore restreintes. Aussi, des environs de Thiédeville, de Doudeville, d'Yvetot, ils se déplacent l'été dans un rayon de 10 lieues ; de Berville-en-Caux, quinze à vingt familles partent chaque été vers Étrépagny. Les prairies des alluvions de la Seine, entre Caudebec et la forêt de Brotonne, ne pourraient être dépouillées à temps si les Cauchois ne venaient prêter leur concours aux habitants de Vatteville, de Saint-Nicolas-de-Bliquetuit. Mais la plupart vont vers l'Est, dans le Bray et le Vexin. Les Cauchois se louent pour la fenaison près de Bures, de Neufchâtel, de Forges ; lorsque le moment est venu de couper le blé, beaucoup remontent pour la moisson vers Auffay, Saint-Saens, Buchy et dans le Vexin où ils travaillent pour les sucreries à l'automne. Quelques-uns se fixent dans ces pays, là où la main-d'œuvre est plus chère, les exploitations plus morcelées ; à la Neuville-Champ-d'Oisel, on constate l'établissement de nombreux Cauchois. Mais la plupart reviennent l'hiver à la ferme ou au métier, plus riches de deux ou trois cents francs. C'est une émigration analogue à celle des Artésiens ou de ces « Camberlots » que l'on voit affluer pendant la moisson dans la Brie et la Beauce. Peut-être fut-elle provoquée, comme celle des Flamands [1], par la décadence de l'industrie rurale : seulement les ouvriers tisserands sont restés en moins grand nombre près d'Yvetot, et le phénomène présente infiniment moins d'ampleur que dans ces pays du Nord où la petite culture créa une attache si durable entre l'homme et la terre. Parmi les étrangers, les « horsains », qui viennent l'été dans le Vexin et le Bray, les Cauchois sont beaucoup moins nombreux que les Picards, les Artésiens, les « Camberlots », et surtout que les Flamands [2]. Dans presque chaque vil-

[1] Demangeon, 517, p. 413 ; Blanchard, 513, p. 507 ; Vandervelde, 233, p. 89.

[2] En 1811, l'arrondissement de Tournai envoyait déjà régulièrement des « aoûteux »

lage du Vexin arrivent en mai de 5 à 20 tâcherons belges ; ils se louent jusqu'en novembre pour biner les betteraves, puis pour les arracher après avoir fait la moisson ; d'autres descendent dans la vallée de la Seine, près de Vernon, de Gaillon, de Pitres, ou vont plus loin sur les plateaux vers l'Ouest, aux environs des sucreries d'Auffay, de Fontaine-le-Dun, de Colleville. Partout où l'on essaie de développer la culture des betteraves, leur endurance et leur acharnement à l'ouvrage ont fait rechercher ces tâcherons penchés dès l'aube sur les guérets. Ils trouvent des rivaux chez les Bretons. Lorsque, vers 1840, on voulut étendre les cultures industrielles aux environs d'Étrépagny et des Andelys, beaucoup de paysans avaient déjà émigré vers les filatures de l'Andelle et on ne put recruter sur place assez de sarcleurs ; alors « on jeta les yeux sur la Bretagne, où les travaux sont moins nombreux, les salaires moins élevés et on provoqua l'émigration bretonne dont notre pays sent aujourd'hui les bienfaits ». [1] Quelques dizaines de journaliers viennent l'été dans la vallée de la Seine et le Vexin où leur emploi permet de ne pas relever les prix de la moisson ; on en voit s'établir en Normandie et les noms celtiques ne sont pas absolument rares sur les registres des mariages ; mais la plupart rapportent leur gain dans les Côtes-du-Nord ou le Morbihan. Pour les travaux d'hiver, les gros fermiers du Vexin sont obligés de recourir à une population flottante de domestiques et de journaliers qui vont d'exploitation en exploitation, et qui viennent quelquefois des environs de Provins, d'Étampes, de Pontoise [2]. C'est une sorte de courant de retour vers ces plaines dépeuplées par l'exode rural, mais un courant très restreint et absorbé tout entier par les grandes cultures.

Sans abandonner le village, même l'été, nombre de paysans n'y ont plus leurs occupations. Chaque matin, des plateaux qui dominent Rouen, Barentin, Lillebonne, Montivilliers, on voit descendre vers les centres industriels des groupes d'hommes, de femmes, d'enfants qui remontent seulement le soir, lorsque l'atelier s'est fermé. Un quart des ouvriers de Lillebonne habitent dans les envi-

dans la Seine-Inférieure (Arch. Nat., F[20] 434). Il venait aussi de l'Orne, en 1808, des moissonneurs l'été, des écoucheurs de lin et de chanvre l'hiver (F[20] 435).

[1] Coutil, *Notice biographique sur M. Legrand, de Guitry* (*Recueil tr. S. libre agric. Eure*, 3e série, VIII, 1863), p. 135 : cf. *Ann. N.*, 1867, p. 133. Il semble que cette immigration fût plutôt renforcée que provoquée. Dès 1456, on voit à Déville deux Bretons « qui renouvelèrent la vigne de terre franche et houèrent les ronces d'entour » (De Beaurepaire, 123, p. 456 n.). La colonie bretonne du Havre est ancienne et très importante.

[2] Ces nomades sont jusqu'ici rebelles à toute organisation corporative. C'est à grand'peine qu'on tente de fonder à Étrépagny un syndicat d'ouvriers agricoles.

rons, à La Frenaye, à la Trinité-du-Mont, à Mélamare, à Saint-Jean-de-Folleville. Quelques-uns viennent à pied de localités distantes de 5 à 10 km. : de Sierville, on va à Monville et à Pavilly ; de Notre-Dame-de-Franqueville, à Rouen et à Darnétal. D'autres prennent des billets ouvriers, des abonnements de semaine et, grâce aux voies ferrées, Rouen, Le Havre ont pu allonger leur rayon d'attraction sans trop dépeupler les campagnes voisines. Au contraire, depuis que ces migrations journalières sont devenues d'une pratique plus facile et plus générale, les communes les plus proches des fabriques se sont souvent accrues. A 3 km. de Monville, Anceaumeville est tombée de 370 habitants en 1872 à 339 en 1886, mais pour retrouver ensuite 359 habitants en 1896 et 399 en 1906. A Eslettes, près de Malaunay, la progression a été continue de 399 habitants en 1872 à 467 en 1906. Par la ligne de Rouen, on va de Sauqueville travailler à Dieppe : aussi la situation démographique n'a guère varié depuis 1836, les pertes étant équilibrées par l'excédent des naissances. Mais ces ouvriers ne participent plus guère à la vie des champs. Ils n'aident presque jamais le fermier comme le faisaient jadis les tisserands ; ce n'est que rarement, le dimanche seulement. que quelques-uns prennent la faux pour hâter la moisson. Le mineur du Pas-de-Calais peut cultiver quelques lopins de terre parce que la coupe de nuit le laisse libre à trois heures ; mais l'ouvrier des filatures ne revient chez lui qu'à la nuit tombante, avec sa femme et ses enfants aussi tenus que lui. A ses heures de loisir, le dimanche, il ne peut que soigner un petit jardin. C'est la possession de ce jardin, le bon marché des logements qui le retiennent au village et le décident à parcourir plusieurs kilomètres matin et soir. Mais ces liens sont assez faibles et c'est une population très instable que celle de ces ouvriers campagnards ; beaucoup se lassent d'ajouter aux fatigues de l'usine celles du voyage et se rapprochent de leur atelier. A Saint-Martin-du-Manoir, près de Montivilliers, l'instituteur ne peut savoir un an à l'avance quels enfants il aura dans sa classe ; des familles viennent de Manéglise pour abréger la distance qui les sépare des fonderies de Gournay, sur la rivière de Saint-Laurent ; puis elles trouvent le trajet trop long encore et partent pour Gournay, Harfleur et Graville. Dans leur migration, Saint-Martin n'a été qu'une étape : des localités de ce genre ne font parfois que ménager la transition entre la vie de l'ouvrier agricole et celle du citadin. Elles conservent ou augmentent leur population, surtout quand elles sont desservies par une voie ferrée ; mais c'est en étendant l'influence urbaine aux dépens des campagnes plus reculées.

2° Les migrations définitives.

Des paysans qui abandonnent définitivement la terre, beaucoup vont tenter la fortune à Paris. Pour le nombre de ses originaires présents dans la capitale en 1901, 36 696, la Seine-Inférieure tient le cinquième rang, immédiatement après les départements les plus rapprochés, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, et après le Nord et l'Yonne ; ce chiffre représente le vingtième de sa population[1]. La proportion serait probablement plus forte dans le Vexin et dans la vallée du fleuve en amont d'Elbeuf. Mais la plupart des campagnards ne quittent pas la Normandie ; l'industrie et le commerce locaux sont assez actifs pour leur offrir à tous un travail régulier.

Les moindres ruisseaux qui descendent à la Seine se sont bordés de maisons depuis que les filatures ont recherché la force hydraulique. Si les villages ont été aussi dépeuplés, c'est en partie parce que ces rues d'usines se continuaient jusqu'au centre des régions agricoles et y faisaient sentir l'influence de la grande industrie. Des environs d'Yerville et d'Yvetot, les tisserands laissés sans ouvrage n'avaient que quelques kilomètres à parcourir pour être embauchés à Pavilly et à Barentin ; de même ceux de Foucart, de Yébleron, de Bréauté étaient sollicités par la proximité de Bolbec, de Lillebonne. De là, l'accroissement presque ininterrompu de ces villes au XIX[e] siècle. Tandis que la densité de l'arrondissement d'Yvetot s'abaissa de 30 pour 100 entre 1821 et 1906, Lillebonne, simple bourgade de 772 hab. en 1821, devint une ville de 6 180 hab. ; Bolbec passa de 6 949 à 11 588 hab. ; plus de 12 000 se pressent aujourd'hui auprès de la Sainte-Austreberthe en amont de Duclair et plus de 7 000 sur les bords de l'Andelle de Charleval à Romilly ; Elbeuf compte près de 36 000 hab. avec les villages d'où lui vient une partie de la main-d'œuvre de ses tissages. Sur la Manche, Dieppe a aujourd'hui 23 629 hab. et Fécamp 16 737. Mais, quels que soient le nombre de ces points d'attraction et l'importance de certains, la plupart des paysans vont au Havre ou à Rouen. Le Havre est une des villes de France dont l'essor a été le plus rapide au cours du XIX[e] siècle ; de 20 768 hab. en 1821, elle s'est élevée à 132 430, soit un accroissement de 637 pour 100 ; encore faudrait-il ajouter Graville, Sanvic, Sainte-Adresse et Bléville, parties intégrantes d'une agglomération assez resserrée qui rassemble près de 157 000 âmes sur 37 kmq. avec

[1] Turquan, 358, p. 389.

une densité de 42 à l'ha. Rouen s'est accrue moins vite que sa rivale ; très supérieure en 1821 (86 736), elle le lui cède aujourd'hui (118 459) ; mais toute la population du Havre est resserrée dans le voisinage immédiat des bassins et des ateliers de construction. A Rouen, au contraire, non seulement nombre de commerçants, d'employés, d'ouvriers remontent chaque soir vers les hauteurs voisines, plus saines que la dépression où s'amoncellent les vapeurs ; mais les fabriques ont peuplé les vallées de l'Aubette, du Robec, du Cailly, de la Seine de chaque côté de la forêt de Rouvray. Rouen est une de ces « villes tentaculaires » dont les ramifications grossissent plus vite que le centre[1]. En ne faisant état que des localités les plus proches, de celles où l'on arrive par des files presque ininterrompues de maisons[2], on trouve pour cette agglomération environ 201 000 habitants, et cela, en éliminant des bourgs assez éloignés, mais en relations constantes avec Rouen et Darnétal, comme Oissel, Petit-Couronne et Le Houlme.

Si l'on tient compte des bourgs de plus de 1 500 habitants, qui ont le plus souvent un caractère industriel, on constate que la population urbaine de la Seine-Inférieure s'élève aujourd'hui à environ 457 000 habitants sur un total de 863 879. Elle a augmenté de 72 pour 100 depuis 1821.

Or ce progrès vient presque entièrement de l'immigration des paysans. Loin de s'accroître à ce point, les villes normandes se dépeupleraient si elles étaient laissées à elles-mêmes. De 1850 à 1895, la mortalité varia entre 33 et 37 pour 1 000 à Rouen, alors qu'elle n'était que de 26 pour 1 000 à Paris et de 20 pour 1 000 à Londres[3]. De 1886 à 1890, au moment où la proportion ne dépassait pas 22,2 comme moyenne en France et 23,4 à Paris, elle était de 29,8 au Havre, de 33,4 à Bolbec, de 36,4 à Rouen[4]. Sur 5 enfants qui naissent à Rouen, 2 succombent avant leur troisième année. Rouen, la ville de France où périssent le plus d'enfants[5], est aussi l'une des plus ravagées par la phtisie : parmi les agglomérations de plus de 60 000 habitants les plus maltraitées par la tuberculose, Le Havre vient au premier rang et Rouen au quatrième. Ce triste privilège, elles ne le

[1] Augmentation p. 100 de la population de 1821 à 1906 : à Rouen, 36 ; à Sotteville, 414.

[2] Sur les plateaux : Canteleu, Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Bihorel, Blosseville, Mesnil-Esnard. Dans la vallée de la Seine : Amfreville, Saint-Étienne, Sotteville, Petit et Grand-Quevilly. Sur le Robec et l'Aubette : Saint-Léger et Darnétal. Sur le ruisseau de Cailly : Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme et Deville.

[3] Spalikowski, 354, p. 46.

[4] *Ibid.*, p. 54 ; Auger, 333, p. 377 et 406.

[5] Cerné, 338, p. 281 ; Griveaud, 341, p. 95.

doivent pas seulement à l'alcoolisme, mais aussi à la misère, au surmenage des femmes qui restaient, en 1890, 12 et même 14 heures devant des métiers à marche rapide, à l'insuffisance des salaires qui atteignaient seulement 4 francs pour les hommes dans les filatures et 2 francs pour les femmes, non compris les manœuvres, alors qu'il fallait 5 fr., 10 par jour pour nourrir une famille de 4 personnes. Dans la vieille cité d'art, entre Saint-Maclou et la Cathédrale, près de Saint-Hilaire et le long de l'Eau de Robec, les logements ouvriers sont restés tels que Villermé les vit en 1830, les plus malsains de France après les caves des tisserands de Lille : parfois dix personnes s'entassent dans la même chambre qui est louée, malgré son infection, de 10 à 12 francs par mois. « Peu de familles ouvrières ont plus de gain que de dépense : quelques-unes ont un salaire bien juste suffisant et enfin il en est beaucoup qui n'ont pas la somme nécessaire aux besoins de la vie », d'où les progrès de la tuberculose et le taux de la mortalité infantile. Le développement de l'alcoolisme est rendu inévitable par l'insuffisance de la nourriture. Ces conclusions sont celles du directeur du bureau d'hygiène de Rouen, dans un mémoire sur les « *Causes d'extension de la phtisie tuberculeuse dans les populations ouvrières de Rouen et de la Seine-Inférieure* », publié en 1890 par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure[1]. Voilà ce qu'ont trouvé les tisserands et les journaliers immigrés près des usines : on peut admettre qu'ils ne se sont pas tous décidés sans réflexion à quitter le village.

Des agglomérations de ce genre disparaîtraient si elles n'attiraient les populations rurales pour combler les vides à mesure qu'ils se creusent. Elles ne s'amoindrissent point, parce qu'elles absorbent les forces vives des campagnes pour les consumer en deux ou trois générations ; près de la moitié des personnes décédées à Rouen sont des étrangères[2] ; mais, dans une contrée aussi dépeuplée que la Normandie, on peut se demander si le désert que les centres urbains font autour d'eux n'arrêtera pas bientôt leur croissance meurtrière.

[1] Dr Panel, 350, p. 258, 260, 266, 280, 288, 292. Le Dr Leudet écrivait en 1883 : « j'ai eu maintes fois l'occasion il y a 25 ans de constater que, parmi les pauvres de Rouen, les hommes quelquefois, les femmes fréquemment, refusaient toute alimentation animale et sollicitaient l'alimentation végétale. Ils n'en avaient pas l'habitude, disaient-ils. Depuis, l'alimentation animale est généralement acceptée par tous les ouvriers » (244, p. 52).

[2] Spalikowski, 354, p. 48. Lillebonne a passé de 1503 à 6789 hab. de 1790 à 1890; or l'excédent total des naissances, en 87 ans, ne fut que de 380 (Dumont, 339, p. 602).

CHAPITRE XVI

L'HABITATION RURALE

Peu d'études égalent celle de l'habitation en intérêt géographique, mais aussi il en est peu de plus délicates. Certes, on remarque dès l'abord des traces évidentes d'une adaptation étroite aux conditions naturelles. Les matériaux employés sont le plus souvent ceux que fournissent le sol ou le sous-sol dans le voisinage ; les citernes, disposées pour recueillir l'eau des pluies, indiquent qu'il faudrait creuser profondément pour rencontrer les nappes aquifères, et la même conclusion est permise si l'on voit les habitants recourir à des puits communaux. Il est clair que si l'eau suinte dans les moindres excavations, les maisons pourront se disséminer dans la campagne et que cet isolement leur sera moins facile dans le cas contraire. Il est clair aussi que l'homme a souvent cherché pour s'établir les lignes de sources ou les terres les plus complètes, les plus meubles, les plus fertiles. On constate encore comment la disposition de la maison, la place et l'importance relative des bâtiments varient suivant les services auxquels on les destine : la ferme de l'herbager n'est pas la même que celle du cultivateur ; pour apprécier le développement de l'élevage dans une contrée, il est utile de noter quelle est la plus vaste, de la grange ou de l'étable. Souvent même, en notant l'âge des constructions, en examinant lesquelles ont été réédifiées ou agrandies et lesquelles ont été laissées en leur état primitif, on recueillera des données précieuses sur l'évolution de la production agricole, en même temps que sur la diffusion de l'aisance parmi les paysans. Il n'est pas interdit non plus d'apprécier, d'après la surface des cours ou des masures, l'étendue des faire-valoirs, quitte à contrôler cette impression. Mais si l'on voit apparaître aussi nette, aussi patente l'influence, soit du milieu physique local, soit des conditions sociales actuelles, est-ce à dire qu'elle soit exclusive de toute autre? Ne se peut-il point, par exemple, que des détails de construction ou

d'aménagement, que parfois la structure même du village aient été conçus sur un autre sol, sous un autre climat, par une population d'émigrants? ne se peut-il point que les nouveaux venus aient édifié et disposé leurs demeures suivant le type consacré dans leur pays d'origine? que ce type se soit modifié si l'expérience ne permettait pas de le conserver intact, mais sans s'oblitérer complètement? Malheureusement cette recherche porte sur un passé si reculé qu'elle a peu de chances d'aboutir à des résultats positifs. Elle doit cependant être tentée si l'on constate que le jeu des forces naturelles ne suffit pas à tout expliquer. C'est tantôt l'action immédiate du milieu physique, tantôt une influence historique, que l'on trouve en analysant les éléments de l'habitation. Cette analyse, où l'on revoit à l'œuvre toutes les forces qui ont pu agir sur les populations rurales, forme la conclusion naturelle d'une étude de géographie humaine.

I. — LES FERMES.

1. — Les matériaux de construction.

On ne trouve que rarement des pierres de taille dans le sous-sol de la Normandie orientale. Les couches superficielles de la craie sont trop désagrégées, fendillées en fragments trop menus pour qu'on puisse en tirer parti; il existe bien dans les assises crétacées des lits noduleux plus durs, mais ils se rencontrent à une assez grande profondeur au-dessous de la surface des plateaux et leur extraction deviendrait coûteuse. Aussi ne sont-ils, pour ainsi dire, jamais employés dans les régions de limon. Dans le Caux et le Vexin, à part quelques vieilles fermes d'abbayes, on ne voit presque jamais de maisons bâties en craie et cette roche, qui forme le substratum des plateaux sur une épaisseur de parfois 200 mètres, n'apparaît presque jamais dans les habitations rurales. Il faut excepter toutefois celles de la vallée de la Seine. Le long du fleuve, on peut attaquer sans grands frais les bancs résistants qui affleurent dans des carrières ouvertes depuis plusieurs siècles, comme celles de Vernon, de Saint-Pierre-les-Elbeuf, de Caumont. Mais les paysans voisins n'achètent le plus souvent que des blocs peu volumineux, des débris assez menus et irréguliers; beaucoup de murailles sont édifiées en moellons blanchâtres, ne dépassant guère un décimètre carré de section, mal appareillés, à peine unis par un mortier qui laisse souvent leurs interstices béants. On retrouve des aspects assez analogues

dans le canton d'Écos, aux abords des buttes tertiaires. Près de Vesly ou de Fours, le calcaire grossier ne renferme pas les belles pierres à grain fin des environs de Creil ; il est divisé en plaquettes assez minces, parfois assez semblables aux « caillasses » qui constituent la partie supérieure de cet étage. Ces matériaux sont souvent empilés, presque sans ciment, en murs épais où l'on évite de ménager des ouvertures trop nombreuses pour ne pas compromettre la solidité de la masse. Ils contribuent à donner aux villages une apparence archaïque et sordide, d'autant plus que, pour les économiser, on resserre les bâtiments les uns contre les autres, la maison contre l'écurie et l'étable, Çà et là, sur les plateaux, on voit des maisons dont des blocs de grès forment le soubassement. Les grès thanétiens sont taillés partout où l'érosion a laissé subsister ces témoins de l'Éocène inférieur, mais les extractions les plus importantes sont groupées entre Cany et Veulettes ; jadis plusieurs centaines d'ouvriers travaillaient à Malleville, aujourd'hui c'est Gueutteville qui fournit la plupart des grès utilisés dans les substructions des maisons cauchoises. Le pays de Bray a aussi ses carrières ; les lumachelles du Kimeridgien ne sont pas toujours uniquement réservées à l'empierrement, et les dalles gréseuses du Portlandien sont assez recherchées, parce que « les yeux » de cette roche vacuolaire « prennent bien le mortier ».

En somme, les affleurements de ces roches résistantes sont très limités, du moins les affleurements exploitables, et dans presque tous les villages de notre région, il eût été jadis trop onéreux de construire « en dur ». Heureusement, le sol des plateaux est constitué par une terre grasse, qui présente une forte teneur d'argile à plusieurs de ses niveaux (terre à briques de l'assise inférieure, limon fendillé, limon rouge supérieur), ainsi que le « limon de lavage » déposé par le ruissellement. On prit le parti de bâtir avec cette argile, sans même la faire cuire : il suffit de la malaxer, de la mélanger à des brins de paille hachée et on obtient une matière plastique, appelée tantôt pisé ou torchis, tantôt bauge ou tillasse. Pour lui donner une ossature, on emploie le bois, qui jadis était à bon marché ; souvent d'ailleurs les concessions ou les règlements d'usages accordaient aux manants le droit de couper des branches ou d'abattre des arbres pour édifier leur demeure. Sur le pourtour du terrain, on dresse une série de montants qui supportent quatre traverses ; dans l'intervalle, on pose des montants et des traverses plus petits sur lesquels on fixe un lattis. Le pisé est alors appliqué sur cette armature, entre les pièces de bois qui apparaissent à l'extérieur. On forme

ainsi des murs épais de 2, souvent même de 3 décimètres, qu'on enduit parfois de lait de chaux. Tel est le procédé le plus simple et le moins coûteux ; c'est le plus usité à l'Est de la Varenne comme de l'Andelle. Dans le Caux, il ne sert guère que pour les bâtiments d'exploitation, la grange, les étables, le pressoir, le four. Mais pour la maison d'habitation, il se complique et se raffine : la « bauge » est remplacée par le « colombage » ou « galandage ». Dans ce système, les montants sont beaucoup plus rapprochés, leur intervalle n'excède guère 30 ou 40 centimètres ; de plus, le rectangle laissé entre deux montants et deux traverses horizontales est partagé par des barres diagonales qui équilibrent la poussée et donnent plus de solidité à l'ensemble (phot. VI, 1). De fait, les maisons en colombage atteignent sans inconvénient une hauteur très supérieure à celles des murailles en pisé ; les chaumières picardes ou vexinoises, faites en bauge, n'ont qu'un rez-de-chaussée, tandis que l'habitation du fermier cauchois comporte très souvent un premier étage. Elle est construite, d'ailleurs, suivant la même méthode et avec les mêmes matériaux que les vieilles maisons de Rouen ou de Lisieux, dont beaucoup datent déjà de plus de quatre siècles malgré leur élévation. On y remarque aussi comme une recherche d'art. S'il est rare que les poutres soient historiées, ou même ornées de rinceaux et de moulures, elles sont toujours peintes d'un rouge ponceau ou d'un noir qui se détachent sur le blanc de la muraille. Rien n'est plus gai que l'apparition, entre les fines ramures des pommiers, de ces maisons aux couleurs hardies dont toutes les lignes sont mises en saillie par ce bariolage naïf et séduisant. Mais les murailles en colombage, comme les bâtisses en simple torchis, laisseraient passer l'humidité si elles reposaient directement sur le sol. Aussi encastre-t-on souvent les montants dans un soubassement haut de $0^{m},30$ à $0^{m},80$: c'est le « solin », où l'on emploie les matériaux durs de la région, les grès, les moellons calcaires, surtout les silex et, aujourd'hui, les briques. Très fréquemment aussi, les briques et les silex remplacent le bois dans les parties où il faut plus de solidité ou de régularité ; ils forment les angles des bâtiments et presque toujours, chez les paysans quelque peu aisés, ils encadrent la porte et les fenêtres. Dans ce cas, les silex, taillés en cubes de $0^{m},08$ à $0^{m},10$ de côté, sont soigneusement rejointoyés et il n'est pas rare, si les diverses assises du Crétacé supérieur affleurent dans le voisinage, de voir alterner les silex gris et les silex noirs[1]. Du côté où la maison

[1] Près de Fécamp et surtout de Saint-Jouin, beaucoup de maisons sont construites



VIEILLE FERME CAUCHOISE (Normanville, 1766).
L'ancienne maison d'habitation, aujourd'hui convertie en remise,
est construite en colombage et couverte en chaume.



FERME RÉCENTE (Environs de Gaillon).
Les bâtiments ont été reconstruits en briques et ardoises.

est exposée aux vents de pluie, vers l'Ouest ou le Sud, la terre mêlée de paille serait vite désagrégée si on ne la revêtait de planches ou d'ardoises. Quelquefois, dans de vieilles chaumières, cette carapace est composée de minces plaquettes de bois, imbriquées comme les tuiles d'un toit : ce sont les « aissaintes », que jadis les paysans employaient aussi pour couvrir la maison [1]. Mais le plus souvent, ils se servaient de la paille de leur récolte et les baux, ou à leur défaut les usages locaux, spécifient encore quelle part des toitures en chaume le fermier est tenu de renouveler chaque année [2].

Ce type d'habitation, en pisé ou en colombage et en chaume, devient aujourd'hui moins fréquent. Dès 1862, on notait combien l'achèvement du réseau vicinal hâtait sa transformation [3] ; à mesure que les transports étaient plus faciles et moins coûteux, on pouvait recourir à des matériaux étrangers, ou cuire la brique à meilleur compte. Les vieux modes de construction ne sont pas en effet sans inconvénients. Les murailles en bauge ne peuvent s'élever au-dessus d'un rez-de-chaussée, D'autre part, si les édifices en colombage sont plus solides et plus élégants, le bois et l'argile qui les composent se contractent en séchant et laissent souvent des vides où passent des courants d'air, où nichent des portées de souris [4]. L'abondance des montants et des traverses rend les incendies fréquents et terribles ; elle élève le prix de la construction, aujourd'hui surtout que le bois devient rare et qu'au lieu des arbres du pays, on est souvent obligé d'acheter des sapins du Nord. Aussi l'usage de la brique tend-il à se généraliser. Quand on bâtit à neuf, celui du pisé ou du galandage subsiste pour la grange et les étables, non pour l'habitation. Dans les pays riches, il est peu d'exploitations de moyenne importance où la maison ne soit construite en briques ou, parfois, en briques et silex (phot. VI, 2). Les vieilles demeures en colombage ont souvent été jetées bas ; quelquefois on les a laissées subsister, mais pour les convertir en granges ou en remises. En même temps, le fermier cauchois ou brayon a presque toujours obtenu de son proprié-

presque uniquement en silex, dont l'emploi leur permet de mieux résister à la violence des vents marins.

[1] Dans une enquête sur les usages de la forêt de Lyons, sous Philippe-Auguste, on lit : « Burgenses de Lyons et de Bello-Videre [Beauvoir] habent in foresta... et fagum et quercum per liberationem, si faciant domum tectam de escenna » (Le Prevost, 502, I, p. 192).

[2] *Recueil des Usages ruraux de l'arrondissement d'Yvetot...*, 368, p. 19.

[3] Fouché, *Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXII, 1862, p. 149.

[4] Lafosse, 190, p. 54.

faire la substitution au chaume de l'ardoise, achetée dans l'Anjou ou les Ardennes. Le chaume ne se retrouve plus que dans les maisons des manouvriers, ou dans les petites exploitations voisines des forêts d'Eu, d'Eawy, de Lyons. On prétend, il est vrai, que les toitures en paille conservent mieux le grain dans les greniers ; mais elles sont exposées au feu et elles entraînent des réparations constantes dont la charge incombe au locataire. En outre, l'ardoise permet de recueillir l'eau qui ruisselle sur le toit ; une gouttière la conduit dans une citerne d'où on la tire au moyen d'une pompe ou d'un puits. C'est là un avantage capital dans un pays sec, où jadis on était forcé de boire l'eau souillée des mares quand on ne voulait pas recourir à des puits profonds et souvent taris. L'emploi de l'ardoise a réalisé dans l'hygiène rurale un progrès aussi général qu'important.

Mais si l'usage plus fréquent de la brique et de l'ardoise a modifié l'aspect des fermes normandes, il n'a changé en rien les lignes essentielles de leur plan. Dans la disposition des bâtiments, les diversités régionales se sont maintenues aussi nettes que jamais. Toutes les formes peuvent se ramener à deux types essentiels, que nous appellerons, l'un celui de la masure et l'autre celui de la cour. Dans le premier, les bâtiments, isolés les uns des autres, sont disséminés dans une prairie, la « masure ». Dans le second, ils sont plus resserrés ; souvent ils enferment de toutes parts un quadrilatère, et cette « cour » n'est plus couverte d'herbes.

2. — La disposition des bâtiments. Les masures.

Près du Havre, de Fécamp, d'Yvetot, le centre de toute exploitation consiste en une « masure manable », un herbage où se trouvent le logement du cultivateur et les bâtiments ruraux. On lui réserve d'ordinaire le dixième des terres, souvent même une proportion plus forte, et l'on voit fréquemment des masures vastes de plusieurs hectares. Elles sont presque toujours plantées de pommiers entre lesquels vaguent les poulains et les veaux avec leurs mères, les porcs, les troupes d'oies et de canards. Une mare est creusée dans un coin pour abreuver le bétail. Arbres fruitiers et bâtiments sont protégés contre le vent par les « fossés », dont l'enceinte rectangulaire délimite la masure. Comme partout en Normandie, on appelle fossé, non une rigole plus ou moins profonde, mais une levée de terre, une « banque » dressée avec des mottes de gazon et des pelletées de limon, large de 1^{m},50 à 3^{m} à la base et

de $0^{m},70$ à $1^{m},20$ au sommet ; quelquefois elle est assez haute pour cacher l'intérieur de la ferme. Sur toute sa longueur, elle est surmontée par des arbres de haute futaie, des hêtres près d'Yvetot, des ormes près du Havre, parfois des chênes, des frênes et des sapins, disposés sur deux ou trois rangées. Tous ceux qui ont visité le Caux ont conservé dans leur souvenir la silhouette de ces arbres vigoureux, régulièrement alignés, presque tous de même taille, qui cachent chaque ferme comme derrière un rideau de verdure.

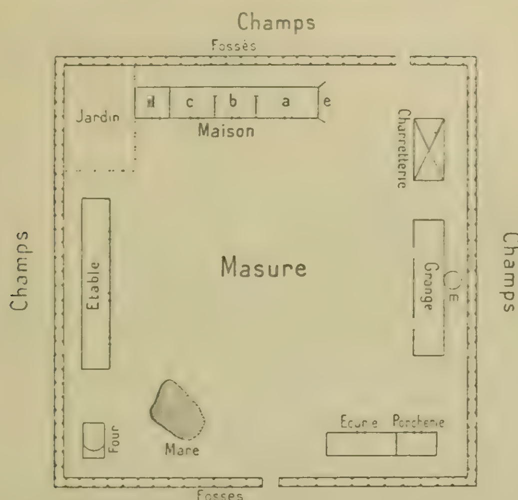


Fig. 10. — Type de ferme cauchoise.
a = salle ou maison ; b et c = chambres ; d = remise ou cellier ; e = auvent et escalier extérieur ; m = manège.

C'est là une des beautés les plus originales de ce pays [1], et c'est aussi un élément de sa richesse. Dans cette région dépouillée de ses forêts depuis plusieurs siècles, les ormes et les hêtres qui poussent si drus atteignent une grande valeur ; jadis, paraît-il, leur prix formait une partie de la dot des filles [2], et les branches, dont les baux permettent de couper le neuvième pendant chaque année de location, fournissent le fermier de combustible (phot. IV ; V, 1 ; VII).

Dans cette enceinte où donne accès une porte à claire-voie, la

[1] Beaucoup de voyageurs ont remarqué comment ces arbres donnent de loin aux hameaux et aux villages du Caux l'apparence d'un bosquet. Sincerus notait déjà cette impression en 1616 sur la route de Rouen à Dieppe : « Transeuntur post in plano aliquot pagi, eminus faciem sylvarum habentes, quod singulæ ædes hortis amplissimis circumdentur, vix etiam utrinque altissimis arboribus cingantur, adeoque arborum cacumina ædes obtegant » (391, p. 361). La masure cauchoise était déjà ce qu'elle est aujourd'hui.

[2] Moll, 210, IX, 1836, p. 12.

maison d'habitation longe le plus souvent la clôture septentrionale, de façon à recevoir sur sa façade le soleil de midi (fig. 10). Toutes ses fenêtres ouvrent sur la masure. C'est elle que le fermier désire apercevoir de chez lui : c'est le va-et-vient des bestiaux et des travailleurs qu'il veut surveiller. L'absence de la moindre lucarne percée vers l'extérieur montre à quel point ses préoccupations domestiques l'intéressent plus que le mouvement des passants, que l'animation du village. Rien de plus manifeste que cette indifférence le long des routes dirigées de l'Est à l'Ouest. Au Nord du chemin, toutes les maisons apparaissent à l'extrémité de la pâture ; pour y arriver, il faut suivre un sentier bordé de pommiers pendant 50, 100 mètres, et parfois davantage. Au Sud, toutes se dressent le long de la voie, immédiatement après le fossé : mais si elles ont adopté cette disposition pour rester exposées au midi, elles n'en ont point profité pour s'ouvrir sur la route et le regard ne rencontre encore qu'un mur plein. Toute la vie de la ferme se concentre en elle-même, sans souci du dehors. Il arrive parfois de longer les clôtures de plusieurs exploitations, de traverser des hameaux ou des villages importants sans apercevoir aucun des habitants, dont l'activité se dérobe à la curiosité du voyageur ou surtout du voisin.

On le regrette d'autant plus que l'œil est souvent charmé par ces maisons aux couleurs vives, tapissées de vignes et de plantes grimpantes, parfois bordées d'un massif de fleurs et séparées de la masure par une barrière qui en interdit l'approche aux animaux. Certes, les vieilles chaumières cauchoises sont moins confortables que pittoresques. Le logement de beaucoup de fermiers ne consiste qu'en un rez-de-chaussée. Dans la pièce la plus grande, on prépare les aliments, on s'attable aux heures des repas, on veille près de l'âtre et le paysan donne parfois le nom de « maison » à cette salle où il reçoit ses hôtes. De cette cuisine, on peut passer directement dans les « chambres », qui ont en même temps une entrée indépendante. Très souvent, elles se réduisent à deux seulement ; le maître couche dans la première, où sont resserrées les rares armoires sculptées qui aient échappé aux antiquaires ; dans la seconde, que divisent quelquefois des murs de refend, reposent les enfants et les servantes. A une extrémité se trouvent le pressoir et le cellier; jamais ou presque jamais on ne creuse de cave sous les maisons de ce type. Le grenier renferme les grains, quelquefois même du foin malgré les dangers d'incendie. On y monte par un escalier extérieur, construit sur la face latérale la moins exposée aux vents de pluie, et, pour mieux le protéger, le toit se prolonge de ce côté par un auvent



UN VILLAGE CAUCHOIS : SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX.

A droite, les arbres des « fossés » dissimulent les bâtiments de deux fermes. Au fond, à gauche, un autre hameau.

triangulaire, qu'on voit dans presque tous les bâtiments sans étage. Parfois assez vaste pour former une sorte de hangar ouvert où l'on empile les bûches sous l'escalier, cet auvent est l'un des traits les plus constants de l'habitation cauchoise. — Du moins dans les petites fermes, car il fait défaut dans les maisons à un étage, dont on rencontre plusieurs dans chaque commune. Du rez-de-chaussée, qui comporte une cuisine, une salle à manger et parfois une laiterie, on monte dans les chambres sans qu'il soit besoin de sortir. Toutes ces pièces révèlent des habitudes de vie facile, étalent la possession d'une fortune dont on jouit largement. Ces logements de « bons fermiers » ne paraissent pas la demeure d'un paysan : sans leur cadre de verdure, sans la gaieté plantureuse du courtil, ils ressembleraient aux maisons bourgeoises, de briques et d'ardoises, qui s'éparpillent dans les banlieues du Nord. Mais leur aspect banal et sombre ne doit pas nous faire oublier qu'ils manifestent et l'aisance et la fréquence de la moyenne exploitation, dont l'importance relative caractérise l'état social du Caux.

Toujours séparés de l'habitation, les bâtiments ruraux sont disposés le long des autres côtés de l'enceinte. A droite et à gauche, se trouvent la grange, les étables, les écuries et quelquefois la bergerie conservée dans les « fermes à troupeau ». Comme la production des grains n'a jamais été la seule spéculation du paysan cauchois, la grange ne tient pas la même place que dans la Picardie ou la Beauce ; souvent même, elle n'atteint pas les dimensions de l'étable. Et le développement de l'élevage aux côtés, parfois aux dépens de la culture, s'exprime par ce fait que très souvent le fermier rebâtit son étable en briques, l'agrandit, la rend plus claire et plus hygiénique, en laissant sa grange telle quelle. Pourtant celle-ci est souvent assez exiguë, si bien que, lorsqu'au début du XIXe siècle les progrès de la technique amenèrent une augmentation des récoltes, on ne put rentrer les gerbes, qu'il fallut laisser en meules[1] ; et si celles-ci sont aujourd'hui peu fréquentes, c'est en partie parce qu'on sème moins de blé. Le seuil de la porte par laquelle on entre dans la grange est au moins à 0^m^,70 au-dessus du sol, de façon à empêcher les animaux nuisibles d'y pénétrer. De chaque côté sont ménagées des fenêtres étroites, assez basses, par où l'on jette les gerbes du haut du chariot ; souvent aussi, une remise qui prolonge le bâtiment permet d'abriter la voiture, pendant qu'on la décharge grâce à une ouverture percée dans le pignon. A l'opposé de la façade,

[1] Germain, 181, p. 36.

un manège tient à la grange ; c'est une construction en bois, à claire-voie, hexagonale, couverte de paille, où l'on fait tourner un ou deux chevaux pour battre les grains. Le foin, les fourrages sont conservés au-dessus de l'écurie dans une soupente où l'on grimpe par une échelle verticale, le « casse-cou » ; on entasse le fumier dans une fosse creusée devant l'étable d'où on le sort au printemps pour l'épandre sur les champs. Toute ferme de moyenne importance possède sa charretterie ou « loge » : les chariots, les tombereaux, le cabriolet du maître sont rangés, avec les instruments aratoires, entre des piliers qui supportent, sous un toit en dos de tortue, un grenier où l'on serre une partie de la récolte. Enfin, de crainte des incendies, le four est relégué le plus loin possible de la maison et des autres bâtiments, ainsi que les tiges de colza et les branchages accumulés entre les arbres du fossé. Souvent il est assez vaste pour qu'on puisse y loger les aoûteux pendant la moisson ; les usages en réservent la jouissance au fermier qui vient prendre possession de son bail, tant que le locataire précédent n'a pas déménagé[1]. Mais beaucoup tombent en ruine. Comme les réparations de leur couverture sont à la charge du locataire, celui-ci sollicite leur démolition. Quand il subsiste, le four n'est plus guère chauffé que pour cuire les galettes, le gâteau des Rois, les tartes massives des réjouissances. Le paysan tient d'autant moins à ce bâtiment que presque toujours le boulanger le fournit de pain : le moment est déjà loin où il s'efforçait de produire tout ce dont il avait besoin et d'acheter le moins possible au dehors.

Toutes les fermes du plateau cauchois sont bâties sur ce type, au moins dans les grandes et les moyennes exploitations. Par contre, les journaliers, de même que les « manants » dont le faire-valoir est borné à 3 ou 4 ha., n'ont qu'une masure de quelques ares, où les bâtiments ne peuvent se disperser. En général, la maison est située au fond de ce courtil, à distance de la route ; dans son prolongement, le cellier, la remise et l'étable se font suite sur une seule ligne. Trop souvent, l'habitation, d'apparence gaie et riante, est restée à l'intérieur sombre et malsaine ; elle consiste quelquefois encore en une seule chambre, noircie par la fumée, dont le sol, ni pavé ni carrelé, est formé simplement par la terre battue. A la vue de ces chaumières, dont le départ des ouvriers agricoles et des tisserands vers les villes a déjà fait disparaître un grand nombre, on songe aux descriptions de la *Statistique de l'an XIII :* « les habita-

[1] *Recueil des usages ruraux,* 368, p. 22.

tions des manouvriers, basses et humides, ressemblent bien plus encore à un cachot infect qu'à une maison habitée par d'utiles et honnêtes citoyens. Quand malheureusement une maladie épidémique ou contagieuse attaque quelque individu de la maison, tous ceux qui l'habitent en deviennent rapidement les victimes ».[1] Le progrès est peu sensible depuis un siècle.

C'est, nous l'avons vu, dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot que le type de la masure se présente dans toute sa pureté. Son extension coïncide presque exactement avec celle que l'usage reconnaît au pays de Caux. Il s'altère en effet à l'Est de la voie ferrée de Dieppe à Rouen par Auffay et Clères. Au delà de cette ligne, on retrouve rarement les aspects des fermes cauchoises, surtout cette beauté régulière que leur donne leur enceinte de grands arbres. Tandis qu'à Varengeville, à l'Ouest de Dieppe, on voit encore les hêtres des fossés dresser une voûte de feuillage au-dessus de chaque rue, on n'aperçoit plus que très peu de levées sur la route de Dieppe à Abbeville. Aux environs de Longueville, d'Auffay, et de Saint-Victor jusqu'à Bellencombre, on rencontre bien encore des fermes absolument semblables à celles de la campagne d'Yvetot, mais dans beaucoup d'autres, la maison ou la grange bordent immédiatement la route, et les levées, au lieu d'entourer complètement la masure, font défaut sur un ou deux côtés. Plus à l'Est, entre la Varenne et la falaise du Bray, elles sont fréquemment remplacées tantôt par une haie d'épines ou de jeunes ormes, tantôt par une clôture de branches sèches où s'emmêle le houx. Si elles se remarquent çà et là près de Cailly, elles n'existent pas à Mont-Cauvaire et il faut franchir le ruisseau de Clères pour les revoir bien développées à Sierville, à Fresnay-le-Long. Sur les plateaux qui dominent Darnétal, on revoit quelques fossés, mais seulement dans de grandes fermes ; encore la plupart de celles-ci n'ont-elles qu'une ceinture de grands arbres, sans talus à la base ; et près d'Épreville, de Boos, il n'y a plus que des haies ou des murs autour des courtils. Ainsi le type d'habitation que nous avons défini ne dépasse guère les limites du Caux sans que l'un de ses principaux éléments tende à disparaître.

Il est vrai que si les fossés plantés font son originalité la plus saisissante, son caractère essentiel, au point de vue économique, consiste dans la situation des bâtiments dans un herbage et dans leur dispersion. Or ce caractère se retrouve en dehors du Caux ; il

[1] Dejean, 489, p. 306.

domine dans le Bray, dans les environs de Rouen ; il existe sur la lisière occidentale du Vexin et dans les essarts de la forêt de Lyons, comme aussi sur les pâtures de la vallée de la Seine en aval de Rouen. C'est dire qu'il prévaut dans toutes les régions humides, partout où l'élevage n'est pas subordonné à la culture. Mais il faut ajouter que nulle part on ne le voit aussi marqué que dans le Caux. Les bâtiments d'une ferme cauchoise occupent toujours la périphérie de la masure et la plupart ne sont éloignés des fossés que de quelques mètres ; en général, aucun côté du quadrilatère dessiné par l'enceinte n'est complètement dégarni. Il n'en est plus de même à l'Est de la ligne de Dieppe à Rouen. Sur les plateaux d'argile à silex voisins du Bray[1], il y a dans chaque village nombre de petites exploitations. Or celles-ci n'ont qu'un seul corps de bâtiments où l'étable, la grange et la remise font suite à l'habitation ; l'ensemble est tantôt perpendiculaire, tantôt parallèle à la route. C'est la même disposition que celle des maisons ouvrières du Caux, mais sur une échelle beaucoup plus grande, car certaines de ces constructions, longues de 12 à 20 mètres, peuvent loger un attelage complet et plusieurs vaches. Toutefois, le cultivateur qui loue plus de cinq à huit hectares occupe le plus souvent plusieurs constructions, ordonnées suivant un plan assez variable, non seulement de région à région, mais de hameau à hameau ou même de ferme à ferme dans une même commune. On remarque seulement le désir d'orienter vers le Sud la façade de l'habitation s'il est possible et, sauf exception, de l'écarter le plus possible de l'étable et de ses odeurs. Fréquemment on voit deux bâtiments, parfois parallèles à la route, plus souvent perpendiculaires ou formant une équerre. L'un contient la maison, la grange, le cellier ; l'autre abrite le bétail ; la grange vient assez souvent toucher la route soit par une face, soit par le pignon, de sorte qu'on puisse y décharger du dehors la voiture remplie de gerbes. Entre les bâtiments s'étend un herbage planté de pommiers où paissent parfois un poulain ou un jeune veau. La masure subsiste donc encore, elle a conservé la même utilité que dans le Caux ; seulement elle n'est plus entourée de tous côtés par les constructions, même dans les exploitations où celles-ci sont assez vastes et pourraient être divisées en plusieurs corps indépendants. Elles se serrent dans un coin de la pâture ou à son entrée, si bien qu'elles en cachent souvent une partie ; de la maison, il est

[1] Sur les « maisons-types » du canton de Formerie, cf. Ém. Chevallier (dans De Foville, 340, II, p. 142).

moins facile de la surveiller, d'empêcher les accidents et les déprédations. Plusieurs des avantages qu'assurerait leur dispersion ont disparu. Si elles se rapprochent de la masure cauchoise, elles en représentent une forme dégradée.

De même les fermes brayonnes. Sur leur aménagement avant 1789, sur l'influence exercée par les constructeurs cauchois, la *Statistique de l'an XIII* nous donne des renseignements que corrobore la vue des chaumières anciennes. Au milieu du XVIII[e] siècle, tous les bâtiments d'exploitation étaient ou dans le prolongement ou au voisinage immédiat de l'habitation. Celle-ci ne consistait qu'en un logement divisé en deux parties : la première servait de cuisine et de chambre à coucher pour le maître ; tous les autres couchaient dans la seconde chambre, et la maison tenait aux étables dont elle recevait les émanations. Or, d'après l'enquête prescrite par le préfet Beugnot, « la manière de construire les fermes dans le pays de Caux a été adoptée dans la contrée des vallées de l'Est. Les maisons des fermiers y sont construites sur ce plan depuis 30 ans » ; les améliorations se sont donc réalisées au moment où se développa la production agricole et où les propriétaires fonciers s'intéressèrent plus activement à la gestion de leurs biens. « L'ancienne distribution, ajoute-t-on, est tout à fait abandonnée, et il n'y a plus guère que les écuries qui soient présentement contiguës à la maison du fermier »[1]. A vrai dire, le progrès n'était pas si complet que le croyaient les collaborateurs de Beugnot. Si le souci de l'hygiène a très souvent conduit les paysans brayons à séparer leur logement de celui du bétail, ce n'est pas sans de nombreuses exceptions. Pour économiser la place ou les matériaux, on bâtit encore des fermes où la maison s'intercale entre la remise et l'étable. D'autre part, le type cauchois n'a été, n'est encore adopté que dans ses grandes lignes. On écarte les bâtiments, mais sans les disséminer dans le verger, sans surtout les répartir le long des clôtures. Dans les petites exploitations, on retrouve les mêmes dispositions que sur les plateaux crayeux voisins de la dépression argileuse. L'une des plus fréquentes est l'équerre, dont l'ouverture peut être tournée tantôt vers la rue, tantôt vers l'herbage ; mais on voit aussi la maison faire face à l'étable que prolonge la remise. Les fermes plus importantes, qui ont besoin de plus de place, s'annexent un troisième bâtiment ; elles dessinent alors un rectangle dont l'un des côtés reste libre. Très souvent, dans

[1] Arch. S.-Inf., M 2. Sur l'habitation dans le Bray oriental, cf. Baudran, 335, p. 41, 102.

ce cas, la cour n'est séparée de la rue que par une grille ; au fond s'élève la maison, flanquée à droite et à gauche par les étables ; entre elle et ses annexes, des intervalles assez larges permettent l'accès des herbages qui s'étendent au delà. Il y a donc à la fois un courtil en avant de la maison et des pâtures beaucoup plus vastes en arrière : la masure est divisée en deux parties, souvent limitées par une barrière qui empêche les animaux de passer de l'une à l'autre. Cette division se retrouve même dans les fermes où le quadrilatère est complet. Sans se toucher, les quatre ou cinq bâtiments des exploitations importantes restent à faible distance les uns des autres : ils forment comme un noyau au milieu de la masure dont ils circonscrivent une portion assez restreinte, généralement non plantée de pommiers. Ainsi, même dans les fermes brayonnes que le nombre et l'écartement de leurs constructions pourraient faire comparer à celles de la campagne d'Yvetot, la concentration a remplacé la distribution périphérique qui distingue le type cauchois (phot. VIII, 1).

Une autre différence essentielle provient de leur fonction agricole. Elles se sont aujourd'hui presque complètement spécialisées dans la production du lait, si l'on excepte celles des collines de calcaire kimeridgien : elles nourrissent des dizaines de vaches, alors que beaucoup n'ont pas un ha. de terres arables. Aussi l'étable est-elle le bâtiment le plus important, le plus vaste. C'est celui pour lequel les fermiers sollicitent toujours des réparations ou des aménagements nouveaux : c'est celui dont l'état indique le plus clairement ou leur prospérité ou l'étendue de leur tenure. En face des longues constructions modernes, en briques, bien aérées, où reposent les vaches et les porcs, la grange révèle par son exiguïté, son aspect archaïque, la décadence de la culture des céréales. Et même elle n'existe plus toujours. Ou bien on l'a laissée tomber en ruines, ou bien on l'a convertie en une remise, une étable ; ce ne sont plus des gerbes de blé ou de seigle qu'elle contient, mais du foin récolté sur les prairies basses voisines des rivières. C'est aussi du foin, et non plus du grain, qui parfois s'accumule dans le grenier au-dessus de la maison d'habitation. En parcourant le Bray, on a souvent l'impression que les fermes ont été transformées pour se prêter à une destination nouvelle. Au fur et à mesure que la charrue abandonnait les guérets, elles perdaient les magasins à céréales, les remises des instruments aratoires, — car les « loges » sont assez rares dans le Bray ; — elles réduisaient leurs écuries puisqu'elles avaient besoin de moins de chevaux. Par contre, elles rebâtissaient, elles agrandissaient leurs étables, leurs porcheries, leurs laiteries. Elles ressem-

blent à ces organismes qu'un changement de milieu oblige à laisser atrophier certaines parties pour en développer d'autres.

3. — La disposition des bâtiments. Les cours.

Dans les premiers villages du Vexin que l'on rencontre au sortir de Fleury-sur-Andelle ou près de Lyons, presque toutes les maisons s'éparpillent encore dans leurs pâtures. Pourtant, on remarque déjà

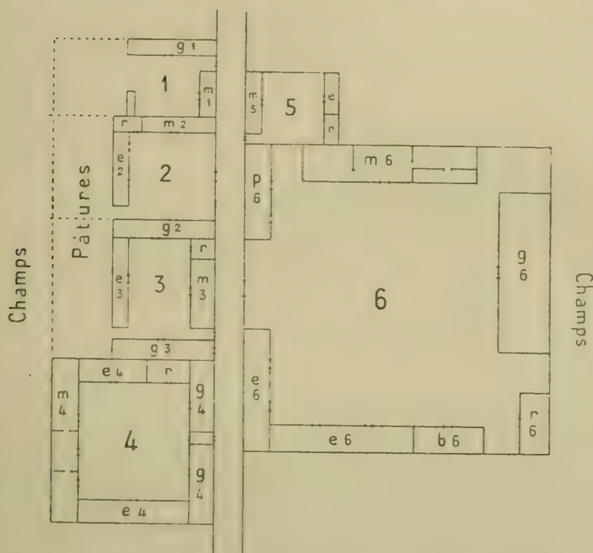


Fig. 11. — Types de fermes du Vexin.
m = maison; g = grange; e = écurie ou étable; r = remise;
b = bergerie; p = logement du personnel dans une grande exploitation.

que les bâtiments de certaines, plus étroitement serrés que d'ordinaire, entourent un espace sans herbe, sans pommiers, une aire dénudée, occupée seulement par le fumier, parfois les charrettes ou les herses. Cette juxtaposition des constructions autour d'une « cour » devient de plus en plus fréquente vers l'Est. Dans le vrai Vexin, sur le limon épais et fertile des environs d'Écouis et d'Étrépagny, on ne rencontre plus que le type de la cour : celui de la masure a totalement disparu.

Les cours vexinoises sont loin d'offrir la même uniformité de plan que les masures cauchoises. Le plus souvent, les constructions sont alignées sans ordre fixe sur les côtés d'un quadrilatère plus ou moins régulier ; plusieurs sont isolées et dans leur intervalle la cour est

fermée par un mur de maçonnerie ou de bauge (fig. 11 ; n° 6). Deux portes contiguës y donnent accès, l'une aux piétons, l'autre aux voitures. Près des vieilles fermes, leurs vantaux vermoulus sont protégés par un auvent en paille ou en tuiles semblable à celui qui forme ordinairement le faîte des murs d'enceinte ; ou bien ils sont surmontés d'un arc en ogive. Dans cette région qui possède une vieille réputation de fécondité, il n'est pas rare en effet de rencontrer des constructions anciennes. Par leur solidité, leur surface, elles rappellent que la grande exploitation y a déjà tout un passé de richesse et de puissance économique. On n'a pas toujours démoli les maisons de ces gros fermiers qui, sous la monarchie absolue, osaient se concerter pour une sorte de grève agricole[1] ; quelquefois on peut visiter leurs demeures spacieuses et admirer des buffets sculptés, des plaques de foyers, des restes d'un mobilier que sa beauté n'a que trop exposé à la dispersion. On voit aussi quelques-unes de ces immenses granges où s'entassait le produit des dîmes perçues par les nombreuses abbayes qui avaient tenu à prélever leur part de la richesse de ce « bon pays » ; aussi vastes que mainte église de campagne, elles représentent bien ces greniers d'abondance où les blatiers venaient approvisionner les marchés de Rouen et de Paris. Encore ne suffisent-elles plus aujourd'hui à l'accroissement des rendements ; il faut dresser une ceinture de meules autour de chaque grande ferme ou abriter les monceaux de gerbes sous des hangars mobiles. Et pourtant, si le Vexin reste l'une des régions françaises où l'on récolte le plus de blé, l'élevage se développe de plus en plus dans les exploitations importantes. Les dimensions de la grange sont maintenant égalées par celles des étables, où l'on nourrit les vaches laitières, les bœufs et les moutons à l'engrais. Tout ce bétail reste presque toute l'année devant les crèches remplies de cossettes et de luzernes ; il n'a pas besoin pour son entretien de vastes pâtures. Aussi, malgré le développement des herbages dans ces dernières années, voit-on encore des fermes auxquelles aucune masure n'est annexée. De l'autre côté de leurs murs d'enceinte commencent immédiatement les terres labourées ; elles n'ont pas toutes cette ceinture de vergers qui entoure les villages du Vimeu et du Beauvaisis. Leur aspect dénote à lui seul la place exclusive qu'occupait jadis la production des céréales dans l'économie du Vexin.

C'est naturellement dans les petites exploitations que les bâtiments sont le plus resserrés. Comme les chariots ne pourraient évo-

[1] Voir ci-dessus, p. 232.



FERME BRAYONNE (Mésangueville).
Les bâtiments se rassemblent au centre de la masure. Ils sont construits en pisé ou en briques. Escalier extérieur, sous l'auvent.



VILLAGE DU VEXIN (Hennezis).
Les maisons se touchent presque. Elles sont bâties en pisé ou en moellons de craie. La ferme de gauche est construite sur le type picard, avec la grange sur la rue et la porte charretière sous la grange.

luer dans leurs cours étroites, encombrées par le fumier, on met la grange sur le devant. En général, son pignon atteint la route et une ouverture y est percée à deux ou trois mètres de hauteur pour qu'on puisse y jeter les gerbes sans faire entrer la voiture dans la cour. Quant à la maison, tantôt elle a aussi son pignon sur la rue, tantôt elle borde celle-ci, tandis que les étables sont reléguées dans l'enfoncement (n°s 1, 2, 3, 5). Parfois aussi les constructions sont soudées les unes aux autres et enferment complètement la cour (n° 4; phot. VIII, 2). Dans ce cas, la grange occupe tout le devant; on y entre par une porte cochère qui donne en même temps accès dans l'exploitation tout entière. Comme cette porte sous la grange forme en réalité un passage couvert, elle sert de charretterie; on y abrite les voitures ou les instruments aratoires qu'on ne veut pas se donner la peine de ranger dans les remises. Ainsi que les étables et les écuries, celles-ci sont placées sur les deux faces du rectangle dont la dernière face, parallèle à la grange, est l'emplacement de la maison. Le logement du fermier est donc contigu, de part et d'autre, aux bâtiments d'exploitation; c'est souvent une simple chaumière en pisé où l'on ne retrouve ni l'auvent ni l'escalier extérieur de la maison cauchoise ou brayonne. Ces fermes, dont l'enceinte est constituée par les bâtiments eux-mêmes, sont construites exactement sur le même plan que celles des environs d'Amiens ou d'Abbeville: elles sont absolument pareilles aux fermes picardes, et, de la description donnée par M. Demangeon de celles-ci[1], il n'est pas un mot qui ne puisse s'appliquer à elles. Pourtant, les mieux caractérisées se rencontrent surtout au Sud du Vexin, à Hennezis, à Tourny, et rien ne permet de croire que le type picard ait été connu dans cette région. Il est plus vraisemblable que, si la disposition est identique, c'est qu'elle a été déterminée par des besoins analogues: pour ménager l'espace, on n'a laissé aucun intervalle entre les bâtiments; on a mis la grange sur le devant parce qu'il était ainsi plus commode de serrer les récoltes; on a placé la maison dans le fond pour mieux surveiller l'entrée et pour pouvoir aller facilement, de côté et d'autre, dans l'écurie et les étables.

Si l'influence picarde n'est rien moins que certaine dans le Vexin, elle apparaît assez nettement à l'extrémité orientale du Bray, sur la route de Beauvais à Gournay. Avec les vergers et les haies d'ormes qui le précèdent, Saint-Paul ressemble à un village de l'Artois; dans nombre d'exploitations, on voit sur le devant la grange avec

[1] Demangeon, 517, p. 360.

sa porte cochère, dans le fond le logement du fermier, de part et d'autre, des écuries, des étables moins vastes que la grange. Mais bientôt, à Troussures, on remarque que les bâtiments tendent à s'écarter ; la grange est souvent remplacée sur la rue par une spacieuse étable récemment aménagée : on sent que l'importance de l'élevage commence à primer celle de la culture. Vers Ons-en-Bray, la désagrégation du type picard devient plus sensible ; c'est bien encore une aire dénudée et non une masure qu'entourent les bâtiments, mais ils ne forment plus autour d'elle un ensemble unique, un quadrilatère régulier ; leur juxtaposition devient de plus en plus lâche à mesure qu'on approche de Gournay. Toutefois, les fermes en « cour » abondent dans toute la zone jurassique, surtout sur les croupes de calcaire lithographique que leur sécheresse a longtemps dérobées à l'élevage. Comme leur exploitation ne différait guère de celle des plateaux limoneux voisins, l'ordre et l'importance relative des bâtiments rappellent les aspects ordinaires du Beauvaisis. A Haussez, à Doudeauville, à Gancourt-Saint-Étienne, les constructions en équerre ou en quadrilatère sont réunies par des murs qui séparent du verger une cour où s'entasse le fumier. Dans beaucoup de petites exploitations, la maison est sur le devant ; elle regarde à la fois vers le village et vers l'intérieur, tandis que, de l'autre côté de la porte, l'étable touche la route de son pignon ; la grange fait défaut. Ce plan est suivi dans une grande partie du Bray ; il existe même aux abords de Neufchâtel, dans une région pourtant où l'industrie laitière est florissante depuis longtemps. En somme, sur toute l'étendue du dôme jurassique, le type de la cour coexiste avec celui de la masure.

De l'autre côté du Vexin, dans les villages qui bordent la Seine entre Vernon et Elbeuf, on n'observe pas de disposition constante, bien que dans beaucoup de fermes la grange et la maison aient toutes deux pignon sur rue et que l'alignement de l'étable soit parallèle à la route. Mais toutes ont une cour, assez étroite en général, que limitent soit les bâtiments, soit des murs en pierre sèche, « en blocs ». Pour trouver des masures dans cette vallée, il faut descendre le fleuve jusqu'en aval de Rouen, jusqu'aux prairies alluviales de Boscherville, de Jumièges, de La Mailleraye : là, si les fossés cauchois ne réapparaissent pas, du moins les constructions de chaque ferme recommencent à s'isoler au milieu des vergers de pommiers et de pruniers. Ainsi l'extension de la masure correspond dans la vallée à celle des herbages, tandis que la cour reste confinée sur ces sables dont la culture intensive a seule pu tirer parti.

II. — LES VILLAGES.

Quels sont les rapports de ces fermes dont nous avons étudié l'aménagement intérieur? sont-elles dispersées à travers toute la campagne ou réunies en hameaux, en bourgs? et dans les régions où elles sont groupées, quels sont la position, l'aspect des villages?

1. — Les pays de fermes éparses.

Si l'on excepte la région littorale de Saint-Valery à Dieppe, le Caux peut être compté parmi les pays de population disséminée. Dans chaque commune, les maisons isolées, les hameaux abritent soit de très fortes minorités, soit de grosses majorités. La proportion de la population agglomérée au chef-lieu à la population totale n'atteignait en 1906 que 43 pour 100 dans le canton de Goderville et 40 dans celui de Saint-Romain-de-Colbosc. Encore Saint-Romain, petite ville de près de 1500 habitants, relève-t-il ce taux qui, sans lui, tomberait à 34 pour 100. Nombre de communes cauchoises, surtout dans l'Ouest, ne groupent en leur centre administratif et religieux que le tiers, le quart de leurs habitants et même moins encore : 8 pour 100 seulement à Bernières, à Mirville, à Saint-Vaast-Dieppedalle, 7 pour 100 à Thiergeville. Quelquefois on n'y recense que 40 ou 50 habitants, 37 à Maniquerville, 26 à Mirville, 17 à Oudalle. Ce sont là, il est vrai, des exceptions, et dans d'autres cas de ce genre, des chiffres analogues proviennent simplement de ce que l'église et la mairie ont été bâties à l'écart. Toutefois, au moins à l'Ouest du méridien de Lillebonne, on ne peut guère donner le nom de village aux quelques maisons qui se sont bâties auprès d'elles, aux cinq ou six fermes qui cultivent les terres voisines. Notons pourtant l'importance dans la vie communale de ce groupement, si insignifiant soit-il. C'est là que les paysans, isolés durant la semaine, se retrouvent le dimanche, sur le parvis de l'église ou sur les bancs du cabaret ; c'est là que l'on discute les affaires municipales, que l'on apprend les ventes de terres ou de mobiliers. Quelques marchands, le charron, le maréchal sont aussi installés sur les côtés du « carreau », nom que justifie parfois la disposition de leurs magasins et de leurs ateliers autour de l'église, d'une mare, d'une placette. C'est souvent là que s'est contractée

l'activité industrielle et commerciale de la commune ; aussi le « carreau » s'appelle-t-il aussi « la boutique », et un paysan des environs d'Yvetot dira « je vais à la boutique » s'il va au chef-lieu de la commune, fût-ce pour voir l'instituteur ou le curé. — Tout le reste du terroir est jonché de fermes, tantôt solitaires, tantôt réunies par deux, trois ou quatre. La partie occidentale de la feuille d'Yvetot montre une véritable poussière d'établissements humains, presque également répartis, d'où se distinguent seulement les bourgs de marchés comme Goderville (fig. 12). Nombre d'exploitations s'isolent au milieu de leurs champs. Elles ont conservé toute leur individualité, qu'exprime en général dans la nomenclature géographique le nom d'un ancien propriétaire, Ferme Hué, Ferme Peuchet, Ferme Hertel. Les termes qui les désignent semblent moins archaïques que ceux des hameaux, terminés souvent par des suffixes saxons ou normands ; ils paraissent attester une origine plus récente. Très souvent le nom des hameaux rappelle comment ils se sont constitués près d'une mare, dont l'aspect sert parfois à les désigner : Mare-Sausseuse, Mare-Blonde, La Grand'Mare, Mare-aux-Chaudières ; mais beaucoup de ces adjectifs ou des noms propres qui entrent dans la composition de ces vocables sont si anciens ou si défigurés qu'il est impossible de les reconnaître d'après la graphie actuelle. Malgré les services qu'ont rendus et que rendent encore les mares publiques, les fermes de chaque hameau ne sont pas restées étroitement groupées à proximité, non plus que les maisons des journaliers dont elles louent les services ou que les chaumières des tisserands jadis dispersées à travers toute cette campagne. Elles se juxtaposent sans se souder ; des champs interrompent leur alignement et souvent, même lorsque plusieurs masures sont côte à côte, leurs fossés sont séparés par une sente qui assure leur indépendance à l'égard l'une de l'autre. On dirait que les paysans ont voulu restreindre le plus possible les relations de voisinage et diminuer ces intérêts communs d'où naissent les querelles et les procès. — Cet individualisme s'accuse surtout dans la partie occidentale du Caux. A l'Est de Valmont, de Fauville, d'Yvetot, la carte de l'État-Major montre beaucoup moins de fermes isolées. Le chef-lieu de la commune devient plus important : il ne laisse en dehors de lui que de gros hameaux. Déjà, dans le canton de Fauville, si la population agglomérée n'atteint que 15 pour 100 à Hattenville, elle s'élève à plus de 80 pour 100 dans 7 communes sur 18. La tendance à la dispersion rencontre ici son antagoniste ; nous verrons sa défaite sur les plateaux limoneux qui prolongent le Caux vers l'Est.



Fig. 12 — Les villages du pays de Caux.

Extrait de la carte au 1/80 000 du Service géographique

Elle prend sa revanche dans une partie du Bray, dans la dépression argileuse. Les maisons recommencent à se disséminer sur les terrains imperméables, depuis longtemps engazonnés, où il est facile de trouver l'eau dans le sous-sol : les glaises infracrétacées, même les sables néocomiens et les grès portlandiens là où leurs affleurements renferment des veines argileuses. Dans le canton de Forges, on n'a recensé que 49 pour 100 de la population au centre des communes, et que 39 pour 100 seulement si l'on fait abstraction de la population qui se presse auprès de la station balnéaire du chef-lieu. Une multitude de fermes isolées ou de très petits hameaux se voient entre Neufchâtel et Forges, près de Gournay et le long de toute la dépression dominée au Sud-Ouest par la falaise crayeuse, au Nord-Est par les collines kimeridgiennes (fig. 13). Les habitations se sont éparpillées sur presque toute son étendue ; en bas comme en haut des monticules qui l'accidentent, on voit leurs sombres bâtisses de grès ou de briques. Elles n'ont évité que peu de parties de cette fosse : d'abord, les alluvions de l'Epte qui, trop récemment colmatées, supportent seulement les loges des gardiens de bouveries ; puis, de Beaubec à Dampierre, les sables wealdiens, encore occupés par les restes de l'ancienne forêt de Bray ; mais ses taillis sont bordés par une quantité de hameaux, peuplés par les descendants de ces usagers qui y possédaient des droits de pâture et de chauffage. Tout le reste de la dépression est habité. Mais il faut remarquer qu'aucune paroisse n'a son centre dans la partie basse. Toutes les églises. tous les chefs-lieux de commune sont situés sur les pentes qui la dominent. Seul Forges constitue une exception, qu'explique sans doute l'attrait de ses gisements ferrugineux. Tous les autres se trouvent, soit sur les croupes jurassiques qui se relèvent vers la faille du Bray, soit sur la terrasse crétacée dont la gaize marque le rebord. On conçoit que cette terrasse ait attiré les populations. Le contact de la craie cénomanienne et des argiles siliceuses de la gaize est suivi par une ligne de sources très limpides où réapparaissent les eaux infiltrées dans la craie. La pente est assez forte pour qu'elles s'écoulent rapidement ; on n'a pas à redouter ces miasmes qui décimaient jadis les riverains des marais brayons, ni ces fanges où s'enfonçaient les charrettes sur la route de Dieppe à Gournay. Le sol de la gaize convient aux prairies ; les marnes cénomaniennes sont propres au labourage et leurs taillis clairs ne furent sans doute pas difficiles à essarter ; on peut conduire les moutons sur les larris des pentes crayeuses ; plus haut, sur le plateau d'argile à silex, des futaies fournissaient jadis le bois de construction et de chauffage. Ainsi

les paysans de cette zone avaient à la fois leurs cultures, leurs pâturages à vaches et à moutons, leurs réserves forestières, grâce à la constitution si diverse de leurs terres dont les qualités se complétaient. De plus, du haut des monticules où ils étaient établis, l'œil embrassait à découvert de vastes espaces, avantage précieux dans cette région où l'on se battit souvent ; isolés sur les promontoires de la gaize, certains bourgs étaient faciles à fortifier, comme La Ferté-Saint-Samson qui commandait le défilé de l'Andelle (phot. III, 2). Aussi beaucoup de ces villages remontent aux débuts de l'occupation par l'homme et nous avons signalé l'abondance des vestiges gaulois, romains, barbares que leur sol a livrés à la curiosité des antiquaires [1]. C'est vraisemblablement de ces points et des groupements nés sur les collines calcaires du Jurassique qu'est partie la colonisation des parties les plus profondes, les plus humides de la fosse. Si parfois les fermes s'y sont multipliées jusqu'à égaler leur population, les sièges des paroisses, les centres de la vie municipale sont toujours restés sur les hauteurs.

2. — Les pays de fermes groupées.

A côté de ces contrées où les exploitations s'isolent volontiers, nombreuses et vastes sont les régions de la Normandie orientale où prévaut la tendance contraire : les plateaux à l'Est du Caux et notamment le Vexin, les parties les plus sèches du Bray et la plupart des vallées.

En décrivant la dissémination des fermes cauchoises, nous avons fait exception pour les environs de Saint-Valery et de Fontaine-le-Dun. Ces « plains » peu ondulés sont presque exclusivement occupés par de gros villages d'où ne s'écarte aucune habitation, ni souvent même aucun hameau. Dans le canton de Fontaine, la proportion de la population agglomérée s'élève à 81 pour 100, soit plus du double de celle que l'on trouve dans la circonscription de Saint-Romain ; elle va même dans certaines communes jusqu'à 90 et 100 pour 100. Plusieurs de ces localités ont l'importance numérique de mainte petite ville du Midi ; mais elles ont conservé un caractère nettement rural, malgré l'activité industrielle qui les a jadis enrichies. Même à Luneray, le centre économique de cette région, presque chaque maison a son jardin ou son verger ; c'est

[1] Voir ci-dessus p. 122.



Fig. 13.— Les habitations dans le Bray, à l'Ouest de Neufchâtel et sur les plateaux boisés voisins de la dépression.

Extrait de la carte au 80.000 du Service géographique

seulement sur la place que l'on voit se serrer l'un contre l'autre les magasins d'étoffes, les hôtels jadis animés par les courtiers et les « porteurs » : le reste de l'agglomération n'est qu'un village d'artisans et de cultivateurs qui, à force de s'agrandir, s'est rejoint aux communes limitrophes. Tous les groupements voisins s'étalent ainsi largement à la surface des plateaux ; parfois ils laissent si peu de terres arables dans leur intervalle qu'il apparaît avec évidence combien leur sort était lié à la prospérité de l'industrie domestique.

Même au Sud de cette zone littorale, les populations des plateaux limoneux qui s'étendent à l'Est du Caux sont partout groupées en villages. Cette concentration n'est pas toujours sensible dans les recensements. Le canton d'Envermeu, l'un de ceux où elle est le plus marquée, n'a pourtant que 76 pour 100 de ses habitants réunis au chef-lieu des communes. C'est que, fréquemment, ce chef-lieu n'est pas la seule agglomération de la commune et que celle-ci comprend en même temps un ou deux hameaux d'importance presque égale. L'unité municipale a résulté maintes fois de la fusion de plusieurs paroisses. Mais ces hameaux, moins nombreux que dans le Caux, sont plus considérables ; on compte dans beaucoup d'entre eux plus de 100 habitants et, d'autre part, on ne voit plus que rarement dans leur intervalle des fermes solitaires ou réunies par petits groupes de trois ou quatre. Ce sont de véritables villages qui ont eu longtemps leur vie propre, leurs intérêts spéciaux, leurs droits particuliers dans la jouissance des usages. Pour défricher les massifs forestiers, dont les restes sont encore si vastes dans cette région, les bûcherons et les « hôtes » avaient dû, semble-t-il, se séparer des groupements originels et se porter à l'écart vers plusieurs chantiers de défrichements. Mais, au lieu de s'éparpiller, leurs chaumières restèrent unies : ainsi chaque essart devint un de ces hameaux populeux qui abondent sur la lisière du Bray ou près de Lyons (fig. 13). La loi de l'agglomération s'exerce donc, mais elle a rarement abouti à une concentration aussi complète que celle du Santerre ou de la Beauce, où toute la population de la commune se rassemble sur le même point du finage.

Aux abords immédiats du Caux et près d'Aumale, les groupements sont moins compacts que sur la route de Dieppe au Tréport ou que dans le Vexin. Les maisons ne se touchent pas ; elles restent souvent au centre de leurs masures et laissent entre elles des vergers, parfois des champs. Elles couvrent sur la carte une surface qui ferait supposer l'existence d'une population beaucoup plus forte. De loin, les hêtres, les ormes des fossés ou des haies, les poiriers et les

pommiers des masures les dissimulent presque complètement. On prendrait les villages pour des bouquets de bois si l'on n'apercevait çà et là quelques granges ou si la flèche de l'église ne pointait au-dessus de cette futaie. Les masures sont moins étendues aux environs d'Envermeu et de Criel ; les fermes se serrent plus étroitement le long de rues presque ininterrompues ; mais l'ensemble s'entoure d'une ceinture de prairies plantées et on n'atteint le centre qu'après avoir circulé entre des vergers bordés de haies vives d'où surgissent de grands arbres. Ce sont des aspects analogues à ceux des villages du Vimeu ou du Haut Boulonnais, de toute la partie occidentale de la Picardie. Par contre, rien de plus sec, de moins riant que les agglomérations du Vexin, dans ses plaines les plus fertiles. Souvent les immenses champs de betteraves confinent immédiatement aux cours de ferme ; ailleurs les pommiers ne sont pas encore répandus sur les herbages, de création trop récente ; au-dessus des murs de bauge, on ne voit que quelques poiriers, quelques pommiers, entre les toits des fermes serrées l'une contre l'autre (phot. V, 2). Ces villages ont perdu le charme que les groupements plus voisins de la mer trouvent dans la vigueur de la végétation, dans la beauté des arbres de leur lisière.

Sur les collines jurassiques du Bray, la proportion de la population agglomérée à la population totale est parfois très forte. Molagnies réunit auprès de son église 103 habitants sur 134, Doudeauville 153 sur 177, et même Longmesnil, Le Fossé n'ont aucun « écart ». On a dans ces vieux villages de culture où les arbres se font rares, où les maisons se touchent par des murs mitoyens, l'impression d'un entassement qui contraste avec l'éparpillement des fermes herbagères dans la dépression brayonne.

A ces régions de population groupée, il faut joindre la plupart des vallées. Sur la plus grande partie de leur étendue, elles sont restées longtemps trop marécageuses pour que les paysans aient pu bâtir leurs chaumières sur les alluvions : aussi le fond des thalwegs est-il encore couvert de prairies où l'on voit seulement, en général, quelques moulins, quelques fermes d'élevage. Le plus souvent, les habitations se sont accolées aux versants, où le limon de lavage descendu des plateaux forme parfois une sorte de terrasse, où l'on rencontre un sol plus ferme, plus sec, qui peut porter des champs ou du moins des jardins. Et même, lorsqu'une partie d'entre elles s'est hasardée près de la rivière, il est rare que l'église, le cimetière ne soient pas à mi-côte. On menait paître les troupeaux sur les prairies, mais on n'y résidait pas ; on ne s'y fixa qu'après la construc-

tion des usines hydrauliques. Ce fait est très sensible dans la vallée de l'Andelle. Si on la descend depuis sa sortie du Bray, on remarque combien le fond reste désert. Les maisons ne s'y sont guère risquées que lorsqu'une route la traversait, par exemple à Fleury, à Radepont. Cette loi se vérifiait jadis jusqu'au confluent ; ainsi la partie ancienne de Romilly, autour de l'église, est située sur une terrasse couverte par les limons de lavage. Ce village n'a commencé à s'étendre dans le bas que lorsque s'y installèrent les filatures et les tissages mécaniques ; ce sont des rues ouvrières, semblables à des corons, qui longent l'Andelle. Ici, comme près des rivières cauchoises, l'industrie a seule pu vaincre la répulsion des paysans pour ces alluvions instables, souvent inondées avant les travaux de desséchement du XIXe siècle. Les villages des vallées sont donc, le plus souvent, limités aux premières pentes des versants. Dans la plupart, les maisons s'écartent peu de l'église qui marque leur centre ; elles sont aussi serrées que sur les plateaux, sinon davantage. En effet, les méplats où elles peuvent s'établir ne dessinent pas une bordure continue ; l'espace leur est mesuré et les conditions d'habitat ne se trouvent réalisées que de loin en loin, sur un lambeau de terrasse quaternaire, sur une croupe crayeuse, sur un amas de limons apportés par les « avalasses ». Ces dépôts meubles se rencontrent surtout au débouché des ravins latéraux : aussi y voit-on souvent des hameaux, dont la position rappelle les villages de montagne fixés sur les cônes de déjections des torrents ; les uns comme les autres ont été attirés par la fertilité des débris accumulés et triturés par les eaux d'orage.

Les habitations ne se sont pas non plus disséminées dans la vallée de la Seine, ni dans la partie concave, ni dans la partie convexe des méandres. Les rives concaves dominent le fleuve par de véritables falaises ; à leur pied, il n'y a souvent place pour l'homme que là où leur muraille est percée par une rivière, comme le Gambon aux Andelys, le Puchot à Elbeuf, la Sainte-Austreberthe à Duclair, la Sainte-Gertrude à Caudebec ; on pourrait ajouter le Robec et le Cailly de chaque côté de Rouen. Sur les alluvions des confluents sont nées de petites villes dont la plupart, trop resserrées, remontent les vallées secondaires. Si toutes n'ont pas connu la prospérité industrielle d'Elbeuf et de Rouen, elles ont joué cependant un rôle important dans l'économie de la région normande ; c'est par elles qu'il est le plus facile de gagner les plateaux ; c'étaient leurs halles qui en centralisaient les produits et l'on se souvient que les blés du Caux descendaient vers Caudebec et Duclair, comme

ceux du Neubourg vers Elbeuf et ceux du Vexin vers Les Andelys[1]. C'est donc vers les rives concaves que s'est portée l'activité commerciale de la vallée, d'autant que les ports y avaient moins à redouter l'envasement. Les boucles convexes ne contiennent que des groupements agricoles, les faubourgs des grandes villes exceptés. Il est à remarquer que les paysans ne s'y sont pas dispersés sur les immenses espaces entourés par les méandres ; on ne trouve presque pas de fermes isolées dans les alluvions anciennes, au sol stérile et sec. Elles sont restées toutes, soit au bas des versants qui limitent la vallée, soit sur le bord même de la Seine. La première position est la plus fréquente. En s'établissant là où la craie se relève au-dessus des dépôts fluviatiles, on était moins exposé aux ravages des inondations. En outre, on trouvait souvent des limons de lavage plaqués sur les sables de la vallée ; ce sont ces terres plus complètes et plus fertiles qui semblent avoir attiré la population sur l'extrême lisière du méandre abandonné de Gaillon, dont l'ancienne falaise est suivie par une ligne de hameaux. Les bords du fleuve offrent des avantages d'une autre nature. Ici, il n'est pas besoin de creuser des puits pour avoir de l'eau ; les alluvions modernes sont couvertes de prairies, dont une grande partie était jadis laissée en pâtures communes ; et la circulation était plus commode au riverain, qui chargeait ses denrées sur un canot, qu'au paysan de l'intérieur, obligé de charrier les siennes sur de mauvaises routes. Au XVIII[e] siècle, les chemins étaient presque impraticables d'Elbeuf à Rouen par Oissel ; mais les maraîchers de Martot apportaient facilement chaque jour, sur leurs barques, leurs légumes au marché de Rouen, et, au Moyen Age, les vins de Conihout, près de Jumièges, pouvaient aisément s'expédier par la Seine. D'autre part, nombre de riverains étaient devenus pêcheurs, bateliers ou s'employaient comme manœuvres pour aider les chalands à franchir les passages dangereux. Pour tous ceux-là, il fallait habiter près du fleuve, dans ces paroisses comme Courcelles, Portejoie, Poses, Criquebeuf dont presque toutes les maisons s'ouvrent sur le chemin de halage, en face du pieu où l'on attache la barque. — Établis sur les dernières pentes crayeuses ou sur les bords de la Seine, tous les villages se ressemblent par leur allongement : les habitations devaient, en effet, s'aligner pour participer toutes aux avantages que leur assurait, soit la proximité des versants, soit celle du fleuve. De Rouen à Caudebec, beaucoup se composent de deux rues parallèles. Ainsi, en descendant de Roumare

[1] Voir ci-dessus, p. 231.

vers Duclair, au bas des champs qui se relèvent vers la forêt, on voit toute une file de maisons, presque ininterrompue, marquer le rebord de la vallée actuelle ; de distance en distance, on aperçoit les clochers de Sahurs, de Saint-Pierre, de Quevillon, de Boscherville et de son abbaye, car c'est sur cette lisière que se trouve le centre de toutes les paroisses. Après avoir traversé les prairies des alluvions modernes, on découvre une autre suite de fermes sur le bord des digues qui ont resserré et régularisé le cours du fleuve. Beaucoup s'appellent « Le Marais », ou ailleurs « Le Rivage », « La Vacherie », « La Fosse », « Le Passage », « Le Port ». Comme l'indiquent ces noms, c'étaient des hameaux de pasteurs et de mariniers, alors que, dans les villages plus éloignés du fleuve, les paysans pouvaient joindre la culture à l'élevage. Cette dualité ne se constate plus en aval de Caudebec ; les habitations ne se sont guère écartées des versants, et les alluvions, trop récemment colmatées, ne portent plus que quelques fermes isolées.

La forme allongée de ces villages voisins de la Seine se retrouve çà et là sur les plateaux limoneux. Souvent elle a été déterminée par l'existence d'une route, près de laquelle sont venus s'établir tous les paysans d'un même village : c'est le cas, dans le Vexin, des Thilliers, de Richeville, d'Écouis sur la voie romaine qui menait vers Paris, de la Neuville-Champ-d'Oisel et de Notre-Dame-de-Franqueville plus près de Rouen ; c'est encore le cas, sur la chaussée qui conduisait de Lillebonne à Harfleur, des hameaux de Saint-Antoine, de Mélamare et de La Remuée dont les masures se suivent sur près de 11 km.[1] (fig. 12). Même lorsqu'une route n'existe plus, cette disposition peut rappeler sa direction. Ainsi, entre les embouchures de la Béthune et de l'Yères, quelques rues du Puits, de Bracquemont, de Belleville, de Tocqueville représentent des portions de la route de Dieppe à Eu, telle que la figure la carte de Cassini ; à Biville-sur-Mer, deux rues parallèles indiquent le trajet l'une de l'ancienne et l'autre de la nouvelle route. C'est surtout dans cette région voisine de la Picardie que les villages allongés sont fréquents. Entre l'Eaulne et la Béthune, quatre communes, Saint-Nicolas, Notre-Dame-d'Aliermont, Sainte-Agathe, Croixdalle se sont jointes bout à bout pour former une seule rue longue de 17 km. (fig. 14).

[1] Au Sud de cet alignement, Saint-Nicolas-de-la-Taille d'une part, La Cerlangue et les hameaux voisins de l'autre présentent une disposition analogue. Peut-être sont-ils établis sur des routes convergeant vers Tancarville, qui fut à l'époque normande le siège d'un fief important ; de plus, cet allongement leur permettait d'éviter le voisinage des ravins près desquels le limon a été entraîné par le ruissellement.

Les ateliers à verrières des horlogers, les fermes, les maisons des journaliers se succèdent les uns aux autres, sans discontinuer, entre la forêt d'Arques et celle du Hellet. Cette forme surprenante peut s'expliquer, semble-t-il, par le relief. La Béthune et l'Eaulne, dont les cours parallèles sont distants d'à peine 6 km., laissent entre elles une colline haute de 130 à 195 mètres où l'érosion a été assez active. Entre des pentes rapides, le ruissellement n'a laissé subsister que sur le sommet le limon ou même l'argile à silex. Naturellement, les maisons se sont toutes établies le long de cette mince bande de terrains cultivables pour profiter de sa fertilité relative ; et l'accroissement de l'agglomération ne put se faire qu'en longueur. Mais d'autres groupements de même aspect, sinon de mêmes dimensions, sont nés dans des plaines où ils auraient pu grandir librement. Au Nord-Ouest de Formerie, Criquiers s'allonge sur près de 3 km.; dans le Vimeu, à peu de distance de la Bresle, les maisons de Woincourt, Yzengremer, Meneslies se sont unies en une seule file longue de 4 km. ; pourtant ces villages sont situés sur de larges plateaux. Sans doute, cette forme facilite l'extension des herbages qui peuvent s'agrandir dans la campagne tandis que les maisons s'ouvrent sur la rue. Mais pourquoi cette rue reste-t-elle unique ? De l'autre côté du Bray, l'élevage est aussi important et les pâtures réclament autant de place ; cependant, près de Buchy et de Saint-Saens, les agglomérations consistent souvent en plusieurs rues parallèles, ou perpendiculaires, ou divergentes. La disposition allongée des villages voisins de la Picardie n'était donc pas une conséquence nécessaire de leur fonction agricole. Peut-être, pour certains d'entre eux, provient-elle de ce qu'ils se sont développés sur des chemins forestiers, au milieu des vastes futaies qui ont longtemps couvert l'argile à silex. Peut-être aussi faut-il rappeler que, dans cette région, le réseau des voies romaines, des chaussées Brunehaut, semble avoir été extrêmement serré. Criquiers est sur l'ancienne route d'Amiens à Rouen par Poix et Forges. Moliens, Broquiers, Feuquières d'une part, Blargies, Bouvresse, Boutavent, Mureaumont, Morvillers de l'autre paraissent rappeler les divers tracés d'un itinéraire allant de Beauvais à Aumale et Eu. Entre Songeons et Mortemer sur l'Eaulne, la voix romaine de Beauvais à Dieppe passait par deux hameaux qui s'appellent encore « La Chaussée », puis par Campeaux et Conteville[1]. L'histoire, autant que la géographie,

[1] Peut-être pourrait-on proposer une explication analogue pour d'autres villages plus voisins du littoral. Il semble que la route de Dieppe à Eu et Abbeville ait eu des tracés multiples, plus ou moins proches de la côte. En arrière de celui qui, de Tocqueville au

. Fig. 14 _ Les villages de l'Aliermont.

Extrait de la carte au 80.000 du Service géographique

explique l'aspect original de ces groupements ; mais, ce qui reste obscur, c'est que les anciennes routes aient si souvent attiré les habitations dans cette région, alors que celles du Caux ont très rarement exercé une influence aussi forte.

III. — L'ORIGINE DES DIVERS TYPES D'HABITATION.

Disséminant leurs constructions dans une masure ou les serrant autour d'une cour, isolées ou groupées en villages, les fermes normandes présentent une diversité dont il faut maintenant chercher les raisons. Nous examinerons si leurs formes et leurs rapports ont été déterminés par les conditions naturelles, par les nécessités de la culture, et si cette explication ne nous paraît pas suffisante, nous verrons si l'histoire peut la compléter.

D'abord, pourquoi les maisons du Vexin se groupent-elles tandis que celles du Caux et du Bray, — au moins dans la plus grande partie de ces pays — restent isolées ou réunies en petits hameaux de 3 ou 4 feux ? Rappelons-nous que, dans le Vexin, on doit creuser des puits profonds pour ramener à la surface l'eau des nappes souterraines. Leur forage et leur entretien sont si onéreux que la plupart des habitants, reculant devant les dépenses nécessaires pour en creuser un dans leur cour, allaient récemment encore s'approvisionner aux puits communaux. Leurs habitations ne pouvaient s'en écarter s'ils ne voulaient pas occuper leurs attelages à charrier chaque jour de lourds barils sur une longue distance. La concentration leur était imposée par la rareté des points d'eau. De même, les villages agglomérés du Bray sont situés sur ces collines de grès et de calcaires jurassiques où les précipitations s'infiltrent dans le sol. Inversement, les régions où la tendance contraire a prévalu sont celles qui pouvaient se passer de puits. L'argile à silex dans le Caux, les glaises infracrétacées dans la dépression du Bray sont assez peu perméables. Pour emmagasiner une partie des eaux de pluie, il suffit d'y creuser des mares, travail aisé et peu coûteux, à la portée du moindre cultivateur. Aussi voit-on sur les plans cadastraux, sur celui d'Étainhus par exemple (p. 425, fig. 9), que chaque ferme.

Puits, franchissait les valleuses, Assigny, Brunville et Graincourt paraissent jalonner un autre itinéraire en pays moins accidenté ; Étalonde, la Maladrie de Touffreville, Litteville et Guilmécourt en bordent un troisième indiqué par Cassini, et l'on peut croire qu'à une époque plus ancienne, celui-ci se prolongeait par Tourville, Glicourt et Sauchay vers Arques où aboutissent tant d'anciennes routes.

quelle que soit son importance, possède sa mare à l'intérieur de sa masure. Cette facilité de se procurer de l'eau a permis aux exploitations de conserver leur indépendance, de s'isoler ou de former des villages peu cohérents où les champs alternent avec de vastes herbages. L'agglomération est donc en rapport étroit avec la perméabilité du sol : c'est d'ailleurs, comme on sait, une loi générale, dont l'application s'étend au fur et à mesure des progrès de la géographie. Il faut avouer, cependant, qu'elle ne satisfait pas entièrement notre curiosité.

Elle ne semble pas expliquer, en effet, le contraste entre la partie occidentale du Caux, pays de population disséminée, et les plateaux voisins de Longueville, de Buchy, qui sont des régions de villages ou de gros hameaux. Les conditions physiques sont à peu près identiques. Ici comme là, l'argile à silex peut retenir les eaux et même, comme elle est plus près de la surface dans la région orientale, il est plus facile d'y faire des mares. Sans doute, elles reçoivent un peu moins d'eau qu'aux environs de Goderville où la pluviosité atteint son maximum ; mais on ne trouve guère plus d'un décimètre de différence entre, d'une part, les moyennes de Bolbec (953 mm.), d'Yvetot (939 mm.) et, d'autre part, celles de Longueville (844 mm.), de Tôtes (845), de Bosc-le-Hard (849), d'Eu (862). L'écart est si faible qu'on ne voit pas pourquoi les habitations sont ici agglomérées et là dispersées. En effet, la dissémination domine dans la dépression du Bray où la différence est cependant plus considérable (Neufchâtel 758 mm., Forges 697, Gournay 728, Noailles 672) : l'eau des mares y est donc assez abondante pour alimenter les fermes, bien que les éleveurs brayons aient plus de bétail à abreuver. A plus forte raison peut-elle suffire sur les plateaux voisins. La preuve que les puits n'y étaient pas plus nécessaires que dans l'Ouest du Caux, c'est que beaucoup y ont été comblés depuis que le chaume ou les tuiles ont été remplacés par l'ardoise dans les toitures. On se sert d'eau de citerne pour les usages domestiques, d'eau de mare pour le bétail et pour la fabrication du cidre : ce sont exactement les mêmes pratiques que près d'Yvetot. Dira-t-on que si les mares ont été conservées dans le Caux, c'est parce qu'il était impossible d'y foncer des puits ? mais il y existait jadis des puits, dont la plupart ont été bouchés récemment ; on en voyait même dans des fermes isolées. Dès lors pourquoi les Cauchois n'en ont-ils pas foré un plus grand nombre ? Pourquoi se sont-ils contentés si longtemps, pour la plupart, de mares bourbeuses, au lieu d'essayer d'atteindre les réserves plus pures, moins vite taries, que recèlent

les assises crayeuses ? Pour l'hygiène comme pour la régularité de l'approvisionnement, l'emploi des puits eût représenté un progrès sensible ; ce progrès était possible aux paysans du Caux comme à leurs voisins de l'Est ; pourquoi donc ne l'ont-ils pas réalisé ? On ne voit pas que l'analyse géographique permette de résoudre cette question.

Serons-nous plus heureux dans l'étude des fermes que dans celle des villages ? Que le type de la cour convienne particulièrement aux régions de population agglomérée, — le Vexin, le dôme jurassique du Bray, certaines parties de la vallée de la Seine, — rien de plus évident ni de plus compréhensible. C'est la disposition qui permet de réduire le plus la façade de la maison sur la rue, d'occuper le moins de place possible au centre du village où les habitations se serrent pour ne pas s'éloigner du puits commun et où, par suite, le terrain coûte cher. Les pâtures, assez étroites, sont reléguées sur la périphérie du groupement où le sol a moins de valeur. Parfois l'intervalle entre la maison, la grange et l'étable est si faible que le fumier le remplit tout entier ; même dans les puissantes fermes du Vexin, la cour n'est pas aussi vaste que la masure dans des exploitations cauchoises de moindre importance. C'est un espace improductif qu'on a intérêt à restreindre pour agrandir les champs. Il n'en est pas de même de la masure : le bétail peut y paître une partie de l'année sans qu'il soit besoin de le garder ; les poulains s'y ébattent librement et exercent leurs forces naissantes ; les pommiers fournissent la provision de cidre ; aussi la masure est-elle toujours évaluée à un prix très supérieur à celui des terres arables. On s'explique donc qu'elle se soit développée partout où l'herbe pousse drue, pourvu que la population soit assez disséminée pour qu'on ne doive pas économiser la place. Dans les pays de fermes isolées ou de hameaux, comme les plateaux cauchois et la dépression du Bray, les habitations ne sont jamais assez tassées pour gêner le développement l'une de l'autre. Les bâtiments de chacune peuvent s'écarter, se disperser dans l'herbage. Or cette dissémination a des avantages multiples. Les incendies se propagent moins facilement, et cette sécurité est précieuse dans des régions où l'on manque d'eau, où les murs de pisé sont soutenus par une multitude de poutrelles et de lattes. Les odeurs de l'étable ne parviennent pas jusqu'au logement du cultivateur ; celui-ci connaît toute la valeur de cet isolement, et on entend des paysans cauchois l'opposer avec fierté à la disposition des fermes picardes, où il faut parfois traverser le fumier pour entrer dans la maison. Ils disent encore que, les bâti-

ments étant séparés, les bestiaux sont « engagés à se porter également par toute la masure ; par ce moyen, ils bonifient l'herbe et ne la détruisent en aucun endroit »[1] : on prétend que la végétation devient plus plantureuse et les pommiers plus féconds. Les bâtiments protègent les arbres fruitiers contre le vent. C'est un rôle analogue que remplissent les ormes et les hêtres des fossés ; ils « défendent les constructions de la ferme des gros vents, ainsi que les animaux des grands froids pendant l'hiver ». Aussi les trouve-t-on toujours autour des masures cauchoises, exposées au vent du large, tandis qu'ils disparaissent peu à peu vers l'Est, à mesure que l'air devient plus calme ; et même, dans les vallées du Caux, les fossés ne sont pas toujours plantés, parce qu'on a moins à redouter les bourrasques. Quant aux talus, ils empêchent le bétail de s'échapper ; c'est un mode de clôture que l'on emploie en divers points du Bocage Armoricain, autour des parcelles qu'on laisse s'engazonner de loin en loin.

Il n'est donc aucun des éléments de la ferme cauchoise qui ne satisfasse à une nécessité de l'exploitation, qui n'aie sa raison d'être dans le milieu local. Mais, d'autre part, leur ensemble constitue un type très spécial dont l'originalité a été signalée depuis longtemps. Elle pouvait d'autant moins passer inaperçue que ce type se trouve reproduit avec une fidélité remarquable dans toutes les exploitations du Caux, sauf dans celles des « manants ». On dirait que toutes ont été construites sur le même plan, à la même époque, avec des variantes insignifiantes dans leur aspect et leur aménagement intérieur. Or l'on ne peut affirmer que les conditions physiques aient déterminé cette uniformité absolue. Pourquoi les masures ont-elles en général la forme d'un carré presque régulier, sauf celles qui ont absorbé les courtils voisins ? celle d'un rectangle se comprendrait aussi bien et même, puisque beaucoup sont isolées, celle d'un quadrilatère ou d'un polygone quelconque. Pourquoi s'enferment-elles toutes derrière des fossés et jamais derrière des haies ? les maraudeurs franchiraient pourtant plus difficilement une haie vive et, si les levées de terre peuvent mieux défendre les pommiers contre le vent, toutes ne sont pas assez hautes pour qu'on leur reconnaisse cette supériorité. Pourquoi, enfin, les bâtiments s'alignent-ils sur les quatre faces du carré en laissant tout le centre vide ? Dans d'autres régions, le Bray, la vallée d'Auge, les bâtiments sont aussi dans un herbage, mais ils se groupent plus ou moins étroitement vers le

[1] Jore, 136, p. 132.

centre ou se rangent sur un ou deux côtés seulement. L'extrême dissémination qui distingue la ferme cauchoise a ses inconvénients en effet : elle rend la surveillance malaisée ; pour aller de l'habitation à l'étable ou aux écuries, il faut un trajet relativement long : de même pour porter le grain battu de la grange au grenier qui surmonte la maison, et la paille, de l'aire dans les rateliers[1]. A cet égard, mieux vaudrait, sinon le resserrement de la ferme picarde où toutes les constructions se tiennent, du moins l'arrangement brayon avec ses deux files de bâtiments soit parallèles, soit perpendiculaires. On pourrait concevoir l'exploitation cauchoise ordonnée sur un plan différent sans qu'elle cessât de se prêter aux besoins du travail agricole ; sa disposition n'est pas une résultante fatale du milieu naturel. Pourquoi donc les paysans de cette région l'ont-ils unanimement préférée à toute autre ? pourquoi l'ont-ils tous suivie dans les moindres détails, alors que les maisons des environs de Buchy, de Forges et d'Envermeu manifestent une imagination plus libre et plus fertile en combinaisons variées ? Pas plus que l'opposition entre les groupements de l'Ouest et ceux de l'Est des plateaux, la géographie n'explique l'uniformité si curieuse des fermes cauchoises. A son défaut, l'histoire pourra-t-elle nous éclairer ?

En étudiant les origines de la population, nous avons vu que, même avant le traité de Saint-Clair-sur-Epte, les compagnons des Vikings sont venus par milliers s'établir sur notre sol, quittant les royaumes du Nord où l'espace leur manquait. Ce fut une véritable colonisation, dont la toponymie nous révèle l'importance et l'étendue. Cette occupation semble s'être poursuivie avec méthode, au moins après la cession de Charles le Simple. Guillaume de Jumièges nous dit que Rollon partagea entre les siens les terres au cordeau[2]. On ne peut croire qu'il s'agisse ici de la distribution des fiefs aux grands vassaux : on ne conçoit guère cette immense opération d'arpentage portant sur la Normandie tout entière. Ce passage concerne sans doute la masse des immigrants qu'il fallut installer dans la campagne ; il semble indiquer que les terres vacantes furent loties entre eux, comme entre les « hôtes » appelés au Moyen Age par les seigneurs ou entre les colons dans les nouveaux centres algériens. Il se fonda des villages ou des hameaux peuplés de Scandinaves. Or il est permis de penser que, dans la disposition et la construction

[1] Moll, 210, IX, 1836, p. 13.

[2] « Illam terram suis fidelibus funiculo divisit, universamque diu desertam reædificavit, atque de suis militibus advenisque gentibus refertam restruxit » (Guillaume de Jumièges, II, xix, dans Duchesne, 466, p. 232).

de leurs fermes, ceux-ci suivirent le plan traditionnel de leur ancienne patrie. Peut-être y a-t-il intérêt à rechercher quel était ce plan et si quelques linéaments ne s'en retrouvent pas encore dans l'habitation normande.

Des maisons des Vikings, on ne sait rien, sinon qu'elles étaient bâties tantôt en bois, tantôt en terre, et qu'elles affectaient la forme d'un rectangle, parfois d'une ellipse, avec l'entrée par le pignon[1]. Les premiers textes où l'on ait recueilli des descriptions de villages scandinaves remontent au XIIIe siècle. Ce sont des lois qui règlent l'occupation du sol par les communautés rurales. Le régime de la possession temporaire fut abrogé ; chaque paysan reçut en toute propriété un coin de terre. Il fallut alors recouvrer les parcelles usurpées, égaliser les lots, les distribuer dans un ordre qui permît d'éviter à l'avenir toute contestation : ce fut le but des « partages au cordeau ». Comme le village devait être reconstruit à nouveau, on choisissait pour son emplacement un quadrilatère, traversé tantôt par une rue, tantôt par deux rues s'entre-croisant. Tout habitant y disposait, pour bâtir sa maison, d'un espace appelé *topt* ou *tomt* (le *tot* de la toponymie cauchoise). Le territoire dépendant du village était divisé en trois ou quatre grandes soles, dont chacune devait recevoir la même culture sur toute sa surface et se lotir entre tous les paysans ; chacun devait avoir un coin de la sole consacrée au blé ou au seigle, un coin de la sole d'avoine, un coin de la sole de jachère, etc. L'alignement de ces lots correspondait à celui des topt dans le village, car la loi établissait que « la topt est la mère du champ » ; la situation de la ferme dans le hameau ou le bourg déterminait celle de la parcelle qui lui était attribuée dans chaque sole. Cet arrangement s'est conservé à peu près intact en Danemark où l'on voyait partout, au début du XIXe siècle, des villages agglomérés. Les fermes bordaient deux rues qui se croisaient ; derrière elles s'étendaient les jardins. Le finage était partagé en soles où chaque habitant avait son champ et souvent la suite des parcelles reproduisait celle des maisons ; tous les travaux devaient s'effectuer à la même époque sur chacune de ces grandes divisions : les cultivateurs étaient soumis à une « contrainte de soles » analogue à celle qui exista longtemps dans l'Est de la France. Ce sont des groupements de ce genre qui couvrent tout le Sud de la Suède, jus-

[1] Sophus Müller, 316, II, p. 290 ; Montelius, 314 *bis*, p. 282. Nous remercions M. Knut Stjerna, professeur à l'Université d'Upsala, des renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur les habitations primitives de la Scandinavie.

qu'à la Dalécarlie, et toutes les plaines, toutes les larges vallées de la Norvège méridionale ; c'est seulement dans les montagnes du Nord que la population se dissémine en maisons isolées [1]. Une disposition restée aussi durable sur un espace aussi vaste manifeste nécessairement une adaptation complète au milieu naturel : il est donc probable, à priori, qu'elle a dû être inventée avant le XIIIe siècle. D'autre part, le texte des lois de cette époque révèle la préexistence de bourgades agglomérées, de soles ; elles visent expressément à restaurer l'ancienne organisation du village [2]. Elles y introduisent plus de régularité, d'égalité, mais sans créer de toutes pièces — entreprise presque impossible — un type d'habitation nouveau et artificiel. Nous pouvons donc nous représenter ce que furent dans leur pays d'origine les villages des envahisseurs germains.

On voit immédiatement qu'ils ne ressemblent en rien aux villages cauchois, où les fermes s'éparpillent sur tout le territoire et où chacune groupe tous ses champs autour d'elle. La division en grandes soles a bien existé au delà de la limite orientale du Caux, près de Longueville, d'Envermeu, de Criel ; mais la toponymie de cette région ne renferme que très peu d'éléments norois. Il semble donc que, même si les Normands ont commencé par bâtir près d'Yvetot des villages du type danois, ils ont ensuite renoncé à suivre ce plan pour profiter des avantages de la dispersion. — Sont-ils restés plus fidèles à leurs traditions dans l'aménagement intérieur des fermes? La *topt* avait la forme d'un quadrilatère ; en Danemark et en Scanie, elle comprenait des jardins, des vergers, quelquefois même des champs ; son possesseur devait la clore ; pour éviter la propagation des incendies ou pour assurer l'écoulement des eaux, la loi exigeait un intervalle entre cette clôture et la maison, ou entre l'enceinte et celle du voisin. Dans une grande partie de la Norvège, chaque exploitation se compose aujourd'hui de plusieurs bâtiments séparés [3]. Quelques traits de cette peinture conviennent assez bien à la ferme cauchoise, notamment la forme de l'enceinte et l'isolement des

[1] Meitzen, 314, I, p. 78, 502 ; III, p. 475, 529 ; Allen, 273, I, p. 148 ; Beauchet, 276, p. 31. Sur l'utilité des partages au cordeau, cf. Olaus Magnus, XIII, v (317, p. 433). En Danemark, l'ancienne disposition fut çà et là modifiée à la fin du XVIIIe siècle ; vers 1784, dans quelques terres domaniales, « les terres furent réparties, les bâtiments transportés au centre de l'exploitation et les champs enclos » (Allen, 273, II, p. 246). Mais ces faits semblent être restés très isolés, d'après les descriptions d'Oluffsen (dans Meitzen, 314, I, p. 21).

[2] Meitzen, 314, I, p. 23 ; III, p. 536.

[3] Blom, 278, II, p. 149 ; Broch, 279, p. 283 ; Beauchet, 276, p. 510.

constructions. Peut-être y a-t-il lieu de remarquer que le Caux est précisément la partie de la Normandie orientale où les colons scandinaves paraissent avoir été le plus nombreux, à en juger par la multitude des désinences en *mare, bec, fleur,* etc.; la carte toponymique (p. 128; fig. 4) indique assez exactement la distribution de la masure caractéristique, entourée de fossés plantés. Mais y a-t-il là plus qu'une simple coïncidence? Les descriptions que nous possédons des anciennes fermes danoises ou norvégiennes sont trop vagues pour qu'on puisse le prouver.

Nous n'avons donc pas réussi à déceler des traces certaines de l'influence scandinave; si l'on veut la retrouver dans l'aspect de la masure cauchoise, ce n'est guère que par conjecture. — Est-ce toujours, il est vrai, par les influences ethniques qu'il faut chercher à élucider ce que n'explique pas suffisamment la géographie? Rien ne nous oblige à croire, avec Meitzen, qu'un type de peuplement soit comme la propriété exclusive d'une « race » qui le porterait partout avec elle au cours de ses migrations. Divers types peuvent coexister dans une région occupée par une même race : la toponymie de la campagne du Neubourg est aussi germanique que celle du Roumois ; pourtant, là, la population se rassemble dans de gros villages, tandis qu'ici elle se disperse en une multitude de hameaux ; là, elle habite des « cours » et, ici, des « masures » dont plusieurs sont entourées de fossés comme celles du Caux. Une diversité de ce genre ne résulte pas fatalement du milieu physique. Dans une même région, le climat, la situation des points d'eau, les exigences de l'exploitation n'entraînent pas toujours fatalement l'adoption d'une seule et même disposition des bâtiments dans la ferme, ni des fermes dans la communauté rurale. Souvent plusieurs arrangements peuvent être imaginés qui satisfassent tous aux conditions naturelles, sans qu'aucun manifeste une supériorité décisive. Chaque forme d'habitation représente en effet une adaptation aux besoins de la culture, mais une adaptation toujours imparfaite. On n'obtient certains avantages qu'en renonçant à d'autres. Si l'on veut approvisionner les maisons de l'eau limpide des puits, il faut souvent resserrer les bâtiments et diminuer l'étendue des herbages ; c'est le cas des plateaux situés entre le Bray et la limite orientale du Caux. Si l'on préfère conserver de vastes pâtures dans l'enceinte de la ferme, si l'on tient à écarter la maison de l'étable et à réunir toutes les terres autour du manoir, il faut parfois se résigner à ne boire que l'eau des mares : ainsi fait-on dans le Caux occidental. Toutes ces formes d'habitation peuvent naître concurremment sur le même

sol, parmi la même population. Chacune a son domaine propre où elle domine, où elle est même parfois la seule représentée, non qu'elle soit la seule possible, mais parce que le paysan n'en connaît pas d'autres. C'est là qu'elle se développe et qu'elle se perfectionne. Tout autour, elle semble se désagréger ; ses éléments se combinent avec des éléments étrangers, ou bien leur finalité n'est plus comprise. Dans le Bray oriental, les bâtiments de la cour picarde ne se touchent plus ; la position de la grange est moins commode que près d'Amiens ; par contre, quand on a voulu imiter la masure normande, les constructions sont moins dispersées dans l'herbage que près d'Yvetot. D'autre part ces aires ne restent pas invariables. S'ils réalisent un progrès sensible, certains types d'habitation peuvent se transmettre de proche en proche, tant que les conditions physiques ne s'y opposent pas. Ils se répandent parce qu'on les juge plus avantageux, parce qu'on passe condamnation sur leurs inconvénients, et cette appréciation peut varier suivant les époques, le degré de civilisation, l'évolution de la culture. C'est ainsi qu'au XVIII[e] siècle, un souci plus vif de l'hygiène a conduit les Brayons à imiter l'ordonnance de la ferme cauchoise, et que la masure semble destinée à remplacer la cour sur leurs terres à mesure que l'élevage s'y développera. L'exemple du Bray nous montre qu'il ne faut pas toujours attribuer au déplacement d'une peuplade la diffusion d'un type de ferme. Les influences historiques, dont il faut invoquer l'action quand l'analyse géographique reste impuissante, ne sont pas forcément des influences ethniques.

CONCLUSION

En analysant les conditions géographiques de la vie rurale au XIIIe siècle, au XVIIIe siècle et au moment présent, nous avons vu qu'à chacune de ces époques correspond un type particulier d'économie agraire, une adaptation différente de l'activité humaine au milieu physique.

Au Moyen Age, de vastes espaces sont encore occupés par la forêt ; malgré les défrichements gallo-romains, des landes, des marais interrompent la continuité des cultures. Mais ces forêts et ces terres vaines ont un rôle important dans l'existence du paysan ; il peut souvent s'y fournir de bois de construction et de chauffage ; il y envoie son bétail, de même que sur les guérets après la moisson. Chaque exploitation ne comprend pas seulement les champs où l'on sème le blé, le seigle, l'avoine, le lin ; elle se prolonge sur d'immenses étendues incultes qui forment comme le patrimoine commun de toute une paroisse. C'est grâce à ces droits collectifs que subsistent les manants les plus pauvres et seulement grâce à eux : l'industrie n'est pas encore sortie des « cités drapantes », et ses gains ne s'ajoutent pas encore dans les campagnes à ceux de l'agriculture.

Au XVIIIe siècle, les forêts ont été réduites à leur superficie actuelle, ou peu s'en faut : les droits dont les populations voisines ont usé et abusé dans leurs massifs presque ruinés deviennent précaires ; les biens communaux ont été rognés par l'avidité des nobles, des spéculateurs, et ils ne se sont guère conservés que dans les régions les moins fertiles. Privés en grande partie des ressources qu'ils trouvaient dans les bois et les landes, les paysans y suppléent en augmentant le produit de leurs champs ; nombre d'entre eux ont adopté

un nouvel assolement qui diminue les jachères. Le bétail s'accroît ; les emblavures de lin, de plantes oléagineuses et tinctoriales suivent dans leur extension les progrès de l'industrie normande ; mais la principale culture reste partout celle des céréales, car on a encore à redouter les famines. La population, en effet, s'est renforcée rapidement au cours du siècle, et cela, grâce surtout à l'industrie textile qui s'est répandue dans tous les villages. Vers 1780, il n'est plus guère de famille où les enfants, les femmes ne filent le coton. Malgré ces bénéfices supplémentaires, la plupart des paysans n'ont pas acheté de biens-fonds ; sans doute à la suite des guerres qui ont dévasté la Normandie entre le XIVe et le XVIIe siècle, ils sont devenus les fermiers de la bourgeoisie urbaine, dont l'importance est un des traits essentiels de l'économie locale.

L'époque révolutionnaire et l'Empire modifient, non seulement l'état social, mais aussi l'aspect des campagnes. Les forêts sont recépées et préservées des dégâts qu'entraînaient les usages ; beaucoup de communaux sont partagés et les landes se transforment en guérets. Il semble que la subdivision des propriétés amène les cultivateurs à multiplier les bâtiments, à étendre leurs plantations, à améliorer leur technique : c'est le moment décisif pour la suppression des jachères. D'autre part, une crise douloureuse vient de bouleverser l'industrie : les fileuses abandonnent le rouet, et, si les métiers à tisser battent dans une foule de chaumières cauchoises, ils ne réalisent pas une union aussi intime, aussi générale, entre la culture et l'industrie domestique.

Aujourd'hui, celle-ci n'est plus guère qu'un souvenir, et c'est à peine si elle nourrit quelques dizaines de tisserands près d'Yvetot. Redevenue purement agricole, la population des campagnes ne vit plus que du produit de ses champs et de ses prairies. Elle diminue, non point que la natalité soit faible partout, mais parce que les tisserands et les journaliers vont chercher dans les villes un travail plus régulier. D'un autre côté, depuis que les denrées étrangères arrivent sur notre marché, les plateaux normands n'ont plus seuls la charge ni le profit de fournir la subsistance des cités voisines ; le prix du blé s'est abaissé, celui des plantes industrielles ne donne plus que des bénéfices incertains. La rareté de la main d'œuvre, la concurrence des pays lointains ont forcé le fermier à restreindre ses guérets pour pouvoir vendre plus de laitage, plus de viande, et l'humidité du climat, la nature souvent argileuse du sol facilitent cette extension des herbages. Ainsi l'agriculture reçoit un caractère à demi pastoral. Cette transformation ne semble pas avoir influé jus-

qu'ici sur l'économie sociale. Ce sont encore des locataires qui se partagent l'exploitation du sol, divisé en grandes fermes dans le Vexin, en moyennes tenures dans le Caux et le Bray, en petits domaines dans la vallée de la Seine. La rareté de la propriété paysanne, et même çà et là sa décadence, distinguent notre région des plaines picardes.

BIBLIOGRAPHIE

I. — CARTES.

JEAN JOLLIVET. *Carte generalle du pays de Normandie* [1545]. Carte manuscrite de $1^m,37 \times 0^m,92$ conservée à la Section géographique de la Bibliothèque Nationale. Reproduction en phototypie, légèrement réduite, en annexe à l'article de E. LE PARQUIER, *Note sur la Carte générale du pays de Normandie* (*B. S. G. N.*, 1900, p. 141). — Cf. G. MARCEL, *Récentes acquisitions de cartes pour la Section géographique de la Bibliothèque Nationale* (*C. R. S. G. Paris*, 1897, p. 390).

GUILL. LE VASSEUR, sieur de BEAUPLAN. *Carte generalle de Normandie.* Paris [dessinée en 1665], 12 feuilles à 1 : 210 000 environ.

FREMONT. *Carte particulière du diocèse de Rouen.* Paris, Jaillot, 1715. 6 feuilles.

CASSINI. Carte de France, n°s 23, 24, 25, 60 et 61.

Carte de l'État-Major, à 1 : 80 000 : n°s 10, 11, 18, 19, 20, 30, 31, 32, 47.

Carte à 1 : 200 000 : n°s 8, 15, 16.

Carte géologique détaillée, à 1 : 80 000 (mêmes n^os que pour la carte de l'État-Major).

Carte géologique à 1 : 320 000 ; feuilles 8 (Lille), 13 (Paris).

II. — DOCUMENTS MANUSCRITS.

I. — DÉPÔTS DE PARIS.

1° Archives Nationales [1].

Série $D^{IV\ bis}$. Comité de division du Territoire (institué le 3 juillet 1789).

$D^{IV\ bis}$ 1, 6, 17, 23, 31, 34, 74, 90 (Délimitations territoriales, fixation des chefs-lieux, établissement des tribunaux de commerce). — 46. États de population en 1783-1787. — 52. Population par communes en l'an II.

Série F^{1c} III. Esprit public et élections. Série départementale. (Comptes rendus administratifs de l'état du département.)

F^{1c} III Eure 7 (1791-an V), 8 (an V-1854).

[1] Nos recherches dans ce dépôt ont été facilitées par le répertoire d'A. DEMANGEON, *Les sources de la géographie de la France aux Archives Nationales* (Paris, 1905, in-8).

F^{1c} III Seine-Inférieure 7 (1790-1795), 8 (1795-1813), 9 (1814-1856), 16 (an X-1856).

Série F^{1c} V. Conseils généraux (Rapports du préfet, délibérations).

F^{1c} V Eure 1 (an VIII-1820), 2 (1821-1831), 3 (1832-1841).

F^{1c} V Seine-Inférieure 1 (an VIII-1806), 2 (1807-1821), 3 (1822-1826), 4 (1827-1831), 5 (1832-1835), 6 (1836-1857).

Série F^{2I}. Administration départementale.

F^{2I} 493. Délimitation des départements. Seine, Seine-Inférieure. 1790-1837. — 520. Délimitation des arrondissements. Saône (Haute), Seine-Inférieure (an VIII-1840).

Série F^{10}. Agriculture.

F^{10} 4. Inscription et analyse des circulaires imprimées par la Commission d'Agriculture et des Arts (19 floréal an II-3 floréal an V). — 221. Mémoires des ingénieurs sur le développement économique de divers départements (1792-1793). — 226. Papiers du Comité d'Agriculture (ans II et III). — 254. Desséchements, textiles, divers (Révolution, Premier Empire). — 256-257. Papiers de la Commission d'Agriculture et des Arts. — 261 et 309. Desséchements (an II). — 279. Textiles (1812). — 330 et 333. Biens communaux (1789-1795). — 348. Dénombrement des charrues en l'an II. — 500-503, 505-508, 510-513. Bétail (mémoires, dénombrements de l'an III et de 1809).

Série F^{11}. Subsistances.

F^{11} 223. Lettres des intendants sur l'exportation des grains (1771). — 402. Correspondance sur les subsistances (Consulat). — 448. Tableau des ensemencements en l'an III.

Série F^{12}. Commerce et Industrie (XVIIe et XVIIIe siècles).

F^{12*} 62. Registre des séances du Conseil du Commerce (1717). — F^{12} 560, 650, 651, 655 B. Manufactures, série provinciale. — 658 A. Règlements des manufactures. — 751, 760, 785, 786. Corporations. — 831. Droits à l'intérieur. — 838. Droits de marque. — 844 B. Bureaux de visite et de marque. — 908-909. Chambres de commerce.

Série F^{14}. Ponts et Chaussées, Mines.

F^{14} 1269 et 1271. Enquête sur le roulage (1811-1812).

Série F^{20}. Statistique.

F^{20} 285. Enquête sur les étangs (1809-1812). — 434-435. Migrations des ouvriers (1808-1811). — 740. Forêts en 1836.

Série G^{1}. Ferme générale.

G^{1} 106. Tabacs.

Série G^{3}. Administrations des Eaux et Forêts.

G^{3} 2. Observations sur l'état et l'administration des forêts (1787). — 3. Traité des forêts et des moyens de faire cesser la cherté des bois et d'en procurer l'abondance dans toutes les provinces de France.

Série G⁷. Contrôle général des Finances.

G⁷ 491 à 505. Correspondance avec la généralité de Rouen (1678-1727). — 1359. Eaux et forêts, Rouen (1701-1708). — 1635, 1650, 1659. Commerce des grains (1694, 1708-1717).

Série H¹. Administrations locales et divers.

H¹ 1374, 1384, 1385. Haras (1683-1788). — 1485-1487. Droit de parcours (1686-1790). — 1507. Société d'agriculture de Rouen (1761-1781). — 1512. Défrichements (1766). — 1516-1518. Mémoires et correspondance sur l'agriculture et les sociétés d'agriculture (1787-1791). — 1520. Résumé des rapports des intendants sur l'agriculture et l'industrie (1731-1736). — 1588¹¹. Mémoire concernant la généralité de Rouen, par l'intendant De la Bourdonnaye. 1698. — 1588¹⁴. Documents sur la généralité de Rouen, par D'Herbigny (1700-1712). — 1624-1626. Mémoires et correspondance sur l'agriculture (1761-1786).

Série K. Monuments historiques.

K 904-905. Eaux et forêts. — 906. Agriculture. — 909. Manufactures.

KK 1088 à 1092. Mémoires sur les comté et duché pairies d'Eu et d'Aumale, par Estancelin (vers 1780).

Série N. Cartes et plans.

N. Seine-Inférieure II, 1 (plan de la paroisse de Bosc-Roger, 1772), 10 (id., Saint-Vigor, 1769). — Seine-Inférieure III, 4 et 5 (Château et fermes de Gonneville, 1759). — Seine-Inférieure IV, 1 (Forêts du comté de Gournay).

NN* 14. Procès-verbal des limites, divisions et subdivisions du département de Rouen, dit de la Seine-Inférieure (1ᵉʳ mars 1790).

Série O¹. Maison du Roi. Grand écuyer.

O¹ 905⁴ ᵉᵗ ¹⁰. Haras du Roi (1763-1790).

Série Q¹. Titres domaniaux.

Q¹ 192-194. Domaines situés dans les arrondissements des Andelys et de Louviers. — 1366 à 1384. Domaines situés dans la Seine-Inférieure. — 1385 à 1395. Administration des forêts de la Seine-Inférieure.

Série AD. Bibliothèque administrative.

ADᴵⱽ 1, 2, 4, 6, 16, 18, 22, 25. Agriculture, Eaux et Forêts.

2° Archives du Ministère de l'Agriculture.

A l'Office de Renseignements agricoles : Questionnaires remplis par les Commissions cantonales et communales lors de l'Enquête agricole de 1892. (Seine-Inférieure ; arrondissements des Andelys et de Louviers.)

3° Bibliothèque Nationale.

Fonds français.

N° 8037. Recueil de mémoires sur l'état des manufactures de différentes provinces de France en 1708.

Nos 8751. 8752, 8754. 8757ter. Papiers de l'intendant Le Blanc.

N° 14542. Table des forêts, gardes et triages dépendants de la maîtrise de Rouen, par J.-B. Tisserend. Fin du XVIIe siècle.

N° 21644. Papiers de Delamare. Disette de 1709.

N° 21739. Recueil de pièces concernant le commerce, les consulats, l'industrie de la laine et de la soie, principalement pendant la première moitié du XVIIe siècle.

Cinq-Cents de Colbert.

N° 122. Rapport du chevalier de Clerville sur les ports de Picardie et Normandie et sur quelques affaires du commerce. 1664.

N° 274. Mémoire de l'intendant Voisin de la Noiraye sur la généralité de Rouen. 31 décembre 1665.

N° 275. Recueil de plusieurs traités concernant l'histoire de la ville de Rouen.

Nouvelles acquisitions françaises.

N° 1464. Cartes des forêts de Normandie. 1665.

4° Bibliothèque Mazarine.

2836. Mémoire sur la régie des fermes générales dans le département de Normandie, servant de procès-verbal de la tournée faite par M. de Nantouillet. 1738. (Renseignements sur le commerce et l'industrie.)

2840. Partie 6. Toilerie de Rouen. — Partie 7. Voyage industriel en Normandie. Vers 1750.

4379. Mélanges historiques... Description de la Normandie par les élections.

5° Bibliothèque de l'Arsenal.

3207. Plans et cartes des ports, villes, bourgs et villages des côtes de la Normandie. XVIIIe siècle.

II. — Dépôts de Rouen.

1° Archives départementales de la Seine-Inférieure.

Série B. Bailliages. Cahiers de doléances des paroisses en 1789 : Bailliage de Cany (1 liasse). — Bailliage de Dieppe (2 liasses). — Bailliage du Havre (1 liasse). — Bailliage de Neufchâtel (2 liasses). — Sergenterie de Pavilly (1 liasse).

Cahiers de doléances des Assemblées préliminaires du Tiers-État des bailliages des Andelys, Charleval, Gisors, Lyons, Pont-de-l'Arche, réunis en 1 registre sous le titre : « Bailliage de Rouen. Cahiers de doléances du Tiers-État de divers bailliages. 1789. »

Série C. Administration provinciale. Intendance. Assemblées provinciales, etc.

C. 106, 111 (Subsistances). — 115, 116, 117 (États de population). —

118-120 (Agriculture, Haras). — 185 (Tableaux des élections, communaux). — 550. (Vingtièmes. Rôles des paroisses du canton de Forges). — 571 (Id., canton de Fauville). — 597 (Aides, boissons). — 2120 et 2121 (Instructions, mémoires sur l'administration, l'agriculture, le commerce, l'industrie). — 2140 (Procès-verbal des séances de l'assemblée du département de Gisors, 1788). — 2154 (Id., département d'Arques). — 2156-2157 (Id., département de Caudebec). — 2170 (Id., département de Neufchâtel et Eu). — 2210-2212 (États des pauvres par paroisse en 1788, crise de la filature à domicile). — 2213 (Agriculture, industrie, bien public).

Série M. Statistique. XIX[e] siècle.

M 1 (Statistique du département de la Seine-Inférieure, ans IX-X; registre). — M 2 (Statistique de la Seine-Inférieure, ans XIII-XIV; registre)[1].

Recensements de la population, 1836, 1841, 1846, 1851, 1861 (cantons de Fauville et de Forges).

Commerce et industrie. Crise cotonnière. Années 1860 à 1863.

2° Archives municipales de Rouen.

Série A. Registres des délibérations.

A 9 (1491-1502), 10 (1505-1515), 12 (1520-1527), 13 (1528-1534), 27 (1656-1671), 40 (1784-1790).

3° Archives de la Chambre de Commerce de Rouen.

Carton XVIII, liasse 3. Toilerie et passementerie.
Carton XXIII, liasse 43. Toileries du pays de Caux.

4° Bibliothèque municipale de Rouen.

Manuscrits n[os] 1258. A.-J. Le Boullenger, Voyage dans le département de la Seine-Inférieure exécuté en 1807.

1296. J.-P. Bion, Statistique de Normanville. 3 vol. 1836.

2194. Histoire du commerce et des arts de la province de Normandie; recueil de notes par l'abbé Guiot, vers 1780.

2591. Mémoires sur la situation actuelle des provinces de France par rapport au commerce, à l'industrie des villes, aux manufactures, au dénombrement des peuples, etc. 1746. T. III.

III. — Divers.

1° Archives départementales de l'Eure.

Série B. Cahiers de doléances des paroisses en 1789 : Bailliage des Andelys (1 liasse). — Bailliage de Gisors (1 liasse).

1. Sur l'origine et l'importance de ces statistiques préparées par le préfet Beugnot, cf. Dejean, 489, p. 247.

Série C.

C 2. Landes des Sept-Villes de Bleu (1753-an XIII). — 4. Demandes de concessions de terres à défricher ou dessécher (1760-1788). — 43. Délibérations de la Commission du Bureau intermédiaire et de l'Assemblée du département d'Andely et Pont-de-l'Arche (1788-1789). — 55. Correspondance du Bureau intermédiaire de Gisors avec les municipalités (1787-1788). — 229 et 230. Rôles des Vingtièmes de diverses paroisses de l'élection de Gisors 1774-1781).

Série N. Administration départementale.

Procès-verbaux des conseils d'arrondissement des circonscriptions des Andelys et Louviers (an VIII, an X, an XII, 1806, 1819).

2° Monographies communales.

Gaillefontaine, par Mlle Lefèvre, institutrice, 1900. (Consulté à l'Inspection académique de la Seine-Inférieure.)

Gonfreville-l'Orcher, par A. Dumesnil, instituteur, 1896. (Ibid.)

Monchaux-Soreng, par A. Letellier, instituteur, 1904. (Ibid.)

Rétonval, par H. Cruel, instituteur, 1900. (Ibid.)

Heudicourt, par L.-A. Fricotté, instituteur, 1900. (Chez l'auteur, à Heudicourt.)

Saint-Aubin-sur-Gaillon, par Picard, instituteur, 1900. (Chez l'auteur, à Saint-Aubin.)

III. — DOCUMENTS IMPRIMÉS.

Abréviations des périodiques cités.

Périodiques normands.

Ann. Eure = Annuaire départemental de l'Eure.

Ann. N. = Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association Normande.

Ann. Oise = Annuaire départemental de l'Oise.

Ann. S. I. = Annuaire départemental de la Seine-Inférieure.

Ass. Caumont = Assises scientifiques, littéraires et artistiques fondées par A. de Caumont. Compte rendu.

B. Acad. Ebroïcienne = Bulletin de l'Académie Ebroïcienne.

B. Comm. Antiq. S. I. = B. de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

B. S. Antiq. N. = Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.

B. S. Géol. N. = Bulletin de la Société Géologique de Normandie.

B. S. libre émul. S. I. = Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

B. S. Linnéenne N. = Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie.

B. S. N. études préhist. = Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques.

B. S. N. G. = Bulletin de la Société Normande de Géographie.

B. S. Sc. Nat. Rouen = Bulletin de la Société des Amis des Sciences Naturelles de Rouen.

Cons. Gén. S. I. = Procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Seine-Inférieure.

Délib. et mém. S. R. Agric. Gén. Rouen = Délibérations et mémoires de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Rouen.

Extr. tr. S. Agric. S. I. = Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. (Le tome I, 1819-1820, a paru sous le titre de : Mémorial d'agriculture et d'industrie du département de la Seine-Inférieure.)

Mém. S. Antiq. N. = Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

Mém. S. Linnéenne N. = Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie.

Mém. admin. S. I. = Mémorial des corps administratifs du département de la Seine-Inférieure.

N. = La Normandie. Revue mensuelle, historique, archéologique, littéraire.

N. agric. = La Normandie agricole.

N. médicale = La Normandie médicale.

Précis Tr. Acad. Rouen = Précis analytique des Travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Recueil Tr. S. libre agric. Eure = Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Résumé Tr. S. Havraise = Résumé analytique des Travaux de la Société Havraise d'études diverses.

R. N. = Revue de Normandie.

R. Rouen = Revue de Rouen et de Normandie.

Autres périodiques.

A. Bur. C. Mét. = Annales du Bureau Central Météorologique.

A. F. A. S. = Association française pour l'avancement des sciences.

A. G. = Annales de Géographie.

Ann. hist. = Annuaire historique publié par la Société de l'Histoire de France.

A. Sc. Géol. = Annales des sciences géologiques.

A. S. Géol. Nord = Annales de la Société Géologique du Nord.

A. Stat. = Annales de statistique [publiées par L.-J.-P. Ballois].

Bibl. Éc. Chartes = Bibliothèque de l'École des Chartes.

B. Comm. Tr. hist., Sc. économ. = Bulletin de la Commission des Travaux historiques. Section des Sciences économiques et sociales.

B. S. Anthrop. Paris = Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris.

B. S. Géol. Fr. = Bulletin de la Société Géologique de France.

B. Serv. Carte Géol. = Bulletin des services de la carte géologique de la France et des topographies souterraines.

C. R. Acad. Sc. = Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

C. R. S. G. Paris = Comptes rendus des séances de la Société de Géographie de Paris.

La G. = La Géographie. Bulletin de la Société de Géographie.

Mém. Acad. Imp. Médecine = Mémoires de l'Académie Impériale de Médecine.

Mém. S. Agric. Fr. = Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la Société d'agriculture de France.

Rév. Fr. = La Révolution Française.

R. h. = Revue historique.

R. h. mod. contemp. = Revue d'histoire moderne et contemporaine.

1° Le Climat.

1. Allard (E.). Renseignements météorologiques sur le littoral de la France. Paris, 1882. In-4.

2. Angot (A.). Étude sur le climat de Fécamp d'après les observations de MM. E. et C. Marchand (*A. Bur. C. Mét.*, année 1885, I, B p. 237).

3. Angot (A.). Résumé des études sur la marche des phénomènes de végétation et la migration des oiseaux en France pendant les dix années 1881-1890 (*ibid.*, année 1892, I, B p. 159).
4. — Régime des pluies de l'Europe occidentale (*ibid.*, année 1895, I, B p. 155).
5. — La température de la France (*A. G.*, XIV, 1905, p. 296).
6. Caron (G.). Climatologie de Lillebonne. (Voir n° 433.)
7. Commission météorologique de la Seine-Inférieure. Fascicules annuels, autographiés, publiés depuis 1871. (Au Bureau Central Météorologique.)
8. Coulon (R.). Résumé des observations météorologiques faites à Rouen et dans la région en 1905 (*B. S. libre émul. S. I.*, 1905, p. 185) — ...en 1906 (*ibid.*, 1906, p. 319).
9. Gully (Lud.). Climatologie de Rouen. Laval, 1899. In-16.
10. — Résumé des observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Seine-Inférieure de 1868 à 1892. Autographié (Au Bureau Central Météorologique).
11. Levézier (A.). Recueil de pronostics normands et français. Tournai et Saint-Maur, 1907. In-12.
12. Moureaux (Th.). Résumé des observations météorologiques faites par M. Jules Reiset à Ecorchebeuf (Seine-Inférieure) de 1873 à 1882 (*A. Bur. C. Mét.*, année 1890, I, B p. 161).
13. Teisserenc de Bort (L.). Étude sur la distribution moyenne de la nébulosité à la surface du globe d'après les premières cartes d'isonèphes (*A. Bur. C. Mét.*, année 1884, IV, 2e partie, p. 27).

2° Le relief et le sol.

14. Babeau (L.). Note sur le quaternaire des environs du Havre (*B. S. Géol. N.*, XXV, 1905, p. 33).
15. — et Dubus (A.). Étude sur le limon des plateaux aux environs du Havre par rapport aux industries préhistoriques qu'on y rencontre (*ibid.*, XXVI, 1906, p. 32).
16. Barré (O.). L'architecture du sol de la France. Essai de géographie tectonique. Paris, 1902. In-8.
17. Bertrand (M.). Sur la continuité du phénomène de plissement dans le bassin de Paris (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér., XX, 1892, p. 118).
18. Bigot. Huitième Congrès géologique. Livret guide. Fasc. IX, 3e partie : Normandie.
19. Boule (Marc.). Réunion de la Société normande d'études préhistoriques au Havre. (*L'Anthropologie*, V, 1894, p. 306.)
20. Cayeux (L.). Contribution à l'étude microscopique des terrains sédimentaires (*Mém. S. Géol. Nord*, IV, 2, 1897).
21. Cloüet (J.). Étude sur la chaux phosphatée naturelle de la Seine-Inférieure (*A. F. A. S.*, Rouen, 1883, p. 435).
22. Daubrée. Application de la méthode expérimentale à l'étude des déformations et des cassures terrestres (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér., VII, 1878 1879, p. 108; cf. VIII, 1879-1880, p. 422).
23. Davis (W. M.). La Seine, la Meuse et la Moselle (*A. G.*, V, 1895-1896, p. 25).

24. David (W. M.). Large-scale maps as geographical illustrations (*Journal of Geology*, IV, 1896, p. 484) (p. 496 : The Seine in Normandy).
25. Descamps (A.). Le banc tourbeux des Meules (*B. S. Géol.* N., III, 1875-1876, p. 64).
26. Dollfus (G.-F.). Description et classification des dépôts tertiaires des environs de Dieppe (*A. S. Géol. Nord*, IV, 1876-1877, p. 19).
27. — Esquisse sur les terrains tertiaires de la Normandie (*ibid.* 88, p. 478).
28. — Essai sur l'extension des terrains tertiaires dans le Bassin Anglo-Parisien (*ibid.*, p. 584).
29. — Les dépôts quaternaires du bassin de la Seine (*B. S. Géol. Fr.*, 3e série, VII, 1878-1879, p. 318).
30. — Essai sur la détermination de l'âge du soulèvement du pays de Bray (*ibid.*, IX, 1880-1881, p. 112).
31. — Recherches sur les ondulations des couches tertiaires dans le bassin de Paris (*B. Serv. Carte Géol.*, II, n° 14, 1890-1891, p. 116).
32. — Relations stratigraphiques de l'argile à silex (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér., XIX, 1890-1891, p. 883).
33. — Revision de la feuille de Rouen (*B. Serv. Carte Géol.*, VI, 1894-1895, p. 4 ; — VII, 1895-1896, p. 2 ; — IX, 1897-1898, p. 275).
34. — Note géologique sur les eaux de Rouen. Lettre à M. Garnier, ingénieur-expert. 1900. In-4.
35. — Relations entre la structure géologique du bassin de Paris et son hydrographie (*A. G.*, IX, 1900, p. 313 et 413).
36. — Sur les sables granitiques du bassin de Paris (*B. S. Géol. Fr.*, 4e sér., II, 1902, p. 326).
36 bis. — Feuille de Lille au 320 000e (partie SW) (*B. Serv. Carte Géol.*, X, n° 63, 1898-1899, p. 1).
37. Douvillé (H.). Note sur la faille de Vernon (*B. S. Géol. Fr.*, 2e série, XXIX, 1871-1872, p. 472).
38. Dumesnil (Dr E.). Rapport sur la réduction du minerai de fer par la tourbe (*B. S. libre émul. S. I.*, 1862-1863, p. 181).
39. Fortin (R.). Notes de géologie normande. Sur des sondages exécutés à Rouen, aux environs ou dans la région normande (*B. S. Sc. Nat. Rouen*, 37e année, 1901, p. 145).
40. Girard (J.). Les falaises de la Manche. Paris, 1907. In-8.
41. Gosselet (J.). Le sol arable et le sous-sol (*A. S. Géol. Nord*, XXVIII, 1899, p. 307).
42. Graves (L.). Essai sur la topographie géognostique du département de l'Oise. Beauvais, 1847. In-8.
43. Gulliver (F. P.). Notes on french geography (*Science*, N. S., vol. V, n° 121, 1897, p. 644).
44. Harlé. Note sur les dislocations auxquelles est due la configuration de la vallée de la Seine aux environs de Rouen (*B. S. Géol. Fr*, 2e sér., XIX, 1861-1862, p. 690 ; cf. XX, 1862-1863, p. 114).
45. Hébert (E.). Note sur la craie blanche et sur la craie marneuse dans le bassin de Paris et sur la division de ce dernier étage en quatre assises (*B. S. Géol. Fr.*, 2e sér., XX, 1862-1863, p. 605).
46. — Ondulations de la craie dans le bassin de Paris (*ibid.*, XXIX, 1871-1872, p. 446 et p. 583 ; 3e sér., III, 1874-1875, p. 512).

47. Hébert (E.). Ondulations de la craie dans le Nord de la France (*A. Sc. Géol.*, VII, 1876, p. 434).
48. Jourdy. Histoire géologique de la céramique de Rouen (*B. S. libre émul. S. I.*, 1906, p. 117).
49. Ladrière (J.). Etude stratigraphique du terrain quaternaire du Nord de la France (*A. S. Géol. Nord*, XVIII, 1890, p. 93 et 205).
50. — La carte agronomique de la commune de Crespin (Nord) (*ibid.*, XXIV, 1896, p. 97).
51. — Note pour servir à l'étude du terrain quaternaire de la Somme (*ibid.*, XXVI, 1897, p. 210).
52. Lapparent (A. de). Le pays de Bray. Paris, 1879. In-4.
53. — Note sur le limon des plateaux dans le bassin de Paris (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér., XIII, 1884-1885, p. 456).
54. — Note sur la formation des versants de terrain dits rideaux (*ibid.*, 3e sér., XIX, 1890-1891, p. 1).
55. — Note sur la formation de l'argile à silex (*ibid.*, 3e sér., XIX, p. 305).
56. — Traité de géologie. 5e édition. Paris, 1906. In-8.
57. — Traité de géographie physique. 3e édition. Paris, 1907. In-8.
58. Lasne (H.). Sur l'origine des rideaux en Picardie (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér., XIX, 1890-1891, p. 34).
59. Lemesnil (H.). Note sur le cap de la Hève (*B. S. Géol. N.*, XXIV, 1904, p. 87).
60. Lemoine (P.). Compte rendu de l'excursion dirigée par M. le général Jourdy aux environs de Rouen, les 8 et 9 avril 1906 (*B. S. Sc. Nat. Rouen*, 5e sér., 41e année, 1905, p. 453).
61. — Revision de la feuille de Neufchâtel (*B. Serv. Carte Géol.*, XVII, 1906, p. 24).
62. Lennier (G.). Études géologiques et paléontologiques sur l'embouchure de la Seine et les falaises de la Haute-Normandie. 2 vol., texte et atlas. Havre [1870]. In-4.
63. — Observations géologiques et zoologiques faites dans la baie de Seine sur les rivages et les falaises qui limitent cette baie (*B. S. Géol. N.*, VII, 1880, p. 100).
64. — Étude géologique sur Villequier (*ibid.*, VIII, 1881, p. 71).
65. — L'estuaire de la Seine. Mémoire, notes et documents pour servir à l'étude de « l'estuaire de la Seine ». 2 vol. texte et un atlas. LE Havre, 1885. In-fol.
66. — Le sol de la ville du Havre et ses environs. Les eaux d'alimentation, leur origine, leur niveau, leur composition (*B. S. Géol. N.*, XV, 1891, p. 14).
67. — Compte rendu d'une excursion géologique à Saint-Jouin, Antifer et Etretat (*ibid.*, IX, 1882, p. 56).
68. Lionnet (G.). Coupe et notes diverses pouvant servir à l'histoire géologique du sol et des rivages du Havre, particulièrement de la Floride (*B. S. Géol. N.*, II, 1875, p. 81).
69. — Excursions à Tancarville, Lillebonne, Bolbec, Mirville, Fécamp (*ibid.*, IX, 1882, p. 64).
70. — Sur la présence du terrain crétacé inférieur dans les falaises de la Hève (*B. S. Linnéenne N.*, 3e sér., VIII, 1883-1884, p. 529).

71. MERCEY (N. DE). Note sur la craie dans le Nord de la France (*B. S. Géol. Fr.*, 2e sér., XX, 1862-1863, p. 631).
72. — Note sur la disposition de la craie entre la Béthune et la Bresle (*ibid.*, XXIII, 1865-1866, p. 764).
73. MUNIER-CHALMAS. Note préliminaire sur les terrains tertiaires de la forêt d'Eu (*B. S. Géol. Fr.*, 3e sér, XXIV, 1896, p. 887).
74. — Les plissements du pays de Bray pendant la période tertiaire (*ibid.*, XXVIII, 1900, p. 64).
75. — Sur les plissements du bassin de Paris (*C. R. Acad. Sc.*, CXXX, 1900, p. 850).
76. — Sur les plissements du pays de Bray (*ibid.*, p. 935).
77. NOURY (A.). Éboulements à la Hève. 1881, 1895, 1905 (*B. S. Géol. N.*, XXV, 1905, p. 29).
78-79. PASSY (ANT.). Description géologique du département de la Seine-Inférieure. 2 vol. Rouen, 1832. In-4.
80. — Description géologique du département de l'Eure. Évreux, 1874. In-4.
81. PRUDHOMME (F.). Note sur le limon des plateaux aux environs du Havre (*B. S. Géol. N.*, VIII, 1881, p. 88).
82. — Note sur la position du cap de la Hève dans les temps historiques (*ibid.*, IX, 1882, p. 27).
83. — Sur l'existence d'une terrasse quaternaire à Graville-Sainte-Honorine (*ibid.*, X, 1883-1884, p. 17).
84. — Note sur le limon des plateaux dans le pays de Caux (*B. S. linnéenne N.*, 3e sér., VIII, 1883-1884, p. 550).
85. — Note sur le limon des plateaux aux environs du Havre (*B. S. N. études préhist.*, I, 1893, p. 79).
86. QUIN (L.-CH.). Sol et rivage primitifs du Havre (*B. S. G. N.*, II, 1875, p. 3).
87. RISLER (EUG.). Géologie agricole. 4 vol. Paris, 1889, 1895, 1897 et 1898. In-8.
88. Société Géologique de Normandie. Exposition géologique et paléontologique du Havre en 1877. Résumés, études et mémoires sur la géologie normande. Havre, 1880. In-8.
89. THOMAS. Contribution à la géologie de l'Oise (*B. Serv. Carte Géol.*, III, n° 23, 1891-1892, p. 244).
90. VARAMBAUX (E.). Géologie du canton d'Eu (*A. F. A. S.*, Congrès du Havre, 1877, p. 526).

3° Les eaux.

91. Administration des domaines. Instances de la baie de Seine (atterrissement maritimes). Rouen, 1890. 2 vol. in-4.
92. BAUDE (J.-J.). Les côtes de la Normandie (*R. des Deux-Mondes*, nouv. sér., XXII, 1848, p. 927).
93. BELGRAND (M.). Histoire générale de Paris. La Seine, I. Le Bassin parisien aux âges antéhistoriques. Paris, 1869. In-4. 1 vol. texte et 2 vol. atlas.
94. — La Seine, études hydrologiques. Régime de la pluie, des sources, des eaux courantes. Applications à l'agriculture. Paris, 1872, in-8. Atlas, 1873, in-fol.
95. BELLEVILLE. Sur le régime des courants et des matières alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (*A. F. A. S.*, 1883, p. 258).

96. Bourgne (A.). Le Marais Vernier. Contribution à l'étude des travaux d'assainissement entrepris dans ce marais (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure*, 4e sér., IX, 1891, p. 194).

97. Champion (M.). Les inondations en France depuis le vie siècle jusqu'à nos jours. T. II. Paris, 1859. In-8.

98. Cochet (Abbé). Les Inondations. Pèlerinage à Fécamp, Yport, Vaucotte et Étretat après l'inondation du 24 septembre 1842. Rouen, 1842. In-8.

99. Coene (De). La Seine comme voie de communication maritime et fluviale (*A. F. A. S.*, 1883, p. 218).

100. Courant (P.). Mémoire sur les projets de desséchement des marais de Saint-Georges de Boscherville, Berville, Anneville, Yville et le Trait (*Extr. Tr. S. Agric. S. I.*, VII, 1832, p. 4).

101. Demangeon (Albert). L'appauvrissement des sources dans les pays de plaines du Nord de la France (*La G.*, XIII, 1906, p. 136).

102. Dienne (Cte de). Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant 1789. Paris, 1891. In-8.

103. Goube. Mémoire sur la nécessité d'assainir les marais de Jumièges (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, III, séance publique de 1825, p. 25).

104. Houdry. Des sources au bord de la mer (*Résumé tr. S. Havraise*, LXVIII, 1900, p. 37).

105. Houllier. Sur la cause de l'appauvrissement des sources dans les régions de plaines (*C. R. Acad. Sc.*, CXL, 1905, p. 382).

106. Imbeaux (Dr), Hoc (Capne), Van Lint et Peter. Annuaire statistique et descriptif des distributions d'eau de France, Algérie, Tunisie, Belgique, Suisse et Grand-Duché de Luxembourg. Paris, 1903. In-8.

106bis. Lamblardie (J.-E. de). Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie comprises entre l'embouchure de la Seine et celles de la Somme... Havre. 1789. In-4.

107. Lemoine (G.). État actuel de nos connaissances sur l'hydrométrie du bassin de la Seine (*A. G.*, II, 1897-1898, p. 27).

108. Le Prieur. Dissertation sur le Marais Vernier (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure*, III, 1832, p. 182).

109. Marais (Les) de Gonfreville-l'Orcher, Graville et Rogerville. Exposé, titres et documents communs produits par M. le Duc de Mortemart... contre l'État. Le Havre, 1883. In-4.

110. Marchand (Eug.). Des eaux potables en général..., en particulier des eaux utilisées dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot (*Mém. Acad. Imp. Médecine*, XIX, 1855, p. 121).

111. Meurdra (H.). Étude sur le régime des sources du Havre (*A. F. A. S.*, Congrès du Havre, 1877, p. 467).

112. Noel (S. B. S.). Tableau statistique de la navigation de la Seine, depuis la mer jusqu'à Rouen, contenant des vues générales sur le système de son embouchure ancienne et moderne. Rouen, an XI. In-8.

113. Ozanne (M.). Ville d'Yvetot. La question des eaux. Notes et études par —. Yvetot, 1869. In-8.

114. Partiot (H.-L.). Recherches sur les rivières à marée. Un vol. texte et un atlas. Paris, 1901. In-4.

115. Rabot (Ch.). L'abaissement du niveau de la nappe aquifère en Beauce et dans le département de l'Yonne (*La G.*, XIII, 1906, p. 370).

116. Rabot (Ch.). La dégradation des Pyrénées et l'influence de la forêt sur le régime des cours d'eau (*ibid.*, XVI, 1907, p. 163).
117. Rondeaux (J.). Recueil de faits divers et de pièces inédites ou déjà publiées concernant la Seine maritime. Rouen, 1849. In-8.
117 bis. Sekutowicz (L.). La Seine Maritime. Étude sur l'importance maritime du port de Rouen. Paris, 1903. In-8.
118. Vauthier (L.-L.). Port de Rouen. Rapport sur les améliorations dont sont encore susceptibles la Seine Maritime et son estuaire. Rouen, 1881. In-f.
119. Waddington. Chambre de Commerce de Rouen. Prolongement de la digue Nord de l'estuaire de la Seine. Participation de la Chambre de Commerce aux dépenses. Combinaison financière. Rapport présenté par M. Waddington et Délibération. Rouen, 1907. In-8.
120. Wallon (H.). La Seine plus navigable (*Précis Tr. Acad. Rouen*, 1899-1900, p. 125).

4° L'agriculture (avant 1789).

121. Afanassiew (G.). Le commerce des céréales en France au xviiie siècle. Paris, 1894. In-8.
122. Beaurepaire (Ch. de Robillard de). Notes et documents sur l'ancienne administration des haras en Normandie (*Ann. N.*, 1861, p. 7; 1862, p. 19).
123. — Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Age (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure*, 3e sér., VIII, 1862-1863, p. 347).
124. — Renseignements statistiques sur l'état de l'agriculture vers 1789. Rouen, 1889. In-8.
125. Belbœuf (Marquis de). Mémoire sur l'instabilité des baux des bénéficiers (*Délib. et Mém. S. R. Agric. Génér. Rouen*, II, p. 179).
126. Biot (J.-B.). [Compte rendu critique de l'ouvrage de L. Delisle, n° 132] (*Journal des Savants*, 1851, p. 536, 581, 657).
127. Conférence de l'Ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1669 sur le fait des Eaux et Forêts avec les édits, déclarations... depuis l'an 1115 jusqu'à présent. Contenant les lois forestières de la France. Nouvelle édition. Paris, 1752. 2 vol. in-4. (Un exemplaire Arch. Nat. AD iv 6 B).
128. Dailly. Mémoire sur les inconvénients de la courte durée des baux des biens de la campagne et sur les moyens d'y remédier (*Délib. et Mém. S. R. Agric. Génér. Rouen*, I, 1763, p. 117).
129. Dambourney (L.-Al.). Mémoire sur la culture de la garance (*Délib. et Mém. S. R. Agric. Gén. Rouen*, I, 1763, p. 241 et 261).
130. — Mémoire sur la culture de la gaude (*ibid.*, p. 275).
131. — Mémoire sur les encouragements qu'il serait utile d'accorder aux citoyens qui, après avoir rempli les charges municipales de la ville de Rouen, désireraient se retirer à la campagne (*ibid.*, II, 1767, p. 242).
132. Delisle (Léopold). Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie, au Moyen Age. 2e édition. Paris, 1903. In-8.
132 bis. Duhamel du Monceau. Traité de la culture des terres. Paris, 1753-1761. 6 vol. in-8.

133. Graffin (R.). Les biens communaux en France. Paris. 1899. In-8.

134. Guerchy (Marquis de). Voyage agricole du — (*Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la Société Royale d'Agriculture,* 1788, p. 64).

135. Houel. Le cheval normand au Moyen Age (*Ann. N.*, 1881, p. 318).

136. Jore (Cl.-L.). Mémoire de la culture des terres en labour, sans jachère, d'après une pratique suivie avec succès depuis 50 à 60 années dans une grande partie du pays de Caux (*Délib. et Mém. S. R. Agric. Génér. Rouen,* I, 1763. p. 125).

137. — Mémoire sur les beurres. les laitages et le commerce du beurre salé dans le pays de Bray (*ibid.*, p. 207).

138. Lecarpentier (G.). La propriété foncière du clergé et la vente des biens nationaux d'origine ecclésiastique dans la Seine-Inférieure et spécialement dans le district de Caudebec (*R. H.*, LXXVII, 1901, p. 70).

139. Levasseur (E.). Des progrès de l'agriculture française dans la seconde moitié du xviiie siècle (*Séances et travaux Acad. Sc. morales et politiques, Compte Rendu,* CXLIX, 1898, p. 613).

140. Loutchisky (J.). La petite propriété en France avant la Révolution et la vente des biens nationaux. Paris, 1897. In-8.

141. Malicorne (J.). Recherches historiques sur l'agriculture dans le pays de Bray. 2 vol. Rouen, 1899 et 1902. In-8.

142. Maury (L.-F.-Alfr.). Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France. Paris, 1867. In-8.

143. Mémoire sur les haras de Normandie (*Délib. et Mém. S. Agric. Gén. Rouen,* II. 1767. p. 250).

144. Mémoire présenté par la Société royale d'agriculture à l'Assemblée Nationale, le 24 octobre 1789. sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et sur les encouragements qu'il convient d'accorder à ce premier des arts. (Publié par M. L. Passy, dans ses Mélanges scientifiques et littéraires, 5e série, Paris, 1907, p. 4.)

145. Mémorial alphabétique des matières des eaux et forêts. pêches et chasses, avec les édits. ordonnances. déclarations... Paris. 1737. In-4. (Un exemplaire Arch. Nat. AD iv 6 A.)

146. Paulmier (Julien de). Traité du vin et du cidre. Caen. 1589. In-18 [Traduit par Jacques de Cahaignes, qui a ajouté à l'original. à partir du fol. 37, son Apologie du sidre.]

147. Pigeonneau (H.) et Foville (Alfr. de). L'administration de l'agriculture au Contrôle général des Finances (1785-1787). Procès-verbaux et rapports. Paris, 1882. In-8.

147bis. Prevost (M.). Étude sur la forêt de Roumare. Rouen et Paris, 1904. In-8.

148. Rozier (Abbé). Cours complet d'agriculture théorique, pratique, économique, et de médecine rurale et vétérinaire. suivi d'une méthode pour apprendre l'agriculture par principes ou Dictionnaire universel d'agriculture. 8 vol. Paris, 1781. In-4.

149. Toustain de Limésy (Ch. Fr., marquis de). Mémoires sur les avantages de l'établissement d'une pépinière royale dans la généralité de Rouen (*Délib. et Mém. S. R. Agric. Gén. Rouen,* II, 1767, p. 215).

150. Valmont (Gust.). Études sur le commerce des grains dans la généralité de

Rouen au XVIIIe siècle. (Dans *Positions des Thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1908... de l'École Nationale des Chartes.*)

5° L'agriculture (après 1789).

151. Avannes (D'). Des droits d'usage dans les bois de l'État et des particuliers (*B. Acad. Ebroïcienne,* 1837, 2° partie, p. 11).
152. Barral (J.-A.). Enquête sur la situation de l'agriculture en France faite par la Société Nationale d'Agriculture. 2 vol. Paris, 1879. In-8.
153. Baudrillart (H.). La Normandie, passé et présent. Paris, 1880. In-8.
154. Beaurepaire (Eug. de). Rapport sur la situation agricole en Normandie. Caen, 1884. In-8.
155. Bégé (Ach.). Statistique agricole du département de l'Eure. Evreux, 1838. In-fol.
156. Bourgne (A.). État de l'agriculture et de l'économie rurale dans le département de l'Eure (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure, 4*^e sér., VIII, 1889 et 1890, p. 19).
157. Cartier (Fr.). État de l'agriculture dans l'arrondissement de Neufchâtel au 1er janvier 1822 (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* II, 1822, p. 11).
158. Coupé (J.-M.). Moyens pour la célérité de la moisson et la conservation des récoltes; du perfectionnement de chaque culture en France. Paris, an III. In-8.
159. Culture du Pavot, dit Œillette ou Oliette (*Ext. tr. S. Agric. S. I.,* I, 1819, p. 291).
160. Curmer. De l'emploi des biens communaux (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* IX, 1837, p. 389).
161. — Mémoire sur la question des subsistances (*ibid.,* XIV, 1847, p. 400).
162. — Résultats de la loi du 31 mai 1846 relative à la perception des droits d'octroi sur la viande à l'entrée des villes (*ibid.,* XVII, 1852, p. 9; XVIII, 1854, p. 14).
163. Delesque. L'agriculture dans l'arrondissement des Andelys (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure,* 5e sér., VIII, 1900, p. xxv).
164. Des baux de ferme à longue durée (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* VIII, 1835, p. 395).
165. Dorey (J.). Rapport sur l'état moral et matériel de l'agriculture dans l'arrondissement du Havre (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* XVI, 1851, p. 332).
166. Dubreuil (Père). Observations sur la manière d'employer le plus utilement les terrains siliceux et calcaires du département de la Seine-Inférieure (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* Séance publique de 1822, p. 24).
167. Dubreuil (Alph.). Des principales améliorations à apporter dans le mode de culture et les instruments employés dans l'arrondissement de Rouen (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* XII, 1843, p. 463).
168. Dubuc et Girardin. Rapport sur la culture des betteraves à sucre près de Fécamp et sur la fabrique de sucre indigène (*Extr. tr. S. Agric. S. I.,* VII, 1832, p. 50).
169. Engelbrecht (Th. H.). Die Landbauzonen der aussertropischen Länder. Berlin, 1899. 3 vol. in-4.
170. Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture. Réponses faites par

la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure à Rouen (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXIV, 1866, p. 154).

171. Flour de Saint-Genis. La propriété rurale en France. Paris, 1902. In-8.

172. Fortier (E.). De l'élevage du cheval dans la Seine-Inférieure et des moyens propres à le développer et à l'améliorer (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXVIII, 1874-1875, p. 145).

173. — Rapport à M. le préfet sur les travaux de la Société en 1882-1883 (*ibid.*, année 1883, p. 651).

174. — Étude sur la situation agricole, le bas prix du blé, ses conséquences et les mesures à réclamer (*ibid.*, année 1894, p. 573).

175. — De la plus-value et de l'indemnité au fermier sortant (*ibid.*, année 1895, p. 107).

176. Fouché (C.). Sur les biens communaux (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XVIII, 1854, p. 90).

177. — Statistique des machines à battre le blé de la Seine-Inférieure (*ibid.*, XIX, 1856, p. 165).

178. — Communication sur la statistique des instruments remplaçant les bras de l'homme et sur le mobilier vivant en agriculture (*ibid.*, XXX, 1878, p. 611).

179. Foville (Alfr. de). Études économiques et statistiques sur la propriété foncière. Le morcellement. Paris, 1885. In-8.

180. Gaillard (Emm.). Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture en 1835-1836 (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, IX, 1836, p. 18).

181. Germain (B.). Rapport fait par M. Hubert sur un mémoire statistique de la partie rurale de Fécamp adressé par M. — (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, X, 1838, p. 32).

182. Girardin (J.). Mémoire sur la culture des plantes tinctoriales en Normandie (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XI, 1840, p. 99).

183. — Discours d'ouverture... (*ibid.*, XII, 1842, p. 262).

184. Goube. Rapport de la Commission chargée d'examiner l'utilité et les inconvénients du parcours et de la vaine pâture (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, II, 1822, VIIe cahier, p. 1).

185. — Rapport sur le projet de code rural (*ibid.*, IV, 1826, p. 110),

186. — Rapport sur la visite des troupeaux à laine fine établis chez MM. Bille et Wollaston (*ibid.*, IV, 1827, p. 191).

187. Guérard de la Quesnerie. Discours aux comices agricoles de Cailly (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, IX, 1836, p. 145).

188. — Mémoire sur la culture des betteraves (*ibid.*, p. 189).

189. Haut (M. de). Division de la propriété en France avant et après 1789 (*B. Comm. Tr. hist., Sc. Économ.*, 1884, p. 55).

190. Lafosse. Rapport sur la construction des bâtiments ruraux (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, III, Séance publ. de 1824, p. 54).

191. Le Carpentier. Essai d'une réponse à cette question... [sur l'utilisation des communaux] (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, II, Séance publ. de 1821, p. 43).

192. — Des causes qui ont empêché l'industrie agricole de prendre un aussi prompt et aussi brillant développement que l'industrie manufacturière (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, III, Séance publ. de 1824, p. 5).

193. Léger (A.). Études sur la propriété rurale (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, 131e année, 1892, p. 74).

194. Le Prévost (Th.-P.). Rapport à M. le Préfet de la Seine-Inférieure sur la race de chevaux qui existait autrefois dans ce département, sur les causes qui l'en ont fait disparaître et sur les moyens que l'on pourrait employer pour améliorer l'espèce actuelle de nos chevaux (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, II, 4e cahier, 1824, p. 22).
195. — Notice historique sur l'introduction et la propagation en France de la race de moutons à laine fine, connus sous le nom de mérinos (*ibid.*, II, Séance publique de 1823, p. 31).
196. Leroy. Mise en valeur des biens communaux (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VII, 1833, p. 194).
197. — Rapport au nom de la Commission nommée pour examiner la proposition d'assujettir les domestiques de la campagne à l'obligation d'être porteurs de livrets (*ibid.*, IX, 1837, p. 339).
198. Londe (De la) du Thil. Rapport sur la culture du lin dans le département de la Seine-Inférieure (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XXI, 1861, p. 337; XXIII, 1864, p. 128).
199. Lottin. Les irrigations dans la Seine-Inférieure (*A. F. A. S.*, 12e sess., Rouen, 1883, p. 856).
200. Mabire. Rapport sur l'état de l'agriculture en 1845 dans l'arrondissement de Neufchâtel, comparé à la culture ancienne (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XIII, 1845, p. 396).
201. Marchand (Eug.). Rapport sur les produits et la situation de l'agriculture dans le canton de Fécamp (*Ann. N.*, 1854, p. 306).
202. — Considérations générales sur le pays de Caux et sur l'agriculture cauchoise (*Mém. S. Agric. Fr.*, année 1866, 2e partie). Paris, 1869. In-8.
203. Martin (J.-B.). Rapport sur le mouvement agricole (*Ass. Caumont*, C. R. de la IIIe session, Caen, 1903, 2e vol., p. 243).
203 bis. Mauguin. Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France. Paris, 1876. 3 vol. in-8.
204. Mésaize (P.-G.). Rapport sur les comices agricoles de Goderville (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, IX, 1836, p. 97).
205. — Compte rendu des travaux de l'année 1838 (*ibid.*, X, 1838, p. 155).
206. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Enquête agricole. 2e série. — (A) 1re circonscription : Manche, Calvados, Eure. Paris, 1867. In-4. — (B) 4e circ. : Somme, Oise, Seine-Inférieure. Ibid.
207. Ministère de l'Agriculture. Office de renseignements agricoles. Service des études techniques. Enquête sur l'industrie laitière. T. I. France. Étranger. Paris, 1903. In-4.
208. Ministère de l'Agriculture. Office de renseignements agricoles. Service des études techniques. Notice sur le commerce des produits agricoles. T. I. Production végétale. 1906. T. II. Production animale. 1908. Paris, in-4.
209. Ministère de l'Agriculture. Direction de l'Agriculture. Office de renseignements agricoles. Statistique agricole annuelle. 1905. Paris, 1907. In-4.
210. Moll (L.). Excursion agricole dans quelques départements du Nord. Agriculture de la Seine-Inférieure (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VIII, 1835, p. 400; IX, 1836, p. 10 et 67).
211. Morière et Fauchet. Essai sur l'état de l'agriculture dans le département de la Seine-Inférieure en 1860 (*ibid.*, XXII, 1863, p. 445).
212. Passy (H.). Des changements survenus dans la situation agricole du dépar-

tement de l'Eure depuis l'année 1800 (*Recueil tr. S. libre agric. Eure*, 2e série, II, 1841, p. 256).
213. Passy (L.). Rapport sur les progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement des Andelys (*ibid.*, 3e série, VII, 1860-1861, p. 202).
214. — Notice sur la forêt de Lyons (*ibid.*, 4e série, IV, 1878-1879, p. 86).
215. — Napoléon ; l'approvisionnement de la Ville de Paris et la question des subsistances sous le Consulat et l'Empire (*Mém. S. Agric. Fr.*, CXXXVII, 1896, p. 233).
216. Pollet. Rapport sur l'état des irrigations dans l'arrondissement de Neufchâtel (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XIII, 1845, p. 429).
217. Rapport de la Commission sur le Congrès agricole de Compiègne relativement à la question des laines (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, XII, 1842, p. 377).
218. Rapport de la Commission nommée pour l'étude des modes de location des fermes dans la Seine-Inférieure (*ibid.*, XVIII, 1855, p. 259).
219. Réponse de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure aux questions qui lui ont été adressées par M. le Préfet sur la statistique bovine de ce département (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, I, 1819, p. 133).
220. Ricquier Passy. Mémoire sur les avantages de l'assolement quadriennal sur l'assolement triennal (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VIII, 1834, p. 119).
221. Saulcy. Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner la question de la rivalité du sucre indigène et du sucre colonial (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, X, 1838, p. 166).
222. Barbier de la Serre. Les variations des forêts (*Précis Tr. Acad. Rouen*, 1895-1896, p. 130).
223. — Anciens plans des forêts de Roumare et de Rouvray (*ibid.*, 1898-1899, p. 183).
224. — Statistique et historique des forêts de l'arrondissement de Rouen, Rouen, s. d. In-8.
225. Souchon (A.). La propriété paysanne. Étude d'économie rurale. Paris. 1899. In-8.
226. Statistique de la France publiée par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce. Agriculture. Paris, 1841. In-fol.
227. Statistique de la France publiée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Agriculture. Paris, 1858. In-fol.
228. Statistique de la France. Agriculture. Résultats généraux de l'Enquête décennale de 1862. Strasbourg, 1868. In-4.
229. Statistique agricole de la France publiée par le Ministère de l'Agriculture. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1882. Nancy, 1887. In-4.
230. Statistique agricole de la France publiée par le Ministère de l'Agriculture. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1892. Paris, 1897. In-4.
231. Toussin (A.). Rapport sur les Bulletins de la Société d'amélioration pour les laines (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, IV, 1827, p. 203 ; V, 1828, p. 8).
232. — Pétition adressée à la Chambre des députés sur le droit d'octroi relatif aux moutons (*ibid.*, V, 1829, p. 253).
233. Vandervelde (Em.). L'exode rural et le retour aux champs. Paris, 1903. In-8.
234. Vanier (E.). Essai historique sur l'origine des grandes propriétés de l'ancienne Normandie, suivi des avantages de leur division. Rouen, 1833. In-8.

235. Vatimesnil (De). Discours au comice agricole d'Étrépagny (*Recueil tr. S. libre Agric. Eure*, 3e série, VIII, 1863, p. 128).
235 bis. Verrier. Étude sur l'état actuel du bétail dans le département de la Seine-Inférieure et sur les modifications qu'il a subies pendant 25 ans (*Précis tr. Acad. Rouen*, 1874-1875, p. 87).
236. Viseur (J.). Histoire du cheval boulonnais [Arras, 1897]. In-4.

6° L'industrie.

237. Audiganne (A.). Les populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du xixe siècle. 2 vol. Paris, 1854. In-12.
238. Beaumont (G.). L'industrie cotonnière en Normandie; son histoire. Paris, 1901. In-8.
239. Bresson (H.). Mise en valeur des moyennes et basses chutes d'eau en France. La Houille Verte. Paris, 1906. In-8.
239 bis. Chaptal (Comte). De l'industrie française. Paris, 1819. 2 vol. in-8.
240. Corneille (A.). La Seine-Inférieure industrielle et commerciale. Étude statistique, historique et économique. Rouen, 1873. In-8.
241. Estaintot (Vicomte R. d'). Communication sur l'introduction de la filature mécanique du coton (*B. S. libre émul. S. I.*, 1864-1865, p. 119).
242. Fagniez (G.). Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France. 2 vol. Paris, 1898 et 1900.
243. Freret. Rapport sur l'industrie dans la région de Fécamp (*Ann. N.*, 1851, p. 224).
244. Gloria. Changements survenus dans le taux des salaires du tissage des rouenneries depuis le milieu du xixe siècle (*B. Comm. Tr. hist., Sc. économ.*, Congrès de 1900, p. 20 et 287).
245. Guinchant (J.). Rapport sur le mouvement industriel (*Ass. Caumont*, C. R. de la IIIe session. Caen, 1903, 2e vol., p. 115).
246. Halu (Gust.). Rapport sur le tissage dans l'arrondissement d'Yvetot (*Ann. N.*, 1878, p. 379).
247. Lecointe. Rapport sur l'industrie textile à Rouen (*Ann. N.*, 1843, p. 317).
248. Lelong (P.-S.). Aperçus historiques et statistiques sur l'industrie cotonnière dans le département de la Seine-Inférieure (*B. S. libre émul. S. I.*, 1834, p. 218).
249. Le Vaillant de la Fieffe. Les verreries de la Normandie et les gentilshommes verriers. Rouen, 1873. In-8.
250. Levasseur (E.). Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789. 2e éd. 2 vol. Paris, 1900. In-8.
251. — Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870. 2e éd. 2 vol. Paris, 1903. In-8.
252. Mantoux (P.). La révolution industrielle au xviiie siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre. Paris, 1906. In-8.
253. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Office du travail. Répartition des forces motrices à vapeur et hydrauliques en 1899. T. II. Moteurs hydrauliques. Paris, 1901. In-4.
254. Noiret (Ch.). Mémoires d'un ouvrier rouennais. Rouen, 1836. In-18.

255. Ouin-Lacroix. Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuses de la capitale de la Normandie. Rouen, 1850. In-8.
256. Reybaud (L.). Le coton. Son régime. Ses problèmes. Son influence en Europe. Nouvelle série des études sur le régime des manufactures. Paris, 1863. In-8.
257. Roussel. Rapport sur l'histoire du tissage dans l'arrondissement d'Yvetot (*Ann. N.*, 1879, p. 388).
258. Villermé. Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. 2 vol. Paris, 1840. In-8.

7° Le commerce.

259. Barrey. Le commerce maritime du Havre, du traité de Paris à la rupture de la paix d'Amiens (1763-1803) (*B. Comm. Tr. hist., Sc. économ.*, Congrès de 1905, p. 230).
260. Beaurepaire (Ch. de Robillard de). De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes aux xiiie et xive siècles. Evreux, 1856. In-8.
261. — Les Ponts et Chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789 (*Précis tr. Acad. Rouen*, 1881-1882, p. 323).
262. Bourquelot (F.). Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux xiie, xiiie et xive siècles (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2e série, V, 1865).
263. Chambre de Commerce de Rouen (La) à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Notice sur le port de Rouen. Rouen, 1900. In-8.
264. Chambre de Commerce de Rouen. Compte rendu des travaux (Publication in-4 annuelle).
265. Dumas (F.). Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre. Toulouse, 1904. In-8.
266. Fréville (Ernest de). Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du xvie siècle. 2 vol. Rouen et Paris, 1857. In-8.
267. Guénot (S.). Le commerce de pastel à Toulouse et à Rouen au xve siècle (dans le n° 516, p. 285).
268. Huvelin (P.). Essai historique sur le droit des marchés et des foires. Paris, 1897. In-8.
269. Le Corbeiller (A.). Histoire du port de Rouen et de son commerce depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Rouen, 1902. In-8.
270. Ministère du Commerce. Enquête relative à diverses prohibitions établies à l'entrée des produits étrangers, commencée le 8 octobre 1834. 3 vol. Paris, 1835. In-4.
271. Picard (Alfred). Les chemins de fer français. Étude historique sur la constitution et les chemins de fer des réseaux. Débats parlementaires. Actes législatifs, réglementaires, etc. 4 vol. Paris, 1884. In-8.
272. Savary des Brulons (J.). Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle et des arts et métiers. N. éd. Copenhague, 1759. 5 vol. in-fol.

8° Origines de la Population.

273. Allen (C. F.). Histoire de Danemark. Traduction par E. Beauvois. Copenhague, 1878. 2 vol. in-8.

274. Ault du Mesnil (D^r) et Capitan. Recherches géologiques et palethnologiques sur le loess des environs de Rouen (*B. S. Anthrop. Paris*, IVe sér., IV, 1893, p. 304).

275. Auvray (Emm.). Voies importantes qui traversaient anciennement le territoire de Criquetot-sur-Ouville (*B. S. Antiq. N.*, XII, 1883, p. 304).

276. Beauchet (Lud.). Histoire de la propriété foncière en Suède. Paris, 1904. In-8.

277. Bertrand (Alex.). Nos origines. La Gaule avant les Gaulois d'après les monuments et les textes. 2e éd. avec notes de MM. Collignon, Hamy, M. Berthelot, Piette et S. Reinach. Paris, 1891. In-8.

278. Blom (G. P.). Das Königreich Norwegen. Leipzig, 1843. 2 vol. in-8.

279. Broch (O. J.). Le royaume de Norvège et le peuple norvégien. Christiania, 1878. In-4.

280. Capitan. Station néolithique des Hogues près Yport (*B. S. Anthrop. Paris*, IVe sér., IV, 1893, p. 269).

281. — et Jamin. Station néolithique de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng (*ibid.*, p. 345).

282. Chervin (Dr A.). Étude statistique sur la taille dans la Seine-Inférieure (*A. F. A. S.*, Nantes, 1898, p. 603).

283. Cochet (Abbé). La Seine-Inférieure historique et archéologique. Époques gauloise, romaine et franque. 2e éd. Paris, 1866. In-4.

284. — Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure. Paris, Impr. Nat., 1871. In-4.

285. Collignon (R.). Étude anthropologique élémentaire des principales races de la France. Paris, 1883. In-8.

286. Coutil (L.). Résumé des recherches préhistoriques en Normandie (époque paléolithique) (*B. S. N. études préhist.*, I, 1893, p. 34).

287. — Inventaire des menhirs et dolmens de France. Eure (*ibid.*, VI, 1896, p. 36).

288. — Ateliers et stations humaines néolithiques du département de l'Eure (*ibid.*, VI, 1896, p. 123).

289. — L'âge du bronze en Normandie et spécialement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure (*ibid.*, 1898, p. 46 ; 1899, p. 81).

290. — Les monuments mégalithiques de la Seine-Inférieure. Caen, 1899. In-8.

291. — Passage du Paléolithique au Néolithique (Le Campignien) (*B. S. N. études préhist.*, 1900, p. 126).

292. — L'époque gauloise dans le Sud-Ouest de la Belgique et le Nord-Ouest de la Celtique (*ibid.*, 1901, p. 48 ; 1902, p. 146).

293. Depping (G.-B.). Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France au xe siècle. 2e éd. Paris, 1844. In-8.

294. Desjardins (E.). Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine. Paris, 1876-1893. 4 vol. in-4.

295. Dubus (A.) et Romain (G.). Résumé sommaire des recherches néolithiques dans l'arrondissement du Havre (*B. S. N. études préhist.*, 1897, p. 51).

296. Dubus (A.). Note d'archéologie préhistorique sur les stations de Bléville et de la Mare-aux-Clercs près le Havre (*ibid.*, 1901, p. 39).

297. — Contribution à l'étude de l'époque paléolithique dans les stations de Bléville, la Mare-aux-Clercs et Frileuse (près le Havre) (*B. S. Géol. N.*, XXII, 1902, p. 50).

298. Dubus (A.). Note sur l'industrie néolithique aux environs du Havre et de Neufchâtel-en-Bray (*ibid.*, XXIII, 1903, p. 31).
299. — Fonds de cabanes néolithiques à Lucy, près de Neufchâtel-en-Bray (*ibid.*, XXIV, 1904, p. 100).
300. Duchesne (Abbé L.). Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. Paris, 1890. In-8.
301. — Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. II. L'Aquitaine et la Lyonnaise. Paris, 1900. In-8.
302. Dufour (Dr). Diverses manifestations du passage de l'homme à Fécamp (*B. S. N. études préhist.*, 1901, p. 34).
303 Favre (Ed.). Eudes, comte de Paris et roi de France (882-898). (Appendice : « Les Normands ») (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences historiques et philologiques, 99e fasc.). Paris, 1893. In-8.
304. Féret (P.-S.). Recherches sur le camp de César ou cité de Limes, monument voisin de la ville de Dieppe (*Mém. S. Antiq. Norm.*, 1826, p. 3).
305. Fortin (R.). Note sur quelques découvertes d'objets des époques mérovingienne et gallo-romaine en Normandie (*B. S. N. études préhist.*, 1898, p. 36).
306. Hamy (Dr E.-T.). Ethnogénie archéologique et cranienne de la Seine-Inférieure (*A. F. A. S.*, Le Havre, 1877, p. 725).
307. — Notes d'anthropologie paléontologique prises à l'exposition du Havre (dans no 88, p. 791).
308. — Note sur les ossements humains trouvés dans les fouilles du bassin de retenue du port de Fécamp (*B. S. Anthrop. Paris*, IIIe sér., I, 1878, p. 518).
309. — Le crâne du pont de Vaucelles (*ibid.*, p. 478).
310. — Crânes mérovingiens et carolingiens de la Haute Normandie (*L'Anthropologie*, XIX, 1908, p. 47).
311. — et Quatrefages (A. de). Crania ethnica. Les crânes des races humaines. Paris, 1882. In-4, un vol. texte et un atlas.
312. Joret (Ch.). Des caractères et de l'extension du patois normand. Étude de phonétique et d'ethnographie. Paris, 1883. In-8.
313. Jullian (Cam.). Histoire de la Gaule. Paris, 1908. 2 vol. in-4.
314. Meitzen. Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slaven. Berlin, 1895. 4 vol. in-8.
314bis. Montelius (O.). Kulturgeschichte Schwedens von den ältesten Zeiten bis zum 11. Jahrhundert nach Christus. Leipzig, 1906. In-8.
315. Mortillet (G. de). Station paléolithique sous-marine du Havre, Seine-Inférieure (*B. S. Anthrop. Paris*, IVe sér., V, 1894, p. 370).
316. Müller (Sophus). Nordische Altertumskunde nach Funden und Denkmälern aus Dänemark und Schleswig. Strassburg, 1896. 2 vol. in-8.
317. Olaüs Magnus. De gentium septentrionalium variis conditionibus. Basileæ, 1567. In-fol.
318. Poulain (G.). Les âges de la pierre dans la vallée de la Seine à Rouen et aux environs, précédé d'un aperçu géologique (*B. S. N. études préhist.*, 1904, p. 31).
319. Quenouille (L.). Inventaire pour les temps néolithiques de l'arrondissement de Neufchâtel (*ibid.*, 1897, p. 36).
320. — Études et recherches néolithiques dans le bassin de l'Andelle inférieure et sur les coteaux de la Lieure et du Fouillebroc (*ibid.*, 1900, p. 34).

321. Romain (G.). L'industrie néolithique dans les environs du Havre et l'atelier de tranchets de la Coudraie, près de Montivilliers (*ibid.*, 1896, p. 31).
322. — Stations néolithiques dans les environs de Fécamp (*ibid.*, 1901, p. 23).
323. — Découverte d'un atelier de silex taillés dans la forêt de Montgeon, au lieu dit les Sapinières (*ibid.*, 1904, p. 27).
324. Spalikowski (Dr Ed.). Cinq ans de recherches anthropologiques en Normandie (*A. F. A. S.*, Nantes, 1898, p. 541).
325. Steenstrup (J.). Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions (*B. S. Antiq. N.*, X, 1882, p. 185).
326. Vacandard (Abbé E.). Vie de Saint-Ouen, évêque de Rouen (641-684). Étude d'histoire mérovingienne. Paris, 1902. In-8.
327. Vauvillé (O.). Habitation néolithique sur le territoire de Neuville-les-Dieppe (*B. S. Anthrop. Paris,* IVe sér., II, 1891, p. 766).
328. Vesly (L. de). Carte préhistorique du département de la Seine-Inférieure (*B. S. libre émul. S. I.,* 1876-1877, p. 331).
329. — Découverte préhistorique faite au commencement de 1898, rue Grand-Pont à Rouen (*B. S. N. études préhist.*, 1898, p. 23).
330. — Exploration archéologique de la forêt de Rouvray. Le Fanum des Essarts et la découverte de nombreux outils et armes préhistoriques (*ibid.*, 1902, p. 138).
331. — Étude sur les enceintes fortifiées ou Cateliers de la Seine-Inférieure (dans le n° 516, p. 223).
332. Worsaee (J. J. A.). La civilisation danoise à l'époque des Vikings (*Mém. S. Royale Antiq. Nord*, Copenhague, nouvelle série, 1878-1879, p. 91).

9° Population.

333. Auger. Étude sur la mortalité à Bolbec pendant une période de quatorze ans, 1878-1891 (*N. médic.,* 1892, p. 377, 400).
334. Barbier de la Serre. A propos du recensement de 1901 (*Précis Tr. Ac. Rouen,* 1903, p. 168).
335. Baudran (G.). De l'habitation dans le département de l'Oise. Son hygiène. Paris, s. d. [1897]. In-8.
336. Beaurepaire (Ch. de Robillard de). Recherches sur la population de la généralité et du diocèse de Rouen (*Mém. S. Antiq. N.*, IIIe sér., VIII, 1871, p. 361).
337. Boulard (J.). L'état moral du canton de Montivilliers autrefois et aujourd'hui (*B. Comm. Tr. hist., Sc. Économ.*, Congrès de 1904, p. 155).
338. Cerné (A.). La santé publique en Normandie. La mortalité infantile à Rouen (*N. médic.,* 1892, p. 281).
339. Dumont (Ars.). Essai sur la natalité dans le canton de Lillebonne (Seine-Inférieure) (*B. S. Anthrop. Paris,* 4e sér., II, 1891-1892, p. 574).
340. Foville (A. de). Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types. Paris, 1894 et 1899. 2 vol. in-8.
341. Griveaud. Statistique sur la mortalité à Rouen pendant l'année 1891 (*N. médic.,* 1892, p. 95).
342. Lépecq de la Cloture (L.). Collection d'observations sur les maladies et constitutions épidémiques; ouvrage... dans lequel les épidémies, les constitutions régnantes et intercurrentes sont liées, selon le vœu d'Hippocrate,

avec les causes météorologiques, locales et relatives aux différents climats, ainsi qu'avec l'histoire naturelle et médicale de la Normandie. 2 vol. Rouen et Paris, 1778. In-4.

343. Leroy (R.). Contribution à l'étude de l'alcoolisme en Normandie. Notes et documents sur le bilan de l'alcoolisme dans l'Eure au XIXe siècle (*Recueil Tr. S. libre agric. Eure,* 5e sér., IX, 1901, p. XVIII).

344. Leudet (D^r). Les maladies éteintes et les maladies régnantes de Rouen (*A. F. A. S.*, 1883, p. 50).

345. Levasseur (E.). La population française. Histoire de la population avant 1789 et démographie de la France comparée à celle des autres nations au XIXe siècle. 3 vol. Paris, 1889, 1891, 1892. In-8.

346. Messance. Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen et de quelques provinces et villes du royaume. Paris, 1766. In-4.

347. — Nouvelles recherches sur la population de la France. Lyon, 1788. In-4.

348. Ministère du Commerce... Direction du travail. Service du Recensement. Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 24 mars 1901. 4 vol. Paris, 1904-1906, in-4.

349. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Direction du Travail. Statistique générale de la France. Statistique annuelle du mouvement de la population. Années 1905 et 1906. Tomes XXXV et XXXVI. Paris, 1907. In-4.

350. Panel (Dr G.). Des causes d'extension de la phtisie tuberculeuse dans les populations ouvrières de Rouen et de la Seine-Inférieure (*B. S. libre émul. S. I.*, 1890-1891, 1re partie, p. 236).

351. Passy (L.). Des mouvements de la population dans le département de l'Eure et le retour à la terre (Dans Mélanges scientifiques et littéraires par L. Passy, 5e série, Paris, 1907, p. 313).

352. Plancouard. Questions vexinoises d'économie sociale (*B. Comm. Tr. hist., Sc. Econom.*, Congrès de 1900, p. 90).

353. Saugrain. Dénombrement du royaume. Paris, 1709. 2 vol. in-12.

354. Spalikowski (D^r Ed.). Études d'anthropologie normande. 2e fascicule. L'enfant en Normandie. Paris, 1897. In-8.

355. Tourdot. De l'alcoolisme dans la Seine-Inférieure. Paris, 1886. In-8.

356. Turquan. Note sur la diminution de la population rurale (*B. Comm. Tr. Hist., Sc. Économ.*, 1886, p. 195).

357. — La répartition de la richesse et les familles de sept enfants (*ibid.*, 1890, p. 84).

358. — De l'immigration à Paris (*ibid.*, 1904, p. 389).

10° Textes et études juridiques.

359. Basnage (H.). La Coutume réformée du pais et duché de Normandie, expliquée par plusieurs arrêts et règlements et commentée. Seconde édition, 2 vol. Rouen, 1694. In-fol.

360. Coustumier du pays et duchie de Normendie. S. l. n. d. [1483] (Bibl. Nat., Rés. F. 276).

361. Coutumiers de Normandie. Textes critiques publiés par E. J. Tardif (Publications de la Société d'Histoire de la Normandie). Rouen et Paris.

In-8. — T. I, 1re partie. Le Très Ancien Coutumier de Normandie. Texte latin. 1881. — T. I, 2e partie. Le Très Ancien Coutumier de Normandie. Textes français et normand. 1903. — T. II. La Summa de Legibus in Curia Laicali. 1896.

362. Département de l'Eure. Usages locaux recueillis et publiés par la Société libre d'agriculture... de l'Eure. 4e éd. Evreux, 1882. In-16.

363. Flaust (J.-B.). Explication de la Coutume et de la Jurisprudence de Normandie, dans un ordre simple et facile. 2 vol. Rouen, 1781. In-fol.

364. Houard (D.). Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie... Rouen, 1780-1782. 4 vol. in-4.

365. Isambert, Jourdan et Decrusy. Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789. Paris, 1827. In-8.

366. Pesnelle (N.). Coutume de Normandie expliquée. Rouen, 1704. In-4.

367. Recueil des édits, déclarations, lettres-patentes, arrests et règlements du Roy, registrés en la cour du Parlement de Normandie depuis l'année 1718 jusqu'en 1726. Rouen, 1755. In-4.

368. Recueil des Usages locaux de l'arrondissement d'Yvetot, publié par la Société d'encouragement à l'agriculture pratique. Yvetot, 1904. In-8.

11° Descriptions, itinéraires, études géographiques.

369. Ardouin-Dumazet. Voyage en France. 6e et 17e série. Paris et Nancy, 1901 et 1898. In-12.

370. Babeau (Alb.). Les Anglais en France après la paix d'Amiens. Impressions de voyage de Sir John Carr. Étude, traduction et notes, par —. Paris, 1898. In-16.

371. Blosseville (De). Dictionnaire topographique du département de l'Eure, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Paris, 1877. In-4.

372. Bunel (Abbé J.) et Tougard (Abbé A.). Géographie du département de la Seine-Inférieure. 5 vol. Rouen, 1875-1879. In-8.

373. Cambry. Description du département de l'Oise, par le citoyen —. 2 vol. Paris, an XI. In-8.

374. Canel (A.). Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer. Paris, 1833-1834. 2 vol. in-8.

375. Cartier (F.). État de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans l'arrondissement du Havre, au 1er janvier 1825. Havre, 1825. In-8.

376. Conducteur français (Le), contenant les routes desservies par les nouvelles messageries, diligences et autres voitures publiques... Paris, 1776. In-8. T. I.

377. Dergny (D.). Le pays de Bray. Paris et Rouen, 1870. In-8.

378. Duchesne (Ant.-Nic.). Voyage de — au Havre et en Haute Normandie, 1762, publié avec notice par l'abbé P. Bernier. S. l. n. d. In-8.

379. Duplessis (Dom Toussaints). Description géographique et historique de la Haute Normandie. 2 vol. Paris, 1740. In-4.

379bis. Dutens (J.). Description topographique de l'arrondissement communal de Louviers. Evreux, an IX. In-8.

380. Expilly (Abbé). Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France. 6 vol. Amsterdam, 1762-1770. In-fol.

381. FORTIER (CH.). Le département de l'Eure à l'Exposition de 1878. Evreux, 1879. In-8.
382. HENTZNERI (PAULI, J. C.). Itinerarium Germaniæ, Galliæ, Angliæ, Italiæ, cum indice locorum, rerum atque verborum commemorabilium... Noribergæ, 1629. In-18.
383. JOBEY (CH.). Entre Pont-de-l'Arche et Gisors. Promenades dans la vallée d'Andelle (Eure). Rouen, 1874. In-8.
384. LECARPENTIER (G.). Étude géographique. Le pays de Caux. Rouen, 1906. In-4.
385. Liste générale des postes de France. Paris, chez Jaillot, 1708, 1721, 1741. In-32.
386. MASSEVILLE [L. LE VAVASSEUR, sieur de]. État géographique de la province de Normandie. 3 vol. Rouen, 1722. In-12.
387. MASSON DE SAINT-AMAND (A.-CL.). Mémoire statistique du département de l'Eure, adressé au Ministre de l'Intérieur d'après ses instructions. Paris, an XIII. In-fol.
388. MORLENT (J.). Petite géographie historique, statistique, commerciale, agricole et industrielle du département de la Seine-Inférieure... Havre, 1853. In-8.
389. NOEL (EUG.). La campagne. Paysages et paysans. Rouen, 1866. In-8.
390. NOEL (S.-B.-S.). Premier essai sur le département de la Seine-Inférieure, contenant les districts de Gournay, Neufchâtel, Dieppe et Cany. Ouvrage topographique, historique et pittoresque... — Second essai sur le département de la Seine-Inférieure, contenant les districts de Montivilliers, Yvetot et Rouen. Rouen, an III. 2 vol. In-8.
391. SINCERI (JODOCI). Itinerarium Galliæ, ita accommodatum ut ejus ductu mediocri tempore tota Gallia obiri, Anglia et Belgium adiri possint... Lugduni, 1616. In-16.
392. TOUQUET. Description du département de l'Eure (*A. Stat.*, III, an X, p. 153).
393. TURQUAN. Géographie agricole, industrielle, commerciale et économique de la Seine-Inférieure et plus particulièrement de l'arrondissement de Rouen (dans le n° 516, p. 375).
394. VENEDEY (J.). Reise und Rasttage in der Normandie. 2 vol. Leipzig, 1838. In-12.
395. VIDAL DE LA BLACHE (P.). Tableau de la géographie de la France (E. Lavisse, Histoire de France, t. I). Paris, 1903. In-4.
396. YOUNG (A.). Voyage en France. Trad. Lesage. 2 vol. Paris, 1860. In-16.

12° Monographies locales.

397. Aliermont. DECORDE (Abbé J.-E.). Histoire des cinq communes de l' — : Croixdalle, Sainte-Agathe, Notre-Dame, Saint-Jacques et Saint-Nicolas. Paris, Rouen, Dieppe et Neufchâtel, 1877. In-8.
398. Amécourt. LEBEURIER (Abbé P.-F.). Notice historique sur la commune d'—, avec un appendice sur les Sept-Villes de Bleu (*Ann. Eure,* 2[e] sér., 8[e] année, 1869, p. 151).
399. Andelys. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT [G.-F.]. Histoire de l'arrondissement des —. 2[e] édit. Les Andelys, 1833. In-8.

400. Andelys. Brossard de Ruville. Histoire de la ville des — et de ses dépendances. 2 vol. Les Andelys, 1863. In-8.
401. Aumale. Semichon (E.). Histoire de la ville d' — (Seine-Inférieure) et de ses institutions, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. 2 vol. Paris et Rouen, 1862. In-8.
402. Auneuil. Graves. Précis statistique sur le canton d' — . S. l. 1831. In-8.
403. Beauvais. Labande (L.-H.). Histoire de — et de ses institutions communales jusqu'au commencement du xve siècle. Paris, 1892. In-8.
404. Bolbec. Collen-Castaigne. Essai historique et statistique sur la ville de —. Rouen, 1839. In-8.
405. Bosc-Bérenger. Auvray (Abbé Emm.). Notice sur — . Rouen et Saint-Saens, 1884. In-8.
406. Bourg-Achard. Duchemin (P.). Histoire de — . Pont-Audemer, 1890. In-8.
407. Bures-en-Bray. Decorde (Abbé J.-E.). Histoire de — . Paris et Rouen, 1872. In-8.
408. Cerlangue (La). Martin (Alph.). Étude historique et descriptive sur — et Saint-Jean-d'Abbetot. Fécamp, 1888. In-8.
409. Coudray-Saint-Germer. Graves. Précis statistique sur le canton du — . S. l. n. d. In-8.
410. Elbeuf. Saint-Denis (H.) et Duchemin (P.). Notices historiques et statistiques sur les communes des environs d' — . Elbeuf, 5 vol. in-16. — I. Moulineaux, 1885. — II. La Saussaye, 1885. — III. Les Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen, 1885. — IV. Criquebeuf-sur-Seine, 1885. — V. Boos, 1886.
411. Épouville. Boulard (J.) et Lechevalier (A.). Notice historique sur la commune d' — (*Résumé Tr. S. Havraise*, 68e année. 1901, p. 36, 119, 231.)
412. Estouteville. Morandière (G. de la). Histoire de la maison d' — , en Normandie, précédée de notes descriptives sur la contrée de Valmont, par O. Lannelongue. Paris, 1903. In-4.
413. Étretat. Cochet (Abbé). Son passé, son avenir. 3e édit. Dieppe, 1857. In-8.
414. Eu. Clérembray (F.). Le comté d' — au moment de la convocation des États Généraux de 1789 (*Rév. Fr.*, XXVII, 1894, p. 33 et 128).
415. Fécamp. Fallue (L.). Histoire de la ville et de l'abbaye de — . Rouen 1841. In-8.
416. — Martin (Alph.). Histoire de — illustrée. 2 vol. Fécamp, 1893. In-8.
417. Forges-les-Eaux. Ciszeville (P.). Statistique de — . Rouen, an XIII. In-8.
418. — Decorde (Abbé J.-E.). Essai historique et archéologique sur le canton de — . Rouen, 1856. In-8.
419. Formerie. Graves. Précis statistique sur le canton de — . S. l. 1850. In-8.
420. Fresne-le-Plan. Justin. Statistique agricole de — (*Extr. tr. S. Agric. S. I.*, VI, 1830, p. 105).
421. Gaillefontaine. Durand (A.). Notice historique et archéologique sur — et ses dépendances. Rouen, 1865. In-8.
422. Gisors. Charpillon. — et son canton (Eure). Statistique. Histoire. Les Andelys, 1867. In-8.
423. Gournay-en-Bray. Potin de la Mairie (N.-R.). — A) Recherches historiques sur la ville de — . Gournay, 1842. 2 vol. in-8. — B) Supplément aux recherches... Ibid., 1844. In-8.
424. Grandes-Ventes. Beaurepaire (Ch. de Robillard de). Notice sur la paroisse des — (*B. Comm. Antiq. S. I.*, VIII, 1889, p. 429).

425. Harfleur. Dumont (E.) et Léger (Alph.). Histoire de la ville d' — . Havre, 1868. In-8.
426. — Sauvage (Abbé). — au xive siècle, son commerce et son industrie. Dieppe, 1875. In-8.
427. Havre. Morlent (J.). Le — Havre et son arrondissement. Havre, 1841. 2 parties en 1 vol. in-8.
428. — Borély (A.-E.). Histoire de la ville du — et de son ancien gouvernement. 3 vol. Le Havre, 1880-1881. In-8.
429. Hugleville-en-Caux. Chevallier (Abbé A.). Annales de la paroisse d' — rédigées d'après les registres de la communauté, les archives du château et divers autres documents. Rouen, 1867. In-8.
430. Jumièges. Deshayes (C.-A.). Histoire de l'abbaye royale de — . Rouen, 1829. In-8.
431. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Pierre de Jumièges, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publiée par l'abbé J. Loth (Publ. S. Hist. N.). 3 vol. Rouen, 1882. In-8.
432. Lillebonne. Guilmeth (Aug.). Histoire de la ville et des environs de Lillebonne... Rouen, 1842. In-8.
433. — Leseille (Hég.). L'antique Calet ou ancienne Juliobona. Monographie de —, Havre, 1900. In-8.
434. Limésy. La commune de — . Souvenirs du passé, recueillis par M. Bourel, maire, et complétés après lui par un enfant du pays. Rouen, 1899. In-8.
435. Longueville. Leclercq (Z.). Notice sur — . Dieppe, 1865. In-8.
436. Magny-en-Vexin. Feuilloley. Notice sur la ville de —. Magny, 1865. In-18.
437. Montivilliers. Dumont (E.) et Martin (Alph.). Histoire de la ville de — . 2 vol. Fécamp, 1886. In-8.
438. Neufchâtel. Decorde (Abbé J.-E.). Essai historique et archéologique sur le canton de —. Neufchâtel, 1848. In-8.
439. — Documents concernant l'histoire de — et des environs, publiés... par F. Bouquet (Publications de la Société d'Histoire de Normandie). Rouen, 1884. In-8.
440. — Histoire civile et militaire de — , suivie de remarques, additions et cartulaire, par Dom Bodin. Publiée... par F. Bouquet (Publ. S. Hist. N.). Rouen, 1885. In-8.
441. Neuilly-en-Thelle. Graves. Précis statistique sur le canton de — . S. l., 1842. In-8.
442. Noailles. Graves. Précis statistique sur le canton de — . S. l., 1842. In-8.
443. Petit-Quevilly. Duchemin (P.). — et le prieuré de Saint-Julien. Pont-Audemer, 1890. In-8.
444. Roncherolles-en-Bray. Delamare (Abbé E.). Histoire de la paroisse et commune de —. Rouen, 1865. In-8.
445. Rouen. Chéruel (Ad.). Histoire de — pendant l'époque communale. 1150-1382. 2 vol. Rouen, 1843-1844. In-8.
446. — Cochet (Abbé). Les origines de — (*R. N.*, V, 1865, p. 1, 65, 129).
447. Saint-Romain. Martin (Alph.). Histoire de la ville de — de Colbosc. Fécamp, 1892. In-8.
448. — Partridge (J.). Histoire d'une petite ville. — de 1878 à 1895. Saint-Romain, 1896. In-8.
449. Saint-Valery-en-Caux. Leloutre (D^r). — . Paris, 1895. In-18.

450. Songeons. Graves. Précis statistique sur le canton de —. S. l. n. d. In-8.
451. — François (A.). Une excursion en trois étapes dans le canton de —. 2e édition. Gournay, 1900. In-18.
452. Sotteville-sur-Mer. Jacques (E.). Monographie de —. Sotteville, 1904. In-32.
453. Tréport. Coquelin (F.-B.). Histoire de l'abbaye Saint-Michel du Tréport, publiée par C. Lormier (Publ. S. Hist. N.). 2 vol. Rouen, 1879, 1888. In-8.
454. Valasse. Somménil (Abbé F.). A) Origines de l'abbaye du —. Evreux, 1902. In-8. — B) L'abbaye du —. Evreux, 1904. In-8.
455. Valliquerville. Beaucousin (L.-A.). Recherches historiques sur la paroisse et les seigneurs de — (canton d'Yvetot) (Extr. du *Résumé Tr. S. Havraise*, 1902, 3e trim.). Le Havre, 1903. In-8.
456. Vernon. Meyer (Edm.). Histoire de la ville de — et de son ancienne châtellenie. 2 vol. Les Andelys, 1874-1875 et 1876. In-8.

13° Documents historiques divers.

457. Beaucousin (A.). Registre des fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Caux en 1503, publié... par — (Publ. S. Hist. N.). Rouen, 1891. In-8.
458. Beaurepaire (Ch. de Robillard de). Cahiers des États de Normandie sous le règne d'Henri III (Publ. S. Hist. N.). 2 vol. Rouen, 1887-1888. In-8.
459. — Cahiers... de Louis XIII et de Louis XIV. T. I. 1610-1620. 1876.
460. [Beugnot]. Exposé sommaire de son administration présenté par le préfet du département de la Seine-Inférieure au Conseil général à l'ouverture de la session de l'an X. Rouen. 1802. In-8.
461. Boislisle (A.-M. de). Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée... par —. 3 vol. Paris, 1874-1897. 3 vol.
462. Bourgueville (Ch. de). Les recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, mais plus spéciallement de la ville d'université de Caen. Caen, 1588. In-4.
463. Colbert. Lettres, instructions et mémoires de Colbert, publiés par P. Clément. Paris, 1861. In-8.
464. Delamare. Traité de la police. Paris, 1722. 4 vol. in-fol.
465. Depping (G.-B.). Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV... (Collection de Documents Inédits). Paris, 1850 à 1855. 4 vol. in-4.
466. Duchesne (André). Historiæ Normannorum scriptores antiqui... Lutetiæ Parisiorum, 1619. In-fol.
467. Dumoulin (G.). Histoire générale de Normandie, contenant les choses mémorables advenues depuis les premières courses des Normands payens, tant en France qu'aux autres pays, de ceux qui s'emparèrent du pays de Neustrie sous Charles le Simple... Rouen, 1631. In-fol.
468. Ferrand (David). Inventaire général de la Muse Normande... Rouen, 1655. In-8.
469. Foucault (N.-J.). Mémoires de —, publiés et annotés par F. Baudry (Collection de documents inédits). Paris, 1862. In-4.
470. Hippeau (C.). Le Gouvernement de Normandie au xviie et au xviiie siècles. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt. 8 vol. Caen, 1862-1868. In-8.

471. Longnon (Aug.). Pouillés de la province de Rouen publiés par — (Recueil des historiens de la France). Paris, 1903. In-4.
472. Masselin (Jehan). Journal des États Généraux de France tenus à Tours en 1484, rédigé en latin par —, député du bailliage de Rouen, publié et traduit par A. Bernier (Coll. documents inédits). Paris, 1835. In-4.
473. Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne. T. I. Mémoire de la généralité de Paris, publié par A.-M. de Boislisle (Coll. documents inédits). Paris, 1881. In-4.
474. Miromesnil. Correspondance politique et administrative de —, Premier Président du Parlement de Normandie, publiée d'après les originaux inédits par P. Le Verdier (Publ. S. Hist. N.). 5 vol. Rouen et Paris, 1899-1903. In-8.
475. Polyptychum Rotomagensis diœcesis. Rédigé entre 1236 et 1244. Publié par Léopold Delisle dans Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XXIII. (Paris, 1876, in-fol.)
476. Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen tenue aux Cordeliers de cette ville aux mois de novembre et de décembre 1787. Rouen, 1787. In-4.
477. Procès-verbal des séances de l'Assemblée administrative du département de la Seine-Inférieure aux mois de novembre et décembre 1790. Rouen, 1791. In-4.
478. Procès-verbal... idem... aux mois de novembre et décembre 1791. 2ᵉ session. Rouen, 1791. In-4.
479. Procès-verbal de la session du Conseil général du département de l'Eure, séant à Evreux, en l'année 1792. S. l. n. d.
480. Procès-verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention, publiés et annotés par F. Gerbaux et Ch. Schmidt. T. I. Assemblée Constituante (1ʳᵉ partie) (2 septembre 1789-21 janvier 1791) (Coll. Documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution Française). Paris, 1906. In-8. — T. II. Assemblée Constituante (2ᵉ partie) et Assemblée législative. Ibid, 1907.
481. Rapport des travaux de la Commission intermédiaire de la Haute Normandie depuis le 20 décembre 1787 jusqu'au 27 juillet 1790. Rouen, 1790. In-4.
482. Rapport des travaux du département de la Seine-Inférieure depuis le mois de novembre 1792 jusqu'au renouvellement au 1ᵉʳ brumaire an IV de la République. Rouen, an V. In-4.
483. Rapport fait par le Procureur-général-syndic du département de l'Eure, dans la session du Conseil général de l'année 1792, l'an premier de la République française. S. l. n. d. In-4.
484. Rigaud (Eude). Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, 1248-1269, publié par... Th. Bonnin. Rouen, 1852. In-4.
485. Séguier (P.). Diaire ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640), et documents relatifs à ce voyage, à la sédition, publiés... par A. Floquet. Rouen, 1842. In-8.

14ᵉ Études historiques diverses.

486. Brette (Arm.). Atlas des bailliages ou juridictions assimilées ayant formé unité électorale en 1789... Paris. In-fol.

487. Clément (A.). Les biens nationaux à Duclair (*La N.*, 1904, p. 49).
488. Coville (A.). Recherches sur la misère en Normandie au temps de Charles VI. Rouen, 1886. In-8.
489. Dejean (Ét.). Un préfet du Consulat. Jacques-Claude Beugnot. Paris, 1907. In-8.
490. Desnoyers (J.). Topographie ecclésiastique de la France pendant le Moyen Age et les temps modernes jusqu'en 1790 (*Ann. Hist.*, XVII, 1853, p. 117).
491. Duchemin (P.). Le canton de Motteville (Yerville) et les districts de Caudebec-Yvetot et Cany pendant la Révolution. Yvetot, 1897. In-8.
492. — Le département de l'Eure avant la Révolution. T. I. Rouen, 1907. In-8.
493. Floquet (Am.). Histoire du Parlement de Normandie. 7 vol. Rouen, 1840-1842. In-8.
494. Gosselin (E.). Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs (*R. N.*, V, 1865, p. 281, 558, 688).
495. Hardy (Sam.). Histoire de l'église protestante de Dieppe. Paris, 1897. In-16.
496. Hébert (Abbé P.). La Révolution à Rouen et dans le pays de Caux. Extraits de la correspondance de M. le marquis de Bailleul et de M. Toustain, son secrétaire... Archives du château d'Angerville-Bailleul. Evreux, 1903. In-8.
497. Hellot (Am.). Essai sur les baillis de Caux de 1204 à 1789 avec documents inédits à l'appui. Paris, 1895. In-8.
498. Imbart de la Tour (P.). Les origines de la Réforme. La France moderne. Paris, 1905. In-8.
499. Lefèvre-Pontalis (G.). Épisodes de l'invasion anglaise. La guerre de partisans dans la Haute Normandie, 1424-1429 (*Bibl. Éc. Chartes,* LIV, 1893, p. 475 ; LV, 1894, p. 259 ; LVI, 1895, p. 433 ; LVII, 1896, p. 5).
499 bis. Lefort (A.-P.). Salaires et revenus dans la généralité de Rouen au xviiie siècle comparés avec les dépenses de l'alimentation du logement, du chauffage... (*B. S. libre émul. S. I.*, 1886-1887, 2e partie, p. 97).
500. Le Parquier (E.). Le pays de Bray en 1789 (*N.*, XIII, 1906, p. 97 et 129).
501. Le Prevost (A.). Anciennes divisions territoriales de la Normandie (*Ann. hist.* pour 1838, p. 231).
502. — Mémoires et notes de M. — pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par L. Delisle et L. Passy. 3 vol. Evreux, 1862, 1864, 1869. In-8.
503. Longnon (Aug.). Géographie de la Gaule au vie siècle. Paris, 1878. In-8.
504. — Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours. Paris. In-fol.
505. Potin de la Mairie (N.-R.). Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur les possessions des sires normands de Gournay-en-Bray, le Bray Normand et le Bray Picard, et toutes les communes de l'arrondissement de Neufchâtel. 2 vol. Gournay, 1852. In-8.
506. Puiseux (L.). L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au xve siècle. Paris, 1866. In-8.
506 bis. Romain (C.). Le district de Cany pendant la Révol. Yvetot, 1899. In-8.
507. Sagnac (Ph.). La législation civile de la Révolution Française (1789-1804). Essai d'histoire sociale. Paris, 1898. In-8.
508. — La division du sol pendant la Révolution et ses conséquences (*R. hist. mod. contemp.*, V, 1903-1904, p. 457).

509. Sagnac (Ph.). Les ventes de biens nationaux d'après des recueils de documents et des travaux récents (*ibid.*, VII, 1905-1906, p. 737).
510. Sée (H.). Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Paris, 1906. In-8.
511. Semichon. Quelques pays normands et picards. Pays d'Aumale. Carte des frontières Nord-Orientales de la Normandie (*Revue archéologique*, 1862, 1er semestre, p. 62 et 187).
512. Villemsens (Edm.). Le Vexin Normand de 911 à 1204 (Étude de géographie féodale) (*Positions des Thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1900... de l'École Nationale des Chartes*, p. 153).

15° Divers.

513. Blanchard (R.). La Flandre. Étude géographique sur la plaine flamande en France, Belgique et Hollande. Paris, 1906. In-8.
514. Brébisson (A. de). Flore de la Normandie (Phanérogames et Cryptogames semi-vasculaires). 5e éd. publiée par J. Morière. Caen, 1879. In-12.
515. Canonville-Deslys (Th.). Rapport sur le mouvement scientifique, industriel et agricole de la Normandie (*Ass. Caumont*, Rouen, 1896).
516. Congrès national des Sociétés françaises de Géographie. XXIVe session, Rouen, 3 au 8 août 1903. Comptes rendus publiés par le bureau de la Société Normande de Géographie. Rouen, 1904. In-4.
517. Demangeon (A.). La plaine picarde. Picardie. Artois. Cambrésis. Beauvaisis. Étude de géographie sur les plaines de craie du Nord de la France. Paris, 1905. In-8.
518. Félice (R. de). La Basse Normandie. Étude de géographie régionale. Paris, 1907. In-8.
519. Moisy (H.). Dictionnaire du patois normand. Caen [1885]. In-8.
520. Périaux (P.). Manuel métrique. 3e édit. Rouen, 1833. In-16.
521. Robin, Le Prévost, A. Passy et de Blosseville. Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure. Evreux, 1882. In-8.

TABLE DES FIGURES

	Pages.
Figure 1. Coupe Sud-Ouest-Nord-Est à travers la Normandie orientale. . . .	49
— 2. La vallée de la Durdent (coupes transversales). .	87
— 3. Carte de la répartition des vestiges gaulois, romains et barbares. . .	113
— 4. Répartition des suffixes toponymiques d'origine saxonne et scandinave.	128
— 5. Forêts et abbayes. . . .	132
— 6. Localisation des industries en 1787.	183
Figure 7. Répartition des tisserands en 1863.	313
— 8. Disposition des terres d'une ferme vexinoise (Saussay).	424
— 9. Disposition des terres de fermes cauchoises (Etainhus)	425
— 10. Type de ferme cauchoise.	471
— 11. — vexinoise.	479
— 12. Les villages du Caux. . .	484
— 13. — du Bray. . .	486
— 14. — de l'Aliermont	492

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

			Pages.
Planche	I. —	Falaises des Petites-Dalles.	50
—	II. —	Vallée de la Seine, vue de Saint-Aubin-sur-Gaillon.	80
—	III. —	1° La lisière du Bray, près d'Ernemont.	104
		2° Le Bray, vu de la Ferté-Saint-Samson.	»
—	IV. —	1° Scène de labourage, près d'Yport.	352
		2° Vaches au piquet, près de Goderville.	»
—	V. —	1° Intérieur d'une masure, à Motteville	384
		2° Extension des herbages autour d'un village du Vexin (Lisors).	»
—	VI. —	1° Vieille ferme cauchoise (Normanville)..	468
		2° Ferme récente (environs de Gaillon).	»
—	VII. —	Un village cauchois (Saint-Martin-aux-Buneaux).	472
—	VIII. —	1° Ferme brayonne (Mésangueville).	480
		2° Village du Vexin (Hennezis).	»

Nota : Les photographies I, II, V 2, VI 2 et VII ont été prises par M. Demangeon, professeur de géographie à l'Université de Lille.

TABLE DES MATIÈRES

I

LA NORMANDIE ORIENTALE

Pages.

I. *Ses divisions.* Les « pays » 2
II. *Ses limites.* 12

II

LE MILIEU NATUREL. LE CLIMAT

I. *Les éléments du climat.* La température. Les vents. La pluie. 23
II. *Les saisons et la vie des champs.* L'hiver. Le printemps. L'été. L'automne. . . 33

III

LE MILIEU NATUREL. LE SOL ET LES EAUX

I. *L'évolution du relief.* 44
II. *Les plateaux* : 1° Le relief. — 2° Les matériaux du sol. La craie. Les dépôts tertiaires et l'argile à silex. Les limons. — 3° L'eau sur les plateaux. . . 48
III. *Les vallées* : 1° La vallée de la Seine. — 2° L'estuaire de la Seine. — 3° Les vallées secondaires. Les formes du terrain. Le régime des rivières. . . . 76
IV. *Le Bray.* 103

IV

LES ORIGINES DE LA POPULATION

I. *Interprétation de la carte archéologique.* 110
II. *L'âge de la pierre.* 115
III. *Les Gallo-Romains.* 118
IV. *Les invasions germaniques.* 124

V

LE VILLAGE NORMAND AU MOYEN AGE

I. *Les défrichements.* 130
II. *Les droits d'usage.* 136
III. *La vaine pâture.* 140
IV. *Les fourrages et le bétail.* 142
V. *Les cultures.* 146
VI. *La vigne et le pommier.* 149
VII. *Les exploitations.* 156
VIII. *L'industrie.* 157

VI

L'INDUSTRIE RURALE AU XVIIIe SIÈCLE

I. *Les industries non textiles.* 166
II. *L'industrie textile au début du XVIIIe siècle. Le coton.* 168
III. *Développement de l'industrie rurale.* 175
IV. *Influence de l'industrie rurale sur la culture.* 186

VII

LES BOIS, LES MARAIS, LES LANDES ET LES PATURES COMMUNES AU XVIIIe SIÈCLE

I. *Les forêts.* L'étendue des forêts. L'état des forêts. Restriction des usages. . . 190
II. *Les landes et les marais.* Leur répartition. L'exploitation des communes. La dépossession des communautés rurales. 202
III. *La vaine pâture.* 220

VIII

LA TECHNIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES AU XVIIIe SIÈCLE

I. *Les plateaux limoneux.* L'assolement. Les céréales. Le lin et le colza. Les pâtures et le bétail. 225
II. *Le pays de Bray.* L'industrie laitière. Le pommier. 244
III. *La vallée de la Seine.* La vigne. Les cultures industrielles. L'activité fluviale. . 250

IX

LA PROPRIÉTÉ ET L'EXPLOITATION FONCIÈRES AU XVIIIe SIÈCLE

I. *La propriété.* 260
II. *Les exploitations.* 271

X

LA POPULATION AU XVIIIe SIÈCLE 283

XI

L'INDUSTRIE RURALE CONTEMPORAINE

I. *Disparition du filage à domicile* 295
II. *Le tissage à domicile*. Les progrès de l'industrie et sa diffusion dans les campagnes. Répartition des tisserands. La vie du tisserand. 301
III. *Disparition du tissage à domicile* 317
IV. *Les industries actuelles* 321
V. *Conclusion* : opposition de l'industrie normande et de l'industrie picarde. . . 324

XII

L'ACHÈVEMENT DE LA CONQUÊTE DU SOL

I. *Les communaux* 327
II. *Les forêts* 334
III. *Les marécages et les polders de la Basse Seine* 338

XIII

LA TECHNIQUE ET LA PRODUCTION AGRICOLES CONTEMPORAINES

I. *L'assolement* 344
II. *Les céréales* 349
III. *Les cultures industrielles*. Les plantes oléagineuses. Les textiles. La betterave. 356
IV. *Les cultures arborescentes* 370
V. *L'élevage*. Les moutons. Les chevaux. L'espèce bovine. 375
VI. *L'extension des cultures fourragères et des herbages* 393

XIV

LES PROPRIÉTÉS ET LES EXPLOITATIONS CONTEMPORAINES

I. *La propriété*. Le régime du fermage. La division du sol. 401
II. *L'exploitation*. Région de grande culture : le Vexin. Régions de moyenne culture : le Caux et le Bray. Région de petites exploitations : la vallée de la Seine. . . 413

XV

LA POPULATION ACTUELLE

I. *La densité de la population* 432
II. *La dépopulation* 434

III. *L'exode rural.* Ceux qui partent : 1° les tisserands ; 2° les ouvriers agricoles. . 439
IV. *Le sens des migrations.* Les migrations temporaires. Les migrations définitives . 458

XVI

L'HABITATION RURALE

I. *Les fermes.* Les matériaux de construction. La disposition des bâtiments : 1° les masures ; 2° les cours. 466
II. *Les villages.* Les pays de fermes éparses. Les pays de fermes groupées. . . . 483
III. *L'origine des divers types d'habitation.* 493
Conclusion. 503
Bibliographie. 507

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

